Études d'histoire des dogmes et d'ancienne littérature ecclésiastique

LE MOUVEMENT THÉOLOGIQUE DU XII[e] SIÈCLE

ÉTUDES, RECHERCHES ET DOCUMENTS

PAR

J. de **GHELLINCK**, S. J.

PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
J. GABALDA, Éditeur
RUE BONAPARTE, 90

1914


THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S
COLLEGE
LIBRARY

PRÉFACE

Le simple exposé des circonstances d'où est sorti ce volume apprendra aux lecteurs ce qu'ils peuvent s'attendre à trouver dans ces pages et ce qu'il leur est inutile d'y chercher. Engagé depuis quelque temps déjà dans des recherches sur l'histoire des sacrements au XIIe siècle, l'auteur a dû s'occuper des problèmes de critique littéraire qui encombraient les abords de son sujet; en même temps, pour répondre aux exigences de l'enseignement, il lui fallait donner quelques aperçus d'ensemble sur la littérature dogmatique. Exposés synthétiques ou recherches de détail, ces travaux trouvèrent accueil dans un certain nombre de revues, de langue et de publicité fort diverses. Des juges bienveillants ayant estimé qu'il y aurait avantage à les réunir en volume, l'auteur crut devoir céder à leurs invitations répétées, sans trop examiner les titres qui pouvaient justifier cette encourageante appréciation.

Parmi ces articles, il a choisi ceux qui avaient pour objet les grands événements de l'histoire littéraire de la théologie au XIIe siècle : période de transition, si l'on veut, mais période plus féconde et plus mouvementée qu'on n'est porté d'ordinaire à le croire, et qui, par

suite, appelle, de plus d'un point de vue, l'attention du théologien : à ce moment, la pensée occidentale, réduite encore à ses seules forces, se livre à un travail de réflexion et de codification duquel dépendra, en grande partie, la théologie du XIII[e] siècle. Plus tard, après l'entrée en scène de la métaphysique d'Aristote, c'est encore aux idées et aux formules du XII[e] siècle qu'il faut habituellement revenir, pour saisir les termes des problèmes abordés par les grands docteurs de la théologie.

L'exposé de ces essais de systématisation s'entremêlera forcément, dans ces pages, de recherches critiques et littéraires; dans un domaine dont le défrichement méthodique est à peine commencé, celles-ci paraissent indispensables. Un certain nombre de remarques auront pour but de montrer la répercussion des faits d'ordre littéraire sur le développement de la dogmatique. Mais l'histoire proprement dite des idées, la plus intéressante assurément, surtout quand il s'agit d'idées religieuses, n'est pas encore directement abordée dans ce volume. Les études et les recherches qu'il contient pourront se prolonger quelque jour, dans de nouvelles séries de travaux consacrés aux questions doctrinales, aussi bien qu'aux problèmes littéraires, en attendant que les matériaux rassemblés et analysés permettent un essai de synthèse du mouvement théologique du XII[e] siècle.

Dans la complexité des questions débattues, l'auteur ne s'attend pas à rallier toutes les opinions à la sienne. Au moins a-t-il tenu à mettre sous les yeux du lecteur les témoignages sur lesquels il s'appuie. De là, la grande place faite aux notes : celles-ci en appellent régulièrement aux auteurs de l'époque; elles les font parler en témoins du moment et reproduisent comme un écho des mouvements

d'opinion de cette période. Outre la série d'appendices qui termine chaque chapitre, ces nombreux appels aux témoignages contemporains achèvent de justifier le mot de « documents », inscrit en sous-titre à la première page de ce livre. Des raisons d'ordre typographique ont fait généralement éviter les citations de textes, qui auraient surchargé les notes; une indication précise des sources supplée à cette lacune. Le même souci de l'information et de la brièveté a amené l'auteur, plus souvent qu'il ne l'aurait désiré, à mentionner ses propres travaux parmi ceux d'autrui, quand ils pouvaient fournir au lecteur la documentation souhaitée.

Parmi les nombreuses bibliothèques qui lui facilitèrent la consultation des documents manuscrits ou imprimés, il se fait un devoir de nommer la Bibliothèque de l'Université de Louvain, la Bibliothèque des Bollandistes et la Bibliothèque Royale de Bruxelles, qui ont les premiers titres à sa reconnaissance. Il doit des remerciements spéciaux au R. P. Ehrle, de la Bibliothèque Vaticane, dont l'aide et les encouragements lui ont été des plus précieux. Il remercie également M. De Poorter (Bibliothèque de Bruges), les RR. PP. Fiedler (Admont), Hauthaler (Salzbourg), Thibaut (Maredsous), H. Watzl (Heiligenkreuz), Weis (Reun), ainsi que les collègues et amis qui lui ont aimablement fourni des renseignements, spécialement M. L. Morel-Payen (Bibliothèque de Troyes), M. Grabmann (Vienne) et Fr. Gillmann (Wurzbourg).

Les différentes études, qui constituent la matière de ce volume, ont paru, dans le cours de ces dernières années, dans les Revues suivantes :

The American Catholic Quarterly Review (*Mediæval*

Theology, a few notes on its early history, juillet 1908)

The Dublin Review (*The Book of Sentences,* janvier 1910).

Revue Néo-Scolastique (*Réminiscences de la dialectique de Marius Victorinus dans les conflits théologiques du XIe et du XIIe siècle,* août 1911; *Les « Sententiae » de Gandulphe de Bologne et les « Libri Sententiarum » de Pierre Lombard,* août 1909; *les « Sententiae » de Gandulphe ne sont-elles qu'un résumé de celles de Pierre Lombard?* novembre 1909).

Bulletin de Littérature ecclésiastique (*Les citations de Jean Damascène chez Gandulphe de Bologne et Pierre Lombard*, juillet 1910).

Revue Bénédictine (*La diffusion des œuvres de Gandulphe de Bologne*, juillet 1910).

Revue des Questions historiques (*La traduction de Jean Damascène par Burgundio de Pise. Premières citations chez Pierre Lombard,* juillet 1910).

Byzantinische Zeitschrift (*L'entrée de Jean Damascène dans le monde littéraire occidental*, octobre 1912).

Études (*Théologie et droit canon au XIe et au XIIe siècle*, octobre et novembre 1911).

Bulletin d'ancienne Littérature et d'Archéologie chrétiennes (*Les premières listes des Docteurs de l'Église en Occident*, avril 1912).

Recherches de Science religieuse (*Un épisode dans l'histoire de l'argument patristique,* novembre 1913; *A propos du premier emploi du mot « Transsubstantiatio » : l' « Expositio canonis missae », attribuée à Pierre Damien*, septembre 1910).

Revue des Sciences philosophiques et théologiques (*La « Quadriformis species sacramentorum » des cano-*

nistes du XIIe siècle et Hugues de Saint-Victor, juillet 1912).

De ces divers articles, plusieurs ont été soumis à une refonte presque complète; les autres ont subi un travail de retouche et reçu des compléments plus ou moins importants; la documentation de trois chapitres et la plupart des appendices paraissent ici pour la première fois.

J. de Ghellinck, S. J.

Louvain, 15 octobre 1913.

LE MOUVEMENT THÉOLOGIQUE DU XIIE SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

LA PRÉPARATION THÉOLOGIQUE DU XIIe SIÈCLE

Introduction, résumé et divisions de la période.

Il ne peut être question de retracer en résumé dans ces pages l'histoire proprement dite de cette période théologique. Toute la partie critique et littéraire de ce vaste domaine exige au préalable un travail de déblayement, qui n'est pas encore assez avancé : les nombreuses questions de chronologie, de provenance, d'authenticité, accumulées autour du nom de beaucoup d'auteurs et de leur œuvre, sont loin d'avoir reçu chacune leur réponse, et le terrain de l'inédit réserve encore plus d'une surprise. Il faudra donc se contenter de dégager quelques caractéristiques de cette époque et de les grouper selon l'ordre de leur développement historique, sauf à laisser à des travaux ultérieurs le soin d'apporter les correctifs ou les compléments nécessaires : simple revue, qui enregistre quelques-uns des points acquis aujourd'hui. Aussi bien ce modeste aperçu ne sera pas, croyons-nous, sans utilité : toute science ne peut que bénéficier d'un coup d'œil, même rapide, jeté sur son propre passé. N'est-ce pas ainsi que se rectifient les méthodes, que se codifient les résultats et que celles-là comme ceux-ci, éclai-

rés par l'étude de leur genèse, ouvrent la voie à de nouvelles conquêtes?

Vers 1150, à Paris, après trois ou quatre siècles d'un pénible enfantement théologique, une œuvre vient au jour, dont la célébrité dépasse assurément la valeur, mais dans laquelle il est permis de voir le point d'arrivée de toutes les tentatives précédentes : en même temps, c'est de cette œuvre que prennent leur point de départ tous les travaux ultérieurs. Nous voulons parler des *Quatuor Libri Sententiarum* de Pierre Lombard, héritiers d'une longue lignée d'ancêtres intellectuels, et que le XIIIe siècle place déjà à côté de la Bible — Roger Bacon [1] disait « au-dessus d'elle » — dans l'enseignement de la théologie. Par les facteurs qui préparent son élaboration, l'œuvre plonge ses racines jusque dans les écoles carolingiennes; par le rudimentaire programme de connaissances qui forme sa préhistoire, elle se rattache aux législations réformatrices du Xe et du XIe siècle; par ses matériaux et ses modèles, elle dépend de tous les travaux qui la précèdent et peut même remonter, au moins médiatement, jusqu'au déclin de l'âge patristique. Par contre, son énorme diffusion par toute la chrétienté et les multiples commentaires, parfois rimés, qui l'expliquent dans les universités pendant près de quatre siècles, lui assignent dans l'histoire du développement de la dogmatique — l'on peut même dire du dogme — une place considérable, dont à lui seul nous est déjà garant le nombre immense des manuscrits qui nous ont perpétué son texte, et les diverses consultations théologiques qui s'appuient sur ses idées ou les supposent, au moment du concile de Trente [2].

1. *Opus minus*, vers 1267 (*Opera quaedam hactenus inedita*, édit. Brewer, dans les *Rer. Brit. Script.*, t. XV, p. 328). Le texte se trouve aussi dans Denifle-Chatelain, *Chartularium*, t. I, Paris, 1889, n. 419, p. 473-474.

2. Le lecteur trouvera plus loin, dans les pages relatives à Pierre Lombard, la preuve de ce qui est dit ici au sujet du succès des *Libri Sententiarum*. Rappelons seulement qu'en 1598, les *Statuta facultatis sacrae theologiae* recommandent encore l'œuvre de Pierre Lombard : *VI. Fiant autem eiusmodi prelectiones ex veteri et novo Testamento, additis antiquorum ecclesiae Patrum scholiis et interpretationibus, tum*

Tout cela nous autorise à faire converger ces pages vers l'œuvre du *Magister Sententiarum* et vers les circonstances qui préparent sa composition. L'ensemble de la période qu'elle couronne pourrait s'intituler le « stade de son élaboration » ; non pas que cette manière d'envisager la théologie de ces siècles donne une vue complète de toutes ses particularités. Il est un certain nombre de tentatives qui n'ont certes pas pris germe dans le sillon dont sont sortis les *Quatuor Libri Sententiarum* ; et même aux époques de pure reproduction comme le haut moyen âge, l'esprit humain a eu des représentants dont l'originalité tranchait sur les tendances imitatrices des contemporains. Jean Scot, au IXe siècle, et Rathier de Vérone sont en littérature des personnalités que leur milieu n'explique pas ; même des écrivains comme Alcuin, Raban et d'autres, accusent dans leurs pensées et dans l'expression qu'ils lui donnent, un certain caractère original. Mais, pour qui veut appliquer le procédé régressif, il y a dans l'ensemble des productions intellectuelles de ces siècles, un certain nombre de notes caractéristiques dans lesquelles l'œuvre compilatrice de Pierre Lombard trouve ses points d'attache avec la pensée de ses prédécesseurs ; disons plus, il en est comme l'aboutissement naturel. Autour de ce fait central, pourront se grouper les considérations subsidiaires sur l'enseignement scolaire, les controverses doctrinales, les matériaux canoniques, ou les événements d'ordre interne ou externe, en relation avec le travail compilateur du Lombard et sa préparation.

*
* *

La période de l'apogée patristique n'avait pas vu se prolonger longtemps les années de fécondité créatrice : au lendemain de la mort d'Augustin (430) ou de Cyrille d'Alexandrie (444), s'accusaient déjà les signes de la décadence, que devait précipiter, en Occident surtout, l'immense

etiam ex Petro Lombardo Parisiensi episcopo, Magistro Sententiarum (*Réformation de l'Université de Paris,* Paris, 1611, p. 111).

bouleversement politique et social dû aux invasions. L'activité littéraire, même s'il s'agit d'écrivains marquants, qu'ils soient d'origine romaine ou de race nouvelle, se jette sur la compilation et l'encyclopédie; tels, à côté de Cassiodore († 570), ou de Boèce († 524-26), Isidore de Séville († 636) et Grégoire le Grand († 604)[1], plus tard Julien de Tolède († 690)[2] et Bède le Vénérable (735)[3], pour ne pas faire ici mention des simples copistes.

En Orient, les tendances compilatrices stimulées par une horreur farouche de tout ce qui n'est pas copie ou redite, multiplient les recueils à séries de textes, fort peu fleuris d'ailleurs, que l'histoire enregistre sous le nom de *Florilèges* ou d'Ἐκλογαί[4]. Chaque nouvelle discussion, et l'on sait si les monastères byzantins en virent éclore, provoque de ces dossiers contradictoires, quand elle n'a pas recours à des arguments d'allure moins pacifique. La littérature profane d'ailleurs n'échappe pas à cette vogue de l'abrégé et de la transcription : pour vivre de la vie intellectuelle des siècles antérieurs, ou pour s'en donner l'illusion, il n'y a qu'à dresser le catalogue ou l'inventaire de leurs idées. Toutes les littératures en décadence en sont là : Alexandrie l'avait fait jadis avec une érudition patiente qui nous étonne encore; Byzance renouvelle cette phase de l'histoire litté-

1. Sur l'œuvre littéraire de ces écrivains, voir Bardenhewer, *Patrologie*, Fribourg, 1910, p. 457, 559, etc.; Manitius, *op. cit.*, p. 22-70 et 92-106; Tixeront, *op. cit.*, t. III, p. 317 et suiv.

2. Rappelons par exemple le *Prognosticon futuri saeculi* (PL. XCVI, 454 et suiv.), ou les collections de textes du *Liber responsionis*, avec les débats qui l'accompagnent (Gams, *Kirchengeschichte von Spanien*, Ratisbonne, 1874, t. II, II, p. 231-238; Leclercq, *L'Espagne chrétienne*, Paris, 1906, p. 351-352).

3. Manitius, *op. cit.*, p. 70-87.

4. Voir Krumbacher-Ehrhard, *Geschichte der Byzantinischen Literatur*, Munich, 1897, p. 206 et suiv.; Pargoire, *L'Eglise Byzantine de 527 à 847*, Paris, 1905, p. 129, 245, etc.; Diekamp, *Doctrina Patrum de Incarnatione Verbi*, Munster, 1907, p. LXVI et suiv.; Th. Schermann, *Die Geschichte der dogmatischen Florilegien*, dans les *Texte und Untersuchungen*, t. XXVIII, 1, Leipzig, 1904; Holl, *Die Sacra Parallela des Johannes Damascenus*, dans la même collection, t. XVI, 1, Leipzig, 1897; Cavallera, *Le trésor de la foi orthodoxe de Nicétas Acominatos Choniates*, dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique*, quatrième série, t. V, 1913, p. 124 et suiv.

raire dès le VIIe siècle et, sous des formes plus rudimentaires, le moyen âge occidental devait longtemps circonscrire à cette tâche toute son activité.

C'est à ce mouvement des esprits qu'est dû en Orient, vers le milieu du VIIIe siècle, l'exposé systématique sorti de la plume de saint Jean Damascène [1] (✝ avant 754), « le saint Thomas de l'Orient » : vaste compilation qui codifie tout l'enseignement antérieur et qui, de l'aveu même de son auteur, s'interdit toute vue personnelle. L'examen de l'œuvre et l'étude de ses sources confirment de plus en plus l'exactitude de cette déclaration [2]. Une traduction latine, due vers 1150 au travail d'un Pisan, député à Constantinople, permet à Pierre Lombard d'en utiliser des parties, plutôt qu'il ne s'en inspire pour son plan [3]; par contre les qualités qu'on lui reconnaît semblent avoir désormais découragé chez les Grecs toute idée de tentative similaire.

Le spectacle d'une fécondité moins immédiate, mais plus continue et notablement plus brillante, allait être donné par l'Occident. Car, si le premier stade de sa codification théologique ne devait se fermer que quatre siècles plus tard sur l'œuvre du Maître des Sentences, un intervalle de cent années sépare à peine de ce premier essai le chef-d'œuvre théologique de saint Thomas d'Aquin; et pas n'est besoin de se demander qui l'on grandit, du prince de la théologie occidentale ou de Jean Damascène, en associant dans la communauté du nom le docteur angélique, et le « saint Thomas de l'Orient ».

L'œuvre de Jean Damascène trouve son parallèle en Occident, sinon sa réplique comme on l'a dit trop souvent,

1. Bardenhewer, *op. cit.*, p. 503-509; Krumbacher-Ehrhard, *op. cit.*, p. 68-71; Ermoni, *Saint Jean Damascène,* dans la *Pensée Chrétienne,* Paris, 1904; Tixeront, *op. cit.*, t. III, p. 458-462, 484-513.

2. Ἐρῶ δὲ ἐμὸν μέν, ὡς ἔφην, οὐδέν... Ἐρῶ τοιγαροῦν ἐμὸν οὐδέν (Prologue de la Πηγὴ γνώσεως; PG. XCIV, 525 A; et *Dialectica*, cap. II; ibid., 533 A); voir l'analyse du traité de la Trinité donnée par J. de Guibert : *Une source de saint Jean Damascène*, dans les *Recherches de Science religieuse*, t. III, 1912, p. 356-368.

3. Voir plus loin ce qui concerne l'entrée du Damascène dans le monde littéraire occidental et sa part d'influence littéraire, plutôt réduite, sur l'œuvre de Pierre Lombard.

dans les *Quatuor Libri Sententiarum* de Pierre Lombard, dont le succès — chose étrange — va jusqu'à bouleverser le titre et la division de son confrère oriental, au point de faire substituer plus d'une fois dans les manuscrits et les vieux catalogues, à l'Ἔκδοσις ἀκριβὴς τῆς ὀρθοδόξου πίστεως, l'inscription plus lombardienne de *Quatuor Libri Sententiarum magistri Iohannis Damasceni* [1].

*
* *

1. Les origines de cet essai de systématisation théologique nous font remonter, nous l'avons dit, jusqu'à l'époque des écoles carolingiennes ; à sa base, nous rencontrons, plus encore qu'ailleurs, l'œuvre civilisatrice de Charlemagne, si féconde pour les siècles postérieurs, malgré l'apparente stérilité qui la frappe dès la troisième ou la quatrième génération. Cela ne veut pas dire que la théologie du moyen âge sorte des écoles carolingiennes, armée de pied en cape, comme plus tard elle se répandra, du cloître de Notre-Dame jusqu'aux confins du monde chrétien, sous le revêtement du « *codex* » universitaire. Mais la préparation des éléments qui la constituent, et partiellement au moins de l'esprit qui l'anime, doit se chercher dans les écoles et dans les multiples réglementations, scolaires, liturgiques et pastorales, issues de l'activité législatrice du grand empereur ou de ses conseillers. C'est ici, entre autres, que le mouvement intellectuel et religieux du viiie et du ixe siècle cesse d'être un appendice du passé ; même en théologie, il prépare l'avenir ; car, aux deux facteurs qui deviendront prépondérants dans l'élaboration du manuel destiné à devenir classique, il assigne déjà un rôle définitif. Les écoles fourniront surtout le premier, à savoir la finesse dialectique ; le second, c'est-à-dire le respect des textes traditionnels, devra beaucoup aux autres institutions carolingiennes.

2. A cette première phase qui procure, avec les premiers matériaux, un schéma de programme et les prin-

1. Voir la liste de ces manuscrits au chap. iv, appendice B.

cipes qui présideront à son développement, en succède une autre, plus modeste assurément : c'est celle de la décadence postcarolingienne, période de désarroi, de barbarie et de ténèbres, pendant laquelle les écoles qui parviennent à subsister se font parfois remarquer par leurs joutes subtiles : la dialectique, plus en honneur que jamais, glisse un trait de lumière sur l'opacité des esprits.

3. En même temps, les besoins pratiques de la vie chrétienne et du gouvernement épiscopal font éclore toute une série de collections canoniques : longues et indigestes compilations, entremêlées d'apocryphes ou de falsifications voulues; petits manuels abrégés, composés à dessein pour le service de l'évêque; traités plus étudiés où les textes se chargent de commentaires, tout cela forme une végétation touffue, aux ramifications entrelacées, dont la floraison dernière sera recueillie avec soin par le travail collectionneur du Lombard.

4. Vers le milieu du XIe siècle, les progrès du mouvement intellectuel, les controverses bérengariennes, les luttes des Investitures, où l'on manie la plume encore plus que l'épée, selon le mot de Dümmler, constituent un nouveau stade dans la marche du travail théologique. Les questions sacramentaires et les essais de la systématisation canonique y occupent le premier rang, notamment avec Pierre Damien, Bernold de Constance, Anselme de Lucques et Yves de Chartres; ainsi sont légués des éléments de toute nature, plans, idées, matériaux, principes, théories, au groupe des compilations organisées, qui ouvre la voie à l'œuvre du Maître des Sentences.

Moins d'une génération après, le travail toujours plus intense de l'esprit qui scrute le contenu de la révélation, les excès des « *dialectici moderni* », les tentatives de la spéculation dogmatique, plus d'une fois hétérodoxes, caractérisent le mouvement d'idées qui signale à l'attention de l'historien l'époque d'Anselme de Cantorbéry (1109), d'Abélard (1142), de Hugues de Saint-Victor (1141), de saint Bernard (1153) et de Gilbert de la Porrée (1154). C'est le moment où les travaux de la systématisation théologique suivent ou

accompagnent la codification canonique. Alors arrive de Bologne à Paris le modeste théologien de Novare, recommandé par l'évêque de Lucques à saint Bernard et par celui-ci aux Victorins de Paris. Quelque dix ans plus tard il a composé son *Liber Sententiarum,* résumé, sinon transcription, de tous les ouvrages immédiatement précédents; car, lorsqu'il ne s'approprie pas des pages entières de ses devanciers, il subit constamment l'influence de leurs principes, de leur programme ou de leurs solutions.

1. — La renaissance carolingienne.

Dans cette longue élaboration de la théologie du xii[e] siècle, la première phase date de la renaissance intellectuelle du viii[e] siècle, l'œuvre la plus originale de Charlemagne et qui valut au grand empereur, dès le lendemain de sa mort, les éloges les plus convaincus[1].

Quand on parle de l'instruction théologique fournie par les écoles carolingiennes, ce serait toutefois se faire illusion que de se représenter un programme de matières et une méthode d'exposé, tels qu'en offrent les universités du xiii[e] siècle ou les séminaires du xvii[e]. Il n'est guère de documents qui permettent d'assigner d'autre objet à l'enseignement théologique de cette époque, que la lecture expliquée de la Bible, des œuvres de quelques saints Pères, des rites et des prières liturgiques. Encore, l'organisation des écoles[2],

1. Tels, par exemple, les éloges d'un poète comme Walafrid Strabon, dans le prologue qu'il met en tête de la *Vita Karoli magni imperatoris* d'Eginhard (édité par Jaffé, *Bibliotheca rerum germanicarum,* t. IV, Berlin, 1867, p. 507, et ensuite par Simson, dans la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins,* t. XLVI, 1892, p. 317), ou ceux d'un lettré comme Loup de Ferrières, dans sa lettre à Eginhard (Epistola 1, dans les MGH. *Epistolae Karolini aevi,* t. IV, p. 7). Un scribe de Saint-Gall n'hésite pas à mettre en parallèle la valeur héroïque de l'empereur sur les champs de bataille et sa combative ardeur contre les fautes d'orthographe (MGH. *Poetae aevi carolini,* t. I, p. 89-90). Jonas d'Orléans a des expressions non moins élogieuses (*De cultu imaginum,* lib. 1; PL. CVI, 309).

2. Citons seulement ici le capitulaire 22, *Admonitio generalis* du

telle que nous la montrent les contemporains, ne nous fait-elle pas clairement apparaître l'étude théologique, contrairement à ce qui se répète fréquemment, comme le couronnement des autres branches dans le programme enseigné. C'est plutôt dans l'entourage immédiat de l'évêque ou du « *presbyter* » de la paroisse qu'elle trouve sa place, si l'on ne se contente pas de la lecture privée. Il ne faut donc pas s'attendre à voir l'essor de l'enseignement proprement théologique se produire dans les écoles réorganisées par Charlemagne. Le mot même de théologie ne prendra que petit à petit et tardivement en somme le sens que nous lui donnons aujourd'hui [1]; longtemps il ne désignera que les connaissances qui ont Dieu pour objet, ou sera synonyme de la « *sacra pagina* », la Bible, selon la terminologie de Denis l'Aréopagite, précisément traduit au IX[e] siècle [2]. Mais, dominées qu'elles sont par un point de vue, on peut le dire, essentiellement religieux [3], les écoles fournissent le premier germe de ce qui sera plus tard la culture théologique; elles développent entre autres ces préoccupations dialectiques qui vont s'introduire jusque dans le domaine sacré.

Le programme de ces écoles comportait les sept arts libéraux [4], conformément à l'ancienne tradition romaine qui, des Iles Britanniques, où elle avait trouvé un asile peut-être trop souvent considéré comme unique [5], se répandait avec une vie nouvelle sur le continent. Les arts du

23 mars 789, n. 72, qui trace un programme ecclésiastique sommaire pour les écoles (édit. Boretius, dans les MGH. *Capitularia,* t. I, p. 60), et la lettre de Charlemagne à un archevêque de Mayence (Lull?) pour lui enjoindre l'instruction de ses clercs (MGH. *Epistolae Karolini aevi,* t. II, n. 22, p. 532). A l'école de Tours, essentiellement théologique, la méthode et l'objet de l'enseignement théologique sont manifestés dans les *Interrogationes et responsiones in Genesim* d'Alcuin (PL. C, 515 et suiv.).

1. Voir plus loin, l'appendice A, p. 66.

2. Voir plus loin, l'appendice A; sur la traduction de Denis, voir l'appendice C, p. 70.

3. Voir plus loin, l'appendice B, 1, p. 67.

4. Voir plus loin, l'appendice B, 2, p. 67 et 68.

5. C'est ce que l'abbé Lejay fait judicieusement observer dans son analyse de l'ouvrage cité de Roger (*Revue critique d'histoire et de littérature,* nouvelle série, t. LXII, 1906, p. 310-314).

« *trivium* », et les disciplines du « *quadrivium* », léguées par Cassiodore[1] aux écoles occidentales comme préparation à l'étude de la Bible, constituaient le point de départ des études religieuses. La légitimité même de cette première culture, au moins en théorie — car la pratique prenait souvent une allure différente, non seulement chez Bède le Vénérable, pour son époque un esprit des plus cultivés à l'antique, mais même chez les moines missionnaires, poètes et voyageurs, que la verte Erin ou les monastères anglo-saxons déversaient périodiquement sur le continent[2] — résidait dans la valeur de son rôle propédeutique. Un des ancêtres intellectuels les plus influents de la renaissance carolingienne, Bède le Vénérable, se prononce fortement pour cette subordination. L'héritier de ses idées, sinon son disciple, Alcuin, le premier ministre de l'instruction publique sous Charlemagne, comme l'appellent Guizot et Mullinger, n'a pas d'autres principes; Théodulfe, le premier initiateur après Charlemagne des écoles rurales, et Raban Maur, le « précepteur de la Germanie », sont dans les mêmes idées[3]. Les vieilles comparaisons des dépouilles de l'Égypte ou de la captive juive, classiques depuis Jérôme et Augustin, traversent tout le moyen âge, en passant par les exégètes, les théologiens, les chroniqueurs, les biographes, les épistoliers, les poètes, jusque bien au delà du XII[e] siècle[4]. Les textes législatifs de Charlemagne consacrent cette manière de voir, par exemple la fameuse lettre à l'abbé Ban-

1. *De institutione divinarum litterarum,* XXVII, et *De artibus et disciplinis liberalium artium,* III (PL. LXX, 1140-1141 et 1167-1204).

2. Voir, par exemple, la correspondance de saint Boniface, évêque de Mayence (Epistola IX, X, XXIX, etc.; MGH. *Epistolae Merowingici et Karolini aevi,* t. I, p. 250, 257, 281, etc.), ou de Lull, évêque de Mayence (*Epistola Cuthberto;* IBID., p. 414); sur les *Scotti,* dont les remarques écrites dans les environs du lac de Constance ont pour résultat d'interpoler pour longtemps le texte de Solinus (édit. MOMMSEN, Berlin, 1895, p. XLVII, LXIV, etc.), voir GOUGAUD, *L'œuvre des Scotti dans l'Europe continentale,* dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique,* t. IX, 1908, p. 37, 255 et suiv., et LEVISON, *Die Iren und die fränkische Kirche,* dans la *Historische Zeitschrift*, troisième série, t. XIII, 1913, p. 1 et suiv.

3. Voir plus loin, l'appendice B, 3, p. 68.

4. Voir plus loin, l'appendice B, 4, p. 68.

gulfe de Fulda, connue sous le nom de capitulaire « *de Litteris* », ou « *de Scholis* », et qui fait époque dans l'histoire de l'enseignement en Occident[1]. Le but assigné à l'étude de la grammaire est tout entier surbordonné à l'intelligence de la Bible; un travail suggestif se présente ici qui consisterait à rechercher jusqu'où le chapitre des tropes, des métonymies et des autres figures, si important dans les grammaires du moyen âge, favorise, avec l'aide de textes patristiques violentés, cette outrancière floraison d'allégorisme qui constitue une phase plutôt curieuse qu'intéressante dans les productions de l'exégèse médiévale [2].

La rhétorique, avec l'étude des anciens modèles qui complète la grammaire, échappe plus facilement à cette destination subsidiaire, surtout dans la pratique. Elle produit même maint précurseur de la renaissance humaniste, comme ce Loup de Ferrières [3], chez qui le styliste se double d'un bibliophile et en qui Ampère voulait voir « un véritable philologue ». C'est par suite de pareilles préoccupations que le nom de Charlemagne est attaché à la conservation des œuvres de la plupart des auteurs païens latins, et que son époque a pris tant d'importance dans la tradition manuscrite des ouvrages de l'antiquité classique [4].

1. Capitulaire de 780-800, édit. Boretius citée, t. I, p. 78-79.

2. Voir, dans Bède, par exemple, les méthodes de l'interprétation des figures de mots ou de pensées, des *tropi,* comme dit Charlemagne dans le capitulaire cité (*op. cit.,* p. 79), des *tropi,* des *schemata, etc.,* comme disaient les grammairiens. Parmi les exemples pris à Bède, que cite Plummer (*op. cit.*, t. I, p. LVI-LXII), beaucoup traversent tout le moyen âge. Une bonne édition du *De schematibus et tropis* est donnée par Halm, dans les *Rhetores latini minores,* Leipzig, 1863, p. 607 et suiv.; sur les relations entre Bède et Alcuin d'une part, Donat, Augustin, Cassiodore et Isidore de l'autre, à propos des *Schemata* et des *tropi,* voir Roger, *op. cit.,* 383-386.

3. Ses lettres donnent une idée de l'étendue de ses lectures dans les classiques latins et de son ardeur à faire venir d'Angleterre, d'Allemagne ou même de Rome, les exemplaires des œuvres inconnues en Gaule (par ex. Epistola I, VIII, X, XX, LXIX, etc.; MGH. *Epistolae*, t. VI, p. 8, 19, 21, 26, 66); voir Norden, *op. cit.,* p. 679-701; Manitius, *op. cit.,* p. 485 et suiv.; Ampère, *Histoire littéraire de la France avant le XII[e] siècle,* Paris, 1840, t. III, p. 273.

4. L. Havet, *Que doivent à Charlemagne les classiques latins?* dans la *Revue Bleue,* 1906, I, p. 129-133; mêmes idées dans son *Manuel de*

Mais la troisième branche du « *trivium* », la dialectique, à laquelle se réduit d'abord, au moins dans les cadres de l'enseignement, toute la philosophie, pouvait se réclamer des plus hauts patronages pour affirmer sa haute valeur propédeutique [1]. Si c'est par cette porte dérobée de la dialectique que les problèmes philosophiques se garantissent une entrée dans le programme des écoles, d'où ils déborderont d'ailleurs dans le domaine religieux, ils le doivent aux multiples éloges prodigués par les Pères « à cet arsenal de munitions », à « cette tactique si efficace contre toutes les hérésies » qui, depuis saint Augustin, caractérise pour l'Occident l'insinuante dame au serpent et à l'hameçon, dépeinte jadis par Martianus Capella [2] et reproduite sur le « *discus* » de Théodulfe d'Orléans.

Les idées de Cassiodore, puisées dans saint Augustin, transmises à Raban Maur et à Alcuin, lequel avait textuellement transcrit saint Augustin, et qu'à leur tour répèteront Bérenger et Abélard d'une part, Hériger et Lanfranc de l'autre, préparent pour l'avenir une place toujours plus respectée et plus envahissante à cette partie du programme [3]. Son importance et le crédit qui l'entoure se lisent jusque dans les œuvres versifiées ou les productions artistiques qui,

critique verbale, Paris, 1910, p. 5. Voir aussi L. Traube, *Ueberlieferungsgeschichte römischer Schriftstellern,* dans les *Sitzungsberichte* de Munich, année 1891, p. 387-428; Manitius, *Die humanistische Bewegung unter Karl d. Grossen,* dans la *Zeitschrift für allgemeine Geschichte,* t. I, 1884, p. 428 et suiv.; et *Philologisches aus alten Bibliothekskatalogen,* dans le *Rheinisches Museum,* t. XLVIII, 1892 (Ergänzungsheft).

1. Nous nous permettons de renvoyer le lecteur, pour le détail de ce qui regarde la dialectique, à l'étude qui paraît incessamment sous le titre de : *Dialectique, théologie et dogme, aux IX[e]-XII[e] siècles,* dans les *Mélanges* offerts en *Festgabe* (p. 79-99), à M. le Professeur Cl. Baeumker de Munich (*Studien zur Geschichte der Philosophie*, Supplementband der *Beiträge*, Munster, 1913, p. 79-99).

2. *De Nuptiis Mercurii et Philologiae,* lib. IV (édit. Eyssenhardt, Leipzig, 1866, p. 99). Les nombreux manuscrits qui nous ont transmis son texte, ou les commentaires, les gloses, les citations qu'on en rencontre partout, montrent la haute estime où le tient l'enseignement du moyen âge et l'influence qu'il y exerce; voir Manitius, *op. cit.,* p. 48, 57, 77, 217, 335, 502, 505, etc.

3. Voir plus loin, l'appendice B, 5, p. 69.

depuis Théodulfe jusqu'à la fin du moyen âge, exposent en vers ou étalent en sculptures les emblèmes de la dialectique [1].

Nous ne nous arrêterons pas aux autres branches du programme. Les sciences du « *quadrivium* » d'ailleurs restent sans peine dans leur rang de subordination ; même l'arithmétique est nécessaire pour saisir la portée symbolique des nombres que nous présente la Bible. Ici d'ailleurs la législation carolingienne ne manque pas d'intervenir, en stipulant, pour les offices et les fêtes, la connaissance du chant, du comput, etc., fournie par l'étude du « *quadrivium* » [2]. Même Jean Scot constate que les interprétations erronées ou hérétiques des textes d'Augustin sont dues à l'ignorance des arts libéraux [3]. Il ne manquera pas de scribes, jusqu'en plein XIVe siècle, qui rattacheront à des mobiles religieux l'étude des diverses branches du « *trivium* » et du « *quadrivium* », comme le montre l'inscription tracée sur la feuille de garde d'un manuscrit d'Amplonius Ratinck à Erfurt [4].

*
* *

A ce programme scolaire qui assigne aux sept arts un rôle propédeutique et ouvre la voie à l'essor de la dialectique, vient se juxtaposer tout un ensemble de mesures et d'institutions qui préside aux origines de la théologie médié-

1. Théodulphe, *De septem liberalibus artibus in quadam pictura depictis,* vers 27 et suiv. (MGH. *Poetae latini aevi carolini,* t. I, p. 544-547) ; voir aussi huit autres poèmes anonymes (*ibid.,* p. 629) ; Male, *L'art religieux du XIIIe siècle en France,* Paris, 1910, p. 98-117 ; Kraus, *Geschichte der christlichen Kunst,* Fribourg, 1895-1908, t. II, 1, p. 367, 419 ; t. II, 2, p. 394, 593-594 ; Sauer, *Symbolik des Kirchengebäudes,* Fribourg, 1902, p. 283.

2. MGH. *Capitularia,* t. I, n. 116, viii, et 117, v ; p. 235 et 237 ; Alcuin, Epistola cxxvi (MGH. *Epistolae,* t. IV, p. 185), Epistola cxlviii, (*ibid.,* p. 239-240), etc. ; Raban, *op. cit.,* III, 21, 23, 25, p. 234, 235 et 240.

3. *Liber de praedestinatione,* cap. xxviii (PL. CXXII, 430 C).

4. *Artes liberales : Per hoc trivium scimus rectum, verum, honestum. Per hoc quadrivium scimus cœlestium contemplationem, terrestrium abiectionem, beneficiorum Dei enumerationem, orationis ac devotionis exercitationem.* (Ms. de la Bibliothèque d'Erfurt, Amplon. 108, premier des deux folios de garde).

vale et commande les grandes lignes de son évolution : c'est ici que se présente le second facteur prépondérant dans l'œuvre théologique de l'avenir.

Nous voulons parler des capitulaires qui s'occupent plus spécialement de la formation du clergé [1] et qui se répètent, parfois textuellement, dans les prescriptions épiscopales ou conciliaires, comme celles de Gautier d'Orléans, de Hatton de Bâle, de Réginon de Prüm, d'Atton de Verceil, de Burchard de Worms, etc. Est-il besoin d'ajouter que l'idéal visé n'est pas bien élevé? Les besoins religieux des foules à peine dégagées du paganisme, le niveau intellectuel des recrues sacerdotales, le désarroi politique et social qui retarde pour longtemps encore la vie intense de l'esprit, tout cela force de se contenter du strict nécessaire. Néanmoins, ces modestes préludes de nos séminaires actuels, représentés, nous l'avons dit plus haut, par la présence d'un ou de plusieurs clercs à instruire aux côtés de l'évêque ou du «*presbyter*», sont intéressants pour suivre de près la marche de l'enseignement sacré. Entendu dans le sens actuel du mot, ou même envisagé sous la forme encore rudimentaire qu'il revêtira au XIIe siècle chez le grand *Magister divinitatis* de l'époque, Anselme de Laon, l'on peut dire que l'enseignement théologique n'existe pas. En dehors de la formation nécessaire pour l'exercice des cérémonies du culte et du ministère paroissial, de la connaissance de l'oraison dominicale, du symbole, surtout du *Quicumque* à expliquer, les capitulaires et les conciles n'exigent pas grande science [2].

C'est à peine s'ils accusent quelque progrès sur l'état de la Grande-Bretagne, manifesté par les canons du concile de Cliff en 747 [3] : la prédication se réduira à la traduction en langue vulgaire des homélies des Pères, faute de mieux;

1. *Capitularia* (édit. citée), n. 116, 117, etc.; p. 234, 235, etc.

2. *Capitularia*, n. 22; *Admonitio generalis* du 23 mars 789, cap. LXX et LXXXII (édit. citée, p. 59 et 61); n. 116, 119, etc. (p. 234 et suiv.); n. 138 (sous Louis le Débonnaire, en 887), cap. XXVIII (*ibid.*, p. 279), etc.; voir aussi les canons des conciles réformateurs de 813 : Tours (p. ex. can. 17), Reims (can. 15), Mayence, Châlons, Arles, *passim* (MGH. *Concilia*, t. II, 1, p. 245 et suiv.).

3. Can. 10 (MANSI, t. XII, p. 398).

la théorie à quelques règles de chant ou de comput ecclésiastique; la bibliothèque sacerdotale se contentera des livres bibliques et liturgiques « les plus corrects possible », d'un recueil de canons, du pénitentiel, de quelques écrits des « Pères catholiques orthodoxes », surtout des quarante homélies de saint Grégoire ; celles-ci du reste, répandues en deux éditions déjà du vivant de leur auteur, furent l'un des livres les plus lus et les plus vénérés de tout le moyen âge[1].

Les législations particulières à chaque diocèse reproduisent fréquemment, en tout ou en partie, les mêmes recommandations pendant plusieurs siècles ; citons entre autres les canons de Hatton de Bâle et de Gautier d'Orléans. La présence des mêmes règlements chez Réginon de Prüm, Atton de Verceil, Rathier de Vérone, etc.[2], nous atteste en même temps qu'elle nous l'explique, l'influence exercée par la législation carolingienne sur le mouvement des esprits.

Rappelons encore ici, sans entrer dans leur détail, les nombreux capitulaires ecclésiastiques qui portent sur les institutions disciplinaires, cultuelles ou sacramentaires Avant d'être systématiquement exposées dans une synthèse doctrinale, ces institutions passent en quelque sorte dans la vie du peuple chrétien ou de ses ministres, et les phases de leur développement, vécues par des générations entières, laissent des traces reconnaissables jusque dans les théories qui les exposent[3].

Si riches pour l'épanouissement des institutions ecclésiastiques et, par suite, de la tradition doctrinale qu'elles reflètent, les capitulaires carolingiens se manifestent dans tous ces domaines comme un des facteurs qui, joints à la

1. Voir G. Pfeilschifter, *Die authentische Ausgabe der Evangelien-Homilien Gregors des Grossen,* dans les *Veröffentlichungen,* Munich, I, 4, 1900, p. 80 et suiv., 105, etc.

2. *Capitulare* d'Hatton de Bâle, cap. II-VIII (*Capitularia,* édition citée, p. 363), et de Gautier d'Orléans, cap. XX-XXIII (PL. CXIX, 743-745). Pour les autres noms, voir plus loin, p. 35, etc.

3. Voir plus haut l'indication de ces capitulaires; un bon exposé, bref mais fourni, sur les institutions sacramentaires, d'après ces mêmes capitulaires, est dû au P. Misson, S. J., *Notes d'histoire des sacrements d'après les capitulaires de Charlemagne*, dans les *Recherches de science religieuse,* t. III, 1912, p. 245-254).

stabilité de l'enseignement de l'Église et aux tendances purement reproductrices de ces siècles, auront sur les écrits théologiques de toute la période médiévale une influence décisive. Ce résultat est d'autant plus frappant qu'au début du règne de Charlemagne, la théologie franque n'existe pas : c'est lui qui l'a appelée au monde de toutes pièces. A sa mort, elle représente presque toute la théologie occidentale[1], et son œuvre l'a fait appeler par certains auteurs le « Moïse du moyen âge[2] ». L'insistance qui se révèle à chaque page de la législation religieuse carolingienne, pour inculquer le respect des écrits catholiques légués par les siècles antérieurs, et pour n'autoriser que les œuvres des « Pères catholiques orthodoxes[3] », donnerait presque l'illusion qu'on entend la voix d'un pontife renouvelant le décret du pseudo-Gélase ; ce qui serait de nature à surprendre, si l'on ne savait d'autre part l'étonnante étendue de ce génie organisateur, qui trouvait le moyen de classer dans ses préoccupations, à côté de l'administration domestique de ses domaines et du haut gouvernement militaire, civil, ou judiciaire, la réforme du chant d'église et des missels des paroisses, le texte de la règle bénédictine qu'il fait venir du Mont-Cassin, le secret de la confession, ou l'huile sainte du Jeudi-Saint pour les infirmes[4]. Il n'est pas jusqu'au texte de la Bible latine dont les théologiens du moyen âge ne lui soient redevables, puisque toute l'histoire de la Vulgate[5] se réduit en fin de compte « à l'histoire de l'altéra-

1. Hauck, *op. cit.*, t. II, p. 125 et suiv. ; Bastgen, *Alkuin und Karl der Grosse*, dans le *Historisches Jahrbuch*, t. XXII, 1911, p. 812-825.
2. Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, Stuttgart, 1904, t. III, p. 20 ; Leclercq, dans le *Dict. Archéol.*, t. III, p. 725-735, 807 et suiv.
3. *Capitularia*, n. 30, 1, p. 81 ; n. 116, p. 234 ; n. 77 (Hatton), p. 365 ; n. 166, p. 332 ; n. 36, p. 107 ; n. 38, p. 108, etc ; Raban, Epistola v (PL. CXII, 1530 D et 1553 B).
4. Voir Hauck, *op. cit.*, p. 125 et suiv. ; Misson, article cité, *passim* ; Kurth, *Origines de la civilisation moderne*, Bruxelles, 1912, t. II, p. 257-264 ; Traube, *Textgeschichte der Regula S. Benedicti*, dans les *Abhandlungen* de Munich, t. XXI, 1898, p. 629.
5. S. Berger, *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du moyen âge*, Paris, 1893, p. 146 ; Denifle, *Die Bibel-Correctorien*, dans l'*Archiv für Lit. Gesch.*, Fribourg, t. IV, 1888, p. 263 et suiv.

tion incessante d'un bon texte (Bible d'Alcuin), sous l'influence des mauvais textes », jusqu'au jour où les « *stationarii* » de l'Université de Paris livrent le texte « corrigé » qui servira de matière à la révision clémentine.

L'exécution d'une partie des ordonnances sur le respect dû aux anciens écrits se fit d'ailleurs quasi sous les yeux de l'empereur, et tel homéliaire se présenta à la publicité, frappé de l'estampille impériale[1]. Avec ces recueils rédigés sur son ordre et destinés à l'office liturgique, comme celui de Paul Warnefrid, ou à la prédication, comme celui d'Alcuin[2], l'on garantissait la survivance et la diffusion d'un certain nombre de textes patristiques : arsenal théologique, ou, si l'on veut, dossier patristique, dont la terminologie, les idées, les tendances, font sentir leur influence jusque bien loin dans les âges postérieurs. L'homéliaire de Paul Diacre, à en juger par ses nombreuses copies et par les remaniements dont il fut l'objet, eut un grand succès pendant des siècles, tandis que celui d'Alcuin, tout comme ceux d'Alain de Farfa et d'Agimond, qui le précèdent au VIIIe siècle, ne jouirent pas d'une grande diffusion, s'il faut en croire le petit nombre des manuscrits conservés[3]. La sélection opérée en même temps parmi les écrivains accentue encore, ou établit définitivement, la prépondérance de certains d'entre eux que les mérites de leur œuvre ou les sympathies des lecteurs avaient déjà placés en évidence. C'est alors que Bède le Vénérable, qui figure dans l'homéliaire de Paul Diacre avec au moins quarante-quatre pièces authentiques[4], prend décidément le pas sur tous les autres écrivains de

1. *Capitularia*, n. 30, p. 81, qui impose l'homiliaire de Paul Diacre; WIEGAND, *Das Homiliarium Karls des Grossen*, dans les *Studien z. Gesch.*, Leipzig, 1897, t. I, II; LECLERCQ, recueil cité, t. III, p. 813.

2. MORIN, *L'homéliaire d'Alcuin retrouvé*, dans la *Revue Bénédictine*, t. IX, 1892, p. 490 et suiv.; et *Les sources non identifiées de l'homéliaire de Paul Diacre*, même recueil, t. XV, 1898, p. 400-403; BAEUMER, *Histoire du Bréviaire*, trad. dom BIRON, Paris, 1905, t. I, p. 410-413; t. II, p. 452.

3. BAEUMER, *op. cit.*, t. I, p. 410, n. 3. La préface d'Alain a été publiée par A. RATTI, *L'omeliario detto ... di Alano di Farfa*, dans les *Rendiconti del R. Istituto Lombardo di scienze e di lettere*, série II, t. XXXIII, 1900, p. 489,

4. WIEGAND, *op. cit.*, p. 79, et MORIN, recueil cité, t. XV, p. 402.

l'époque post-patristique ; notre siècle ne lui a d'ailleurs pas enlevé cet avantage dans les homélies du bréviaire. Pour d'autres, l'auréole qui entoure leur nom augmente sans cesse en éclat, au point de les faire regarder aux x[e] et xi[e] siècles comme inspirés par l'Esprit Saint ; tels, Léon le Grand et Grégoire, qui fournissent respectivement trente-cinq et trente-deux homélies [1]. En même temps s'accusent dans la théologie occidentale ces premiers groupements des Pères où figurent désormais quatre d'entre eux avec le titre de docteurs de l'Église [2].

A côté de ces œuvres ordonnées ou patronnées par Charlemagne, prend place l'efflorescence liturgique, allégorisante à l'excès chez Amalaire de Metz, à soucis plutôt historiques chez Walafrid Strabon; elle est activée par la réforme rituelle déjà commencée sous Pépin le Bref et puissamment promue par son fils.

Indéniable est la portée de ces travaux et d'autres moins importants, comme ceux de Florus de Lyon, d'Agobard, de Raban Maur, que rejoignent après deux siècles, ceux de Bernon de Reichenau, de Bernold de Constance, d'Yves de Chartres, de Brunon de Segni, de Rupert de Deutz, d'Honoré d'Autun, etc. [3]. C'est dans les exposés liturgiques, comme dans les homéliaires cités plus haut, que se rencontrent fréquemment les points d'attache de cette explication symbolique des rites sacrés, qui reviendra

1. Wiegand, *op. cit.*, p. 80.

2. Bardenhewer, *Geschichte der altkirchlichen Literatur*, t. I, Fribourg, 1913, p. 46-49; voir, plus loin, le chap. v, appendice C.

3. Amalaire, *De ecclesiasticis officiis* (PL. CV, 985-1242); sur l'identité des deux Amalaire admise par beaucoup d'auteurs depuis l'étude de dom Morin (*Revue Bénédictine*, t. VIII, 1891, p. 433 et IX, 1892, p. 337), voir Hauck, *op. cit.*, t. II, 1912, p. 186, n. 1; Walafrid Strabon, *Libellus de exordiis et incrementis quarumdam in rebus ecclesiasticis rerum* (PL. CXIV, 919 et suiv., et mieux, édit. Knöpfler, dans les *Veröffentlichungen*, München, I, 1, 1899, ou MGH. *Capitularia*, Appendix, t. II, p. 473-516; Agobard (PL. CIV, 329, etc.); Florus (PL. CXIX, 15, etc.); Raban, *op. cit.*, lib. I et II (édit. citée). Sur ces auteurs et leur œuvre, voir Thalhofer, *Handbuch der katholischen Liturgik,* 2[e] édit., par Eisenhofer, Fribourg, 1912, t. I, p. 107 et suiv.; Franz, *Die Messe im deutschen Mittelalter,* Fribourg, 1902, p. 351 et suiv.

plus tard dans les théories sur le sacrifice. Là encore se développe cette terminologie sacramentaire, qui maintiendra si longtemps dans le langage théologique le « *sacramentum incarnationis* », jusqu'à en faire un des chapitres centraux de la théologie du XII[e] siècle. Si Pierre Lombard semble faire exception, saint Thomas en reprendra l'idée, sinon le mot, dans la III[e] partie de sa *Summa*, et Petau conservera le terme jusqu'en plein XVII[e] siècle. Les homélies de saint Léon relatives à la Noël et à la quinzaine pascale, si nombreuses dans le recueil de Paul Diacre, exercent en cela une bonne part d'influence ; il en va de même avec Bède le Vénérable et avec Ambroise qui consacre, ou introduit peut-être, cette terminologie[1]. L'on peut en dire à peu près autant de saint Maxime[2]. C'est aux mêmes sources, croyons-nous, qu'il faut attribuer la longue survivance des divers sens du mot *sacramentum*, qui traversent tous les siècles du haut moyen âge[3] pour aboutir aux sentenciaires de l'époque lombardienne.

1. S. AMBROISE, *De incarnationis dominicae sacramento* (PL. XVI, 817-846).

2. Contentons-nous de citer ici quelques exemples : *Sacramentum salutis* (S. Léon, PL. LIV, 193 B et hom. 18 de Paul Diacre; nous citons d'après la liste primitive reconstituée par Wiegand, *op. cit.*, p. 17 et suiv.) ; *idem* (S. Maxime, PL. LVII, 246 B et Paul Diacre, hom. 20) ; *Sacramentum nativitatis* (S. Maxime, PL. LVII, 250 A et Paul Diacre, hom. 22 ; Bède, PL. XCIV, 35 B et Paul Diacre, hom. 25) ; *Sacramentum hodierni mysterii* (S. Maxime, PL. LVII, 249 C et Paul Diacre, hom. 23) ; *Sacramentum misericordiae, paschale, passionis, remissionis, sacramenta vicina* (S. Léon, PL. LIV, 349 C, 362 A, 342 C, 241 A, 235 A et Paul Diacre, hom. 98, 101, 102, 44 et 42), etc.

3. Une liste, fort incomplète, du reste, des sens de *sacramentum* est fournie par SCUDAMORE, dans le *Dictionary of christian antiquites*, de SMITH et CHEETHAM, t. II, p. 1831, par PLUMMER, en tête de l'édition déjà citée de Bède, t. I, p. LVII, n. 1, et par SCHANZ, *Der Begriff des Sakraments bei den Vätern*, dans la *Theologische Quartalschrift* de Tubingue, t. LXXIII, 1891, p. 531 ; voir aussi DE BACKER, *Sacramentum, le mot et l'idée représentée par lui dans les œuvres de Tertullien*, Louvain, 1911, et POUKENS, *Sacramentum dans les œuvres de saint Cyprien*, dans le *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, t. II, 1912, p. 275 ; J. BACH, *Die Siebenzahl der Sakramente*, Ratisbonne, 1864, p. 15 et suiv. ; V. GRÖNE, *Sacramentum oder Begriff und Bedeutung von Sakrament in der alten Kirche bis zur Scholastik*, Brilon, 1853 (bonne revue de plus de 200 pages, malheureusement sans tables ni index) ; HAHN, *Die Lehre von den Sakramenten in ihrer*

*
* *

Si du terrain théorique, où l'on a pu étudier la réglementation des études et les lignes directrices des capitulaires, l'on descend sur le domaine des controverses et des œuvres théologiques, l'on constatera sans peine, dans les caractéristiques qui s'en dégagent, sauf les réserves énoncées précédemment, les mêmes préoccupations intellectuelles. Inutile de le rappeler, ce qui précède nous a déjà dit, par avance, que l'heure est prématurée pour une systématisation théologique quelconque, encore plus pour l'éclosion d'une science qui soit toujours d'allure originale. Mais tout accuse déjà les tendances et prépare les éléments qui se perpétueront jusqu'au XIIe siècle, à savoir la culture dialectique et le travail de la reproduction.

Jean Scot Érigène, dont on rencontre le nom dans presque tous les débats philosophiques ou théologiques de la seconde période carolingienne, fait seul exception parmi tous ses contemporains : « vraie colonne de basalte debout dans l'uniformité de la plaine », comme on l'a dit, il lègue sa pensée à la postérité, qui pendant longtemps, semble-t-il, n'y voit qu'une énigme à déchiffrer. Si son nom se trouve mêlé à presque toutes les controverses du moment, sa traduction des œuvres du pseudo-Denis, récemment expédiées de Rome à Paris, lui vaut l'admiration d'un lettré comme Anastase le Bibliothécaire et laisse une trace profonde dans la spéculation théologique occidentale[1].

geschichtlichen Entwickelung, Breslau, 1864, p. 5-24 ; Hans von Soden, Μυστήριον *und Sacramentum in den ersten zwei Jahrh. der Kirche*, dans la *Zeitschrift für neutestamentliche Wissenschaft*, t. XII, 1911, p. 206-227 ; Gillmann, *Die Siebenzahl der Sakramente*, et autres articles et notes, cités plus loin et parus dans *Der Katholik*, dans l'*Archiv für Katholisches Kirchenrecht*, etc. ; Pourrat, *La théologie sacramentaire*, Paris, 1910, p. 2-42.

1. OEuvres dans PL. CXXII ; voir Loewe, *Der Kampf zwischen dem Realismus und Nominalismus im Mittelalter*, p. 33, dans les *Abhandlungen* de Prague, 1876, Série VI, t. VIII. Sur sa traduction du pseudo-Denis, voir plus loin l'appendice C. L'appréciation d'Anastase se trouve dans la lettre à Charles le Chauve (PL. CXXIX, 739-740).

Dans un autre domaine, il faudrait encore citer ici l'abbé de Saint-Vincent du Vulturne, Ambroise Autpert († 778), qui, par son savoir, son style, sa formation, à l'aube de la renaissance carolingienne, au VIIIe siècle, fait presque l'effet, peut-on dire, d'un anachronisme. Fort peu connu et étudié jusqu'ici, hormis par l'*Histoire littéraire*[1], il a été tiré de l'oubli par dom Morin; Manitius ne lui consacre que quelques lignes[2]. C'est un exégète qui dit beaucoup de son cru et, s'il choisit l'Apocalypse comme sujet, c'est qu'il trouve devant lui peu de modèles; cela ne l'empêche pas toutefois de faire des emprunts, surtout à Grégoire le Grand, mais il les soude tellement bien à ses propres pensées que « très peu de lecteurs, dit-il, en peuvent trouver la trace[3] ».

Chez les autres écrivains, malgré le réel talent qu'on ne peut dénier à plusieurs, les travaux didactiques ou les joutes théologiques provoquent avant tout un grand effort de résurrection du passé, même chez Paschase Radbert, dont les travaux peuvent compter parmi les plus personnels de cette époque[4]. Pour longtemps encore, le goût de la compilation et de l'encyclopédie qu'accuse le déclin patristique, entraîne la pensée appauvrie à enregistrer simplement le bagage scientifique ou religieux du passé. L'exemple du laborieux moine de Jarrow-Wearmouth, qui avait déjà fait un triage parmi ces matériaux, suscite beaucoup d'imitateurs; parmi eux se distingue l'illustre abbé de Fulda, le grand écolâtre du IXe siècle, qui lègue dans son *De institutione clericorum*, déjà cité souvent dans ces pages, une

1. T. IV, p. 141-161.

2. MORIN, *Le « Conflictus » d'Ambroise Autpert*, dans la *Revue Bénédictine*, t. XXVII, 1910, p. 204-212, et *De la besogne pour les jeunes*, dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. VI, 1905, p. 336-338; MANITIUS, *op. cit.*, p. 287.

3. *In Apocalypsim libri decem*, Cologne, 1536, p. XLIII, ou aussi dans la *Maxima bibliotheca veterum Patrum*, Lyon, 1677, t. XIII, p. 404 G.

4. *De fide, spe et charitate*, peu répandu au moyen âge (PL. CXX, 1387); *Liber de corpore et sanguine Domini*, fort lu et répandu (IBID., 1267); voir ERNST, *Die Lehre des hl. Paschasius Radbertus von der Eucharistie*, Fribourg, 1896.

œuvre pédagogique d'influence durable, mais où la pensée personnelle ne se peut plus reconnaître qu'au choix même des extraits et aux transitions qui les relient.

Dans les controverses du VIII[e] et du IX[e] siècle, la reproduction des idées du passé qu'on répète, voire même des textes détachés qu'on catalogue, constitue, à côté de quelques essais dialectiques, le principal fond des arguments mis en ligne : Gottschalck fatiguera ses opposants, qui d'ailleurs recourront au même arsenal, par la récitation de textes patristiques ; même Jean Scot donnera une large part à la discussion patristique [1] ; Paschase Radbert et autres [2] ouvriront sur la pensée d'Augustin, par rapport à l'eucharistie ou à la prédestination, cette longue série de discussions par textes, non encore éteintes de nos jours. Avant eux, ou en même temps, l'on voyait se rédiger grâce à la plume d'Alcuin, de Ratramne, d'Hincmar, de Théodulphe, d'Enée de Paris, etc., contre les adoptianistes d'Espagne, ou à propos du *Filioque* et des Images, de longues enquêtes rétrospectives [3], qui font de ces luttes comme un dernier écho, fort appauvri du reste, des grands conflits christologiques, trinitaires, ou sotériologiques de l'apogée patristique [4].

Une exception est à signaler ici, quand on parle de la postérité littéraire de ces écrits dans les questions dogma-

1. Voir plus loin, l'appendice D, 1, p. 73.

2. Ratramne de Corbie, *De corpore et sanguine Domini* (PL. CXXI, 103); *De praedestinatione Dei* (PL. CXXI, 12); voir Naegle, *Ratramnus und die hl. Eucharistie*, dans les *Theologische Studien der Leo-Gesellschaft*, t. V, Vienne, 1903 ; Florus de Lyon, *De expositione missae* (PL. CXIX, 15-72, etc.).

3. Voir plus loin, l'appendice D, 2, p. 73.

4. Sur ces controverses dogmatiques, voir Tixeront, *Histoire des Dogmes*, t. III, Paris, 1912, p. 473-483 et 514-553, et les autres historiens du dogme cités plus haut. Pour la biographie des auteurs et les questions de critique et d'histoire littéraire, l'on trouvera de précieux renseignements dans Hauck, *op. cit.*, t. II, p. 297 et suiv., 623 et suiv.; Manitius, *op. cit.*, p. 323, 401, 412, 568, 678, etc. L'ouvrage de Turmel, *Histoire de la Théologie positive jusqu'au concile de Trente*, Paris, 1904, p. 253 et suiv., fournit beaucoup d'indications sur le dossier patristique de ces controverses, ainsi que G. Dubois, *De conciliis et theologicis disputationibus Carolo magno regnante habitis*, Alençon, 1902.

tiques. Si les controverses carolingiennes de la grâce et de la prédestination, de l'adoptianisme, du culte des images et du *Filioque,* n'ont pas ou guère eu d'influence sur les débats dogmatiques ultérieurs, il n'en est pas de même avec la question eucharistique. Dans un ouvrage qui entremêle de notes personnelles des pages entières de compilation, le *Theologus eucharisticus* du IXe siècle, Paschase Radbert, ouvre la voie aux polémistes suivants : tout comme ses adversaires pourvoient de leurs idées et de leurs expressions les controversistes bérengariens. Depuis le *Sermo* de Fauste de Riez, qui vient avant lui, mais ne l'égale pas, c'est le principal essai de systématisation que l'on puisse signaler au haut moyen âge. Il a par suite une place de choix dans l'histoire du dogme de la transubstantiation, à la formule duquel il apporte une contribution importante[1].

Les autres écrits dogmatiques sont avant tout composés à l'aide des textes des Pères. On le voit, le mouvement qui donnera naissance à l'essai de conciliation par lequel s'ouvre le *Sic et non* d'Abélard, se préparait à une époque bien antérieure au XIIe siècle[2]. Les titres mêmes de certains livres disent cette vogue de la reproduction : *Nubecula testimoniorum, De veritate... orthodoxorum Patrum sectanda, etc.*[3].

La même impression se dégage d'un coup d'œil jeté rapidement sur les bibliothèques de ce moment; c'est ici entre autres que le XIIe siècle sera, matériellement même, tributaire du IXe siècle. Si les ouvrages de cette époque témoignent

1. Le traité de Fauste de Riez (PL. XXX, 271-276) figure, à tort, parmi les sermons tantôt de Césaire d'Arles, tantôt d'Eusèbe d'Emèse (ENGELBRECHT, *Studien über die Schriften des Bischofs von Reii Faustus,* Vienne, 1889, p. 68). Sur l'influence de Paschase Radbert, voir ERNST, *op. cit.* et le *Dict. théol. cath.,* t. V, p. 1213 et suiv., 1231-1232, 1234, 1268, etc.; sur celle de Fauste de Riez (par l'intermédiaire de Paschase), voir BATIFFOL, *Revue du Clergé français,* t. LX, 1905, p. 539-540.

2. Picavet en avait fait la remarque dans son étude sur *Abélard et Alexandre de Halès;* mais il y aurait lieu de nuancer fort différemment ce qu'il dit d'Alcuin, d'Abélard, etc., comme fondateurs ou créateurs de la Scolastique (*Bibliothèque des Hautes Études, Section des Sciences religieuses,* t. I, 1889, p. 253-259, et t. VII, 1896, p. 208-230).

3. PL. CXXI, 1085; CIII, 1381, etc.

d'un goût si vif pour la pure transcription, les recueils de *Flores*, de *Sententiæ*, d'*Excerpta*, qui facilitent le travail du découpage, se rencontrent désormais en nombre dans les bibliothèques dont les catalogues nous ont été conservés [1]; typique à cet égard est la nomenclature des accroissements dus à Anségise, abbé de Saint-Wandrille. Après les œuvres des Pères, figurent Tayon, Patérius, Eugippius, deux recueils de *Collectanea* et la compilation de Paul Diacre [2].

Au IX[e] siècle, ces recueils ne cessent plus de se multiplier; on imite l'exemple d'Alcuin qui avait pratiqué la défloration des écrits antiques [3] en s'aidant du travail de ses élèves. Saint Augustin, cela va sans dire, est toujours fortement pillé; la pensée et l'expression des âges suivants se nourrissent constamment de ses écrits, si bien qu'avant d'attribuer à un écrivain la paternité d'une idée quelconque, il est bon de vérifier si Augustin n'y a pas droit; c'est ce que Rémusat faisait déjà remarquer [4]. Les Byzantins pillaient de même les docteurs du IV[e] siècle. A côté de saint Augustin, nous pouvons citer les *Excerpta* de Patérius, puisés dans saint Grégoire, le docteur « avec lequel est né le moyen âge », et que l'on découpe constamment en « pages choisies [5] »;

1. Une bonne partie de ces catalogues a été réunie dans l'ouvrage bien connu de G. Becker (*Catalogi Bibliothecarum antiqui*, Bonn, 1885). L'index des noms propres et des œuvres anonymes, placé à la fin, facilite les recherches, mais les auteurs qui interviennent le plus souvent comme Augustin, Jérôme, Grégoire, etc., n'ont à côté de leur nom que la mention *saepius*, avec l'indication de quelques œuvres seulement. L'ouvrage de Gottlieb (*Ueber mittelalterliche Bibliotheken*, Leipzig, 1890) renseigne avec beaucoup plus d'acribie tous les catalogues connus du moyen âge, publiés ou inédits, mais ne donne que l'*incipit* et l'*explicit*. Le recueil de Becker qui se termine à l'année 1200, peut rendre d'excellents services, malgré les critiques fondées de Gottlieb, en attendant la publication plus importante des cinq académies de langue allemande; celle-ci est confiée depuis la mort de L. Traube, à un de ses meilleurs élèves, P. Lehmann, de Munich.

2. *Gesta abbatum Fontanellensium*, cap. XVII (MGH. SS. t. II, p. 296).

3. Lettre à Charlemagne à propos de l'ouvrage destiné à réfuter Félix d'Urgel, Epistola CXLIX (MGH. *Epistolae*, t. IV, p. 244).

4. *Saint Anselme*, Paris, 1846, p. 476; Krumbacher-Ehrhard, *op. cit.*, p. 39; voir aussi l'ouvrage récent de Schulze, *Der Einfluss Augustins in der Theologie und Christologie des VIII und IX Jahrhunderts*, Halle, 1913.

5. PL. LXXIX, 685 et suiv.; voir dans Manitius (*op. cit.*, p. 99-

Bède en désirait ardemment un exemplaire, et au xe siècle, les recueils de Patérius et d'Eugippius recevaient encore les éloges de Notker le Bègue dans son *De interpretibus divinarum scripturarum*[1].

Isidore occupe aussi une place de choix avec ses *Etymologiæ*, où il a classé, comme dans un herbier, les restes des connaissances antiques, mais surtout, avec ses *Sententiæ* ou *De summo bono*, recueil principalement moral et l'un des plus lus jusqu'à la fin du moyen âge; après sa mort on l'augmente d'un quatrième livre. Citons encore les *Sententiæ* de Tayon, cet évêque de Saragosse qui avait fait le voyage de Rome pour se procurer les œuvres de Grégoire manquant alors en Espagne[2]; de son ouvrage, quatre exemplaires au moins sont connus au IXe siècle, à Saint-Wandrille, à Lorsch, à Murbach[3] et, à Urgel, chez l'évêque Sisebut II[4].

Parmi ces recueils de *Sententiæ*, les uns se contentent de faire des extraits à même la lecture, les autres suivent l'ordre des chapitres de la Bible ou la division des diverses matières[5]. L'exemple de ces derniers fut évidemment le plus fécond et si les *Sententiæ* de Tayon ou d'Isidore ne servirent pas directement de modèle au *Magister* — ce que la différence seule du plan et du contenu suffirait à établir — l'on ne peut nier que de l'impulsion qu'elles donnèrent à ce genre de littérature, ne surgît le mouvement qui donna naissance aux *Quatuor Libri Sententiarum* de Pierre Lombard. Une influence non moins durable est à reconnaître au *Prognosticon futuri sæculi*, espèce de traité *De novissimis*,

100) la liste des *Excerpta* ou des *Flores* composés à l'aide des ouvrages de Grégoire le Grand; *Histoire littéraire*, t. XII, p. 244.

1. BÈDE, *In Cantica canticorum allegorica expositio*, lib. VII (PL. XCI, 1223 B); NOTKER, *De interpretatione*, cap. 1 (PL. CXXXI, 995 B).

2. *Sententiæ*, préface (PL. LXXX, 725 D et 729 B), où il dit qu'il fait aussi quelques emprunts à saint Augustin.

3. BECKER, *op. cit.*, VII, 21 et XXXVII, 239; p. 14 et 98.

4. *Testamentum Sisebuti II... anno 839*, dans VILLANUEVA, *Viage literario a las Iglesias de España*, Valence, 1821, t. X, p. 235; une erreur de Manitius (*op. cit.*, p. 99) fait de ce Sisebut un Sisebut roi des Wisigoths.

5. Voir ROBERT, *Les Écoles et l'enseignement de la théologie*, Paris, 1909, p. 126-130.

que la plume de Julien de Tolède transcrit surtout de saint Grégoire, et qui devait avoir brillante fortune pendant des siècles, au point d'être seul cité comme œuvre de Julien par les bibliographes du XIe et du XIIe siècle, jusqu'au jour où Pierre Lombard lui aussi utiliserait cette source [1]. Huit exemplaires au moins en sont connus avant la fin du Xe siècle et les manuscrits actuels sont des plus nombreux [2].

En exégèse, même genre de littérature, depuis les *Interrogationes* d'Alcuin [3], vrai canal de dérivation qui fera découler dans le recueil du *Magister Sententiarum* mainte question déjà ancienne, jusqu'à la *Glossa ordinaria* de Walafrid Strabon; toujours grossi depuis le jour où il est sorti des mains de l'abbé de Reichenau, ce recueil devient vite le principal répertoire patristique, et rend de nombreux services à Pierre Lombard, tout comme aux théologiens canonistes de Bologne. S'il ne nous est pas prouvé que le Maître des Sentences le cite par la simple appellation d'« *auctoritas* », comme on l'a répété fréquemment jusqu'à nos jours, il n'en est pas moins vrai qu'une grande partie de sa documentation patristique lui vient directement de la *Glossa ordinaria*, surtout quand il s'agit des Pères grecs; on le verra plus loin [4]

Les autres commentateurs, comme Haymon d'Halberstadt, pour en citer un qui sera des plus fréquemment utilisés jusqu'en plein XIIe siècle, par Anselme de Laon [5] et Pierre

1. PL. XCVI, 453-524; voir la notice de Sigebert de Gembloux, chap. LVI, et de l'anonyme de Melk, chap. LII, dans FABRICIUS, *Bibliotheca ecclesiastica*, Hambourg, 1788, p. 99 et 151.

2. BECKER, *op. cit.*, XI, 141-2; XV, 242-4; XXII, 235; XXXII, 543 et 568; XXXVI, 76; XXXVII, 368; p. 27, 34, 48, 71, 72, 81, 108 : à Saint-Riquier, à Saint-Gall, à Bobbio, etc.; à Fleury (CUISSARD, *Catalogue des manuscrits*, Paris, 1889, p. IV).

3. PL. C, 515-568.

4. Voir plus loin, chap. V, appendice A, et pp. 145-147.

5. L'œuvre de Haymon, dont l'authenticité, pour une partie, a été jadis contestée par HAUCK (voir l'article cité plus loin de la *Revue des Questions historiques*, t. XCIII, 1913, p. 75, n. 2), se trouve dans PL. CXVI, 193 et suiv. et CXVII, 9 et suiv.; Anselme de Laon l'utilise fréquemment (ms. de la Bibliothèque Nationale, lat. 16528); voir notre étude : *The Sentences of Anselm of Laon and their place in the codification of theology during the XII th century*, dans *The Irish Theological Quarterly*, t. VI, 1911, p. 427-441; voir aussi DENIFLE, *Luther und Luthertum, Quellenbelege*, Mayence, 1905, p. 28, n. 1.

Lombard, puisent à pleines mains chez les Pères. Ils ne s'en cachent pas du reste dans leurs épîtres dédicatoires; tel Raban Maur [1], qui introduit ordinairement ses extraits par les initiales de ses garants, tout comme Bède [2] l'avait recommandé jadis dans ses propres préfaces; Walafrid, à son tour, se contente d'abréger Raban Maur dans un de ses ouvrages [3]. Même Claude de Turin, qui pourtant ne ménage pas les mots quand il s'agit de défendre ses idées personnelles contre ses adversaires, avoue souvent, dans les préfaces de ses commentaires, les emprunts abondants qu'il fait aux Pères [4]. Les paraphrases disséquées dans les chaînes bibliques manifestent les mêmes soucis compilatoires; Augustin a dans ces compilations une place prépondérante [5]

Les œuvres d'ascétisme ou de morale, comme le *De amore caelestis patriae* de Haymon d'Halberstadt, ou le *De virtutibus et vitiis* d'Alcuin, ou le *De fide, spe et charitate* de Paschase Radbert [6], sont composées d'extraits des Pères ou s'appuient sans cesse sur leur autorité, sinon sur leurs expressions.

Même le champ de la spéculation est loin de se trouver à l'abri de ce mouvement de pure reproduction. Plus tard, d'ailleurs, l'on pourra faire le reproche aux premiers essais de synthèse dogmatique, même à celui du Maître de Sentences, de ne pas présenter des idées philosophiques suffisamment assimilées. Les discussions philosophiques, disons

1. Epistola v, dans les MGH. *Epistolae*, t. V, p. 389.
2. *In Lucae evangelium expositio, Epistola responsoria ad Accam; In Marci evangelium expositio, Epistola ad Accam* (PL. XCII, 305 A et 134 A).
3. Voir les épîtres dédicatoires dans les MGH. *Epistolae*, t. V, Epistola LVIII et LIX, p. 516.
4. *Praefatio expositionis in epistolas*... (PL. CIV, 835 C, 841, 927 A, etc.; voir aussi PL. CV, 529 A).
5. Voir l'étude de Vernet sur ces chaînes, dans le *Dict. Théol. cathol.*, t. III, p. 12-18, et celle de Heinrici dans la *Realencyclopädie*, t. III, p. 766.
6. Haymon l'avoue en toutes lettres et cite ses sources (PL. CXVIII, 875-958), contrairement à Paschase (PL. CXX, 1387-1490; voir Manitius, *op. cit.*, p. 409), et à Alcuin; celui-ci emprunte beaucoup à saint Augustin, comme l'a montré Frobenius (PL. CI, 614-638), et peut-être à Cassien.

plutôt dialectiques[1], sur les Universaux — car c'est sous cet angle dialectique qu'est entamée la question dont on a si longtemps grossi l'importance jusqu'à en fairetoute la philosophie du moyen âge, — doivent le jour aux anciens résumés destinés aux écoles[2] et, comme si la curiosité de nos pères avait besoin du stimulant de l'interrogation pour se décider à se mettre en branle, le point de départ de la controverse se rattache intimement aux questions posées jadis par Boèce : ce texte qui traversa les siècles provoqua une foule de tentatives de réponse[3]. Des deux grands courants, entre lesquels se partagent les solutions, le même Boèce alimentera le premier; Martianus Capella, un des plus grands vulgarisateurs du programme des sept arts, livrera jusqu'au texte qui constituera le second[4], sans qu'aucune des réponses, avec les multiples nuances qui se feront jour dans la suite, ne sorte en somme du cercle déjà parcouru par la pensée grecque antique[5].

Avec la dialectique, nous sommes revenus sur le terrain des écoles carolingiennes, après avoir passé en revue les principales caractéristiques que présente l'élaboration théologique de l'époque. Il nous faut suivre maintenant le développement de ces tendances pendant un ou deux siècles : le mouvement dialectique d'une part, le mouvement patristique de l'autre, vont aller se fortifiant silencieusement dans l'obscure gymnastique scolaire et le va-et-vient quotidien

1. Des deux autres parties de la philosophie, l'éthique et la physique, l'on trouve fréquemment la mention (p. ex. dans la longue lettre d'Ermenric d'Ellwangen (MGH. *Epistolae,* t. V, p. 541-542; extraits d'Alcuin, *Dialogus de rhetorica et virtutibus,* PL. CI, 947-950), mais guère de traités, comme le faisait déjà remarquer Tennemann (*Geschichte der Philosophie,* Leipzig, 1810, t. VIII, 1, p. 47, n. 1).

2. Voir, pour le détail, les auteurs cités plus loin dans l'aperçu bibliographique.

3. *In Porphyrium commentaria,* lib. I (PL. LXIV, 82-86, etc.); Cousin, à la suite de Tennemann (*op. cit., ibid.,* p. 165, n. 15, etc.), a montré la féconde postérité littéraire de ce texte de Porphyre, commenté par Boèce (*Ouvrages inédits d'Abélard,* Introduction, Paris, 1836, p. LVI-LXIV).

4. *De nuptiis Philologiae et Mercurii,* lib. IV, n. 344 (édit. citée, Leipzig, 1866, p. 103).

5. C'est la remarque, fort juste du reste, de Lœwe (*op. cit.,* p. 31), et d'Ueberweg (*op. cit.,* p. 173); mais cela ne veut pas dire que toutes les solutions énoncées aient été consciemment copiées sur un modèle.

du ministère épiscopal et paroissial. La stérilité théologique de cette nouvelle phase permettra d'être fort bref.

2. — Le Siècle de fer (Xe siècle).

La chute de la dynastie carolingienne, ou plutôt le démembrement de l'empire à la mort de Charles le Gros (888), qui rappelle au principal chroniqueur de cette époque, Réginon de Prüm, la dissolution de l'empire d'Alexandre[1], marque les débuts d'une période de recul : dans une mesure que nous n'avons pas à examiner ici, l'œuvre de Charlemagne y succombe. C'est « le siècle des ténèbres, le siècle de fer et de plomb », comme l'appelait Baronius[2] à la suite de Laurent Valla, et des contemporains eux-mêmes, comme Hucbald de Liége, ne peuvent s'empêcher de lui donner l'épithète de « *pessimum*[3] » : qualificatifs fort justes, au moins si l'on oppose à cette recrudescence de la barbarie les brillantes promesses de l'époque carolingienne. D'autre part, le tableau se colore par endroits de nuances moins sombres : la dynastie saxonne des Othon, cent ans tout au plus après la conquête de la Saxe par Charlemagne, assure à l'Allemagne un renouveau brillant, que Sigebert de Gembloux, le chroniqueur le plus cultivé de son temps, n'hésite pas à proclamer une ère heureuse[4]. Les écoles donnent naissance à quelques humanistes comme Rathier de Vérone et Hrosvith de Gandersheim et, sans aller jusqu'aux vues outrées de Leibnitz qui plaçait le xe siècle au-dessus du xiiie, trop scolas-

1. *Chronicon*, a. 888 (MGH. SS. t. I, p. 598); son texte présente ici de nombreuses réminiscences de l'historien Justin (*Pompei Trogi Philipparum Historiarum Epitoma*, lib. XIII, 1, 11, 15; II, 3, etc.; édit. Rueber, Leipzig, 1907, p. 102-103, et *Chronicon, loc. cit.*, p. 598, l. 22, 24, 37, etc.).

2. *Annales ecclesiastici*, a. 900 (Lucques, 1744, t. XV, p. 500) : « Saeculum quod sui asperitate ac boni sterilitate ferreum, malique exundantis deformitate plumbeum, atque inopia scriptorum appellari consuevit obscurum. »

3. *Vita S. Rictrudis*, épître dédicatrice à Étienne de Liége, en 907 (*Acta Sanctorum*, mai, t. III, p. 81 F).

4. *Vita Deoderici Mettensis*, cap. vii (MGH. SS. t. IV, p. 467).

tique à ses yeux[1], l'on peut trouver dans la période qui nous occupe plus d'un coin lumineux qui contraste avec les couleurs de l'ensemble. Malgré les incursions destructrices des Northmans, des Hongrois ou des Arabes, malgré les pillages des seigneurs et la barbarie des foules, les écoles parviennent à subsister ou à revivre un peu partout; peu à peu même, au cours du xe siècle, elles se développent, surtout en France et en Lotharingie. Car, en dépit du renouveau passager dû, après Alfred le Grand, aux efforts de Dunstan, le « Gerbert de son siècle », l'Angleterre ne prendra son essor qu'au lendemain de la conquête normande. Quant à l'Allemagne, la France et, à beaucoup d'égards, l'Italie la laissent bientôt en arrière; le renom qui s'était attaché jadis aux brillantes institutions de la Hesse et de la Souabe passe aux voisines de l'ouest pour se fixer surtout dans les écoles cathédrales[2]; à côté d'elles, quelques écoles monastiques se maintiennent à un rang honorable, même dans la culture classique et dialectique[3].

L'opposition à la lecture des auteurs païens qui se déclare dans divers centres, met nettement en relief le but religieux qui doit présider à ces études. Sans doute les chroniques et les recueils épistolaires de l'époque répètent, à propos de divers personnages ecclésiastiques[4], le fameux épisode de la vie de saint Jérôme, qui s'était vu détourner par un songe de la lecture de Plaute ou de Cicéron[5]; cette opposition n'allait toutefois pas jusqu'à dénier toute utilité, pour l'intelligence de la Bible, à l'étude des auteurs et de la grammaire. C'est ce que disait déjà à la fin de la période carolingienne, Er-

1. *Introductio in collectionem scriptorum rerum Brunswicarum*, LXIII; *Opera*, Genève, 1768, t. IV, II, p. 32.

2. Voir Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 275 et suiv.; 342 et suiv.; 927 et suiv.; Dufourcq, *op. cit.*, t. V, 3e édit., p. 349 et suiv.; Lavisse, *Histoire de France*, t. II, I, p. 395 et suiv., et t. II, II, p. 179 et suiv.; Sackur, *Die Cluniacenser*, Halle, 1892, t. I, p. 1-35.

3. Il y a lieu de ne pas accepter au pied de la lettre ce que dit Pfister (*op. cit.*, p. 3 et 6, etc.); voir Sackur (*op. cit.*, p. 330, 352, 362, etc.). Citons ici les noms de Lobbes, Saint-Gall et un peu plus tard le Bec en Normandie, parmi les écoles abbatiales illustres.

4. Pour le détail de ces récits, voir Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, Stuttgart et Berlin, 1904, t. I, p. 359 et 360.

5. Epistola XXII, 30, ad Eustochium (PL. XXII, 416).

menric d'Ellwangen (874), qui voulait bien trouver quelques perles « dans ce fumier[1] ». Un peu plus tard, au xe siècle, Notker le Bègue vante les secours que peuvent apporter les études à l'explication des « *tropi* » et des « *schemata* » de la Bible[2].

Les « Sciences » et les « Arts » de l'ancien programme de Cassiodore prennent une extension grandissante ; mais on les enseigne plutôt isolément que tous à la fois, selon les aptitudes particulières des écolâtres en vue. Il est même des pays où telle branche du « *quadrivium* » est ignorée, comme l'astronomie et la musique en Italie au dire de Richer[3]; Gerbert, par exemple, parcourt divers centres, vers 970, pour s'initier successivement à la grammaire, à la rhétorique, à la dialectique, à l'astronomie, à la musique, à l'arithmétique, etc.[4]; tandis qu'à Saint-Gall les arts du « *quadrivium* » sont surtout en honneur, avec la versification, qui va jusqu'à envahir l'histoire annalistique[5]. La médecine figure aussi au programme[6], comme jadis chez Cassiodore et surtout chez Isidore[7]; elle passe ainsi dans les encyclopédies monastiques, connues sous le nom de *Liber Glossarum*[8], pour se développer bientôt en branche spéciale de l'instruction. C'est ce qui se produit notamment à Chartres, dont des vers mnémotechniques, dus à Fulbert, reflètent l'enseignement[9]; à Saint-Gall, où le nom d'un moine médecin, Notker Grain de poivre, « *doctor*, *pictor*, *medicus* »,

1. Epistola ad Grimaldum (MGH. *Epistolae Karolini aevi*, t. III, p. 563).
2. *De interpretibus divinarum Scripturarum*, cap. II (PL. CXXXI, 995).
3. *Historiarum libri*, III, 44 (MGH. SS. t. III, p. 617).
4. On le rencontre à Aurillac, à Auxonne, à Rome, à Reims, etc. (Richer, *op. cit.*, III, 43-45 ; MGH. SS. t. III, 616-617).
5. G. Meier, article cité, p. 122 et suiv., et MGH. SS. t. II, p. 80-81.
6. Au XIIe siècle, l'étude de la médecine sera interdite aux moines par Alexandre III, et au XIIIe, par Honorius III, etc. (voir les textes dans Denifle-Chatelain, *Chartularium*, t. I, p. 3 ; n. 32, p. 90, n. 424-478).
7. Cassiodore, *De institutione divinarum litterarum*, cap. XXXI ; PL. LXX, 1146 ; Isidore, *Etymologiae*, lib. IV, I, 13, etc. ; PL. LXXXIII, 183, 196, etc. ; voir Mariétan, *op. cit.*, p. 97, etc.
8. Voir Goetz, *Der Liber Glossarum*, dans les *Abhandlungen* de Leipzig, t. XIII, 1893, p. 211-217, etc.
9. *Hymni et Carmina*, XIX (PL. CXLI, 349).

passe à la postérité[1]; et à Saint-Bénigne, où l'on connaît même l'embaumement[2]. Le renom fascinateur de maîtres, comme Héribrand de Chartres, joint à l'attrait de la bibliothèque qui possède un Oribase, provoque même chez maint étudiant de pénibles mais rémunératifs voyages[3]. Du reste les échanges internationaux, amenés par la passion de l'étude, commencent à devenir fréquents dans l'Europe occidentale, entre l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre et la France; c'est, dès le xe siècle, le prélude des grands exodes du xiie siècle vers les centres universitaires cosmopolites. Appelés par de puissants protecteurs, les maîtres passent de chaire en chaire, parfois au grand déplaisir de leur supérieur hiérarchique, comme cet Hucbald de Liége réclamé jusque dans Paris par Notger son évêque[4]; les disciples suivent les maîtres, ou se font successivement les auditeurs des plus célèbres « *scholastici* », transplantant ainsi d'un pays à l'autre, les idées, les méthodes et les livres[5]. Altmann de Passau, Gebhard de Salzbourg, Adalbéron de Wurzbourg étudient à Paris; Stanislas de Cracovie passe à Liége et séjourne à Paris; Fulbert, qui fait la gloire de l'école de Chartres, est un italien, peut-être un romain; Hucbald enseigne à Prague, après avoir été rappelé de Paris; à Lyon, l'on rencontre des Anglais, ainsi qu'à Chartres, tandis que Saint-Bénigne de Dijon héberge des Italiens et des Orientaux, et que Liége reçoit des Normands de Bayeux. Othon le Grand trahit des préoccupations qui rappellent celles de Charlemagne, en appelant des étrangers, et le Pape l'y seconde; mais la tentative n'eut pas le succès

1. EKKEHARD IV, *Casus S. Galli*, cap. IX (MGH. SS. t. II, p. 114); voir aussi HEFELÉ, article cité, p. 233, 236, etc.; G. MEIER, article cité du *Jahrbuch für Schweizerische Geschichte*, p. 116-117.

2. *Chronicon S. Benigni*, édit. BOUGAUD dans les *Analecta Divionensia*, Dijon, 1875, t. I, p. 177.

3. RICHER, *op. cit.*, IV, 50 (IBID., p. 642-643).

4. *Gesta Episcoporum Leodiensium*, cap. XXIX (MGH. SS. t. VII, p. 205).

5. Pour les détails, nous renvoyons aux ouvrages soigneusement annotés de HAUCK, *op. cit.*, t. III, p. 319-332, p. 282, n. 6, etc.; KURTH, *Notger de Liége*, p. 281, 298, etc.; SACKUR, *op. cit.*, t. II, p. 352 et suiv., et *passim*; WATTENBACH, *Deutschland Geschichtsquellen*, Stuttgart et Berlin, 1902, t. I, p. 350 et suiv., 423, 425 etc.; *Histoire littéraire*, t. VI, p. 47; t. VII, p. 103, etc. Autres renseignements dans LAVISSE, *Histoire de France*, t. II, 2, p. 185-186; CLERVAL, *op. cit.*, p. 14 et suiv.

qu'elle connut au VIIIe siècle. Aucun des maîtres qu'il fait venir d'Italie ou de France, ni Étienne de Pavie, ni Gunzon de Novare, malgré leur culture classique et leur riche bibliothèque, n'était un Alcuin, pas plus que, sous Othon III, ne l'était Gerbert d'Aurillac, trop vanté par Richer[1].

La présence d'éléments étrangers dans les monastères exerce un heureux effet sur les progrès des connaissances : tel, l'exemple de Reichenau et de Saint-Gall qui abritent des Italiens, des Grecs ou des *Scoti*. La trace de ces multiples relations intellectuelles se retrouve jusque dans les rouleaux des morts, espèce de lettres de décès, avec demande de prières, agrémentées souvent de pièces rimées, et précieuses en renseignements sur les écoles et leurs vicissitudes[2].

Les discussions scolaires qui, dès l'époque carolingienne, mirent sur le pavois des dialecticiens de renom, présentent au Xe siècle toute une série d'écolâtres qui nous fait remonter par Heiric d'Auxerre, Remi de Reims et Hucbald de Paris, jusqu'à Raban Maur de Fulda et, par lui, jusqu'à Alcuin, Egbert et Bède le Vénérable. En produisant des traités et des commentaires plus nombreux et parfois plus fouillés qu'on ne serait porté à le croire, elles eurent le grand avantage d'aiguiser l'esprit de ces générations; la dialectique qui allait avoir un si grand rôle dans la théologie de l'ère abélardienne, continue dans cette palestre à assouplir ses forces et à affiner son jeu. C'est ainsi qu'un siècle et demi plus tard se formera Lanfranc et après lui Anselme, le théologien-philosophe de l'abbaye du Bec, sur le nom duquel se ferme avec gloire la grande époque des écoles bénédictines, et le premier en somme qui entre résolument, non pas à tâtons, mais en maître, dans le domaine de la métaphysique : la dialectique avait été l'étincelle qui devait allumer le foyer philosophique et lui donner l'occasion de briller un jour de tout son éclat[3].

1. *Historiarum libri*, III, 43 (MGH. SS. t. III, p. 616).
2. L. Delisle, *Rouleaux des morts du IXe au XVe siècle*, Paris, 1866, p. 95 et suiv., 107, etc.
3. Pour le détail, voir, outre De Wulf, *op. cit.*, p. 168 et suiv., Ueberweg-Heinze, *op. cit.*, p. 173 et suiv., avec l'abondante biblio-

*
* *

La théologie reste ce qu'elle était jadis : lecture intelligente de la Bible et de quelques saints Pères, connaissance des symboles, des canons et des cérémonies rituelles. Elle ne figure dans l'enseignement, plutôt en dehors des écoles, que sous la forme de préparation immédiatement pratique aux fonctions sacrées. L'instruction du clergé demeure toujours élémentaire ; même le latin est souvent en souffrance. Car l'ignorance s'étend à toutes les classes de la société, sans qu'on puisse toujours en excepter les candidats au sacerdoce ou à l'épiscopat. Le concile de Trosly (Soissons) a des constatations désolantes ; la prédication se contente de traduire au peuple, en langue vulgaire, ou de lui répéter des homélies faites par autrui[1]. Par contre, les biographes ne manquent pas de signaler le rôle propédeutique des sept arts au sacerdoce, en exposant « con amore » les progrès réalisés en grammaire, en dialectique, en rhétorique, par les saints évêques ou abbés dont ils relatent la carrière. A les entendre, c'est cette étude préparatoire qui leur vaut leur élévation à un siège épiscopal ou abbatial, beaucoup plus qu'une culture théologique entendue dans le sens moderne du mot ; de celle-ci, l'hagiographie ne fait pas ou guère mention[2]. Si l'on peut faire des réserves sur l'exactitude des divers passages de ces *Vitae*, au moins les renseignements fournis sur les études nous reflètent-ils les idées courantes à l'époque de leur rédaction. Le petit poème qui figure en tête d'un exemplaire des statuts monastiques

graphie qu'il fournit ; De Wulf, *Le problème des Universaux dans son évolution historique du IX[e] au XIII[e] siècle,* dans l'*Archiv für Geschichte der Philosophie*, t. IX, 1896, p. 427 et suiv. ; Reiners, *Der Nominalismus in der Frühscholastik,* dans les *Beiträge*, t. VIII, v, p. 5 et suiv. (Münster, 1910).

1. Concile de Trosly (Mansi, t. XVIII, p. 263 et suiv.) ; Abbon de Saint-Germain, Préface de son *Liber* (choix de sermons), composé à la demande de Fulrad de Paris et de Frotaire de Poitiers (PL. CXXXII, 761-762).

2. Voir plus loin, l'appendice E, p. 74.

offert à Henri II vers 1012-1013, et composé par l'abbé de Sève, Gérard, énonce les mêmes idées sur la valeur propédeutique des sept arts cultivés à l'école de Bamberg, « supérieure à Athènes[1] ». Les règlements de Rathier de Vérone sont en harmonie avec ce que disent les hagiographes[2].

Dans les productions de l'époque, pas de recueil encore qui expose dans l'ensemble d'un système les données révélées; la vie est toute à l'action, dévouée à la réforme morale que personnifient, à côté de plusieurs grands évêques, les moines de la branche clunisienne ou les fondations d'Hirschau[3]. Les controverses, dont quelques-unes accusent jusque dans leurs expressions la grossièreté des esprits, sont peu nombreuses; l'hérésie, à ce moment, est « grossière et matérielle », comme dit Ampère[4]. Une seule œuvre notable est à signaler ici; le traité d'Hériger de Lobbes[5], qui continue la discussion jadis soulevée entre Paschase Radbert et Ratramne; tandis que la grande partie du livre de Gézon de Tortone consiste dans la transcription de Paschase Radbert et des saints Pères[6]. Au nom d'Auxilius, de Vulgarius et de Liudprand de Crémone, se rattachent quelques bonnes idées dogmatiques sur la

1. Jaffé, *Bibliotheca rerum germanicarum*, t. V, p. 483, vers 33-43.
2. *Synodica*, xii et xiii (PL. CXXXVI, 563-564).
3. Voir Sackur, *op. cit.*, t. I et II, *passim*, et Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 342 et suiv., p. 441 et suiv.
4. Voir Mabillon et d'Achery, *Acta Sanctorum O. S. B.*, Saec. v, praefatio, n. iii, 29 et suiv., p. xx et suiv., Paris, 1685; *Histoire littéraire*, t. VI, p. 9-10; le mot de « stercorianisme » sera créé un peu plus tard; voir Schrödl, dans le *Kirchenlexikon*, t. XI, p. 782-783 et Zöckler-Hauck, dans la *Realencyklopädie*, t. XIV, p. 9-10; Ampère, *op. cit.*, t. III, p. 273.
5. *De corpore et sanguine Domini* (PL. CXXXIX, 179-188); voir Heurtevent, *Durand de Troarn et les origines de l'hérésie bérengarienne*, Paris, 1912, p. 198-199 et appendice, p. 266-268, note; Morin, *Les Dicta d'Hériger sur l'Eucharistie*, dans la *Revue Bénédictine*, t. XXV, 1908, p. 1-18; Bubnov, *Gerberti... opera mathematica*, Berlin, 1899, p. 205, n. 1.
6. C'est pour cela que Mabillon se contente d'éditer la préface et la table des chapitres (*Museum italicum*, Paris, 1724, t. I, p. 89); Muratori publie tout ce qui n'est pas pure copie (*Anecdota*, Padoue, 1713, t. III, p. 238 et suiv.); le texte se trouve reproduit dans Migne, *Liber de corpore et sanguine Christi* (PL. CXXXVII, 371-406).

validité des sacrements, trop vite oubliées ensuite[1]. La Germanie ne produit presque rien, encore qu'on veuille reconnaître l'esprit religieux germain dans les rares ouvrages éclos le long du Danube et du Haut-Rhin. A côté de quelques commentaires bibliques d'une originalité discutable, il faut citer les écrits d'une frappe exceptionnellement personnelle, mais de sujet rarement dogmatique, dus à cet énigmatique repentant, incorrigible pessimiste, censeur mordant et fatalement antipathique malgré ses qualités, qui s'appelle Rathier de Vérone; son humeur combative et ses goûts bizarres s'accusent jusque dans les titres extravagants qu'il donne à ses livres[2].

Si on laisse de côté l'histoire avec Flodoard, Richer, Raoul Glaber, Liudprand de Crémone, etc., l'hagiographie et les parties de la théologie d'ordre immédiatement pratique où brille Atton de Verceil[3], l'on a vite fait de parcourir la liste des écrivains et des œuvres. La conclusion qui se dégage des quelques pages du *Nomenclator litterarius* de Hurter[4] consacrées à ces siècles n'est pas démentie par l'examen des originaux : la qualité ne supplée pas à la quantité. Les travaux de la codification canonique, qui donnent à la théologie une part souvent importante, appelleront tantôt l'attention.

En résumé, c'est un peu partout, comme dit Hauck, le règne des maîtres d'écoles : les esprits s'assouplissent dans les exercices de la grammaire, de la dialectique ou du calcul, quand ils ne cultivent pas, comme l'abbesse de Gandersheim,

1. *De ordinationibus a Formoso papa factis, Infensor et Defensor, etc.* (PL. CXXIX, 1054 et suiv.); *In defensionem sacrae ordinationis, etc.*, dans E. Dümmler, *Auxilius und Vulgarius, Quellen zur Geschichte des Papsthums,* Leipzig, 1866, p. 59, 107, etc.; voir Saltet, *Les Réordinations,* Paris, 1907, p. 156 et suiv., p. 171.

2. Cette remarque est d'Ampère, *op. cit.*, t. III, p. 292; lettres, sermons, décrets synodaux, opuscules divers, réflexions, etc., dans PL. CXXXVI, 9-758; sur les principaux traits de sa personnalité, voir sa propre description (*Epistola* II, V et VI; *Invectiva; Coniectura qualitatis,* II, V, XII; *Praeloquia*, VI, 26; *Dialogus confessionalis,* XXXI; *Exhortatio et preces* (PL. CXXXVI, 648 B, 657 A, 666B C, 451, 523 A, 524, 528, 537 B, 342, 424 A, 447-448, etc.).

3. Œuvres dans PL. CXXXIV, p. 10 et suiv.

4. T. I[3], XVI, XVII et XVIII, p. 873-986 (Innspruck, 1903).

les fleurs poétiques à l'imitation des anciens. En Italie, ce sont les « *grammatici* » qui vont jusqu'à réveiller l'émulation de l'Allemagne; par leurs multiples pérégrinations, dont tirait gloire le grand historien de la littérature italienne, Tiraboschi, mais sur les causes desquelles les historiens modernes ne sont pas encore fixés, ils prennent le rôle de professeurs cosmopolites[1]; au XIe et au XIIe siècle, cet exode des maîtres italiens donnera encore de beaux noms aux écoles de France et de Normandie. L'Allemagne ne voit germer sur le sol de ses monastères ou de ses cathédrales, comme Worms, Spire, Magdebourg, Wurzbourg, Mayence, Corvey, Hirschau, Fulda, Reichenau, Saint-Gall, que des *Schulbücher*, manuels scolaires, parfois même publiés en langue vulgaire, comme à Saint-Gall, où l'on traduit en allemand des opuscules de grammaire et de dialectique. La Lotharingie, par contre, stimulée par l'exemple de Brunon de Cologne, forme des écolâtres et des évêques pour l'empire et voit fleurir longtemps ses centres d'études : Metz, Verdun, Toul, Liége, Lobbes, Gembloux, etc. En France, l'essor est plus durable encore; il se confine, il est vrai, plus ou moins exclusivement, aux écoles du nord de la Loire; car ce que nous dit un neveu de l'abbé de Cluse, en Lombardie, d'après ce que rapporte Adhémar de Chabannes[2], n'est pas bien louangeur pour la partie méridionale; mais Paris, Reims, Chartres, le Bec, Tours, Angers, etc., sont des noms qui resteront désormais célèbres dans l'histoire des lettres au Xe et au XIe siècle. La réputation des écoles de Poitiers et de l'Anjou rejaillira jusque sur ses seigneurs; une des gloires pédagogiques de Reims, l'écolâtre de la cathédrale, changera son nom de Gerbert en celui de Silvestre II; plusieurs « *scholastici* » deviendront de grands évêques : tel Fulbert de Chartres, comme Lanfranc et plus tard Anselme, originaire semble-t-il de l'Italie,

1. *Storia della litteratura italiana*, Florence, 1806, t. III, 1, p. 285-286 (Lib. IV, chap. II, n. 1 et 2); FR. NOVATI, communication citée plus loin, dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1910, p. 171-172.
2. *Epistola de apostolatu S. Martialis* (PL. CXLI, 107-108).

et qui passera à la postérité avec le nom de grand éducateur de ses contemporains[1]. Autour de la chaire de son école qui exerce son attraction jusqu'en Angleterre et en Lotharingie, se groupent presque tous les écrivains qui prendront la plume dans la controverse bérengarienne; les autres viendront du Bec, dont Lanfranc commence à établir le prestige dès le lendemain de sa fondation par Herluin. Mais l'éclat de la grande école bénédictine de Normandie ne devait pas survivre à la génération d'Anselme; Chartres, au contraire, était réservée à de plus glorieuses destinées, et Paris devait définitivement tout éclipser, à l'époque d'Abélard et de Pierre Lombard.

*
* *

Avec l'époque de Lanfranc et des élèves de Fulbert, comme Bérenger, Adelman, Alger de Liége, etc., l'on entre déjà dans un nouveau stade du développement théologique : celui où la dialectique grandissante étend ses incursions bien au delà de son domaine primitif, pour appliquer au contenu de la révélation toutes les ressources de sa subtilité et de sa finesse. Ce mouvement, très naturel d'ailleurs et nécessaire, dans une certaine mesure, chez tout esprit qui veut chercher le pourquoi et le comment, n'était pas né tout à coup; depuis plus d'un siècle déjà il se dessinait vaguement, avec des hésitations dans l'effort et souvent même avec une gaucherie d'allure, qui ne provoquerait que la pitié, si au terme de ces premiers essais, l'on n'apercevait les beaux coups d'aile de saint Anselme[2]. C'est ce qui jette quelque intérêt sur ces premiers voyages d'aventure dans la mer ténébreuse de la spéculation, encore que bien souvent les pages qui nous les conservent, ne s'élèvent guère au-dessus des exercices élémentaires de la dialectique. Que de fois leurs auteurs paraissent emprisonnés dans le formalisme

1. Voir Endres, article cité du *Philosophisches Jahrbuch*, t. XXV, 1912, p. 368-371.
2. Nous nous permettons, pour cette partie, de renvoyer le lecteur à l'étude déjà citée des *Studien* dédiés au Prof. Baeumker, p. 79-99.

d'expressions techniques peu comprises ou mal appliquées : tel, ce Jean de Vendières[1], abbé de Gorze au xe siècle, qui, à l'imitation d'Alcuin[2], appelle à son aide les catégories d'Aristote exposées par Boèce, pour saisir dans un passage qu'il lit chez Augustin l'explication de la Trinité. Tel encore, Hériger, une des gloires de Lobbes, la « *vallis scientiae* », qui voit dans la dialectique un don de Dieu et qui met en ligne ses dernières batteries, en les annonçant pompeusement : *ut forti syllogismo concludam*[3] ! A côté d'eux, pour n'en citer que quelques-uns, Willeram d'Ebersberg constatera avec regret l'envahissement grandissant de la dialectique, usurpant sur le texte sacré[4]. Les écoliers du cloître de Saint-Emmeran à Ratisbonne, ou de la « Domschule » de Mayence, interpréteront la Bible par la troisième science du « *trivium* », au grand désespoir du mélancolique Othlon de Ratisbonne[5]. Puis, c'est Wolfgang de Ratisbonne qui suit l'exemple d'Alcuin, en fermant la bouche à un hérétique par la théorie de Boèce sur l'accident[6] ; c'est Adalbéron de Laon, chez qui la versification latine ajoute encore ses énigmes aux subtilités de la spéculation dialectique[7], pour s'en prendre, comme elle le fera longtemps ensuite avec d'autres, aux relations des personnes divines dans la sainte Trinité ; tandis que chez les prédicateurs, Aristote interviendra jusque dans un sermon

1. *Vita Johannis Gorziensis*, n. 83 (MGH. SS. t. IV, p. 360).
2. *De fide Trinitatis*, Epistola nuncupatoria (PL. CI, 12 CD), et Epist. CCLVII, ad Carolum Magnum (MGH. *Epistolae*, t. I, p. 415).
3. *De corpore et sanguine Domini*, n. 7 et 10 (PL. CXXXIX, 180 et 187 D), à compléter par les manuscrits du Séminaire de Liége, F. 6, 30, fol. 161^r, et de la cathédrale de Salisbury, n. 61 (fol. 31 et suiv.), qui intercalent dans le texte les mots *syllogismus*, *assumptio*, *conclusio*.
4. *Expositio Williramni abbatis super Cantica canticorum*, prologus (édit. SEEMÜLLER, *Willirams deutsche Paraphrase des Hohenliedes*, dans les *Quellen und Forschungen zur Sprach- und Kulturgeschichte der germanischen Völker*, t. XXVIII, Strasbourg, 1878, p. 1 et 2).
5. *Dialogus de tribus quaestionibus*, prologus (PL. CXLVI, 60-62).
6. *Othloni vita S. Wolfkangi, episc.*, n. 28 (MGH. SS. t. IV, p. 537-538) ; ALCUIN, Epistola CCIV, et CCLVII, ad virginem nobilem ; et CCCVII, ad Carolum magnum (MGH. *Epistolae*, t. IV, p. 338, 339, 415 et 470).
7. Ms. 298 de la Bibliothèque de Valenciennes, fol. 110-117.

sur la confession[1]; l'œuvre de Boèce, à côté de la Bible, intéresse Bovon II de Corbie (†916), et console la vieillesse d'Adalbéron de Metz, au point de lui faire demander à Thietmar de Mayence un exemplaire moins défectueux du Περὶ Ἑρμηνείας[2]. De toute part d'ailleurs la dialectique remplissait le programme scolaire jusqu'à en déborder : on en rédige des manuels en vers à Saint-Gall[3]; elle pénètre dans les glossaires, comme chez Papias[4], lequel pourtant ne veut faire qu'une « œuvre élémentaire de grande utilité pour ses enfants »; elle s'étale en vieil allemand dans diverses traductions des commentaires de Martianus Capella, de Boèce, etc.[5], qui comptent parmi les plus anciens représentants de la langue; elle prend possession des portails de nos cathédrales, où l'on sculpte ses emblèmes avec prédilection[6]; elle pénètre dans l'enseignement de la grammaire comme du droit[7]; elle se déploie jusque sur les vêtements sacrés, comme le montrent les scènes de Martianus Capella, représentées sur une aube envoyée à Saint-Gall[8] par la nièce d'Othon I; elle entre même à la cour des Empereurs, assez éclairés ou assez vaniteux pour

1. Radulphus Ardens, Homilia lxiv, in Litania maiori (PL. CLV, 1900 B). Ce sermon appartient à une époque plus tardive qu'on ne le croyait jadis; depuis le travail de Geyer, l'œuvre de Raoul l'Ardent est à placer à la fin du xii[e] siècle et non plus au xi[e] (*Radulphus Ardens und das Speculum Universale*, dans la *Theologische Quartalschrift*, t. XCIII, 1911, p. 63 et suiv.).

2. Epistola xl (PL. CXXXVII, 518 A); sur Bovon II de Corbie (Saxe), qui commente un passage du *De consolatione philosophiae* (PL. LXIV, 1239-1246), voir Manitius, *op. cit.*, p. 526-529, et Endres, article cité, *Philosophisches Jahrbuch*, t. XXV, 1912, p. 365-367.

3. Cousin, *Ouvrages inédits d'Abélard*, Paris, 1836, p. 657-669.

4. Voir plus loin, l'appendice B, 6, p. 69.

5. *Die Schriften Notkers und seiner Schule*, édit. Piper, Fribourg et Leipzig, 1882, p. 5 et suiv.; Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 967 et suiv.

6. Male, *L'art religieux du XIII[e] siècle en France*, Paris, 1898, p. 102-126; Paolo d'Ancona, *Le rappresentazioni allegoriche delle arti liberali nel medio evo e nel Rinascimento*, dans l'*Arte*, t. V, 1902, p. 137 et suiv., et p. 211 et suiv.

7. Voir Ch. Thurot, *Notices et extraits ..... pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales du moyen âge*, dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, t. XXII, 2[e] partie, 1868, p. 89, 93, 94, etc.

8. *Ekkehardi IV, Casus Sancti Galli*, cap. lxxx, dans les *St-Gallische*

orner leur chambre d'un buste de Boèce avec une épigramme de Gerbert[1], ou pour se prêter au rôle d'arbitre entre deux champions qui se demandent, avec grand fracas d'arguments, si l'être raisonnable mérite ce qualificatif même quand il ne fait point usage de sa raison, ou si l'arbre de Porphyre a vu pousser la branche « *mortale* » avant celle qui porte « *rationale*[2] ».

Au moins, pour exagéré qu'il ait été dans ses applications, l'exercice avait le précieux avantage d'affiner les esprits. C'est ce qui lui donne sa fécondité pour l'avenir. Ce progrès dans les conceptions philosophiques et dans la marche de leur exposé se fait remarquer dans les écrits qui se rattachent à la controverse de Bérenger; on peut le suivre, quasi pas à pas, dans la série des auteurs qui défendent à ce moment le dogme catholique avec des perfectionnements gradués.

3. — La codification canonique du IX[e] au XI[e] siècle.

Avant de passer à ce nouveau stade de l'élaboration théologique, celui que l'on pourrait appeler le moment des monographies et des conflits dialectiques, un autre facteur important de la codification dogmatique doit arrêter notre attention; car ses progrès, parallèles à ceux de la dialectique, grandissent pendant le x[e] et le xi[e] siècle, jusqu'à donner peut-être le branle à la systématisation théologique. Nous voulons parler de la longue série des recueils canoniques qui jalonnent tout le moyen âge jusqu'au *Décret* de Gratien. C'est sur ce terrain pratique, plutôt en dehors des écoles et dans l'entourage épiscopal, que devait

Geschichtsquellen, édit. G. Meyer von Knonau, dans les *Mitteilungen zur vaterländischen Geschichte*, N. F. t. V et VI, Saint-Gall, 1877, p. 330 et 331.

1. PL. CXXXIX, 287; *Histoire littéraire*, t. VI, p. 585; Bubnov, *op. cit.*, p. 150-151.

2. Richer, *Historiarum libri quatuor*, lib. III, 56 et suiv. (MGH. SS. t. III, p. 619 et suiv.); *Libellus de ratione et uti* (PL. CXXXIX, 157 et suiv.), lettre préface à Othon III, dans J. Havet, *Lettres de Gerbert*, Paris, 1889, p. 226; voir Picavet, *Gerbert, un pape philosophe*, Paris, 1897, p. 106 et suiv., et 144 et suiv.

se faire le premier pas vers un exposé synthétique des données acquises : ici s'ouvre par voie d'échange, toute une série de services que se rendent mutuellement la théologie médiévale et le droit canon en formation. C'est par ces collections, souvent fort entremêlées de théologie dogmatique, surtout chez leurs premiers auteurs, ceux du groupe rhénan, et même après eux, chez les écrivains italiens ou français, qu'est entamé le travail de la systématisation. A ce titre, elles nous demandent un coup d'œil rétrospectif qui supplée à ce que les pages précédentes consacrées surtout à la dialectique, ont forcément omis dans cette étude ; nous le pousserons jusque vers les premières années du XIIe siècle, pour terminer en une fois tout ce qui concerne le droit canon [1].

Pour peu qu'on ait feuilleté la volumineuse littérature canonique qui précède le *Décret* de Gratien, point de convergence de tous les travaux antérieurs, l'on constate sans peine la préférence marquée qui s'attache, dès le VIIe ou le VIIIe siècle, aux recueils systématiques. Si les abrégés méthodiques de Fulgence Ferrand [2] et de Cresconius [3] sortent peu de l'Afrique, l'on ne tarde pas à ranger dans un ordre méthodique, ou à doubler d'une table des matières systématique, la grande collection chronologique, l'*Hispana*, qui circule sous le nom d'Isidore de Séville [4] ; ce qui facilite singulièrement l'usage de ce répertoire, auquel présidait l'ordonnance chronologique. Cette disposition, par ordre des matières, garantit à la collection, dite *Irlandaise*, une grande partie de la vogue dont elle jouit dès son arrivée sur le continent au VIIIe siècle [5]. Les productions pseudo-

1. Cet exposé sera bref, car le chapitre IV de ce volume reprendra avec plus d'ampleur les rapports de la théologie et du droit canon dans l'œuvre de leur codification. Nous ne donnons ici que les indications nécessaires au lecteur pour suivre le développement historique des deux sciences.

2. *Concordia canonum* (PL. LXXXVIII, 817-942).

3. *Breviatio canonum* (PL. LXVIII, 949-962) ; voir dans MAASSEN, *op. cit.*, p. 798 et suiv., les collections qui adoptent l'ordre systématique des matières.

4. MAASSEN, *op. cit.*, t. I, p. 813-820 ; PL. LXXXIV, 24 et suiv.

5. Voir P. FOURNIER, *De l'influence de la collection canonique irlandaise sur la formation des collections canoniques,* dans la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, t. XXIII, 1899, p. 27 et suiv.

Isidoriennes au milieu du IXe siècle [1], donnent pour une des dernières fois la préférence à l'ordonnance historique, en se basant pour une partie de leurs faux sur le *Liber Pontificalis*. Dès lors, la classification méthodique devient prépondérante, sinon exclusive, dans chaque nouvelle collection. La floraison canonique, activée par les idées de réforme, les besoins de l'administration diocésaine, les avantages d'un manuel qui contient tout ce qu'il faut au pasteur pour instruire et gouverner, — tel l'*Enchiridion* de Réginon de Prüm (990) [2], ou la collection en dix livres, au XIIe siècle, ou celle du Vatican en cinq livres [3], — prendra bientôt une telle intensité qu'elle pourra étaler en ligne plus de cinquante collections différentes depuis les *Fausses Décrétales* jusqu'au *Décret* de Gratien [4].

Dans une partie de ces recueils, comme dans celui de Burchard de Worms [5], le principal représentant du groupe rhénan, et dans les nombreux remaniements qui en dérivent, se rencontrent des parties notables, plus ou moins systématisées, sur des matières théologiques : telles, la prédestination, l'eschatologie, le baptême, la pénitence, les cérémonies sacrées, etc. Ce mélange de théologie et de législation devait être la caractéristique de la plupart des œuvres jusque vers le milieu du XIIe siècle.

La querelle des Investitures ne fait que stimuler l'élan ; elle fait entrer dans la littérature canonique, notamment

1. Éditées par Hinschius (*Decretales pseudo-Isidorianae et Capitula Angilramni*, Leipzig, 1863). Sur leur origine, leurs matériaux, etc., voir P. Fournier, *Etudes sur les Fausses Décrétales*, dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. VII, 1906, p. 33, 301, 543, 761 et suiv.

2. *Libri duo de synodalibus causis et disciplinis ecclesiasticis* (PL. CXXXII, 175) ; nouvelle édition par Wasscherschleben, *Reginonis libri duo...*, Leipzig, 1840 ; voir préface, p. 1-3.

3. Voir les préfaces dans Theiner, *op. cit.*, p. 166, n. 8 et p. 181 (ms. de la Bibliothèque Impériale de Vienne, can. 91) et p. 272 (ms. du Vatican, lat. 1339).

4. Tardif, *op. cit.*, p. 160, parle d'au moins trente-sept collections ; c'est le chiffre fourni par Walter qui en donne l'énumération (*Lehrbuch des Kirchenrechts,* 13e édit., Bonn, 1871, n° 100). Les nombreux travaux des vingt dernières années, surtout ceux de Paul Fournier, ont largement augmenté cette liste ; ils sont cités plus loin, chap. V.

5. *Decretum,* PL. CXL, 535-1058.

sur les conditions de la validité des sacrements ou sur les prérogatives de l'Église romaine, de vastes chapitres, dont hériteront plus tard les traités de théologie.

A ces recueils que nous venons de citer et à ceux qui suivent, du groupe italien ou du groupe français, comme ceux d'Anselme de Lucques[1], d'Yves de Chartres (vers 1095) — dont la *Panormia* est cependant beaucoup moins mélangée de théologie que le *Decretum*[2] — de Bonizon de Sutri[3] (vers 1091), d'Alger de Liége[4], du cardinal Grégoire[5], etc., la théologie sacramentaire est redevable de plusieurs de ses thèses : elle trouve là, ainsi que dans les écrits polémiques provoqués par les Investitures, des éléments importants, des tentatives de groupement, des arguments pour ou contre la valeur des sacrements des simoniaques, des excommuniés, etc.

On le voit, même dans les collections qui élaguent beaucoup de ces éléments théologiques, le mélange des deux sciences laisse encore des traces. Il n'est pas jusqu'à la définition du sacrement, classique avec Abélard et perfectionnée ensuite, qui ne se rencontre dans les recueils canoniques avant de se trouver dans les œuvres proprement théologiques ; Yves de Chartres qui la fournit, mais non le premier, puisqu'elle figure déjà chez Bérenger, attribue, à tort, à saint Augustin jusqu'à la formule qui l'énonce ; de là, elle passe entre autres chez Alger de Liége, puis chez Gratien, Roland Bandinelli, etc., jusqu'à ce que Pierre Lombard, aidé par Hugues de Saint-Victor et la

1. Inédit en partie (ms. de la Bibliothèque Nationale, lat. 12519, etc.); quatre livres sur treize ont été publiés par THANER (*Anselmi Lucensis Collectio canonum, etc.*, recensuit Fr. Thaner, Innspruck, 1906). Les titres des chapitres sont donnés par MAI, d'après une copie tardive du Vatican, dans son *Spicilegium romanum,* Rome, 1841, t. VI, p. 316-393.

2. PL. CLXI, 46 et suiv.

3. Inédit en grande partie; quelques extraits ont été publiés par MAI dans sa *Patrum nova bibliotheca,* Rome, 1854, t. VII, pars 3, 1-76.

4. *De misericordia et iustitia* (PL. CLXXX, 857-969).

5. Cette collection, dite *Polycarpus,* est inédite; titres dans THEINER, *op. cit.,* p. 342-345 ; préface dans HUEFFER, *Beiträge zur Geschichte, etc.*, p. 75-76.

Summa sententiarum, qu'il utilise quand il ne les transcrit, y apporte les compléments devenus classiques depuis lors[1].

La communauté des matières qui s'affirme dans divers traités de la théologie ou du droit canon, amenait nécessairement les théologiens à utiliser les grandes ressources que leur offraient les dossiers patristiques ou conciliaires, élaborés par leurs confrères. L'on verra plus loin le détail de ces emprunts. Contentons-nous de citer ici les noms d'Yves de Chartres, dont la *Panormia* documente toute la génération suivante, et de Gratien de Bologne, chez qui Pierre Lombard ne se fait pas faute de puiser largement. Même des écrivains originaux, comme Hugues de Saint-Victor, Alger de Liége et Gilbert de la Porrée sont tributaires du droit canon pour leur documentation patristique.

Outre les importants dossiers de textes patristiques, outre l'idée même d'une codification des matières dogmatiques, ou la solution des problèmes légués par les recueils canoniques à la théologie, il est un autre genre de services que suscitent au moyen âge les rapports étroits entre les deux rameaux des sciences sacrées : c'est celui de la conciliation des textes patristiques. L'on y voit sans peine comment les collections canoniques exercent leur influence sur l'élaboration des œuvres systématiques de théologie.

Au XII[e] siècle, le problème de la conciliation des textes patristiques ne pouvait plus s'appeler nouveau ; depuis longtemps déjà, les divergences constatées de tout temps dans les écrits des saints Pères, voire même les contradictions apparentes entre certaines expressions bibliques, avaient embarrassé les écrivains ecclésiastiques. Sans remonter bien haut et sans parler des recueils d'*Apories* et de *Scholies*, si fréquents dans les manuscrits de nos bibliothèques, les Ἀντικείμενα de Julien de Tolède, auteur du *Prognosticon* déjà cité, les *Interrogationes* d'Alcuin sur la Bible, les multiples *Quæstiones in vetus et novum testamentum*, avaient

1. *De Sacra Coena*, édit. VISCHER, Berlin, 1834, p. 192 et 193. Nous reviendrons ailleurs sur cette définition et son histoire ; jusqu'ici nous ne l'avons rencontrée chez aucun auteur antérieur à Bérenger ; celui-ci, en l'attribuant à saint Augustin, facilita son succès.

comme parallèles dans l'exégèse patristique ces longs alignements de textes, vrais dossiers de plaidoiries, qui dans les controverses carolingiennes sur la grâce, le *Filioque,* les Images, l'Adoptianisme, l'Eucharistie, etc., font songer aux *Florilèges* et aux *'Ἐκλογαί* grecs ou byzantins, que présentaient à tour de rôle les adversaires et les partisans des Nestoriens, des Monophysites, des Monothélites, des Aphthartodocètes, des Iconoclastes, etc. L'on assiste de part et d'autre à des essais de conciliation forcée, où la fécondité de l'invention est plus saisissable que la saine interprétation historique.

Au xe siècle, c'est Hériger de Lobbes [1] qui s'irrite contre ces reproches de discordance faits aux Pères, et dès lors la série des essais de conciliation ne sera plus interrompue ; elle deviendra de jour en jour plus fournie. Ce qui préside à ces tentatives, c'est non seulement la conviction de l'identité des avis : il y entre encore un autre élément qui donne au problème une forme plus aiguë, à savoir l'immense réputation qui entoure d'une auréole le nom de certains auteurs jusqu'à faire prendre leurs paroles pour un oracle de l'Esprit Saint [2]. A côté de cela, il faut tenir compte de la nature même de l'argument d'autorité au moyen âge. Une page fort suggestive en la matière [3], répétée pour le fond par un théologien du xiie siècle, nous est présentée par un grammairien de la Charente, du xie siècle, Aiméric d'Angoulême. L'interprétation de certaines expressions du décret dit de Gélase, *De libris recipiendis* [4], souvent reproduit à cette

1. *De corpore et sanguine Domini*, n. 1 (PL. CXXXIX, 180 A).

2. Voir plus loin quelques exemples de cette croyance. Citons ici les noms d'Odon de Cluni, de Grégoire VII, d'Anselme de Laon, avant eux, celui de Walafrid Strabon et d'Alain de Farfa.

3. Les auteurs y sont divisés en quatre catégories : *aurei, argentei, stagnei, plumbei* (*Comptes rendus des Séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, nouvelle série, t. VI, 1870, p. 249-250). Pour ce qui regarde Robert de Melun, voir p. 320.

4. PL. LIX, 157-180 ; nouvelle édition critique par Thiel (*Epistolae RR. Pontificum genuinae,* Epistola xlii, p. 44 et 454, Braunsberg, 1868), et tout récemment par von Dobschütz (*Das Decretum Gelasianum de libris recipiendis et non recipiendis,* cap. iii-v, dans les *Texte und Untersuchungen*, t. XXXVIII, iv, Leipzig, 1912, p. 29-60) ; voir l'appré-

période, les idées de quelques préfaces de recueils canoniques, entre autres celui du cardinal Atton [1], expliquent l'usage courant, qui donne une valeur probante par elle-même aux textes d'un auteur frappé en quelque sorte de l'estampille légale : il est « *authenticus* », donc son témoignage vaut. De là, surgissent des conflits entre des affirmations fort distantes dans l'espace et le temps ; détachées de leur contexte, elles provoquent, en guise d'essais de concordance, des hypothèses de toute nature, sans qu'on recoure toujours à l'indispensable travail de la vérification sur le terrain de la réalité.

Chez les canonistes, et même en dehors de toute tendance polémique, comme celle de la querelle des Investitures, qui fait surgir pour ou contre le Saint Siège nombre de recueils de textes, la seule idée de l'ordonnance systématique devait, plus que tout autre plan, faire rencontrer la même difficulté des antilogies. Au début, il est vrai, la juxtaposition de formules plus ou moins opposées ne mettait pas à la torture l'esprit des rédacteurs : le respect de la tradition servait d'excuse à l'introduction de textes surannés et d'expressions discordantes. L'on se contentait de faire office d'enregistreur, sauf à modifier les formules incompatibles avec un nouvel état de chose [2]; certaines pages de Burchard de Worms sont suggestives à ce point de vue [3]. Mais chez la plupart, le défaut ne devait pas tarder de sauter aux yeux.

ciation de Massigli, dans la *Theologische Literaturzeitung,* t. XXXVIII, 1913, p. 14-16.

1. *Capitulare seu Breviarium canonum,* préface (Mai, *Veterum Scriptorum collectio nova,* Rome, 1832, t. VI, pars iii, p. 60-61).

2. Nous ne pouvons que souligner ici l'excellente remarque de Schönbach sur la créance médiocre que méritent ces textes, quand il s'agit de baser sur leur témoignage l'histoire des mœurs ; même dans le domaine théorique, il y aurait lieu de faire des restrictions (*Studien zur Geschichte der altdleutschen Predigt*, dans les *Sitzungsberichte* de Vienne, 1900, t. CXLII, vii, p. 123).

3. Hauck, *Ueber dem Liber Decretorum Burchard's von Worms*, dans les *Berichte über die Verhandlungen der kön. Sächsischen Gesellschaft der Wissenchaften zu Leipzig*, Philologisch-histor. Klasse, t. XLVI, i, 1894, p. 65 et suiv. ; voir plus loin, chap. v, les ouvrages de Fournier et d'autres

La guerre aux pénitentiels, « *quorum auctores incerti, errores certi* [1] », qui se déclare dès l'époque carolingienne, et la substitution à ceux-ci de nouveaux recueils « *authentici* » n'apportent qu'une solution fort précaire, sur une partie seulement du domaine pratique. Restait tout le champ de la jurisprudence, des institutions et des matières doctrinales, fort abondamment représentées, nous l'avons vu, dans les traités canoniques.

Aussi les aveux ne devaient pas manquer de se produire, souvent avec une sincérité qui exclut tout détour. Après Burchard [2], qui se plaint dans son prologue de l'incohérence et de la discordance des canons, voici Bernold de Constance [3] qui émet un aveu peut-être plus désespéré encore; Bonizon de Sutri [4], dont l'idée sera répétée par Alger de Liége [5], Deusdedit [6] et d'autres lui font écho; Yves de Chartres [7] en fait autant et plus, dans sa célèbre préface, si souvent reproduite à part sous le nom de *De consonantia canonum*. Sans qu'il soit besoin de s'arrêter à toutes les productions du xie ou du commencement du xiie siècle, le titre même de l'œuvre de Gratien et les gloses qui l'accompagnent chez ses commentateurs, étalent le mal à côté du remède, et cela sous une forme trop parlante pour que nous l'omettions ici : *Concordia discordantium canonum* [8]. Les polémistes des Investitures, pour ou contre

1. Concile de Châlons 813, can. 38; de Tours 813, can. 22; de Paris, 829, can. 32; de Mayence, 847, can. 31, etc.; voir les textes dans Mansi, ou dans Vering, *Zur Geschichte der Paenitential Bücher,* dans l'*Archiv für katholisches Kirchenrecht,* t. XXX, 1873, p. 217, n. 1, et p. 218.
2. Epître dédicatoire (PL. CXL, 537 A).
3. *De excommunicatis vitandis* (MGH. *Libelli de Lite,* t. II, p. 139).
4. *Decretum,* lib. I, 1, dans Mai, *Nova Patrum bibliotheca,* t. VII, pars III, p. 1.
5. *Liber de misericordia et iustitia,* préface (PL. CLXXX, p. 857-860).
6. *Die Kanonessammlung des Kardinals Deusdedit,* édit. Wolf von Glanvell, Paderborn, 1905, p. 3.
7. PL. CLXI, 46 et suiv.
8. Sur le vrai titre, *Concordia,* et non *Concordantia,* voir Heyer, dans la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte,* t. XXXIII, Kanonistische Abteilung, t. II, 1912, p. 336-342.

la valeur des sacrements des simoniaques et des excommuniés, avaient exposé nombre de divergences en s'appuyant les uns sur saint Cyprien, les autres sur saint Augustin[1].

Les moyens de solution que devait adopter et compléter le célèbre Camaldule de Bologne, avaient été recherchés par les générations des théologiens et des canonistes du XIe et du XIIe siècle; tous s'évertuent à remédier à la difficulté[2]. Bernold de Constance ouvre la marche en reprenant, semble-t-il, une idée d'Hincmar et quelques parties d'un traité aujourd'hui disparu du grand archevêque carolingien. Est-ce chez lui que d'autres viennent s'inspirer? Peut-être; en tout cas, Deusdedit donna la préférence à la « *maior auctoritas* »; ce qu'Abélard n'admettra, et après lui la *Summa sententiarum,* que comme solution ultime. L'idée de Bernold, consciemment ou inconsciemment, sera reprise par Yves de Chartres, une des plus pures gloires du droit canonique français, dans son *De consonantia canonum* cité plus haut. Avec les distinctions à faire entre les circonstances de lieu, de temps, de personne, etc., déjà esquissées auparavant, la théorie de la dispense revêt ici un caractère de plus en plus accusé; par suite, son rôle grandit notablement dans la conciliation des divergences. Chez Alger de Liége, au commencement du XIIe siècle, il est difficile de ne pas reconnaître la répercussion des idées d'Yves de Chartres, dont si souvent il utilise les textes. Dès lors, il n'y a plus qu'à attendre un moment, pour voir passer dans la théologie proprement dite les principales règles de conciliation proposées jusque-là par les canonistes.

C'est le *Sic et non* d'Abélard[3] qui se charge de cette tâche; la mémorable préface de ce recueil, qui explique l'œuvre qu'elle introduit dans un sens fort éloigné du

1. Voir SALTET, *Les Réordinations*, Paris, 1907, p. 190 et suiv.; MIRBT *Die Publizistik im Zeitalter Gregors VII,* Leipzig, 1894, *passim*, ainsi que notre étude, *Theological Literature during the Investiture Struggle,* dans *The Irish Theological Quarterly*, t. VII, 1912, p. 313-341.

2. L'on verra plus loin l'exposé plus développé des diverses solutions proposées.

3. PL. CLXXVIII, 1339-1349.

scepticisme rationaliste, comme on l'a cru trop longtemps, ajoute aux procédés antérieurs une règle nouvelle qui fera époque : l'emploi de la dialectique, qui s'applique à trouver les significations différentes dont un même mot est susceptible chez divers auteurs. Gratien tranche sur ses prédécesseurs en droit canon par une large utilisation de ce nouveau moyen de solution érigé en principe par l'œuvre abélardienne [1], et c'est ainsi que la théologie, si souvent tributaire des recueils canoniques, prend, elle aussi, une part active dans cet échange de bons procédés. Gratien d'ailleurs ne restera pas en retard de services ; au *Magister Sententiarum,* il offrira des ressources sans nombre, que le théologien de Novare utilisera avec un empressement non déguisé : nouvel exemple de l'influence réciproque des sciences canoniques et théologiques dans leurs travaux de codification systématique. Mais avant d'exposer ce dernier stade dans l'élaboration de l'œuvre du Lombard, celui de son éclosion, il nous faut reprendre la situation théologique à l'aube de la période anselmienne et assister aux luttes des dialecticiens et de leurs adversaires, ainsi qu'aux premiers essais des monographies savantes, ou de la mise en système raisonné des doctrines et des idées formulées jusque-là.

4. — Le XIe siècle.

A l'heure où le droit canonique entreprenait la codification de ses nombreux textes patristiques, pontificaux et conciliaires, sous la plume d'Anselme de Lucques, de Deusdedit, ou d'Yves de Chartres, les productions théologiques commencent à se faire plus nombreuses que par le passé ; l'ère du silence ou de la pure reproduction est close. C'est le moment où les vieilles institutions bénédictines brillent d'un dernier éclat, pour céder définitivement le terrain aux grandes écoles cathédrales. Cette période assez courte, qui

1. Voir Thaner, *op. infra citat.* et ce qui est dit plus loin de son avis, p. 335.

commence vers le deuxième quart du XIe siècle et qui bénéficie largement du relèvement de la papauté vers 1050, nous mène jusqu'aux débuts du XIIe siècle. Parmi les caractéristiques qui la signalent à l'attention, il en est trois que nous devons dégager de l'ensemble, car elles ne sont pas sans connexion avec l'histoire ultérieure de la littérature théologique. C'est d'abord l'opposition entre les partisans et les adversaires de la dialectique appliquée au dogme; puis, c'est le succès grandissant du raisonnement dans les questions dogmatiques; c'est enfin le caractère monographique de la plupart des écrits théologiques de cette époque.

L'exposé de cette période, qui est essentiellement une période de transition, ne demandera pas beaucoup de développements. Qu'il nous suffise, comme pour le paragraphe précédent, de résumer brièvement les grandes lignes : simple orientation qui permette de mieux suivre les manifestations de la vie intellectuelle du XIIe siècle, tributaire, lui aussi, des générations antérieures. Quelques ouvrages signalés dans les notes, donneront au lecteur le moyen de contrôler nos affirmations ou d'étendre davantage le cercle de ses recherches[1].

La première caractéristique dont la constatation s'impose, pour peu qu'on ait parcouru quelques écrits de l'époque, est l'antagonisme véhément qui se produit entre partisans et adversaires de la spéculation dans le dogme, ou mieux de la dialectique dans l'exposé dogmatique; car il ne peut être encore question de spéculation proprement dite.

Pour faire admettre en fait la légitimité de son entrée sur le terrain des sciences sacrées, la dialectique eut à subir, au XIe siècle, une lutte plus longue et plus violente qu'auraient pu le faire présager les éloges de Raban Maur et d'Alcuin, qui répétaient Cassiodore ou Augustin[2]. Les ser-

1. L'on trouvera d'utiles compléments dans l'ouvrage déjà cité de GRABMANN (t. I, p. 179, 212-234). Qu'il nous soit permis de renvoyer le lecteur à notre étude, *Dialectique et dogme aux XIe et XIIe siècles,* citée plus haut, p. 12, n. 1.

2. *De doctrina christiana,* II, 31 et suiv. (PL. XXXIV, 57 et suiv.). Voir plus loin, l'appendice B, 5, p. 69.

mons de l'époque, la correspondance des écolâtres ou des dignitaires ecclésiastiques, les commentaires des quelques rares exégètes, voire même les chroniques ou les notices d'histoire littéraire, trop brèves malheureusement, comme celles de Sigebert et du moine de Malmesbury, nous permettent de percevoir les échos, parfois bruyants, de ces controverses [1]. L'opposition ne se cantonne pas d'ailleurs en un seul pays : elle se rencontre en Italie, chez Pierre Damien [2]; en Alsace et en Bavière, chez Manegold de Lautenbach, qui répète souvent Pierre Damien [3], chez Willeram d'Ebersberg [4], chez Othlon de Saint-Emmeran [5], chez un correspondant de Seifrid de Tégersée, qui méconnaît les services que peut rendre la philosophie [6]; à Saint-Gall, où Ekkehart IV prélude par son poème ironique aux attaques de Damien et de Manegold [7]; en Angleterre, chez Wulfstan de Worcester [8]; en Hongrie, où Gérard de Czanád [9], sans

1. La première partie de l'étude citée plus haut, *Dialectique et dogme*, fournit les détails sur les manifestations de cet état d'esprit; voir, entre autres, ce que dit de Lanfranc, le principal chroniqueur de cette époque, Sigebert de Gembloux, dans son *De Scriptoribus ecclesiasticis*, n. 134 (Bérenger) et 155 (Lanfranc; PL. CLX, 582); ou plus tard, Guillaume de Malmesbury, *Gesta Pontificum Anglorum*, lib. II, 74 et IV, 139, dans les *Rer. Brit. Script.*, t. LII, p. 150 et 280-281.

2. *Opusculum de divina omnipotentia*, cap. v, etc. (PL. CXLIV, 603 C D, etc.); voir aussi Endres, *Studien zur Geschichte der Frühscholastik, Die Dialektik im XI Jahrhundert,* et *Anselm der Peripatetiker,* dans le *Historisches Jahrbuch,* t. XXVI, 1913, p. 84-93.

3. *Opusculum contra Wolfelmum,* cap. i, v, etc. (PL. CLV, 152, 155, etc.).

4. *Expositio Williramni abbatis super Cantica canticorum,* prologus (édit. Seemüller, *Willirams deutsche Paraphrase des Hohenliedes,* dans les *Quellen und Forschungen zur Sprach- und Kulturgeschichte der Germanischen Völker*, t. XXVIII, Strasbourg, 1878, p. 1 et 2).

5. *Dialogus de tribus quæstionibus,* prologus et cap. xxii (PL. CXLVI, 60-62 et 89), etc.

6. Epistola vi, dans Pez, *Thesaurus novissimus anecdotorum*, Augsbourg, 1729, t. VI (*Codex diplomatico-historico-epistolaris*), pars i, p. 241-242.

7. *Confutatio rhetorice in facie ecclesie et sanctorum. Item Confutatio dialectice* (édit. Dümmler, dans la *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, 1869, N. F. t. II, p. 1-73; voir p. 64-65, vers 62-75, etc.).

8. Guillaume de Malmesbury, *op. et loc. citatis.*

9. *Deliberatio... supra hymnum trium puerorum*, dans les *S. Gerardi Episcopi... scripta et acta hactenus inedita,* édit. Batthyany, Karlsburg

aller aussi loin que Pierre Damien, regarde avec indifférence, sinon avec défaveur, les diverses branches du « *trivium* », etc.

La France et la Normandie ne devaient pas faire exception non plus; bien avant que le conflit se produise avec une acuité inouïe sous Abélard, nous en rencontrons déjà les signes avant-coureurs dans le commentaire sur saint Paul, attribué à Lanfranc, et surtout dans les pièces relatives à l'histoire bérengarienne[1]. Longtemps d'ailleurs, les écrivains de tout pays en ressentent le contre-coup dans le besoin qu'ils éprouvent de se justifier, chaque fois qu'ils s'arment de courage pour se décider à livrer au public quelques-unes de leurs réflexions [2], si bien que l'on serait autorisé à voir dans cette période, où, même en théologie, l'on veut parfois tout ramener à la querelle des Universaux, l'une des grandes phases du conflit sur le rôle de la raison et sur la légitimité de ce rôle, dans l'exposé dogmatique[3]. Dès le début, il s'en fallut de peu que tout accès lui fût fermé par quelques intransigeants. Nous ne nous attarderons pas à vouloir établir une ligne de démarcation bien nette à travers les divers groupes : entre les deux extrêmes, très tranchés dans leur

(Albo-Carolinæ), 1790, 32, 53, 277, 278, 286, etc.; sur Gérard de Czanád, moine vénitien, puis évêque en Hongrie († 1048), voir Endres, *Studien zur Geschichte des Frühscholastik*, dans le *Philosophisches Jahrbuch*, t. XXVI, 1913, p. 349-359, et Morin, *Un théologien ignoré du XIe siècle*, dans la *Revue Bénédictine*, t. XXVII, 1910, p. 516 et suiv.

1. *In omnes Pauli Epistolas commentarii* (PL. CL, 101-406); voir, par exemple, 158 C, 957 B, 199 A, 323 B, etc.; pour la querelle bérengarienne, voir p. 55 et suiv.

2. Voir, par exemple, outre Rathier de Vérone, déjà mentionné dans le paragraphe précédent, *Praeloquiorum libri sex*, VI, 24-25 (PL. CXXXVI, 339-341); Epistola III, 2 (*ibid.*, 650); Othlon de Ratisbonne, *De tribus quæstionibus* (PL. CXLVI, 59-61). Plus tard, Rupert de Deutz (*In Matthaeum*, VII; PL. CLXVIII, 1453 B; voir aussi *ibid.*, 1218 A) et Abélard (*infra*), pour citer deux noms antithétiques, devront user des mêmes procédés apologétiques.

3. Voir, outre Grabmann (*op. cit.*, p. 215 et suiv.), Endres, *Die Dialektiker und ihre Gegner im XI Jahrhundert*, dans le *Philosophisches Jahrbuch*, t. XIX, 1906, p. 20-33, et *Studien zur Geschichte des Frühscholastik*, même recueil, t. XXV, 1912, p. 368-371, et t. XXVI, 1913, p. 84-93.

attitude vis-à-vis de la dialectique, les nuances sont des plus variées et, si les diverses épithètes employées jusqu'ici, de mystiques, ascétiques, dialecticiens, etc., s'appliquent avec justesse à quelques-uns des champions, beaucoup d'autres écrivains de l'époque semblent défier tout essai de classification rigoureuse [1].

La lutte fut chaude; mais, il faut le reconnaître, il était permis de regarder de mauvais œil cette intrusion de la dialectique dans le dépôt révélé, avec ses allures de conquérante ou de dominatrice. A côté de bien des minuties qui n'avaient rien des mérites d'une étude vraiment philosophique du dogme, se rencontraient des abus et des excès qui appelaient une prompte répression. A lire maintenant ces écrits, dans les textes figés qui nous les ont conservés, l'on s'étonne vraiment que l'esprit de nos pères ait été pris de trouble devant un syllogisme pompeusement échafaudé par un dialecticien en renom. Ces preux de la dialectique prétendaient-ils vraiment, avec leur nouvelle machine de guerre, saper quelques-uns des principaux dogmes chrétiens? A l'aide d'un « *atqui* » et d'un « *ergo* », qu'étayait parfois une phrase d'Aristote ou d'un de ses commentateurs, l'on jetait par-dessus bord la résurrection des corps, la naissance virginale du Sauveur, la résurrection, etc. [2]. Il y a lieu de croire que ce rationalisme sceptique a laissé un sillon plus profond que ne le donnerait à croire l'obscure insignifiance de ses premiers représentants; car, en plein XIIe siècle, longtemps après Pierre Damien et Manegold, cités plus haut, Abélard et Jean de Cornouailles seront témoins des mêmes hésita-

1. Les essais tentés par MANDONNET (*Polémique averroïste de Siger de Brabant et de S. Thomas,* dans la *Revue Thomiste*, t. IV, 1896, p. 22) et à sa suite, par ENDRES (article cité plus haut), ROBERT (*Les Ecoles et l'enseignement de la théologie au XIIe siècle*, Paris, 1909, p. 83) et HEURTEVENT (*Durand de Troarn*, Paris, 1912, p. 34 et suiv.), apportent sans doute des classifications exactes dans leurs grandes lignes; mais plusieurs des écrivains nous semblent dotés d'une psychologie trop nuancée pour rentrer parfaitement dans ces cadres.

2. Ces attaques sont puisées principalement dans les livres scolaires, comme celui de Marius Victorinus, sur la rhétorique; voir l'appendice E du chap. II, p. 175-177.

tions[1], et à la veille du XIII[e] siècle, Alexandre Neckam donnera une réponse fort curieuse à ces dénégations sceptiques[2].

Les événements d'ordre religieux dont la France, puis l'Italie étaient spécialement le théâtre à cette date, n'étaient pas de nature d'ailleurs à concilier les sympathies au mouvement dialecticien. Chacun se rappelle le rôle que Bérenger occupe dans l'histoire des hérésies sacramentaires[3]. Nous n'avons pas à le retracer ici, pas plus qu'à examiner ses points d'attache avec la question des Universaux; que Bérenger soit parti du nominalisme, ou que la manière dont il parle de la présence réelle l'y fasse aboutir, peu importe pour le moment. Ce qui est sûr, c'est que sa façon de procéder ouvrait libre champ à une dialectique sans frein et justifiait pleinement les clairvoyantes appréhensions de Fulbert de Chartres[4]. Le principe de Bérenger s'appuyait d'ailleurs sur une base qui ne laisse pas de surprendre chez un rationalisant et montre aussi combien peu déterminés dans leurs confins étaient, pour beaucoup d'esprits, le domaine de la raison et celui de la foi. L'influence de Jean Scot Érigène qui commence à faire parler de lui après un long siècle de silence, la doctrine de l'illumination divine des intelligences plus ou moins bien interprétée, et pas mal d'idées ou d'expressions des anciens docteurs, partiellement ou totalement faussées par leur isolement du contexte ou l'éloignement de l'époque de leur origine, nous expliquent beaucoup de ces manques de limites précises; on peut les constater, même après Pierre Lombard, jusqu'à la grande épo-

1. Abélard, *Introductio ad theologiam*, lib. II, 11 (PL. CLXXVIII, 1063 A); Jean de Cornouailles (*Eulogium ad Alexandrum*; PL. CXCIX, 1064 C).

2. *De naturis rerum*, lib. II, 173, dans les *Rer. Brit. Script.*, t. XXXIV, Londres, 1863, p. 297.

3. Sur Bérenger, voir l'étude de Schnitzer, *Berengar von Tours*, Stuttgart, 1892, et l'article de Vernet, dans le *Dict. Théol. cath.*, t. II, p. 722-741; bons renseignements sur les premières phases de la lutte, dans Heurtevent, *Durand de Troarn*, Paris, 1912, p. 165 et suiv.; Endres, *Zur Geschichte der Frühscholastik, Berengar von Tours*, dans le *Philosophisches Jahrbuch*, t. XXVI, 1913, p. 160-169

4. Epistola v (PL. CXLI, 196 et 201 C).

que théologique du XIIIe siècle. Pour Bérenger, en tout cas, la légitimité de la dialectique en tout domaine ne fait pas l'ombre d'un doute; elle a pour appui un texte inspiré, celui de la Genèse qui affirme dans l'homme la ressemblance divine, évidemment fondée sur la raison; c'est donc se diviniser davantage, que de recourir toujours à cette règle dernière de toute vérité[1]; l'examen des écrits qui suivent sa génération, montre l'ébranlement produit par son enseignement jusque bien loin dans le XIIe siècle[2]. Pareil principe devait entraîner loin; l'on sait jusqu'où il a poussé Bérenger. Ces excès dialectiques qui provoquent la forte opposition dont nous avons parlé, risquent même à ce moment de compromettre pour jamais la place que la raison humaine peut légitimement revendiquer dans l'étude du dogme catholique.

Heureusement, un certain nombre des champions de la foi leur opposèrent l'usage éclairé des armes mêmes de l'adversaire; la génération de saint Anselme le constate avec une satisfaction marquée[3]. Nous en arrivons ainsi à une deuxième caractéristique de la période qui nous sépare du XIIe siècle, à savoir, les progrès de plus en plus prononcés de la spéculation dogmatique orthodoxe et, par suite, la reconnaissance, un peu hésitante parfois, de ses titres de légitimité.

Ici, nous pouvons être bref : les faits de l'histoire littéraire théologique qui signalent la fin du XIe siècle sont suffisamment connus, au moins dans leurs grandes lignes[4]. Si la dialectique s'y développe une place trop prépondérante par endroits pour qu'on puisse toujours s'en réjouir, au moins le fait-elle chez plusieurs de ses représentants avec de réels mérites. La polémique des Investitures, les succès des écoles françaises, surtout celles de la Loire et du Bec,

1. *De Sacra Coena,* édit. Vischer, Berlin, 1834, p. 100-102, 104, 105, 222, etc.; il s'y appuie sur saint Augustin.
2. Voir l'article sur l'*Eucharistie au XIIe siècle,* dans le *Dict. Théol. Cath.*, t. V, p. 1239.
3. Eadmer, *S. Anselmi vita,* cap. II (PL. CLXVIII, 54).
4. Voir Grabmann, *op. cit.,* p. 215-246.

avec le groupe lotharingien, ont aiguisé les esprits et taillé les plumes. Quand on cite des noms comme ceux de Lanfranc, d'Yves de Chartres, de Bernold de Constance, d'Alger de Liége, de Guitmond d'Aversa, d'Anselme de Cantorbéry, sans parler d'une foule d'autres, l'on évoque tout de suite le tableau d'une activité littéraire qui dépasse en fécondité, en culture et en profondeur, tout ce qu'on a vu depuis Charlemagne. Méthodique, précis, pondéré, en vrai juriste, Yves de Chartres expose dans sa correspondance et ses sermons bien des données théologiques, où les « *rationes* » ont une large place à côté des « *auctoritates* »; elles alimenteront plus d'une page des traités du *Magister Sententiarum* ou de ceux qu'il copie[1].

Les nombreux écrits suscités par les Investitures examinent à de multiples points de vue les questions sacramentaires et d'autres, et les considérations qu'ils contiennent préparent pour une large part, au moins dans les esprits, le travail de la systématisation subséquente, encore que l'utilisation littéraire immédiate de plusieurs de ces brochures et pamphlets dogmatiques ne se puisse que difficilement établir : leurs idées, plus que leur texte, si l'on excepte Pierre Damien et quelques autres, ont été surtout mises à contribution[2].

Mais nulle part peut-être la marche progressive de la méthode et des conceptions raisonnées ne s'accuse plus clairement que dans la controverse bérengarienne. Si Durand de Troarn, un des premiers polémistes, ne fait pas de dialectique, Lanfranc ne se refuse pas à suivre son adversaire sur son terrain; mais il s'en tient en somme à un pur

1. Voir, par exemple, sa lettre LXIII sur les sacrements, et sa lettre CCLXXXIII à Haimeric sur l'eucharistie (PL. CLXII, 78 A; 285 C; 287). Sur les rapports de Pierre Lombard, d'Alger de Liége, de Hugues de Saint-Victor, etc. avec Yves, voir notre étude : *Le traité des sept ordres ecclésiastiques,* dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. X, 1909, p. 290, 720 et suiv.; t. XI, 1910, p. 29-46.

2. Pour le détail, voir SALTET, *op. cit.* et les articles déjà cités, dans *The Irish Theological Quarterly,* t. VII, 1912, p. 313-341, et dans la *Revue des Questions historiques,* t. XCIII, 1913, p. 71-89. Les écrits polémiques de cette période ont été réunis dans les MGH. *Libelli de Lite Imperatorum et Pontificum,* 3 vol., 1892-97.

formalisme. Il lui suffit, pour affirmer sa victoire, d'avoir constaté dans une formule de son antagoniste le défaut de la cuirasse[1] : dès lors, il ne va plus guère au fond de la difficulté qu'on lui présente. Après lui, d'autres font mieux : à l'enquête patristique, à l'interrogatoire sur les croyances du passé, ils mêleront la spéculation solide et sage : tels Guitmond et Alger qui mériteront les éloges de la postérité; celle-ci d'ailleurs ne fait que confirmer l'appréciation déjà portée par Pierre de Cluni, bon juge en la matière, qui donnait fort judicieusement la palme à l'écolâtre lotharingien, l'une des plus grandes gloires de la célèbre école de Liége[2].

La plus haute expression de ce progrès dans l'étude spéculative du dogme et dans son exposé rationnel, se trouve assurément dans l'œuvre toute personnelle de ce génie[3], qui n'a pas son égal en Occident entre l'époque de saint Augustin et celle de saint Thomas, nous voulons parler de saint Anselme; non pas qu'il faille voir seulement dans son œuvre l'aboutissement d'une longue période de tâtonnements et d'essais;

1. *De corpore et sanguine Domini*, cap. VII, VIII, etc. (PL. CL, 416, 417, 418, etc.). Sur le résultat de ces écrits polémiques, ou la forme dialectique qu'ils perfectionnent, voir outre l'étude *Dialectique et Dogme* déjà citée, le *Dict. Théol. Cath.*, *Eucharistie au XII[e] siècle en Occident*, t. V, p. 1235-1239, et l'ouvrage cité de Heurtevent (*Durand de Troarn*, p. 217 et suiv.).

2. Lanfranc, dit-il, a écrit « *bene... perfecte* » : Guitmond, « *melius... perfectius* »; Alger, « *optime... perfectissime* » (*Contra Henricum et Petrobrusium haereticos*; PL. CLXXXIX, 788).

3. Sur saint Anselme, voir l'étude si attachante et si pénétrante à la fois de Bainvel (*Dict. Théol. cath.*, t. I, 1327-1370), dont l'ouvrage annoncé dans la *Bibliothèque de théologie historique* est impatiemment attendu; pour l'étude des doctrines philosophiques et leur histoire, voir : Domet de Vorges, *S. Anselme*, Paris, 1901 (Collection *Les Grands philosophes*); Grabmann, *op. cit.*, t. I, p. 259-339 (analyse de la méthode d'Anselme); une série d'articles par Dufourcq, Domet de Vorges, Lepidi, etc., sur le temps et le rôle d'Anselme, ses sources, ses principales doctrines, l'école du Bec, etc., a paru dans la *Revue de philosophie*, t. XV, 1909, p. 593-766; voir aussi Rousselot, *L'Intellectualisme de S. Thomas*, Paris, 1908, p. 169; De Wulf, *op. cit.*, p. 184-192. Les réflexions de Seeberg, qui appellent d'ailleurs des réserves, sont instructives (*Die Theologie des Johannes Scotus*, dans les *Studien z. Gesch.*, t. V, Leipig, 1900, p. 8-11, 599, etc.); l'étude si sympathique de Möhler (*Gesammelte Schriften und Aufsätze*, Ratisbonne, 1839, t. I, p. 34-178) garde toujours haute valeur.

ce serait la réduire à des proportions trop mesquines. Saint Anselme dépasse complètement son époque et c'est près d'un siècle seulement après sa mort que sa pensée est rejointe par les générations du XIIIe siècle. Grâce à lui, la métaphysique n'est plus reléguée au deuxième plan, comme elle le fut si longtemps au bénéfice de formules souvent puériles. Si elle eut besoin, pour faire son entrée, de la petite porte de la dialectique, elle se trouve actuellement maîtresse du terrain chez le grand « métaphysicien » du dogme. Mais ce serait rabaisser Anselme, au détriment de la vérité historique, que de présenter ses travaux comme le fruit longuement préparé des siècles antérieurs. C'est un des cas où l'histoire des idées, comme celle de la littérature, ne peut prétendre tout expliquer par l'étude du moment et du milieu : le génie échappe toujours par quelque côté à cette mesure. En outre, si son influence est sensible sur ses contemporains et sur les générations suivantes — une pensée aussi forte ne pouvait pas manquer de faire impression — l'on peut dire que le développement historique de la théologie n'a pas été tout de suite affecté, directement au moins, par les travaux d'Anselme. Son œuvre s'offre aux regards comme un fier promontoire qui se détache tout à coup, isolé, de la ligne régulière des collines; tranquille et monotone, le fleuve qui coule à leurs pieds continue sa marche sans encombre, avec une uniformité d'allure égale à la monotonie des croupes qui le dominent. Cela ne veut pas dire que les ouvrages d'Anselme soient écrits en dehors de toute préoccupation de l'espace et du temps : les caractéristiques de la période se retrouvent dans les productions de son activité théologico-philosophique, avec un relief qui nous autorise à les résumer toutes à propos de son nom.

A l'antagonisme dont les dialecticiens sont victimes, il oppose la spéculation pondérée, orthodoxe, non moins qu'approfondie, et tout en s'élevant contre les écarts des « *dialectici moderni* » [1], il consacre à jamais la légitimité du travail de la raison dans les choses de la foi. La place qu'il

1. *De fide Trinitatis*, cap. II et III (PL. CLVIII, 265 et 271).

fait aux « *rationes necessariae* », dont l'origine et le nom se trouvent dans les livres scolaires utilisés alors, montre comment il répond aux préoccupations intellectuelles du moment[1] et les chroniqueurs des âges suivants ont soin de nous le dire jusqu'en plein XIVe siècle[2]. Les mérites de son enseignement qui lui donnent une place unique entre saint Augustin et saint Thomas, et que les frontispices des grandes éditions de son œuvre ont consacrée[3], marquent une nouvelle étape dans les progrès des études sacrées. Il unit la raison et la foi, le raisonnement et la tradition ; car, si son œuvre a peu de citations patristiques, elle manifeste à chaque page combien sa pensée s'est nourrie de la pure moelle de la tradition. C'est ainsi qu'il couronne d'une gloire qui ne connaîtra plus l'oubli et qui rarement sera dépassée, si même atteinte, la longue période des belles écoles bénédictines.

Enfin — et c'est ici que nous touchons du doigt la dernière caractéristique dont il nous reste à dire un mot — son œuvre, comme celle de tous ses contemporains, ne comprend que des monographies, avec quelques traits d'union qui montrent leur connexion ; mais elles n'offrent pas encore, malgré leur incomparable supériorité, l'ensemble systématique dont l'élaboration est en germe depuis trois ou quatre siècles. Anselme est l'homme des monographies, a-t-on dit : théodicée, Trinité, libre arbitre et grâce, chute originelle, incarnation et rédemption, il nous fournit sur tous ces sujets de magnifiques traités détachés[4], dont plusieurs

1. Par exemple, la préface et les finales des deux livres du *Cur Deus homo* (PL. CLVIII, 361-362, 400 A et 243); *Monologium*, préface, cap. XXXVIII et LXIV (PL. *ibid.*, 143 A, 191 C, 210 C); voir aussi sa propre appréciation du *Monologium* et du *Proslogium* (*De fide Trinitatis*, cap. IV; IBID., 272 C D). Pour les rapports avec les livres scolaires de dialectique, voir les *Studien zur Geschichte der Philosophie*, p. 90-92.

2. RANULPHE HIGDEN, *Polychronicon*, lib. VII, 15 et HENRI DE KNIGHTON, *Chronicon*, lib. II, 8, dans les *Rerum Brit. Script.*, t. XLI, 7, p. 443 et t. XCII, 1, p. 119.

3. Voir le frontispice en tête de la *Theologia S. Anselmi* du cardinal d'Aguirre (3 vol., Rome, 1688).

4. Anselme toutefois a pris soin d'indiquer la cohésion de sa pensée dans ses divers traités; voir le *De veritate*, prologue (PL. CLVIII,

s'élèvent comme des monuments respectés par les siècles.

Ce caractère de monographie s'affirme dans la plupart des œuvres parcourues jusqu'ici — nous l'avons vu, sans qu'il soit besoin de le répéter longuement ici — on le retrouve dans les traités que fait surgir la controverse de Bérenger, comme dans les écrits dogmatiques d'Yves de Chartres, dans les discussions de Roscelin [1] sur la Trinité, tout comme dans les pamphlets théologiques des Investitures sur les sacrements ou sur le pouvoir pontifical. La systématisation dogmatique n'est pas encore arrivée à se produire au grand jour, mais les éléments qui entreront dans l'édifice sont déjà à pied d'œuvre ; la pensée théologique ne tardera pas à les manier. L'on discute et l'on cherche partout : « *quaeri solet* » est le mot qui se rencontre à toutes les pages des écrits du XIIe siècle.

L'exemple du grand théologien-philosophe ne reste donc pas stérile : chose curieuse, c'est dans cette impulsion donnée au mouvement intellectuel que se manifeste quasi exclusivement le rôle immédiat de celui qu'on a nommé le *Père de la Scolastique* [2]. Ni ses traités, ni ses doctrines, ni sa manière ne semblent pénétrer tout de suite dans les écoles. Rares sont ceux qui le citent, à part Abélard [3], qui le nomme trois fois, ou plus tard Jean de Cornouailles [4] et quelques autres. Honoré d'Autun ou Herman de Tournai pillent quelques-unes de ses pages [5] ; mais ce sont là des cas

467-468) ; *ibid.*, cap. I et X (IBID., 468 C et 479 A) ; *De conceptu virginali*, prologue (IBID., 431 C) ; *Proslogium* (IBID., 223), etc.

1. Voir B. ADLHOCH, *Roscelin und S. Anselm*, dans le *Philosophisches Jahrbuch*, t. XX, 1907, p. 443 et suiv.

2. C'est le titre que consacrent les leçons du bréviaire, fin des leçons du second nocturne, au 21 avril ; mais pour fixer la portée du titre, il faudrait préciser ce qu'on entend par scolastique ; voir entre autres les divergences de vues entre Grabmann, Draeseke et De Wulf (DE WULF, *op. cit.*, p. 185, n. 1.).

3. *Theologia christiana*, lib. IV ; Epistola XV et XVI (PL. CLXXVIII, 1287 B, 357 B, 362 A).

4. *Eulogium ad Alexandrum III*, cap. IV (PL. CXCIX, 1053 C).

5. Voir RIVIÈRE, *La rédemption*, Paris, 1905, p. 320 et suiv. ; ESPENBERGER, *Die Elemente der Erbsünde nach Augustin und der Frühscholastik*, dans les *Forschungen zur christlichen Literatur und Dogmengeschichte*, Mayence, 1905, t. V, 1, p. 72 et suiv.

exceptionnels. Pierre Lombard [1] semble l'ignorer. Ses idées sur la rédemption ou sur le péché originel n'introduisent guère que quelques nuances dans les conceptions de Hugues de Saint-Victor ou du *Magister Sententiarum* [2]. Quant à sa méthode, incomparablement plus profonde que la manière dialecticienne, la lecture même superficielle de quelques-unes de ses pages fait constater toute la distance qui la sépare de celle des Summistes et des Senienciers qui le suivent immédiatement, au point de faire rejeter tout au moins comme douteuse une lettre introduite dans le dossier de sa correspondance [3]. Anselme semble s'être rendu compte lui-même de ce qui le différenciait de ses contemporains, car, sur son lit de mort, il pressent qu'après lui plus personne ne pourra amener à terme la solution du problème métaphysique qui l'agite [4]. Il faut attendre le XIII[e] siècle pour assister à l'entrée du *Philosophus Christi,* comme le nomme Henri de Huntingdon [5], dans les écoles. Jusque-là, ses écrits arrachés en quelque sorte à la plume de l'auteur ou de ses secrétaires [6], et lus avec avidité, comme le montrent les anciens catalogues [7], répandent silencieusement la renommée du grand docteur et contribuent pour une large part à l'épanouissement intellectuel qui grandit durant

1. Baltzer, *Die Sentenzen des Petrus Lombardus*, dans les *Studien z. Gesch.*, t. VIII, III, Leipzig, 1902, p. 4 et 5.
2. Rivière, *op. cit.*, p. 339 et suiv., p. 346-351 ; Espenberger, *op. cit.*, p. 84.
3. C'est la lettre CVII du livre IV (PL. CLIX, 255-258) ; voir la remarque dans l'article cité sur la *Théologie au XII[e] siècle*, dans le *Dictionnaire de Théologie catholique,* t. V, p. 2443-2244.
4. Eadmer, *Vita S. Anselmi*, lib. II, 7, n. 72 (PL. CLVIII, 115 B).
5. Par exemple, *Cur Deus homo,* préface (PL. CLVIII, 359-361) et Epistolae, lib. IV, 103 (PL. CLIX, 252C) ; Hildebert du Mans, Epistolae, lib. II, 9 et 11 (PL. CLXXI, 216 et 218).
6. *Historia Anglorum,* lib. VII, 27, et *Epistola de contemptu mundi,* n. 15, dans les *Rer. Brit. Scriptores,* t. LXXIV, p. 237 et 314 ; « *philosophus et sanctissimus* » y est-il appelé.
7. Dès le milieu du XII[e] siècle, on les trouve, en dehors de la France et de l'Angleterre, en Allemagne et en Autriche, par exemple à Salzbourg, à Prüfening, à Naumbourg, à Lippolsberg, à Hirschau, etc. (Becker, *op. cit.*, CXV, 249 ; CXXIX, 105-106 ; LXXXVIII, 29 ; C, 21 ; p. 237, 271, 204, 219, etc.) ; à Saint-Florian, etc. (Czerny, *Die Bibliothek des Chorherinstiftes, St-Florianz,* Linz, 1874, p. 8).

tout le XIIe siècle. Vers 1240, le règne quasi officiel du théologien du Bec entre définitivement dans sa phase glorieuse : Alexandre de Halès, Bonaventure et saint Thomas[1] seront surtout les propagateurs de sa gloire et consacreront désormais le contenu de ses monographies dogmatiques, en les faisant passer, non toujours sans quelque modification, dans le grand corps de la systématisation théologique.

Mais la première codification des sciences sacrées, celle dont nous étudions l'élaboration avec les préparatifs de l'œuvre de Pierre Lombard, n'en a guère été directement imprégnée. Il nous reste à examiner ce travail de mise en œuvre, opéré pendant les cinquante premières années du XIIe siècle : vrai point central où convergent, comme des fleuves tributaires vers leur confluent, tous les essais théologiques antérieurs. Rappelons, avant d'aborder cette dernière période, les grands stades parcourus.

*
* *

Principalement reproductive et compilatrice, l'œuvre théologique de la renaissance carolingienne, jette un éclat momentané qui n'est en somme que le reflet du passé; de création originale, pas plus que de systématisation, il n'est encore question. Mais les facteurs de cette codification se préparent dans les écoles comme sur le terrain de la vie pratique. Charlemagne leur donne une impulsion qui laissera ses traces dans les tendances, les matériaux, les méthodes et les livres pendant des siècles. L'époque de barbarie qui suit voit se prolonger silencieusement le même travail préparatoire, tandis que les collections canoniques donnent le premier branle à une codification rationnelle. Au bout d'un siècle et demi à peu près, vers le second quart du XIe siècle, les progrès des esprits permettent, avec des controverses plus affinées, des travaux intellectuels

1. Daniels, *Anselmszitate bei dem Oxforder Franziskaner Roger von Marston*, dans la *Theologische Quartalschrift*, t. XCIII, 1911, p. 35; voir, par exemple, dans saint Bonaventure le grand nombre des citations.

d'un essor plus personnel : Bérenger et ses adversaires, les dialecticiens, les polémistes des Investitures nous donnent alors le spectacle d'une activité théologique déjà intense, et cela pendant que les recueils canonico-théologiques ouvrent la voie à la conciliation harmonieuse des « *auctoritates* ». Mais, en dehors des collections de matériaux qui s'accumulent souvent trop servilement et malgré les questions qui se groupent pour un futur programme, ou les principes qui s'élaborent pour la solution des problèmes, la théologie proprement dite ne nous offre encore que des monographies, où le génie de saint Anselme éclipse tout ce qu'on a vu jusque-là. Il ne lègue malheureusement pas aux Sentenciers qui le suivent, la profondeur et l'envergure, caractéristiques de sa pensée.

*
* *

A qui veut mesurer le chemin parcouru par le travail théologique depuis quatre siècles, rien ne sera plus suggestif peut-être que la juxtaposition à côté d'Anselme, d'un autre docteur de la Grande-Bretagne, dont le nom brille à l'aube de la renaissance carolingienne et que l'inscription de Rocker Point, près de l'ancien théâtre de ses travaux à Jarrow-Wearmouth, signale comme une des gloires intellectuelles de son époque. Chez Bède le Vénérable [1], car c'est de lui qu'il s'agit, pas d'envolées géniales, ni de contemplations métaphysiques, comme chez Anselme ; mais le travail obscur de la transcription, du résumé, du manuel. Désintéressé dans ses ouvrages, il ne cherche que l'avantage

1. Une des notices les plus fouillées sur l'œuvre compilatrice de Bède est fournie par le savant éditeur de l'*Historia ecclesiastica Anglorum*, C. Plummer, de Corpus Christi College (Oxford, 1896) ; les pages de W. Stubbs dans le *Dictionary of Christian Biography*, de Smith et Wace, Londres, 1877, t. I, p. 300-304, résumées dans le *Dictionary of Christian Biography in one volume*, de Wace et Piercy (Londres, 1911, p. 127-129 ; une bonne note bibliographique de Gey fait suite), sont toujours à lire ; substantielle notice dans Manitius, *op. cit.*, p. 70-87 ; Cabrol, *L'Angleterre chrétienne avant les Normands*, Paris, 1909, p. 157.

d'autrui [1] et dans ce but, il copie et emprunte, sans souci de l'originalité, avec la seule préoccupation de ne pas se laisser attribuer ce qui ne vient pas de lui; il le dit au moins en douze passages de ses œuvres. Ce sont les caractéristiques que signale déjà une note d'un manuscrit d'Admont [2] :

Sicut apis mella, sic Beda legit meliora.
Incedit medius, nec humi iacet aut nimis altus.

Humble et laborieux, au point d'être à lui-même son propre scribe, contrairement à l'habitude des grands centres monastiques, c'est à peine s'il sort de son monastère : on le voit, hors de Jarrow-Wearmouth, à Lindisfarne et à York. Tout son temps est voué au labeur ingrat, mais fécond, d'un enseignement élémentaire, par la parole, par la plume et, comme le dit Alcuin, par l'exemple. Mais ses livres, d'où devait surgir la civilisation carolingienne, sont désirés par ses contemporains et par les générations qui le suivent immédiatement, comme le montre le cas de Cuthbert et de Lull, avec non moins d'ardeur que les hautes dissertations d'Anselme.

Les différences qui marquent la fructueuse carrière de ces deux hommes, et qui ne sont que le reflet de leur âge, se retrouvent jusque dans les préoccupations de leur dernière heure : Bède, qui travaille pour éduquer une génération débutante, n'a qu'une crainte quand la maladie lui annonce sa fin prochaine [3] : celle de ne pouvoir terminer une traduction commencée de saint Jean en vieil anglo-saxon. Il

1. Voir, entre autres, parmi les œuvres de Bède, *Historia ecclesiastica Anglorum*, lib. V, 24 (édit. Plummer, p. 357-360); *Allegorica expositio in Nehemiam*, cap. xxxvii; *In Lucae evangelium*, Epistola adhortatoria, Epistola responsoria; *Expositio in I Petri*, cap. v; *Expositio in Acta Apostolorum*, Ad Accam epistola; *In Cantica canticorum*, lib. VII; *In Marci evangelium*, Epistola ad Accam, etc. etc. (PL. XCI, 924 B; 1223 B; XCII, 134 A; 304 A et D; 940 AB; XCIII, 68, etc. etc.).

2. Ms. 392; Wichner, *Zwei Bücherverzeichnisse*, dans le *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, Beihefte, t. I, iv, 1889, p. 33.

3. Cuthbert (plus tard abbé de Jarrow-Wearmouth), *De obitu Baedae*; voir le texte dans Plummer, *Venerabilis Baedae Opera historica*, Oxford, 1896, t. I, p. clxiii; voir aussi p. lxxv et suiv., xvi, xx, xxii, etc.

profite d'un répit que lui laisse son mal, pour dicter les derniers vers de l'évangéliste et il meurt tout joyeux, l'*alleluia* de l'Ascension sur les lèvres. S'inspirant de cette même Bible, qui alimente ses méditations et son génie, Anselme mourant désire aussi un sursis pour trouver le temps de résoudre un problème qu'il méditait depuis longtemps : celui des origines de l'âme, que Bède n'avait même pas effleuré[1]. Jusqu'au dernier moment, cette fière pensée, qui cherchait Dieu jadis dans les sommets des Alpes[2], ne se plaisait qu'à scruter les cimes. Mais l'éternité s'ouvrit à son âme dans la pleine lumière, avant qu'elle eût pu rencontrer ici-bas la solution souhaitée. En quittant cette terre, tous deux pouvaient se rendre le témoignage d'avoir bien mérité des sciences sacrées : vrais pionniers de l'élaboration théologique, que dans leur sphère et selon les besoins de leur époque, ils ont chacun si puissamment promue et dirigée !

APPENDICES

APPENDICE A

A propos des sens du mot « Theologia ».

Contentons-nous de citer ici, à côté d'une page de Newman qui résume bien la matière (*Historical Sketches,* Londres, 1873, p. 475-476), quelques-uns des essais de classification des sciences du XI[e] et du XII[e] siècle, comme celui de Gerbert dans sa dispute avec Othric (RICHER, *Historiarum libri quatuor*, I, 60 ; MGH. SS. t. III, p. 620), ou l'*Eruditio didascalica* de Hugues de Saint-Victor (lib. II, 3, etc. ; PL. CLXXVI, 752, etc.), ou le *De divisione philosophiae* de Dominique Gundissalvi (*De scientia divina,* p. 35-42, publié et étudié par L. BAUR, dans les *Beiträge*, t. VI, II-III, Munster, 1903). L'on consultera aussi avec profit MARIÉTAN (*Le problème de la classification des sciences d'Aristote à saint Tho-*

1. Voir EADMER, *Vita S. Anselmi*, lib. II, 7, n. 72 (PL. CLVIII, 115 B).
2. *Id.*, lib. I, 1, n. 2 (IBID., 50 C).

mas, Saint-Maurice et Paris, 1901, p. 124 et suiv.). Dans tous ces textes et études, l'on verra combien, même alors, persiste l'imprécision des termes.

Le sens du mot « *theologia* » chez Denis l'Aréopagite, est multiple; le mot désigne tantôt la sainte écriture, tantôt la divinité et ce qui s'y rapporte : *De caelesti hierarchia*, II, 1; IV, 2, 3; VI, 12, etc.; PG. III, 138 B; 180 BC; 200 CD, etc. (sens de sainte écriture); *De mystica theologia,* I, 1, 3; III, etc.; PG. III, 997 B; 1000 C; 1032 D; 1033 A, etc. (sens de divin, divinité, ce qui s'y rapporte, etc.). Sur le sens du mot « *theologia*, θεολογία » dans les temps antérieurs, l'on peut consulter Petau (*Dogmata theologica*, Prolegomena, cap. I; Paris, 1644, t. I, p. 1 et suiv.; édit. Fournials, Paris, 1865, t. I, p. 1 et suiv.). Une nombreuse liste d'exemples est apportée par Grapin dans ses notes à sa traduction d'Eusèbe (*Histoire ecclésiastique,* lib. I, 1, Paris, 1905, p. 490-492; dans la collection *Textes et Documents* de Hemmer-Lejay). Le *Greek Lexikon* de Sophocles (New-York, 1900, p. 575 et 796) est fort peu abondant pour le mot θεολογία, plus fourni au mot οἰκονομία, son corrélatif en quelque sorte. Pour le moyen âge, l'ouvrage de Denifle (*Die Universitäten des Mittelalters bis 1400*, Berlin, 1885) donne beaucoup d'exemples de la synonymie entre *theologia* et *sacra pagina* ou *divina pagina*, jusqu'en plein XIIe siècle et même ensuite, p. 99, n. 192; 100, n. 198; 656, n. 11, etc. Les exemples à prendre dans les œuvres imprimées ou inédites sont sans nombre.

APPENDICE B

Le programme scolaire et le rôle propédeutique des sept Arts.

1. La manière de voir qui fait des sept Arts la préparation à la Bible et aux sciences religieuses, domine déjà dans la période antérieure, chez Bède le Vénérable, un des parrains intellectuels de la renaissance carolingienne. Elle est reprise, à l'époque carolingienne, par Alcuin, l'héritier de la tradition scolaire élaborée sur le sol irlandais, breton et anglo-saxon; le but théologique de l'étude est nettement indiqué dans un de ses poèmes (*Carmina*, CXIII, vers 19 et suiv.; MGH. *Poeta aevi Carolini*, t. I, p. 344). Sur tout ceci, voir Roger, *L'Enseignement des lettres classiques d'Anselme à Alcuin*, Paris, 1905, p. 320 et suiv., p. 437-448.

2. L'organisation du programme carolingien s'inspire beaucoup des idées, voire des expressions du *De doctrina christiana* de saint Augustin (PL. XXXIV, 15-121), sans même toujours passer par Cassiodore (*Institutiones divinarum et saecularium litterarum*;

PL. LXX, 1105 et suiv.), comme on peut le voir en comparant certaines particularités du capitulaire cité de Charlemagne avec le *De doctrina christiana,* III, 29; ou le préambule des leçons d'Alcuin (PL. CI, 89 et suiv.), avec le traité *De ordine* (PL. XXII, 993 et suiv., surtout le livre II qui y est résumé); ou le troisième livre du *De institutione clericorum* avec le *De doctrina christiana*, qu'il transcrit souvent textuellement (voir l'édit. Knöpfler, qui imprime en italique les textes empruntés d'ailleurs, dans les *Veröffentlichungen* de Munich, I, 5, 1900, p. 187 et suiv.). La remarque en avait déjà été faite par Ch. Daniel, dans son livre jadis remarqué : *Des études classiques dans la Société chrétienne* (Paris, 1853, p. 134-145); voir aussi Eggersdorfer, *Der hl. Augustinus als Paedagoge*, dans les *Strassburger Studien*, Fribourg-en-Br., 1907, t. VIII, 3 et 4, p. 201 et suiv.

3. Le rôle propédeutique du programme est affirmé par Bède, p. ex. dans le début de son *De schematibus et tropis* (édit. Halm, p. 607; voir aussi Roger, *op. cit.*, p. 307-310); par Alcuin, *De dialectica* (PL. CI, 951-976, surtout 952 C, 959 C); *De grammatica* (ibid., 854 A); par Théodulfe, *Capitulare,* 19 et 20 (PL. CV, 196); par Raban, *De institutione clericorum*, III, 2 et 20 (édit. Knöpfler, dans les *Veröffentlichungen* de Munich déjà cités, I, 5, 1900, p. 191 et 227-230); par Hilduin, *Vita S. Dionysii*, cap. xvii (PL. CVI, 37 D). Au xii[e] siècle, cette valeur propédeutique est rappelée par Daniel de Morley ou mieux de Merlai, dans sa très intéressante préface en tête de sa *Philosophia* (publiée par V. Rose, dans *Hermès*, t. VIII, 1874, p. 347-348) et par l'auteur inconnu de la première traduction latine de l'*Almageste*, faite sur le grec vers 1160-65 en Sicile; voir sa dédicace publiée par Ch. H. Haskins et Putnam Lockwood (*The Sicilian translators of the twelfth century*, dans les *Harvard Studies*, t. XXI, 1910, p. 99-102).

4. Les deux comparaisons bibliques qui servent de justification à cette place des sept Arts dans l'enseignement ecclésiastique sont prises à l'Exode (iii, 22 et xii, 35) et au Deutéronome (xx, 12). A la suite de saint Augustin (*De doctrina christiana*, II, 40; PL. XXXIV, 63) et de saint Jérôme (Epistola xxi, 13, ad Damasum papam; Epistola lxx, ad magnum oratorem urbis romanae, PL. XXII, 385 et 667), ces comparaisons se retrouvent, entre autres, chez Cassiodore (*op. cit.*, cap. xxviii; PL. LXX, 1142); chez Alcuin (Epistola cccvii; MGH. *Epistolae*, t. IV, p. 470); chez Walafrid Strabon (*Glossa ordinaria,* loc. cit.; PL. CXIII, 193, 220-221 et 474); chez Prudence de Troyes (*De praedestinatione contra J. Scotum;* PL. CXV, 1016, C); chez Raban (*op. cit.*, III, 18 et 26; édit. citée, p. 225, 240-242); chez Rathier de Vérone (Epistola iii, à Robert de Trèves, n. 2; PL. CXXXVI, 650, et *Invectiva de translatione S. Metronis*, n. 1.; ibid., 454 B), dans le *Chronicon S. Benigni* (PL. CLXII, 842); chez Pierre Damien (*Sermo VI, de*

S. Eleuchadio; PL. CXLIV, 540-541); chez Rupert de Deutz (*De Trinitate et operibus eius; In Deuteron.*, lib. I, 9; PL. CLXVII, 928-929); chez Dan. de Merlai (recueil cité, t. I, 1866, p. 348). Elle est rappelée par ceux-mêmes qui se défendent de puiser dans les trésors de l'Égypte, comme Ambr. Autpert (*In Apocalypsim*, lib. VIII, préface; dans la *Maxima bibliotheca veterum Patrum*, Lyon, 1677, t. XIII, p. 586-587). En plein XIII[e] siècle, le développement de l'allégorie est repris dans la fameuse lettre de Grégoire IX à l'université de Paris en 1228 (Denifle-Chatelain, *Chartularium*, etc., t. I, n. 59, p. 114). Il est surprenant que Luchaire (*La société française au temps de Philippe-Auguste*, Paris, 1908, p. 200) n'ait pas vu l'allégorie dans les termes employés par Grégoire IX; il prend au sens propre les mots : « *ad pedissequas amplectendas* », sans voir que tout le contexte de la lettre et tout l'usage des écrivains du moyen âge, quand ils parlent de ce rôle auxiliaire et inférieur des autres sciences, devait le prémunir contre ce contre-sens. Remarquons aussi à cette occasion que le rôle subalterne, donné aux sept Arts sur le terrain pédagogique, s'étend peu à peu au terrain doctrinal; c'est ce qui peut se remarquer dans l'histoire d'expressions comme celles-ci : *Theologia regina scientiarum*, ou *philosophia ancilla theologiae* (voir quelques textes, outre les précédents, dans Denifle, *Die Universitäten des Mittelalters*, t. I, p. 98-100).

5. En particulier, les éloges donnés à la dialectique « excellente arme contre l'hérésie », se retrouvent chez les auteurs suivants : Augustin (*De doctrina christiana*, II, 31 et suiv.; PL. XXXIV, 57 et suiv.); Cassiodore (*De institutione divinarum litterarum*, XXVII, et *De artibus et disciplinis liberalium artium*, III; PL. LXX, 1140-1141 et 1167-1204); Isidore (*Etymologiae*, I, 2 et II, 22, 23, etc.; PL. LXXXII, 74, 128 C, 140-154); Alcuin (*De dialectica;* PL. CI, 951, 952 C, 959 C, etc.; et *De grammatica;* ibid. 854); Raban (*De institutione clericorum*, III, 2 et 20; édit. citée, p. 191, 227-230); Eugène II, décret de 826 (MGH. *Leges*, t. II, append., p. 17); Notker de Saint-Gall (*Die schriften Notkers und Seiner Schule*, édit. Piper, Fribourg et Tubingue, 1882, t. I, p. 859); Bérenger (*De sacra coena;* édit. Vischer, Berlin, 1834, p. 100, etc.); Lanfranc (*De corpore et sanguine Domini*, cap. VII; PL. CL, 407, etc.); Hériger de Lobbes (*De corpore et sanguine Domini*, cap. VII; PL. CXXXIX, 185 B); Abélard (Epistola XIII; PL. CLXXVIII, 354 B, etc.). Cette liste pourrait s'allonger sans peine.

6. Pour la part que font les glossaires à la dialectique, voir Prantl, *op. cit.*, t. II, 1885, p. 48; sur le *Glossarium Salomonis*, le *Vocabularium* de Papias (*Vocabularium* de Papias, Venise, 1491, *passim;* voir sa dédicace à ses fils, fol. 2), et leurs sources, consulter, en outre, G. Goetz, *Der Liber Glossarum*, dans les *Abhandlungen der phil. hist. Klasse der Kgl. sächsischen Aka-*

demie der Wissenschaften, Leipzig, t. XIII, 1893, p. 244, 248, etc., et U. Jeller, *Bischof Salomo III von Konstanz, Abt von St-Gallen*, dans les *Beiträge zur Kulturgeschichte des M. A. und der Renaissance* de W. Goetz (Leipzig et Berlin, 1910, t. X, p. 99 et suiv.); de plus, voir les préfaces critiques des divers glossaires édités dans le *Corpus Glossariorum* et les indications bibliographiques qui les accompagnent (G. Loewe et G. Goetz, *Corpus glossariorum latinorum*, Leipzig, 1887-1903, 7 vol.). L'examen comparé de ces glossaires et de celui de Papias, est fort suggestif à qui veut suivre le développement de l'élément dialectique, au cours des siècles. Voir les mots : *Genus, definitio, accidens, syllogismus, assumptio, maior*, etc., etc., dans Papias et dans le *Thesaurus glossarum emendatarum* (*Corpus glossariorum latinorum*, t. VI, 1899), qui renvoie aux divers volumes du *Corpus Glossariorum* ou à d'autres lexiques; Isidore de Séville et Boèce sont en cette matière les principales sources. Pour les lexiques de Saint-Gall, voir G. Meier (article cité du *Jahrbuch für Schweizerische Geschichte*, t. X, 1885, p. 101 et 102).

APPENDICE C

La traduction de Denis l'Aréopagite par Hilduin et par Jean Scot.

Les œuvres de Denis l'Aréopagite, envoyées de Rome à Paris, par Paul I à Pépin le Bref, vers 758 (Epistola xxiv, dans les MGH. *Epistolae*, t. III, p. 529; voir aussi J. B. de Rossi, *De origine, historia, indicibus...... Bibliothecae Sedis Apostolicae commentatio*, cap. x, p. lxxxiii, en tête du catalogue des *Codices Palatini latini*, de H. Stevenson, t. I, Rome, 1886), puis par l'empereur de Constantinople, Michel le Bègue, à Louis le Débonnaire, en 827 (*Rescriptum Hilduini Abbatis ad Ludovicum;* PL. CVI, 16; voir Omont, *Manuscrit des œuvres de saint Denis l'Aéropagite...*, dans la *Revue des études grecques*, t. XVII, 1904, p. 230 et suiv.), furent traduites en latin, à la demande de Charles le Chauve (Lettre dédicatoire dans les MGH. *Epistolae*, t. VI, p. 158-161; traduction dans PL. CXXII, 283). C'est cette traduction qui traverse tout le moyen âge, malgré les nouveaux essais dus, vers 1250, à Odon, abbé de Saint-Denis (Mabillon, *Museum italicum*, Paris, 1724, t. I, pars I, p. 127), et que commentent Hugues de Saint-Victor, saint Thomas, etc. (voir la notice de Traube, en tête des *Carmina*, dans les MGH. *Poetae latini aevi Karolini*, t. III, p. 519, 520, 524-525, et Manitius, *op. cit.*, p. 333, 681-682, 687). Un troisième envoi est mentionné, sans preuves à l'appui, par Mabillon

Annales ordinis S. Benedicti, Lucques, 1739, t. II, p. 536; lib. XXXI, 42); il aurait été fait par le pape Adrien I à l'abbé de Saint-Denis, Fulrad, vers la fin du VIIIe siècle; nous n'en avons pas trouvé de traces. Dès son apparition, la traduction de Scot occupe l'attention du Pape Nicolas, qui veut l'examiner et l'approuve (Jaffé, 2833; lettre conservée dans le *Decretum* d'Yves de Chartres, lib. IV, 104; PL. CLXI, 289), d'Anastase le Bibliothécaire, qui la corrige et la loue (Epistola II, ad Carolum Calvum; PL. CXXIX, 739-741) et d'Hincmar de Reims, qui la cite (*De praedestinatione Dei et libero arbitrio*, cap. XXXIII; PL. CXXV, 313). Cette traduction a-t-elle été précédée de celle d'Hilduin?

A en croire ce qui se répète fréquemment, l'abbé de Saint-Denis, le célèbre auteur des *Areopagitica,* chargé par Charles le Chauve de réunir tout ce que l'on savait de la biographie de l'Aréopagite, aurait traduit aussi les œuvres de son héros; mais cette traduction, trop imparfaite, aurait été jugée inutilisable, et au moment où Jean Scot arriva en France, les manuscrits venus de Constantinople et de Rome à Paris reposaient encore à l'abbaye de Saint-Denis, objet d'une admiration profonde qui confinait à l'ébahissement; l'empereur aurait alors chargé Jean Scot de faire une nouvelle traduction. Ce récit est reproduit par Bardenhewer (*Patrologie*, Fribourg, 1910, p. 466); on le trouve dans divers historiens comme Staudenmaier (*J. Scotus Erigena und die Wissenschaft seiner Zeit*, Francfort, 1833, p. 162-163); Mullinger (*The Schools of Charles the Great*, Londres, 1877, p. 177); Saint-René Taillandier (*Scot Erigène et la Philosophie scolastique*, Paris, 1843, p. 73); ce dernier pourtant est moins affirmatif. La même assertion se rencontre dans le *Kirchenlexikon,* sous la plume de Hipler (t. III, p. 1795). Dans la *Realencyckopädie* (t. VIII, p. 73-74), Foss n'en dit mot, pas plus que dans sa dissertation : *Abt Hilduin von St Denis, Dionysius Areopagita* (Programme, Berlin, 1886). L'*Histoire littéraire* (t. IV, p. 610-613) n'en parle pas non plus; l'assertion qu'elle émet plus loin (t. V, p. 425), ne peut être exacte, puisque Hilduin parle nettement des livres de Denis, écrits en langue grecque, « *authenticos libros graeca lingua conscriptos* » (PL. CIV, 16 C); il ne pouvait donc être question d'une traduction déjà faite à Constantinople et envoyée en France par l'empereur Michel.

La lettre de Louis le Pieux à Hilduin parle sans nul doute de la traduction des œuvres de l'Aréopagite[1] : « Monere te volumus ut quidquid de eius notitia ex Graecorum historiis per interpre-

1. Nous devons une bonne partie de ces renseignements à l'obligeance du P. Stilgmayr, de Feldkirch, depuis longtemps un des maîtres dans la question dionysienne.

tationem sumptum, vel quod ex libris ab eo patrio sermone conscriptis et auctoritatis nostrae iussione, ac tuo sagaci studio interpretumque sudore in nostram linguam explicatis, huic negotio inseri fuerit congruum... in unum corpus redigas (Bouquet, t. VI, p. 348; MGH. *Epistolae Karolini aevi*, t. III, p. 327).

La mission confiée par l'empereur à Hilduin fut exécutée soit par lui-même, soit par des interprètes sous sa direction (*Rescriptum Hilduini ad Ludovicum,* n. 16; PL. CVI, 16 B, et MGH. *Epistolae Karolini aevi*, t. III, p. 328 et suiv.). Quelques fragments nous restent encore de cette traduction : on les trouve dans les *Areopagitica*, qui nous fournissent les inscriptions latines des chapitres, racontent la *Visio Carpi* (Epist. viii, ad Demophilum) avec quelques additions, et reproduisent la lettre à Jean (Epistola x, ad Joannem) presque en entier; voir les titres des chapitres dans la *Vita S. Dionysii, auctore Hilduino,* cap. ix et suiv. (PL. ibid., CVI, 29, etc.); la *Visio Carpi de l'Epistola VIII,* ibid., cap. xv (PL. ibid., 34-36); la lettre à Jean, ibid., cap. xvi (PL., ibid., 37); la lettre à Apollophane (en latin seulement), ibid., cap. xiv (PL., ibid., 33-34), etc. Un peu plus tard, en 859, un disciple d'Hilduin, Hincmar de Reims, fait diverses fois allusion aux écrits de l'Aréopagite et en cite quelques passages : *De divinis nominibus,* III, 2, dans le *De praedestinatione dissertatio posterior* (PL. CXXV, 225 B, 226); *De ecclesiastica hierarchia*, cap. ii et iii (*ibid.*, cap. xxv et xxxiii; PL. ibid., 226 BC et 313 B); *De cælesti hierarchia,* cap. xv (*ibid.*, cap. xxxiii; ibid., 313 B). La traduction est autre que celle de Jean Scot et laisse beaucoup à désirer; Hincmar citerait donc d'après le travail d'Hilduin et non d'après celui de J. Scot (voir aussi Traube, dans les *Iohannis Scotti Carmina,* préface; MGH. *Poetae aevi Carolini*, t. III, p. 520, n. 1).

Avant le travail d'Hilduin, l'on possédait aussi quelques passages traduits de l'Aréopagite, comme le montrent les extraits invoqués parmi les témoignages patristiques (Mansi, t. XIV, 421-460) au concile national de Paris sur les images, en 825; ce sont les mêmes qu'avait introduits Adrien dans sa défense du second concile de Nicée (Mansi, *ibid.*). En possédait-on davantage? Il ne semble pas; ces pièces émanent sans doute des mêmes traducteurs que ceux qui sont chargés par Adrien de traduire les actes de Nicée. Mais une conjecture que me suggère le P. Stilgmayr n'a rien d'invraisemblable, à savoir que pendant son séjour à Rome en 823, Hilduin aurait traité de la traduction des œuvres de l'Aréopagite, avec les mêmes Grecs auxquels il dut ses sources biographiques, sinon avec les traducteurs du concile de Nicée.

APPENDICE D

La patristique dans les conflits théologiques de l'époque carologienne.

1. Nous avons déjà mentionné au cours de ce chapitre un certain nombre des œuvres qui font surtout appel aux textes des Pères; ajoutons-y les indications suivantes. L'on peut voir dans le précis de la carrière de Gotteschalck, composé par Traube à l'aide des témoignages contemporains, les n. 19, 22, 29, 34, 39, 40, 45, etc. qui parlent des arguments patristiques présentés par l'ancien moine de Fulda (MGH. *Poetae Karolini aevi*, t. III, p. 707-720). Les autres auteurs qui invoquent surtout les témoignages d'autorité, sont principalement : Amulo de Lyon, Epistola ii (PL. CXVI, 86 C); *De praedestinatione et gratia Dei ex Augustino* (ibid. 106-140) ; Hincmar, *De praedestinatione* (PL. CXXV, 55-474); Prudence de Troyes, *Epistola ad Hincmarum,* etc. (PL. CXV, 971-1010); Raban, Epistola xliv, à Hincmar de Reims (MGH. *Epistolae,* t. V, p. 490) et Epistola xxii, à Notingus de Vérone (ibid., p. 428, et PL. CXII, 1530 D), avec tout le traité auquel cette lettre sert de préface (ibid., 1531-1554); Loup de Ferrières, *Collectaneum de tribus quaestionibus*, dédié à Charles le Chauve (PL. CXIX, 647-666) ; Ratramne de Corbie, *De praedestinatione Dei* (PL. CXXI, 12); Jean Scot, *Liber de praedestinatione,* à partir du chap. xi (PL. CXXII, 398 et suiv.).

2. Dans les autres controverses, l'on peut citer surtout les noms suivants, sans que toutefois nous prétendions apporter une liste complète : Alcuin, *Adversus haeresim Felicis*, chap. iv, etc., *Adversus Elipandum*, chap. xxv, etc. (PL. CI, 89 et 261); *De fide sanctae et individuae Trinitatis* (extraits de saint Augustin, de saint Fulgence : *de Fide ad Petrum*, etc. ; PL. CI, 11-58); *Libellus de processione S. Spiritus* (PL. CI, 65-83); l'authenticité reste douteuse, malgré ce que dit Turmel (*op. cit.*, p. 256, n. 2), mais la date se place au début du ixe siècle (voir la préface de Dümmler dans les MGH. *Epistolae*, t. IV, p. 482; l'épître dédicatoire, p. 490); Adrien II, pape, *Epistolae Adriani papae* (PL. XCVI, 1203 et suiv., et MGH. *Epistolae*, t. V, p. 3-57); Benoit d'Aniane, *Testimoniorum nubecula* (PL. CIII, 1381 et suiv. ; introduit toute une série de témoignages bibliques contre Félix d'Urgel); Agobard de Lyon, *De imaginibus sanctorum* (PL. CIV, 199-228); *Liber adversus Felicem* (ibid., 30-70 ; voir par exemple, 35 C), etc.; Ratramne, *Contra graecorum opposita* (PL. CXXI, 243-304; la preuve patristique est contenue dans les livres III et IV) ; Théodulphe, *De Spiritu Sancto* (compilation de textes patristiques

beaucoup plus vaste que celle du *Libellus* attribué à Alcuin ; PL. CV, 239 et suiv.) ; Énée de Paris, *Liber adversus Graecos* (PL. CXXI, 683 et suiv.), etc., etc. ; les *Libri Carolini* (PL. XCVIII, 999-1246 ; nouvelle édition en préparation pour les MGH. par Bastgen ; voir, du même auteur : *Das Kapitulare Karls des Grossen über die Bilder oder die sogenannten Libri Carolini*, dans le *Neues Archiv*, t. XXXVI, 1911, p. 629-666 et t. XXXVII, 1911-1912, p. 13-51, 453-533) ; Dungal, *Dungalli responsa* (PL. CV, 465-530 etc.), etc.

APPENDICE E

Les sept Arts dans les biographies ecclésiastiques du X[e] siècle.

Les sept Arts comme préparation au sacerdoce sont à signaler dans les biographies suivantes des grands évêques et abbés du x[e] siècle ou du commencement du xi[e] : Odon de Cluni († 902), *Vita S. Odonis abbatis*, lib. I, 13 et 19 (Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B.* t. V, p. 154 et 157) ; Brunon de Cologne († 965), *Ruotgeri vita Brunonis* (MGH. SS. t. IV, n. 4, 5 et 8 ; MGH. SS. t. VI, p. 256 et 257) ; Ulric d'Augsbourg († 973), *Gerhardi Vita S. Udalrici*, n. 1 (MGH. SS. t. IV, p. 386) ; Jean de Gorze († 973), *Vita Iohannis Gorziensis*, n. 13, 18 et 83 (MGH. SS. t. IV, p. 340, 342 et 360) ; Rathier de Vérone († 974), *Liutprandi Apodosis*, lib. III, 42 (MGH. SS. t. III, p. 312) ; Cadroë de Waulsor († 975), *Vita S. Cadroae Abbatis*, n. 10 et 11 (Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B.* t. V, p. 491 et 492) ; Dunstan de Cantorbéry († 988), *Vita S. Dunstani archiepiscopi Cantuariensis* (Wharton, *Anglia Sacra*, Londres, 1691, t. II, p. 93-94) ; Oswald de Worcester et d'York († 992), *Vita S. Oswaldi*, n. 4 (édit. Raine, dans les *Rerum britannicarum medii aevi scriptores*, t. LXX, ii, p. 5 et 6) ; Wolfgang de Ratisbonne († 994), *Othlonis vita S. Wolfgangi episc.*, n. 4 et 5 (MGH. SS. t. IV, p. 528) ; Adalbert de Prague († 997), *Vita S. Adalberti episcopi*, n. 3, 4 et 5 (MGH. SS. t. IV, p. 582-583) ; Willigis de Mayence († 1011), *Libellus de Willigisi consuetudinibus*, n. 1 et 3 (MGH. SS. t. XV, 743 et 744) ; Bernward de Hildesheim († 1022), *Thangmari vita S Bernwardi episc.*, n. 1 et 2 (MGH. SS. t. IV, p. 758-759) ; Héribert de Cologne († 1021), *Lamberti vita Heriberti*, n. 3 (MGH. SS. t. IV, p. 741-742) ; Ebles de Roucy, de Reims († 1033), *Gesta episcoporum Cameracensium*, lib. III, 25 (MGH. SS. t. VII, p. 473) ; Meinwerk de Paderborn (1036), *Vita S. Meinwerci*, n. 3 et 160 (MGH. SS. t. XI, p. 108 et 40).

CHAPITRE II

LE « LIBER SENTENTIARUM » DE PIERRE LOMBARD ET SA PLACE DANS L'HISTOIRE DES RECUEILS THÉOLOGIQUES DU XIIe SIÈCLE.

1. — Essais de systématisation. Recueils divers de « Sentences » et de « Flores ». Centres scolaires.

Il en est à peu près des livres comme des hommes : grâce à une juste intuition, due à l'heureuse fortune ou au génie de leur auteur, l'on en a vu, au cours des siècles, qui ont nettement saisi les tendances dont était tourmentée leur époque, leur ont déterminé un but, facilité l'allure, aplani les obstacles et, grâce à cette compréhension des exigences du moment, ont donné le coup de barre décisif pour l'orientation des esprits.

Pas plus que celle des temps modernes ou contemporains, l'histoire de la littérature du moyen âge ne fait exception à cette loi. Dans le domaine théologique, elle nous présente comme exemple un gros ouvrage de compilation, où viennent se déverser tous les courants antérieurs et où se nourrira pendant des siècles entiers, la pensée théologique. C'est le livre des *Sentences* de Pierre Lombard, déjà cité diverses fois au cours de ces pages, qui d'abord résume et précise les principales tendances de son temps et, dès lors, ne cesse plus de régner sur l'enseignement dans toutes les universités de la chrétienté ; de nos jours encore, on peut le dire, la théologie catholique continue à en vivre.

Les pages qui suivent n'ont d'autre but que de met-

tre en lumière quelques-uns des principaux éléments qui ont contribué à la genèse de cet ouvrage et de relater avec les circonstances historiques de son élaboration, les premières vicissitudes de sa diffusion. Par suite, se dégagera pour le lecteur, le rôle qu'occupe cette œuvre dans le mouvement intellectuel du XIIe siècle et dans l'histoire de la théologie catholique.

*
* *

Si l'on voulait reprendre *ab ovo* l'histoire des origines du *Livre des sentences*, il faudrait partir, comme on l'a dit plus haut, des travaux de compilation qui marquent le déclin patristique de la renaissance carolingienne : Cassiodore en Italie, Isidore de Séville, Julien de Tolède, Tayon de Saragosse en Espagne, puis Bède le Vénérable en Angleterre, Alcuin, Walafrid Strabon, Raban Maur, etc., chez les Francs, enregistrent le legs du passé, comme on dresse le catalogue d'une bibliothèque ou l'inventaire d'un musée, pour le transmettre aux âges suivants. En même temps, les divers éléments de tradition disséminés dans les institutions liturgiques, disciplinaires, sacramentelles, etc., que réglementent après Charlemagne les multiples collections canoniques toujours renouvelées et remaniées, continuent à suivre leur cours pendant des siècles, tandis que le culte de la dialectique, si préconisé jadis par Augustin, Cassiodore, Alcuin et Raban, atteint parmi les sept Arts, dans les écoles ressuscitées, un développement de subtilité qui tranche sur la barbarie ambiante. Les pages précédentes ont déjà établi les grandes lignes de cette longue Renaissance intellectuelle [1], depuis le VIIe siècle jusqu'à l'époque où ces deux facteurs, toujours aisément reconnaissables dans l'œuvre du Lombard, marchent régulièrement de front : le goût de la discussion dialectique, qui décide les esprits à scruter le contenu de la révélation, et l'attachement aux textes traditionnels, qui livrent l'expression du dogme. Contentons-nous

1. Voir plus haut, chap. I, I, 2 et 3.

de rappeler qu'à l'un et à l'autre, la controverse bérengarienne sur l'eucharistie, les débats trinitaires d'Anselme et de Roscelin et la querelle des Investitures, avec les discussions sur le pouvoir des Papes et la valeur des sacrements des excommuniés, fournissent une ample matière en même temps qu'un fécond exercice [1]; si bien que la situation intellectuelle, au début du XII[e] siècle, se présente dans des conditions de progrès qui feront désirer partout un exposé d'ensemble de la doctrine et rendront possible l'éclosion d'un livre comme le *Liber Sententiarum*.

*
* *

Ce n'est pas la première fois que les esprits réclamaient des maîtres en sciences sacrées cet exposé complet de la dogmatique : jadis, vers 421, Laurentius le demandait à saint Augustin, son ami, et nous le possédons aujourd'hui sous le titre d'*Enchiridion, sive de fide, spe et charitate* [2]. Mais la réalisation du souhait avait varié selon les *desiderata* intellectuels de ceux qui l'exprimaient. Les collections canoniques auxquelles préside l'ordre systématique des matières, étaient le résultat d'une tendance analogue, dès le VII[e] siècle, et avaient eu pour conséquence de fournir de nombreux chapitres théologiques, tout comme de préparer le chemin aux théologiens vers une systématisation de l'ensemble des doctrines [3]. Les nombreux recueils de sentences ou d'extraits qui circulent sous le couvert d'un pavillon illustre, comme celui d'Isidore de Séville, de Grégoire le Grand, de Julien de Tolède, de Tayon de Saragosse, etc., ou que dans la période de barbarie suivante, des mains de compilateurs inconnus livraient au public sous le joli nom de *Flores*, de *Deflorationes*, de *Liber floridus*, de *Pancrisis*, de *Scintillae*, d'*Oculus aureus*, etc., s'étaient évertués à réaliser, sous une forme pratique, les *desiderata* des lecteurs de l'époque, en s'en tenant surtout ou exclusivement à la

1. Voir plus haut, chap. I, 4, p. 50 et suiv.
2. PL. XL, 231-290 ; *Retractationes*, II, 63 (PL. XXXII, 655).
3. Voir plus haut, chap. I, 3, p. 41 et suiv.

transmission des textes traditionnels sur le dogme, la morale, la vie ascétique ou l'interprétation de la Bible.

Quelques-uns des recueils de ce dernier genre étaient destinés à une brillante fortune littéraire, sans pour cela exercer une influence bien profonde; tel, le *Thesaurus ex S. Augustini operibus* du moine Eugippe, qui veut recueillir « quelques fleurs d'une immense prairie », et dont Cassiodore, puis Notker le Bègue recommandent la lecture dans leurs aperçus d'histoire littéraire[1]; tels encore les *Excerpta* de Patérius, ou l'*Expositio Veteris ac Novi Testamenti*, puisée dans saint Grégoire, et continuée d'abord par un moine de la fin du xie siècle, puis par Alulfe de Tournai vers la même époque[2].

Plus influent dans le domaine dogmatique fut le *S. Prosperi Liber Sententiarum ex libris B. Augustini collectarum*, courte compilation de quatre cents extraits environ, que l'on trouve fréquemment citée au moyen âge[3]. Malheureusement, le correspondant d'Augustin s'était contenté de grouper sans ordre les extraits empruntés aux divers traités du maître. Le même genre de « *defloratio* » fut pratiqué sur d'autres docteurs et écrivains ecclésiastiques, à propos d'un ou de plusieurs dogmes; on en a cité quelques-uns pour l'époque carolingienne ou la période suivante; il est inutile d'y revenir ici[4].

C'est avec les œuvres de trois évêques espagnols, Isidore de Séville, Tayon de Saragosse et Julien de Tolède, tous les trois du viie siècle, que la composition de ces recueils marque un réel progrès que ne dépassera pas le renouveau carolingien; ils donnent sur l'ensemble des dogmes ou sur un traité spécial, toute une suite de chapitres méthodique-

1. PL. LXII, 549-1088; voir la lettre dédicatoire (ibid., 561 B); sur les manuscrits, voir Knoell, *Eugippii excerpta ex operibus S. Augustini* dans le *Corpus Script. eccles.*, t. IX, p. 1 et suiv.; Cassiodore, *De institutione divinarum litterarum*, cap. xxiii (PL. LXX, 1137 B); Notker, *De interpretatione divinarum Scripturarum*, cap. 1 (PL. CXXXI, 995).

2. Ces résumés se trouvent habituellement édités dans les œuvres de saint Grégoire (PL. LXXIX, 683, 1137, etc.); sur d'autres extraits, voir Manitius, *op. cit.*, p. 98-103.

3. PL. LI, 425-496; voir Becker, *op. cit.*, *passim*.

4. Voir plus haut, chap. i, 1 et 2, p. 21-27, 35 et 73.

ment disposés[1]. La satisfaction qu'ils provoquent chez leurs lecteurs pendant tout le moyen âge est affirmée par les trois exemplaires du *De summo bono*, ou *Sententiae*, d'Isidore que, dès 822, possédait la bibliothèque de Reichenau[2] et par la gratitude de l'abbé de Saint-Riquier à la réception d'un exemplaire des *Sentences* de Tayon[3]. Le *Prognosticon* de Julien de Tolède figurait dans diverses bibliothèques en France, en Italie, en Allemagne, dès le xe siècle[4]. Dès lors les copies de ces œuvres se multiplient sans cesse, comme en témoignent de nos jours les grands dépôts de manuscrits.

Ce sont les premiers modèles des *Libri Sententiarum* du xii[e] siècle, et l'on verra plus loin que le *Magister* prit à deux d'entre eux au moins un certain nombre de ses matériaux. Cela ne veut pas dire toutefois que l'on pourrait trouver directement dans ces œuvres l'origine de la compilation lombardienne. Sans doute, plusieurs des historiens de la théologie se contentent de les citer comme les modèles des compilateurs du xii[e] siècle[5]; la description qu'ils donnent

1. Isidore, *De summo bono*, ou *Sententiae*, en trois livres (PL. LXXXIII, 537-738), auxquels s'ajoute plus tard un quatrième livre, pris surtout à saint Grégoire et à Tayon (PL. *ibid.*, 1153-1200); voir Wiggers, *Schicksale der Augustinischen Anthropologie*, dans la *Zeitschrift für die historische Theologie*, t. XXV, 1855, p. 268-324; Tayon, *Sententiarum libri quinque*, empruntés presque exclusivement à saint Grégoire et quelque peu à saint Augustin (PL. LXXX, 727-992); Julien, *Prognosticon futuri saeculi libri tres* (traité des fins dernières; PL. XCVI, 453-524).

2. Becker, *Catalogi bibliothecarum antiqui*, Bonn, 1885, vi, 327, 328 et 329, p. 10.

3. Voir plus haut, ch. i, i, p. 25, ce qui regarde la diffusion des *Sententiae* de Tayon.

4. Le *Prognosticon*, dont les manuscrits actuellement encore existants, sont fort nombreux, se rencontre en 831 à Saint-Riquier, à Saint-Gall et à Fleury, au ix[e] siècle, à Bobbio, au x[e] siècle, en triple exemplaire, à S[te]-Marie de Crémone, en 984, à Lorsch, au x[e] siècle, à Chartres, au xi[e] siècle, à Saint-Bertin, au Bec, et deux fois à Corbie au xii[e] siècle, etc. (Becker, *op. cit.*, xi, 141, p. 27; xv, 242, p. 34 et 49; xxxii, 568, 543 et 606, p. 71 et 72; xxxvi, 76, p. 81; xxxvii, 368, p. 108; cxxxvi, 144 et 157, p. 280 et 281, etc; Cuissard, *op. cit.*, p. iv).

5. M. Gerbert, *De recto et perverso usu theologiae scholasticae*, Saint-Blaise, 1758, p. 3; Macaire de Saint-Elie, *Introductio ad historiam litterariam theologiae*, Gratz, 1785, p. 48 et 49; Wiest, *Introductio in historiam litterariam theologiae revelatae*, Ingolstadt, 1794, p. 249-251.

de ces ouvrages, à la suite de Mabillon[1], ne laisse même pas toujours soupçonner que depuis l'époque du grand mauriste, les textes imprimés ont pris la place de l'inédit[2]. En tout cas, le plan de ces recueils, trop souvent encore incomplet, ou trop chargé de morale et d'ascétisme, ne put inspirer beaucoup le travail de Pierre Lombard[3], et le contenu comme la méthode, on le verra tantôt, diffèrent notablement.

Il y a tout lieu de croire, par contre, qu'ils furent plus influents sur les nombreuses collections de *Sententiae*, toutes inédites ou peu s'en faut, dont on constate l'éclosion au XIe ou au XIIe siècle. G. Robert, à la suite d'Hauréau et de Denifle, en a signalé un certain nombre dans son étude sur les écoles et l'enseignement de la théologie au XIIe siècle, et les travaux de Grabmann ont fourni une nouvelle liste plus précieuse encore[4]. Nous ne nous attarderons pas à reprendre cette nomenclature, que sans doute de nouvelles recherches dans les bibliothèques augmenteraient aisément. Mais quelques œuvres méritent d'être citées ici, qui voient le jour au début du XIIe siècle et ont leur rôle dans le mouvement d'idées d'où procède Pierre Lombard.

C'est d'abord l'*Elucidarium sive Dialogus de summa totius christianae theologiae*[5], qu'avec Endres et Heinze, contre

Lobstein fait la part trop grande à Isidore comme influence (*Encyclopédie des sciences religieuses,* t. VIII, p. 347-348).

1. *Traité des études monastiques*, Bruxelles, 1692, partie II, chap. VI, p. 284 et suiv.

2. Féret, *La faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres,* Moyen Age, Paris, 1894, t. I, p. 5.

3. L'ouvrage de Tayon traite de sujets dogmatiques dans le premier livre, au début du second et dans le cinquième; le reste est, avant tout, théologie morale, ascétique ou pastorale. Isidore fait une part non moins large à ces matières d'ordre pratique; à partir du ch. VI du livre II (*de praedestinatione*; PL. LXXXIII, 606), il n'y a guère de question dogmatique dans toute son œuvre; l'on peut voir aussi Grabmann, *op. cit.,* t. I, p. 245-247.

4. Robert, *op. cit.,* p. 125-131; Hauréau, *Notices et Extraits de quelques manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, Paris, 1891 et suiv., t. II, p. 48, 180, 185, 194, 208; t. III, p. 229; t. IV, p. 148, 252, etc.; t. VI, p. 23, 65, etc.; Denifle, article cité de l'*Archiv f. Litt. Gesch.,* t. I, p. 587-589; Grabmann, *op. cit.,* t. II, p. 131 et suiv., 141-150.

5. PL. CLXXII, 1109 et suiv.; Endres, *Honorius Augustodunensis,* Kempten, 1906, p. 22-25; *Honorius Augustodunensis und sein Elucida-*

Kelle et Hauck, il y a lieu, croyons-nous, de ne pas enlever à cet énigmatique Honoré d'Autun au profit d'un de ses élèves : œuvre de jeunesse, puisque la dédicace rappelle le souvenir encore tout frais, semble-t-il, des années d'étude, et qui par suite doit se placer au début du XIIe siècle; œuvre de vulgarisation, comme toutes les autres tombées de la plume de cet encyclopédiste, qui popularise l'enseignement des écoles; œuvre de fusion, ou mieux de compilation fort mélangée, qui recourt de-ci de-là au syllogisme avec emphase, malgré le genre populaire de l'exposé, et introduit dans le mouvement des esprits[1] quelques idées anselmiennes, dues sans doute à d'anciennes relations avec Cantorbéry. Le plan manifeste encore bien des tâtonnements et des lacunes. Si le premier livre traite avec quelque ordre de Dieu et de la création, puis de la rédemption et de la christologie, le second est un mélange confus de toutes sortes de questions; le troisième se cantonne dans l'eschatologie[2]. Le succès de cet ouvrage dialogué fut immense; il entre en grande partie dans le *Lucidarius* populaire et ses nombreux remaniements en toutes langues[3], qui en répandent la

rium, dans les *Historisch-politische Blätter,* t. CXXX, 1902, p. 157-169; voir aussi *Historisches Jahrbuch,* t. XXIV, 1903, p. 827-828, et *Philosophisches Jahrbuch,* t. XVI, 1903, p. 455; Kelle, *Ueber Honorius Augustodunensis und das Elucidarium,* dans les *Sitzungsberichte* de Vienne, t. CXLIII, 1901, XIII, p. 1-14; *ibid.,* t. CXLV, 1903, VII, p. 1-44; et *Untersuchungen über den nicht nachweisbaren Honorius... und die ihm zugeschriebene Werke* (*ibid.,* t. CLII, 1905, II, p. 1-27); Hauck, *op. cit.*, t. IV, 1903, p. 432; Ueberweg-Heinze, *op. cit.,* t. II, p. 179.

1. *Elucidarium,* préface (PL. CLXXII, 1109); voir aussi Endres, *Honorius Augustodunensis,* Kempten, 1906, p. 22 et n. 1.; p. 16-20; p. 95; Hauck, *op. cit.*, t. IV, p. 430.

2. Livre II (PL. CLXXII, 1133) : le mal, le péché, prospérité des méchants, etc.; dignités ecclésiastiques et simonie, providence et prédestination, ignorance de Dieu, péché originel, concupiscence, transmission du péché par les parents, mariages et empêchements, ministres sacrés et moines, laïcs, petit nombre des élus, rédemption pour tous, etc.; ce contenu n'est pas d'accord avec les indications du *De luminaribus ecclesiae, sive de scriptoribus ecclesiasticis,* lib. IV, 17 (PL. CLXXII, 232-233).

3. Schorbach, *Studien über das deutsche Volksbuch Lucidarius und seine Bearbeitungen in fremden Sprachen,* dans les *Quellen und Forschungen zur Sprach- und Kulturgeschichte der Germanischen Völker,*

substance dans tout le moyen âge et dont l'un, en vieil anglais, nous est conservé dans un manuscrit de l'année 1125 environ. Cela permettra à l'œuvre d'Honoré d'alimenter longtemps la vie religieuse des foules et de servir d'inspiration à l'ornementation sculpturale extérieure et intérieure de nos cathédrales[1]. Malgré sa très probable priorité chronologique, il serait difficile, croyons-nous, de lui assigner une influence immédiate sur les produits théologiques des écoles.

La forme dialoguée par voie de questions et de réponses, pâle reflet des dialogues anselmiens, est encore utilisée par d'autres écrivains, dans des travaux à peu près contemporains et qui tiennent de plus près aux écoles : tel, Hugues de Rouen, d'abord abbé de Reading, qui traite dans divers ouvrages[2], vers 1130-1135, de la plupart des parties de la dogmatique, même de celles qui manquent dans les *Sentences*, comme le traité *De ecclesia*. L'exposé ample, coulant et sans guère de dialectique ni de citations patristiques, rappelle un peu, sans en avoir ni la solidité ni la puissance, le procédé du *De sacramentis* de Hugues de Saint-Victor. La méthode et le but poursuivi différencient totalement ces œuvres des nombreux recueils d'origine scolaire qui jouent un si grand rôle au XII[e] siècle et qui nous font rentrer im-

Strasbourg, 1894, t. LXXIV; ENDRES, *op. cit.*, p. 25, n. 3 et p. 26, n. 1.

1. Voir SAUER, *op. cit.*, p. 12-22 et *passim*.

2. *Dialogorum seu quaestionum theologicarum libri septem*, presque achevé totalement avant son élévation au siège de Rouen en 1130 (voir PL. CXCII, 1142, et *Histoire littéraire*, t. XII, p. 6) : livre I, Dieu et ses attributs; II, créatures, prédestination, etc.; III, libre arbitre; IV, chute des anges et d'Adam; V, remèdes du péché, sacrements du baptême et de l'eucharistie; VI, profession monastique, prérogatives, béatitude éternelle; VII (ajouté après 1130), exposé de la Trinité (PL. CXCII, 1141-1248). *Contra haereticos sui temporis, sive de ecclesia et eius ministros* (composé plus tard, vers 1140; PL. IBID., 1255) : livre I, Trinité et Incarnation, sainteté et autorité de l'Eglise, nécessité du baptême, même pour les enfants, excellence de l'eucharistie et obligation de la recevoir; II, sept ordres ecclésiastiques, fonctions, etc.; III, objections des Bretons : résurrection des corps, mariage, vœu de continence du clergé et des moines, motifs de l'institution de l'Eglise (PL. IBID., 1255-1298). Sur la biographie de Hugues d'Amien ou de Rouen, voir l'étude de P. HÉBERT, dans la *Revue des questions historiques*, t. LXIV, 1898, p. 325-371.

médiatement dans la lignée d'où descend Pierre Lombard.

Ces productions qui appartiennent plus strictement à la littérature théologique des écoles sont habituellement caractérisées par le nom fréquemment déjà rencontré de *Sententiae*. Héritier des anciennes *Flores*, et fruit de l'antique « *defloratio* », comme nous le dit un moine de la Haute-Autriche : *Flores* (*e sanctis patribus*) *quos solemus*, *quasi singulari nomine Sententias adpellare*[1], rien n'autorise à attacher à ce titre une signification juridique, comme quelques-uns l'ont voulu récemment[2]. Mais tandis que ce titre servait à désigner jadis une suite d'extraits pris au courant de la plume, comme l'on en trouve partout dans les dépôts de manuscrits, et dans le genre de ceux que nous avons énumérés plus haut, l'on remarque, au début du XIIe siècle, que le mot s'applique plus fréquemment, sans exclusivisme toutefois, à un arrangement d'extraits disposés dans un ordre systématique, selon la façon d'Isidore et de Tayon. C'est là d'ailleurs tout le mérite du travail, car à ce genre de productions s'applique ce que nous dit Ellies Dupin des chaînes exégétiques, si fort en honneur au haut moyen âge, en Orient, comme en Occident : « Ce travail... ne demandait presque que des yeux pour lire et des doigts pour copier[3]. » Désormais ce genre encore peu personnel de l'activité littéraire se déploie avec une intensité grandissante.

1. Megingotus, dans B. Pez, *Thesaurus anecdotorum novissimus*, Augsbourg, 1723, t. IV, p. III-IV.

2. Gieseler traduisait par « dogmes » (*Bemerkungen über Abälard's Sententiae*, dans les *Theologische Studien und Kritiken*, t. X, 1837, p. 368) ; Hauck y voit un sens juridique (*op. cit.*, t. IV, 1903, p. 410, n. 2 et 4) ; voir aussi Denifle, article cité de l'*Archiv f. Litt. Gesch.*, t. I, 1885, p. 587-589. Le *Glossarium* de Du Cange qui donne beaucoup d'exemples de l'emploi judiciaire du mot, ne fait qu'une petite place à son usage théologique ; il en va de même avec le mot « *sententialiter* », si fréquemment rencontré dans les écrits des théologiens médiévaux (t. VI, p. 189, édit. Didot, 1846). Harnack (*op cit.*, t. III, p. 373, n. 1), qui rejette avec raison le sens de dogmes ou de formules juridiques, traduit par « werthwolle vota bedeutender Männer (*tabulae originalium*) » ; est-ce bien exact? Voir l'article déjà cité, *Le traité de Pierre Lombard sur les sept ordres ecclésiastiques*, dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. X, 1909, p. 290, n. 2.

3. *Méthode pour étudier la théologie*, édit. Dinouart, Paris, 1768, p. 135.

Sans entrer dans les questions d'antériorité chronologique — car beaucoup reste à faire dans ce domaine — l'on ne peut omettre de citer une production importante sortie probablement de l'école de Liége, d'après les investigations de Hüffer, qui l'attribue à Alger [1]. Ces *Sententiae Magistri A.* nous donnent, sans guère de commentaire, sur les principaux points de la doctrine révélée, une série d'attestations patristiques[2], qui entrèrent en partie dans le *Decretum* de Gratien et enrichirent directement ou indirectement le dossier patristique du *Magister Sententiarum* [3]. C'est là le principal intérêt de l'œuvre. Car les matières traitées sont trop peu nombreuses pour représenter toute la dogmatique; la transcription est fort servile, comme dans le traité des ordres ecclésiastiques [4], et le plan laisse beaucoup à désirer, même dans les manuscrits les plus complets [5]. Les réflexions personnelles n'y viennent pas non plus encadrer les textes, comme dans l'œuvre canonique du même auteur, ou dans son *De sacramento altaris*.

Plus éclectiques sont les *Sententiae* d'Anselme de Laon et celles contenues dans le manuscrit Y. 43 sup. de la Bibliothèque Ambrosienne de Milan, que Grabmann attribue au fameux juriste Irnérius de Bologne. Sans entrer ici dans la discussion de cette attribution qui nous paraît pour le moins

1. *Beiträge zur Geschichte der Quellen des Kirchenrechts,* Munster, 1862, p. 28 et suiv.; Maassen adopte le même avis (*Zur Geschichte der Quellen des Kirchenrechts und römischen Rechts im Mittelalter,* dans la *Kritische Vierteljahrschrift für Gesetzgebung und Rechtswissenschaft,* t. V, 1863, p. 186-188). M. Saltet fait des réserves qui méritent considération (*Les Réordinations*, Paris, 1907, p. 271).

2. Nous avons examiné les ms. 3881, de Paris, Bibl. Nation., fol. 191-230, et 1317 de la Bibliothèque de Troyes. La notice récente sur Alger, par dom Berlière, est à lire, dans le *Dict. hist. et géogr.*, t. I, p. 423-424.

3. Hüffer, *op. cit.*, p. 61 et suiv.; Richter, *Beiträge zur Kenntniss der Quellen des Canonischen Rechts,* Leipzig, 1834, p. 12-17; Friedberg, *Corpus Iuris Canonici,* Leipzig, 1879, t. I, p. LXXII.

4. Voir notre étude, *Le traité de Pierre Lombard sur les sept ordres ecclésiastiques,* dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. X, 1909, p. 301 et 302.

5. Voir dans P. Fournier les renseignements sur le contenu de ces divers manuscrits, *Les collections canoniques attribuées à Yves de Chartres,* dans la *Bibl. des Chartes*, t. LVIII, 1897, p. 651-653.

contestable[1], l'examen des chapitres cités par Grabmann dit assez la nature mêlée du contenu et, malgré quelques essais de groupements, le manque d'un principe d'ordre pour l'ensemble[2].

Plus étendues, mais guère plus dogmatiques, sont les *Sententiae* attribuées à Anselme de Laon et dont Saltet, puis Grabmann, ont donné la table des matières[3]. La grande partie est d'ordre moral ou ascétique, d'autres passages s'occupent de l'interprétation des expressions bibliques. Une partie du premier livre et le dernier, sur les sept dont se compose tout l'ouvrage, ont un contenu nettement dogmatique : Dieu et Trinité, angélologie, foi, eschatologie; puis, de-ci de-là, se rencontrent quelques déclarations sur les sacrements, sans ordre ni suite[4]. Ce qui y est dit sur l'eucharistie, par exemple, est fort inférieur du point de vue théologique, aux énoncés si nets d'Yves de Chartres dans sa *Panormia*[5] : en somme, œuvre plus développée qu'importante, qui confirme l'appréciation d'un contemporain, reconnaissant à l'auteur de la *Glossa interlinearis* une grande abondance et une réelle complaisance dans l'étalage des citations[6]. La diffusion de cette œuvre, retrouvée à Paris, à Vienne, à Munich et en Calabre, où on la transcrit en 1188[7], dépasse de beaucoup l'influence qu'elle exerça di-

1. Grabmann, *op. cit.*, p. 131-134; Heyer, Compte rendu de l'ouvrage de Kuhlmann, *Der Gesetzesbegriff beim hl. Thomas von Aquin*, Bonn, 1912, dans la *Zeitschrift Savigny*, t. XXXIII, Kan. Abt. t. II, 1912, p. 396-399.

2. Grabmann, *op. cit.*, p. 133, n. 1.

3. Saltet, *op. cit.*, p. 285, n. 3; Grabmann, *op. cit.*, p. 143, n. 1. Nous ne voyons pas pourquoi Grabmann regarde l'authenticité comme insoutenable; voir Hauréau, à propos de la thèse de G. Lefèvre, dans le *Journal des Savants*, 1895, p. 451-452.

4. Ms. de la Bibl. Nation., lat. 16528, fol. 1-252. Nous nous permettons de renvoyer le lecteur à notre étude, *The Sentences of Anselm of Laon and their place in the codification of theology during the XIIth century*, dans *The Irish Theological Quarterly*, t. VII, 1911, p. 427-441.

5. Pars III, cap. 37-77, fol. 103-112; pour Yves, voir plus loin, chap. v.

6. Abélard, *Historia calamitatum*, Epistola I, 2 et 3 (PL. CLXXVIII, 123).

7. Ms. cité, fol. 523; Grabmann cite d'autres manuscrits, complets

rectement sur les travaux ultérieurs. Du point de vue biblique, il y aurait lieu de voir si les extraits exégétiques sont en connexion avec la *Glossa interlinearis ;* cette constatation jouerait son rôle dans le problème de l'authenticité.

D'autres *Sententiae* attribuées à Anselme, ou à Guillaume de Champeaux, sont trop brèves, ou soulèvent encore trop de questions critiques, pour que nous puissions nous y arrêter en ce moment [1]. Quant au recueil qui voyage jusqu'à Sidon, en Syrie, si la première rédaction due à un *Magister Ubaldus* [2] est des débuts du xiie siècle, la forme amplifiée qu'il a actuellement est postérieure à Hugues de Saint-Victor, dont elle transcrit des idées, et sa place se présente plus loin. Qu'il nous suffise de constater que ces *Sententiae* et les extraits du *Liber Pancrisis* [3], ou d'autres manuscrits, quels que soient leur auteur et leur plan, inaugurent un mode de commentaire où s'entremêlent définitivement le texte et le raisonnement dialectique. C'est ce qui leur donne de l'intérêt; les nombreux manuscrits qui nous en ont conservé des fragments, attestent le succès qui accueille cette méthode dès ses débuts, et la satisfaction qu'elle provoque chez les disciples. A ce titre, les textes anonymes ou pseudépigraphiques qui nous en ont transmis des extraits, attribués à Anselme, à Guillaume de Champeaux et à d'autres, méritent d'être tirés de l'oubli [4]. Dans les *Sententiae* du Lombard, la

ou partiels, de la même œuvre (*op. cit.*, p. 148-149); Bibliothèque Royale de Munich, lat. 23440, fol. 87; Bibliothèque Impériale de Vienne, lat. 1018, fol. 1-82, etc.

1. Elles ont été publiées par G. Lefèvre, *Anselmi Laudunensis et Radulfi fratris eius Sententias excerptas edidit G. L.*, Evreux, 1895 ; et *Les variations de Guillaume de Champeaux dans la question des Universaux, Etude suivie de documents originaux,* dans les *Travaux et Mémoires de l'Université de Lille,* t. VI, 1898; voir aussi Hauréau, recueil cité, p. 444 et suiv.; Saltet, *op. cit.*, p. 286.

2. Ms. du Vatican, lat. 1345, fol. 4; description dans P. Fournier, *Les collections canoniques attribuées à Yves de Chartres,* dans la *Bibl. des Chartes,* t. VIII, 1897, p. 664-672. Emprunts nombreux à la *Summa sententiarum;* les motifs de l'institution des sacrements (ms. de la Bibliothèque Vaticane, lat. 1345, fol. 73-74) rappellent l'enseignement de Hugues.

3. Ms. de la bibliothèque de Troyes, 425 A, fol. 95-148.

4. Voir dans Grabmann une étude détaillée de ces pièces (*op. cit.*, p. 151-168).

méthode déjà perfectionnée par Abélard et Hugues de Saint-Victor, aura son droit de cité pleinement reconnu.

*
* *

Chose étrange, si tous les pays de l'Occident, voire même l'Orient devaient contribuer par leurs représentants à la composition du *Liber Sententiarum*, c'était dans les milieux scolaires de la France seule qu'allait s'élaborer cette œuvre de compilation.

Ce n'est pas en Allemagne en effet que se préparait le terrain pour ce travail. L'infériorité de ses écoles [1], qui avait fait oublier, même à Saint-Gall, l'ancienne suprématie intellectuelle de Fulda et de Reichenau, laisse définitivement le pas à la France et à l'Italie ; le niveau est resté stationnaire et s'accuse tel jusque dans le choix des livres. C'est au delà du Rhin que les maîtres doivent chercher leur formation s'ils veulent avoir quelque renom ; de Bavière, de Saxe, de Brême, de Bohême, d'Autriche, de Pologne, l'on s'en ira, pour s'instruire, à Liége, à Reims, à Paris [2] ; tels, Othon de Freising, Adalbert de Mayence, Brunon d'Altena et de Berg, Frédéric de Baumgartenberg et beaucoup d'autres, qui peuvent répéter ce que disait Gebhard de Wurzbourg (évêque en 1122) : « *In Franciam, causa studii iveram* »[3]. En outre, l'opposition des écrivains allemands en vue ne prédestinait pas l'Allemagne à prendre part au mouvement français de systématisation. Certaines

1. Hauck, *op. cit.*, p. 449-454 ; Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, Berlin, 1894, t. II, p. 7-10.

2. Voir par exemple ce que dit Rupert de Deutz (*In regulam S. Benedicti*, lib. I ; PL. CLXX, 482 A) sur cet exode des écoliers vers les centres français et l'enthousiasme qu'ils y conçoivent ; Wattenbach, *op. cit.*, p. 8-11 ; Hauck, *op. cit.*, p. 456 ; Hofmeister, *Studien über Otto von Freising*, dans *Neues Archiv*, t. XXXVII, 1911, p. 128 ; Budinsky (*Die Universität Paris und die Fremden an derselben*, Berlin, 1876) consacre quelques pages au XIIe siècle (voir p. 1-28 et le catalogue final, *passim*).

3. *Udalrici Codex*, n. 233, dans Jaffé, *Bibliotheca rerum germanicarum*, Berlin, 1869, t. V, p. 406 ; Rodolphe de Saint-Trond, lettre publiée par Roth, dans le *Neues Archiv*, t. XVII, 1892, p. 617-618.

pages de Rupert, le moine célèbre de Saint-Laurent de Liége, puis de Siegburg et de Deutz, que ses contemporains vont jusqu'à regarder comme inspiré par l'Esprit Saint [1] — et Rupert est loin de les contredire [2] — sont très suggestives à cet égard. Les attaques dont il est l'objet de la part des jeunes « *scolares* » revenus de Paris ou de Laon, les réponses souvent nuancées d'humeur qu'il leur oppose, les affirmations quelque peu simplistes qui les accompagnent [3], et, par-dessus tout, son voyage de France raconté par lui-même avec une forfanterie naïve et entrepris « à dos d'âne et avec un seul serviteur », pour croiser le fer avec Anselme de Laon et Guillaume de Champeaux sur la question de la toute-puissance divine [4], nous donnent une curieuse idée de cette opposition; celle-ci devait se prolonger d'ailleurs chez plusieurs de ses compatriotes, comme chez Gerhoch et son groupe de Reichersberg, et s'en prendre peu après à l'œuvre même de Pierre Lombard. Un autre auteur de l'époque, le vulgarisateur Honoré d'Autun, qui écrit, dans l'Allemagne du sud, pour autant que les indications topographiques ou linguistiques contenues dans ses œuvres, et la diffusion de leurs manuscrits permettent de l'affirmer, témoigne des mêmes défiances vis-à-vis de la dialectique, au moins en théorie [5]. Il n'y a pas lieu toutefois de faire des écrivains germaniques un vaste groupe de platonisants opposés aux aristotéliciens dialectiques de France [6].

1. HONORÉ D'AUTUN, *De luminaribus ecclesiae*, lib. IV, 16 (PL. CLXXII, 232); RUPERT, *Annulus sive Dialogus*, prologue à Cunon de Ratisbonne, dont Rupert mentionne l'appréciation (PL. CLXX, 559). Sur Rupert, voir HAUCK, *op. cit.*, t. IV, p. 411-424; CAUCHIE, article *Rupert de Deutz*, dans la *Biographie nationale de Belgique*, t. XX, p. 426-458.
2. *De gloria et honore Filii hominis, in Matthaeum*, lib. XII (PL. CLXVIII, 1587-1588 A, 1592-1593, 1603-1604).
3. *In regulam S. Benedicti*, lib. I (PL. CLXX, 480 C, 482); *De gloria et honore Filii hominis, in Matthaeum*, lib. III, VII et XII (PL. CLXVIII, 1365 C, 1453 C et 1591 B, 1603 C); *De voluntate Dei*, cap. IV et V (PL. CLXX, 439-440); *Commentaria in Evangelium S. Johannis*, lib. II (PL. CLXIX, 483).
4. *In regulam S. Benedicti*, lib. I (PL. CLXX, 482 C et suiv.); *De voluntate Dei*, cap. I, etc. (PL. CLXX, 437 et suiv.).
5. *Expositio in Cantica canticorum*, I, 1-2 et IV, 10-15 (PL. CLXXII, 361 D et 422 B C).
6. C'est ce que fait Rocholl, dans l'article *Rupert de Deutz* de la *Real-*

Un coup d'œil sur les catalogues des bibliothèques germaniques au XIIe siècle, laisse la même impression [1] : hormis à Saint-Michel de Bamberg, qui a beaucoup d'auteurs profanes, à Saint-Pierre de Salzbourg, à Prüfening et à Ebersberg, qui ont de la théologie moderne, le mouvement qui se produit en France reste sans écho jusqu'au moment où dans le Sud, le fils du margrave d'Autriche et l'oncle de Frédéric I Barberousse, Othon de Freising, devenu étudiant à Paris, vers 1114, puis cistercien, et enfin évêque de Freising sur l'Isar, se fera remarquer par ses sympathies pour les dialecticiens et introduira en Allemagne la connaissance des méthodes et des idées des maîtres de Paris [2]. Il y a lieu de remarquer aussi qu'à partir de ce moment, les manuscrits de l'école d'Abélard se rencontrent relativement nombreux au sud de l'Allemagne, en Autriche et au nord de l'Italie.

En Angleterre, le niveau des études théologiques ne se trouvait pas beaucoup plus élevé, malgré l'éclat attaché par Anselme et avant lui par Lanfranc, au siège de Cantorbéry ; cette situation contraste singulièrement avec le développement que prend l'historiographie anglaise dès le lendemain de la conquête normande [3]. C'est de France et de Lotharingie que lui viennent surtout des modèles et des maîtres, comme Abbon de Fleury au Xe siècle, Léofric d'Exeter, Hugues de Reading et d'autres au XIIe siècle ; c'est au delà de la Manche que ses fils iront chercher la culture théologique, les uns, étudiants ignorés qui provoqueront des rixes dans

encyklopädie, t. XVII, p. 242-243, et dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte,* t. XXIV, 1903, p. 1-14; ces appréciations sont réduites à une juste mesure par Hauck (*op. cit.,* p. 415, n. 2, et 417, n. 4).

1. Becker, *op. cit.*, n. LXXX, XCV et CXV, p. 192, 209 et 233 ; Königer, dans *Der Katholik,* année LXXXVIII, 1908, II, p. 51. Sur la date du catalogue de Bamberg, rédigé sous Wolfram I (1112-1123), plutôt que sous Wolfram II (1172-1201), voir Hauck, *op. cit.*, p. 449, n. 2.

2. Voir l'étude fortement documentée de Hofmeister sur Othon de Freising, *Studien über Otto von Freising*, dans le *Neues Archiv*, t. XXXVII, 1911-1912, p. 99-161, 633-768. Pour les mss. d'Abélard et de son école, voir plus loin, p. 100.

3. Molinier, *Les sources de l'Histoire de France*, Paris, 1902, t. II, p. 224-225.

les rues de Reims ou de Paris [1], les autres, illustres comme Robert Pulleyn, Jean de Salisbury, Robert de Melun, Thomas Becket [2], etc., inaugurant ainsi ce long et profond mouvement voyageur, si fécond pour l'organisation d'Oxford et de Cambridge, qui se dessinera vers Paris pendant tout le moyen âge et qui sera attesté dans tous les genres littéraires, sous une forme didactique, ironique ou populaire, jusque dans les poésies goliardiques de Walter Mapes [3] ou les écrits encyclopédiques d'Alexandre Neckam [4].

Un rôle plus brillant au XIe et au XIIe siècle est réservé à la Lotharingie qui, elle aussi, envoie ses fils aux grandes écoles françaises et sert, de plus, d'intermédiaire intellectuel entre la France et l'Allemagne : elle passe à l'est, comme dit Wattenbach, par sa grande école de Liége surtout, ce qu'elle prend à l'ouest [5]. Dans la controverse bérengarienne l'école de Liége, on l'a vu, joue un beau rôle et le nom d'un de ses théologiens les plus célèbres, Alger, le secrétaire du schismatique Olbert, qui entre à Cluni vers 1120, reviendra plus d'une fois encore dans la suite de ces pages à propos de l'élaboration du *Livre des Sentences.*

Au-dessus de la Lotharingie, brille l'Italie avec quelques centres scolaires situés surtout vers le nord, comme Pavie, Ravenne, Milan, etc. ; parmi eux Bologne tient le premier rang, un moment même avec un éclat qui n'est pas de beaucoup inférieur à celui de Paris [6]. La renaissance du droit romain n'y avait pas été étrangère, même s'il ne faut pas entendre par là, comme on l'a cru longtemps et répété encore de nos jours, une éclosion soudaine de cet enseignement, due à la découverte fortuite des principaux

1. ANSELME DE HAVELBERG (attribution à bon droit discutée), *Vita Adalberti II Moguntini*, dans JAFFÉ, *Bibliotheca rerum germanicarum*, Berlin, 1866, t. III, p. 573, 575, 582, etc.

2. WATTENBACH, *op. cit.*, p. 9-11.

3. WATTENBACH, *op. cit.*, p. 10; WALTER MAPES, *The latin poems*, edited by TH. WRIGHT (Camden Society, t. XVI, Londres, 1841, p. 28 et suiv.).

4. NECKAM, *De naturis rerum*, lib. II, 174, dans les *Rer. Brit. Scriptores*, t. XXXIV, p. 311.

5. *Op. cit.*, t. II, p. 141 et suiv.

6. DENIFLE, *Die Universitäten des Mittelalters bis 1400*, Berlin, 1885, p. 40 et suiv., p. 132 et suiv.

monuments de la législation justinienne; déjà avant Irnerius, l'initiateur de cette culture juridique, l'Italie s'adonnait au droit [1]. Au XIIe siècle, nous trouvons à Bologne, avec l'enseignement du droit romain, celui du droit canon et de la théologie, en pleine vigueur; ces deux dernières sciences sont même représentées souvent par les mêmes docteurs [2], comme Roland et Omnebene : nouveau témoignage, affirmé jusque par l'identité des maîtres, de ces multiples services mutuels que depuis trois siècles se rendent la codification canonique et la systématisation théologique.

Tous ces pays, nous l'avons dit, quelque avancés ou retardés qu'ils fussent dans leur développement scolaire, devaient fournir une collaboration partielle, au moins par quelque représentant, à l'œuvre des *Sentences*. Parmi les nationaux qui la représentent à Paris, l'Allemagne compte Hugues de Blankenburg — car ici, par exception, la sagacité du grand Mabillon [3], qui voulait en faire un Yprois, est en défaut, peut-on croire — fils d'un seigneur de Westphalie, et chanoine de l'abbaye de Saint-Victor à Paris; ses œuvres dogmatiques auront sur le mouvement théologique et sur Pierre Lombard en particulier, qui les copie, une influence définitive. L'Angleterre, elle aussi, a plusieurs maîtres qui contribuent aux divers mouvements d'idées du XIIe siècle : Robert Pulleyn dont il sera question plus loin, et l'un des précurseurs du Lombard, Robert de Melun qui siège à ses côtés ou le corrige [4], Jean de Salisbury;

1. SAVIGNY, *Geschichte der römischen Rechts,* Heidelberg, 1834, chap. XVIII, t. III, p. 83 et suiv.; t. II, p. 477 et suiv.; FITTING, *Die Anfänge der Rechtsschule in Bologna,* Berlin, 1888, p. 50 et suiv., 33 et suiv., etc.; CONRAT, *op. cit.,* t. I, p. 62 et suiv. Sur Irnerius et son œuvre juridique, voir FITTING, *Die Summa Codicis,* Berlin, 1894; LANDSPERG, dans la *Zeitschrift Savigny*, rom. Abt. t. XVI, 1895, p. 335 et suiv. et t. XVII, 1896, p. 1 et suiv.

2. DENIFLE, article cité de *l'Archiv f. Litt. Gesch.,* t. I, 1885, p. 434 et suiv., 621-624.

3. *Vetera Analecta,* Paris, 1723, p. 133; MARTÈNE et DURAND, *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, Paris, 1724, t. II, p. 93.

4. Robert de Melun est cité avec Pierre Lombard, comme adversaire de Gilbert de la Porrée, à Reims, en 1148, par le rédacteur contemporain (Jean de Salisbury) de l'*Historia Pontificalis,* n. 8 (MGH.

déjà cité, épistolier, philosophe, théologien, qui a son mot à dire sur toutes les idées des maîtres. De l'autre côté des Alpes, outre Pierre lui-même, italien comme le dit son surnom, c'est Gratien de Bologne, avec sa *Concordia discordantium canonum*, qui fournit au *Magister Sententiarum* une très grande quantité de documents, peut-être des fragments de son plan et certainement un grand nombre d'idées avec les expressions qui les formulent. Même l'Église d'Orient est représentée dans cette codification des *Sentences*, car il n'est pas douteux, quoique pour le détail nous ayons à y revenir tantôt, que le théologien de Novare n'ait connu l'œuvre du Damascène, récemment traduite par Burgundio de Pise, et n'en ait utilisé, sinon le plan d'ensemble, au moins des parties relatives à la Trinité et à l'Incarnation [1].

Mais c'est la France qui coopère dans la plus large mesure à la composition du *Liber Sententiarum;* c'est chez elle seule qu'il s'élabore, dans les milieux scolaires qui constituent à ce moment le grand foyer des études théologiques ; c'est elle qui achève de former Pierre Lombard, d'abord à Reims, puis à Paris, où une double lettre de recommandation le fait accueillir par saint Bernard, et par l'abbé Gilduin de l'abbaye de Saint-Victor [2] ; c'est elle qui lui fournit un maître dont les livres feront sa lecture assidue [3] et laisseront dans sa pensée une trace si profonde que, pour être conforme à la vérité, l'on se trouve obligé de donner une place de choix à Pierre Abélard, avec Hugues de Saint-Victor et Gratien, parmi les principales influences qui ont commandé la direction de son esprit et inspiré son ouvrage. Les

SS. t. XX, p. 522) ; Jean de Cornouailles le mentionne avec Maurice de Sully, comme adversaire de Pierre Lombard en christologie (*Eulogium ad Alexandrum III*, chap. v ; PL. CXCIX, 1055 A).

1. Dans le troisième volume de son *Lehrbuch der Dogmengeschichte* (Leipzig, 1913, p. 191, n. 3), R. Seeberg qui a donné une étude fort soignée sur Pierre Lombard dans la *Realencyklopädie* (t. XI, p. 630-642), penche en faveur de l'utilisation du Damascène par le Lombard pour le plan de ses Sentences ; nous y reviendrons plus loin, p. 253.

2. Epistola ccccx (PL. CLXXXII, 619).

3. Jean de Cornouailles, *op. cit.*, cap. iii (PL. CXCIX, 1052 D).

expressions de certains chroniqueurs qui citent Hugues et Abélard comme les deux grands « *luminaria* » de la France à ce moment, répondent pleinement à la réalité des faits[1]. C'est même au nom d'Abélard que l'on peut rattacher le grand mouvement de l'élaboration théologique d'où surgiront des recueils d'ensemble, supérieurs à tous ceux qui ont précédé, et dans lesquels la dialectique marchera de front avec les textes traditionnels.

*
* *

Dans les premières années du xiie siècle, c'est à Laon que s'est transporté le principal foyer des études sacrées; c'est là qu'est située la grande école de théologie, « *divinitatis*[2] », comme on disait alors, selon le mot encore en usage aujourd'hui dans les universités anglaises (*Divinity School*, *Doctor in Divinity*), et des maîtres, comme Gilbert de la Porrée[3], ne croient rien faire de mieux pour couronner leurs études que de suivre les leçons de *Magister Anselmus*, le « Maître des maîtres », comme l'appellent Marbode de Rennes et Guibert de Nogent[4], le « restaurateur des études sacrées », d'après Innocent II[5]. Nombre de futurs évêques ou de cardinaux, toutes les célébrités théologiques, même d'au delà des mers ou des monts, Ulric de Milan, Anselme de Pusterla, Guillaume de Corbeil ou de Cantorbéry, le bienheureux Vicelin, Robert de Hereford, Thietmar de Brême, Albéric de Reims, Lotulphe de Novare, Hugues de Reading, Matthieu d'Albano, Hugues Métel, etc., ont entendu Anselme de Laon[6], tout comme les générations précédentes s'étaient

1. *Chronicon Anonymi*, a. 1141 (Bouquet, t. XII, p. 120); Richard le Poitevin, *Chronicon*, a. 1141-42 (MGH. SS. t. XXVI, p. 81).
2. Abélard, *Historia calamitatum*, Epistola I, 2 (PL. CLXXVIII, 122-123).
3. Othon de Freising, *Gesta Friderici imperatoris*, lib. I, 50 (MGH. SS. t. XX, 379).
4. Marbode, *Carmina varia*, xxiv (PL. CLXXI, 1722); Guibert, *Ad commentarium in Genesim, proœmium*, et *De vita sua*, III, 4 (PL. CLVI, 19 et 912 D).
5. Marlot, *Metropolis Remensis historia*, Reims, 1679, t. II, p. 284.
6. Voir l'article déjà cité de *The Irish theological Quarterly*, t. VI, 1911, p. 427-428, et les sources y indiquées.

fait un devoir d'écouter Fulbert, Anselme du Bec ou Yves de Chartres. S'il est difficile d'attribuer, avec preuves à l'appui, une influence littéraire quelconque aux œuvres théologiques d'Anselme, l'immense réputation qui ne quitte pas sa mémoire fait croire que sa survivance n'a pas été que l'ombre d'un grand nom, comme le voulait Abélard[1]. Sans nul doute, à en croire d'autres contemporains, son action a été profonde dans les courants de la pensée théologique[2].

2. — Le mouvement abélardien.

Au moment où Anselme de Laon pouvait jeter un regard de satisfaction sur une carrière qui n'avait connu que le succès[3], entrait en scène dans la célèbre école de Picardie, le grand champion de la dialectique, dont le nom ne devait plus disparaître du théâtre des écoles pendant plus de trente années : nous voulons dire Pierre Abélard, né au Pallet, près de Nantes en 1079, mort au prieuré de Saint-Marcel près de Chalon-sur-Saône en 1142[4]. Longtemps oublié dans l'histoire de la théologie, l'illustre dialecticien qui

1. *Historia calamitatum,* Epistola I, 3 (PL. CLXXVIII, 123).

2. HUGUES MÉTEL, Epistola IV : « Mortuo Anselmo Laudunensi et Guillelmo Catalaunensi, ignis verbi Dei in terra defecit » (dans HUGO, *Sacrae Antiquitatis monumenta,* Saint-Dié, 1731, t. II, p. 331); GUILLAUME DE SAINT-THIERRY, *De relationibus divinis :* « Dico autem insignes illos Laudunenses, Radulphum et Anselmum » (œuvre inédite, extrait, dans les *Testimonia* réunis par dom Mathoud, en tête de son édition de Robert Pulleyn; PL. CLXXXVI, 634); OTHON DE FREISING, MARBODE (*op. et loc. cit.*). Voir encore d'autres éloges de contemporains dans l'*Histoire littéraire*, t. X, p. 178-180.

3. Voir ce que disent Abélard (*op.cit.,* PL. CLXXVIII, 123-124) et Rupert de Deutz (*op. et loc. cit.*).

4. Pour les détails biographiques, voir le récent article de VACANDARD, dans le *Dict. Hist. et Géogr.,* t. I, p. 71-91, où l'on trouvera les compléments bibliographiques voulus; celui de PORTALIÉ, dans le *Dictionnaire de Théologie catholique* (t. I, p. 36-55), renseignera sur sa théologie et son école théologique; pour sa philosophie, voir UEBERWEG HEINZE, *op. cit.,* t. II, p. 199-210, et DE WULF, *op. cit.,* p. 222-226; pour la chronologie des œuvres, bonnes pages dans G. ROBERT, *op. cit.,* p. 187-211, dans MEYER, *op. inf. cit.,* p. 420 et suiv., et HOFMEISTER, article cité, p. 635-640; voir aussi, plus loin, l'appendice A.

n'apparaît pas à côté de Gratien ou de Pierre Lombard dans la *Divine Comédie*, ne dut très souvent la place qu'on lui fait dans l'histoire de la littérature en général, qu'à l'intérêt tout romantique de ses aventures avec Héloïse, si bien qu'on a pu écrire, comme Pope au xviiie siècle[1], qu'à cet épisode d'amour est due la principale part de sa célébrité. De nos jours, il est juste de remarquer avec de Rémusat que personne n'a parlé dédaigneusement ou même froidement d'Abélard[2]. S'il a été réhabilité avec excès par des critiques comme d'Amboise, dom Gervaise et Tosti, d'autres l'ont calomnié ou se sont plu à diminuer son rôle, sans souci de la vérité ou de la mesure. Les travaux de Denifle et de Gietl, complétant ceux de Deutsch, de Vacandard et d'autres, ont rendu à Abélard, dans le développement de la théologie, la place que Cousin et de Rémusat lui avaient déjà restituée en philosophie[3]. L'on peut dire sans crainte d'exagération, qu'il n'est plus possible de faire l'histoire du mouvement théologique du xiie siècle, ni du *Liber Sententiarum* de Pierre Lombard, sans y mêler tout de suite le nom et les ouvrages d'Abélard. Les contemporains de tout pays et de tout parti sont unanimes à nous garantir cette immense renommée du théologien breton. Les avantages de sa personne, les qualités extérieures de son enseignement, l'éclat de son argumentation, sa finesse dans la discussion, la promptitude de son esprit assurent un règne durable à ce « chevalier de la dialectique », comme l'appelle dom Tosti[4] : à vingt-deux ans il court la France en quête d'ad-

1. *The poetical works*, Halifax, 1861, p. 20.
2. *Op. infra cit.*, t. II, p. 544.
3. Denifle, *Abälards Sentenzen und die Bearbeitungen seiner Theologia vor Mitte des XII Jahrhunderts*, dans l'*Archiv f. Litt. Gesch.*, t. I, 1885, p. 402-469 et 584-624; Gietl, *Die Sentenzen Rolands*, Fribourg, 1891, p. xxi-xxxiv; Deutsch, *Peter Abälard*, Leipzig, 1883, p. 423-432, 463, etc.; Vacandard, *Abélard, sa lutte avec saint Bernard, sa doctrine, sa méthode*, Paris, 1881, p. 164-165 et *passim*; *Vie de saint Bernard*, Paris, 1910, t. II, p. 118-180; Cousin, *Ouvrages inédits d'Abélard, pour servir à l'histoire de la philosophie scolastique en France*, Paris, 1836, p. ii et suiv.; de Rémusat, *Abélard, sa vie, sa philosophie et sa théologie*, Paris, 1855, t. I, p. 275 et suiv.
4. Tosti, *Storia di Abelardo e dei suoi tempi*, Napoli, 1851, p. 7;

versaires et à la veille de sa mort, il écrit toujours et reprend peut-être un traité de logique destiné à ses neveux [1]. A vingt-cinq ans, il a réduit au silence Roscelin et Guillaume de Champeaux; à trente ans, il ne voit plus dans Anselme de Laon que l'ombre d'un grand nom [2]. Son échec dans sa lutte avec Goswin d'Anchin n'arrête pas le cours de ses succès [3]. En tout, il est novateur, même dans les hymnes sacrés; car à ses heures le dialecticien se fait poète [4]. Qu'on lise sa correspondance, celle de ses amis, les plaintes et les attaques de ses adversaires, les récits des chroniqueurs ou les réflexions de ceux et de celles qui du coin de leur fenêtre le voient passer par les rues : partout se verront les traces de cette fascination universelle, à laquelle n'échappent même pas d'illustres et saints enfants de saint Bernard ; à preuve, Othon de Freising, à qui Gerhoch dédie ses pages contre les disciples d'Abélard [5]. Jamais maître n'a exercé pareil prestige; ni le Bec, ni Laon, ni Chartres n'ont connu pareil entraînement. Les élèves affluent par milliers autour de sa chaire et le suivent jusque dans la solitude [6]. On se dispute les pages écrites de sa plume; ses œuvres et ses idées traversent les monts; elles défrayent les conversations jusque sur les marchés et les grandes routes; elles trouvent accès

« dialecticarum rationum armaturam praetuli » (*Historia calamitatum*, Epistola I, 1; PL. CLXXVIII, 113).

1. Pierre de Cluni, Epistolae, lib. IV, 21 (PL. CLXXXIX, 351); Vacandard, *Abélard, etc.*, p. 161; Cousin, *Fragments de philosophie du moyen âge*, Paris, 1855, p. 35-41; voir toutefois, pour la date de cet écrit, Robert, *op. cit.*, p. 188 et suiv.

2. *Historia Calamitatum*, Epistola I, 2 et 3 (PL. CLXXVIII, 116 et 123).

3. *Vita S. Goswini*, dans Bouquet, *Recueil des Historiens des Gaules*, t. XIV, p. 442-443.

4. Voir W. Meyer, dans les *Nachrichten von der königl. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, Philol.-histor. Klasse, 1898, p. 398 et Dreves, *Petri Abaelardi Hymnarius Paraclitensis*, Paris, 1891.

5. *Gesta Friderici Imperatoris*, lib. I, 47, 49, etc.; voir Hofmeister, *Studien über Otto von Freising*, dans le *Neues Archiv*, t. XXXVII, 1912, p. 635-640, 650 et 707; et Schmiddlin, *Bischoff Otto von Freising als Theologe*, dans *Der Katholik*, année LXXXV, 1905, II, p. 90, etc.; c'est surtout à propos de Gilbert de la Porrée qu'Othon de Freising manifeste des sympathies peu favorables à saint Bernard (*op. cit.*, I, 37; MGH. SS. t. XX, p. 384); Gerhoch, Epistola III (PL. CXCIII, 491-492).

6. Voir plus loin l'appendice A, p. 169-170.

jusqu'à la cour romaine elle-même[1], et vingt ou trente ans plus tard, Thomas Becket se fera lire pendant ses repas le récit de la grande lutte finale[2]. Même ses aventures romanesques ou sa repoussante vanité ne jettent qu'une ombre momentanée sur son succès ; et si les pièces satiriques, si nombreuses en ces périodes, s'emparent de cet épisode peu honorable[3], elles ne laissent pas de montrer, à chaque page, la place immense occupée dans les imaginations par le fameux « *Magister Petrus* ». La liste est longue de ceux qui ont écouté ses leçons : il n'y manque, peut-on dire, qu'un petit nombre des noms illustres de l'époque : papes, cardinaux, archevêques et évêques forment un groupe imposant parmi ses anciens élèves et les disciples de sa pensée, voire même parmi ses amis et ses admirateurs[4]. C'est tellement

1. Les affirmations répétées de saint Bernard sont significatives à ce sujet (Epistola CLXXXVIII, CLXXXIX, CXCI, CXCII, CXCIII, CCCXXX, CCCXXXI, CCCXXXII, CCCXXXVIII ; PL. CLXXXII, 353 B, D, 355 C, 357 A, 359 C, 556 AB, 537 AD, 543 D); GEOFFROI DE SAINT-THIERRY, parmi les lettres de saint Bernard, CCCXXVI (PL. CLXXXII, 531 B) ; OTHON DE FREISING, *Gesta Friderici Imperatoris*, lib. I, 48 (MGH. SS. t. XX, 377) ; GERHOCH DE REICHERSBERG, Epistola XXI, *passim* (PL. CXCIII, 577-578 A; 585 A); *Liber de novitatibus huius temporis,* cap. XXV (MGH. *Libelli de Lite,* t. III, p. 303). Sur les lettres de Gerhoch relatives à Abélard et à son école, voir BACH, *Die Dogmengeschichte des Mittelalters*, Vienne, 1875, t. II, p. 192-194, 390 et suiv., qui cite divers extraits de lettres inédites, p. 391, n. 2, 397 ; etc. ; voir aussi DEUTSCH (*op. cit.*, p. 472-473), qui ne regarde pas comme établi que le destinataire de deux de ces lettres soit Abélard.

2. WALTER MAPES, *De nugis curialium,* I, 24, édit. TH. WRIGHT (Camden Society, t. L, Londres, 1850, p. 40 et 42).

3. WALTER MAPES, édit. TH. WRIGHT, *The latin poems commonly attributed to Walter Mapes* (Camden Society, t. XVI, Londres, 1841, p. 28-29) ; PRIMAS (HUGUES D'ORLÉANS), dans W. MEYER, *Die Oxforder Geschichte des Primas*, n. XVIII, vers 105 et suiv., dans les *Nachrichten* de Göttingen, 1907, p. 103, 108, etc. ; *Roman de la Rose,* édit. MÉON, t. II, p. 213 ; BARSAZ-BREIZ, *Chants populaires de la Bretagne,* édit. TH. DE LA VILLEMARQUÉ, Paris, 1839, t. I, p. 93. L'authenticité de la correspondance avec Héloïse, diverses fois contestée, a été maintenue par HAURÉAU (*Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale,* Paris, 1895, t. XXXIV, 2e partie, p. 156) ; une nouvelle tentative par PETRELLA, dans les *Rendiconti del R. Istituto Lombardo di science e lettere,* série II, t. XLIV, Milan, 1911, p. 554 et 606, ne semble pas appelée à plus de succès (*Neues Archiv,* t. XXXVIII, 1913, p. 386 ; voir la note de B. SCHUM).

4. Voir l'appendice A, p. 169-170.

vrai qu'un seul homme se rencontre, capable d'arrêter ou plutôt d'endiguer le mouvement qui dévie, c'est saint Bernard, celui dont on a dit que de sa cellule de Clairvaux, obscure et basse à ne pouvoir s'y tenir debout, il gouverne la chrétienté pendant près de quarante ans. Il ne fallait rien moins qu'une puissance comme celle de l'abbé de Clairvaux pour tenir tête à Abélard; ses contemporains le savaient bien[1].

Ce rôle prépondérant de celui que Jean de Salisbury appelle le « Péripatéticien du Pallet », ne peut pas se circonscrire, comme trop longtemps on l'a fait, à ses visées et à ses œuvres de dialecticien, qui ne sont pas restées sans postérité posthume même après la double condamnation de Soissons (1121) et de Sens (1140). Il ne faut pas le réduire non plus à la position que prend l'adversaire de Roscelin dans la question des Universaux, ni aux tendances qu'il manifeste dans cette controverse. Les formules d'Abélard portent-elles la marque du pur conceptualisme? ce qui s'accommode mieux avec son attitude dans l'explication de la sainte Trinité; ou orientent-elles doucement l'opinion vers le réalisme modéré ultérieur? comme, à la suite de Jean de Salisbury, on a cru généralement pouvoir le dire de nos jours; ou ne sont-elles qu'une forme du nominalisme? comme le dit un des derniers ouvrages parus sur la matière; nous ne pouvons nous arrêter à ce problème pour le moment[2]. Il est encore d'autres thèses philosophiques d'Abélard et de ses contemporains qui appelleraient une étude, à meilleur titre que celle de l'Universel, si l'on voulait suivre leur contre-coup dans les mouvements théologiques du temps : telle, par exemple, la thèse de l'immutabilité divine, qui se trouve à la base de ce qu'on a appelé plus tard le « nihilisme christologique »[3]; telle encore, l'ancienne doctrine, aux accoin-

1. Voir la lettre de Guillaume de Saint-Thierry à saint Bernard (Epistola CCCXXVI; PL. CLXXXII, 531-532 A).

2. De Wulf, *op. cit.*, p. 222-226; Reiners, *Der Nominalismus in der Frühscholastik*, dans les *Beiträge*, t. VIII, v, Munster, 1910, p. 41-59.

3. Portalié, *Adoptianisme au XIIe siècle*, dans le *Dict. Théol. cath.*, t. I, p. 413-418.

tances néo-platoniciennes, que nous retrouvons chez saint Augustin et par suite chez saint Anselme, puis chez saint Bonaventure et son école, sur l'illumination divine des intelligences, même dans le processus de la simple connaissance naturelle. La répercussion de cette théorie sur le problème des relations de la foi et de la raison, sur les limites des deux domaines, sur l'extension du développement dogmatique dans l'Église, est assurément plus profonde que ne le donnerait à croire le peu d'examen dont elle a été l'objet jusqu'ici. Toutefois Abélard, à qui elle n'est pas étrangère, pas plus que spéciale du reste, règne sur les intelligences qui l'entourent, par d'autres manières encore que par ces doctrines philosophiques. Il nous suffira de nous arrêter ici à quelques traits plus saillants qui continueront à s'affirmer dans le travail de la codification théologique ; pour les thèses dogmatiques d'Abélard, les travaux particuliers ne manquent pas et l'objet de ce chapitre nous empêche de nous y arrêter[1].

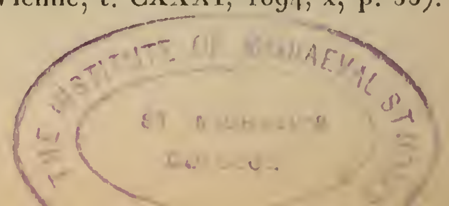
Il est à remarquer, en effet, que de tous les essais de codification que vit surgir la première moitié du XIIe siècle, pas un, à part celui de Pierre Lombard naturellement, n'eut la fortune féconde réservée à l'œuvre d'Abélard. Condamné à Soissons en 1121, puis dix-neuf ans plus tard à Sens[2], le brillant mais téméraire professeur de Paris, voit une bonne partie de ses livres vouée à la destruction ; certains fragments ne nous en sont connus que par un manuscrit unique, et des trois parties que comprend le développement complet de son

1. Outre les ouvrages et les articles déjà cités de DEUTSCH, VACANDARD, PORTALIÉ, etc., voir les études récentes sur les rapports de la raison et de la foi : P. KAISER, *Pierre Abélard critique*, Fribourg, 1901, p. 88 et suiv. ; TH. HEITZ, *Les rapports entre la philosophie et la foi, de Bérenger de Tours à saint Thomas*, Paris, 1909, p. 11 et suiv. ; BÉRARDIER, *La psychologie de la foi d'après Abélard*, Brignais, 1909 ; LIGEARD, *Le rationalisme de Pierre Abélard*, dans les *Recherches de Science religieuse*, t. II, 1911, p. 384-396 ; F. SCHREITER, *Petrus Abaelards Anschauungen, über... Glauben und Wissen*, Leipzig, 1912.

2. Sur la date de 1140, préférable à celle de 1141, voir VACANDARD, *Revue des questions historiques*, 1891, p. 235-245, et W. MEYER, *Die Anklagesätze des hl. Bernhard gegen Abälard*, dans le recueil cité, p. 420.

cours, une seule a échappé à la destruction : celle qui, pour avoir été composée en premier lieu, se trouvait sans doute suffisamment répandue et évitait, dans quelque transcription déjà envoyée à distance, l'annihilation qui devait frapper le reste ; les deux autres parties ne nous sont connues que par les indications fournies au début de toute l'œuvre, ou par les reproductions et les remaniements de ses disciples, retrouvés tout à coup à la fin du XIX[e] siècle. Or, malgré cette destruction presque totale, les débris qui se trouvent actuellement aux mains de l'historien témoignent, à n'en pouvoir plus douter, de la profonde influence d'Abélard comme chef d'école, même en théologie. Cette école, dont on niait encore l'existence il y a vingt-cinq ans, suit le maître dans la plupart des grandes lignes de son enseignement et dans beaucoup de questions particulières[1]. Même Roland Bandinelli, le futur Alexandre III, tout en se gardant des erreurs d'Abélard, est fréquemment tributaire de sa pensée, de son programme et de ses expressions. Le plan des traités surtout, l'ordre des principales matières et beaucoup des développements rappellent chez tous, et de très près, la conception abélardienne. Le grand centre théologico-canonique de Bologne a eu quelques-uns de ses maîtres parmi cette école ; divers manuscrits rattacheraient d'autres auteurs à l'Allemagne ou à l'Italie. En tête du plan, vient la foi avec les principaux mystères qui constituent son objet, puis les sacrements, enfin la charité, avec les préceptes, les vertus, les vices, etc. Emprunté vraisemblablement à l'*Enchiridion de fide, spe et charitate*, qui se trouve cité dès

1. Sur tout ceci, voir les sources précédemment indiquées et les études déjà mentionnées de Denifle, Gietl, Portalié, Vacandard. Pour les manuscrits voir, outre Denifle et Gietl, GRABMANN, *op. cit.*, t. II, p. 175, n. 1, et LIGEARD, *Le rationalisme de Pierre Abélard*, dans les *Recherches de Science religieuse*, t. II, 1911, p. 386-388. Mais la pièce, contenue dans le manuscrit de la cathédrale d'York, qui n'aurait pas été retrouvée, d'après Ligeard, ne contient que quelques vers sur la Trinité, etc. ; c'est le ms. XVI, Q. 15, fol. 64[r'], et 64[r''] : « Versus Petri peripatetici de vera essentia Dei... Item eiusdem de catholica fide ». Schenkl ne mentionne que la pièce précédente, dans sa *Bibliotheca Patrum Britannica*, VI (*Sitzungsberichte* de Vienne, t. CXXXI, 1894, x, p. 53).



le début de l'exposé abélardien[1], cet ordre de chapitres remplace, par le traité sur les sacrements, le court paragraphe que saint Augustin consacre à l'espérance. Il est à remarquer toutefois que, sans doute par souci de la proportion, l'école abélardienne, à part Roland, s'écarte des indications de l'*Introductio ad theologiam* et de l'ordre du *Sic et non*, pour mettre les sacrements en dernier lieu, plaçant ainsi la partie la plus courte, celle de la charité, entre les longs développements qui concernent la foi et les sacrements[2]. Quant à la foi, les mystères de la Trinité et de l'incarnation prennent, chez Abélard, l'ampleur d'exposition donnée par saint Augustin aux questions sotériologiques.

Comparé à celui des œuvres précédentes ou contemporaines, l'ordre des matières offre un réel progrès : Honoré d'Autun s'était montré moins habile, dans ses trois livres sur le Christ, l'Église et les fins dernières, à suivre le développement logique et ordonné d'une idée, qu'à indiquer quelque application réduite de la dialectique[3]. Alger de Liége est encore bien incomplet et pas toujours bien conséquent, s'il faut lui laisser la paternité de l'ordre manifesté par certains manuscrits. Quant au grand professeur de Laon, celui qui, au dire d'Abélard, « produisait de la fumée sans feu », il faut reconnaître qu'un amas bien touffu de matières se trouve encastré entre la Trinité et la création d'une part, qui composent le premier livre, et les fins dernières qui occupent le septième livre. L'œuvre de Guillaume de Champeaux, à en juger par les fragments, est encore moins satisfaisante Robert Pulleyn, le premier cardinal anglais, qui écrit à peu près au moment où Abélard achève son *Introductio*, et qui n'est pas un Sentencier copiste à la façon des précédents, a sans nul doute un ordre réel dans les grandes lignes; le reste est encore bien confus, encombré de répétitions et de

1. *Introductio ad theologiam*, lib. I, 1 (PL. CLXXVIII, 981 C).
2. Voir la division indiquée dans l'*Introductio*, lib. I, 1, 2 (PL. IBID., 981-986), et dans le *Sic et non*, chap. 1, foi; chap. CVI, baptême; chap. XIII, charité (PL. CLXXVIII, 1349, 1495 et 1569); ROLAND, *Die Sentenzen Rolands*, édit. citée, p. 314, etc.
3. PL. CLXXII, 1109-1176. Pour Alger, Anselme et Guillaume de Champeaux, voir plus haut, p. 84-86.

digressions[1]. Bref, c'est Abélard qui domine ici avec son école, et une comparaison de son œuvre avec celle de Pierre Lombard fait voir que son exemple n'est pas resté infécond. La dialectique avait certes contribué à déblayer le terrain et à introduire de la clarté dans les concepts. Il faut toutefois ajouter que la concision qui règne dans l'exposé des Sentenciers n'est pas la caractéristique de l'*Introductio;* la manière d'Abélard paraît ample et développée, surtout si on la compare aux formules brèves et sèches de Roland, de la *Summa sententiarum,* de l'*Epitome,* etc. Il y a là une influence d'école où l'on ne peut encore déterminer quelle part revient à d'autres qu'Abélard.

Avec le *Sic et non*, l'on entre dans un autre domaine où le Maître devait laisser un héritage peut-être plus considérable encore : c'est celui des matériaux patristiques. Ce travail d'Abélard, successivement enrichi, semble-t-il, par l'auteur lui-même[2], présente un contenu et un prologue également féconds pour l'avenir. Le contenu est un vaste répertoire biblique, patristique et conciliaire, où les autorités, c'est-à-dire, en fin de compte, les textes — car l'on rencontre les deux mots, employés à la fois comme synonymes — pour ou contre une doctrine, sont accumulés en un plan systématique dont on a indiqué tantôt les trois parties. Jusqu'où faut-il voir le fruit des lectures personnelles d'Abélard dans ce recueil patristique? c'est là une question qui appellerait une étude fort minutieuse. Certains groupes de textes circulaient sans doute dans les écoles ; des fragments de correspondance, comme chez Hugues Métel, le laissent croire avec une haute vraisemblance et, avant lui, Yves de

1. PL. CLXXXVI, 673-1010. Avant la fin du règne d'Henri I (1135), il est assez célèbre par sa science pour que ce roi lui offre un évêché (Jean de Salisbury, *Metalogicus*, lib. II, 10 ; PL. CXCIX, 869 et Jean d'Hexham, dans sa continuation de l'*Historia Regum* de Siméon de Durham, n. 19 ; *Rer. Brit Script.*, t. LXXV, II, p. 319). S'il a entendu Abélard, comme le veut J. Cohrs (*Realencyklopädie*, t. XVI, p. 319), il n'a pas utilisé ses écrits pour la confection de ses *Sententiae*, ce que montre l'étude des textes patristiques qu'il invoque ; nous comptons revenir ailleurs sur cette question.

2. Voir Deutsch, *op. cit.*, p. 83, 456-463 ; Tosti, *op. cit.*, p. 295-345, Robert, *op. cit.*, p. 166-168.

Chartres en avait déjà rédigé de longues listes pour ses travaux canoniques[1]. D'autres groupes, et ce sont les plus nombreux, s'il faut en juger par la comparaison avec Robert Pulleyn et d'autres, ont été versés dans le courant scolaire grâce au répertoire abélardien. En tout cas, les successeurs, et Pierre Lombard en tête, puiseront largement dans l'immense dossier du *Sic et non*. Nous n'examinerons pas en ce moment le rôle qu'a pu avoir cette œuvre dans l'introduction ou le développement de la « *disputatio* » dans les écoles théologiques[2]. Du point de vue de l'histoire de la codification théologique, c'est comme arsenal de textes patristiques que le contenu du *Sic et non* a surtout son importance : désormais il sera mis au pillage avec constance. Les mœurs littéraires de l'époque le permettent; l'on prend son bien, sans vergogne, où on le trouve; des lettrés, comme le même Hugues Métel, se serviront de jolies comparaisons, pour décrire ces emprunts opérés dans les « armoires » d'autrui[3].

En même temps que le contenu, le prologue du *Sic et non* a eu une influence durable dans le mouvement théologique, voire même canonique. Ce prologue ne peut se séparer de l'œuvre, et c'est pour n'en avoir pas toujours tenu compte qu'on a pu trouver en premier lieu dans cette production abélardienne, ce qui n'y est peut-être pas du tout. Pour qui étudie l'ensemble de sa pensée, l'esprit critique, chez Abélard, s'alliait à une foi sincère; rien n'autorise à voir des visées de scepticisme rationaliste dans cette déconcertante juxtaposition de textes contradictoires. Il y avait longtemps déjà que le problème de leur conciliation assombrissait l'horizon canonique ou théologique[4]. Les aveux sans déguise-

1. Voir notre étude déjà citée, dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. X, 1909, p. 291, n. 2; voir, plus loin, les pages consacrées aux travaux canoniques d'Yves de Chartres, chap. v, p. 297.

2. Robert, *op. cit.*, p. 170-173; Grabmann, *op. cit.*, t. II, p. 217-219; Hofmeister, article cité, p. 638, n. 1.

3. Epistola xxxvi, dans Hugo, *Sacrae Antiquitatis Monumenta*, Saint-Dié, 1731, t. II, p. 380.

4. Il en sera question plus loin avec plus de détails, dans le chapitre sur la théologie et le droit canon au xiie siècle; nous nous contentons ici d'indiquer en résumé le rôle d'Abélard.

ment, qu'on peut enregistrer sans cesse dans cette immense littérature de compilation, nous disent combien Burchard de Worms, au commencement du XIe siècle, Bernold de Constance, Bonizon de Sutri, Yves de Chartres, pour n'en citer que quelques-uns à la fin du même siècle, et peu après, Alger de Liége et beaucoup d'autres, se mettent à la torture pour concilier ces multiples antilogies. Abélard recueille ici l'héritage de ses devanciers ; il l'enrichit considérablement et veut même le développer en un champ d'exercice fort propice au développement de la sagacité dialectique et à l'accroissement du savoir[1]. Les règles auxquelles est consacré le prologue, ont pour but de diriger ce travail d'harmonisation. Il énonce d'abord celles que ses prédécesseurs avaient déjà stipulées sous une forme plus ou moins nette, et qu'il appuie de quelques textes patristiques, pris entre autres à Isidore de Séville. Il y ajoute un nouveau moyen qui, pour s'être parfois fait jour précédemment, même chez saint Augustin[2], n'avait pas encore été érigé en système ni exposé dans toute son ampleur : c'est le recours à la dialectique, qui permet d'assigner à un même mot, chez divers auteurs, des significations différentes et aboutit ainsi à effacer les oppositions. L'idée était assurément féconde et partait d'une considération fort exacte, qui devait en bien des cas justifier son application ; mais bien souvent aussi la méthode perdait toute sa valeur, déjà chez Gratien et chez Pierre Lombard qui s'empressèrent de l'utiliser, à cause précisément de cette négligence à vérifier par le contrôle du contexte l'hypothèse très légitime des significations multiples.

Après tout ce que nous avons déjà dit, il est à peine besoin d'ajouter qu'à côté de quelques thèses orthodoxes, comme celle de la non-reviviscence des péchés pardonnés, qui traverseront tout le moyen âge, l'influence abélardienne

1. PL. CLXXVIII, 1339-1349.

2. *De consensu Evangelistarum*, lib. II, 30, n. 72, et *De doctrina christiana*, lib. III, 25 (PL. XXXIV, 1113 et 78) ; Robert expose bien les points de contact de cette règle avec l'enseignement dialectique d'Abélard (*op. cit.*, p. 168-169).

se manifeste par un certain nombre d'opinions dont les unes ne sont pas à l'abri de reproches, tandis que les autres sont franchement hérétiques. Sans entrer dans les détails des dix-huit propositions[1] condamnées en 1140 — la XIX[e], c'est-à-dire la quatrième de la nomenclature habituelle, sur le Saint Esprit, âme du monde, n'appartient pas à la liste originelle — l'on ne peut omettre de faire remarquer ici les principes sur l'incarnation, qui donneront naissance à la christologie de Pierre Lombard et de Roland Bandinelli, et surtout cette allure rationalisante, qui partait d'un but apologétique assurément, la défense rationnelle de chaque mystère, mais aboutissait souvent à des positions compromettantes pour la nature même de nos dogmes[2]. A consulter les témoins de cette époque, aussi bien ceux qui se mêlent directement aux conflits, que ceux qui prodiguent aux défenseurs de la vérité des éloges suggestifs, dont la vraie portée est encore comprise par les chroniqueurs subséquents[3], l'on ne peut se refuser à admettre que le trouble des esprits doit avoir été profond un peu partout. Depuis Bérenger, et surtout depuis Roscelin de Compiègne, condamné en 1092, que d'idées erronées se produisent dont la vraie genèse n'est qu'une fausse conception de la crédibilité du mystère! Cette crédibilité se confond chez beaucoup avec l'accessibilité à la raison humaine, aussi bien comme connaissance que comme démonstration et explication ; c'est la grande pierre d'achoppement[4]. Il semble vraiment que la raison humaine, prise de vertige à ce réveil du XII[e] siècle, n'ait pas su chez les uns, ou n'ait pas voulu chez les autres, se rendre compte des bornes qui limitaient sa sphère d'action. Même le grand docteur de Cantorbéry, au jugement

1. Voir PORTALIÉ, article cité, 43-48; VACANDARD, article cité, p. 83-87; W. MEYER, article cité, p. 426, 431, 434, 437, 448-465; texte dans DENZINGER-BANNWART, *Enchiridion*, 11[e] édit., Fribourg, 1911, n. 368, p. 169-170.

2. Voir plus haut, la note 1, p. 99.

3. Voir plus haut, p. 60, n. 1, la note sur saint Anselme et l'appréciation de Henri de Knighton et d'autres.

4. DE RÉGNON, *Études de théologie positive sur la S. Trinité*, Paris, 1892, deuxième série, p. 23 et *passim*.

du P. de Régnon, ferait à cette tendance une concession mal motivée. L'imprécision de la définition de la foi, la théorie de l'illumination divine des intelligences, une série de textes plus ou moins détachés de leur sens primitif, bref tous les inconvénients d'une science encore débutante en théologie, en psychologie, en patrologie, devaient forcément occasionner bien des hésitations, des tâtonnements et des écarts. De là, chez beaucoup de contemporains, le doute ou la négation. Souvent, même en dehors des influences cathares ou des tendances panthéistiques chartraines, nous rencontrons pareil trouble à l'époque des conciles de Soissons et de Sens (1121-1140). Pour beaucoup d'esprits, la dialectique pouvait saper avec le syllogisme plusieurs de nos principaux dogmes, comme nous l'avons vu au temps de Pierre Damien ou de Manegold de Lautenbach[1]. Aux plaintes de cette génération disparue, font écho les attestations d'Yves de Chartres sur l'eucharistie, d'Hugues Métel, d'Abélard même, de Robert de Melun, de Jean de Cornouailles, sur la naissance virginale du Sauveur, sa sortie du tombeau, la résurrection des morts, etc. Hugues Métel a soin de rassurer un correspondant ébranlé, en insistant sur l'impuissance du syllogisme vis-à-vis de ces vérités[2]. Un étudiant de Paris nous apparaît dans un récit d'Alexandre Neckam, au sujet de la résurrection future, comme le précurseur de ce qu'on appelle le « Pari de Pascal[3] ». Quelques lignes de l'ami de saint Bernard, Guillaume de Saint-Thierry, nous donnent dans une psychologie qu'on serait tenté de dire vécue[4], une idée de l'extension du doute jusque dans les cercles fidèles.

Un homme heureusement était là qui veillait sur l'Église :

1. Voir plus haut, chap. I, 4, p. 52.
2. Yves, Epistola CCLXXXVII (PL. CLXII, 285); Hugues Métel, Epistola, XXVI, XXXIII et XL (*op. cit.*, t. II, p. 361, 372 et 386); Abélard, *Introductio*, lib. II, 11 (PL. CLXXVIII, 1068 A); Robert de Melun, prologue de sa *Summa* (ms. 191 de Bruges, fol. 2 et suiv.); Jean de Cornouailles, *Eulogium*, cap. IX (PL. CXCIX, 1064 C); voir l'appendice E.
3. *De naturis rerum*, lib. II, 173, dans les *Rer. Brit. Script.*, t. XXXIV, p. 297.
4. *Speculum fidei* (PL. CLXXX, 374 B-D).

nous avons nommé le grand abbé de Clairvaux, saint Bernard. S'il ne ménage pas sa protection aux jeunes clercs studieux, comme le montrent les secours et les conseils qu'il envoie à Robert Pulleyn, à Jean de Salisbury, à Pierre Lombard [1], il se fait l'adversaire de tout excès de la spéculation dans le dogme. C'est vers lui que se porte l'épiscopat français pour opposer aux doctrines erronées d'Abélard une digue insurmontable. Le récit de ces conflits, bien connus de tous, constitue un chapitre important dans l'histoire de la pensée catholique. Il a été trop souvent exposé pour que nous nous attardions à le répéter ici [2]. Au moins laisse-t-il la satisfaction, quand on en tourne la dernière page, de nous donner le spectacle de la soumission et de la fin pieuse de l'orgueilleux dialecticien. Celui qu'on avait nommé le « rhinocéros indompté » ou le « dragon », a pris la mansuétude du passereau et est devenu une « timide colombe », selon l'expression emphatique de dom Tosti [3]; Pierre de Cluni le compare à saint Grégoire [4]. En tout cas, de ce séjour de quelques mois à Cluni, auprès de Pierre le Vénérable, qui met le baume de la charité sur la cuisante blessure du condamné, se dégage une soulageante impression où la pitié se mélange de respect et de sympathie; et l'on partage, en quittant Abélard, l'appréciation finale du P. de Régnon, qui répète sous une autre forme l'éloge donné par Pierre de Cluni à son illustre repentant : l'on admire le beau talent, l'on repousse l'hérétique, l'on a pitié du pécheur, l'on aime le grand enfant, l'on respecte le pénitent [5].

1. Voir sa correspondance (Epistola CCV et CCCLXII, CCCLXI, CCCCX et XXIV; PL. CLXXXII, 372, 563, 562, 618 et 128); VACANDARD, *op. cit.*, t. II, p.112-113.

2. Qu'il nous suffise de renvoyer le lecteur au récit si vivant de VACANDARD, *op. cit.*, t. II, p. 121-168; HÉFELÉ-KNÖPFLER, *Concilien-Geschichte*, 2e édit., Fribourg, 1886, t. V, n. 616, p. 451-488; W. MEYER, *op. cit.*, p. 403 et *passim*, et les divers articles cités de Deutsch, Portalié, etc.

3. *Op. cit.*, p. 260.

4. PIERRE DE CLUNI, Epistolae, lib. IV, 4 et 21, VI, 22 (PL. CLXXXIX, 305, 347, 427).

5. DE RÉGNON, *op. cit.*, p. 87.

Les luttes théologiques qui se rattachent au nom de Gilbert de la Porrée[1] et qui suivent de près celles d'Abélard — celui-ci en avait exprimé le présage à l'évêque de Poitiers dans un vers qu'il emprunte à Horace[2] — n'ont pas besoin de nous retenir longtemps. Car, si l'ascendant qu'exerce Gilbert de son vivant se perpétue jusque dans l'enseignement scolaire par son *Liber sex principiorum* devenu classique[3], et si ses doctrines théologiques se maintiennent dans un groupe de Sentenciers qui peut s'appeler son école[4], l'œuvre de Pierre Lombard n'en est habituellement pas directement affectée. Sans doute, l'influence de Gilbert de la Porrée fut profonde dans le mouvement dialectique et, à ce titre, il occupe une place en vue parmi les docteurs du XII[e] siècle; ses idées trinitaires et christologiques firent autant de bruit que celles d'Abélard[5]. Mais en dehors de quelques doctrines spéciales dont cette étude n'a pas à tenir compte, et de l'impulsion donnée par lui à un mouvement théologique dont d'autres avaient fixé les grandes lignes, l'œuvre de Gilbert de la Porrée n'eut pas, croyons-nous, d'influence sur le travail de codification que représente Pierre Lombard. Le *Magister Sententiarum* qui se montre peu favorable à la

1. OTHON DE FREISING, *Gesta Friderici imperatoris*, lib. I, 50-57 (MGH. SS. t. XX, 379-384); GEOFFROI DE CLAIRVAUX, *Epistola ad Albinum*, et *Libellus contra capitula Gilberti* (PL. CLXXXV, 587 et 595); *S. Bernardi vita prima*, lib. III, 5, n. 15 (PL. CLXXXV, 312); VACANDARD, *op. cit.*, t. II, p. 337-355; BACH, *op. cit.*, t. II, p. 143-168.

2. « Tunc tua res agitur, paries cum proximus ardet » (*Epist.*, lib. I, 18, 84).

3. PL. CLXXXVIII, 1257-1270; texte revu par un humaniste du XV[e] siècle (HAURÉAU, *De la philosophie scolastique*, Paris, 1850, t. I, p. 296).

4. Ce sont les *Sententiae divinitatis* (édit. GEYER, dans les *Beiträge*, t. VII, II-III; voir p. 48 et suiv.) et le *Speculum Universale* de Radulphus Ardens, encore inédit (GEYER, *Radulphus Ardens und das Speculum universale*, dans la *Theologische Quartalschrift*, t. XCIII, 1911, p. 63-89). Voir aussi le *Liber de vera philosophia* et Joachim de Flore, p. 160.

5. Sur Gilbert, ses œuvres, son influence, son école, voir GRABMANN, *op. cit.*, t. II, p. 408-438; BERTHAUD, *Gilbert, évêque de Poitiers*, Paris, 1892; CLERVAL, *op. cit.*, p. 163, 185, etc.; R. M. MARTIN, O. P., *Le péché originel d'après Gilbert et son école*, dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. XIII, 1912, p. 676 et suiv. et HOFMEISTER, article cité, p. 640-645; à propos de son influence sur les idées de Pierre Lombard, voir GEYER, *op. cit.*, p. 22-23.

christologie de l'école gilbertine[1], siégeait à Reims parmi les adversaires de Gilbert[2], aux côtés de l'abbé de Clairvaux. Cela ne le mit toutefois pas à l'abri des accusations dont le combatif prévôt de Reichersberg, Gerhoch, accabla, peu après, Gilbert et ses partisans[3].

3. — Les Écoles de Paris et Hugues de Saint-Victor. L'École de Bologne.

Les efforts tentés par saint Bernard dans sa lutte contre Gilbert et Abélard trouvaient heureusement, dans certaines écoles de Paris, des maîtres français ou étrangers capables de les seconder. C'est chez eux que Pierre Lombard, largement influencé par Abélard, nous l'avons déjà dit, ira chercher un contrepoids aux idées moins saines de l'*Introductio* chez eux aussi il trouvera l'exemple de la spéculation dialectique alliée au respect des doctrines traditionnelles.

Nous avons déjà eu sous la plume le nom de Robert Pulleyn, archidiacre de Rochester, successivement professeur à Oxford qu'il organise, et à Paris où il connaît Jean de Salisbury, puis cardinal, le premier ecclésiastique anglais

1. *Sententiae*, lib. III, Dist. v, 1; Geyer, *op. cit.*, p. 21-23.
2. *Historia pontificalis*, n. 8 (MGH. SS. t. XX, p. 522).
3. Voir plus loin; tout cela est amplement exposé, avec pièces inédites à l'appui, par J. Bach, *op. cit.*, t. II, p. 390 et suiv. Les *Sententiae divinitatis*, dont les deux manuscrits actuellement connus sont en Bavière (Monac. lat. 16063 et 18918), semblent avoir été dans les mains de Folmar de Triefenstein, un des adversaires de Gerhoch de Reichersberg (Epistola viii, lettre d'Eberhard de Bamberg; PL. CXCIII, 502-503 A) et *Sententiae divinitatis*, tract. IV, 1, 3 et tract. V, 3 (édit. citée, p. 65* et 138*); remarquons toutefois que Julien de Tolède avait déjà parlé de trois substances dans le Christ. A la bibliothèque du chapitre de la cathédrale de Novare figuraient peut-être les *Sententiae divinitatis*, en 1175; mais cette conjecture, qui repose sur une coïncidence des syllabes lisibles dans le relevé de 1175, demanderait, pour être vérifiée, un examen plus complet des manuscrits; P. Liebaert restitue le texte comme suit : « *Sentent*[*iac de fide Tri*]*nitatis* », en s'aidant sans doute du titre d'un des chapitres du ms. 27 (xxxix); ne serait-ce pas « *Sentent*[*iae Divi*]*nitatis* »? (*Inventaire inédit de la Bibliothèque capitulaire de Novare dressé en 1175*, n. 51, dans la *Revue des Bibliothèques*, t. XXI, 1911, p. 112).

élevé à cette dignité, et finalement chancelier de l'Église romaine. Ami de saint Bernard, la pureté de sa doctrine, malgré quelques affirmations d'une exactitude contestable, lui vaut les recommandations de l'abbé de Clairvaux, et les contemporains sont unanimes à nous vanter sa science et ses vertus [1]. Mais son œuvre, malgré ses dimensions et ses rapports possibles avec les *Sentences* du Lombard — entre les avis qui se sont fait jour, la négative a la plus haute vraisemblance — a une postérité littéraire trop incertaine, et en tout cas trop réduite, pour que nous puissions nous y arrêter dans les limites de cette étude [2]. Au point de vue de la netteté des concepts, de la clarté de l'ordonnance, et de la richesse patristique, elle est fort dépassée par Abélard et par le Lombard.

A côté de Robert Pulleyn, il faut citer aussi Gautier de Mortagne, assez ferme dans son enseignement philosophique ou théologique pour oser rappeler à l'ordre Abélard et en même temps pour ne pas souscrire à toutes les thèses de Hugues de Saint-Victor [3]; Hugues de Reading, moine et évêque, chargé par le cardinal Albéric d'Ostie de réfuter les hérétiques de Bretagne, mais dont une seule théorie attaquable, au milieu d'une doctrine traditionnelle et saine dans son ensemble, aura de l'écho jusque dans les polémiques de Gerhoch de Reichersberg [4]; Robert de Melun, plus tard évê-

1. Siméon de Durham, *Historia Regum* (continuation par Jean d'Hexham, n. 19; *Rer. Brit. Script.*, t. LXXV, ii, p. 319); Jean de Salisbury, *Metalogicus*, lib. I, 5 et II, 10 (PL. CXCIX, 833 A et 869); S. Bernard, *Epistola* ccv et cclxii (PL. CXXXII, 372, 573).

2. PL. CLXXXVI, 673-1010; voir Grabmann, *op. cit.*, t. II, p. 386; Kaiser, *op. cit.*, p. 309-311 (mais cette dépendance d'Abélard, admise par Kaiser, ne nous semble nullement établie par les considérations qu'il émet, pas plus que celle du Lombard vis-à-vis de Robert Pulleyn); Espenberger, *Die Philosophie des Petrus Lombardus*, dans les *Beiträge*, t. III, 5, p. v et 6, et Baltzer, *Die Sentenzen, etc.*, p. 11.

3. Epistola v, ad Abaelardum, dans d'Achery, *Spicilegium*, Paris, 1723, t. III, p. 524 et suiv.; Epistola ad Hugonem (PL. CLXXXVI, 1052-1054); Reiners, *Der Aristotelische Realismus in der Frühscholastik*, Aix-la-Chapelle, 1907, et De Wulf, *Revue néo-scolastique*, t. XVI, 1909, p. 128-129.

4. Ses *Dialogorum sive quaestionum theologicarum libri septem* ont déjà été cités à la p. 82; voir le *De ecclesia et eius ministris* (PL. CXCII, 1255-1298); au sujet de ses idées sur la valeur du sacrifice offert par

que d'Hereford, qui réprime les écarts de Gilbert de la Porrée tout comme ceux du *Magister Sententiarum*[1], et se montre constamment fidèle, parfois avec servilité, aux idées et aux divisions du *De Sacramentis*[2]; Albéric de Reims, souvent en lutte contre Abélard dès les bancs de l'école, calomnié peut-être par son rival, et que son évêque, Raymond de Martigny, ne peut se résigner qu'avec peine à voir échanger la chaire de sa cathédrale contre le siège de Bourges[3]. La dignité épiscopale est du reste le couronnement de la carrière théologique de beaucoup des *Magistri* de France, tout comme de la plupart des canonistes glossateurs de Bologne : on peut le constater chez Anselme, Yves, Guillaume de Champeaux, Gautier de Mortagne, Gilbert de la Porrée, Jean de Salisbury, Pierre de Blois, Adam du Petit-Pont, etc., et pour finir, chez Pierre Lombard lui-même.

Mais tous ces maîtres, et d'autres que nous ne mention-

les prêtres indignes, voir Saltet, *op. cit.*, p. 272-276; Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, Paris, 1717, t. V, p. 958, et Gerhoch de Reichersberg, *Liber contra duas haereses*, lib. I, 2 et 3 (PL. CXCIV, 1172-1176, et *Libelli de Lite*, t. III, p. 285); *Histoire littéraire*, t. XII, p. 647-669.

1. *Historia pontificalis*, n. 8 (MGH. SS. t. XX, p. 522); Jean de Cornouailles, *Eulogium*, cap. iv (PL. CXCII, 1055 A); Jean de Salisbury, *op. cit.*, II, 10 (PL. CXCX, 867-868); Jean de Salisbury blâme son attitude vis-à-vis de Thomas Becket, jadis le disciple, puis l'archevêque consécrateur de Robert (Epistola clxxviii; CXCIX, 174 C).

2. Cette *Summa* dont il existe plusieurs manuscrits — à ceux qu'indique Grabmann (*op. cit.*, p. 329-330), on peut ajouter celui de la bibliothèque d'Avignon, n. 40 (anc. 126) — est conservée dans deux recensions différentes, l'une développée (Bruges, Innspruck), l'autre plus succincte (Paris, Avignon, etc.); le British Museum en possède un abrégé, à en juger au moins par le titre (cod. reg. 7. F. XIII); la question critique n'est pas encore résolue. Sur Robert de Melun, voir Grabmann, *op. cit.*, p. 323-358. La préface du manuscrit de Bruges (fol. 5^v-6^r) qui copie des passages de Guillaume de Saint-Thierry (*De sacramentis altaris*, cap. xi; PL. CLXXX, 359), s'en prend à Pierre Lombard sans le nommer.

3. *Historia calamitatum*, cap. ix (PL. CLXXVIII, 145-147); Innocent II, Epistolae ccxxxi et ccxxxii, en 1136 (PL. CLXXIX, 278-279); Primas (Hugues d'Orléans), dans W. Meyer, *Die Oxforder Gedichte des Primas*, dans les *Nachrichten* de Göttingen, 1907, n. xviii, p. 101, 105, etc.; voir l'article récent de Noyon dans le *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques*, t. I, p. 1410-1411, et Hofmeister, article cité, p. 130-132.

nons pas ici, qu'ils soient évêques, abbés, moines, simples *scolastici* ou *magistri scolares*, sont éclipsés par le « nouvel Augustin », par la « harpe du Seigneur », par l' « organe du Saint Esprit », comme est appelé Hugues de Saint-Victor [1], l'une des plus pures gloires de l'école que vient d'ouvrir à la jeune abbaye Guillaume de Champeaux [2]. La biographie connue de Hugues tient en quelques lignes : cet homme qui fut une des plus hautes personnalités théologiques de son époque et dont la trace dans les idées du moyen âge est profonde sur tous les terrains, eut une carrière courte et modeste dont bien peu de traits ont été enregistrés par l'histoire. Neveu de l'évêque Reinhard de Halberstadt (1107-1123), et issu presque sûrement de la maison des comtes de Blankenburgh dans le Harz, il vient de Saxe, non de Flandre [3], et après avoir passé quelques années au monastère d'Hamersleben [4], il se rend, vers 1115, à Paris, en faisant le voyage par Marseille et la vallée du Rhône, pour entrer avec un de ses grands-oncles à l'abbaye de Saint-Victor qu'il ne quitte plus ; il y est bientôt préposé aux

1. C'est ainsi que l'appellent Werner Rolewink dans le *Fasciculus temporum*, a. 1104, et avant lui, Thomas de Cantimpré, *Bonum universale de proprietatibus apum*, lib. II, 16 (Douai, 1597, p. 174, ou 1627, p. 125 : « Magister Hugo qui secundus Augustinus, id est secundus ab Augustino, in scientia dictus est »), et Jacques de Vitry dans l'*Historia orientalis*, lib. II (qui orientalis historiae nomine inscribitur), 24 ; Douai, 1597, p. 328. La légende de la discipline et des démons vient plus loin chez Thomas de Cantimpré (édit. Douai 1597, p. 174-175).

2. Voir la lettre de félicitation d'Hildebert du Mans (PL. CLXXI, 141-143).

3. L'opinion de Mabillon, déjà citée, semble inadmissible depuis les recherches de Chr. G. Derling, *Dissertatio de Hugone a Sancto-Victore*, Helmstadt, 1745 ; sa parenté avec les comtes de Blankenburgh n'est pas aussi sûrement établie. Pour la vie de Hugues, voir, outre la dissertation de Hugonin (*Essai sur la fondation de l'École de Saint-Victor, à Paris*, ch. iii ; PL. CLXXV, p. xl-l) ; Mignon, *Les origines de la Scolastique et Hugues de Saint-Victor*, Paris, 1895, t. I, chap. i, p. 7-34 ; Fourier-Bonnard, *Histoire de l'Abbaye royale et de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris*, Paris, [1904], t. I, chap. v, p. 85-96 ; Hofmeister, *Studien über Otto von Freising*, dans le *Neues Archiv*, t. XXXVII, 1912, p. 646 et suiv.

4. *Soliloquium de arrha animae*, prologue (PL. CLXXXVI, 951) ; *Eruditio didascalica*, lib. III, 20 et VI, 3 (PL. ibid., 800, 801 et 788 B).

écoles et devient prieur en 1133[1]. Sa vie se passe dans l'étude et la prière ; il écrit et il enseigne, à la grande satisfaction de ses disciples[2] ; il est en relation épistolaire avec quelques-unes des sommités de l'époque, comme saint Bernard, Gautier de Mortagne et d'autres[3] ; il rappelle à l'archevêque espagnol, Jean de Séville, les obligations du nom de chrétien en face des persécutions[4] et il le fait avec une franchise éloquente qui nous garantit le renom dont il jouissait déjà. En 1127, son nom se rencontre, avec ceux de l'abbé Gilduin et du prieur Thomas, parmi les signataires d'une charte d'Étienne de Senlis[5]. On le signale une autre fois encore en dehors de son abbaye ; c'est lorsqu'il s'agit, sur l'ordre de Louis le Jeune, de donner un successeur à l'abbé Thomas de Morigny en 1139[6]. Peut-être est-il en rapport avec Innocent II, qui l'engage à continuer son *De Sacramentis*[7]. Il meurt, comme il a vécu, en saint, à l'âge de 40 ou de 42 ans. Le récit de ses derniers moments, qui constitue, avec la page autobiographique sur ses études à Hamersleben[8],

1. C'est le titre que lui donne Gautier dans la lettre citée plus bas, et la mention d'un manuscrit du XIIe siècle, Bibl. Nat., lat. 2531 (Hauréau, *Les Œuvres de Hugues de Saint-Victor*, Paris, 1886, p. 81) ; Fourier-Bonnard (*op. cit.*, p. 89) conteste cette affirmation.
2. Voir diverses préfaces de ses œuvres, *De Sacramentis* (PL. CLXXVI, 174, 187, etc.), *De arca Noe morali* (PL. CLXXVI, 612).
3. Sa correspondance est du reste encore en partie inédite. Signalons, entre autres, le ms. de Merton College, Oxford, 49, fol. 302 ; Bruxelles, Bibl. Royale, 679-681, fol. 112 ; Dublin, Trinity College, 275 ; Cambridge, University Library, 1985, Kk. II, 22, fol. 66-227, etc. Autres indications dans Fourier-Bonnard, *op. cit.*, p. 90-91, et Hauréau, *op. cit.*, p. 148, 150, 151-154. Une édition critique de cette correspondance, tout comme des œuvres complètes de Hugues, rendrait de grands services, et nous nous associons pleinement au vœu d'A. Hofmeister (*Neues Archiv.*, t. XXXVII, 1912, p. 649, n. 5).
4. Epistola III (PL. CLXXVI, 1014-1018).
5. Voir les *Annales* de Jean de Thoulouse, a. 1127 ; ms. de la Bibl. Nat., lat. 14368 (Fourier-Bonnard, *op. cit.*, p. 89, n. 1).
6. *Chronicon Mauriniacense*, lib. III, a. 1140 (Bouquet, t. XII, p. 86), qui le range parmi les « amplae famae personas et in litteratura magistros etiam plurimos excedentem ».
7. C'est l'attestation fournie par un ancien catalogue de ses œuvres, ms. de Merton College, Oxford, 49 (*La table des matières de la première édition des œuvres de Hugues de Saint-Victor*, dans les *Recherches de Science religieuse*, t. I, 1910, p. 282 et 396).
8. *Eruditio didascalica*, lib. VI, 3 (PL. CLXXVI, 800-801).

la plus longue relation des événements de sa carrière, est aussitôt composé par l'infirmier de l'abbaye, Osbert, plus tard abbé de Notre-Dame d'Eu en Normandie [1]; la première édition de ses œuvres complètes, si l'on peut dire, est composée par les soins de Gilduin, son abbé à Saint-Victor [2]; l'inhumation a lieu dans le chœur de l'église. C'est tout ce que nous apprend l'histoire — car le reste est légende [3] — de ce grand homme dont le nom demeurera respecté au milieu des controverses des écoles [4], et que les chroniqueurs contemporains appellent un des « grands luminaires » de la France [5]. Mais cette courte carrière littéraire qui embrasse toute l'encyclopédie des connaissances de l'époque : philosophie, théologie, exégèse, histoire, mystique, avait été féconde. L'on peut s'en convaincre par le seul catalogue de ses œuvres [6]. Épris d'idéal, Hugues veut un horizon large et profond; toute la sphère des connaissances humaines est l'objet de ses méditations, et les réflexions qui échappent deci de-là à sa plume laissent voir une âme pour qui la vie est la recherche du savoir, unie à la contemplation du vrai, du bien et du beau, si bien qu'on a pu donner comme devise à sa carrière ces mots qu'il a écrits dans son traité de didactique : « *Omnia disce; videbis postea nihil esse superfluum;*

1. PL. CLXXV, p. CLXI-CLXIII; traduction française dans FOURIER-BONNARD, *op. cit.*, p. 93-95.
2. Article cité des *Recherches de Science religieuse*, t. I, 1910, p. 282 et 396.
3. FOURIER-BONNARD, *op. cit.*, p. 96-97; Thomas de Cantimpré a répandu quelques-unes de ces légendes (*op. cit.*, p. 174-175).
4. JEAN DE SALISBURY, *Metalogicus*, lib. I, 5 (PL. CXCIX, 833 A).
5. RICHARD LE POITEVIN, *Chronicon*, a. 1141-42 (MGH. SS. t. XXVI, p. 81), et *Chronicon Anonymi*, a. 1141 (BOUQUET, t. XII, p. 120), qui ont à peu près les mêmes termes. Voir les indications d'autres chroniqueurs dans l'article cité des *Recherches de Science religieuse* (t. I, 1910, p. 270); l'épithète de « *luminare* » est classique alors pour les grands représentants de la science théologique; Folmar de Triefenstein l'applique à saint Bernard (*op. cit.*, p. 142).
6. Voir la liste de ces catalogues dans l'étude citée (*Recherches*, p. 270-271). Un autre catalogue de Merton College, contenu dans le manuscrit 129, est publié dans la *Revue Néo-Scolastique*, t. XX, 1913, p. 226-232; il est dû à Thomas d'Irlande et date de 1306 comme nous le disons ailleurs.

coarctata scientia iucunda non est[1] *!* » Non moins grande fut sa postérité intellectuelle. La théologie mystique du moyen âge doit assurément saluer en lui un de ses maîtres. Mais rien n'autorise à ne voir dans Hugues, comme on le fait trop souvent encore, qu'un mystique qui continue les idées de Jean Scot par ses commentaires sur Denis l'Aréopagite. L'œuvre dogmatique du Victorin, la seule qui doive nous occuper ici, ne le cède pas à celle du mystique, et si l'on tient compte de l'étendue, elle la dépasse de beaucoup.

Elle est représentée par son long traité *De Sacramentis fidei*, et par quelques traités détachés que nous pourrons négliger, pour le moment, dans l'histoire de la codification systématique. Contrairement à Abélard, le *De Sacramentis christianae fidei*[2] prend comme principe de division, l'ordre chronologique du plan divin dans l'œuvre de la création (*conditio*) et de la réparation (*restauratio*) de l'humanité. Ce sont là les deux livres de l'ouvrage, divisés l'un en douze, l'autre en dix-huit parties. Cette division reproduit une des idées chères à Hugues, que l'on retrouve dans divers endroits de son œuvre[3], et si, comme le porte à le croire l'aveu du prologue et le caractère inachevé de la fin, le *De Sacramentis* date de ses dernières années[4], il

1. *Eruditio didascalica*, lib. VI, 3 (PL. CLXXVI, 800 D et 801 A; voir GRABMANN, *op. cit.*, p. 234); *Eruditio didascalica*, lib. I, 2, 3 et 9, lib. III, 15 et 18 (PL. CLXXVI, 741, 742, 747, 775 D et 776 D); lib. VI, 3 et VII, 4 (IBID., 800, 801 et 814 A); *De Sacramentis*, lib. II, pars VIII, cap. 13; lib. II, pars XVI, cap. 2 (IBID., 470 et 580 C D).

2. PL. CLXXVI, 173-618.

3. Par exemple, *De hierarchia cœlesti*, lib. I, 1 (PL. CLXXV, 926-927); *De archa mystica*, cap. V (PL. CLXXVI, 688-686); *Praenotatiunculae*, cap. XVII (PL. CLXXV, 24 A); *De sacramentis legis naturalis et scriptae* (PL. CLXXVI, 32 AB); *De Sacramentis*, prologus, cap. III; lib. I, pars I, cap. 28 et 29; lib. II, pars I, cap. 1, etc. (PL. CLXXVI, 184 B; 204-206; 371 C, etc.).

4. Outre l'indice tiré du *De anima Christi*, auquel renvoie Hugues (*De Sacramentis*, lib. II, pars II, cap. 6; PL. CLXXVI, 833), et qui n'est qu'une réponse à une lettre de Gautier de Mortagne, en 1133 au plus tôt (PL. CLXXXVI, 1052; voir ROBERT, *op. cit.*, p. 213, n. 1), l'on peut trouver, dans les parties de la fin du traité, la preuve que Hugues n'a pu leur donner la dernière main; ce sont, ou bien une consultation particulière (sur le vœu, pars XII; PL. IBID., 519), ou toute une suite d'extraits pris à saint Augustin (pars XVII et XVIII;

consacre un mode de concevoir auquel Hugues fut fidèle au cours de toutes ses productions. Dans le détail, le plan n'est pas toujours aussi satisfaisant que le font espérer les grandes lignes. Très sobre en preuves patristiques, bien que tout imprégné d'Augustin et de la plus saine tradition, l'auteur en appelle avant tout aux arguments de la Bible ; il les entremêle de considérations souvent remarquablement fermes, qui nous décèlent un esprit puissant et rappellent, par le développement littéraire de la pensée, la méthode large d'Anselme. Cette rareté des citations — à part la fin et un chapitre sur la Trinité, on pourrait dire, cette absence complète — est caractéristique chez un auteur qui recommande la lecture des Pères, notamment de saint Grégoire[1] : mais Hugues va au delà des mots, il s'assimile les idées des écrivains ecclésiastiques ; les Sententiaires, trop souvent, se contentent de leurs expressions. Aucune rigueur, ni sécheresse, dans l'exposé : thèses, démonstrations, difficultés et réponses se suivent ou s'entremêlent. Tout cela est fort éloigné de la méthode dialecticienne de l'école d'Abélard[2]; les travaux récemment parus nous dispensent de rien ajouter. La théodicée, la christologie, les sacrements, sont les parties les plus développées; ce qui du reste s'explique à ce moment de l'histoire dogmatique.

Le succès du *De Sacramentis* fut digne de son mérite ; l'œuvre nous est conservée dans de multiples manuscrits qui lui font traverser le moyen âge avec gloire ; elle fait abondamment passer ses idées dans le manuel classique du Lombard,

IBID., 597, 609 et suiv.) ; cela donnerait peut-être aussi une idée de sa manière de travailler. Le chapitre IV du livre II de la I[re] partie (PL. IBID., 376-391) sur la distinction des personnes, fait contraste avec le reste de l'œuvre, par l'abondance voulue des citations patristiques. Voir pour quelques sources, l'article cité de la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. X, 1909, p. 721 et suiv., et plus loin, chap. V, p. 315.

1. *Eruditio didascalica,* lib. VI, 7 (PL. CLXXVI, 794).

2. L'on trouvera une analyse de la méthode de Hugues dans l'article cité plus loin du P. CLAEYS-BOÜÜAERT (*Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. X, 1909, p. 280-283), et dans GRABMANN (*op. cit.*, t. II, p. 249-290); voir aussi les substantielles remarques de PORTALIÉ (article cité plus loin) et de MIGNON (*op. cit.*, chap. IV et suiv., t. I, p. 177 et suiv.).

qu'elle dépasse d'ailleurs de tout point en originalité et en envergure; des extraits servilement copiés se rencontreront sans nombre, dans les sermons de Godefroid d'Admont en Styrie, aussi bien que dans les traités théologiques d'Innocent III[1]. Les manuscrits de Pierre Lombard porteront en marge de nombreuses références à Hugues de Saint-Victor, même chez les annotateurs les moins soucieux de la critique des sources[2]; on fera des abrégés de son livre en vers latins[3], et moins d'un siècle plus tard celui qui était en relation avec saint Bernard et d'autres correspondants illustres sur les plus graves problèmes dogmatiques, sera classé par saint Thomas au nombre des *doctores authentici* dont les paroles font autorité : « *quorum verba robur auctoritatis habent*[4] ». Pour qui connaît la portée de ces mots dans la terminologie médiévale, l'éloge n'est certes pas banal.

Mais avant de passer en grande partie, comme expressions ou comme idées, dans le *Liber Sententiarum*, le *De Sacramentis* devait encore alimenter un autre traité systématisé de théologie, dont l'auteur, croyons-nous, a grande chance de rester quelque temps encore, si pas toujours, inconnu. La *Summa sententiarum*[5], car c'est d'elle que nous parlons, est une œuvre courte mais substantielle, qui marque un moment décisif dans l'histoire du développement de la dogmatique. Précise et alerte dans son allure, elle a l'avantage sur les monographies d'Anselme et le *De Sacramentis* de Hugues, de fournir un ensemble systématisé, où le développement littéraire est remplacé par un

1. *Homiliae dominicales et festivales* (PL. CLXXIV, *passim*); *De sacro altaris mysterio*, lib. IV, 12 et suiv. (PL. CCXVII, 863 CD, 864, 807 AC; 878 D, etc., à comparer avec PL. CLXXVI, 462 D, 463 BC, 470 C, 471 AB, 465-466 AB, etc.); voir le chapitre v, appendice E, p. 355.

2. Voir l'étude déjà citée sur les *Notes marginales du « Liber Sententiarum »* (*Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. XIV, 1913, p. 518 et suiv.).

3. Par exemple, le manuscrit 109 de Pembroke College, à Cambridge (début du XIIIe siècle); un second exemplaire, plus beau que l'autre, se trouvait à Pembroke College, au XVIIe siècle (*Catalogi librorum manuscriptorum Angliae*, Oxford, 1697, t. II, n° 2106, p. 160).

4. *Summa theologica*, 2, 2, qu. 5, a. 1, ad 1um.

5. PL. CLXXVI, 41-174.

exposé nerveux et succinct. Aux « *rationes* » peu nombreuses et précises, elle juxtapose les arguments de l'Ecriture et des Pères, les « *sententiae* » comme on disait alors, et telles que depuis longtemps l'on aimait de les accumuler. A ce point de vue, la *Summa* diffère nettement du *De Sacramentis ;* le caractère bref et rapide de son exposé tranche même sur le genre plus développé qui se rencontre dans la plupart des œuvres d'Abélard; elle rappelle la façon de l'*Ethica* ou du *Scito teipsum*[1]. Cette différence dans les procédés est d'autant plus frappante que l'œuvre tient de très près à la double source des productions abélardiennes et victorines, si bien qu'on peut les considérer comme le confluent des deux courants. Bien des matériaux sont abélardiens. Dans mainte conception, dans mainte doctrine et même dans quelques erreurs, l'on peut retrouver sans peine la marque abélardienne[2]. Le plan aussi nous rapproche sensiblement de l'école d'Abélard; de part et d'autre, nous y constatons les même lacunes; les fins dernières font défaut, ainsi que le traité de l'ordre et du mariage; ceux-ci ont été ajoutés après coup à l'œuvre et se retrouvent souvent dans les manuscrits, grâce aux additions empruntées habituellement soit à Gautier de Mortagne[3], soit à Yves de Chartres[4]. Il est même frappant de noter que telle autre production apparentée à l'école d'Abélard, comme les *Sen-*

1. PL. CLXXVIII, 1685-1759 ; 633-677.

2. Pour tout ceci, nous renvoyons au solide exposé du P. Claeys-Boüüaert (*La « Summa Sententiarum » est-elle de Hugues de Saint-Victor*, dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. X, 1909, p. 278-289 et 710-719), qui s'attache à des différences plus profondes que de simples écarts de doctrine ou de matériaux; voir en outre de bonnes pages dans les travaux déjà cités de Robert (p. 221-224), Portalié (t. I, col. 53 et suiv.), Anders (*Die Summa Sententiarum, kein Werk des Hugo von St-Viktor,* dans *Der Katholik,* t. LXXXIX, 1909, II, p. 99-117); Grabmann (*op. cit.*, p. 297-301).

3. PL. CLXXVI, 153-174; Hauréau, *op. cit.*, p. 74 ; Denifle, article déjà cité de l'*Archiv f. Gesch.*, t. III, 1887, p. 636-637; Gietl, *op. cit.*, p. xl et xli.

4. Par exemple, ms. de la bibliothèque de l'Université de Gand, 560 (252), fol. 100^{v}, et de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, 679-681, fol. 69$^{v'}$; Admont, 683 (autre traité que celui de Gautier), etc. Erlangen, 238, fol. 47^{r}-51^{r} (voir aussi fol. 81^{v}-89^{r}); Paris, Bibl. Nation., lat. 3244; Troyes, 1264, fol. 224, etc.

tentiae divinitatis, et contre laquelle Gautier de Saint-Victor n'avait pas assez de véhémences de langage pour déverser son indignation, met précisément à part les deux sacrements qui ne sont pas communs à tous les fidèles, à savoir le mariage et l'ordre; elle se rencontrait ainsi avec Abélard et la rédaction primitive de la *Summa sententiarum*, pour la question purement numérique des sacrements qu'elle mettait en évidence [1].

Le problème de l'authenticité ne nous paraît pas définitivement résolu. Que la paternité victorine doive s'affirmer de cette œuvre comme du *De Sacramentis*, nous ne le pensons pas. Malgré les nombreux emprunts, souvent textuels, faits à Hugues, malgré la communauté de beaucoup d'idées ou de doctrines et la même note générale de conception orthodoxe, la composition de la *Summa* par le même auteur que le *De Sacramentis*, supposerait chez Hugues un revirement psychologique, qui dépasse bien, il faut le dire, toutes les bornes de la vraisemblance; outre la différence du plan, du contenu, des matériaux, ce qui pourrait s'expliquer peut-être, il faudrait rendre compte des divergences de doctrines sur plusieurs points nullement secondaires, et de l'adoption d'idées abélardiennes survenue sans motif apparent après la confection du *De Sacramentis*. Il y a plus : une volte-face radicale dans les points de vue, dans la manière de concevoir et dans la façon de procéder, aussi bien à propos d'opinions théologiques que pour l'allure générale des réflexions ou des affirmations, suppose un changement de mentalité qui ne paraît plus vraisemblable à un moment où les travaux de Hugues avaient montré si nettement le relief de sa personnalité. Ces considérations gagnent en poids, si on songe à la courte carrière littéraire de Hugues, laquelle laisse peu de temps entre l'achèvement du *De Sacramentis* et la date de sa mort [2]; car la *Summa* n'a pas

1. *Sententiae divinitatis*, édit. citée, p. 109; *Epitome theologiae christianae*, cap. XXVII et suiv. (PL. CLXXVIII, 1738 et suiv.); *Summa sententiarum*, V et VI, 1, 2, 10 et 15 (PL. CLXXVI, 127, 137, 138, 139, 153).

2. Outre les bonnes remarques de ROBERT (*op. cit.*, p. 212-220), voir ce qui a été dit plus haut, p. 115, n. 4.

précédé l'autre œuvre, comme le montre le prologue du *De Sacramentis*. Nous ne voulons pas entrer ici davantage dans cet examen des caractères internes, que des travaux récents ont pleinement exposés[1]. Quant aux indices de critique externe, si les catalogues des œuvres de Hugues disent peu de chose, il faut reconnaître que la liste des manuscrits non anonymes oriente vers une réponse favorable à l'authenticité. Est-elle tout à fait concluante? Nous ne le pensons pas; malgré les deux manuscrits de Munich 14160 et 22031[2], dont l'un est signalé à Prüfening en 1158[3], malgré une mention d'Arno de Reichersberg[4], la tradition manuscrite n'est pas assez ferme, croyons-nous, pour l'emporter sur les invraisemblances que nous signalions tantôt[5]. Parfois aussi le *De Sacramentis* est appelé *Liber Sententiarum*, comme dans le catalogue de Cluni vers le milieu du XIIe siècle[6]. Si le nom d'un *Magister Otho* n'a pour lui qu'un faible appui critique, tout conspire, semble-t-il, à faire voir l'auteur de la *Summa* dans un des disciples du grand Victorin, d'une pensée moins personnelle que son maître et plus accessible à une influence du dehors; il ne faudrait toutefois pas en faire l'œuvre d'un débutant.

Mais, indépendamment de la question de l'identité d'auteur, qu'il nous suffise en ce moment de faire constater dans la *Summa sententiarum* le point de convergence du

1. Voir plus haut la note 2, p. 118, et GRABMANN, *op. cit.*, p. 290-297, où l'on trouvera les compléments bibliographiques. Seeberg ne penche pas vers l'authenticité (*op. cit.*, t. III, 1913, p. 174, n. 2).

2. GRABMANN, *op. cit.*, p. 296. Un ms. de Paris, Bibl. Nat., lat. 2916, est signalé par Krebs (*Deutsche Literaturzeitung*, t. XXXIII, 1912, p. 269).

3. BECKER, *op. cit.*, XCV, 144, p. 214.

4. Arno parle des *Sententiae Novi Testamenti* qu'il attribue à Hugues; le passage qu'il cite se trouve dans la *Summa sententiarum*, I, 18 (PL. CLXXVI, 76 CD); voir *Apologeticus contra Folmarum*, édit. WEICHERT, Leipzig, 1888, p. 97-98.

5. Nous aurons l'occasion de revenir ailleurs sur cette question avec les développements que comporte son importance et que demande le mérite d'historiens comme Grabmann et Hofmeister (*Neues Archiv*, article cité, p. 649, n. 2), qui soutiennent un autre avis que le nôtre.

6. « Volumen in quo continetur Liber Sententiarum magistri Hugonis sancti Victoris de Sacramentis » (L. DELISLE, *Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, Fonds de Cluni, Paris, 1884, p. 361, n. 385 et p. 337).

courant victorin et du courant abélardien à cette époque. En raison même de l'usage fréquent qui fut fait de l'ouvrage, c'est le principal caractère qu'il faut relever ici pour l'histoire de la codification théologique. Cette utilisation continuelle, même avant Pierre Lombard, par Roland Bandinelli [1], par les *Sententiae divinitatis* [2], par la *Summa de Sacramentis* probablement aussi [3], par Othon de Freising [4] et d'autres [5], le grand nombre des manuscrits du XIIe siècle qui nous ont conservé son texte, les résumés que nous fournit déjà le XIIe siècle, comme celui de Cambron en Hainaut [6], les multiples références qui renvoient à cette œuvre en marge des manuscrits du Lombard [7], en même temps que sa présence si fréquente dans les bibliothèques des monastères cisterciens, nous disent assez l'immense influence exercée par ce court traité sur la pensée théologique, et la haute estime dans laquelle étaient unanimes à le tenir aussi bien les enfants de saint Bernard, d'abord étrangers aux écoles, que les plus célèbres docteurs des grands centres académiques.

Fidèle aux usages de son temps, Pierre Lombard ne se fit pas faute d'utiliser beaucoup la *Summa*, au point qu'un auteur récent a cru pouvoir un moment s'autoriser de ces emprunts pour lui attribuer la paternité de l'œuvre [8]; nous le verrons dans un instant. Mais après le centre pari-

1. GIETL, *op. cit.*, p. XLI-XLIX.
2. Édit. GEYER, déjà citée, p. 56, p. 10 et suiv., et les notes au bas du texte, *passim*.
3. Ms. de Munich, lat. 19134, et Madrid, B. 166; ce sujet sera traité ailleurs.
4. HOFMEISTER, article et recueil cités, p. 650-654.
5. GRABMANN, *op. cit.*, p. 301-309.
6. Ms. de la bibliothèque de l'Université de Gand, 560 (252), fol. 89v et suiv.
7. Article cité sur les *Notes marginales du Liber Sententiarum*, dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. XIV, 1913, p. 518, 525, etc.
8. MIGNON, *Le « Tractatus theologicus » et Pierre Lombard*, dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques*, t. LXII, 1890, p. 524, 542, etc. Il n'est plus besoin de s'attarder à la paternité d'Hildebert du Mans sur le *Tractatus theologicus*, qu'avant Liebner (*Theologische Studien und Kritiken*, t. IV, 1831, p. 254), avaient déjà rejetée les rédacteurs des *Mémoires de Trévoux*, 1766, avril, p. 865-868.

sien, il nous reste encore à jeter les yeux sur une autre école contemporaine, dont les productions associées à celles de Paris, sinon dépendantes, contribuent d'une façon directe et immédiate à l'éclosion du *Liber Sententiarum*.

Ce centre est Bologne, déjà signalé au début de ces pages, et où figurent quelques-uns des représentants de l'école d'Abélard. Vers le milieu du XIIe siècle, plusieurs maîtres de droit canonique sont en même temps théologiens et ajoutent à leurs commentaires juridiques un recueil de *Sententiae*[1]; tels Roland Bandinelli, déjà cité, peut-être Omnibene, et certainement Gandulphe, dont l'œuvre, longtemps inconnue, fut un moment considérée comme le modèle immédiat du *Liber Sententiarum*. Pour le moment, qu'il nous suffise de nous arrêter exclusivement au principal auteur canonique de la période, à Gratien de Bologne, dont la compilation, si importante dans l'histoire du droit canon, a été manifestement utilisée, l'on devrait dire pillée, par endroits, par son compatriote qui écrivait à Paris. Le titre de l'œuvre, chacun le sait, est *Decretum*, ou mieux *Concordia discordantium canonum* — ce qui constituait l'inscription originale[2] — étalant ainsi sous tous les yeux, à côté du mal depuis longtemps constaté parmi les textes traditionnels, le remède qu'on espérait y apporter. En dehors du titre d'ailleurs, cette préoccupation de l'accord entre les citations patristiques et juridiques se rencontre fréquemment dans les « *dicta Gratiani* » qui accompagnent les textes, ainsi que dans les préfaces et les gloses des premiers commentateurs[3]. Composée vers 1140 — on peut le dire

1. Voir DENIFLE, article cité de l'*Archiv*, p. 621-624, et GIETL (*op. cit.*) qui donne en même temps que le texte de Roland, beaucoup d'extraits d'Omnebene et d'autres.

2. Voir l'étude récente de HEYER, qui montre, contre von Schulte et Friedberg, que le titre primitif était non pas « *Concordantia* », mais « *Concordia discordantium canonum* », dans la *Zeitschrift Savigny*, t. XXXIII, Kanon. Abt. II, p. 336-342. Ajoutons aux preuves qu'il apporte, le témoignage du catalogue de Prüfening, en 1158 (BECKER, *op. cit.*, XCV, 156-157, p. 214 : *Concordia canonum*).

3. VON SCHULTE, *Die Geschichte der Quellen und Literatur der canonischen Rechts*, Stuttgart, 1875, t. I, p. 46 et suiv., 60 et suiv. ; voir plus loin le chapitre V, p. 321, où sont mentionnés divers glossateurs ; d'au-

avec une probabilité qui confine à la certitude[1] — la première partie du *Corpus Iuris canonici* offre des traces évidentes de l'influence d'Abélard. C'est ici que la théologie rend au droit canon une partie des services qu'elle en avait reçus, pour l'idée, le plan et les matériaux de sa propre systématisation[2]. Le procédé mis en honneur par Abélard pour l'harmonisation des discordances, est largement mis à profit par Gratien ; l'on pourra s'en convaincre sans peine en passant en revue les nombreux exemples de conciliation basée sur les différences de sens d'un même mot, conformément à la règle du *Sic et non.* Malheureusement, le manque d'un contrôle basé sur l'étude du contexte, ne laisse trop souvent à l'explication que la valeur d'une pure hypothèse.

Pour les matériaux, il est à peine besoin de rappeler combien Gratien est tributaire des collections antérieures. Nous n'en sommes plus au stade d'information rudimentaire où se trouvait l'auteur d'une thèse sur le plagiat littéraire, défendue en 1673 à l'université de Leipzig, qui plaçait Gratien dans la galerie historique des plagiaires pour avoir utilisé un recueil antérieur[3]. C'est par dix et plus, qu'il faudrait actuellement multiplier ce chiffre. Les travaux des *Correc-*

tres sont cités par Heyer (recueil cité, p. 338, n. 4 ; p. 339, n. 1, 2 et 3 ; p. 340, n. 4 ; p. 341, n. 1 et 2).

1. La date de 1140 a été fixée par l'étude de P. Fournier, qui fait époque dans l'histoire des relations entre le Lombard et Gratien. Ces résultats ont été pleinement confirmés depuis et généralement adoptés par les critiques : *Deux controverses sur les origines du Décret de Gratien,* dans la *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses,* t. III, 1898, p. 97 et suiv., p. 253 et suiv. ; Gaudenzi, *L'Età del Decreto di Graziano et l'antichissimo Ms Casinense di esso,* dans les *Studie e Memorie per la Storia dell' Universita di Bologna,* t. I, 1907, p. 67 ; Friedberg, *Zeitschrift für Kirchenrecht,* série III, t. XVI, 1907, p. 434 ; Mocci, *Documenti inediti sul canonista Paucapalea,* dans les *Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino,* t. XL, 1905, p. 326 ; Heyer, article et recueil cités, p. 391-392 ; U. Stutz, *Gratian und die Eigenkirche,* dans le même recueil, t. XXXII, Kanon. Abt. I, p. 2 ; voir aussi Patetta, article cité plus loin (p. 124, n. 3), p. 317 et suiv.

2. Thaner, *op. cit.* L'on trouvera la preuve de ce qui est affirmé ici, avec les développements voulus, dans le chapitre v, p. 335.

3. J. M. Reinelius, *Dissertatio philosophica de plagio litterario,* Weissenfels (Leucopetrae), 1679, n. 452, p. 201.

tores romani du XVI[e] siècle, complétés par les Antoine Augustin au XVI[e] siècle, les frères Ballerini au XVIII[e] siècle, puis par les recherches des érudits contemporains qui ont si bien défriché ce champ, permettent de ne voir dans le moine bolonais que l'habile compilateur des richesses canoniques précédemment accumulées. Le grand recueil de Burchard de Worms si répandu dès le XI[e] siècle, celui d'Yves de Chartres, celui d'Anselme de Lucques, le *Polycarpus* du cardinal Grégoire, les œuvres d'Alger de Liége, qui fait œuvre d'initiateur en encadrant les textes d'un commentaire qui les explique, figurent parmi les principales collections qui sont entrées dans sa *Concordia*[1]. Aussi bien, grâce à ses multiples matériaux, à ses avantages pratiques, à son harmonisation des antilogies, le *Décret* peut être considéré comme le point d'arrivée des nombreux essais qui le précèdent. Il élargit beaucoup la part du commentaire, ce qui donne à l'œuvre une note personnelle qui manquait à la plupart des précédentes; si bien que, selon la remarque de Phillips reprise par von Schulte, les *Dicta Gratiani* et les inscriptions des canons constitueraient le texte du manuel à l'appui duquel les canons, rejetés en note, serviraient de preuves[2]. La supériorité de l'œuvre sur celle de ses prédécesseurs lui assura tout de suite, on peut le dire, la place d'un livre clas sique en la matière. Les nombreux commentateurs qui, à Bologne et ailleurs, se succèdent au nombre de plus de douze, en moins de quarante ans, et dont beaucoup deviennent ensuite évêques ou cardinaux[3], nous disent déjà

1. Sur tout ceci voir, outre le chap. v, les *Prolegomena* de l'édition FRIEDBERG, *Corpus Iuris Canonici*, Leipzig, 1878, t. I, p. XIX-LXXV; p. LXXVI et suiv.; VON SCHULTE, *Die Geschichte der Quellen und Literatur des canonischen Rechts,* Stuttgart, 1875, t. I, p. 63 et suiv., p. 40 et suiv. etc.

2. PHILIPPS, *Kirchenrecht*, Ratisbonne, 1851, t. IV, p. 148, n. 30; VON SCHULTE, *op. cit.*, p. 62; STUTZ, article et recueil cités, p. 4. Sur les divisions et le caractère du livre, voir TARDIF, *op. cit.,* p. 174 et suiv.

3. Citons Roland, cardinal (1150) et pape (1159-1181); Jean, évêque de Faenza (1160); Etienne, évêque de Tournai (1192); Sicard, évêque (?) de Crémone (1185); Huguccio, évêque de Ferrare (1190); Laborans, cardinal (1173); Albert, cardinal (1157); Omnebene, évêque de Vérone

l'énorme importance qu'on attache aux études sur le *Décret* et la haute estime dont elles jouissent dans les sphères ecclésiastiques.

Resterait à dire un mot sur l'auteur, si le moyen âge toujours si pauvre en notices littéraires, selon la remarque de Dümmler[1], n'avait gardé ici un laconisme plus énigmatique encore que de coutume. Nous possédons moins de renseignements sur Gratien que sur Hugues de Saint-Victor, ou sur Pierre Lombard; il est italien de naissance, peut-être de Carrazia, près de Ficulle, non loin d'Orviéto[2], et entre au monastère camaldule des saints Félix et Nabor, à Bologne; son œuvre date de 1140 environ et il l'intitule *Concordia discordantium canonum*, tandis que ses disciples lui donnent vite le nom de *Decreta*, puis de *Decretum*. Il puise dans un grand nombre de recueils antérieurs et s'approprie peut-être tout le traité du *De Paenitentia*, trouvé ailleurs[3]; il a comme premier élève Paucapalea, qui enrichit son recueil d'un certain nombre de textes et lui donne peut-être sa division actuelle[4]. En somme, l'œuvre a complètement éclipsé l'homme; son nom, à peu près seul, a traversé les âges comme celui du

(1157), etc. (voir von Schulte, *op. cit.*, p. 114-156, *passim*); Paucapalea, évêque de S. Giusta en Sardaigne, semble-t-il, en 1146 ou 1147 (Patetta, *Per la Storia del Diritto Romano nel medio evo,* dans la *Rivista per le Scienze giuridiche*, t. XII, 1891, p. 317-326; Mocci, *Documenti sul Canonista Paucapalea*, dans les *Atti della R. Accademia di Torino*, t. XL, 1905, p. 316-326); Rufin, évêque d'Assise, avant 1179 (Singer, *Die Summa Decretorum des Magister Rufinus,* Paderborn, 1902, p. LXV-LXXIX).

1. *Zur Lebensgeschichte Alchuins*, dans le *Neues Archiv*, t. XVIII, 1893, p. 51.

2. La carrière de Gratien est donnée, avec sources à l'appui, en résumé par Stutz, article et recueil cités, p. 2.

3. Voir l'appendice B du chap. v. Gratien renvoie à ce traité *De Paenitentia* (causa XI, can. 24; qu. III); il l'a donc connu lui-même comme partie de son œuvre. Une note de Bochenthaler, que me communique obligeamment le P. Hocedez, attribue la paternité de ce traité à saint Ernest de Zwiefalten; nous n'avons pu vérifier l'exactitude de cette affirmation.

4. E. Seckel, *Ueber neuere Editionen juristischer Schriften aus dem Mittelalter,* dans la *Zeitschrift Savigny*, Rom. Abt., t. XXI, 1900, p. 327; voir aussi ce que dit du rôle d'Omnebene et du cardinal Gratien, Albéric des Trois-Fontaines (*Cronica*, a. 1156; MGH. SS. t. XXIII, p. 843).

principal représentant du droit canonique, et c'est à ce titre qu'il figure dans la *Divine Comédie*[1] parmi les habitants du ciel, que présente au visiteur le Docteur Angélique. A côté de lui se trouve Pierre Lombard, et cette juxtaposition répond parfaitement à la réalité des faits.

4. — Pierre Lombard et son œuvre.

L'œuvre de codification opérée par Gratien en droit canon, allait avoir son parallèle dans les *Sentences* de son compatriote. Les légendes du moyen âge ont voulu donner un relief encore plus sensible au parallélisme des deux œuvres : elles ont fait de Pierre Lombard le frère de Gratien. Elles ont même étendu ces liens de fraternité au célèbre Pierre Comestor, Pierre Manducateur, l'auteur de cette histoire biblique, que son adaptation aux écoles devait perpétuer sous le nom d'*Historia scolastica*[2]. Par suite, les trois ouvrages désormais classiques sur l'Écriture Sainte, la théologie, le droit canonique, seraient partis de la plume de trois frères. Pas besoin d'ajouter que ce rapprochement est tout gratuit. On le trouve affirmé d'abord pour Pierre Lombard et Gratien, entre autres chez quelques chroniqueurs anglais[3]; puis, Pierre Comestor est ajouté à la liste, et la légende poursuit son cours en faisant naître les trois frères de l'union illégitime contractée par un prêtre ou un évêque; c'est un écho de cette croyance que nous donnent les sermons du XV[e] siècle, au dire d'Antonin de Florence, et que répète Geyler de Kaisersberg, à Strasbourg, au début du XVI[e] siècle[4].

Italien comme beaucoup des théologiens de l'époque, Pierre Lombard arrive de Lombardie à Paris au moment où Abélard brillait encore, et sans doute pas avant 1139. Une lettre de saint Bernard, auquel l'avait recommandé l'évêque de Lucques, nous dit sa présence momentanée à

1. *Parad.*, X, 106-108.
2. PL. CXCVIII, 1049.
3. Voir l'appendice C, p. 172-173.
4. Voir l'appendice C, p. 173.

Reims, où l'abbé de Clairvaux subvient à ses besoins, puis à Paris, où les Victorins lui donnent asile[1]. Quelques rares données biographiques éclairent les années qui s'écoulent jusqu'à sa consécration épiscopale[2]. A Paris, il entend très probablement Abélard et, sûrement, lit ses livres[3], ainsi que celui de Gratien, à peine terminé[4]. En 1142[5], son commentaire sur saint Paul commence à être connu. Vers 1148-50, il est à Rome, sans doute à la suite des troubles survenus dans les écoles parisiennes, et y prend connaissance de l'œuvre de Jean Damascène traduite tout récemment par Burgundio de Pise[6]. Tout cela montre son ardeur à s'ins-

1. Cette lettre de saint Bernard est sans doute postérieure, comme le dit VACANDARD (*op. cit.*, t. II, p. 112, n. 5), au dernier voyage de saint Bernard en Italie, en 1139 (PL. CLXXXII, 618-619). Hofmeister regarde comme plus vraisemblable que la date de 1115, celle de 1130-35 (article cité, p. 144, n. 3).

2. Une des meilleures notices est celle de SEEBERG (*Realencyclopädie*, t. XI, p. 631-633), où l'on trouvera la bibliographie.

3. JEAN DE CORNOUAILLES, *Eulogium*, cap. III (PL. CXCIX, 1052 CD et 1053 B).

4. Voir, p. 140 et suiv., ce qui est dit des sources de Pierre Lombard.

5. GERHOCH, *Libellus de ordine donorum S. Spiritus* (MGH. *Libelli de lite*, t. III, p. 275 et 272-3). A moins de supposer que le texte du Damascène dans les *Collectanea* sur saint Paul (ROM. I, 3; PL. CXCI, 1307) ne soit une interpolation (nous n'avons pu faire jusqu'ici la vérification que sur le ms. de la Bibl. Royale de Bruxelles, 4780, fol. 5r', XIIIe siècle, ancien exemplaire de l'abbaye cistercienne de Villers en Brabant, qui a déjà le texte en question), cette date de 1142-43, qui semble pourtant solidement établie, est en contradiction avec la date de la traduction de Burgundio, qui a lieu sous le gouvernement d'Eugène III, donc à partir de 1145. D'autre part, les termes qu'emploie Gerhoch ne disent pas que les gloses sur saint Paul soient achevées; le texte du Damascène peut donc y être entré ensuite, tout comme il est entré dans le *Glossa ordinaria* de Strabon (voir p. 357). Ce qui fait croire qu'à ce moment Pierre Lombard n'avait pas encore le Damascène à sa disposition, c'est que, dans deux endroits relatifs à l'adoration du Christ (PHIL. II, 9 et Ps. CXVIII, 5; PL. CXCII, 236-238, et CXCI, 893), il n'apporte pas le texte du *De orthodoxa fide* qu'il utilise dans ses *Sentences* (lib. III, Dist. IX, 2; PL. CXCII, 776).

6. C'est ce que nous raconte avant 1176 un de ses plus fidèles disciples, Pierre de Poitiers, dans ses gloses sur les Sentences (Ms. de la Bibliothèque Royale de Bamberg, Q. VI, 53, fol. 43 r'); le récit de Du Boulay (*Historia Universitatis Parisiensis*, Paris, 1665, t. II, p. 251-252) serait ainsi confirmé par un témoignage contemporain, et le *Magister Petrus*, dont parle Eugène III dans sa lettre à Suger, et qui a si bien mérité de l'enseignement théologique, serait bien le *Maître des Sentences*; voir l'appendice D, p. 173.

truire de toutes les nouvelles publications. En 1148, il figure à Reims avec Robert de Melun, Adam du Petit-Pont, Hugues de Reading, parmi les adversaires de Gilbert de la Porrée[1]. Il est assez en vue pour être consulté par le pape Eugène III[2]. Au début de l'année 1152, une bulle du même Eugène III, alors à Signy, lui fait donner une prébende sur la recommandation de saint Bernard, dans le diocèse de Beauvais, à un moment où un enseignement prolongé a déjà attiré sur lui les regards, et où il a fini ses *Libri Sententiarum*[3]. Son enseignement, qui a connu l'opposition et est combattu en certains points par Maurice de Sully et Robert de Melun, tient compte de tous les avis qui se font jour[4], mais vise avant tout à rester orthodoxe; il émet, outre ses propres idées fermes, des opinions qu'il doit à autrui : c'est ce qu'il éprouve le besoin de déclarer en guise d'apologie vers 1158[5]. En 1159, il est nommé à l'évêché de Paris[6], sans que rien ne permette de voir autre chose qu'une calomnie dans l'accusation de simonie que lui lancera plus tard Gautier de Saint-Victor[7]. C'est alors probablement qu'il reçoit la visite de sa mère, pauvre femme du peuple,

1. *Historia pontificalis*, n. 8 (MGH. SS. t. XX, p. 522); Othon de Freising, *Gesta Friderici Imperatoris*, lib. I, 51 (MGH. SS. t. XX, p. 379).

2. Ce n'est pas Eudes d'Ourscamp en effet, mais Pierre Lombard, qu'il faut voir dans le *Magister*, cité par les *Sententiae* ou *Quaestiones* qu'a publiées dom Pitra. Eudes n'avait, à ce moment, aucune notoriété, tandis que Pierre Lombard, déjà fort en vue, était connu d'Eugène III (*Analecta novissima*, Paris, 1887, t. II, p. 142 ; Mortet, *op. cit.*, p. 153-157 ; Hauréau, *Notices et Extraits des manuscrits, etc.*, t. XXIV, ii, Paris, 1876, p. 224; *Journal des Savants*, 1888, p. 363).

3. Bouquet, *op. cit.*, t. XV, p. 468-469; Jaffé-Wattenbach, 9534 (19 janvier 1152).

4. A preuve les nombreux « *quaeri solet, hic quaeritur* », et autres formules qui marquent le début des alinéas dans son œuvre. Le prologue laisse voir aussi que Pierre Lombard a connu des rivaux peu favorables (PL. CXCII, 521-522).

5. Jean de Cornouailles, *op. cit.*, cap. iii et iv (PL. CXCIX, 1053 B et 1055 A).

6. La date est donnée par Robert de Torigny (*Cronica*, a. 1159; MGH. SS. t. VI, p. 510); voir aussi Ger. Dubois, *Historia ecclesiae Parisiensis*, Paris, 1670, t. II, p. 121.

7. *Contra quatuor Labyrinthos Franciae*, lib. II (PL. CXCIX, 1140 A).

qu'il accueille avec la plus haute piété filiale[1]. Il est en rapports avec l'abbaye de Saint-Victor, où il prêche, dont il utilise les écrits dans ses *Sentences*, et à laquelle il confère des revenus[2]. Le mois de juillet 1160 marque sûrement la fin de son épiscopat et, très probablement, celle de son existence[3]; il a comme successeur Maurice de Sully, ancien maître en théologie et le bâtisseur de Notre-Dame. Plus tard, le manuscrit original de ses *Sentences* est rendu par Etienne Langton à la bibliothèque de la Cathédrale, au profit des étudiants pauvres[4], et sa maison fait partie d'une donation à l'église de Paris[5]. Il est réellement étonnant qu'un homme, dont le livre a joui d'une telle vogue, ait laissé si peu de place dans le souvenir des historiens et des chroniqueurs contemporains. Tout le reste de ce qui a été dit de sa carrière, comme son canonicat à Chartres ou à Saint-Victor[6], sa polémique avec Jean de Cornouailles

1. Ce récit qui se rencontre au début du XIVe siècle, sous la plume de Ricobalde de Ferrare (*Historia imperatorum,* Frédéric I; MURATORI, *Rerum italicarum Scriptores,* t. IX, p. 124 CD), est confirmé par l'obituaire de Saint-Victor, Paris, Bibl. Nation., lat. 14673, fol. 217r et 202r; voir DENIFLE, *Die Universitäten, etc.*, p. 657, n. 16.

2. HAURÉAU, *Notices et extraits de quelques manuscrits,* Paris, 1891, t. III, p. 44-50; V. MORTET, *Maurice de Sully* (recueil cité, p. 120 et 136, n. 3); voir aussi le paragraphe sur les sources des *Sentences* (plus loin, p. 141 et suiv.) et l'Obituaire cité de Saint-Victor, dans DENIFLE, *op. cit.*, p. 657, n. 16.

3. V. MORTET, *op. cit.*, même recueil, p. 136, 142; 281 et suiv.; et *Note sur la date des actes de Maurice de Sully*, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris, etc.*, t. XIV, 1887, p. 34-36; DUBOIS, *op. cit.,* p. 122. La date de 1164 est donnée par une addition postérieure à l'épitaphe. Sur quoi s'appuie-t-elle? L'on ne sait; c'est la seule raison qui fasse hésiter à faire finir la carrière de Pierre Lombard en même temps que son épiscopat. Albéric des Trois-Fontaines, qui écrivait avant 1252, dit que Pierre Lombard fut évêque : *fere per triennium* (*Cronica*, a. 1156; MGH. t. XXIII, p. 843).

4. DENIFLE-CHATELAIN, *Chartularium Universitatis Parisiensis,* t. I, n. 437, p. 494; voir la note sur *La Somme théologique d'Etienne Langton,* dans les *Recherches de Science religieuse,* t. IV, 1913, p. 260, n. 4. Cet exemplaire existait encore à la fin du XVIIIe siècle.

5. Charte de 1251 (GUÉRARD, *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, Paris, 1840, t. III, appendice, n. 68, p. 395-396).

6. DU CANGE, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, sub verbo *Archiater*, Paris, 1840, t. I, p. 367; DENIFLE, *Die Universitäten des Mittelalters bis 1400*, Berlin, 1885, p. 657, n. 16.

dont Leland aurait vu une des pièces[1], sa correspondance avec Arnoul de Metz ou Philippe de Reims, dont parle Oudin[2], n'est pas acceptable, ou demande des éclaircissements et des confirmations, que seules des recherches ultérieures finiront peut-être par fournir.

La partie de son œuvre qui nous occupe en ce moment — car ses sermons, conservés dans beaucoup de manuscrits, et ses commentaires sur les épîtres de saint Paul ou sur les psaumes, fort lus au XII[e] siècle, ne nous arrêteront pas[3], — comprend les quatre livres des Sentences, *Quatuor libri Sententiarum*[4], dont la composition se fixe, avec une certitude toujours grandissante, vers l'année 1150. Nous en avons pour garants, outre les rares indices tirés de sa biographie et les rapports littéraires de dépendance avec le *Décret* de Gratien, l'utilisation d'un ouvrage récemment traduit du grec, le *De fide orthodoxa* de saint Jean Damascène ; c'est Burgundio de Pise qui se charge de ce travail, comme Pierre Lombard nous le dit lui-même. Les rapports chronologiques entre les *Sentences* d'une part, le *Décret* de Gratien ou la traduction de Burgundio de l'autre, ont été parfaitement étudiés et définitivement établis par P. Four-

1. *Commentarii de scriptoribus britannicis,* cap. CC, Oxford, 1709, t. I, p. 227.

2. *Commentarius de scriptoribus ecclesiae antiquis*, Leipzig, 1722, t. II, p. 1220 ; les noms donnés par Oudin ne concordent pas avec les listes que fournit Gams (*Series episcoporum*, Ratisbonne, 1873, p. 293 et 608) ; aucun évêque de ces sièges ne porte à ce moment le nom d'Arnoul ou de Philippe.

3. PL. CXCI, 61 et 1297 ; son commentaire sur S. Paul est appelé souvent la « *glossa* » par excellence (Denifle, *Ergänzungsband zu Denifle's Luther und Lutherthum*, *Quellenbelege*, *Die abendländische Schriftausleger bis Luther,* Mayence, 1905, p. 29, 90 et 57) ; Albéric des Trois-Fontaines nous dit que dans les écoles on appelait sa « *glossatura continua* » sur S. Paul et les psaumes, « *maior glossatura* » (*Cronica*, *loc. cit.*, MGH. SS. t. XXIII, p. 843) ; pour les sermons, voir Hauréau, *op. cit.*, t. I, 1891, p. 216 ; t. II, 1891, p. 2, 8, 151 ; t. III, 1891, p. 44, 65, etc. ; t. V, 1892, p. 155, 165, 257, etc. ; Protois, *Pierre Lombard, évêque de Paris*, Paris, 1880, p. 123-148.

4. PL. CXCII, 519-962 ; texte beaucoup meilleur dans l'édition des *Opera omnia S. Bonaventurae*, Quaracchi, 1883 et suiv., t. I-IV. Pour faciliter le contrôle au lecteur, nous citerons d'après la Patrologie de Migne, plus aisément accessible, mais nous avons vérifié les textes dans l'édition de Quaracchi ou sur les manuscrits.

nier dans le travail cité plus haut. Le *Liber Sententiarum* se place quelques années après la composition du *Décret*; ce n'est pas Gratien qui s'est fait plagiaire, c'est Pierre Lombard qui a tiré parti des ressources offertes par son confrère bolonais[1], comme on le verra dans le chapitre des sources.

La préface explique le but de l'auteur : lui aussi a voulu satisfaire le vœu de ses disciples qui désiraient un exposé complet de la doctrine; c'est le même souhait que manifestaient les élèves d'Abélard, aussi bien que ceux de Hugues de Saint-Victor[2]. Il faut voir comment il l'a réalisé.

Le plan du *Liber Sententiarum* s'appuie, d'une façon bien factice d'ailleurs, sur une phrase d'Augustin[3] qui distingue entre les *res* et les *signa*; ceux-ci viendront en second lieu; ceux-là, *quibus fruimur et quæ utuntur*, au début[4]. La suite des livres et des chapitres est loin de se trouver logiquement d'accord avec ces indications originelles, et ce qui achève de montrer combien cette juxtaposition est sans portée, c'est que Gandulphe a pu superposer à un plan presque identique, non plus le principe d'Augustin, mais le début du *Quicumque*[5].

Un premier livre nous parle de Dieu et de la Sainte Trinité; le second traite de la création, des anges, de l'hexaméron, de la chute et de la grâce; après cela vient l'incarnation, avec les vertus, les péchés, les commandements, pour le troisième livre, tandis que les sacrements, avec les fins dernières, constituent la matière du quatrième et dernier livre. Chacun de ces livres se divise en un certain nombre de chapitres au plan desquels n'a pas toujours présidé un ordre logique bien rigoureux, comme on peut le voir

1. Article cité de la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. III, 1898, p. 256-259; il précise et confirme le jugement de Denifle contre von Schulte (article cité de l'*Archiv f. Lit. Gesch.*, t. I, 1885, p. 611); voir plus loin le chapitre sur *Théologie et droit canon*, p. 316.

2. PL CXCII, 521; *Introductio ad theologiam* (PL. CLXXVIII, 979); *De Sacramentis* (PL. CLXXVI, 173-174).

3. *De doctrina christiana*, lib. I, 2 et 3 (PL. XXXIV, 19-20).

4. Lib. I, Dist. I (PL. CXCII, 521-526); voir toutefois Lib. III, Dist. XXVII, 9 (IBID., 814).

5. Ms. de Turin, A. 57, fol. 1; A. 115, fol. 1; Heiligenkreuz, 242, fol. 1; on verra plus loin que Gandulphe résume le Lombard.

entre autres dans le traité de l'eucharistie[1]. Le nombre de ces chapitres varie dans les anciens manuscrits. Le partage en distinctions, l'ancien terme du moyen âge qui désignait des divisions par groupes de chapitres, ou des pauses dans la lecture selon la ponctuation, est fort postérieur à la rédaction authentique[2]; à la fin du XII[e] siècle, les citations se font encore par chapitres, et non par distinctions.

L'œuvre n'a rien des qualités de génie qui se retrouvent dans les profondes méditations de saint Anselme, ni de l'originalité de conception qui caractérise Hugues de Saint-Victor, ni même de la sagacité affinée d'Abélard; mais la méthode se rapproche beaucoup de celle de ce dernier[3]. Pour Anselme, dont le procédé scientifique a été trop souvent rapproché de celui de Bérenger, il s'agissait de faire un exposé du comment et du pourquoi des choses de la foi, sans s'appuyer sur l'écriture ni sur la tradition. Tout en gardant le présupposé de la foi, puisqu'il spécule sur le donné révélé, il fait abstraction des sources de sa croyance, pour s'en expliquer rationnellement le contenu, ou même par moments, pour s'en démontrer l'objectivité. C'est le contenu même de cette foi qu'il désire réexposer par la spéculation; il veut ainsi se rendre compte à lui-même et convaincre les autres de la rationabilité de nos dogmes; l'on peut se demander, sans toutefois se hâter pour l'affirmative, jusqu'où son réalisme d'une part et sa foi personnelle de l'autre commandent son point de vue.

Chez Abélard, le travail théologique est de tout autre

1. Voir l'article cité du *Dict. Théol. cath.*, t. V, p. 1260-1261.

2. Voir notre article sur les *Notes marginales de Pierre Lombard* (*Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. XIV, 1913, p. 511 et suiv.). Le *Liber de vera et falsa philosophia*, qui sera cité plus loin, ne connaît pas encore la division en distinctions (voir quelques textes publiés par FOURNIER, *Études sur Joachim de Flore*, Paris, 1909, p. 71-73).

3. Sur la méthode de ces auteurs, voir quelques-uns des ouvrages cités. Signalons spécialement : PORTALIÉ, article cité du *Dict. Théol. cath.*, t. I, p. 41-42; GRABMANN, *op. cit.*, t. I, p. 265-340, t. II, p. 167 et suiv., 250, 283 et suiv.; BAINVEL, article cité du *Dict. Théol. cath.*, t. I, p. 1341-1548; MIGNON, *op. cit.*, t. I, p. 172 et suiv., p. 289-292 et *passim*; DE RÉGNON, *op. cit.*, t. II, p. 22, 45, 65, etc.; SEEBERG, *op. cit.*, t. III, p. 135-194; *Studien zur Geschichte der Philosophie*, p. 88-89.

nature, moins profond d'ailleurs, bien que parfois plus subtil : à la demande de ses disciples, il veut donner un exposé complet des dogmes de la foi. Dans cet exposé, la raison aura son rôle, aussi bien que la tradition ; celle-ci fournit la matière même de nos croyances, celle-là en montrera la rationabilité, voire même, en pratique au moins, prétendra en fournir une démonstration. En outre, ces formules traditionnelles empruntées aux Pères présentent des antilogies : il faut les harmoniser rationnellement, et ici encore s'ouvre une place pour la *ratio* à côté de l'*auctoritas*.

Si d'Abélard l'on passe à Hugues de Saint-Victor — nous voulons dire au *De Sacramentis*, car la *Summa sententiarum* appartient au genre abélardien — la différence du procédé s'affirme immédiatement. Autant le premier recourt à l'argumentation dialectique, ou se plaît à accumuler les textes des Pères, autant le second évite les discussions subtiles et se montre parcimonieux de citations patristiques. Mais sa pensée est nourrie des œuvres des Pères ; il a pétri de leurs idées chacune de ses conceptions, peut-on dire. Ce qu'il veut présenter à ses élèves et à ses lecteurs, c'est un ensemble de toute la doctrine traditionnelle qui pût leur servir de fil conducteur dans la lecture détaillée des livres de la Bible ou des écrivains ecclésiastiques. Il a même, plus que tous ses contemporains, scruté le contenu et la méthode des sciences sacrées. L'exposé, d'ordre historique, nous l'avons dit, s'appuie sur l'Écriture ; les Pères n'interviennent que rarement, sous la forme de citations expresses ; mais c'est à leur pensée que s'alimente la plume du Victorin, et les amples développements qu'elle nous fournit, nous présentent tout l'enchaînement de nos dogmes et leur défense rationnelle dans une suite de considérations judicieuses et fermes, larges et prudentes, souvent profondes, voire même hardies ; malgré son humble modestie, cet esprit vigoureux ose regarder en face tous les problèmes, anciens et nouveaux.

Que tous ces auteurs soient inspirés par une pensée apologétique, c'est ce qui apparaîtra clairement à quiconque prend connaissance de leurs attaques, modérées ou violentes, contre les excès des *dialectici;* Abélard lui-même s'indigne

contre eux et veut défendre par les armes mêmes de ses adversaires la rationabilité de nos dogmes. Anselme recourt dans le même but aux *rationes necessariae*[1] dans ses divers traités, et la douce fermeté de Hugues ne laisse pas de montrer des préoccupations analogues. Sans doute, l'idée qu'ils se faisaient de la foi et du rôle de l'intelligence dans la méthode des sciences surnaturelles donnait une portée fort différente à leur procédé apologétique ; mais nous n'avons pas à y insister pour le moment. Dans leur tentative même se manifeste clairement leur pensée ; elle leur fait créer une formule que nous rencontrerons sans tarder, et dont l'ouvrage didactique du grand Victorin nous atteste la diffusion consciente et voulue.

De ces diverses méthodes, celle d'Abélard — préparée par une éducation dialectique qui a duré des siècles, et par une transmission ininterrompue de textes respectueusement empruntés à des auteurs *authentici* — s'adaptait trop bien aux habitudes des milieux scolaires et se trouvait par elle-même trop accessible à tous les esprits, pour ne pas réunir immédiatement les préférences. Puis, l'étude des questions de principes n'était pas encore arrivée au point de maturité voulue pour fixer définitivement l'orientation entrevue par Hugues de Saint-Victor. Le *De Sacramentis* du Victorin et *a fortiori* les ouvrages d'Anselme, avaient d'ailleurs une touche trop personnelle pour solliciter le copiste. C'est ainsi que les anciennes collections de sentences, formées de simples extraits, que précèdent des titres ou que relient des transitions dues à la plume du compilateur, ont comme postérité les recueils classiques des Sentenciers et des Summistes[2], dont Pierre Lombard demeure la plus haute personnification. Chez lui, peu ou guère de métaphysique, des données philosophiques fragmentaires ou mal assimilées, des indé-

1. Le prologue de Nicolas d'Amiens (*Ars fidei;* PL. CCX, 596) est à lire aussi.

2. Sur le sens de *Sententiae* et de *Summa*, voir Grabmann, *op. cit.*, p. 21-24 ; Denifle, article cité dans l'*Archiv f. Lit. Gesch.*, p. 587 et suiv. Dans son chapitre intitulé « Methods of Scholasticism », Taylor (*op. cit.*, t. II, p. 306-310) fait uniquement entrer en ligne de compte les « *Summæ* » du xiii[e] siècle ; celles du xii[e], encore inédites, ne lui

cisions de pensée fréquentes, parfois voulues[1]. Sous ce rapport, il y a un écart notable entre son œuvre et celle de ses devanciers. Mais l'exposé qu'il présente est de contenu riche, pour l'époque ; c'est un assemblage en un tout organique, relativement bref et commode ; sans digressions délayées comme chez d'autres, l'œuvre du Lombardien est de marche correcte, claire dans son plan, attentive aux discussions dialectiques, suffisamment impersonnelle pour donner du jeu au commentaire des maîtres, et d'un bout à l'autre, à part une proposition christologique et quelques opinions de détail[2], rigoureusement orthodoxe. De ces deux derniers avantages, celui-ci devait procurer le succès quasi immédiat du livre — car l'on désirait dans les écoles un enseignement sain — celui-là lui garantir une survivance prolongée, grâce aux multiples commentateurs qui allaient le prendre pour base de leurs leçons.

Ce serait en effet se faire illusion sur la réalité des événements historiques, que de classer Pierre Lombard parmi les multiples raisonneurs outrés de l'époque, qui inondent le domaine dogmatique du flot de leurs essais dialectiques. Son œuvre est beaucoup plus un travail de réaction contre les loquacités raisonneuses et les rationalisantes déviations de ses contemporains. Sa préface déclare nettement sa position[3], et en maint endroit, il s'élève contre les *garruli ratiocinatores*[4]. L'examen comparé des diverses productions du moment, l'approbation des autorités ecclésiastiques, la faveur des Papes et des hauts personnages ecclésiastiques pour le livre et son auteur, fait aboutir à la même appréciation. C'est ce qu'oubliera trop Gautier de Saint-Victor, vingt

semblent pas connues ; par suite ce qu'il dit des *Sententiae*, par opposition aux *Summae*, est, pour le moins, incomplet.

1. ESPENBERGER, *Die Philosophie des Petrus Lombardus*, dans les *Beiträge*, t. III, v, 1901, p. 9 et suiv.

2. Voir plus loin les conflits doctrinaux relatifs au livre de Pierre Lombard et l'article cité de la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. XIV, 1913, p. 534, n. 1.

3. PL. CXCII, 522.

4. Par exemple, lib. I, Dist. II, 3 ; IV, 2 et 3 ; IX, 9 : LXIII, 1, etc. ; II, Dist. XXXLV, 6 ; III, Dist. XXII, 1 (PL. CXCII, 526, 534, 547, 637, etc., 734, 803).

ou trente ans plus tard, le mystique exagéré de la grande abbaye parisienne, quand il donnera cours à ses diatribes, toujours violentes et souvent injustes, contre d'illustres représentants de la théologie de son siècle[1]. L'on voit, par l'exemple de cette modération, toute relative d'ailleurs, de Pierre Lombard, combien le mouvement de saint Bernard et de ses partisans, avait eu d'efficacité pour endiguer les tendances exagérées des théologiens dialectiques.

Mais à côté et, sans doute, en dépit de l'abbé de Clairvaux, que divers événements de sa vie montrent favorable aux saines études, cette réaction débordait de ses limites raisonnables; les tentatives outrancières de certains esprits s'opposaient à tout travail spéculatif ou à tout essai personnel. Il leur suffisait, à ceux-là, de répéter littéralement les textes antérieurs, sans souci des témoignages patristiques nouvellement découverts[2]; ils fermaient les yeux à l'examen de tout problème. Même Guibert de Nogent, si personnel en d'autres matières, celui qu'on a nommé « le plus intellectuel » de son siècle, se fait l'écho de ces récriminations[3]; il ne partageait pas les goûts de son maître si vénéré, saint Anselme, pour la spéculation. Heureusement, un groupe assez puissant reconnaissait la légitimité du travail du raisonnement et, sans sortir des bornes permises, cette tendance se traduisait par une forte activité théologique. Une espèce de mot d'ordre semble même exprimer à ce moment les visées de ces pionniers de la pensée dogmatique : à leurs yeux, le croyant doit pouvoir rendre compte de sa foi à lui-même et à ceux qui le combattent; à l'attaque, il faut opposer la lutte avec les mêmes armes. C'est un texte de saint Pierre qui lui sert de devise : *de fide quæ est in nobis ratio reddenda omnibus*. Cette formule se retrouve, avec emphase en quelque sorte, sous la

1. *Op. cit., passim* (PL. CXCIX, 1127 et suiv.).
2. Guillaume de Saint-Thierry, *Disputatio altera adversus Abaelardum,* lib. I (PL. CLXX, 288 AB); Robert de Melun, ou l'auteur de la préface *De modo colligendi summas* (Ms. de Bruges, 191), s'oppose aussi à l'introduction des témoignages grecs.
3. Guibert, *Tropologiae in prophetas Osee et Amos*, lib. II (Os. vii, 14; PL. CLVI, 337 D, 378 A).

plume d'écrivains contemporains nullement suspects, depuis saint Anselme et ses correspondants, jusqu'au grand adversaire des théories christologiques de Paris, le batailleur prévôt bavarois, Gerhoch de Reichersberg, en passant par l'auteur de la *Summa sententiarum*, Robert de Melun, et Alain de Lille, auxquels l'on peut ajouter Abélard d'une part, et de l'autre Hugues de Saint-Victor[1].

Dans pareille situation des esprits, Pierre Lombard, qui avait eu sous les yeux les livres d'Abélard et peut-être entendu ses leçons, trouva une excellente leçon de modération. A bien des pages de son œuvre, l'on recueille l'impression qu'il ne veut pas sonder davantage le mystère et qu'il s'arrête devant les limites de l'inscrutable. De là même, des indécisions, qui déconcertent le lecteur désireux de connaître son idée dans les controverses des temps[2]. Car, de toutes les questions qui se débattaient à ce moment, son livre ne laisse aucune sans mention, dirait-on. C'est même un des avantages de son recueil d'avoir classé avec ordre ces multiples opinions et de nous renseigner ainsi sur les divers courants qui se partageaient la pensée théologique vers 1140-1150; l'on regrette seulement qu'il les laisse toutes dans l'anonymat. Mais, quoi qu'il en soit de ces discussions contemporaines, l'auteur veut avant tout présenter dans un harmonieux ensemble la doctrine traditionnelle, extraite de l'Écriture, des Pères et des Docteurs, de manière à rendre peu regrettable l'absence d'autres livres. Les arguments d'autorité viendront donc au premier plan ; la dialectique interviendra ensuite, soit pour établir la conciliation entre ces textes, soit pour discuter les avis contemporains, soit pour glisser de-ci de-là une note un peu plus spéculative. Il va de soi que la nature des diverses matières demandera tantôt des appels fréquents à la dialectique, tantôt se contentera

1. Voir l'appendice B, p.; 170-172.
2. Lib. I, Dist. v, 10 vii 4; xiii, 3; xix, 14; xxxii, 9; xxxv, 3; xlv, 1; Lib. II, Dist. xxvii, 11; Dist. xxxv, 3; Lib. III, Dist. vi, 13; Lib. IV, Dist. xxii, 2; xlv, 4 (PL. CXCII, 538, 541, 555, 577, 610, 618, 641, 717, 735, 775, 898, 949. Une partie de ces passages a été indiquée par Seeberg (article cité, p. 634) ou par Grabmann (*op. cit.*, p. 374, n. 4).

des textes des Pères. C'est ainsi que les traités des trois premiers livres, surtout sur la nature et les attributs divins, la Trinité, la grâce, la christologie, nous font assister à beaucoup de discussions; ailleurs, la citation patristique règne quasi exclusivement, comme dans le traité des sacrements ou dans celui des fins dernières. Certaines parties, comme l'eucharistie (lib. IV, dist. XI) par exemple, ont des chapitres fortement nuancés de dialectique. D'autres, comme la pénitence ou le mariage, sont surtout composés de témoignages patristiques, d'*auctoritates*, comme on disait alors. Mais continuellement se montre le souci de s'en tenir fidèlement aux données traditionnelles[1].

Cette conciliation des autorités, qui se posait toujours comme le principal problème sur le terrain de la théologie positive, ne se fait pas chaque fois chez Pierre Lombard d'une manière bien satisfaisante. Sans doute, il recourt aux règles posées par Abélard, à celle surtout qui distingue les divers sens d'un même mot[2]. Mais ailleurs, il se contente de juxtaposer les textes, ou tâche de concilier les affirmations discordantes, par ce qu'on a appelé une interprétation bénigne[3]. L'effort pourtant devait être prisé dans cet universel désir des esprits qui se manifestait, nous l'avons vu et nous le verrons encore plus loin, sur tous les domaines des sciences religieuses. Partout l'on trouve l'expression du même besoin et du même désir, parfois sous la forme d'aveux presque naïfs dans leur sincérité. Hugues de Reading, qui ne cite guère d'autorités patristiques, fait entrer une fois en scène saint Jérôme, et c'est dans un cas d'harmonisation[4]. Une œuvre scolaire qui voyage jusqu'à Sidon, en Palestine, avoue la fatigue du professeur s'évertuant à montrer devant

1. Prologue. Lib. I, Dist. IX, 9; Lib. III, Dist. V, 3 et IX, 2 (PL. CXCII, 521-522, 547, 766 et 776-777).
2. Lib. I, Dist. IV, 2; X, 4; XIII, 6 et 7; Lib. II, Dist. XIII, 4; Lib. III, Dist. XV, 7, etc. (IBID., 534, 550, 556, 678, 788-789, etc.).
3. Lib. I, Dist. IX, 12, et XVI, 15 (PL. IBID., 548, 564).
4. *Dialogorum libri VII*, lib. V, 12 (PL. CXCII, 1206 D — 1208 A); ailleurs il parle des « *doctores ecclesiastici* », sans en mentionner aucun (*op. cit.*, lib. IV, 5; IBID., 1182 B).

ses disciples inattentifs le constant accord de ses autorités[1]. Les moines de Villers-la-Ville, en Brabant, recourent à sainte Hildegarde, par l'intermédiaire de Guibert de Gembloux, pour concilier des expressions divergentes de la Bible, et pressent leur correspondant d'arracher la solution aux lèvres mourantes de la sainte femme[2]. L'on peut voir ce souci de la concordance des autorités, jusque dans les réponses aux « *videtur quod non* » des grands ouvrages théologiques du XIII[e] siècle; le texte présenté dans l'objection est habituellement expliqué dans un sens conforme à la conciliation harmonieuse. Au milieu du XII[e] siècle, une formule se rencontre, chez les auteurs cités plus haut, qui semble constituer l'expression consacrée de cet accord réel malgré le désaccord apparent : « *Non sunt adversi, sed diversi* », dit-on. C'est ce que nous trouvons chez Anselme de Laon, chez Abélard, chez Hugues Métel, chez Robert de Melun, chez Arno de Reichersberg, chez son frère Gerhoch, etc.[3]. Pierre Lombard n'a pas, que nous sachions, cette formule sous sa plume, pas plus que la précédente; mais il ne s'est pas moins efforcé de réaliser le but qu'elle exprimait, et ce ne fut pas un des moindres mérites de ses *Sentences* d'avoir mis un peu d'ordre et de lumière dans ces matériaux disparates, accumulés depuis des siècles.

L'on serait même en droit de se demander si le service rendu n'a pas eu sa rançon dans les négligences qu'on peut constater chez plusieurs théologiens et canonistes. Munis désormais d'un répertoire patristique ordonné et, à côté de tout ce qu'on avait eu jusque-là, remarquablement fourni, l'attention des auteurs se trouve moins portée vers les lectures des œuvres complètes, des *originalia*, comme on disait au moyen âge; telle page d'un franciscain d'Oxford au XIII[e] siècle, ou d'un bénédictin d'Admont, l'abbé Engelbert,

1. Voir plus loin, p. 323.
2. PL. CXCVII, 1040 et suiv.; PITRA, *Analecta Sacra*, Paris, 1882, t. VIII, p. 390-392 (première liste); *ibid.*, 402-404 (deuxième liste; voir les questions 1, 7, 12, etc. de la première liste, et les questions 4, 5, etc. de la seconde).
3. Voir chap. V, appendice D, p.351-355.

mérite d'être lue à ce sujet[1]. A part quelques exceptions, comme chez saint Thomas, qui a accès dans beaucoup de bibliothèques et qui veut lire, l'ensemble des *auctoritates* se réduit trop souvent, même chez Guillaume Occam[2], et jusqu'à la veille de la réforme, aux citations puisées chez le *Magister Sententiarum* et dans le *Corpus Iuris Canonici.*

L'histoire de l'utilisation de Jean Damascène, pendant le premier siècle qui suit son entrée en Occident, est typique à cet égard[3] : c'est chez Pierre Lombard qu'on se fournit des textes du *De fide orthodoxa,* tout comme la théologie de l'eucharistie vit surtout des citations patristiques du *Liber Sententiarum*, qui lui-même doit beaucoup à Paschase Radbert[4]. L'on a cru voir l'utilisation des sources patristiques jusque dans le plan des matières du *Liber Sententiarum* et jusque dans sa répartition en quatre livres; c'est à saint Jean Damascène que reviendrait l'honneur d'avoir servi de modèle. Nous croyons cette manière de voir difficilement acceptable; car, si l'on songe d'une part à l'utilisation réduite du *De fide orthodoxa* (lib. III, 2-8), qui d'ailleurs n'a été partagée en quatre livres qu'après coup sur le patron des *Sentences,* et d'autre part au plan du *De Sacramentis,* de la *Summa sententiarum* et des œuvres abélardiennes, toutes manipulées par Pierre Lombard, l'on ne voit pas de motifs qui fassent mettre Jean Damascène à la base d'un ordre que les modèles déjà en vue et les besoins intrinsèques des matières conseillaient suffisamment[5].

D'ailleurs s'il faut exclure le docteur oriental des sources utilisées par Pierre Lombard, il nous resterait encore suffisamment d'auteurs dont la transcription plus ou moins lit-

1. Thomas de Eccleston, *De adventu Fratrum Minorum in Anglia*, Collatio X (*Rer. Brit. Script.*, t. IV, 1, p. 39); Wichner, *Zwei Bücherverzeichnisse des 14 Iahrh. in der Admonter Stiftsbibliothek*, dans les *Beihefte zum Zentralblatt für Bibliothekswesen*, t. I, iv, 1889, p. 15.

2. Par ex., *Quodlibeta*, ii, 19, et iv, 34, sur l'eucharistie (Strasbourg, 1491).

3. Voir plus loin, le chapitre iv, p. 249, 271, etc.

4. Voir l'article sur *l'Eucharistie au XII[e] siècle en Occident*, dans le *Dict. Théol. cath.*, t. V, p. 1268.

5. Voir le chapitre iv. Seeberg, dans le dernier volume paru de son *Lehrbuch der Dogmengeschichte* (Leipzig, 1913, t. III, p. 191, n. 3), croit ne pas pouvoir rejeter cette utilisation du Damascène.

térale constitue le fonds principal de son œuvre. Le moyen âge qui n'avait pas certes de la propriété littéraire l'idée que nous en avons de nos jours, ne s'est pas montré chatouilleux en la matière ; il ne connaissait même plus cette délicatesse des auditeurs de saint Jean Chrysostome, qui se seraient plaints vivement, il nous le dit lui-même, si jamais un orateur se fût emparé des dépouilles d'autrui [1]. Au temps de Pierre Lombard, comme pendant les siècles qui le précèdent, nous l'avons vu maintes fois jusqu'ici, les choses n'en sont pas là, en quelque genre que ce soit; et s'il fallait appliquer à cette période le mot de Brunetière, qu'en littérature ceux qui copient ne comptent pas, nous pourrions tourner des pages entières et faire une croix sur leur contenu.

Ce caractère de compilation et de transcription qui se fait remarquer dans toute l'œuvre du Lombard, est même tellement prononcé qu'on a voulu lui attribuer la paternité de telle source qu'il utilise ou qu'il copie. Ces tentatives n'ont pas eu de succès, nous l'avons vu tantôt à propos de la *Summa sententiarum* et de l'opinion du chanoine Mignon qui s'est ravisé ensuite [2]. L'on ne peut plus attacher aucune valeur à l'argument de Jean Eck, au XVIe siècle, invoqué encore sous une forme un peu différente par von Schulte et d'autres, il y a vingt ou trente ans : ils se refusaient à voir une copie, disons le mot, un plagiat, dans l'œuvre d'un auteur « si considéré pendant tout le moyen âge » [3]. La haute considération même où on le tenait a vite fait oublier ses sources. Il n'y a que de rares auteurs, anonymes presque tous, qui au XIIIe siècle, se mettent en devoir de refaire dans les *Quatuor libri Sententiarum* le travail du relevé des emprunts [4].

1. *De Sacerdotio*, V, 1 (PG. XLVIII, 673).
2. Article cité de la *Revue des sciences ecclésiastiques*, t. LXII, 1890, p. 524, 542, etc. ; *Les origines de la scolastique et Hugues de Saint-Victor*, t. I, p. 31.
3. Lettre de Jean Eck en tête de l'édition de Chelidonius (PL. CXCII, 969) ; von Schulte, *Zur Geschichte der Literatur über das Dekret Gratians, III*, dans les *Sitzungsberichte* de *Vienne*, t. LXV, 1870, p. 53-54.
4. Ce sont les travaux contenus dans les mss. 1206 de Troyes, et 108

Ces emprunts, nous l'avons déjà dit, se produisent surtout aux dépens de Hugues de Saint-Victor, de la *Summa sententiarum*, d'Abélard et de Gratien[1]. Hugues et la *Summa*, celle-ci encore plus que celui-là, sont souvent copiés textuellement; à qui veut s'en convaincre par lui-même, il suffit de prendre en mains l'édition de saint Bonaventure par les PP. Franciscains de Quaracchi[2]. Les quatre premiers volumes qui contiennent les commentaires sur les Sentences, donnent avec le meilleur texte du Lombard que l'on ait jusqu'ici, des indications précises sur les emprunts du *Magister*. Un chapitre pris au hasard, tel celui sur l'extrême-onction, fournit l'occasion d'une très suggestive étude avec la *Summa* et le *De Sacramentis* de Hugues. Pierre Lombard prend des phrases, ou des membres de phrases, aux deux ouvrages, mais intervertit leur ordre[3]. Il serait facile de multiplier ces exemples, que d'autres ont déjà développés avant nous. La dépendance vis-à-vis de Gratien est non moins frappante : elle laisse d'abord la certitude que les *Sentences* sont postérieures au *Décret*, puisque maintes fois elles combattent, sans le nommer d'ailleurs — c'était l'usage alors — les arguments apportés par le canoniste de Bologne; mais en même temps le *Magister* s'approprie les *Dicta Gratiani* d'une manière qui ne laisse pas l'ombre d'un doute[4].

(Amplon.) d'Erfurt, dont il est question plus loin; voir aussi les *Notes marginales du Liber Sententiarum,* déjà citées, p. 518, etc.

1. Pour toute cette étude des emprunts ou des plagiats, le travail de Baltzer rend excellent service : *Die Sentenzen des Petrus Lombardus*, dans les *Studien zur Gesch.*, t. VIII, III, Leipzig, 1902 ; voir l'appréciation du P. Jacquin, dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. V, 1904, p. 107.

2. *S. Bonaventurae opera omnia,* Quaracchi, 1882-1889, t. I-IV; Indices, t. V, 1901.

3. Lib. IV, Dist. XXIII, 1-2 (PL. CXCII, 899); *Summa,* IV, 5; *De Sacramentis*, lib. II, pars XV, cap. 1 et 2 (PL. CLXXVI, 153 BC et 577-578 A).

4. L'étude de Fournier déjà citée, dans la *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*, t. III, 1898, p. 99 et suiv., est définitive à cet égard. Voir aussi le travail de l'abbé Annat sur la documentation patristique du quatrième livre (*Pierre Lombard et ses sources patristiques*, dans le *Bulletin de Littérature ecclésiastique*, Toulouse, 1906, p. 88 et suiv.). Ajoutons-y un exemple qui réunit toutes les espèces de cas cités :

Quant aux textes patristiques et conciliaires, l'arsenal que présentait le *Décret* était trop précieux pour n'être pas mis au pillage par le théologien de Novare ; les parties relatives aux sacrements contenaient une somme importante de témoignages, dont la transcription avec les mêmes fautes, les mêmes répétitions, et dans le même ordre, etc., etc., éclaire singulièrement les procédés de composition en usage au XIIe siècle[1]. A côté de Gratien et parmi les sources principales, il nous faut placer Abélard, dont les œuvres, au dire de Jean de Cornouailles, faisaient la lecture assidue de maître Pierre ; et de fait, nous l'avons déjà dit, la pensée abélardienne se retrouve fréquemment, assagie et habituellement correcte, dans les conceptions du Lombard ; le premier livre a ici une prépondérance presque exclusive, dans la mesure au moins accessible à notre appréciation. Mais surtout le grand réservoir de textes présenté par le *Sic et Non* a largement alimenté les preuves positives des *Sentences ;* c'est même de ce recueil, plutôt que des œuvres originales, que Pierre Lombard doit avoir pris ses citations de saint Isidore, contrairement à ce que croit Baltzer[2]. Pour Alger de Liége, l'utilisation n'est pas moins contestable[3], bien que la preuve n'ait pas encore été fournie avec la même minutie de détails que pour les autres. C'est par son intermédiaire, semble-t-il, que s'introduit dans les *Sententiæ* un traité d'Yves de Chartres, celui sur les sept ordres ecclésiastiques. Le traité sur les fins dernières a vraisemblablement tiré parti du *Prognosticon futuri seculi* de Julien de Tolède; Pierre Lombard connaît l'œuvre, il nous le dit; d'ailleurs elle se rencontrait depuis des siècles dans toutes les bibliothèques[4]. Certains passages de ce traité ont laissé des vestiges

lib. IV, Dist. XXIV, 2, De frigidis (PL. CXCII, 926-927), où intervient un exemple de fausse attribution, répétition des textes, transcription des *Dicta*, copie du *Dictum* suivant de Gratien sur les *maleficia* (Causa XXXIII, qu. 1, 2ª et 3ª pars).

1. Tertia pars, *De Consecratione*, Dist. I-V. Voir les études citées de BALTZER, FOURNIER et ANNAT.

2. *Op. cit.*, p. 4; au moins croyons-nous qu'il en est ainsi pour les extraits des *Sententiae* ou *De summo bono*.

3. BALTZER, *op. cit.*, p. 5.

4. Lib. IV, Dist. XLIV, 7 (PL. CXCII, 947); voir plus haut, p. 25-26.

d'une utilisation discrète, ce qui ajouterait Julien à la liste des auteurs cités précédemment[1]. L'on doit en faire autant pour Yves de Chartres, dont les œuvres canoniques, la correspondance et les sermons ont eu sur la dogmatique du XIIe siècle, même chez le grand docteur victorin, une part d'influence que les recherches ultérieures, à notre avis, ne feront que confirmer[2]. Pour compléter la nomenclature des sources, *the last not the least*, il faut citer Walafrid Strabon, dont la *Glossa ordinaria*, si répandue, verse un grand nombre de textes au dossier patristique des *Sentences :* nouveau chaînon qui relie la littérature théologique carolingienne à l'œuvre de systématisation du XIIe siècle. Un bon nombre de témoignages des œuvres grecques arrivent de cette façon à la connaissance de Pierre Lombard[3].

Ces emprunts et ces transcriptions n'ont pas complètement échappé à la postérité, comme nous l'avons insinué tantôt. Déjà, Gerhoch de Reichersberg en avait fait la remarque, dans une boutade plutôt ironique, dont sans doute il ne soupçonnait pas toute l'exactitude : « Ille magister Petrus », disait-il dès 1163-64, « egregius multarum et diversarum ecclesiasticarum et scholasticarum tam antiquarum quam et novarum sententiarum collector[4] ». Il nous reste aussi un certain nombre de manuscrits de Pierre Lombard qui indiquent dans la marge la provenance des emprunts. Parmi eux se distinguent ceux d'Erfurt et de Troyes[5], signalés jadis par Denifle, et quelques autres d'Angleterre, d'Italie, etc., que nous analysons ailleurs. C'est à leurs

1. A propos de l'ange gardien (Lib. II, Dist. XI, 1-3), des prières pour les morts et d'autres points, dans le traité des fins dernières (Lib. IV, Dist. XLIV, XLV, XLVII, 1, etc.); voir, par exemple, *Prognosticon*, lib. I, 18-21 (PL. XCVI, 474).

2. Voir l'étude citée : *Le traité de Pierre Lombard sur les sept ordres ecclésiastiques*, dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. X, 1909, p. 725 et suiv. ; t. XI, 1910, p. 46.

3. BALTZER, *op. cit.*, p. 4.

4. *Liber de gloria et honore Filii hominis*, cap. XIX (PL. CXCIV, 1143 D); pour la date, voir la note de SACKUR, dans les MGH. *Libelli de lite*, t. III, p. 396.

5. Troyes 1206, Erfurt (Amplon.) 108; DENIFLE, article cité de l'*Archiv f. Lit. Gesch.*, t. I, 1885, p. 623, n. 4.

indications que l'on s'est fié quelque temps pour attribuer à Gandulphe de Bologne la priorité sur Pierre Lombard[1]. L'on verra plus loin ce qu'il en faut admettre. Le vieux catalogue d'Amplonius Ratinck d'Erfurt, un bibliophile entendu du début du xve siècle, signale même ce défaut du Lombard qui cite sans indiquer ses sources[2]. Mais, en général, l'on peut dire que si le moyen âge a soupçonné ce travail de découpage qui caractérise les *Quatuor libri Sententiarum*, il n'en a certes pas tenu rigueur au *Magister*. Les mœurs de l'époque ne s'y prêtaient pas. Des cas comme celui de ce juriste du xiiie siècle, Guillaume de Paris, qui se pique de citer la provenance de ses matériaux, ou encore celui de Guillaume de Malmesbury, qui s'indigne, avec trop d'aigreur du reste, des plagiats de Raban Maur, sont des exceptions peu fréquentes dans l'histoire littéraire de ces temps[3]. Quant à Bède le Vénérable, sincère et loyal jusqu'à vouloir qu'on ne lui attribue pas les choses qu'il emprunte à autrui, l'on peut se demander si le xiie siècle était encore à même d'apprécier à sa vraie valeur ce bel exemple de loyauté littéraire[4].

Il serait intéressant de faire le relevé des Pères que le Lombard a lus personnellement ; mais ce travail n'est pas aisé[5]. Pour beaucoup des citations, les présomptions vont plutôt à l'emploi d'intermédiaires ; même à propos d'auteurs comme Isidore de Séville, que l'on croit généralement avoir été directement utilisé par Pierre Lombard, il est sugges-

1. Voir le chapitre III et l'étude sur les *Notes marginales de Pierre Lombard*, dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. XIV, 1913, p. 516 et suiv.

2. N° 45 du catalogue ; texte dans SCHUM, *Beschreibendes Verzeichniss der Amplonianischen Handschriften-Sammlung zu Erfurt*, Berlin, 1887, p. 839.

3. TANON, *Notice sur le formulaire de Guillaume de Paris*, dans les *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XXXII, II, Paris, 1888, p. 197, 203, 207, 210, 231, etc. ; GUILLAUME DE MALMESBURY, *Praefatio in abbreviationem Amalarii* (PL. CLXXIX, 1771).

4. *Expositio in Lucae Evangelium*, Epistola dedicatoria (PL. XCII, 304 D); *Expositio in Marci Evangelium*, Ad Accam epistola (PL. XCII, 134 A).

5. BALTZER, *op. cit.*, p. 2 et suiv.

tif de remarquer, comme nous l'avons dit plus haut, que de tous les textes employés du *De summo bono* ou *Sententiæ*, pas un ne fait défaut dans le *Sic et Non* d'Abélard. Les nombreux recueils de *Flores*, etc., fruits de cette habitude de la *Defloratio*, que déplorait déjà Alcuin tout en la pratiquant, facilitaient singulièrement cette utilisation médiate des œuvres patristiques. Aussi semble-t-il plus intéressant d'établir rapidement le bilan des grands docteurs ecclésiastiques utilisés ou cités par Pierre Lombard. Augustin, qui imprègne d'ailleurs si fortement sa pensée, est de loin le plus en vue : sa part atteint près d'un millier de citations, sans compter les ouvrages qui lui sont faussement attribués. Tout cela a permis de dire que pour les neuf dixièmes, les *Sentences* sont une œuvre augustinienne[1]. Après saint Augustin, pas un Père de l'Église n'arrive à une centaine de citations ; saint Hilaire dépasse les quatre-vingts ; saint Ambroise en a environ autant ; puis viennent Grégoire, Jérôme, Isidore, etc. Parmi les auteurs carolingiens, Bède surtout, Alcuin, Paschase, Haymon d'Halberstadt, sont les plus souvent cités. Paschase, Lanfranc, Alger de Liége sont souvent transcrits sans être nommés[2]. L'Orient chrétien est plus faiblement représenté : Athanase, Didyme, Cyrille d'Alexandrie, chacun une fois, le pseudo-Denis, deux fois. Chrysostome donne un peu moins de vingt textes, surtout, ou exclusivement, par l'intermédiaire de la *Glossa*. Une lecture personnelle fait intervenir près de trente fois Jean Damascène[3]. Quant aux anténicéens, le temps n'est plus où les bibliothèques des monastères, tels que Fulda au IXe siècle, ou Corbie au XIe, possèdent encore des œuvres comme un remaniement du *Diatessaron* de Tatien, utilisé par l'auteur du Héliand, ou le livre d'Irénée contre toutes les hérésies [4]. Origène apparaît une dizaine de fois chez le Lombard ;

1. BALTZER, *op. cit.*, p. 2 et 3 ; ESPENBERGER, *op. cit.*, p. 9.
2. BALTZER, *op. cit.*, p. 5.
3. ID. *ibid.*, p. 4 ; pour le Damascène, voir le chap. IV.
4. HARNACK, *Geschichte der altchristlichen Literatur*, Theil I, Leipzig, 1893, t. II, p. 495 ; ZAHN, *Forschungen zur Geschichte des neutestamentlichen Kanons und der altchristlichen Literatur*, Erlangen et Leipzig, 1881, t. I, p. 298 et suiv. ; BECKER, *op. cit.*, LV, 6, p. 139.

Cyprien, que nomme et qu'utilise abondamment Yves de Chartres [1], n'intervient que quatre fois; Hermas, une fois [2]; c'est tout. Tertullien, connu par des carolingiens comme Agobard et Paschase, a disparu depuis lors, ou peu s'en faut, de l'horizon littéraire des théologiens [3]; de même, saint Irénée, que cite pourtant encore un exégète du XII[e] siècle, Raoul de Flaix, tout comme Paschase l'avait fait au IX[e] [4]. Encore, si l'on enlevait ce qui entre dans le bagage patristique du *Magister*, grâce à la *Glossa* [5], à Gratien ou à la *Summa*, il ne resterait que fort peu de chose. C'est au *Decretum* qu'il prend ses citations de saint Cyprien, lequel avait figuré si souvent dans les conflits théologiques de la querelle des Investitures [6] et dont les manuscrits dépassent le chiffre de quatre cents pour le moyen âge : de ce nombre une cinquantaine, au moins, est antérieure au XIII[e] siècle [7]. Non moins remarquable, à ce point de vue, est l'histoire de ce texte d'Hermas qui échappe seul à l'inadvertance des Summistes et traverse les siècles, grâce à la place que l'une après l'autre lui donnent les collections canoniques : vrai bloc erratique, dont la provenance doit être demeurée une énigme à l'esprit de nos pères, qui pouvaient difficilement reconnaître dans le nom d' « Hermès » qui l'introduit, la

1. *Sermo* XXIV (PL. CLXII, 608 CD; 609-610); *Sermo* V, qui emprunte beaucoup aux *Libri testimoniorum* (PL. CLXII, 536 D-538 D; 539 B, 543). Le P. Debil, S.J., à qui je dois ce renseignement, ne tardera pas à publier une note à ce sujet.

2. Baltzer, *op. cit.*, p. 3.

3. Harnack, *op. cit.*, t. II, p. 668 et 687; Paschase, *De vita S. Adhalardi*, n. 33 (PL. CXX, 1526 D); au XII[e] siècle, Corbie a encore quelques œuvres de Tertullien (Becker, *op. cit.*, LXXIV, 294 et 295, p. 185).

4. *Commentariorum in Leviticum libri XX*, lib. I, 5 (*Maxima Bibliotheca veterum Patrum*, Lyon, 1677, t. XVII, p. 58); Paschase, *Expositio in Mathaeum*, lib. IV, 6, et *De partu virginis*, lib. I (PL. CXX, 307 D et 1376 D).

5. Voir le chap. V, appendice A, p. 346-347.

6. MGH. *Libelli de Lite Imperatorum et Pontificum*, 3 vol.; voir le relevé des « *auctoritates* », par Sackur, Dieterich, ou Boehmer, t. I, p. 655; t. II, p. 731; t. III, p. 765.

7. Schanz, *Geschichte der römischen Literatur*, Munich, 1905, t. IV, p. 514; von Soden, *Die Cyprianische Briefsammlung*, dans les *Texte und Untersuchungen*, t. XXV, Leipzig, 1904, p. 60 et suiv.

marque de fabrique du voyant du IIe siècle. Cette rareté des citations dans les œuvres théologiques est d'autant plus surprenante que le *Pasteur* nous a été conservé en deux traductions différentes et que les manuscrits s'échelonnent, au nombre de vingt ou plus, depuis le IXe jusqu'au XVIe siècle[1].

Quoi qu'il en soit, avec ses lacunes métaphysiques et son faible bilan grec, l'œuvre du Lombard s'imposa à l'attention de ses contemporains et ne tarda pas à régner dans toutes les écoles de la chrétienté, malgré une opposition momentanée dont nous dirons un mot tantôt. Elle apportait ce qu'on désirait depuis longtemps, un ensemble de doctrine relativement bref et précis, sans trop de hors-d'œuvre ni de digressions, un groupement plus ou moins organique de l'énorme masse des matériaux depuis longtemps transmise d'âge en âge, une systématisation catholique orthodoxe, avec un exposé fort complet des questions de toute nature traitées par les maîtres, ainsi que des réponses et des tentatives de solutions qu'ils y apportaient.

En même temps qu'elle tirait parti de cette soif de recherche et de spéculation, qui caractérisait le réveil intellectuel de son époque, elle gardait une attitude fort réservée vis-à-vis de toute curiosité indiscrète. Ces deux caractéristiques lui faisaient tenir une sorte de *via media* entre les divers courants qui se partageaient les esprits. En outre, comme nous l'avons déjà insinué, le manque d'originalité dans beaucoup de parties et l'indécision du *Magister* dans un certain nombre de questions, faisaient de son livre un excellent thème à leçons, où pouvait se donner carrière l'interprétation des commentateurs. Comparé aux pages toutes personnelles d'Abélard ou de Hugues de Saint-Victor, l'ouvrage de Pierre Lombard accuse tout de suite une supériorité énorme pour la facilité du commentaire : c'était la rançon même de son originalité. Nous ne pouvons nous attarder ici à certaines idées spéciales du *Magister*, comme l'ha-

1. Mandat., I, 4-10; HARNACK, *op. cit.*, p. 57-58 et 51; voir aussi *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. X, 1909, p. 291, n. 3, et t. VI, 1905, p. 281-288, surtout p. 284.

bitation du Saint Esprit dans l'âme chrétienne, ou la systématisation sacramentaire; nous y reviendrons du reste ailleurs. Mais une caractéristique qu'il faut détacher des autres, car elle distingue ce « *Corpus* » théologique de tous les autres contemporains, c'est la plénitude des renseignements qu'elle fournit sur toutes les questions débattues, ou sur les solutions propagées alors dans les écoles; une étude détaillée de quelques points, comme de la reviviscence des péchés pardonnés [1], montre que le compilateur n'a rien omis. C'est un mérite dont tient gré volontiers l'historien qui veut refaire l'histoire des doctrines et des théories. Pour le xii[e] siècle, c'était un avantage qui fournissait une matière abondante au jeu du commentateur; cela favorisait le succès de l'ouvrage.

Telles sont les principales caractéristiques [2] qui sans doute exercèrent leur attrait sur les générations de la seconde moitié du xii[e] siècle et du commencement du xiii[e]. Un jour peut-être, les recherches dans les nombreux traités inédits de cette époque découvriront quelque témoignage qui nous dise nettement ce qui a surtout attiré nos ancêtres vers le livre du Lombard. Sûrement, le commentaire de Pierre de Poitiers, fini avant 1176, et le décret conciliaire de 1215 n'ont pas été sans effet, et en ce point nous ne pouvons qu'approuver le D[r] Grabmann [3]. Mais l'œuvre du premier disciple du Maître n'a guère été suivie dans sa division des matières; l'on en est revenu à la marche de l'original. Puis, Pierre Lombard était déjà fort en vue sans l'appoint de notoriété

1. Voir l'article cité de la *Nouvelle Revue Théologique,* t. XLI, 1909, p. 404.

2. L'on trouvera ces caractéristiques, causes de succès, développées dans Protois, *op. cit.,* p. 190; Simler, *Des sommes de théologie,* Paris, 1871, p. 93-94; Werner, *Der hl. Thomas von Aquino*, Ratisbonne, 1858, t. I, p. 312-314; Seeberg, article cité de la *Realencyklopädie,* t. XI, p. 641; *Lehrbuch der Dogmengeschichte,* t. III, p. 189; Lobstein, *Encyclopédie des sciences religieuses*, t. VIII, p. 348; Harnack, *op. cit.*, t. III, p. 374, n. 1; H. O. Taylor, *op. cit.*, p. 306 et 370. Voir aussi l'appréciation de Hampden, dans son ouvrage qui eut son heure de célébrité et qui, malgré les réserves qu'il appelle, présente quelques considérations utiles à lire (*The scholastic philosophy considered in its relation to christian theology,* Londres, 1837, p. 43).

3. Grabmann, *op. cit.*, p. 406; bon résumé, dans les pages qui précèdent, des avis mentionnés ici dans la note 2.

que pouvait lui donner son élève : nous en avons pour preuves, outre sa nomination au siège de Paris, le témoignage d'Eberhard de Bamberg et des frères de Reichersberg, celui d'Adam du Petit-Pont, et la vogue dont jouissent ses gloses sur saint Paul[1], laquelle ne doit certainement rien à Pierre de Poitiers. Quant au concile de Latran, s'il a assuré le triomphe des *Sentences,* ce qu'on ne peut nier, il faut remarquer qu'avant cette date, le livre et son auteur occupaient déjà une large place dans l'horizon théologique[2]. En attendant un témoignage plus explicite sur les causes de leur succès, l'on est autorisé, croyons-nous, à les chercher pour une grande part, dans ce qu'on a appelé les « qualités intrinsèques » de l'ouvrage. En tout cas, c'est ne pas tenir compte de la situation théologique de cette époque que de recourir au hasard, comme le faisait Wernle[3], pour expliquer les raisons de la vogue des *Sentences*. Ce qui a été dit plus haut montre assez combien l'ouvrage répondait au double courant des esprits qui dominait depuis des siècles.

5. — Premières luttes et triomphe définitif du « Liber sententiarum ».

Ce serait toutefois faire erreur que de se représenter le succès du *Liber Sententiarum* comme étendu immédiatement à tous les centres intellectuels. Malgré la faveur que rencontre l'ouvrage chez les maîtres et les étudiants de Paris, malgré la protection pontificale qui entoure son auteur, malgré la dignité épiscopale qui récompense les mérites de son enseignement, l'œuvre de Pierre Lombard dut traverser une crise de plus d'un quart de siècle avant de triompher ; certains adversaires ne baissèrent même pavillon qu'après une cinquantaine d'années.

1. Bresch fait erreur quand il dit que les commentaires sur saint Paul et les Psaumes tombèrent rapidement dans l'oubli (*Essai sur les Sentences de Pierre Lombard considérées sous le point de vue historico-dogmatique*, Strasbourg, 1857, p. 69).
2. Voir ces divers témoignagnes, soit dans les indications biographiques qui précèdent, soit dans les pages qui suivent.
3. *Einführung in das theologische Studium*, Tubingue, 1908, p. 228.

En somme la doctrine, ou plutôt certains points de la doctrine, plutôt que la méthode, furent le point de mire de ces attaques. Si l'opposition anti-dialectique ne désarma pas complètement, l'on peut dire cependant que désormais la place était faite à la spéculation à côté d'un enseignement trop verbalement positif. Il est même intéressant de constater combien la subtilité dialectique se donne uniformément carrière chez des maîtres d'écoles fort diverses, comme Pierre de Poitiers et Étienne Langton ; ce dernier, ordinairement rattaché au groupe de Pierre Cantor, déploie sur chaque question tout un réseau de difficultés dialectiques, qui donnent, par contraste, aux pages de Pierre Lombard un air de simplicité et de sage réserve dans la discussion[1].

L'opposition à la méthode est au fond ce qui commande les attaques de Gautier de Saint-Victor et de Gerhoch de Reichersberg, quoique ces deux polémistes s'en prennent nommément aux doctrines. Les autres adversaires qui travaillent à faire condamner l'ouvrage par Alexandre III, en 1163 et en 1179, au troisième concile de Latran, ou par Innocent III, au quatrième concile du même nom en 1215, visent surtout, ou exclusivement, des points de doctrine. Quelques opinions spéciales furent rejetées par l'enseignement des écoles de Paris au cours du siècle suivant. Il nous faut rappeler les principales phases de cette opposition, sans oublier toutefois que l'ouvrage provoqua chez ses fort nombreux partisans autant d'acharnement enthousiaste pour sa défense, que d'hostilité implacable chez ses adversaires.

La tombe de Pierre Lombard était à peine fermée que le conflit commença. C'est au concile de Tours du mois de mai 1163[2] que s'agitent les premières discussions autour de la fameuse formule du *Magister* dans sa christologie :

1. Grabmann, *op. cit.*, p. 497 et suiv. ; ms. de Paris, Bibl. Nation., lat. 14556, fol. 165-266, *passim.*

2. Voir Hefelé-Knöpfler, *Conciliengeschichte*, Fribourg, 1886, t. V, n. 624, p. 616-619 ; Leclercq, *Histoire des Conciles*, Paris, 1913, t. V, 2e partie, p. 974-977 ; Mansi, t. XXII, p. 119, et XXI, 1167 ; Denifle-Chatelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. I, n. 3 et 9, p. 4 et 8-9.

An Christus secundum quod homo sit persona vel aliquid[1]. L'assemblée fort nombreuse, puisqu'elle comprenait près de cent cinquante cardinaux et évêques et plus de quatre cents abbés, discuta longuement, non sans âpreté ; la remarque est de Jean de Cornouailles, qui ne sait quel parti l'emporta dans la dispute, *in pugna verborum,* mais qui ne reconnaît nullement la victoire aux arguments de ses adversaires[2]. Ce qui piquait l'intérêt dans ces débats, c'est que la proposition visée, fruit de l'enseignement abélardien, se retrouvait dans les *Sententiae* de Roland Bandinelli, lequel en ce moment occupait le trône pontifical sous le nom d'Alexandre III[3].

A Tours, il ne fut pas rendu de décision ; mais l'année suivante, le 24 décembre 1164, dans une importante réunion tenue à Sens, où il avait convoqué tous les gens des écoles au nombre de trois mille et davantage, le pape porta la fameuse prohibition qui interdisait « *omnes tropos et indisciplinatas quæstiones in theologia* », et ordonna à l'évêque de Paris, sous précepte d'obéissance, de faire cesser ces discussions par tout le pays[4]. Peu après, le 2 juin 1170, il écrivit aux prélats de Bourges, de Reims, de Tours et de Rouen, de ne pas laisser se propager l'erreur : « *quod Christus secundum quòd est homo non est aliquid* »[5]. Une autre lettre, du 18 mai, renouvelle l'ordre donné en 1164 à la réunion de Sens, et ordonne à Guillaume aux Blanches-Mains, archevêque de Sens, à qui il avait jadis communiqué cette charge de vive voix, de veiller à l'exécution de la défense en provoquant à Paris une réunion de ses suffragants[6].

Sept ans plus tard, Alexandre III revint encore sur la question, cette fois d'une manière définitive. Dans une lettre du 18 février 1177 au même Guillaume, devenu ar-

1. Lib. III, Dist. x ; voir aussi Dist. vi et vii (PL. CXCII, 777-778, 767-775).
2. *Eulogium,* préface (PL. CXCIX, 1043 A).
3. *Die Sentenzen Rolands,* édit. Gietl, déjà citée, p. 177.
4. *Annales Reicherspergenses,* a. 1164 (MGH. SS. t. XVII, p. 471).
5. Epistola dccxliii ; Jaffé, 11809 (PL. CC, 684-685).
6. Epistola dccxliv ; Jaffé, 11806 ; Mansi, t. XXI, 119 (PL. ibid., 685 BC).

chevêque de Reims, il condamne la proposition : « *quod Christus secundum quod homo non sit aliquid* », et le texte de sa défense entra dans la collection des Décrétales[1]. C'était une rupture complète avec le nihilisme christologique d'Abélard, dont lui-même, pendant son enseignement à Bologne, trente ans plus tôt, avait ressenti l'influence[2].

Un des *Magistri* qui avaient puissamment contribué à ce résultat est Jean de Cornouailles, dont la carrière n'est guère connue, mais dont il nous reste une pièce importante pour le débat. C'est le fameux *Eulogium ad Alexandrum III Papam, quod Christus sit aliquis homo*[3], qui insiste auprès du Pape pour faire condamner la formule incriminée. Ce qui la rend précieuse à nos yeux, outre les nombreux détails qu'elle contient sur les maîtres contemporains, et ce qui la fait singulièrement contraster avec l'*Apologia de Verbo Incarnato*[4], c'est l'espèce de commentaire théologico-historique qu'elle donne des distinctions VI et VII du livre III des *Sentences*. L'auteur y passe en revue les trois opinions exposées par Pierre Lombard sur l'union des deux natures[5] et ajoute aux arguments des Pères les avis des docteurs orthodoxes contemporains, et cela, dit-il, « afin de donner comme préludes aux gros bataillons des saints docteurs, la cavalerie légère des maîtres actuels[6] ». La thèse qu'il soutient

1. Epistola 1273; JAFFÉ, 12785; MANSI, t. XXI, 1681; *Corpus Iuris Canonici,* Decret. Greg. V, 7, 7; DENZINGER-BANNWART, édit. 11, n. 393. La date de 1179, pour la condamnation faite en 1177, est donnée sans preuve à l'appui par Roger de Wendover (*Flores historiarum,* a. 1179; *Rer. Brit. Script.*, t. LXXXIV, 1, p. 126), que transcrit ensuite Matthieu Paris (*Historia Anglorum,* a. 1179; même collection, t. XLIV, 1, p. 414).

2. *Die Sentenzen Rolands*, édit. citée, p. 177 : « praesertim cum secundum quod homo non sit persona et, ut verius loquamur, nec menciamur, nec aliquid ». Sur le sens de cette proposition, qui ne niait nullement la réalité de la nature humaine, chez Abélard, Roland, Pierre Lombard, voir la note substantielle de GIETL (*op. cit.*, p. 175-177), et PORTALIÉ (*Dict. Théol. cath. : Abélard et Adoptianisme au XIIe siècle, Nihilisme*, t. I, p. 50 et 413-418).

3. PL. CXCIX, 1043-1086.

4. PL. CLVII, 295-316; l'authenticité demanderait confirmation. Ce traité ne nomme aucun maître ; tous les adversaires y demeurent anonymes.

5. PL. CXCII, 767-775.

6. « Ut fortissimis sanctorum cuneis etiam doctorum huius temporis

est établie avec soin à l'aide des « *firmissima sanctorum testimonia et rationes fidei consentaneae* », comme il l'annonce lui-même [1]. Mais pour le reste, il ne manifeste aucune opposition à Pierre Lombard ; il ne combat que cette doctrine, ou plutôt cette opinion du Maître, car Pierre Lombard, nous dit-il, ne la présentait pas comme définitive [2] ; et lui-même en avait longtemps été infecté, au point de n'avoir été guéri de son erreur qu'avec peine par Maurice de Sully et Robert de Melun [3]. La méthode qu'il applique est celle même du Lombard et la réserve qu'il professe pour accueillir la terminologie des logiciens dans la dogmatique [4] n'est pas en contradiction avec ce qui a été dit plus haut de la modération du *Magister*. La dissertation eut son effet auprès d'Alexandre III ; car, contrairement à ce qui est dit de divers côtés, la pièce porte sa date, nous semble-t-il : la préface dit clairement qu'il faut la placer à un moment où la lettre du Pape à Guillaume, « alors archevêque de Sens, actuellement archevêque de Reims », ne promulgue pas d'anathème contre les adversaires ; c'est donc de la lettre de 1170 qu'il s'agit, laquelle suit de sept ans le concile de Sens (*multo postmodum temporis sustentationis elapso*) ; en 1175, Guillaume aux Blanches-Mains passe au siège de Reims, et Jean de Cornouailles déclare au Pape qu'il est temps de recourir au grand moyen de la condamnation : le décret de 1177 n'avait donc pas paru. Conséquemment c'est entre 1175 et 1177 qu'il faut placer cet écrit, et non plus entre 1176 et 1181 [5].

A cette polémique des écoles françaises pour ou contre le « nihilisme christologique » de Pierre Lombard, se rat-

levior armatura praeludatur » (*Eulogium*, chap. III ; PL. CXCIX, 1053 B).

1. *Ibid.*, chap. IV (PL. *ibid.*, 1056 A).
2. *Ibid.*, chap. III (PL. *ibid.*, 1053 AB).
3. *Ibid.*, chap. IV (PL. *ibid.*, 1055 A).
4. *Ibid.*, chap. IX (PL. *ibid.*, 1065 AB).
5. *Ibid.*, préface (PL. *ibid.*, 1043-1044) et chap. XX (PL. *ibid.*, 1085 B). Pour une analyse plus développée du contenu théologique, voir Grabmann (*op. cit.*, p. 399-402), et Bach (*op. cit.*, t. II, p. 180-190) ; celui-ci ne date pas la pièce au milieu des événements contemporains ; Grabmann la fixe entre 1176 et 1181.

tache la correspondance d'un ardent lutteur de l'Allemagne du sud, Gerhoch de Reichersberg, dont une thèse *De gloria Filii hominis*, est approuvée par le concile de Tours de 1163. Les *Annales* de Reichersberg citées tantôt ont pris soin de nous conserver le souvenir de cette approbation, tout comme elles nous instruisent de la première interdiction des « *tropos et indisciplinatas quæstiones* », à propos des débats christologiques[1].

La situation de Gerhoch dans les controverses de l'époque, et sa place honorable parmi les principaux partisans de la réforme ecclésiastique, faisaient de lui un redoutable adversaire. Dans l'histoire de la dogmatique, il se caractérise également par une activité littéraire et une fécondité polémique qui fait sans cesse rencontrer son nom dans les écrits contemporains. On l'a comparé à saint Bernard, avec certaines restrictions; lui-même ne se fait pas faute, en omettant ces réserves d'ailleurs, de s'attribuer un rôle identique à celui de l'abbé de Clairvaux[2]. Sa carrière n'est pas moins agitée, et aidé de deux de ses frères Arno et Ruediger[3], il la rend plus bruyante. Plusieurs fois, il fait le voyage de Rome et se glorifie de la faveur dont il jouit près du Saint Siège ; il a le talent du reste de faire valoir ses œuvres et de remémorer ses titres à la reconnaissance[4]; ses lettres aux Papes et aux membres de la curie romaine

1. *Annales Reicherspergenses*, a. 1164 (MGH. SS. t. XVII, p. 471).

2. *Liber de simoniacis*, préface (MGH. *Libelli de lite*, t. III, p. 241). La bibliographie est fort abondante; citons Bach, *op. cit.*, t. II, p. 390-446; Hauck, *op. cit.*, t. IV, p. 434-450; Portalié, article cité, t. I, p. 413-418; Sackur, bonne préface, donnant le *curriculum vitae*, avec les sources, dans l'édition des traités polémiques (MGH. *Libelli de lite*, t. III, p. 131-136).

3. Voir la lettre xviii de Gerhoch (PL. CXCIII, 566 B), et l'*Apologeticus contra Folmarum* d'Arno, qui transcrit, sans le dire, un long passage de cette lettre (édit. Weichert, Leipzig, 1888, p. 14); cette édition laisse tout à faire au lecteur pour l'identification des citations patristiques et la recherche des sources.

4. Epistola xvii (PL. CXCIII, 567-568); Epistola xxi (PL. *ibid.*, 576-578); Prologue du *Liber de gloria et honore Filii hominis* (PL. CXCIV, 1075-1078); les *Annales Reicherspergenses* lui consacrent, à lui et à ses travaux, une fort élogieuse notice (*Chronicon Magni Presbyteri*, a. 1169; MGH. SS. t. XVII, p. 490-497).

sont nombreuses ; ses autres écrits, qui s'échelonnent sur plus de quarante années (1126-1169), « remplissent à peu près tous les coins de la terre », au dire d'un contemporain[1].

La position que prend Gerhoch dans les questions sacramentaires, ou dans la querelle adoptianiste, ne doit pas nous arrêter ici : ardent défenseur de ce qu'il croit l'orthodoxie, il pèche autrement que par excès de langage; quelques exagérations confinent à l'hétérodoxie[2]. Contre Pierre Lombard, ses attaques visent avant tout la christologie, et il multiplie les accusations contre le *Magister* et ses amis[3], surtout à propos de l'adoration de latrie et du culte de dulie. Jadis, ardent partisan de la dialectique, il semble par moments se placer à l'extrême opposé et ne rien admettre au delà des expressions de la lettre[4]. Plus sage apparaît un de ses contradicteurs, Eberhard de Salzbourg, qui le rappelle à la modération avec une fermeté et une franchise qui réjouit[5]. Comme le font déjà remarquer les auteurs de l'*Histoire littéraire*, les accusations de Gerhoch ne sont certes pas justifiées s'il s'agit du passage des *Sentences* sur l'adoration[6]; c'est ce qu'Eberhard avait déjà dit dans la lettre qui vient d'être citée.

1. Eberhard de Bamberg, Epistola vi (PL. CXCIII, 500 C); Sackur (*op. cit.*, p. 135) donne à la collection de ses écrits l'épithète de « *moles* ». Une édition critique de toutes ses œuvres, si remplies de renseignements sur les contemporains, rendrait de grands services.

2. Portalié, article cité (t. I, p. 415); Hurter, *Nomenclator*, t. II, p. 114-115.

3. Epistola xvii, à Alexandre III (PL. CXCIII, 565-566); Epistola xv, à Eberhard de Bamberg (*ibid.*, 547 D); *Libellus de ordine donorum Sancti Spiritus* (MGH. *Libelli de lite*, t. III, p. 275); la date des *Collectanea* sur saint Paul serait fixée par ce texte avant 1142-1143 (voir *ibid.*, p. 273); Epistola xxiii, à Othon de Freising (où tous ses adversaires en christologie sont nommés Gilbertins; PL. *ibid.*, 586-594); Epistola xviii, au cardinal Henri (*ibid.*, 571 D).

4. Epistola iii, à Othon de Freising (PL. CXCIII, 491 CD); Epistola xviii, au cardinal Henri (*ibid.*, 571 BC); *Commentarius in psalmos*, Ps. xi, 4 et 5, et pars IV, prologue (*ibid.*, 806 et 1374 A); *Liber de gloria et honore Filii hominis*, préface (PL. CXCIV, 1073-1076); Epistola xxi, aux cardinaux (PL. CXCIII, 576 B et 584 B).

5. Epistola xvi (PL. CXCIII, 555 BC et 562 AC).

6. *Histoire littéraire*, t. XII, p. 602; Pierre Lombard, *Liber Sententiarum*, Lib. III, Dist. ix (PL. CXCII, 776).

En tout cas, si Gerhoch n'assista pas avant de mourir à la condamnation de Pierre Lombard et si dans ses controverses anti-adoptianistes, il se vit, tout comme ses opposants, imposer silence[1], il eut au moins la satisfaction d'avoir une approbation, en plein concile, pour son avis dans le *De gloria et honore Filii hominis* et de recevoir les plus grands éloges pour son zèle[2]; la prohibition de 1164 contre les « *indisciplinatæ quæstiones* » est rappelée par lui dans sa lettre au sacré collège[3]; peut-être eut-il quelque part dans cette mesure par l'intermédiaire de ses agents, défenseurs de ses idées. La manière dont il accusait Pierre Lombard — et il n'y allait pas de main morte dans l'ouvrage présenté au concile de Reims — donne lieu de croire que son influence ne fut pas étrangère à la prohibition[4], et une étude plus étendue de la partie inédite de son œuvre aboutirait à faire constater sans doute une collaboration plus intense encore à cette polémique.

La mort de Gerhoch en 1169, pas plus que la condamnation de 1177 portée par Alexandre III, ne mit fin aux discussions. L'on peut même dire que la phase aiguë de la lutte ne fit que commencer alors. Dans l'intervalle, avait paru le commentaire de Pierre de Poitiers en cinq livres dont la préface porte la date[5] : il est dédié à Guillaume de Champagne, archevêque de Sens, c'est-à-dire avant 1175, année de son transfert au siège de Reims. L'on sait que ce commentaire mit davantage en relief les idées de Pierre Lombard. Au concile œcuménique de Latran, réuni peu d'années après (1179), se produisit encore une fois un fort mouvement contre le *Liber Sententiarum*. Les renseignements qui nous sont parvenus sur ces débats ne permettent malheureusement pas de se faire une idée bien complète des

1. ALEXANDRE III, Lettres du 22 mars 1164; JAFFÉ, 11011 et 11012 (PL. CC, 288-289).
2. Mêmes lettres (IBID., 288-289); Epistola XXI (PL. CXCIII, 585 D).
3. Epistola XXI (PL. CXCIII, 584 B).
4. *Liber de gloria et honore Filii hominis*, cap. XVIII, 5 (PL. CXCIV, 1141 AB).
5. PL. CCXI, 789-790.

événements. Le principal garant que nous en ayons n'est pas en effet un des nombreux chroniqueurs de l'époque, français ou anglais, qui ont le goût de la recherche et de la transcription du document original[1].

C'est au seul témoignage de Gautier de Saint-Victor, polémiste violent jusqu'à l'injustice, que nous devons nos informations. Le pape Alexandre III avait eu l'intention de porter en plein concile une condamnation contre l'enseignement christologique de Pierre Lombard[2]. Mais un certain nombre de cardinaux, opposés à son avis, lui répondirent qu'ils avaient à s'occuper d'affaires plus importantes, et sur la réplique du pape, que la principale affaire était précisément la condamnation des hérésies, ils se retirèrent du consistoire. Un évêque du pays de Galles[3], Adam du Petit-Pont, l'ancien professeur de Paris qui s'était fait remarquer jadis par sa lutte contre Gilbert de la Porrée, alla même plus loin dans son opposition. Il sortit avec les cardinaux en disant : « Seigneur Pape, moi qui ai jadis été à la tête des écoles de Pierre Lombard, je défendrai les idées du Maître. » La réflexion qui suit chez Gautier fait croire qu'il y eut pourtant une décision prise : « *Quid plura! cessent iam putride ranarum garrulitates, apostolica sede de Roma ita intonante ac diffiniente* ». Mais aucune trace n'en est restée,

1. Bach (*op. cit.*, t. II, p. 73) dit que les *Annales* de Reichersberg parlent d'une condamnation du nihilisme au concile de Latran; nous n'avons rien trouvé à l'endroit qu'il cite (MGH. SS. t. XVII, p. 501 et suiv.); le concile est décrit très brièvement (p. 506). Voir Hefelé-Knöpfler, *op. cit.*, t. V, p. 719, et Leclercq, *op. cit.*, t. V, II, p. 1110, où l'erreur de Baronius (*Annales*, a. 1179, n. 13) est corrigée; Mansi, t. XXII, p. 247, qui donne la rectification de Pagi.

2. Voir le texte dans Denifle, article cité de l'*Archiv f. Lit. Gesch.*, p. 406-407; Hefelé-Knöpfler, *op. cit.*, t. V, p. 719; Leclercq, *op. cit.*, t. V, II, p. 1110.

3. Il est nommé Adam de Saint-Asaph, dans la liste des évêques présents (Mansi, t. XXII, p. 458); la coïncidence des dates et le titre de *Magister* (Roger de Hoveden, *Chronica*, pars posterior, a. 1175 et 1177; *Rer. Brit. Script.*, t. LI, II, p. 78 et 131) et de *Canonicus Parisiensis* (Raoul de Dicetum, *Imagines Historiarum*, a. 1175; même collection, t. LXVIII, p. 402; Othon de Freising, *Gesta Friderici Imperatoris*, lib. I, 51; MGH. SS., t. XX, p. 379) donnent un grand poids à l'identification; bonne notice par T. A. Archer, dans le *Dictionary of national Biography*, t. I, 1908, p. 75-76.

à part la lettre antérieure à l'archevêque de Sens, que Gautier rapporte ici tout au long et dont il est question dans l'appendice aux actes du concile[1].

Quoi qu'il en soit, le pamphlet où Gautier de Saint-Victor rappelle cet incident, au lendemain du concile, constitue à lui tout seul une des plus violentes attaques qu'eut à subir l'ouvrage de Pierre Lombard. Le titre qu'on lui donne habituellement, d'après une expression contenue dans l'introduction : « *Contra quatuor Labyrinthos Franciae* », dit déjà le degré de véhémence auquel on peut s'attendre. Pierre Abélard, Pierre Lombard, Gilbert de la Porrée et Pierre de Poitiers sont violemment pris à partie[2]. Le fougueux prieur de Saint-Victor, qui n'a plus rien de la ferme mansuétude de Hugues son prédécesseur, pas plus qu'il n'a hérité de sa pénétration, reproche avant tout à Pierre Lombard ses erreurs christologiques, qu'il développe et réfute longuement. Il leur ajoute des erreurs sur le Créateur, l'état primitif et la chute, la réparation des anges et des hommes, la résurrection, le sacrement de l'autel et de la confession, les définitions des vices et des vertus, les fins dernières. Mais il ne précise pas si chacun des quatre auteurs cités est responsable de chacune de ces doctrines[3].

La véhémence du ton fut évidemment préjudiciable à l'exactitude de l'information et à la sûreté du jugement.

1. Voir Mansi, t. XXII, p. 453 et 246 ; sur Gautier, voir Fourier-Bonnard, *op. cit.*, t. I, p. 121, qui donne une traduction autre que ne le permet le texte de Denifle ; et Hofmeister, article cité, p. 147, n. 2, et 668, n. 3.

2. Analyse de l'écrit, dans Denifle, article cité de l'*Archiv f. Lit. Gesch.*, p. 404 suiv. ; longs extraits et tables des chapitres, dans Du Boulay, *op. cit.*, t. II, p. 629-670, p. 402 et suiv. ; édition du second livre, dans Geyer, *Die Sententiæ divinitatis*, dans les *Beiträge*, t. VII, II-III, p. 173*-199*, Munster, 1909.

3. Nous citons d'après la copie faite pour Martène (ms. de la Bibl. Nation., lat. 17187), le ms. 379 de l'Arsenal, pour une partie l'original (Denifle, article cité, p. 405), n'ayant pu nous être communiqué : « Sunt et alia multa de creatore rerum, de statu et lapsu, reparatione et resurrectione angelorum et hominum, de sacramento altaris et confessionis, de definitionibus virtutum et vitiorum, de finibus universorum, in libris istorum contraria catholicae veritati, quae praetermisimus » (fol. 265r).

Trois exemples suffiront à le montrer. Gautier attribue à Abélard un écrit qui se sépare formellement du maître du Pallet et s'appuie sur saint Bernard ; ce sont les *Sententiae divinitatis* déjà citées plus haut[1]. En même temps, il n'a pas d'expressions assez dures pour « les erreurs et les hérésies » de Jean de Damas, récemment introduit en Occident[2]. Ailleurs, il prend pour l'opinion de l'auteur ce qui n'est qu'une objection[3]. Enfin, le reproche d'hérésie qu'il adresse à Pierre de Poitiers tombe non pas sur le texte du célèbre commentateur du Lombard, mais sur une citation de saint Augustin[4]. Cela nous dit la valeur que l'on peut attribuer à ce pamphlet.

Exerça-t-il grande influence? Il serait difficile de se prononcer. L'absence de toute copie avant celle de Martène ne témoigne certes pas d'une grande diffusion. Mais la véhémence du style a la valeur d'un document qui nous renseigne sur l'animosité du conflit. L'hostilité d'ailleurs ne désarma pas après ce troisième concile de Latran, comme le constate Roger de Wendover vers 1230, et après lui Matthieu Paris[5]. Les accusations reprennent plus vives et plus nombreuses ; ce n'est ni plus ni moins que le rejet complet de l'ouvrage auquel aspirent les adversaires du Lombard. Sur tous les points de ce conflit, la lumière n'a pas encore été faite ; mais il n'est pas impossible que des découvertes inattendues ne grossissent un jour le dossier de la controverse.

A côté du *Liber de vera et falsa philosophia*[6], qui attaque

1. Edit. Geyer, *op. cit.*, p. 34* et 68* ; Denifle, article cité, p. 414-417.

2. Ms. cité, fol. 234^r, 239^r, etc. ; Du Boulay, *op. cit.*, p. 651 et suiv. Guillaume de Saint-Thierry n'avait guère été beaucoup plus modéré à l'égard de saint Maxime le Confesseur (*Disputatio altera adversus Abaelardum,* lib. I ; PL. CLXX, 288 AB).

3. Denifle, *ibid.*, p. 416.

4. *Sententiarum libri quinque*, lib. I, 22, et Augustin, *De Trinitate,* lib. VI, 10 ; voir Mathoud, préface (PL. CCXI, 789-790).

5. « Stetit autem haec indeterminata altercatio... per multos annos » (Roger de Wendover, *Flores historiarum,* a. 1179 ; *Rer. Brit. Script.,* t. LXXXIV, 1, p. 122-123 ; Matthieu Paris, *Historia Anglorum,* a. 1179 ; même collection, t. XLIV, 1, p. 415-417).

6. Ms. 1085 de la bibliothèque de Grenoble ; voir P. Fournier, *Joa-*

surtout l'enseignement trinitaire de Pierre Lombard, en même temps que celui de Hugues de Saint-Victor et de saint Bernard, se place l'œuvre de Joachim de Flore, qui s'en prend au *Magister* et reste fidèle à Gilbert. L'écrit cité en premier lieu se place à la fin du XIIe siècle ; le second ne peut lui être de beaucoup postérieur, Joachim étant mort en 1202. Mais, tandis que le premier ouvrage nous a été conservé sans nom d'auteur, — les identifications tentées jusqu'ici n'ont pas eu de succès [1] —, le second ne nous est plus connu que par la mention qu'en font les chroniqueurs, par quelques citations des théologiens, comme celles de Guillaume d'Auxerre [2], ou par des extraits des documents ecclésiastiques, comme les canons de Latran. Il se trouvait jadis dans la Bibliothèque des Papes d'Avignon, et la notice que lui a consacrée le catalogue reste des plus précieuses pour une identification éventuelle [3].

Un élément intéressant de ces pamphlets est la preuve qu'ils nous apportent de la survivance des idées gilbertines sur la Trinité, longtemps après la condamnation de Reims. L'on a mentionné plus haut quelques œuvres qui se rattachent à cette école ; cette fois, ce sont les idées trinitaires mêmes de Gilbert qui sont reprises et opposées à celles de Pierre Lombard, l'un des adversaires signalés par les chroniques à la réunion de 1148. Si l'un des auteurs, originaire vrai-

chim de Flore et le Liber de vera philosophia, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. IV, 1899, p. 36-66 ; *Un adversaire inconnu de saint Bernard et de Pierre Lombard*, dans la *Bibl. des Chartes*, t. XLVII, 1886, p. 394-417 ; *Joachim de Flore et ses doctrines, son influence*, dans la *Revue des Questions historiques,* t. LXVII, 1900, p. 457-505) ; les trois études ont été reproduites avec retouches sous le titre : *Études sur Joachim de Flore et ses doctrines,* Paris, 1909.

1. P. Fournier a modifié sa première opinion ; voir *Études sur Joachim de Flore*, p. 99, n. 3 ; Mandonnet, dans le *Bulletin critique,* t. XXII, 1901, p. 71-73.

2. *Aurea doctoris acutissimi... Guillelmi Altissiodorensis in quattuor Sententiarum libros perlucida explanatio,* Paris, Regnault (1501), fol. 6.

3. Inventaire de 1359, à Avignon, n. 362 (Ehrle, *Historia Bibliothecae RR. PP.*, t. I, p. 314, dans la *Bibliotheca dell' Accademia Storico-giuridica,* t. VII, Rome, 1890). Un manuscrit d'Oxford contient sous un faux titre une simple analyse de la condamnation de Joachim en 1215 (Balliol College, 296, fol. 219-249).

semblablement du Languedoc ou de quelque autre province du midi de la France, dérobe son nom sous le voile de l'anonymat[1], l'autre a eu une notoriété immédiate et une réputation posthume qui en fait un des hommes les plus en vue de la fin du XIIe siècle[2]. Converti sur le tard dans un fastueux voyage à Constantinople vers 1158, puis pèlerin mendiant, cistercien et prédicateur ambulant, le grand voyant calabrais, fondateur du monastère San-Giovani-in-Fiore, sans cesse en rapport avec les papes, les rois et les grands personnages ecclésiastiques[3], pouvait devenir un terrible adversaire pour les destinées du *Magister Sententiarum*. L' « obole de la veuve » que la préface de Pierre Lombard avait la modeste ambition de présenter, courait le risque non plus de passer inaperçue, mais d'être rejetée du trésor[4]. Mais le moine illuminé n'avait pas plus que ses prédécesseurs le sens de la modération dans l'attaque. D'autres parties de son œuvre jetèrent sur sa mémoire une ombre d'hétérodoxie : ce qui ne facilita pas le succès à ses tentatives. Sans nous attarder aux vicissitudes de la lutte, sur lesquelles les renseignements complets font encore défaut, rappelons seulement que ce qui fait surtout l'intérêt de ces attaques, dans l'histoire posthume de Pierre Lombard, réside dans le résultat extraordinaire qu'elles obtiennent : elles aboutissent à la plus solennelle consécration qu'ait jamais reçue ouvrage de théologie. Le concile de Latran de 1215, qui devait, d'après les visées de ses adversaires, donner le coup de grâce au *Liber Sententiarum*, assure définitivement son triomphe dans l'enseignement de la chrétienté et inscrit

1. P. Fournier, *Études, etc.*, p. 98-100.

2. Sur Joachim, voir P. Fournier, *op. cit.*, p. 2 et suiv. où l'on trouvera les indications bibliographiques nécessaires; E. Schott, *Joachim der Abt von Floris*, dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XXII, 1901, p. 343-361; *Die Gedanken des Abtes Joachim von Floris*, même recueil, t. XXIII, 1902, p. 157-186.

3. Roger de Hoveden, *Chronica*, a. 1190 (*Rer. Brit. Script.*, t. LI, III, p. 75-79); Benoit de Peterborough, *Gesta regis Ricardi*, a. 1190 (même collection, t. XLIX, II, p. 151-154); Raoul de Coggeshall, *Chronicon anglicanum* (même collection, t. LXVI, p. 67-70).

4. *Liber Sententiarum*, préface (PL. CXCII, 522).

le nom du *Magister* à une place d'honneur dans un des premiers canons dogmatiques du concile.

Non seulement l'ouvrage de Joachim fut condamné, avec preuves scripturistiques à l'appui, mais l'enseignement trinitaire de Pierre Lombard, incriminé par ses adversaires, fut solennellement reconnu orthodoxe. Son nom même intervient dans la formule de foi qui introduit cette partie : *Nos autem, sacra et universali concilio approbante, credimus et confitemur cum Petro* (*Lombardo*)[1]. Il eût été difficile pour le Maître, qui s'était montré si réservé dans sa préface, de souhaiter triomphe plus complet : celui-ci est unique peut-être dans l'histoire des canons conciliaires. En tout cas, il dut faire sensation, car deux des principaux chroniqueurs de cette époque, Roger de Wendover et Matthieu Paris ont soin de transcrire ce texte tout au long dans leur relation de la victoire du *Magister*[2]. D'autres chroniques mentionnent avec soin la condamnation de Joachim et la victoire du Lombard[3].

Dès lors l'ouvrage ne connaît plus les retours offensifs de l'opposition. Les propositions abandonnées au cours du siècle suivant par l'enseignement de Paris ou d'ailleurs, ne jettent aucune ombre sur la réputation d'orthodoxie du Maître. L'on se contente de dire : *Hic non tenetur Magister*[4]. Déjà saint Bonaventure connaît huit de ces propositions[5], que ses prédécesseurs Alexandre de Halès et Albert le Grand rejetaient déjà presque toutes; Salimbene en mentionne le même nombre[6] et la liste n'ira plus en diminuant ; elle est fréquemment placée en tête ou à la fin des manuscrits et des

1. Cap. II, 2 (Mansi, t. XXII, p. 983); *Decretal. Greg. IX*, lib. I, cap. 2, 1 ; Hefelé-Knöpfler, *op. cit.*, n. 647, t. V, p. 880-881 ; Leclercq, *op. cit.*, t. V, II p. 1327-1329; voir les *Sententiae* du Lombard, lib. I, Dist. v (PL. CXCII, 535-539).

2. *Loc. supra cit.*; voir p. 160, n. 5.

3. Par exemple, les *Flores temporum*, déjà cités, de 1292-1294 (MGH. SS. t. XXIV, p. 248) et Albéric des Trois-Fontaines († 1252), qui ménage toutefois Joachim (*Cronica*, a. 1201 ; MGH., t. XXIII, p. 879).

4. Voir l'étude sur *Les notes marginales de Pierre Lombard*, p. 534-536.

5. *In IIum librum Sententiarum*, praelocutio, et Dist. XLIV, dubia circa litteram, dub. 3, dans les *Opera omnia*, Quaracchi, 1882, t. I, p. 1 et 1016-1018.

6. *Cronica*, a. 1248 ; MGH. SS. t. XXXII (in-4°), p. 238, où il renvoie à sa *Cronica brevior*; voir aussi p. 217.

éditions imprimées. L'on en compte parfois jusqu'à vingt-six [1].

Mais cela ne porte préjudice ni au succès du livre ni à la réputation du maître. L'on se contente de rappeler que l'opinion n'est plus maintenue, ou l'on écrit une note en marge dans les manuscrits, sans aucune réflexion ni qualificatif. C'est par suite d'une espèce d'accord tacite des maîtres de Paris que ces thèses sont abandonnées sans condamnation. L'ouvrage devient cosmopolite dans son emploi, comme il l'avait été en quelque sorte dans son élaboration. De Paris il se répand rapidement dans les écoles. Il trouve son chemin en quelques années pour se répandre en Bavière, où du vivant de son auteur il est étudié par Éberhard de Bamberg, Arno et Gerhoch [2]; en Angleterre, où deux bibliothèques de cathédrales, celles de Lincoln et de Durham, et une d'abbaye, Peterborough, le mentionnent avant 1200 [3]; dans les Pays-Bas et en Allemagne, où il figure parmi les livres des abbayes des Dunes et de Prüfening [4]. Même les abbayes cisterciennes et bénédictines lui ouvrent leurs portes, comme à Clairvaux où il est transcrit dès 1158, au

1. Denifle-Châtelain indique quelques listes de neuf, de quinze propositions, ou davantage (*Chartularium*, t. I, p. 221, n. 194); Duplessis d'Argentré en compte vingt-six, et non pas quinze, comme le dit Denifle (*Collectio Judiciorum*, Paris, 1728, t. I, pars 1, p. 118-119); l'inquisiteur Nicolas Eymeric (✝ 1399) parle de vingt-deux propositions au dire de Duplessis (ms. 2847 de l'ancien fonds Colbert, fol. 127).

2. Epistola XVI, d'Eberhard qui appelle l'auteur *tantus doctor* (PL. CXCIII, 555 B et 562 A-C); Arno (*op. cit.*, p. 12-13) et Gerhoch (Epistola XVII; PL. CXCIII, 565 B) l'appellent *nominatus magister*.

3. A Durham, un ms. du XIIe siècle, contenant un ancien catalogue, mentionne déjà ses *Sentences* (*Catalogi veteres librorum ecclesiae cathedralis Dunelmensis*, édit. GREENWELL, dans *The Publications of the Surtees Society*, t. VII, 1838, p. 3; BECKER, *op. cit.*, CVII, 117, p. 240). A Lincoln on le trouve sous l'épiscopat de Robert de Chesney (1148-1166); voir l'*Appendix C* aux œuvres de Girauld le Cambrien, *Catalogue of books* (*Rer. Brit. Script.*, t. XXI, VII, p. 165 et 169; catalogue omis par Becker et par Gottlieb); pour Peterborough, qui possède deux exemplaires, voir EDWARDS, *Memoirs of Libraries*, Londres, 1859, t. I, p. 116-117 (BECKER, *op. cit.*, CXVI, 22-23, p. 238).

4. A Prüfening, en 1158 (BECKER, *op. cit.*, XCV, 152, p. 214); à l'abbaye des Dunes en Flandre, avant 1194, d'après une mention du ms. 184 de la ville de Bruges (LAUDE, *Catalogue des manuscrits de Bruges*, 1859, p. 174).

Bec et à Corbie, à Andres en Artois où il est donné en cadeau en 1197[1]. L'on en fait divers résumés, parfois sous les yeux et avec l'aide du maître, s'il faut en croire un ancien texte des Bernardins de Cambron [2]; un canoniste de grand renom, comme Gandulphe de Bologne, en fait autant[3]. On l'interprète à l'aide de courtes gloses[4], comme Pierre de Poitiers et d'autres. Les commentateurs, à commencer par Pierre de Poitiers avant 1176, le prennent pour « *liber textus* » ; d'autres, qui veulent une tendance plus pratique et développent les applications morales de la théologie, supposent connu tout ce qu'enseigne le *Liber Sententiarum* et y ajoutent des compléments; tel, Pierre Cantor qui insiste sur les parties trop brèves ou omises par le *Magister*[5]; tels Étienne Langton[6] et Gui d'Orchelles[7], qui s'y réfèrent fréquemment. Le plan de ses traités est suivi par tous les maîtres, peut-on dire, si bien qu'il ne se fait plus guère de livre de théologie qui ne prenne les *Sententiae* comme texte à commenter. Bientôt les ordres religieux établissent des chaires pour commenter le Lombard[8], et le « *Bachalarius Sententiarius* »

1. Voir le ms. 900 de Troyes, fol. 220; pour les bibliothèques du Bec et de Corbie, voir Becker, *op. cit.*, cxxvii, 152, et cxxxvi, 128, p. 265 et 280; pour Andres, voir Guillaume d'Andres (*Cronica Andrensis*, MGH. SS. t. XXIV, 725).

2. Ms. de la Bibliothèque de Gand, 560, (fol. 1v'; il y a dans ce texte beaucoup de passages qui ne concordent nullement avec le résumé de Bandinus (PL. CXCII, 965-1112); d'autres résumés sont indiqués par Grabmann (*op. cit.*, p. 388-391).

3. Mss. de Turin, A. 57 et A. 115; Heiligenkreuz, 242.

4. Le ms. de Bamberg, Q. VI, 46, contient deux gloses, une de Pierre de Poitiers (fol. 27r), et une anonyme sur le IVe livre (fol. 2r). L'indication de Denifle relative à un commentaire de Pierre Comestor (*Chartularium*, t. I, p. 158, n. 108), et reproduite par Grabmann (*op. cit.*, t. II, p. 393), est inexacte; toutes nos recherches pour retrouver ce ms. F. 208 de Madrid ont été vaines.

5. Ms. de la Bibl. Nation,, lat. 14445, fol. 166v'.

6. Ms. du même fonds, lat. 14456, fol. 169r', 169v, 199r', 252r', 259', etc.

7. Ms. du même fonds, lat. 17501, fol. 34r', etc.

8. Chapitre de Montpellier en 1265 ; voir Reichert (*Acta capitulorum generalium*, t. I, p. 129, l. 28-29, dans les *Monumenta ordinis Praedicatorum*, t. III, Rome et Stuttgart, 1898; Felder, *Geschichte der wissenschaftlichen Studien im Franziskanerorden,* Fribourg, 1904, p. 529-546.

prend place à côté du « *Biblicus*[1] », au point d'exciter l'indignation du maussade Roger Bacon[2]. Pour des siècles, il alimente désormais les leçons des *Bachalarii* à l'Université de Paris et aux autres centres théologiques de l'Occident.

Ce qui montre, entre autres, cette utilisation continuelle des Sentences, c'est qu'avant le milieu du xiv[e] siècle, le collège de la Sorbonne à Paris, en a reçu en cadeau cinquante exemplaires à l'usage de ses étudiants[3].

Vincent de Beauvais et ses copistes ne manquent pas de le relater et, longtemps avant eux, l'anonyme de Laon et Albéric des Trois-Fontaines avaient fait déjà constater cette vogue[4]. Le nombre de ces commentaires, dont la grande partie est inédite, atteint plusieurs centaines; on peut en juger par les chiffres que donnent deux bibliographies des siècles passés. Rien que pour l'Angleterre, Pits en compte au moins cent soixante-trois[5], et Quétif et Échard, les plus exacts et les plus consciencieux des bibliographes anciens, au dire d'Hauréau, donnent les noms de deux cent cinquante dominicains[6] qui ont commenté les *Sentences*. Ces listes sont loin d'être complètes; les dépôts de manuscrits permettraient de les grossir considérablement. Thomistes, Scotistes, Occamistes, Augustiniens, tous les docteurs commentent, chacun

1. Denifle, *Quel livre servait de base à l'enseignement des maîtres en théologie?* dans la *Revue Thomiste*, t. II, 1894, p. 151.

2. Plainte exprimée dans l'*Opus minus*, édit. citée, dans les *Rer. Brit. Script.*, t. XV, p. 328; ou dans Denifle-Chatelan, *Chartularium*, t. I, n. 419, p. 473-474; Felder, *op. cit.*, p. 534.

3. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, Paris, 1881, t. III, p. 23-25, liste de 1338.

4. « Qui librum Sententiarum et glossas psalterii et epistolarum Pauli, que omnia nunc in scholis publice leguntur, et multis catholicorum patrum dictis utiliter compilavit et ordinavit » (*Memoriale omnium temporum;* MGH. SS. t. XXIV p. 158; extrait du *Speculum historiale*, XXXIX, 1); Jacques de Voragine (MGH. *ibid.*, p. 171); voir aussi, *ibid.*, p. 219; *Chronicon universale anonymi Laundunensis*, a. 1163, édit. Cartellieri, Paris et Leipzig, 1909, p. 7; Albéric, *Cronica*- a. 1156 : « Qui tria fecit opuscula egregia, videlicet librum Senten tiarum, quod est opus excellentissimum... » (MGH. SS. t. XXIII, p. 843).

5. *De illustribus angliae Scriptoribus* (t. I, le seul paru, des *Relationes historicae de rebus anglicis*), Paris, 1619, p. 947-952.

6. *Scriptores Ordinis Praedicatorum,* Paris, 1721, t. II, p. 951-952.

à sa façon, le livre du Lombard. Au xv[e] siècle, l'ouvrage de Capreolus, entrepris « *pro tutela S. Thomae* », suit l'ordre des matières du livre des *Sentences*, pour défendre contre ses adversaires l'auteur de la *Somme théologique*[1]. Il faut attendre la fin du xv[e] siècle, avant d'assister à une substitution de saint Thomas au Maître des Sentences. En dehors des centres dominicains, il est commenté par les docteurs de l'ordre, aux universités de Fribourg, de Rostock, etc. C'est à Pavie, puis à Rome en 1507, que s'achève le premier commentaire de la première partie de la *Somme* de saint Thomas : il est dû au cardinal Cajetan, Thomas de Vio, appelé par Ludovic Sforza, en 1497, de Padoue à Pavie, pour y enseigner saint Thomas[2]. Ce premier volume parut à Venise en 1508[3]; Cologne, avec le Dominicain Köllin, fournit en 1512 la *Prima secundae*[4]. Et comme si tous les pays de l'Occident voulaient contribuer à l'entrée en scène définitive du Docteur Angélique, c'est en France, à l'instigation de Jean Major, natif de la Grande-Bretagne, et jadis nominaliste, que le bruxellois Crockaert fournit le premier commentaire de la *Secunda secundae;* son élève, l'espagnol François Victoria, sera chargé de l'imprimer en 1512, à Paris[5]. Cela n'arrête pas les éditions du *Liber Sententiarum;* le xv[e] siècle en connaît au moins dix-neuf parmi les *incunabula* de la typographie[6], et une liste bibliographique, incomplète, due à l'*Histoire littéraire,* cite pour le siècle suivant quatre éditions ou réim-

1. *Defensiones theologiae divi Thomae Aquinatis* (édit. Paban et Pègues, 7 vol., Tours, 1900-1908).
2. Mandonnet, article Cajetan (Thomas de Vio), dans le *Dictionnaire de théologie catholique,* t. II, p. 1314, 1327, etc.
3. *Commentarii in primam partem Summae theologicae S. Thomae de Aquino*, Venise, 1508.
4. *Scholastica commentaria, subtilissima... in primam secundae angelici S. Thomae Aquinatis,* Cologne (Quentel), 1512.
5. *Secundam secundae S. Thomae a F. Petro Crockaert de Bruxellis recensitam ac illustratam typis edi curavit...*, Paris (Chevallon), 1512. Sur tout ceci, voir Ehrle, *Die päpstliche Encyclika vom 4 August 1879 und die Restauration der christlichen Philosophie,* dans les *Stimmen aus Maria-Laach,* t. XVIII, 1880, p. 389-390.
6. Hain, *Repertorium bibliographicum,* n. 10183-10200, et W. A. Copinger, *Supplement to Hain's Repertorium bibliographicum,* Londres, 1898, part. II, n. 3635.

pressions à Venise, quatre à Bâle, huit à Louvain, quatre à Cologne, trente et une à Paris, six à Lyon, etc.; c'était beaucoup « faire gémir les presses », comme disent les Bénédictins[1]. Quelques commentaires du *Magister Sententiarum* continueront encore à se produire, comme ceux de Dominique Soto en 1557, plus tard ceux d'Estius en 1615, ceux de Mastrius en 1655, ou d'autres Scotistes au XVIII[e] siècle[2].

L'ouvrage du célèbre Ripalda († 1648), le seul jésuite peut-être qui eût écrit sur les *Sentences*, eut plusieurs éditions; la préface nous dit la vogue du *Magister* encore à ce moment; les examens pour les bénéfices ecclésiastiques comportaient le développement d'une des *distinctiones* de l'ouvrage et c'est à la demande des étudiants de Salamanque que Ripalda composa son livre[3].

Toutefois dès lors, le règne de saint Thomas est définitif; les grands docteurs Dominicains, les Carmes, les Jésuites, les Sorbonnistes fournissent des commentaires dont quelques-uns font époque, et des souverains comme Philippe II fondent des chaires universitaires pour expliquer le Docteur Angélique[4]. Mais l'œuvre de Pierre Lombard n'en reste pas moins dans le passé théologique à la base des grandes constructions qui font la gloire de la dogmatique catholique. L'on ne s'étonne pas, en entrant avec Dante dans les séjours célestes[5], de voir saint Thomas présenter avec fierté celui dont il avait si bien commenté la pensée : à côté de

1. *Histoire littéraire*, t. XII, p. 607-609.
2. Ant. Castel (1698-1703) et J. Perez Lopez (1714-23), etc; HURTER, *op. cit.*, t. VI, p. 676 et 1014 (commentaires de Scot plutôt que du Lombard).
3. *Brevis Expositio litterae Magistri Sententiarum, cum quaestionibus quae circa ipsam moveri possunt et authoribus qui de illis disserunt*, Salamanque 1635; Cologne 1635; Lyon 1636; *ibid.* 1696; Venise 1737, etc.
4. Les lettres de Philippe II, relatives à la nomination de Van Malderen à l'Université de Louvain en 1596 et à la substitution de la *Somme* aux *Sentences*, ont été publiées, avec notes et commentaires, par MM. BRANTS et DE JONGH, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XXXIV, 1908, p. 46-54, et t. XXXV, 1909, p. 370-376; P. RAYMOND MARTIN, *Introduction officielle de la Somme de saint Thomas à l'ancienne université de Louvain*, dans la *Revue Thomiste*, t. XVIII, 1910, p. 230-239.
5. *Paradis*, lib. X, 106-108.

Gratien, un des maîtres de l'édifice juridique, apparaît Pierre Lombard « qui offrit comme la veuve son obole à l'Église ». Prises au prologue même des *Sentences,* nulle part ces paroles ne pouvaient mieux se trouver que dans la bouche de celui-là même qui de l'obole avait fait un trésor!

APPENDICES

APPENDICE A

Principaux témoins des succès d'Abélard.

Sur l'enthousiasme des auditeurs d'Abélard, nous sommes renseignés par Othon de Freising (*Gesta Friderici*, lib. I, 47 et suiv.); par l'auteur de la vie de saint Goswin déjà citée (Bouquet, t. XIV, p. 442-443); par l'autobiographie d'Abélard, trop vantarde ou rancunière pour être toujours prise au pied de la lettre, mais confirmée par les autres sources d'information pour ce qui regarde le succès de ses leçons (*Historia calamitatum,* Epistola, i, 1, 2, 3, 5, 8, 11, etc.; PL. CLXXVIII, 113, 114, 120, 124, 126, 139, 159, etc.; *Introductio ad Theologiam,* prologus, *ibid.*, 979-980); par Héloïse, Epistola ii (*ibid.,* 185); par Foulques de Deuil, Epistola xvi (parmi les lettres d'Abélard; *ibid.*, 371 et suiv.); par Jean de Salisbury, *Metalogicus*, lib. I, 5, et II, 10 et 17 (PL. CXCIX, 832, 867 et 874); *Policraticus*, lib. II, 22 (PL. *ibid.*, 450 et 453; édit. Webb, Oxford, 1909, t. I, p. 124 et 129); par Gautier de Saint-Victor, *Contra quatuor Labyrinthos Franciae, passim* (PL. CXCIX, 1127-1172); par Gautier de Mortagne, Epistola v (d'Achery, *Spicilegium,* Paris, 1723, t. III, p. 524); *Chronicon Mauriniacensis Monasterii,* a. 1130 (Bouquet, *op. cit.*, t. XII, p. 80); Robert d'Auxerre, *Chronicon,* a. 1140 (MGH. SS., t. XXVI, p. 235); *Chronicon anonymi,* a. 1141 (Bouquet, *op. cit.,* t. XII, p. 120); Richard le Poitevin, *Chronicon,* a. 1141-42 (MGH. SS. t. XXVI, p. 81; même notice à peu près que le précédent); Hugues Métel, Epistola v (dans Hugo, *Sacrae Antiquitatis monumenta*, Saint-Dié, 1731, t. II, p. 314); S. Bernard, Epistola clxxxix, cxciii et cccxxxviii (PL. CLXXXII, 355 A, 359 C et 543 D); Pierre le Vénérable, Epistolae, lib. IV, 4 et 21 (PL. CLXXXIX, 306 B et 351 A). Voir plus haut, dans les notes, les autres renseignements à tirer de la correspondance de saint Bernard. Une épitaphe composée par Philippe de Harvengt, donc avant 1180, en l'honneur d'un *Magister*

Petrus, et fort élogieuse, semble bien s'appliquer à Abélard et non à Pierre Lombard à en juger par quelques traits (PL. CCIII, 1393 D).

Les sources citées plus haut nomment un certain nombre des anciens élèves d'Abélard, en France, en Allemagne, en Italie. L'*Histoire littéraire* (t. IX, p. 85), et après elle Portalié (article cité du *Dictionnaire de théologie*, t. I, p. 361) donnent des chiffres; ils peuvent être exacts, mais il faudrait y ajouter les preuves. Sur Célestin II, le cardinal Gui de Saint-Marc, ami et élève d'Abélard qui intervient dans diverses lettres de saint Bernard (Epist. cxcii; PL. CLXXX II, 358-349), ou de Gerhoch de Reichersberg (voir par exemple son commentaire sur les psaumes, Ps. xxiv, 5; PL. CXCIII, 1105), voir Hemmer dans *le Dictionnaire de théologie catholique*, t. III, p. 20-61. Sur Alexandre III, le *Magister* Rolandus, de Bologne, dont les *Sententiae* se rattachent à l'école de Bologne, voir Denifle (article cité). Célestin III, élu en 1191, est l'ancien cardinal Hyacinthe dont le nom revient dans la correspondance de Gerhoch (p. ex. lettre xix et xxii; PL. CXCIII, 573 et 586), ou dans les conflits abélardiens de 1140 (Vacandard, *Vie de saint Bernard,* t. II, p. 176-177; S. Bernard, Epistola clxxxix, 5, et cccxxxviii, 2; PL. CLXXXII, 357 A et 544 A; Hofmeister, article cité, p. 142 et 637, n. 2).

APPENDICE B

La devise apologétique « *De ea quae est in nobis fide... rationem reddere parati* ». (I Petr. iii, 15.)

Les préoccupations apologétiques qui président aux travaux des théologiens du xii[e] siècle se traduisent par une formule ou une devise qui revient fréquemment sous leur plume. Elle représente la tendance qui se fait jour à ce moment et qui arrache à plusieurs d'entre eux des concessions illégitimes au rôle de la raison dans la foi : contre les attaques des dialecticiens, tous veulent montrer la rationabilité de chacun de nos dogmes. Le texte qui sert de devise est pris à une version fautive de la première épître de saint Pierre[1], où le mot *spe* cède la place à *fide.* Il est à remarquer que le texte était encore correctement cité à l'époque carolingienne. Agobard l'emploie en tête de son écrit de controverse contre Félix d'Urgel : « de ea quae in nobis est spe » (*Liber adversum dogma Felicis Urgellitani;* PL. CIV, 32 A).

Parmi les premiers auteurs de l'époque du xii[e] siècle qui recourent à cette formule, il faut citer saint Anselme et ses cor-

1. I Petr. iii, 15; voir Sabatier, *Versiones antiquae,* Paris, 1743, t. III, p. 952.

respondants; mais ici la vraie leçon *spe* est maintenue, bien que la paraphrase qui la précède s'occupe uniquement des choses de la foi. C'est au début du *Cur Deus homo* que la demande des correspondants d'Anselme s'appuie sur le texte de saint Pierre, mais dans un sens qui s'harmonise avec le mot d'ordre du grand docteur : « *non ut per rationem ad finem accedant, sed ut eorum quae credunt intellectu delectentur*[1] ».

Abélard énonce deux fois le texte de saint Pierre, mais avec le mot *fide* juxtaposé à *spe;* c'est ainsi sans doute que petit à petit le premier mot élargira sa place dans la formule jusqu'à déloger complètement le second. Les termes dans lesquels Abélard énonce la devise reflètent clairement le but apologétique qui commande la plupart de ses spéculations, mais qui ne les a malheureusement pas maintenues dans la voie orthodoxe. On la trouve dans la *Theologia christiana*[2], où il justifie la saine recherche de la sagesse chez ceux « *quos devotos ad inquisitionem veritatis percipiendae viderimus* ». Dans une lettre où il s'en prend à un adversaire de la dialectique[3], il y recourt également, mais avec la véhémence habituelle contre les sophistes de l'erreur à celui qui voulait rester « dialecticien chrétien ».

Est-ce d'Abélard que la formule parvient à la connaissance de Hugues de Saint-Victor? Cela n'est pas impossible; mais il est fort vraisemblable qu'elle était courante dans les écoles à cette époque de lutte théologique intense; partisans et adversaires pouvaient s'en autoriser, avec ou sans mesure. Toujours est-il que le but apologétique et apostolique des sciences sacrées a été parfaitement exposé par Hugues dans la paraphrase qu'il donne de cette devise; en même temps, il légitime l'étude en se réclamant nettement du précepte de l'apôtre; cela donne lieu de croire que cette justification n'était pas superflue. Ce qui lui ajoute plus de poids encore, c'est que le grand Victorin a voulu donner une place spéciale à cette formule dans l'important traité où il a fait connaître ses idées en pédagogie. Après avoir mentionné deux classes d'étudiants, dont les uns doivent être plaints, et les seconds secourus, il parle d'une troisième qui mérite toute louange : ce sont ceux qui étudient : « ut secundum Apostoli praeceptum parati sint omni poscenti reddere rationem de ea fide in qua positi sunt, ut videlicet inimicos veritatis fortiter destruant, minus eruditos doceant, ipsi perfectius viam veritatis agnoscant et altius Dei secreta intelligant, arctius ament; quorum nimirum devotio laudanda est et imitatione digna[4] ».

L'on ne s'étonnera plus guère après cela, qu'à l'exemple d'Abé-

1. *Cur Deus homo*, lib. I, 1 (PL. CLVIII, 361 BC).
2. Lib. III (PL. CLXXVIII, 1217 BC).
3. Epistola XIII (*ibid.*, 354 D, 355 A).
4. *Eruditio didascalica*, lib. V, 10 (PL. CLXXVI, 798 C).

lard et de Hugues, la *Summa sententiarum*, qui dépend si intimement de ces deux auteurs, place la même devise en vedette au début de sa préface[1]. Peu après, Robert de Melun la rappelle dans la célèbre préface qu'on lui attribue[2]. Remarquons toutefois que le *Summa sententiarum* citait tout le texte pour insister sur la « *modestia* » et le « *tremor* » nécessaires dans l'exposé théologique. Elle donnait ainsi satisfaction aux reproches des avancés et à ceux des timides.

A leur exemple, Pierre le Vénérable justifie par le même précepte de l'apôtre, l'apologie de la foi chrétienne qu'il appuie sur la raison et sur l'autorité; comme Abélard il a la leçon : « *de fide et spe quae est in nobis*[3] ».

Du reste, la devise ne se cantonne pas aux seules écoles françaises ; elle passe en Allemagne, jusqu'aux rives de l'Isar, dans la Bavière méridionale, où le polémiste Gerhoch n'hésite pas à l'employer en écrivant à Eberhard de Bamberg[4].

Une génération plus tard, Alain de Lille énonce clairement la portée apologétique de la formule en tête de son traité *Contra haereticos*[5]. Cette liste, qui sans doute pourrait s'allonger encore, se couronne par les noms de saint Bonaventure et de Thomas d'Aquin, les héritiers du XII[e] siècle, et qui s'appuient sur ce même texte pour justifier définitivement, en le réglant, le rôle de la raison dans les choses de la foi[6].

APPENDICE C

La légende des trois frères : Pierre Lombard, Gratien et Pierre Comestor.

Souvent juxtaposés dans les chroniques, par exemple chez Martin le Polonais (*Chronicon,* Imperatores; MGH. SS. t. XXII, p. 469) et Godefroid de Viterbe (*Pantheon,* additions, partic. XXIII, n. 48; *ibid.*, t. XXII, p. 260), Gratien et le Lombard — ou Pierre Lombard et Pierre Comestor, par exemple chez Othon de Saint-Blaise (*Continuato San-Blasiana* de la chronique d'Othon de Freising, n. 12; *ibid.*, t. XX, p. 308) — deviennent bientôt frères comme chez Ranulphe Higden (*Polychronicon,* lib. VII, 19, et traduction de

1. PL. CLXXVI, 42.
2. *De modo colligendi summas et docendi,* prologue de la *Summa ;* ms. de Bruges 191, fol. 6[vl].
3. *Tractatus contra Petrobrusianos* (PL. CLXXXIX, 726 CD).
4. Ms. de la Bibl. Royale de Bruxelles, 1840-48, fol. 56[v].
5. Prologue (PL. CCX, 307 A).
6. *Commentaria in quatuor libros Sententiarum,* proœmium, quaestio II (*Opera omnia,* t. I, Quaracchi, 1882, p.10) ; *Summa theologica,* 2.2, qu. 2, art. 10.

Jean de Trévise, *ibid.; Rer. Brit. Script.*, t. XLI, VII, p. 10-13), chez HENRI DE KNIGHTON (*Chronicon*, lib. II, 10; même collection, t. XCII, I, p. 135); chez JEAN DE BROMPTON (*Chronicon;* TWYSDEN, *Historiae anglicanae Scriptores*, X, t. I, p. 1036), etc.

C'est la chronique d'Antonin de Florence qui se fait l'écho des affirmations des prédicateurs, mais sans les admettre (*Opus excellentissimum trium partium historialium*, ou *Chronica*, tercia pars historialis, tit. XVIII, cap. 6, Bâle, 1491, fol. XXIII). Cave va plus loin et raconte, sans preuve aucune à l'appui, qu'au dire de plusieurs : « matrem tergeminos hos fratres ex furtivo concubitu conceptos uno partu edidisse » (*Scriptorum ecclesiasticorum historia litteraria,* Oxford, 1643, t. II, p. 216).

APPENDICE D

Pierre Lombard fit-il vers 1148 le voyage de Rome?

Dans son histoire de l'Université de Paris [1], Du Boulay parle d'un voyage de Pierre Lombard à Rome vers 1148. L'occasion en aurait été les troubles survenus parmi les étudiants des écoles de Paris, et Pierre se serait rendu en personne à Rome, en même temps que son adversaire, Jocelin de Meaux, pour se justifier.

A l'appui, Du Boulay apportait les lettres du pape Eugène III et de deux cardinaux, adressées à Suger [2] : il y est question d'un *Magister Petrus* de vie édifiante et qui a bien mérité des études; le sage abbé de Saint-Denis devait donner la décision en l'affaire.

A part la coïncidence chronologique et l'identité du prénom, l'on n'avait, croyons-nous, aucun garant du récit de Du Boulay; celui-ci d'ailleurs n'osait affirmer pleinement le fait [3].

Un heureux hasard nous a fait découvrir dans les gloses de Pierre de Poitiers sur les *Sententiae* la confirmation de la notice de Du Boulay, ou tout au moins l'affirmation d'un séjour de Pierre Lombard à Rome [4]. Le laconisme même de cette affirmation doit-il faire supposer que les contemporains de Pierre de Poitiers connaissaient les circonstances de ce voyage? C'est possible. En tout cas voici ce qu'elle nous apprend : à propos d'une citation prise à Jean Damascène, le glossateur atteste que c'est pendant son séjour à Rome que le Lombard a pris connaissance de ces passages du *De orthodoxa fide* : « *A libro isto,* dit-il, *sumpsit magister hanc auctoritatem, dum Romae esset* ».

1. *Historia Universitatis Parisiensis,* t. II, Paris, 1665, p. 251-252.
2. JAFFÉ, 9366; voir BOUQUET, t. XV, p. 455 et 516; CARTELLIERI, *Abt Suger von Saint-Denis*, dans les *Historische Studien* d'EBERING, t. XI, Berlin, 1898, Regesten, n. 273, 275 et 276; p. 149 et 160.
3. *Op. cit.*, p. 252.
4. Ms. de Bamberg, Q. VI, 53, fol. 43r.

Si l'on veut bien se rappeler que Pierre de Poitiers est le disciple le plus dévoué du *Magister* et qu'il écrit ses gloses, vraisemblablement avant ses *Sententiarum libri quinque*, moins de quinze ans après la mort de son maître[1], il faudra bien admettre que ce témoignage est important dans la question.

Pierre Lombard a donc fait le voyage de Rome avant de finir son *Liber Sententiarum,* c'est-à-dire au plus tard vers 1150, et pas avant 1146, puisque Eugène III, sur l'invitation duquel Burgundio se décida à faire sa traduction, ne commence à régner qu'en 1145[2].

Faut-il conclure que ce voyage est le même que celui auquel se rapporte la lettre d'Eugène III à Suger?

Rien ne s'y oppose; mais rien non plus ne le prouve absolument. D'autre part la coïncidence des dates, les éloges donnés à ce *Magister Petrus* par les cardinaux, et la faveur que rencontre Pierre Lombard chez Eugène III à d'autres reprises, donnent une haute vraisemblance à l'identification des deux maîtres[3].

L'on ne connaît à ce moment aucun autre *Magister Petrus* qui mérite les qualifications données dans la lettre. Le nom même de *Magister Petrus* ne doit pas être regardé comme un obstacle; car les remarques de Denifle qui ne veut voir cette épithète appliquée au Lombard que dans la seconde moitié du XII[e] siècle[4], ne se justifient pas dans ce cas-ci : il s'agissait de désigner quelqu'un par un titre connu des divers correspondants. Du reste le nom de *Magister Petrus* a été appliqué bien vite à Pierre Lombard, jusqu'en Bavière, puisque avant 1160, Eberhard de Bamberg lui donne cette dénomination et ajoute l'épithète de *tantus doctor*[5]; vers la même époque Gerhoch l'appelle du même nom[6].

En outre l'utilisation fort fragmentaire[7] de l'œuvre du Damascène par le Lombard s'expliquerait aisément par la brièveté de ce séjour à Rome et par les préoccupations diverses qui commandaient alors son activité.

1. Il dédie les *Sentences* à Guillaume aux Blanches-Mains avant son transfert du siège de Sens à celui de Reims; voir sa préface (PL. CCXI, 790).
2. Voir le chap. IV, I.
3. Voir ce qui a été dit au chap. II, 4; sur la date du travail de Burgundi, voir le chap. IV (p. 127-128 et 247).
4. Article cité de l'*Archiv f. Lit. Gesch.*, t.I, p. 609 et 610.
5. Epist. XVI (PL. CXCIII, 562 A et B).
6. *De gloria et honore Filii hominis*, cap. XIX (PL. CXCIV, 1143 D).
7. Voir le chap. IV, I, p. 251.

APPENDICE E

Réminiscences de la dialectique de Victorinus dans les conflits théologiques du XIe et du XIIe siècle.

Les attaques dialectiques contre les croyances chrétiennes[1], dans le genre de celles qui se rencontrent chez Marius Victorinus avant sa conversion[2], ont eu la singulière fortune de beaucoup préoccuper les esprits des théologiens au xie et au xiie siècle. Cet écho tardif, mais prolongé, s'explique, croyons-nous, par les livres scolaires dont s'alimentait à ce moment l'enseignement de la rhétorique et de la dialectique.

Un des livres qui contribuent à répandre en ces siècles de renouveau littéraire et philosophique les objections dialectiques, est le commentaire de Marius Victorinus sur le *De Inventione* de Cicéron. C'est là que nous trouvons les attaques syllogistiques contre la naissance virginale du Sauveur et sa résurrection, auxquelles font allusion les auteurs ecclésiastiques du temps et dont l'influence délétère, au réveil des études dialectiques, se lit à merveille dans les aveux de mélancolie sceptique et de pessimisme du moine Othlon de Saint-Emmeran.

Il serait téméraire assurément de restreindre aux seuls livres de Victorinus la provenance et la diffusion de ces objections. Le *De Inventione* de Cicéron[3] avait déjà l'exemple classique de l'*argumentatio necessaria* : « *Si peperit, cum viro concubuit.* » Mais le succès de l'ouvrage de Victorinus nous force cependant à lui attribuer ici une part notable.

Il se présentait, du reste, sous un patronage des plus recommandables au moyen âge, celui de Cassiodore, qui en possédait un exemplaire dans sa bibliothèque[4]. Isidore et Bède font usage du même livre, et Loup de Ferrières, l'humaniste doublé d'un bibliophile, en demande une copie à Eginhard[5]. Alcuin cite les œuvres de Victorinus parmi les richesses de la Bibliothèque d'York; au ixe siècle on trouve ses livres à Saint-Riquier, et sa rhétorique à Saint-Gall; au xe siècle, ce dernier ouvrage se ren-

1. Voir, entre autres, J. Endres, *Die Dialektiker und ihre Gegner im 11 Jahrhundert*, dans le *Philosophisches Jahrbuch*, t. XIX, 1906, p. 20-33.

2. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, Paris, 1905, t. III, p. 386.

3. *De Inventione*, lib. II, chap. xxix, § 44 (*Opera Rhetorica*, édit. Friedrich, t. I, p. 145, Leipzig, 1893).

4. *De Rhetorica*, 10 (*Rhetores latini minores*, édit. Halm, Leipzig, 1863, p. 498).

5. Manitius, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, Munich, 1911, t. I, p. 63, 74 et 487.

contre à Bobbio et dans les mains de Gerbert; un peu plus tard, il figure à Tegernsee et à Toul; le XIIe siècle en connaît des exemplaires dans les catalogues de Corbie, en France, de Saint-Michel (Bamberg), en Allemagne, et de Durham, en Angleterre[1]; à Saint-Gall, Notker le Lippu et son école le mentionnent à diverses reprises[2]; en Italie, Anselme de Besate en fait autant[3], et dès le XIe siècle on en trouve un exemplaire à Notre-Dame de Paris[4]. Les plus anciens manuscrits aujourd'hui connus sont du VIIe siècle (Cologne, 166, autrefois Darmstadt), du Xe (Munich, lat. 6400, jadis Freising) et du XIe (Bamberg M. IV. L.)[5] : tout cela donne une idée avantageuse de la diffusion de cette œuvre, qui devait contribuer à répandre les attaques contre la naissance virginale et la résurrection du Christ.

Voici ce qui y est dit : « Argumentorum porro genera duo, probabile et necessarium... necessarium porro est tale argumentum, si ea proferas quorum talis sit natura, ut sic fieri necesse sit; si dicas : Si natus est, morietur; si peperit, cum viro concubuit... » Puis, un peu plus loin : « Alioqui secundum christianorum opinionem non est necessarium argumentum : Si peperit cum viro concubuit; neque hoc rursus : Si natus est morietur. Nam apud eos manifestum esse sine viro natum et non mortuum[6]. »

Des allusions à ces objections dialectiques se rencontrent pendant tout le XIe et le XIIe siècle, à un moment où le culte donné à cette branche du *trivium*, lui ouvre même une place dans le domaine des sciences sacrées. C'est surtout chez ceux qui s'opposent à l'introduction de la dialectique dans la théologie que nous rencontrons des vestiges de ces attaques.

Le premier nom qui se présente ici est celui d'Ekkehart IV de Saint-Gall, vers le milieu du XIe siècle, qui réfute en vers la rhétorique et la dialectique « *in facie ecclesiae et sanctorum* », et il termine l'exemple classique de la parthénogénèse par ce vers :

Sic robur loyca perdit pariente Maria[7].

1. BECKER, *Catalogi Bibliothecarum antiqui*, Bonn, 1885, XI, 179, p. 27; XV, 334, p. 35; XXXII, 388, p. 69; XXXV, 13, p. 79; LVII, 9, p. 142; LXVIII, 246, p. 153; LXXIX, 308, p. 191; LXXX, 73, p. 192; CXVII, 177 et 178, p. 241.
2. NOTKER, *Die Schriften Notkers und seiner Schule*, édit. PIPER, Fribourg et Tubingue, 1882, t. I, p. LVI, LXXII, LXXXVIII.
3. DUEMMLER, *Anselm der Peripapetiker*, Halle, 1872, p. 19.
4. DE BRUYNE, *Le plus ancien catalogue des mss. de Notre-Dame de Paris*, dans la *Revue Bénédictine*, t. XXIX, 1913, p. 585.
5. SCHANZ, *Geschichte der römischen Literatur*, Munich, 1904, t. IV, p. 142. La liste de ceux qui ont utilisé l'œuvre de Victorinus, ou des témoins qui la citent, pourrait s'allonger sans peine; ce qui vient d'être dit suffit pour montrer la vogue dont elle jouit.
6. *Explanationes in Ciceronis Rhetoricam*, I, 29, dans HALM, *Rhetores latini minores*, Leipzig, 1863, p. 132.
7. *Confutatio dialectice*, vers 62-75, édit. DUEMMLER, dans la *Zeitschrift für deutsches Altertum*, N. F., t. II, 1869, p. 64-65.

Après lui, on peut citer Pierre Damien dans son *Opusculum de divina omnipotentia*[1] et dans son sermon sur l'Annonciation[2]. Il se raille des conclusions de la dialectique, en lançant un défi triomphant aux dialecticiens en général, dans le premier passage, tandis que, dans le second, il ne vise que la « *subtilitas aristotelica* ». Manegold de Lautenbach, si souvent dépendant de Pierre Damien, se moque aussi des raisonnements des philosophes, comme l'avait fait le saint moine cardinal[3]. Ces trois passages ne parlent que de la naissance virginale.

Au XIIe siècle, d'autres exemples sont ajoutés à celui-là, pour montrer combien la sagesse des dialecticiens est toujours « courte par quelque endroit ». C'est Abélard qui le dit dans son *Introductio,* en apportant comme exemples la naissance virginale et la guérison de l'aveugle-né; à propos de ce dernier cas, il s'élève contre Aristote[4], dont il cite le texte; pour le premier, il parle des philosophes en général[5]. Un peu plus tard, c'est Hugues Métel qui, avec sa faconde ordinaire, multiplie les exemples : résurrection du Christ, apparition sur la mer de Tibériade, naissance virginale[6]. Vers la fin du siècle, c'est Jean de Cornouailles, qui accumule les antithèses, après l'exemple classique de la parthénogenèse, pour montrer la supériorité de la sagesse et de la puissance divines sur la faiblesse de l'esprit humain[7]. Un traité qui circule sous le nom d'Hildebert du Mans s'était occupé de la même objection tirée de la parthénogénèse[8].

Hugues Métel en avait dit autant : *Cedat ratio fidei, ad hoc probandum* (*Verbum de matre sine patre genitum*), *non adducas syllogismum*[9]. Mais au XIIe siècle, l'étude des droits de la raison et de la transcendance des mystères n'était pas encore arrivée à la formule d'équilibre que lui donnera le siècle suivant.

1. Chap. XI (PL. CXLV, 611 B).
2. PL. CXLIV, 362 A.
3. *Opusculum contra Wolfelmum Coloniensem,* chap. XIV (PL. CLV, 163 A). Sur Manegold, voir J. ENDRES, *Manegold von Lautenbach* (*Historisch-politische Blätter*, t. CXXVII, 1901, p. 390, etc., et *Historisches Jahrbuch*, t. XXV, 1904, p. 168 et suiv.); GIESEBRECHT, *Ueber Manegold von Lautenbach und seine Schrift gegen Wenrich*, dans les *Sitzungsberichte der k. bayrischen Akademie der Wissenschaften,* 1868, II, p. 302 et suiv.
4. ARISTOTE, *Cat.* X, $12^{a32 seqq.}$ Ailleurs, Aristote a d'autres exemples pour le syllogisme nécessaire (*Anal. pr.* II, 27, $70^{a3 seqq.}$).
5. Lib. II, 11 (PL. CLXXXVIII, 1063 A).
6. Epist. XL, dans HUGO, *Sacrae Antiquitatis monumenta,* t. II, p. 386, Saint-Dié, 1731. Dans cette lettre, Hugues rappelle à son correspondant les diverses matières qu'ils ont étudiées ensemble sur les bancs des écoles et montre la supériorité des sciences sacrées sur le *trivium* et le *quadrivium.*
7. *Eulogium ad Alexandrum III,* chap. IX (PL. CXCIX, 1064 C).
8. *Brevis tractatus de Sacramento altaris* (PL. CLXXI, 1153 A).
9. *Op. et loc. citatis.*

CHAPITRE III

LES « SENTENTIAE » DE GANDULPHE DE BOLOGNE ET LES « LIBRI SENTENTIARUM » DE PIERRE LOMBARD.

1. — Comparaison des deux œuvres.

Parmi les personnages qui ont le plus bénéficié des révélations de Denifle[1] sur l'ancienne école théologique de Bologne, figure assurément le canoniste Gandulphe. Connu seulement par les brèves notices que lui avaient consacrées Sarti-Fattorini[2], von Schulte[3] ou d'autres, le canoniste-théologien se présentait jusque-là dans l'histoire théologique et canonique du XIIe siècle, comme une énigmatique figure dont les lèvres se refusaient obstinément à nous livrer leurs secrets; on pouvait même ne pas soupçonner les problèmes qui se rattachaient à son nom. Quelques fragments, des gloses, des affirmations parfois sensationnelles, qu'enregistrent les premiers commentateurs du *Décret* de Gratien, ou que portent en notes les marges des manuscrits, étaient à peu près tout ce qui nous restait de son œuvre[4] :

1. DENIFLE, *Abaelards Sentenzen und die Bearbeitungen seiner Theologie*, dans l'*Archiv für Literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. I, 1885, pp. 621 et suiv.
2. SARTI-FATTORINI, *De claris Archigymnasii Bononiensis Professoribus*, 2e édit. Bologne, 1888-96, t. I, p. 369.
3. VON SCHULTE, *Geschichte der Quellen des canonistischen Rechts*, Stuttgart, 1875, t. I, p. 132; MAZZETTI, *Repertorio di tutti i Professori*, Bologne, 1848, n. 1365, p. 139.
4. Voir, entre autres, VON SCHULTE, *Die Glosse zum Dekret Gratians von ihren Anfängen bis auf die jungsten Ausgaben*, dans les *Denkschriften der k. Akademie der Wissenschaften*, Philos.-histor. Klasse, t. XXI, II, p. 52, Vienne, 1872.

phénomène d'autant plus surprenant que l'auteur avait dû jouir d'une haute considération. Ces extraits seuls nous le font déjà soupçonner; la preuve nous en est fournie par le témoignage d'un glossateur contemporain qui nous a été conservé, ou peut-être d'un de ses lecteurs, car le texte est d'une autre main que le reste de l'écrit. Il nous dit le grand renom qui entourait le canoniste dans l'église : *cuius est magna in Ecclesia Dei auctoritas*[1]; ainsi s'exprime la Somme de Simon de Bisiniano.

Actuellement, nous nous trouvons, semble-t-il, en meilleure posture, au moins pour ce qui regarde l'écrit théologique. Si l'incendie de 1904 a failli détruire les heureux fruits des recherches de Denifle, au point de faire croire à la disparition complète des manuscrits de Gandulphe, il nous reste en réalité plusieurs témoins de l'œuvre théologique du maître bolonais. Deux manuscrits au moins, non mentionnés par Denifle, ont survécu[2]; ce sont les n^os^ lat. A. 57 et A. 115, de la Bibliothèque Royale de Turin, l'un et l'autre anonymes; mais la comparaison avec les extraits cités par le savant Dominicain ne laisse aucun doute sur leur identité. Un autre manuscrit vient d'être découvert par M. Grabmann, actuellement professeur à l'université de Vienne; c'est le ms. 242 de la bibliothèque de Heiligenkreuz, abbaye cistercienne de Styrie[3]. Des *Flores* de la bibliothèque de Bamberg, ms. B. IV. 29, donnent un résumé assez médiocre. Cela nous permet de reprendre une question restée longtemps sans réponse et qui n'a pas

1. Ms. de Bamberg, D. II, 20, fol. 43v''; von Schulte n'a pas remarqué l'addition (*Zur Geschichte der Literatur über das Dekret Gratians*, *Erste Beitrag,* dans les *Sitzungsberichte der k. Akademie der Wissenschaften,* Philos.-histor. Klasse, t. LXIII, p. 131, Vienne, 1870). Nous devons cette remarque au Dr Heyer, de Bonn.

2. Ce sont les anciens numéros CXXXVI (d. IV, 35) et CLXI (d. III, 31) de l'ancien catalogue PASINUS, RIVANTELLA, etc. (*Codices manuscripti Bibliothecae Taurinensis Athenaei*, Turin, 1749). L'*Inventario dei Codici superstiti* (Turin, 1904) les mentionne sous les nos 229 et 236, p. 465, 466.

3. *Historisches Jahrbuch,* t. XXXI, 1910, p. 75. Ce ms. n'est pas explicitement cité dans le catalogue de 1374 (ms. de Saint-Gall, 775, fol. 107, publié par G. MEIER, dans *l'Archiv für österreichische Geschichte*, t. XC, 1901, p. 403).

manqué d'intriguer tous ceux qui se sont occupés de l'histoire du dogme et de la théologie au moyen âge[1] : l'œuvre qui porte le nom de Gandulphe a-t-elle été utilisée par le Lombard, comme beaucoup le croient? faut-il admettre entre les deux recueils la relation inverse? ou bien, les deux œuvres sont-elles indépendantes?

La question ne manque ni d'importance ni d'intérêt : la compilation du Lombard, qui a nourri toutes les universités du moyen âge, que le Docteur angélique a fait passer en grande partie dans son œuvre, et dont, par suite, nous vivons encore aujourd'hui, mérite, en raison même de cette survivance si féconde, qu'on se livre à une étude approfondie des éléments qui l'ont constituée. De plus, le *Liber Sententiarum* du Lombard fut le premier qui répandit la formule précise d'un certain nombre de doctrines, étroitement liées au dogme, ou consacrées plus tard par les définitions conciliaires; est-ce au *Magister* qu'il faut attribuer définitivement la paternité de ces progrès? ou bien les a-t-il trouvés déjà réalisés, ou esquissés, dans une œuvre qui, plus et mieux que toutes les autres auxquelles il a donné rendez-vous dans sa compilation, lui aurait fourni son plan, ses doctrines et ses principaux matériaux? Mais alors surgit une nouvelle question : où s'est inspiré ce modèle de Pierre Lombard? Est-ce à Paris, à Bologne, ou ailleurs, chez Abélard, chez les Victorins, qu'il faut chercher les sources de son inspiration? Les chapitres sur la christologie notamment et sur les sacrements, jouent ici un rôle

1. Sans vouloir fournir ici une bibliographie complète, nous nous contentons d'indiquer H. Denifle (*article cité*); R. Seeberg, dans la *Realencyklopädie f. protestantische Theologie und Kirche*, t. XI, p. 630 et suiv.; Baltzer, *Die Sentenzen des P. Lombardus*, dans les *Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche*, t. VIII, III, 1902, p. 10; Espenberger, *Die Philosophie des P. Lombardus*, dans les *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, t. III, v, 1901, p. 7; Loofs, *Leitfaden der Dogmengeschichte*, Halle, 1913, p. 527, n. 4; De Wulf, *Histoire de la Philosophie médiévale*, Louvain, 1912, p. 258, n. 3; Saltet, *Les Réordinations*, Paris, 1907, pp. 316 et suiv.; Schmoll, O. F. M., *Die Busslehre der Frühscholastik*, München, 1909, p. 65 et suiv.; Grabmann, *Geschichte der scholastischen Methode*, Freiburg, 1909, t. I, p. 39, et t. II, p. 389 et suiv.

prépondérant, dont l'importance dans l'histoire des dogmes et des doctrines ne peut échapper, pour peu qu'on se soit familiarisé avec le cercle d'idées où se meut la théologie du XIIe siècle. Ajoutons que le problème littéraire n'est pas moins intéressant : aux sources déjà connues de Pierre Lombard s'en ajouterait une nouvelle, qui aurait échappé jusqu'ici à toutes les investigations ; ou bien, l'œuvre de Gandulphe ne serait elle-même qu'une copie plus ou moins résumée du Lombard, une sorte de plagiat, comme la littérature théologique du moyen âge en offre abondamment.

*
* *

Dans l'état actuel des connaissances, il serait prématuré de vouloir trancher la question en quelques pages. Un minutieux examen des deux œuvres s'impose ; il faudrait aussi confronter toutes les données, plus ou moins harmonieuses, accumulées jusqu'ici autour des écrits et de la biographie de Gandulphe. Nous nous contenterons d'examiner ici les points de contact entre les deux ouvrages : on les a niés, ou tout au moins révoqués en doute ; d'autres fois, on les a affirmés sans trop en fournir la preuve. Une étude de confrontation comme point de départ, ne nous semble donc pas inutile : Y a-t-il eu utilisation d'une œuvre par l'autre ? ou les deux recueils sont-ils indépendants ? Ce sera en même temps l'occasion de faire connaître le contenu de l'œuvre de Gandulphe. Nous réservons pour le paragraphe suivant le problème de la priorité chronologique.

Il n'y a pas lieu de s'arrêter à la méthode employée par les deux auteurs : cet examen n'aboutirait vraisemblablement à aucun résultat, car tous les Sentenciers sont ici d'accord dans la pratique. Ils suivent la voie depuis longtemps ouverte par les canonistes, qui leur fournissent la grande part des matériaux patristiques et l'idée d'un ensemble systématisé ; puis, à la suite d'Abélard, qui, lui-même, ne fait que développer les principes émis par des canonistes comme Yves et d'autres, ils donnent à la dialectique un rôle important dans l'harmonisation des textes et une part, variable en étendue

ou en portée, mais toujours appréciable, dans la discussion des doctrines. Pas plus que Pierre Lombard ou Robert de Melun, Gratien et ses successeurs canonistes n'y font exception; Gandulphe est dans le même cas, bien que le *Magister* affectionne plus que lui les attaques contre les *garruli ratiocinatores*.

* * *

Un coup d'œil sur le plan des ouvrages sera plus concluant.

La division en quatre livres, inspirée par l'exemple des fleuves du paradis, au dire de quelques annotations marginales[1], est commune aux deux ouvrages.

Dans le premier livre de Pierre Lombard, nous trouvons la doctrine sur Dieu et la Trinité, les attributs divins, la théologie des trois personnes, la science divine, la prédestination, la volonté divine. Le second nous présente, après l'angélologie, l'œuvre des six jours, l'état primitif de l'homme, sa chute, la liberté et la grâce, le péché originel, le péché actuel et la moralité des actes, les péchés capitaux, etc. A l'incarnation qui fait l'objet du troisième livre, se rattachent les vertus théologales, ainsi que les dons du Saint Esprit, avec la question spéciale qui sert d'introduction : le Christ a-t-il été orné de ces dons et de ces vertus? Les commandements de Dieu interviennent ici avec la charité. Enfin, le quatrième livre nous fournit la théorie sacramentaire, les généralités d'abord, avec une étude sur les sacrements de l'ancienne loi, la doctrine spéciale à chacun des sept sacrements ensuite et, pour finir, l'eschatologie.

Les quatre livres de Gandulphe ne s'écartent pas de cette division[2] : mais le chapitre des fins dernières fait défaut; un jour peut-être le retrouvera-t-on, quand les bibliothèques achèveront de nous révéler leurs mystères; les manuscrits

1. On les trouve dans le ms. 88 de Heiligenkreuz (début du livre IV), et dans le ms. 28 de Pembroke College, à Cambridge, fol. 160r'.

2. Sauf indication contraire, nous citons d'après le ms. de Turin, lat. A. 57.

de Turin se terminent en effet assez brusquement sur un des empêchements du mariage, le *raptus*. Le ms. de Heiligenkreuz ne dit pas clairement si l'œuvre est complète ; il ne donne rien après le traité du mariage. Les notes marginales du *Liber Sententiarum* de Pierre Lombard (voir plus loin) n'indiquent jamais de références à Gandulphe dans le chapitre *De novissimis*. Par contre, les manuscrits cités par Denifle ne contenaient pas l'eschatologie, et l'un d'eux portait, après le chapitre du mariage, les mots : *Expliciunt Sententie Gandulfi*[1]. De plus, ce n'est pas sur les commandements que se ferme le troisième livre; cette matière ne figure pas chez Gandulphe dans le manuscrit A. 57 de Turin, bien qu'elle se rencontre dans les *Flores* de Bamberg[2]; mais ici, elle figure au deuxième livre, intercalée, évidemment hors de sa place, dans les chapitres de l'angélologie. En outre, dans le chapitre des dons et des vertus, Gandulphe reste plus fidèle à l'idée qui servait de transition; il rattache davantage ces matières à la personne du Christ (fol. 60v'').

Malgré ces divergences, dont nous n'examinons pas le détail en ce moment, il reste vrai que le plan d'ensemble chez les deux auteurs est visiblement commandé par les mêmes grandes lignes ; cette ressemblance réclame un moment l'attention.

Ce plan n'est plus celui des Sommes abélardiennes, qui commencent par la foi à laquelle se rattachent les mystères (Trinité, incarnation, création, péché originel), puis exposent la charité et les préceptes, et finissent par les sacrements; la formule, « *tria sunt in quibus humanae salutis summa consistit, fides scilicet, sacramentum et caritas* », leur sert de principe de division[3]. Ce plan n'est pas non plus

1. Denifle, *article cité*, p. 622 ; ms. de Turin, A. 57, fol. 97 ; A. 115, fol. 115v.

2. Ms. de Bamberg, B. IV, 29, fol. 127v.

3. Voir Denifle, *article cité*, p. 420, etc. ; Gietl, *Die Sentenzen Rolands*, 1891, p. xxvii, etc. Les *Sententiae divinitatis* (ms. de la bibliothèque de Munich, lat. 18918), qui ont des accointances doctrinales avec Gilbert de la Porrée (voir Geyer, *Die Sententiae divinitatis*, dans les *Beiträge*, Münster, 1907, t. VII, ii-iii, p. 1, 11, 14, etc.), adoptent un

celui de Hugues de Saint-Victor qui reste fidèle à la division historique : *narrationis seriem deducit*, comme dit la liste des *capitula;* après la Trinité et la création, la chute de l'homme, les sacrements en général, ceux de l'ancienne loi et les préceptes, qui constituent le premier livre, il traitait, dans un second livre, de l'incarnation et de toute l'économie de la loi nouvelle[1].

Ce n'est pas non plus le plan de la *Summa sententiarum*, qui trahit encore des restes de l'influence abélardienne, en plaçant en tête tous les chapitres relatifs à la foi et aux mystères : Trinité, incarnation, création, péché originel, mais parle de la charité en divers endroits et interrompt l'exposé des sacrements par les rites de l'ancienne loi et les préceptes de la loi nouvelle[2]; en ceci l'on verrait volontiers un emprunt à l'idée de Hugues de Saint-Victor qui suit à peu près le même ordre dans ces matières[3]. Le plan de Robert Pulleyn[4] est encore plus différent de celui de Gandulphe ou du Lombard. De tous les Sentenciers connus jusqu'à ce jour, ces deux derniers auteurs nous présentent seuls, sur les recueils antérieurs, une suite de modifications identiques : l'incarnation vient après la création et la chute, ce qui ne se rencontrait que chez Hugues[5]; par contre, la foi ne vient pas en tête, comme dans les sommes abélardiennes ou la *Summa sententiarum*, ni avant l'incarnation, comme chez Hugues; ici, elle se rattache aux prérogatives de l'Homme-Dieu; enfin les sacrements, traités en deux endroits différents par la *Summa sententiarum* et par Hugues, se trouvent ici

plan tout autre : création, chute, etc., fol. 81[v]; Christologie, fol. 87[v]; sacrements, fol. 95[v]; Dieu et Trinité, fol. 105[v]. Elles citent nos sept sacrements en deux groupes : les *communia* et les *non communia*, fol. 96[r] et 96[v], contrairement à ce que dit DENIFLE (*article cité*, p. 410).

1. PL. CLXXVI, 173-618.

2. PL. CLXXVI, 41-172. Voir plus haut.

3. *De Sacramentis*, I, pars XI, X et XI (PL. CLXXVI, 317-362).

4. PL. CLXXVI, 639-1010. Les subdivisions dans cette œuvre présentent un ordre très tourmenté.

5. Voir LEQUIEN, *Joannis Damasceni Opera*, Venise, 1748, t. I, p. 119. Nous parlons au chapitre suivant des rapports entre l'œuvre de Jean de Damas et celle du Lombard.

groupés en un seul exposé, comme dans les sommes abélardiennes. Cette rencontre dans les divergences est trop frappante, pensons-nous, pour qu'on puisse la dire fortuite, et aucune source commune n'intervient pour expliquer la coïncidence.

Il est vrai que le *De fide orthodoxa* de Jean Damascène place aussi l'incarnation après la chute ; mais la traduction de cette œuvre par Burgundio de Pise est incontestablement postérieure à Hugues de Saint-Victor, et le petit nombre des passages utilisés par Pierre Lombard et Gandulphe rendent peu vraisemblable une influence directe sur leur plan. Même la division en quatre livres a été transportée des *Sententiae* au *De fide orthodoxa*, et il n'est pas rare de voir l'œuvre de Jean Damascène intitulée *Libri Sententiarum* à l'instar du recueil du Lombard. Les derniers chapitres (lib. IV, 5-27 ; PG. XCIV, 1110-1219) s'écartent fort de tout ce que nous présentent les recueils systématiques du XIIe siècle.

* * *

Nous ne croyons pas non plus que les écarts de détail qui séparent les deux auteurs dans leurs subdivisions, s'opposent à cette conclusion. Passons-en rapidement quelques-uns en revue pour achever de caractériser les ressemblances et leurs limites.

Le début de Pierre Lombard, sur les *res* et *signa* (I, Dist. 1), fait défaut chez Gandulphe ; le *Magister*, qui l'avait introduit comme un principe d'ordre devant diriger toute sa marche, ne se fait pas faute d'ailleurs de l'abandonner souvent et finit par l'oublier totalement ; de là, peut-être, les longs développements qui se trouvent en tête du premier livre pour justifier cette division factice.

Les transitions ne sont pas les mêmes : parfois plus amples chez Gandulphe, elles sont ordinairement supprimées ou abrégées. Le Lombard annonce aussi beaucoup plus souvent les subdivisions de ses développements.

La suite même des chapitres pour une même matière offre un bon nombre de divergences, sans donner à Gandulphe

l'avantage d'une ordonnance plus logique, tant s'en faut : la connaissance du Créateur, par exemple, qui vient chez Pierre Lombard aussitôt après les preuves scripturaires de la Trinité, fait suite, chez Gandulphe, à de longues colonnes où se rencontrent des allusions à l'enseignement de Gilbert de la Porrée (fol. $4^{v''}$ et fol. $5^{r'}$); les autres chapitres présentent aussi des différences. Il en est à peu près de même, bien qu'à un degré inférieur, des matières relatives à l'incarnation : l'adoration de l'humanité du Christ, rejetée après la rédemption chez Gandulphe (fol. $57^{r'}$), était placée par Pierre Lombard beaucoup plus haut, au chapitre de la naissance virginale (III, Dist. IX). Il en va de même avec la question, *quod Christus non sit Dei vel hominis adoptionis filius* (fol. $57^{r''}$, et III, Dist. X, 4 et 5). La rédemption n'est pas traitée par Gandulphe en une suite bien rigoureuse de chapitres (fol. $48^{v''}$, et $35^{r'}$), non plus que les questions relatives à l'adoptianisme (fol. $47^{v''}$ — fol. $53^{v''}$ et III, Dist. VI, 10). Notons encore la place donnée par Gandulphe à la question, *quod Christus in lumbis Abrahae decimatus non fuerit* (fol. $54^{r''}$, et III, Dist. III, 3). Le deuxième livre et le quatrième nous offriraient des exemples du même genre. Gandulphe n'a pas le chapitre sur les ordinations des hérétiques, et son traité sur le mariage est loin de se trouver parallèle dans les subdivisions à celui de Pierre Lombard; il développe aussi l'empêchement du *raptus*, ce que ne fait pas le *Magister*. L'extrême-onction, citée pourtant dans la nomenclature du début (fol. $66^{v'}$), n'a pas de développement spécial; il en est de même dans les *Flores* de Bamberg (fol. 133^{r} et 139^{v}).

Ces divergences, dont on pourrait aisément allonger la liste, n'en laissent pas moins subsister l'identité de l'idée maîtresse dans le plan des deux recueils et, en tout état de cause, elles donnent un intérêt à l'étude de Gandulphe, même dans l'hypothèse de la postériorité chronologique.

*
* *

D'ailleurs, l'identité des grandes lignes ne manque pas de se trouver confirmée en bien des endroits par les subdivisions de détail, si bien qu'à la liste des divergences particulières qu'on vient de dresser, l'on pourrait opposer celle des ressemblances. Quelques brèves indications suffiront ici, car elles parlent d'elles-mêmes : souvent l'identité de l'expression vient s'ajouter au parallélisme de l'ordonnance.

Les cinq premières questions de Gandulphe, sur la création en général et l'angélologie, suivent le même ordre que Pierre Lombard; mais celui-ci intercale un certain nombre d'autres considérations (fol. $27^{r''}$, et II, Dist. I, I-2; II, I, 2, 3, 4, 6). Notons encore les développements sur le Christ au tombeau, qui jouent un rôle si important dans la christologie du XIIe siècle (fol. $59^{r'}$, fol. $60^{v'}$, et III, Dist. XXI et XXII).

D'autres exemples se retrouvent dans les chapitres sur le baptême et son ministre, sur la rebaptisation, etc. (fol. $70^{v''}$, et IV, Dist. VI et suiv.). Le traité des ordres ecclésiastiques offre un parallélisme constant (fol. 85^{v}, et IV, Dist. XXIV), qui sera développé dans le paragraphe suivant. C'est ici que nous trouvons un texte que ne présente aucun des traités analogues, hors ceux de Pierre Lombard et de Gandulphe [1]. Le manuscrit 1206 de Troyes, qui nous donne une espèce de commentaire critique, surtout pour le quatrième livre, avait remarqué aussi la coïncidence et attribue à Gandulphe la paternité de la phrase (fol. $174^{r'}$).

Le début du quatrième livre mérite, en raison même de son importance, une étude plus approfondie que nous ne tarderons pas à donner; c'est là que nous trouvons le traité, ou plutôt l'esquisse d'un traité, sur les sacrements en général [2]. Qu'il nous suffise de faire remarquer le même ordre

1. C'est la dernière phrase du chapitre sur les *Acolythi* (A. 115, fol. $93^{v''}$, et IV, Dist. XXIV, 8).

2. Turin, A. 57, fol. $64^{v''}$, et A. 115, fol. $72^{r''}$. Tout un paragraphe fait défaut dans A. 57, par suite du passage à un nouveau cahier.

dans les questions et ici, plus encore peut-être que dans les passages précédents, l'identité d'expression ; à noter spécialement le passage sur les éléments constitutifs des sacrements : *res et verba* — au lieu de *dicta, res et facta* — et sur les causes de leur institution ; les contemporains, autres que Gandulphe et Pierre Lombard, s'expriment ici en termes différents. Faisons remarquer seulement que dans le manuscrit 279 de Gonville et Gaius College (Cambridge), on rencontre une note qui énonce la même constatation : « *verba Gandulphi, sentencia Hugonis, non verba* [1] ». Souvent des annotations marginales comme dans les manuscrits de la Bibliothèque Vaticane ou de la Bibliothèque Nationale, font ressortir cette particularité de Pierre Lombard [2].

*
* *

Après le plan d'ensemble et l'ordonnance de beaucoup de subdivisions, la ressemblance des matériaux attire tout de suite l'attention ; non pas qu'elle suffise à elle seule pour faire affirmer la dépendance réciproque. Une rencontre fortuite dans le choix des textes que l'on glanait à plaisir dans les *Flores*, les *Excerpta*, les compilations multiples, pourrait en certains cas expliquer le phénomène. Mais ici la ressemblance s'accuse avec des traits trop précis pour permettre cette hypothèse.

Ouvrons chacun des livres II, III et IV : au début, nous trouverons les mêmes textes de la Bible ou des Pères, et les mêmes concepts.

Dans Pierre Lombard, c'est par une citation de Bède que s'ouvre le chapitre de la création (II, Dist. 1, 1), mais sans que sa provenance soit indiquée, du moins dans les citations imprimées, car les anciens manuscrits portaient en marge le nom de Bède ; Gandulphe commence de la même façon, en citant sa source (A. 57, fol. 27r'').

Les mots *Cum* (*Ubi*) *venit ergo plenitudo temporis*, etc.

1. Fol. 145v.
2. Voir notre étude sur les notes marginales de Pierre Lombard, dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. XIV, 1913, p. 518, 521 et suiv.

(Galat. iv, 4) se rencontrent ne tête du troisième livre, de part et d'autre (fol. 46v').

Le quatrième livre en fait autant; nous en reparlerons dans une autre occasion (fol. 64v"). La comparaison avec le Samaritain se rencontre de part et d'autre, mais Gandulphe a, de plus, une allusion à Jésus-Christ, *Custos noster*[1], qui se retrouve, beaucoup plus développée, chez Pierre de Poitiers[2]. Celui-ci a aussi, comme Gandulphe, les mots *in bonis naturalibus vulnerato, gratuitis exspoliato*, qu'on trouve à un autre endroit des *Sentences* de Pierre Lombard.

Au nombre des autorités de Pierre Lombard, se trouvent une seule fois un texte d'Athanase (en réalité, c'est un texte de Vigile de Thapse) et un texte d'Hésychius (III, Dist. xxi, 1). Gandulphe les a aussi et il les cite dans le même ordre (fol. 59v').

Jean Damascène, qui fait à ce moment son entrée dans le monde littéraire occidental, joue un rôle assez important chez Pierre Lombard, entre autres dans la christologie; mais il ne fournit de textes que d'un seul endroit de son ouvrage, *De fide orthodoxa* (III, 2-8). Gandulphe fait appel aux mêmes textes, mais sans atteindre au même nombre de citations; chez le *Magister*, elles se chiffrent à un peu plus de vingt-quatre[3].

Qu'on prenne la question, *quod sacramentum corporis et sanguinis Christi duobus constet atque constituatur* (fol. 54r', et III, Dist. iii, 6); de part et d'autre, nous trouvons les *Sententiae Prosperi*, saint Hilaire, Jean de Damas, Augustin.

Les textes de saint Augustin sur le *triplex bonum coniugii : fides, proles, sacramentum*, reviennent deux fois dans les deux recueils et à peu de distance : le premier, à propos du mariage de saint Joseph et de la Vierge; le second, à propos de la théorie générale (voir IV, Dist. xxx, 3, et xxxi, 1).

Même quand l'un des deux auteurs se permet des remaniements, la similitude des matériaux reste frappante. Mais

1. C'est un emprunt à une glose qui a alimenté les Sentenciers non moins que les exégètes; voir même article, p. 518.
2. *Sententiarum libri quinque*, lib. IV, *Prologus* (PL. CCXI, 1137).
3. Voir le § iii de ce chapitre, p. 213-223.

cela n'empêche pas que de temps à autre chacun apporte quelque nouvelle autorité au dossier patristique des questions débattues. Il serait même difficile, pensons-nous, quelle que soit la solution que l'on donne au problème chronologique, d'exclure pour l'une et l'autre œuvre, l'utilisation directe de quelque compilation patristique ou canonique. A comparer certains endroits parallèles, il serait bien étonnant que Gandulphe n'eût pas puisé directement dans la *Glossa* de Walafrid Strabon, tout comme Pierre Lombard; c'est *Strabus* qu'ils le nomment. Gratien est introduit par son nom — chose assez peu fréquente quand il s'agit de citer des contemporains — dans le dernier chapitre de Gandulphe sur les empêchements du mariage (fol. 97[v']). La question de la reviviscence des péchés, dont nous avons parlé ailleurs[1], témoigne clairement d'une utilisation directe du *Décret;* les textes qu'y emploie Gandulphe (fol. 81[r']) manquent en grande partie chez le Lombard et ne se rencontrent pas ailleurs.

*
* *

Nous n'avons pas parlé de la similitude ni de quelques divergences de doctrine : ceci nous offrirait bien des points de comparaison intéressants, mais allongerait trop ces pages. L'exposé qui précède a montré, pensons-nous, l'étroite relation qui unit les deux œuvres. Ce sont, comme on l'a dit des œuvres de Gratien et de Pierre Lombard, « deux œufs du même nid[2] ». Cette ressemblance, dûment constatée, nous place devant une question du genre de celle que se posait Jean Eck, il y a quatre siècles, à l'abbaye de Mölk sur le Danube. Tandis que sa suite s'attardait dans les cours d'entrée, le polémiste voyageur, doublé d'un bibliophile, s'était précipité à la bibliothèque; c'est là que

1. Voir l'article paru dans la *Nouvelle Revue théologique*, t. XLI, 1909, p. 400.
2. Sarti-Fattorini, *De claris archigymnasii Bononiensis Professoribus*, t. I, 1888-96, p. 623.

la découverte des *Sententiae* de Bandinus[1], reconnues dans la suite pour n'être qu'un résumé du Lombard, mit en cause la propriété littéraire du *Magister Sententiarum*. Eck se demandait anxieux à qui appartenait la priorité et sur qui devait retomber l'accusation de plagiat : « *Quis ex eis cuculus fuerit?* » Après quelques hésitations, la postérité a jugé avec certitude en faveur du maître de Paris[2].

Aujourd'hui une question similaire est ouverte entre Gandulphe et Pierre Lombard. Leurs œuvres sont incontestablement dans une relation de dépendance : reste à savoir à laquelle appartient l'antériorité. Mais, en tout état de cause, les divergences qui les séparent, même du point de vue doctrinal par endroits, assurent à l'une et à l'autre compilation un intérêt réel et font vivement désirer que l'édition entreprise par M. le Professeur P. von Walter, de Breslau, permette bientôt une étude comparative plus aisée.

2. — Les « Sententiæ » de Gandulphe ne sont-elles qu'un résumé de celles de Pierre Lombard?

La thèse de l'antériorité de Gandulphe a rencontré de nos jours quelques sympathies[3]; certains auteurs l'ont niée ou contestée[4]; au XIIIe et au XIVe siècle, elle a été fréquemment

1. PL. CXCII, 965-1112 ; voir à la p. 970 le récit de J. Eck.
2. Voir, entre autres, dans les *Mémoires pour l'Histoire des Sciences et des Beaux-Arts* (Mémoires de Trévoux), 1766, avril, p. 880, ou dans Sarti-Fattorini, *op. cit.*, p. 621, quelques échos de ces hésitations. Une page intéressante à ce sujet est à lire dans la *Dissertatio philosophica de plagio litterario* de J. M. Reinel (thèse de la faculté de Leipzig, 1673, Weissenfels, 1679, p. 217-219, n. 493). Une comparaison entre les deux œuvres a été faite en détail par Rettberg, *Comparatio inter M. Bandini libellum et Petri Lombardi libros 4 Sententiarum*, Göttingen, 1834.
3. Citons Denifle, *Abälards Sentenzen und die Bearbeitungen seiner Theologie*, dans l'*Archiv für Literatur -und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. I, 1885, p. 621-624; O. Baltzer, *Die Sentenzen des Petrus Lombardus*, dans les *Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche*, VIII, III, p. 9, 10, etc., Leipzig, 1902. La nouvelle édition de la *Dogmengeschichte* de M. Harnack (t. III, p. 374, n. 2, Tubingue, 1910) fait de Gandulphe un des intermédiaires qui fournit à Pierre Lombard les textes de la *Glossa* de Strabon.
4. Espenberger, *op. cit.*, p. 6.

affirmée[1]. Seeberg, un des théologiens protestants les mieux au courant de la théologie médiévale, n'est pas rallié à la thèse de l'antériorité de Pierre Lombard[2]. Le problème vaut la peine qu'on l'examine de près.

Énoncée dans les termes inscrits en tête de ce chapitre, la question des rapports littéraires entre Gandulphe et Pierre Lombard ne pourrait que difficilement se résoudre par une réponse affirmative. C'est, il est vrai, la solution que fournissent les catalogues des manuscrits de Turin[3] et de Heiligenkreuz[4]. Mais en réalité, l'œuvre de Gandulphe présente bien des pages indépendantes du Lombard; par contre, il s'y trouve des séries entières de chapitres qui trahissent une dépendance intime entre les deux auteurs.

Comme exemples, nous étudierons deux traités du quatrième livre de Gandulphe. Le premier, celui de la confirmation, n'a nullement son parallèle chez le *Magister Sententiarum ;* chaque auteur suit ici une marche sensiblement différente. Le second au contraire, celui des ordres ecclé-

1. Le commentaire critique des Sentences que nous avons déjà utilisé ailleurs (manuscrit de Troyes, 1206), est ici fort explicite (voir *infra*). Les notes marginales dans les manuscrits des Sentences de Pierre Lombard portent fréquemment les mêmes indications : citons les manuscrits d'Oxford, New College, 106 et 108; de Cambridge, Gonville and Caius College, 276 et 279; d'Erfurt (Amplon.), 108; de Salzbourg, St Peterstift, A. VII, 9; de Cambridge, University Library, 1748 (II, 2, 15). Ajoutons quelques manuscrits de la Bibliothèque Vaticane à Rome, de la Bibliothèque Nationale à Paris, de la Bibliothèque de la Ville à Nuremberg, etc. dont on trouvera la nomenclature plus loin à propos de la diffusion des œuvres de Gandulphe de Bologne. Les mots : *ut Gandulphus* (II, Dist. XXIV, 3), insérés dans le texte de Migne (PL. CXCII, 898), ne sont appuyés par aucun des nombreux manuscrits du XIIe ou du XIIIe siècle que nous avons pu consulter.

2. *Lehrbuch der Dogmengeschichte*, t. III, 1913, p. 189; voir aussi le *Theologisches Literatur-Blatt*, t. XXXIII, 1912, p. 130.

3. *Inventario dei codici superstiti,* Turin, 1904, n. 229, p. 465, et n. 236, p. 466. Ce sont les mss. lat. CXXXVI (d. IV, 35) et CLXI (d. III, 31) du catalogue de PASINUS, RIVANTELLA, BERTA, *Codices manuscripti Bibliothecae Taurinensis Athenaei*, Turin, 1749. Ajoutons-y les manuscrits CXXXV, CLXXI, CXCV, disparus dans l'incendie de 1904 et signalés comme le *Compendium* des Sentences du Lombard (*ibid.*, p. 39, 50 et 53).

4. *Xenia Bernardina,* t. II, 1 : *Die Handschriftenverzeichnisse*, Vienne, 1891, p. 182 ; Heiligenkreuz, n. 242 : manuscrit anonyme, indiqué sous le titre d'*Excerpta.*

siastiques, coïncide quasi textuellement d'un bout à l'autre avec le traité similaire du Lombard. Cette double étude nous indiquera quelle réponse il faut apporter à la question qui sert de titre à ce paragraphe. Elle permettra de fixer le rapport chronologique des deux œuvres et elle éclairera en même temps quelques-uns des procédés de composition en usage dans la théologie naissante du XII[e] siècle.

*
* *

Les chapitres sur la confirmation prennent un peu plus d'un demi-folio in-quarto dans les Sentences de Gandulphe[1]; chez Pierre Lombard, ils constituent la distinction VII du livre IV[2]. Prenons d'abord le traité de Gandulphe; il fait suite au baptême et est introduit par une courte transition dans le style de la plupart des Summistes[3] : *Post baptismi sacramentum, de sacramento confirmationis consequenter agendum videtur.*

Onze paragraphes le constituent, dont nous donnons la liste immédiatement[4]. Nous nous autorisons de l'exemplaire

1. Nous citons le texte d'après le plus ancien manuscrit, celui de Heiligenkreuz, qui date du XIII[e] siècle; en cas de besoin, nous indiquons aussi les leçons des deux manuscrits de Turin. La confirmation occupe, dans le ms. de Heiligenkreuz, une partie du folio 49[r] et 49[v]; dans ceux de Turin, A. 57, le folio 71[v′] — 72[v′]; dans A. 115, le folio 80[v′] — 81[v″].

2. Pour le texte du Lombard, nous recourons à l'édition de Quaracchi : *S. Bonaventurae opera omnia*, t. IV, 1889. Les chapitres sur la confirmation y prennent les pages 162 et 163.

3. La même introduction se remarque au chapitre des ordres ecclésiastiques : *nunc de ecclesiasticis ordinibus agendum videtur*, fol. 56[v]; à celui de la pénitence : *de penitencia congrue post predicta agendum videtur*, fol. 52[r], etc. L'on peut lui comparer les transitions usuelles de la *Summa sententiarum*, de la *Summa divinitatis : Nunc de sa cramento baptismi... videndum est* (ms. de Munich, lat. 18918, fol. 96[v′]); *nunc de sacramento confirmationis videndum est hoc ordine* (fol. 99[v″]); *nunc de sacramento sacramentorum videndum est* (fol. 100[r′]); du *Liber sententiarum* de Pierre Lombard, etc.

4. Dans le manuscrit de Heiligenkreuz, le second paragraphe ne semble pas, à première vue, être annoncé, comme les autres, par une question qui en indique la matière; l'on y trouve un espace blanc que le rubriciste a négligé de remplir. Mais le titre de ce paragraphe a été placé par erreur au commencement du paragraphe précédent : *Per*

utilisé par le commentaire critique de Troyes, non encore identifié, pour assigner à chaque question un numéro d'ordre; à chaque sacrement, semble-t-il, la série recommençait à nouveau. Les manuscrits de Heiligenkreuz et de Turin n'ont pas ces indications numériques :

1. Post baptismi sacramentum de sacramento confirmationis consequenter agendum videtur. Quod omnes fideles suscipere tenentur.
2. Per sacramentum confirmationis gratia nobis infunditur, qua prudentiores et fortiores contra invisibiles hostes efficimur.
3. An dignius sit sacramentum confirmationis sacramento baptismatis?
4. Quod sacramentum confirmationis nonnisi ab episcopis perfici potest.
5. Quod puer per sacerdotem in baptismo in vertice, per pontificem vero in fronte, chrismate signari debet.
6. Quod ieiuni adulti et a ieiunantibus sacramentum debent suscipere confirmationis.
7. Quod non nisi ieiuni nisi infirmis et periclitantibus sacramentum confirmationis conferre debent episcopi.
8. Quod secundo vel tercio nullus confirmari debet.
9. An sint rebaptizandi qui in baptismate propriis nominibus nominati non sunt?
10. Quod baptizandi nomen suum dare debent.
11. Quod omnia sacramenta cum signo crucis perficiuntur.

La confrontation de ces questions avec les titres des chapitres de Pierre Lombard[1] fait constater, pour trois ou quatre seulement d'entre elles, une coïncidence qui porte sur le fond plutôt que sur l'énoncé : la deuxième question de Gandulphe correspond à la troisième du Lombard; la

sacramentum confirmationis... efficimur, et celui-ci a son vrai titre transcrit en noir, avant la citation du pape Urbain qui le répète : *Quod omnes fideles... suscipere debent* (*tenentur*). Les manuscrits de Turin ont remis ces titres à leur vraie place. Par contre, le manuscrit de Turin, A. 57, supprime une question à la fin du traité (fol. 72[v']); après coup, le copiste a reporté cette question dans la marge, mais la solution qu'il apporte se trouve placée sous la rubrique de la question suivante, laquelle reste sans réponse. Le manuscrit A. 115 présente aussi des erreurs dans la transcription des titres de la fin du traité.

1. I. De sacramento confirmationis. — II. Quod nonnisi a summis sacerdotibus tradi potest. — III. Quae sit virtus huius sacramenti? — IV. Utrum hoc sacramentum sit dignius baptismo? — V. Utrum possit iterari? (*Op. cit.*, p. 162-163).

troisième de Gandulphe, sur la dignité de la confirmation, la quatrième, sur le droit exclusif de l'évêque, la huitième, sur la réitération du sacrement, deviennent respectivement, chez le *Magister*, la troisième, la seconde et la cinquième. Mais le contenu de ces paragraphes est loin de coïncider, comme le feraient croire les titres qu'ils portent. Le deuxième du Lombard a bien quelques passages auxquels on trouve des ressemblances avec le quatrième de Gandulphe : c'est le texte apocryphe du pape Eusèbe[1], dont le *Magister* ne donne pas le nom; il n'est pas rare, d'ailleurs, de voir clairement indiquer par Gandulphe des sources que le Lombard a captées sans le dire[2]. D'autres chapitres présentent encore quelques rares points de contact, comme le fragment d'une citation anonyme, prise en réalité au pape Melchiade[3], et que Gandulphe reproduit en entier, sous son vrai nom, dans la troisième question. Par contre, la troisième question du Lombard, sur la vertu de la confirmation, cite partiellement deux textes employés par Gandulphe sous une autre rubrique : le premier est de Raban Maur[4], le second d'Urbain[5]; ils figurent chez Gandulphe dans sa première et

1. *Decretales pseudo-Isidorianae*, édit. Hinschius, Leipzig, 1863, p. 242.
2. Nous le constaterons à diverses reprises dans le *De ecclesiasticis ordinibus*, où Gandulphe ajoute la mention : *ut Isidorus ait;* voir aussi le début du livre II de Gandulphe (ms. de Heiligenkreuz, fol. 18r) : *Beda ostendit dicens*, etc. ; ou les chapitres sur l'Eucharistie : *ut Beda ait in omelia paschali* (*ibid.* fol. 52r), etc. (Voir Pierre Lombard, II, Dist. 1, 1 ; IV, Dist. 1). En maint endroit, le commentaire anonyme de Troyes signale les sources que le *Magister* omet de signaler (Troyes, ms. 1206; par exemple, fol. 108, 109, 110, 112, 121, etc.); la même remarque se trouve dans le catalogue du bibliophile d'Erfurt, Amplonius von Ratinck (vers 1412), à propos du texte annoté des Sentences (Amplon. n. 108; voir la notice de W. Schum, *Beschreibendes-Verzeichniss der Amplonianischen Handschriften-Sammlung*, Berlin, 1887, p. 839, n. 45). Mais il faut remarquer que d'anciens témoins du texte du Lombard portent en marge l'indication des auteurs cités; ces notes marginales, écrites ordinairement à l'encre rouge, ne figurent plus dans beaucoup de textes moins anciens et plus d'une fois les éditions ont négligé de les reporter dans le texte. Voir notre étude : *Les notes marginales du « Liber Sententiarum »*, dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. XIV, 1913, p. 511 et suiv.
3. *Decretales, etc.*, p. 245; Pierre Lombard, chap. iv.
4. *De institutione clericorum*, I, 30.
5. *Decretales, etc.*, p. 246.

sa cinquième question. L'on pourrait encore citer d'autres exemples. Ceux-ci suffisent pour marquer l'allure différente des deux traités ; le théologien de Novare suit un tout autre programme ; il a beaucoup moins de textes que Gandulphe ; à ceux qu'il emploie il entremêle, à la façon de la *Summa sententiarum* ou du *De Sacramentis* de Hugues, des réflexions théologiques. Les variantes dans les citations communes n'établissent aucun lien de parenté.

Les éléments propres au Lombard, nous voulons dire ceux qu'il n'a pas en commun avec Gandulphe — car l'étude des sources du *Magister* lui laisserait bien peu de bagage personnel [1] — sont constitués par un certain nombre de phrases qui portent surtout sur la forme du sacrement de confirmation (chap. I), sa vertu (chap. III), l'explication de sa supériorité sur le baptême (chap. IV), sa réitération (chap. V). Ce dernier paragraphe ajoute au texte original de Pierre un morceau de saint Augustin [2], un autre de saint Grégoire [3], tirés l'un et l'autre du *Décret* [4] et suivis d'un *dictum Gratiani* [5]. L'horizon théologique de Pierre Lombard apparaît plus étendu que celui de Gandulphe ; dès le début, le *Magister* nous dit que la question des effets de la confirmation est surtout matière à discussion : *de cuius virtute quaeri solet*, car, pour ce qui regarde la forme de ce sacrement, pas de litige possible : *forma enim aperta est* [6]. Sur la réitération des sacrements, il y a également matière à débat, nous dit le Lombard [7], et il se propose d'y revenir encore ailleurs ; de fait, il s'est à diverses reprises préoccupé de ce problème,

1. Cette étude n'a pas à s'occuper des sources de Pierre Lombard ; le *Magister* procède à la façon de Hugues et de la *Summa sententiarum*, mais sans être servile. Le commentaire de Troyes le remarquait : *Magister hic et Hugo illic raro in suis verbis conveniunt* (fol. 152v[rr]).

2. *Libri II contra Epistolam Parmeniani*, II, 13, n. 28 (PL. XLIII, 70).

3. Lib. IV, Epist. 26 (PL. LXXVII, 696).

4. C. I, q. 1, c. 97 : *Quod quidam ;* Dist. XVC, c. 1 : *Pervenit ad nos.*

5. C'est le début du *dictum* qui suit le canon *Presbyteros* (Dist. XCV, c. 2).

6. Chap. I.

7. Chap. V.

notamment pour l'extrême-onction[1], dont la réitération se trouve plusieurs fois mise en question au XIIe siècle et fait l'objet de beaucoup de notes marginales des *Sententiae* de Pierre Lombard[2]. De tout cela, nous ne trouvons pas un mot chez Gandulphe. L'on peut porter à peu près le même jugement sur le chapitre qui traite de la reviviscence des péchés déjà pardonnés[3].

Ce n'est donc point le théologien-canoniste qui a pu servir de modèle à Pierre Lombard dans le chapitre sur la confirmation ; c'est encore moins chez le Maître des Sentences que Gandulphe a pu trouver ses inspirations. Où donc s'en est-il allé les chercher? Avant de passer au deuxième traité, il faut répondre brièvement à cette question.

La réponse n'est pas difficile. Les échappées que les citations qui précèdent ont laissé entrevoir sur les dossiers pseudo-isidoriens, dirigent notre attention vers les anciennes collections canoniques et, avant tout, vers l'œuvre de Gratien, qui éclipse, en se les assimilant, tous les recueils antérieurs. Gandulphe, qui nous a laissé des gloses sur le *Décret* du moine bolonais[4], trouvait ici une mine abondante. Comme les autres théologiens de son temps, le *De consecratione* l'attirait d'autant plus que le titre de

1. IV, Dist. XXIII, chap. IV.

2. Voir par exemple la *Summa sententiarum*, VI, 15 (PL. CLXXVI, 154); HUGUES DE SAINT-VICTOR, *De Sacramentis*, II, pars XV, cap. 3 (PL. CLXXVI, 578); PIERRE LE CHANTRE, ms. 14445 de la Bibliothèque Nationale, fol. 160, etc. Pour plusieurs esprits de l'époque qui faisaient consister le sacrement dans l'objet matériel, les concepts de sacrement et de non-réitérabilité étaient corrélatifs. Voir aussi l'étude citée, *Les notes marginales*..., p. 532 et suiv.

3. Ms. de Heiligenkreuz, fol. 56^r. Voir l'article cité de la *Nouvelle Revue théologique*, t. XLI, 1909, p. 400-409.

4. Quelques-unes de ces gloses ont passé, grâce à Jean le Teuton, dans les notes marginales qui accompagnent certaines éditions du *Décret*; voir, par exemple, l'édition de Lyon, 1624, p. 1913 d, 2000 u, etc. Un relevé des gloses conservées dans un certain nombre de manuscrits a été dressé par VON SCHULTE, *Die Glosse zum Dekret Gratians von ihren Anfängen bis auf die jüngsten Ausgaben*, dans les *Denkschriften der k. Akademie der Wissenschaften*, Philos.-histor. Klasse, t. XXI, II, Vienne, 1872, p. 52-55. Nous espérons pouvoir y apporter bientôt un complément; voir aussi l'importance de ces gloses pour la question de l'ordre, dans SALTET, *Les Réordinations*, Paris, 1907, p. 316-323.

Liber de Sacramentis[1] se rencontrait déjà peu de temps après Gratien, en tête de la troisième partie. Voyons comment il a recouru à ces sources canoniques.

Ouvrons dans Gratien le *De Consecratione* à la cinquième distinction[2]. Nous trouverons qu'à part les titres, dont les deux premiers ne coïncident pas ou guère, neuf chapitres de Gandulphe, sur les onze que comprend son traité, sont littéralement empruntés aux dix canons du *Décret* sur la confirmation et se suivent dans le même ordre de part et d'autre. Seul, le canon 9 n'a pas été transcrit par Gandulphe sous un titre spécial. De plus, entre la transcription du 9e et du 10e canon de Gratien, Gandulphe a intercalé deux chapitres qui ne se rencontrent pas dans la Dist. V du *De Consecratione*[3] : ce sont ceux qui traitent du nom des baptisés et des confirmés. Le second de ces chapitres est pris au canon 60 (*Baptizandi*) du *De Consecratione* (Dist. IV). Ni

1. C'est le titre qu'on trouve dans le manuscrit CXXVII de la bibliothèque du chapitre métropolitain de Cologne, du XIIe siècle. Une étude comparée du *De confirmatione*, dans Hugues de Saint-Victor (*De Sacramentis*, II, pars VII; PL. CLXXVI, 459-462) et dans Yves de Chartres (*Panormia*, I, 113-122; PL. CLXI, p. 1073-1075), montrerait le recours fréquent des théologiens, même spéculatifs comme Hugues, aux sources canoniques. Le *De Sacramentis* présente des extraits textuels introduits sans nom d'auteur dans les phrases mêmes de Hugues (chap. II, IV, V, etc.). Les préfaces des anciens glossateurs, sur le rôle des sacrements dans la répartition des matières du *Décret*, sont non moins instructives à cet égard. Voir plus loin, le chapitre sur la théologie et le droit canon au XIIe siècle.

2. Nous citons d'après l'édition de Friedberg, *Corpus iuris canonici*, Leipzig, 1879, t. I, *De consecratione*, Dist. V, can. 1-10.

3. Ce sont les nos 9 et 10 transcrits plus haut. Voici le contenu du chap. IX (ms. de Heiligenkreuz, fol. 49v) : « De pueris vero baptizatis vel confirmatis qui propriis nominibus in baptismo vel confirmatione nominati non sunt, quaeri solet, an sint rebaptizandi. Non enim Dominus ait : Ite, nominantes et baptizantes eos in nomine patris, etc.; sed ait : Ite, docete omnes gentes, baptizantes, etc. Quare etsi propriis nominibus dum baptizantur vel confirmantur nominati non sunt, non tamen sunt rebaptizandi. Peccat tamen graviter qui non nominando proprio nomine, quod ecclesiae consuetudo habet, aliquem baptizat. Alicui tamen videri poterit sine nomine baptizatis vel confirmatis, huiusmodi debere baptizari vel iterum confirmari, ne per pravam consuetudinem baptismus vel confirmatio in ecclesia Dei frequentetur, vel quia ab ecclesia generaliter hoc est constitutum et tenetur, scilicet ut nemo sine nomine baptizetur ».

Hugues de Saint-Victor, ni la *Summa sententiarum* ne s'occupent de ce point : la constatation ne sera pas sans utilité pour la suite de cette étude.

Habituellement, les citations prises à Gratien [1] sont précédées d'une courte introduction qui se contente de répéter la question sous la forme indicative ; parfois elles sont accompagnées de quelques mots de commentaire, dans le genre de ces gloses littérales qu'affectionne Gandulphe et qu'il multiplie dans le reste de son œuvre. Signalons celles sur l'omission, par mépris, de la confirmation, à la fin du chapitre VIII et du chapitre VI [2]; elles sont dans le mouvement des idées qui guident les explications des autres théologiens de l'époque [3]. L'indication des sources est régulièrement fournie, excepté au chapitre VII, qui remplace, par la formule générale : *Statutum est*, la mention du concile de Meaux [4]; mais plusieurs des plus vieux manuscrits du *Décret* ne contenaient pas cette indication. Quant aux variantes, habituellement sans importance, la fidélité avec laquelle Gandulphe suit Gratien nous permet de ne pas nous attarder davantage aux rapports entre le Lombard d'une part, Gratien, Hugues de Saint-Victor ou la *Summa sententiarum*, de l'autre [5].

Le traité sur la confirmation ne peut donc nous autoriser à mettre dans une dépendance immédiate de parenté les Sentences du Lombard et celles de Gandulphe ; les deux auteurs, s'ils se sont connus, ont agi ici comme s'ils ne se

1. Par exemple, chap. III : « Utrum dignius sit sacramentum confirmationis sacramento baptismatis, aperte Melciades ostendit, etc. » — Chap. IV : « Sed sacramentum confirmationis nonnisi ab episcopis perfici potest, ut Eusebius Papa ait, etc. »

2. Chap. III : « id est habens unum, scil. sacramentum baptismatis, perfectus esse non potest si contempserit alterum, id est sacramentum confirmationis ». — Chap. VI : « id est, si in confirmatione episcopi confirmari contempserit ».

3. Voir par exemple, la *Summa sententiarum*, VI, I (PL. CLXXVI, 139 A).

4. *De Consecr.*, Dist. V, can. 7 : *Ut episcopi;* voir la note critique de FRIEDBERG, *op. cit.*, n. 72.

5. Contentons-nous de signaler le fragment anonyme de Melchiade dans Pierre Lombard, chap. IV. La comparaison avec Gratien-Gandulphe est suggestive.

connaissaient pas. Reste à voir si le traité sur les ordres ecclésiastiques légitime les mêmes conclusions.

*
* *

Ce traité occupe chez le *Magister sententiarum* les dix-neuf chapitres de la distinction xxv[1]; chez Gandulphe il prend un folio environ[2]. Les points de contact entre les deux auteurs s'y révèlent intimes[3].

Après un préambule sur les clercs et la tonsure (chap. i-vi), le traité du *Magister* passe en revue les divers degrés de la hiérarchie depuis l'ostiariat jusqu'au pontificat; à chacun des sept ordres (chap. v-xii) il consacre trois paragraphes : sur la notion et les attributions de chaque degré, sur l'ordination et ses cérémonies, sur l'exemple de Jésus-Christ dans l'exercice de ces ordres. Pour finir, nous trouvons quelques chapitres sur les patriarches, sur les métropolitains, sur les archevêques et les évêques, sur le chantre (chap. xiii-xix); la distinction se ferme par quelques lignes sur les devoirs d'édification des ministres sacrés et sur l'étymologie du mot *missa* (chap. xix), qui est déjà venue dans le traité sur l'eucharistie[4]. A part quelques points de détail, Gandulphe suit la même marche.

1. Pierre Lombard, *op. cit.*, p. 602-607.

2. Mss. de Heiligenkreuz, fol. 56v — 57r; Turin, A. 57, fol. 81v′ — 82 r″; Turin, A. 115, fol. 93r′ — 94v′ Contrairement à Pierre Lombard (IV, Dist. xxv), Gandulphe ne parle pas ici des ordinations des hérétiques, des simoniaques, etc. Il a quelques lignes sur les sacrements des hérétiques et des mauvais prêtres à propos du baptême et de l'eucharistie (ms. de Heiligenkreuz, fol. 48v et 51v). Les discussions sur les réordinations étaient pourtant loin d'être assoupies de son temps, et lui-même y a pris une part glorieuse. Le manuscrit de la Bibliothèque Royale de Bamberg (P. II. 4) contient des extraits de Gandulphe qui font vivement regretter l'absence de ce chapitre dans ses Sentences; voir Saltet, *op. cit.*, p. 320; von Schulte, *Literaturgeschichte der Compilationes antiquae,* dans les *Sitzungsberichte* de Vienne, déjà cités, t. LXVI, 1871, p. 58 et suiv.

3. Pour ne pas allonger ces pages, nous nous permettons de renvoyer le lecteur à notre étude des sources de Pierre Lombard, parue dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. X, 1909, p. 290, 720 et suiv. et t. XI, 1910, p. 29-46; nous nous contentons de rappeler ou de résumer ici les notions indispensables.

4. IV, Dist. xiii, cap. i (édit. Quaracchi, t. IV, p. 300).

Examinons le début. Des quatre chapitres qui, dans les *Sententiae* du *Magister*[1] répondent à son préambule, Gandulphe en supprime à peu près trois, à savoir : une partie du premier, qui propose, en une phrase de synthèse, l'exemple de Jésus-Christ dans l'exercice de chaque ordre ; le second en entier, où se trouve un bref aperçu théologique sur les fruits de grâce produits par le sacrement ; et presque tout le troisième, où sont mentionnées les qualités requises chez les clercs. Ce qui reste du préambule du Lombard constitue, avec le quatrième chapitre en entier, la matière de cinq courts paragraphes dans les Sentences de Gandulphe. Nous en donnons les titres immédiatement, en ajoutant à chacun d'eux, selon l'exemple du manuscrit de Troyes, un numéro d'ordre :

1. De ecclesiasticis gradibus qui sunt VII in sacramentum septiformis gracie.
2. Quid significat corona clerici?
3. Quare summitas capitis clerici radatur?
4. Quare usque ad revelationem aurium et oculorum capilli tondeantur?
5. Unde ecclesiastica tonsura exordium sumpsit?

Par la liste de ces questions, l'on voit sans peine que Gandulphe n'a pas suivi le même ordre que Pierre Lombard : il rejette à la fin tout ce qui regarde la tonsure : son exposé y gagne en limpidité et contraste, à son avantage, avec les répétitions inutiles et embrouillées du *Magister*. L'on en jugera par la comparaison avec le texte du Lombard ; pour ne pas allonger, nous nous contentons de transcrire en note les chapitres de Gandulphe[2] et de mettre en parallèle quel-

1. Nous en transcrivons ici les titres : I. De ordinibus ecclesiasticis, quot sint? — II. Quare septem sint? — III. Quales assumendi sunt ad clerum? — IV. De corona et tonsura.

2. I. Nunc de ecclesiasticis ordinibus agendum videtur. Septem autem sunt spiritualium officiorum sive ordinum gradus ut ex dictis sanctorum patrum habetur in sacramentum septiformis spiritus : hostiarii, lectores, exorciste, acoliti, subdiaconi, diaconi, sacerdotes. Qui omnes clerici vocantur, id est, sortiti, id est, in sortem divini ministerii electi. Cuius nominis causam exponens Isidorus ait : Cleros et clericos hinc appellatos credimus quia Matthias sorte electus est, quem primum per apo-

ques lignes des deux auteurs sur la tonsure. L'édition de Quaracchi[1], ou, à son défaut, l'édition des Sentences dans Migne[2] ou dans les œuvres de saint Thomas[3], permet facilement une étude comparative complète.

Voici le passage sur la tonsure :

GANDULPHE.	PIERRE LOMBARD.
2. Corona regale decus significat et servire Deo regnare est. Unde ecclesie ministri reges dicuntur ; se enim et alios verbo et exemplo regere debent, ut os torturis retorqueatur ad assellas (LEVIT. v, 8). 3. Summitas capitis nudatur ut ad deum mens libera monstretur... 4. Tondentur autem capilli usque ad revelationem oculorum et aurium ut vitia in corde et opere pullulantia precidenda doceantur, ne ad audiendum et intelligendum verbum dei mens praepediatur.	4. Corona regale decus significat et servire Deo regnare est. Unde ministri ecclesiae reges esse debent ut se et alios regant, quibus Petrus ait : Vos estis genus electum, regale sacerdotium etc. (I. PETR. II, 9). Summitas capitis desuper nudatur ut eorum mens ad Deum libera monstretur... Tondentur etiam capilli usque ad revelationem sensuum, scilicet oculorum et aurium ut vitia in corde et opere pullulantia doceantur praecidenda, ne ad audiendum et intelligendum verbum Dei praepediatur mens...

La dépendance des deux auteurs est incontestable : l'un des deux a eu sous les yeux le texte de l'autre. La comparaison avec les chapitres I et II du *De Sacramentis* (II, pars III)

stolos legimus ordinatum. Cleros enim grece, latine sors vel hereditas dicitur. Propterea ergo dicti sunt clerici quia de sorte Domini sunt, vel quia Deum partem habent. Generaliter autem clerici nuncupantur omnes qui sunt (serviunt) in ecclesia Christi ; quorum gradus et nomina sunt : hostiarius vel psalmista, lector, exorcista, acolitus, subdiaconus, diaconus, sacerdos... 3. monstretur. Summitas enim capitis designat eminentiam mentis ; eiusdem revelationem declarat nudatio capitis... 5. Tonsure autem ecclesiastice a Nazareis exortus videtur usus qui prius crine servato, deinde ob vite continentiam caput radebant et capillos in ignem sacrificii ponebant. Hinc usus inolevit ut qui divinis cultibus mancipantur quasi Nazarei, id est, sancti crine posito inveniantur. In actibus etiam Apostolorum Priscillam et Auilam hoc fecisse legitur. Paulus quoque et alii quidem discipuli Cisti hoc fecerunt.

1. *Op. cit.,* t. IV, p. 602-603.
2. PL. CXCII, 900-901.
3. *Summa theologica S. Thomae Aquinatis,* édit. Migne, Paris, 1867, t. I, p. 390-391.

qui sert de source à ces passages, le montre à l'évidence[1]; dans l'hypothèse de la postériorité de Gandulphe, l'utilisation directe du *De Sacramentis* est exclue par la nature même des variantes qui rapprochent entre eux les deux Senenciers et les écartent du texte de Hugues. Les éléments personnels au canoniste bolonais se réduisent à la citation du Lévitique dont la glose de Strabon, à la suite de Grégoire le Grand, fournissait l'application morale[2]. De plus, dans le texte de Gratien qui précède, les variantes témoignent nettement d'une transcription directe par Gandulphe du début du canon *Cleros*[3] : or, les autres parties[4] de

1. Un des plus vieux manuscrits, sûrement datés, de Pierre Lombard (Troyes, 900, ancien de Clairvaux, transcrit en 1158) ne fournit pas de variantes qui infirment les conclusions basées sur le texte de ces chapitres dans l'édition de Quaracchi.

2. C'est la phrase : *ut os turturis retorqueatur ad asscllas*. Les traductions anciennes donnent le même mot que la Vulgate : *pennulas*. Nous n'avons pu trouver l'origine de cette substitution dans Gandulphe. Le commentaire de Troyes place ici aussi la même constatation : *Gandolfus solus* (fol. 173v'). Le canoniste théologien s'inspire ici de l'interprétation morale de Grégoire le Grand (*Homiliae in Ezechiel*, lib. I, hom. vii, n. 10; PL. LXXVI, 84 B) qui avait passé dans la glose de Strabon (PL. CXIII, 309 C) et qui se retrouvait fréquemment dans les commentaires; voir, par exemple, au xiie siècle, Raoul de Flaix († 1157), *Commentarii in Leviticum*, lib. III, 6, dans la *Maxima bibliotheca veterum Patrum*, Lyon, 1677, t. XVII, p. 72 B.

3. Gratien et Gandulphe concordent pour les variantes principales (*propterea*; *Domini sunt*; *nuncupantur*; *ostiarius*, *psalmista* vel *lector*), contre Pierre Lombard (*ideo*; *sunt Domini*; *nuncupati sunt*; *ostiarius*, *lector*). Remarquons aussi les deux énumérations du chap. i de Gandulphe : *hostiarii, lectores*, etc., et *hostiarius vel psalmista, lector*, etc., la première au début, la seconde à la fin. Gandulphe s'écarte ici du Lombard, qui écrit *hostiarius*, *lector*, etc., et de Gratien, qui reproduit Isidore sans unir par la particule *vel* les deux mots *hostiarius* et *psalmista* (*Etymolog.*, III, 12, n. 3). L'idée d'un emprunt immédiat au docteur de Séville semble suffisamment écartée par l'utilisation continuelle du *Décret* dans toute l'œuvre du bolonais.

4. Le *Décret* a été utilisé directement par Gandulphe, entre autres dans le chapitre sur la reviviscence des péchés (ms. de Heiligenkreuz, fol. 56rv) ; voir *Nouvelle Revue théologique*, article cité. Gandulphe nomme aussi Gratien dans un paragraphe sur le *raptus* (ms. de Turin, A. 57, fol. 97v'). Walafrid Strabon est cité en divers endroits, sous le nom ordinaire de *Strabus*, même dans le résumé de Bamberg (ms. B. IV, 29); d'autres fois, Gandulphe lui emprunte le nom des auteurs entrés dans cette compilation. Le commentaire de Troyes signale fréquemment les omissions du Lombard, qui puise dans la glose sans citer ses sources, par exemple, fol. 120r'', 121r, 121v, 122r, 122v, 146v'', etc.

l'œuvre du bolonais accusent aussi un emploi fréquent de ces deux sources. La courte glose : *id est in sortem divini ministerii electi*, n'est pas de Gandulphe (chap. I) ; elle se retrouve au début du chapitre IV de Pierre Lombard.

Duquel des deux auteurs voit-on se dessiner ici la priorité? Le manque d'une suite bien logique dans le développement du *Magister* peut s'accommoder à la rigueur de deux hypothèses : par ses additions, il aurait troublé l'ordonnance limpide de son modèle; ou bien Gandulphe aurait rétabli chez son prédécesseur l'ordre et la clarté. Avouons qu'entre ces deux hypothèses, la seconde satisfait davantage; car il était facile au Lombard de respecter la marche de son modèle en intercalant avant la tonsure son texte d'Isidore (Gratien). Cette hypothèse de la priorité du Lombard s'appuie sur une considération fournie par le texte : la ligature, si naturelle chez Gandulphe après la suppression de deux chapitres du Lombard : (*Septem autem sunt... gradus... ut... habetur*) *in sacramentum septiformis spiritus* (chap. I), devient chez le *Magister* (chap. III) un vrai tour de force : il aurait ici coupé la phrase de son modèle, pour y introduire de nouveaux éléments et serait parvenu à respecter les mots : *in sacramento* (*-um*) *septiformis spiritus*, en les faisant entrer dans une phrase nouvelle. Chez Gandulphe, le changement de cas, s'il n'est pas dû à un copiste, n'a rien qui doive étonner; et ainsi s'amorçait sans peine l'énumération qui suit. Enfin, si le texte de Gandulphe, à le supposer postérieur à Pierre Lombard, n'avait besoin pour se compléter d'aucun recours au *De Sacramentis* de Hugues de Saint-Victor, il n'en était pas de même de celui du *Magister*; les mots : *in semetipso exhibuit... et reliquit* (chap. I ; *De Sacram.*, chap. V, ad finem), la transcription du texte de Pierre (chap. IV; *De Sacram.*, chap. I), etc., trahissent une utilisation personnelle de l'œuvre victorine. En cas de priorité, Gandulphe, copié par le Lombard, avait déjà sûrement utilisé les mêmes passages du *De Sacramentis*, car le parallélisme y est trop textuel. Il faudrait donc ajouter une nouvelle source à celles qu'a utilisées le *Magister :* cela compliquerait notablement la mosaïque que constitue son œuvre et, chose

fort curieuse, au lieu de prendre directement dans Hugues les passages qu'il a en commun avec Gandulphe, il les modifierait d'abord d'après son modèle bolonais, puis retournerait à la source victorine pour y puiser directement. Enfin, une variante, de nulle valeur pour le sens de la phrase, présente ici une réelle portée : ce sont les mots *revelatio* SENSUUM, ID EST, *oculorum et aurium* (chap. IV ; *De Sacramentis*, chap. II) — Gandulphe (chap. IV) n'a pas les mots en capitales — qui trahissent un écart entre le *Magister* et Gandulphe en faveur de l'utilisation première du texte de Hugues par le Lombard ; l'idée énoncée par cette addition est, en effet, de trop peu de conséquence pour qu'il faille s'arrêter à l'hypothèse d'un complément postérieur apporté par Pierre Lombard à l'expression plus courte de Gandulphe.

*
* *

Passons au développement de chacun des sept ordres.

Cette partie du traité de Gandulphe[1] présente d'un bout à l'autre un texte qui concorde littéralement, ou à peu près, avec les phrases du Lombard[2] ; mais ce dernier fournit en outre des développements fort abondants qui ne se rencontrent pas dans Gandulphe[3]. Le traité du bolonais est donc un résumé de celui du maître de Paris, ou celui-ci n'est qu'une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée, de celui de Gandulphe. A quelle solution faut-il s'arrêter ?

Les sources de ces chapitres nous sont connues : ce sont

1. Mss. de Heiligenkreuz, fol. 56^{v} — 57^{r}; Turin, A. 57, fol. 81$^{v'}$; A. 115, fol. 93$^{r'}$.
2. Dist. XXIV (édit. Quaracchi, t. IV, p. 602-657).
3. Notons d'ailleurs que toute l'œuvre de Gandulphe se caractérise par un texte beaucoup moins abondant que celui du *Magister*. La conclusion qui surgira de cette étude se trouve donc fortement corroborée par l'examen comparatif des deux ouvrages : à part certains chapitres du premier livre, il est rare que le Lombard n'ait pas plus que Gandulphe, et cela dans des termes qui ne font pas de son travail une nouvelle édition augmentée ; voir par exemple les chapitres sur le mal, la création, etc. (ms. de Heiligenkreuz, fol. 15, etc.), fol. 18, etc.). Ici nous n'avons en vue que l'étude comparative du traité sur les ordres.

le *Décret* de Gratien, le *De Sacramentis* de Hugues, le *De excellentia ecclesiasticorum ordinum* d'Yves de Chartres[1]; les deux auteurs y ont même puisé, directement ou indirectement, avec une avidité qui ne leur a pas permis de nous donner plus de trois lignes de leur propre cru. A part quelques mots, ces lignes se retrouvent textuellement dans les deux œuvres[2].

Le contact personnel de Pierre Lombard avec chacun des trois modèles cités est hors de toute conteste : nous en avons la preuve dans les longs développements auxquels nous avons fait allusion plus haut et qui ne proviennent pas de Gandulphe. Citons ici en note, pour fournir quelques exemples, des emprunts[3] au *Décret*, à Yves de Chartres et à Hugues de Saint-Victor. Plus loin, nous interrogerons les variantes offertes par les passages communs.

Pour Gandulphe, la question doit se résoudre aussi par l'affirmative, si on la réduit à la connaissance de Gratien : le code canonique que le canoniste-théologien paraphrasait dans ses gloses lui était évidemment familier; une preuve nous en est fournie par notre étude qui précède sur la confirmation. L'on peut en dire autant du chapitre sur la reviviscence des péchés[4], et de maint autre endroit, par exemple, la mention du nom de Gratien dans le paragra-

1. Voir l'article cité plus haut de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. X et XI, 1909-1910.

2. C'est la fin du chapitre sur les acolytes : *huius officii formam... aquilonis*. Nous n'en avons trouvé le modèle dans aucune source imprimée ou inédite. Le commentaire de Troyes (fol. 174[r]) signale ici un emprunt fait par le Lombard à Gandulphe. A la fin du chapitre sur les prêtres, les mots : *et discipulis dedit*, sont ajoutés par le bolonais (chap. XII).

3. Emprunts au *Décret* : chap. VII, sur les exorcistes, la fin sur l'ancienne loi ; chap. X, sur les sous-diacres, une partie des fonctions; chap. XI, sur les diacres, quelques généralités ; chap. XII, sur les prêtres, étymologie du nom, etc., etc. Emprunts personnels à Hugues et à Yves : chap. VI, l'exemple de Jésus-Christ, les qualités du lecteur; chap. X, sur les sous-diacres, la loi de la continence; chap. XI, sur les diacres, quelques rapprochements symboliques et une partie de l'exemple de Jésus-Christ, etc., etc. Souvent le Lombard abrège son modèle en supprimant des incises ou en passant des phrases entières.

4. Voir *Nouvelle Revue théologique*, article cité.

phe sur le *raptus* [1]. Le traité des sept ordres qui nous occupe en ce moment, accuse lui aussi une connaissance personnelle du *Décret* [2]: dans le chapitre sur les *Ostiarii*, se lit un canon de Gratien qui manque chez le théologien de Novare. De plus, même quand il s'aide de la transcription de Pierre Lombard, Gandulphe prend fort souvent la peine d'indiquer la provenance du canon utilisé par le maître des Sentences; il ajoute alors les mots : *ut Isidorus ait* [3]. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à voir Gandulphe recourir au *Décret*, même pour les passages qu'il a en commun avec Pierre Lombard. Des faits que nous venons de signaler se dégage déjà cette présomption générale, qui infirme toute conclusion basée sur la fidélité de Gandulphe à suivre Gratien, mais corrobore l'argument basé sur la relation inverse. L'étude des variantes s'impose ici.

Si le texte du canon transcrit dans le préambule prouve une transcription de Gratien, indépendante du *Magister* [4], il serait inexact de généraliser la conclusion insinuée par cet exemple ; car d'autres cas se présentent où l'examen des variantes nous suggère la solution opposée : c'est par Pierre Lombard que le texte de Gratien est arrivé chez Gandulphe.

Le chapitre sur les *Ostiarii* commence, chez l'un et l'autre auteur, par un canon de Gratien (Dist. XXI, can. I, *Cleros,* § 19). Gandulphe s'écarte ici une seule fois de Gratien, en ajoutant : (*ostiarii idem et ianitores*) *sunt;* mais en cela il reste fidèle à Pierre Lombard (chap. v). Le fait est d'autant plus frappant, qu'aussitôt après il emprunte directement à Gratien un canon qui manque à Pierre Lombard (Dist. XXV, can. I, *Perlectis*, § I).

1. Ms. de Turin, A. 57, fol. 97v.
2. C'est le canon *Perlectis*, Dist. XXV, c. I, § I. Le Lombard (chap. v) donne, à la place de ce canon, la fin du paragraphe sur les *Ostiarii* contenu dans le canon *Cleros* (Dist. XXI, can. I, § 19), qui exprime les mêmes idées que l'autre.
3. Nous trouvons cette indication au chap. VI, sur les *ostiarii;* chap. VII, sur les *lectores iuxta Ysidorum;* chap. VIII, sur les *exorcistae ;* chap. IX, sur les *acolythi;* pour les trois ordres suivants, elle fait défaut (chap. X, XI, XII).
4. Voir plus haut, p. 198-200.

Dans le chapitre sur les *Lectores*, il quitte Pierre Lombard et Gratien, en supprimant le mot *populis* et toute la fin du canon (Dist. XXI, can. 1, *Cleros*, § 15), qui se trouve complète chez Pierre Lombard (chap. VI).

Une même constatation se dégage du chapitre sur les *Exorcistae;* ici Gandulphe s'écarte du *Magister*, qui reste fidèle à Gratien[1]; par contre, quand le Lombard quitte Gratien, Gandulphe en fait autant[2].

Les citations de Gratien dans le chapitre des *Acolythi* fournissent un autre exemple : là, Gandulphe reste fidèle à Pierre Lombard[3] quand celui-ci s'écarte de Gratien (Dist. XXI, can. 1, *Cleros*, § 17, et Dist. XXV, can. 1, *Perlectis*, § 3) ; et s'il s'écarte une seule fois de Pierre, ce n'est pas pour reproduire le texte de Gratien : il supprime, comme Gratien, *urceolum cum aqua*, mais ajoute *subdiaconis*.

Il en va de même au chapitre des sous-diacres : à part le mot *vocabantur*, qui se rapproche trop de *vocantur* pour qu'on puisse asseoir sur ce seul fait une conclusion ferme, Gandulphe est contre Gratien, et quand il s'écarte de Pierre Lombard, et quand il le suit[4].

Les suppressions de Gandulphe dans les canons que citent les chapitres sur les diacres et les prêtres (Dist. XXI, can. 1, *Cleros*, § 12; Dist. XXV, can. 1, *Perlectis*, § 8) et la prépondérance des variantes en discordance avec le texte de Gratien, même là où le Lombard reste fidèle à sa source canonique, orientent nettement vers la même conclusion : malgré la connaissance personnelle qu'il avait du *Décret*,

1. Dist. XXI, can. 1, *Cleros*, § 18, et Dist. XXV, can. 1, *Perlectis*, § 2 : *vocantur ut per eum*, *manus*, dans Gandulphe, contre *vocantur*, *per eum ut*, *manusque*, dans Pierre Lombard et Gratien.

2. *Vel super eos*, et *domini Iesu*, dans Gratien, contre *et super eos* et *Domini*, dans le Lombard et Gandulphe.

3. *Acolythi vero grece*, *vel*, *et deportantur ab eis*, *effugandas aeris tenebras*, *cum sol... rutilet*, dans Pierre Lombard et Gandulphe, contre *Acolythi grece*, *aut*, *ab eis et deportantur*, *effugandas*, *tenebras*, *dum...*, *rutilat*, dans Gratien.

4. *Qui grece*, les mots *quos nos subdiaconos dicimus* supprimés, dans Gandulphe, contre *Grece*, *quos nos subdiaconos dicimus*, dans le Lombard et Gratien. *Ipsi suscipiunt*, *superponendas altaribus*, dans Pierre Lombard et Gandulphe (ms. de Heiligenkreuz), contre *suscipiunt*, *altaribus superponendas*, dans Gratien.

Gandulphe a puisé directement dans Pierre Lombard. Les cas fort rares où une variante de quelque portée accuse un écart entre le Lombard et Gratien, en même temps qu'une entente entre Gandulphe et Gratien, ne suffisent pas, pensons-nous, pour ébranler ce résultat[1].

L'examen de quelques particularités ne fera d'ailleurs que le confirmer. Par une anomalie assez étrange, le Lombard brise la symétrie de son cadre ordinaire, en parlant des *Ostiarii;* il lui manque le canon : *ad ostiarium pertinet.* S'il avait eu Gandulphe sous les yeux, il pouvait l'y transcrire; mais, copiant directement le *Décret,* il se trouvait, à la fin du canon *Cleros,* § 19, avoir déjà la même idée que celle du canon *Ad ostiarium pertinet* (Dist. XXV, can. 1, *Perlectis,* § 1) et à peu près dans les mêmes termes. Chez Gandulphe, canoniste bien au fait, la substitution s'explique parfaitement. Dans le chapitre des lecteurs, Gandulphe emploie partout le pluriel, ce qui est plus logique; pourquoi le Lombard aurait-il rompu avec son modèle en introduisant tantôt le pluriel, tantôt le singulier? L'on pourrait multiplier ces considérations, auxquelles s'ajoute toujours le fait du recours personnel aux sources pour tous les passages que ne présente pas Gandulphe.

*
* *

L'examen des variantes qui portent sur les textes de Hugues ou d'Yves de Chartres, mènera plus rapidement à une conclusion. Notons d'abord chez le *Magister* l'énorme prépondérance des citations victorines ou chartraines; Gandulphe fait ici d'abondantes suppressions[2] : ce sont les pas-

1. C'est ainsi que dans le chapitre sur les diacres (Gandulphe, chap. XI; Pierre Lombard, chap. XII), où la transcription par le bolonais du canon *Perlectis,* § 7, se rapproche sensiblement du texte du Lombard pour s'écarter de celui de Gratien, Gandulphe a fort bien pu ajouter les mots qui manquaient à son modèle : *ipse hortatur clamare;* les mots, *ad populum,* ajoutés par le Lombard se retrouvent dans quelques manuscrits du *Décret.*

2. Voir plus haut ces suppressions, p. 206, n. 3, où sont indiqués les emprunts, sûrement personnels, faits par le *Magister* au *Décret.* Le

sages qui traitent des ordinations et de l'exemple de Jésus-Christ, outre ceux qui contiennent des considérations plus générales sur les diacres et les prêtres. Or la fréquence avec laquelle le Lombard restituerait ou développerait, d'après le texte de Hugues ou d'Yves[1], les passages supprimés ou abrégés par Gandulphe, le soin qu'il mettrait à substituer à la transcription du bolonais les particularités de ses modèles, rendent invraisemblable l'hypothèse de la priorité de Gandulphe[2].

Dans les passages communs, il suit presque toujours Pierre Lombard; quand il s'en écarte, ce n'est pas pour se rapprocher de Hugues ou d'Yves[3]. Par contre, nous trouvons quelques variantes qui plaident nettement pour l'utilisation antérieure des mêmes sources par le théologien de Novare ; ici, notons seulement celles que présentent les chapitres sur les exorcistes et sur les diacres : dans le premier, la formule des ordinations donne *habete* chez Gan-

commentaire de Troyes et quelques-uns des annotateurs qui le copient disent souvent : *istud non est in Guand.*, fol. 174v' ; *hec vero clausula non est in Guand.*, fol. 175r': *illud totum non est in Guand.*, fol. 173v'', etc.

1. Pour les sources de ces passages (Yves et Hugues), nous nous contentons de renvoyer à l'article cité de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. X et XI, 1909-10.

2. Un argument du même genre est fourni *passim* par la comparaison de longs passages du IVe livre ou des précédents, où le texte du Lombard est toujours plus développé que celui de Gandulphe et accuse un recours personnel aux sources communes. Les citations des Pères, en outre, y sont fréquemment abrégées par Gandulphe. L'on peut en dire autant des nombreux endroits où Pierre Lombard s'en prend aux *garruli ratiocinatores* de l'époque ; Gandulphe supprime en général tous ces passages, ce qui donne à son œuvre, plus qu'à celle de Lombard, l'aspect d'avoir été écrite en dehors de toute préoccupation d'adversaires personnellement connus. Cette dernière caractéristique corrobore sensiblement la position défendue ici ; il est peu vraisemblable que le *Magister* ait pu insérer ces lignes en dissimulant si complètement la suture.

3. La fidélité de Gandulphe à suivre le Lombard réduit à quelques cas seulement l'argument fourni par les variantes. L'omission de l'imposition des mains dans l'ordination des prêtres est commune à nos deux Sentenciers, tandis que Hugues a le texte complet, comme le remarque encore une fois l'anonyme de Troyes (fol. 174 tv''). Nous exposons ce qui regarde cette omission du Lombard, dans l'article cité de la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. XI, 1910, p. 36-43.

dulphe, *habetote*[1] chez le Lombard et Yves; pour l'exemple de Jésus-Christ, le Lombard, Yves et Hugues emploient le verbe *recipere*, Gandulphe *possidere*. Les lignes sur les diacres portent chez Gandulphe : « *stolam ponit : imponit. Qui quando ad ministerium applicantur* (ce qui est un non-sens[2]) *hii antequam* ». Chez le Lombard, d'accord avec Yves et Hugues, nous trouvons : « *stola ponitur : imponit, quia ad ministerium applicantur; hi autem antequam* ». La formule de Hugues, d'Yves et de Pierre Lombard, sur l'exemple de Jésus-Christ dans l'exercice du diaconat, est mutilée par Gandulphe; par contre, celle qui, chez le bolonais, signale l'exercice du sacerdoce par le Sauveur, est augmentée d'une courte incise qui constitue une inexactitude; car les mots : *et discipulis dedit* (*panem et vinum*), expriment une fonction des diacres, comme le Lombard l'avait dit à la suite d'Yves et de Hugues : *sacramentum carnis et sanguinis discipulis dispensavit*. Le commentaire anonyme de Troyes le fait remarquer : *ex isto et ex precedenti XXXV* (il renvoie au paragraphe de la fin de son commentaire sur les diacres), *patet quod in cena gessit similiter officium sacerdotis et levite secundum rationes diversas*[3].

*
* *

Passons quelques-uns des paragraphes qui suivent; l'examen des sources s'y prolongerait sans grande utilité, et arrêtons-nous à la question (chap. XIV) : *Quare ordo ecclesiasticus dicitur sacramentum*[4] ?

1. Le manuscrit de Troyes 900, fol. 197, porte *habete*.
2. La constatation est facilitée par la note qu'ajoute le commentaire de Troyes à l'ordination des diacres et des prêtres; l'on y explique les mots : *quia ad ministerium*, d'après le texte de Hugues (fol. 174 v°).
3. Fol. 175v°.
4. Voici le texte de Gandulphe : « Dici autem potest ordo signaculum quoddam, id est sacrum quoddam quo spiritualis potestas traditur ordinato et officium, et dicuntur hii sacramenta quia in horum perceptione res sacra, id est gracia, confertur quam figurant ea que ibi geruntur. » Les trois manuscrits de Heiligenkreuz, fol. 57 r°, Turin, A. 57, fol. 82r°, et A. 115. 93v°, sont d'accord ici.

Les mots *et dicuntur* HII *sacramenta* portent l'estampille du plagiat. Ce nominatif pluriel, que fournissent nos trois manuscrits de Gandulphe, demeure inexplicable. Rapprochons-le du texte de Pierre Lombard (chap. XIX), et tout s'explique sans peine : le mot *ordines* est tombé, qui se rencontrait dans le modèle. L'hypothèse de la relation inverse entre ces deux rédactions constituerait ici une énigme indéchiffrable [1].

La fin du traité : *ab his autem predictis gradibus missarum solemnia assidue celebrantur* (chap. XVII), qui introduit deux lignes sur l'étymologie du mot *missa*, corrobore parfaitement notre conclusion. Pierre finit son développement en reprenant la finale du sermon chartrain [2], que Hugues avait placée à la fin du chapitre sur les prêtres; cette exhortation, qui se termine chez le Lombard par la mention des mystères sacrés, permettait cette courte addition sur le mot *missa*. Gandulphe n'en a pris que les dernières lignes, omettant tout ce qui ne l'intéressait pas pour son résumé. Mais il est difficile d'admettre que les sept ordres précités : *ab his predictis gradibus*, aient chacun une part aux cérémonies de la messe : les portiers et les exorcistes notamment n'y ont rien qui puisse figurer parmi les attributions décrites par Gandulphe. Le *Magister* avait parlé en général des ministres du Christ : il changeait en *ministri* le mot *sacerdotes* qu'il trouvait chez Yves ou chez Hugues, et généralisait davantage en parlant des rites sacramentels et de la messe : *a quibus divina sacramenta percipiunt et missarum solemnia audiunt* (*plebs*). Ici encore, la transcription a laissé sa marque.

*
* *

Il reste donc acquis que : 1° le quatrième livre de Gan-

1. Un exemple similaire se rencontre dans le traité sur l'eucharistie, où un agencement de deux textes de saint Augustin s'explique par la priorité du Lombard (IV, Dist. IX, 1) et la transcription résumée de celui-ci par Gandulphe (ms. de Heiligenkreuz, fol. 50v[r]), sans qu'il faille recourir à Gratien (*De consecrat.*, Dist. II, c. 47).

2. PL. CLXII, 519 D, et *De Sacramentis*, II, p. 3, cap. 12 (PL. CLXXVI, 430 A).

dulphe fournit des pages indépendantes du Lombard, sinon de Gratien; nous en avons la preuve dans le *De confirmatione*.

2° Il présente, par contre, des chapitres qui résument le Maître des Sentences, comme le traité *De ordinibus*.

3° Par suite, son œuvre se place chronologiquement après celle du théologien de Novare[1]. Le paragraphe suivant montrera que ces conclusions peuvent s'appliquer aussi aux autres livres de l'ouvrage.

3. — Les citations de Jean Damascène chez Gandulphe de Bologne et Pierre Lombard[2].

Au seizième siècle, la paternité des *Quatuor Libri Sententiarum* a failli être enlevée à Pierre Lombard au profit d'un inconnu, tiré par Jean Eck de la poussière des manuscrits. Aujourd'hui, c'est la fuyante figure de Gandulphe de Bologne, ramenée au jour par Denifle, qui projette une ombre rétrospective sur l'originalité — s'il est permis d'employer ce mot en l'occurrence — de la compilation lombardienne. Des avis divers se sont fait jour jusqu'ici sur les droits des deux Summistes. Ce qui vient d'être dit à propos des ordres ecclésiastiques maintient dans leur intégrité, croyons-nous, les droits de Pierre Lombard. L'étude des citations de Jean Damascène qui se rencontrent chez l'un et l'autre auteur, confirme pleinement ce résultat et apporte au problème littéraire une solution nettement favorable à l'antériorité du *Magister*.

Gandulphe a tiré parti du *De fide orthodoxa*, comme Pierre Lombard, dans son premier et dans son troisième

1. C'est la conclusion à laquelle arrivait M. Saltet par une autre voie (*Les Réordinations*, Paris, 1907, p. 317-318); mais le texte de Pierre Manducator, mentionné par le résumé de Gandulphe (Ms. de Bamberg, B. IV, 29, fol. 131v[r]), ne figure pas dans l'œuvre complète; il a dû être ajouté par le compilateur des *Flores*.

2. Depuis que cette étude a paru dans le *Bulletin de Littérature ecclésiastique*, 1910, p. 278-285, le Dr Grabmann a cru pouvoir adopter le même avis (*op. cit.*, t. II, p. 389 et suiv.).

livre. Les citations qu'il lui emprunte sont assez abondantes, moins nombreuses pourtant que chez le *Magister*. Toutes aussi sont prises aux mêmes chapitres du *Tractatus de incarnatione*[1] et viennent à l'appui des mêmes thèses que chez le Lombard. Les deux Summistes sont-ils ici indépendants? ont-ils puisé l'un chez l'autre? à qui appartient la priorité chronologique?

Un premier examen des textes aboutit au résultat suivant :

Tous les extraits qui se rencontrent dans Gandulphe se trouvent aussi chez Pierre Lombard.

Les citations communes présentent un texte identique, ou peu s'en faut, chez les deux compilateurs; les variantes, quand il s'en rencontre, sont insignifiantes.

Les citations communes sont précédées, suivies ou accompagnées, chez le Lombard, de membres de phrases entiers, pris au Damascène et absents de Gandulphe.

En dehors de ces passages communs, les appels à Jean de Damas se rencontrent, chez le *Magister*, beaucoup plus nombreux que chez Gandulphe; celui-ci ne dépasse pas la dizaine; le *Magister* en a trois fois plus à peu près.

Nous donnons ici les questions de Gandulphe qui font intervenir l'autorité de Jean Damascène, en renvoyant pour les textes cités à l'édition de Quaracchi[2]; à côté de la mention de ces textes, nous indiquons entre parenthèses la page des manuscrits de Heiligenkreuz et de Turin[3].

1° Lib. I : « Quod Pater et Filius et Spiritus sanctus differunt » (Pierre Lombard, *Sententiae*, I, Dist. xxvii, 3, p. 465); ce sont les textes : « non differunt — characteristica vero » et « differenciam — recognoscimus » (H. 7^v; T. $11^{r'}$ et $11^{r''}$, *t.* $14^{v''}$).

2° Lib. III : « Quod caro Christi sit concepta quando a Verbo Dei est assumpta » (Id., *ibid.*, III, Dist. iii, 1, p. 58); c'est le texte : « Filius Dei Patris — sed per Spiritum sanc-

1. *De fide orthodoxa*, III, 2-8 (PG. XCIV, 981-1016). Plus loin, l'on recherchera pourquoi le Lombard, et après lui Gandulphe, s'est restreint à ces seuls chapitres.

2. *S. Bonaventurae opera omnia*, t. I (1882) et t. III (1887).

3. Les manuscrits de Gandulphe sont désignés dans ces pages par les lettres T. (Turin, A. 57), *t.* (Turin, A. 115), H. (Heiligenkreuz, 242).

tum creans » (H. 34^{r}; T. $51^{r''}$ et $51^{v'}$; *t.* 55^{r} et $55^{v''}$).

3° « Auctoritatibus sanctorum natura divina humanam naturam assumpsisse videtur » (Id., *ibid.*, III, Dist. v, 1, p. 119); c'est le texte : « In humanatione Dei Verbi — deitatis substantiam », et « Eadem est natura — incarnatam confitemur » (H. 35^{r}; T. $53^{v''}$ et $53^{r'}$; *t.* $59^{v''}$).

4° « Quod homo non est factus Deus, sed Deus factus est homo » (Id., *ibid.*, III, Dist. viii, 2, p. 168); c'est le texte : « Hominem deificatum non dicimus sed Deum hominem factum » (H. 36^{r}; T. 53, v''; *t.* $60^{v''}$).

5° « Quod duae nativitates in Christo fuerint, auctoritate Augustini demonstratur » (Id., *ibid.*, III, Dist. viii, 2, p. 184-5); c'est le texte : « Duas igitur nativitates — et secundum nos et super nos » (H. 36^{r}; T. $53^{v''}$-$54^{r'}$; *t.* $60^{v''}$).

6° « Quod sacramentum corporis et sanguinis Christi duobus modis constet atque conficiatur » (Id., *ibid.*, III, Dist. vi, 3, p. 144); c'est le texte : « In Domino nostro Jesu Christo — unam autem hypostasim ex utrisque compositam » (H. 36^{r}; T. $54^{r''}$; *t.* $61^{r''}$).

7° « An una adoratione sit adorandus Christus secundum quod Deus est et secundum quod homo » (Id., *ibid.*, III, Dist. ix, 1, p. 198); c'est le texte : « Duae sunt naturae — inequaliter veneranda videtur » (H. 38^{rv}; T. $57^{r'}$; $64^{r''}$).

8° « Quod totus Christus sit Deus sed non totum » (Id., *ibid.*, III, Dist. xxii, 3, p. 449); c'est le texte : « Totus est Christus — homo sed et Deus » (H. 41^{r}; T. $60^{r''}$; $67^{v''}$).

Les citations que présente Pierre Lombard se rencontrent en outre aux endroits suivants : I, Dist. xix, 3, p. 336; xix, 9 *bis*, p. 339; xxv, 3, p. 434; xxvii, 3, p. 465 (une fois de plus que Gandulphe); xxviii, 1, p. 568; III, Dist. ii, 1, p. 35 *bis;* p. 35 *ter;* iii, 4, p. 60 *bis;* vi, 3, p. 144-145 *ter;* vii, 1, p. 166; vii, 2, p. 167. Nous en donnons la liste complète dans l'appendice qui suit [1].

Un simple coup d'œil, permet de juger si la balance penche fortement en faveur de la priorité du *Magister*. L'examen détaillé de deux ou trois passages communs établira la

1. Voir l'Appendice A, p. 241.

légitimité de ces conclusions et précisera leur portée. Voici les deux premières citations de Gandulphe :

Gandulphe (H. fol. 7v).	Lombard (I, Dist. xxvii, 3).
« Non differunt ab invicem hypostases secundum substantiam, sed secundum characteristica, i. e. idiomata, scilicet personales proprietates. » Quod est... ipsas personas. Idem supponit : « differentiam vero hypostaseon, i. e. personarum, in tribus proprietatibus, i. e. paternali, filiali et processibili recognoscimus. Quod est... »	« Non differunt ab invicem hypostases secundum substantiam sed secundum characteristica idiomata, i. e. determinativas proprietates. Characteristica vero, i. e. determinativa sunt hypostaseon et non naturae, etenim hypostases determinant. » Item esse quidem... « Differentiam hypostaseon, i. e. personarum in tribus proprietatibus, i. e. paternali et filiali et processibili recognoscimus. Incessibiles autem esse ipsas... »

Jean Damascène, Chap. vi (Brux. 893-898, fol. 29r; Mazar. 711, fol. 29v et 29r)[1].

« Ideo neque differunt ab invicem hypostases secundum substantiam sed secundum accidentia quae sunt characteristica, i. e. designativa idiomata; characteristica vero hypostaseos et non naturae. Etenim hypostasim determinant substantiam cum accidentibus[2]. Quare... »

1. Voir dans l'édition de Lequien le texte grec (PG. XCIV, 1001 C et 1000 B). La traduction latine que nous donnons ici est celle de Burgundio, telle que la présentent aussi les mss. de Troyes 652, de Munich 19453, de Bruxelles 12014-12041 et de Paris, Bibl. Mazarine 711. Les variantes non signalées dans les passages cités sont insignifiantes, excepté pour la fin du texte du chap. v, qui a mis les copistes à la torture et réciproquement; nous en parlons plus loin. Cette traduction diffère assez notablement d'un extrait du *De fide orthodoxa* (III, 1-8) qui se trouve contenu dans le manuscrit xxxv de la bibliothèque de l'abbaye cistercienne de Reun en Styrie. Qu'on nous permette de citer ici la traduction du deuxième fragment, beaucoup plus satisfaisante que celle des manuscrits de Troyes, de Munich et de Bruxelles : « Differentiam autem personarum in solis tribus proprietatibus, in paternali sine causa, et cum causa in filiali, et cum causa in processiva cognoscimus » (fol. 57v). Nous reproduisons les textes de Gandulphe et de Burgundio en rétablissant l'orthographe actuelle. Les variantes entre les manuscrits de Turin et de Heiligenkreuz sont rares et sans conséquences dans les extraits en question. Le résumé de Bamberg (B. IV, 29) cite trop peu de chose pour nous être de quelque secours dans la fixation du texte (fol. 129v'', et 130v').

2. « Etenim hypostasis determinat, substantiam cum accidentibus. Quare... » (Mazar. 711, fol. 30v').

Id., Chap. v. « Differentiam autem hypostaseon et (*ou* id est) personarum in solis tribus proprietatibus, anetio, i. e. in casuali (*ou* initiali) et paternali et eciaci, i. e. creabili et filiali et cetera (*ou* et causali) et processibili et casuali recognoscimus. »

La comparaison entre les trois auteurs nous fait constater un premier extrait du Damascène, plus long chez Pierre Lombard que chez Gandulphe; un second texte, qui se trouve dans le *Magister*, manque chez Gandulphe; le troisième passage : *differentiam hypostaseon...*, est encore une fois plus long chez le Lombard que chez le bolonais. Les variantes entre les deux compilateurs sont de trop peu d'importance pour que, dans l'état actuel de nos textes, elles puissent étayer une conclusion[1]. Par contre, les particularités qui mettent d'accord les deux compilateurs contre Burgundio sont à noter; de part et d'autre, nous trouvons la même coupe dans la phrase du Damascène: *ideo non differunt*, et la suppression de la particule de dépendance[2]. Le second extrait commun est résumé par Gandulphe et le Lombard dans les mêmes termes. Est-ce l'expression de la causalité employée par Burgundio pour rendre le grec ἀναίτιος, αἰτιατός, qui a fait reculer Pierre Lombard? Toujours est-il que ces mots disparaissent du texte des deux Summistes pour faire place à la courte formule : *i. e. paternali, filiali et processibili.*

L'examen d'un autre cas, emprunté à une transcription du deuxième chapitre du Damascène, fait aboutir aux mêmes constatations. Contentons-nous de mettre sous les yeux du lecteur les lignes communes :

1. Gandulphe a en plus le mot : (*differentiam*) *vero*, et, fidèle à la lignée des glossateurs bolonais, il intercale une courte glose : *scilicet personales*. Les mots, *id est,* avant *idiomata,* peuvent n'être qu'une addition fautive du copiste.

2. Remarquons, en passant, le contresens du *Magister,* qui arrête sa transcription du chapitre vi avant d'être arrivé au sens complet : *etenim* (*characteristica*) *personam determinant.* Fidèle à l'original, Burgundio avait traduit : « et enim personam determinant (ms. de Reun : *diffiniunt*) substantiam cum accidentibus » (καὶ γὰρ τὴν ὑπόστασιν ὁρίζονται, οὐσίαν μετὰ συμβεβηκότων; PG. XCIV, 1001 D).

GANDULPHE (H. fol. 34[r]).

Item Iohannes Damascenus : « Filius Dei Patris, homoousion, i. e. consubstantialis, sicut divinum semen copulavit sibi ipsi ex sanctissimis et purissimis ipsius virginis sanguinibus nostrae antiquae conspersionis carnem animatam anima rationali, non semine accipiens, sed per spiritum sanctum creans. »

PIERRE LOMBARD (III, Dist. III, I).

Quod exponens Iohannes Damascenus ait : « Post consensum autem... et tunc obumbravit ipsam Dei altissimi per se sapientia et virtus existens, id est Filius Dei Patris homoousios, i. e. consubstantialis sicut divinum semen et copulavit sibi ipsi ex sanctissimis et purissimis ipsius Virginis sanguinibus nostrae antiquae conspersionis carnem animatam anima rationali et intellectiva, non seminans sed per spiritum sanctum creans... Quare simul caro, simul Dei caro, simul Dei Verbi caro... »

JEAN DAMASCÈNE, Chap. II (Brux. 893-898, fol. 27[r]; Mazar. 711, fol. 27[r]).

« Et superobumbravit super ipsam Dei altissimi enhypostasis, i. e. hypostasim habens sapientia et virtus, qui Filius Dei, qui Patri homoousios, i. e. consubstantialis velut divinum sporos, i. e. semen et confinxit vel construxit sibi (*ou* similiter) ipsi ex castis et purissimis sanguinibus carnem animatam rationali anima et intellectuali, primitias nostrae massae, non spermaticos et non seminaliter sed conditive per Spiritum sanctum scilicet[1]... »

Ici, de nouveau, le *Magister* commence plus haut que Gandulphe sa transcription du Damascène et la prolonge davantage. Gandulphe supprime les mots : *et intellectiva*, que maintient le Lombard, conformément à son modèle. Enfin le mot *seminans*, chez Pierre Lombard, rend mieux que *semine accipiens*, chez Gandulphe, la pensée originale, et la substitution de la seconde expression à la première s'explique naturellement chez celui qui transcrit; le changement en ordre inverse est peu naturel.

1. PG. XCIV, 985 B. Nous n'insistons pas ici sur la variante : *Nostrae antiquae conspersionis carnem* (Lombard et Gandulphe), pour *primitias nostrae massae*, que donnent les quatre manuscrits cités plus haut. Le texte de Reun a malheureusement passé ici une ligne; il emploie, quelques mots plus bas, l'expression : *nostrae conspersionis* (fol. 53[r]).

Un exemple d'abréviation identique chez les deux Summistes nous est fourni par la cinquième distinction du même troisième livre. Pour ne pas allonger ces pages, nous nous contentons de renvoyer le lecteur à l'édition de Quaracchi[1]. Voici les textes de Gandulphe et de Burgundio :

GANDULPHE (H. fol. 35v).

« In humanatione Dei Verbi aimus omnem et perfectam naturam deitatis in una eius hypostaseon incarnatam esse, i. e. unitam humanae naturae et non partem parti. Omni enim humanae naturae aimus unitam esse omnem deitatis substantiam. » Huius auctoritatis videtur esse intellectus... vel substantiam. Item · « Eadem est natura in singulis hypostaseon, i. e. personarum, et quando dicimus naturam Verbi incarnatam esse secundum beatum Athanasium et Cyrillum deitatem dicimus esse unitam carni et unam naturam Dei Verbi incarnatam confitemur. »

JEAN DAMASCÈNE, Chap. VI (Brux. 893-898, fol. 30r; Mazar. 711, fol. 30).

« Ita et in humanatione unius sanctae Trinitatis Dei Verbi aimus omnem et perfectam naturam deitatis (*Mazar. :* et) in una eius hypostaseon, i. e. personarum, unitam esse humanae et non partem parti... Omni autem (*Mazar. :* enim) humanae naturae aimus unitam esse omnem deitatis substantiam. In nullo enim... Eadem igitur natura in unaquaque hypostaseon, i. e. personarum, consideratur et cum (*Mazar. :* quando) dicimus naturam Verbi incarnatam esse secundum beatos et Athanasium et Cyrillum deitatem unitam carni esse dicimus. Ideo non possumus dicere[2]. »

Le texte de Burgundio, d'accord en cela avec l'original,

1. T. III, p. 119.
2. PG. *ibid.*, 1004 B, 1005 A, 1008 B. Nous donnons ici le texte du manuscrit de Reun (fol. 59rv) : « Sic et in humanitate unius sanctae Trinitatis Dei Verbi dicimus omnem et perfectam naturam deitatis in una ipsius persona unitam esse omni humanae naturae et non partem parti. Dicit autem divinus Apostolus... et voluntatem, omni enim humanae naturae dicimus unitam esse omnem deitatis substantiam. Nihil enim eorum quae... (fol. 60r) deitatem... Eadem igitur (fol. 60v) natura et in unaquaque personarum consideratur et cum dicamus naturam esse secundum beatos Athanasium et Cyrillumque, deitatem dicimus unitam esse carni. Unde non possumus dicere... »

présente un développement beaucoup plus ample. Pierre Lombard s'est contenté d'en détacher quelques phrases ; Gandulphe en a fait autant, mais a supprimé tout le dernier passage copié par le *Magister*. Dans les passages communs, les variantes mettent Gandulphe et Pierre Lombard d'accord contre le texte du traducteur pisan.

Tout cela montre à l'évidence la dépendance étroite qui rattache les citations de Gandulphe à celles du Lombard : ces citations ont traversé la compilation lombardienne pour dériver jusque dans l'œuvre du bolonais. Il est impossible de supposer ici que Pierre Lombard, tout en copiant jusqu'aux abrégés et aux altérations de Gandulphe, ait de plus recouru chaque fois à l'original pour étoffer ses citations et les augmenter du double ou du triple, selon les cas. Outre les indices[1] fournis par l'étude comparée qui précède, les passages suggestifs suivants excluent le recours à une source commune.

Les deux premiers textes cités plus haut sont réunis chez Gandulphe à l'aide d'un mot qu'il faut noter : « *idem supponit* », dit-il[2]. Or, cette addition qui devrait venir, d'après le sens du verbe *supponit*, à la suite du passage précédent, se rencontre en réalité chez le Damascène dans le chapitre antérieur. Le texte : « *Non differunt ab invicem* », vient du chapitre vi ; celui qu'introduit le verbe *supponit* est pris au chapitre v. Un recueil de fragments, constitué aussitôt après la traduction de Burgundio, aurait plutôt suivi l'ordre des chapitres pour découper dans le *De fide orthodoxa* les textes avantageux. Ouvrons au contraire le volume du Lombard ; ce texte du chapitre v vient après un extrait du chapitre vi, copié partiellement par Gandulphe, et un autre du chapitre vii, qu'il omet. Le *Magister* l'introduit comme suit : « *Idem apertius exprimens personales proprietates in eodem* (c.-à-d. *libro de Trinitate*) *ait.* » Ainsi s'explique l'emploi du mot *supponit* par Gandulphe.

1. Nous constatons les mêmes suppressions au début et à la fin ; la substitution de *enim* à *autem ;* la suppression de *igitur,* de *id est personarum,* etc.
2. Pierre Lombard, *op. cit.*, I, dist. xxvii, 3 ; t. I, p. 465.

Un autre passage, où intervient Jean Damascène, présente, chez Gandulphe et chez le Lombard, des citations identiques prises aux *Sententiae Prosperi*, à saint Hilaire, à saint Augustin. C'est la question : *quod sacramentum corporis et sanguinis Christi duobus modis constet atque conficiatur*, que l'on trouve traitée par le théologien de Novare [1] au livre III, dist. VI. Ici encore, le *Magister* a des citations plus nombreuses et plus étendues. Nous nous contentons de transcrire en note le passage du canoniste bolonais [2].

Enfin, la question de l'adoration du Christ [3], qui invoque, elle aussi, un texte de Jean Damascène, suppose chez Gandulphe la connaissance du chapitre similaire de Pierre Lombard [4]. Gandulphe a le même texte du Damascène; mais il n'en transcrit qu'une partie. Il prend le texte de saint Augustin; mais il en résume le début en disant : *opinionem quorumdam haereticorum ponens*, et en supprime la fin. Il omet aussi la citation prise à l'*Enarratio in psalmos* et, pour finir, donne en résumé les divers sens du mot *adorare*

1. *Op. cit.*, t. III, p. 144-145 (III, dist. VI, 3).
2. « Item Iohannes Damascenus : In Domino nostro Iesu Christo duas quidem naturas cognoscimus, unam autem hypostasim ex utrisque compositam, i. e. unam personam utramque praedictarum habentem. Item Augustinus... » (H. 36r).
3. H. 38rv; T 57r'; *t.* 64r'' : « Ait enim Iohannes Damascenus : « duae sunt naturae Christi ratione et modo differentia (differentes), unitae vero secundum hypostasim. Unus igitur Christus est Deus perfectus et homo perfectus quem adoramus cum Patre et Spiritu sancto una adoratione cum incontaminata eius carne, non inadorabilem carnem dicentes. Adoratur enim in una Verbi hypostasi, quae hypostasis generata est, non creaturae venerationem praebentes ». Sed cum creatura et creator... Hoc idem velle (videtur) Augustinus in sermone Domini in monte, opinionen quorumdam haereticorum ponens ita: « Sed illi ad hoc replicabunt... cum rege adorare quis contempserit ». Sed praedicta verba intelleguntur ita : Ego dominicam carnem... Ut ergo ex praemissis colligi potest, diversae sunt huius verbi adorare significationes : dicitur enim adoro Deum, i. e. veneror credendo et diligendo ipsum tanquam actorem omnium bonorum, qui cultus vel adoratio soli Deo debetur, quae latria dicitur. Dicitur etiam adoro, i. e. oro Deum. Adoramus etiam alia adoratione creaturas, ut cum dicitur adoro Christi humanitatem, i. e. ipsam super aliam creaturam exalto et diligo. Dicitur etiam adoro sanctos; scilicet adorare pro orare accipitur. » Gandulphe passe alors à la question : « Quod Christus non sit Dei vel hominis adoptivus filius. »
4. *Op. cit.,* t. III, p. 198 (III, dist. IX).

que Pierre Lombard avait placés au début de son chapitre. La relation inverse doit s'exclure : le *Magister*[1] n'a pu emprunter ces significations à Gandulphe en les développant, puisqu'il cite des auteurs qui parlent de la *dulia,* non mentionnée par Gandulphe, et qu'il indique une subdivision qui n'est pas celle du canoniste bolonais. C'est de l'enseignement de Gilbert de la Porrée[2] que parle ici le Lombard.

Ainsi, la dépendance de Gandulphe vis-à-vis du Lombard demeure établie; ainsi aussi, s'exclut l'hypothèse d'une source commune constituée par un recueil d'*Excerpta,* qui aurait pillé le *De fide orthodoxa* et ravitaillé les *Sentences* des deux Summistes. Le docteur de Damas, introduit en Occident par le juriste pisan, a aussitôt pris place dans les *Libri Sententiarum* de Pierre Lombard ; celui-ci l'a utilisé de première main pour les premiers chapitres du troisième livre actuel. Gandulphe n'a pas eu sous les yeux le *De fide orthodoxa* dans la composition de ses *Sententiae;* c'est Pierre Lombard qui lui a fourni une dizaine de textes. L'ardeur traductrice de Burgundio, si prisée par ses concitoyens qui lui consacrèrent une épitaphe glorieuse[3], nous rend un double service dans la question chronologique : elle intervient dans la fixation de la date du *Liber Sententiarum*[4] et nous fournit, en même temps, une donnée sûre

1. Le *Magister* dit : « Adoratio quae dulia est, cuius duas species vel modos esse dicunt ».

2. Cette même subdivision du culte de *dulie* se retrouve dans la liste des erreurs de Gilbert, que Geoffroi de Clairvaux signale à l'évêque d'Albano : « Duliam enim adoratio est, quae etiam creaturae exhibetur, quae duas habet species, unam quae hominibus indifferenter, altera quae soli humanitati Christi exhibetur » (*Epistola ad Albinum, de condamnatione errorum Gilberti Porretani,* n. 9, dans l'édition des œuvres de saint Bernard, par Mabillon, Paris, 1690, t. II, p. 1322 F). Le texte du *Liber Glossarum Psalterii*, que Geoffroi, ancien élève de Gilbert, attaque ici, n'a pas été retrouvé dans l'exemplaire consulté par Petau (*De Incarnatione*, XV, 3, n. 5; *Dogmata Theologica,* édit. Fournials, Paris, 1867, t. VII, p. 186). Le commentaire de Pierre Lombard sur les psaumes reproduit textuellement la phrase de Gilbert incriminée par Geoffroi (Ps. XCVIII, 5 ; PL. CXCI, 895 B).

3. On peut la voir dans SAVIGNY, qui l'a transcrite lui-même (*Geschichte des römischen Rechts in M. A.*, Heidelberg, 1850, t. IV, p. 394 et suiv.). Voir plus loin ce qui est dit de Burgundio, p. 245.

4. Voir P. FOURNIER, *Deux controverses sur les origines du Décret*

pour placer l'activité littéraire du Summiste Gandulphe à la suite et en fonction de celle de Pierre Lombard.

Par suite, l'originalité — *venia sit verbo* — de la compilation lombardienne n'est plus compromise par l'œuvre similaire de Gandulphe. Les idées codifiées par le *Liber Sententiarum* et entrées grâce à lui dans le courant de la circulation scolaire, jusqu'à inspirer un jour quelques-unes de nos formules conciliaires, doivent vraiment au *Magister* leur mise en œuvre systématique et leur expression définitive. Cette gloire ne doit pas être restituée au canoniste de Bologne, et Gandulphe n'a pas été dépossédé pendant des siècles de sa place légitime dans l'histoire de la théologie, grâce à un plagiat qui serait resté trop longtemps insoupçonné.

4. — La diffusion des œuvres de Gandulphe.

Malgré ce résultat, qui fait de Gandulphe un abréviateur de Pierre Lombard et l'héritier de beaucoup de ses idées, il y a encore intérêt à interroger sur sa personne et sur son œuvre les rares témoins du moyen âge. Le grand renom dont il jouissait au XIIe siècle, le retentissement qui se produit d'abord autour de son œuvre canonique et plus tard, avec moins d'intensité toutefois, autour de son recueil théologique, la connaissance directe ou indirecte de ses écrits et de ses idées, qui se conserve pendant des siècles, sont autant de sujets intéressants, sur lesquels l'histoire des écoles théologiques médiévales n'a pas dit son dernier mot. Les pages suivantes ont pour but d'apporter les éclaircissements que peuvent fournir un certain nombre de manuscrits.

*
* *

A voir le nom de Gandulphe de Bologne se répéter sans cesse sous la plume des anciens canonistes, ou les citations de ses œuvres se multiplier jusqu'au XVIe siècle en marge

de Gratien, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses,* t. III, 1898, p. 257-258, et les auteurs cités précédemment.

du texte de Pierre Lombard, l'on serait porté à conclure à une diffusion de ses écrits aussi rapide que prolongée et étendue. Des principaux glossateurs du *Décret* de Gratien, il n'en est guère, à partir de 1170 environ, qui n'en appelle à son autorité. Les citations qu'ils fournissent atteignent parfois un chiffre fort élevé, comme dans la *Summa super Decretum,* qui le met en scène une centaine de fois[1]; Huguccio, qui le fait intervenir moins souvent, dépasse encore une trentaine de citations[2]; de son côté, la *Glossa ordinaria,* pour citer un recueil classique, présente un peu plus de vingt gloses attribuées au maître bolonais[3]. Encore qu'il faille peut-être réduire ce chiffre[4] — car à Gandulphe peut s'appliquer l'adage qui veut qu'on ne prête qu'aux riches, et von Schulte semble avoir oublié que le sigle G pouvait également s'appliquer à d'autres qu'au maître bolonais[5] — il

1. von Schulte, *Die Geschichte der Quellen und Literatur des canonischen Rechts*, t. I, Stuttgart, 1875, p. 132, n. 8. L'œuvre contenue dans le manuscrit 986 de la bibliothèque de l'Université de Leipzig a été décrite par von Schulte dans les *Sitzungsberichte* de Vienne, t. LXVIII, 1871, p. 27-54.

2. Nous nous sommes servi du manuscrit 612 de la Bibliothèque de Cambrai (début du XIIIe siècle), dont certaines parties malheureusement sont fort fautives, et de celui de Bamberg, P. II, 28.

3. La liste de ces gloses, portées en marge dans les anciennes éditions du *Corpus Iuris* et accompagnées du sigle G, a été donnée par von Schulte : *Die Glosse zum Dekret Gratians von ihren Anfängen bis auf die jüngsten Ausgaben*, dans les *Denkschriften der k. Akademie der Wissenschaften,* Philos.-histor. Klasse, t. XXI, Vienne, 1872, p. 54-55.

4. Par exemple la glose qui accompagne le canon : *Solet etiam quaeri* (*De consecr.,* IV, c. 31), au sujet des adultes baptisés pendant leur sommeil, nous semble difficilement devoir revenir à Gandulphe : c'est la glose indiquée par von Schulte au n. 23 (*op. cit.*, p. 54) et reproduite par Freisen (*Geschichte des canonischen Rechts*, Tubingue, 1888, p. 269). Huguccio, qui ouvre une longue polémique contre les idées de Gandulphe sur l'intention du baptisé, ne dit pas un mot des « *dormientes* » (manuscrit de la bibliothèque de Cambrai, 612, fol. 369^v'').

5. *Die Summa Decreti Lipsiensis* (*Sitzungsberichte* de Vienne, t. LXVIII, 1871, p. 43-45). La citation du ms. de Leipzig (Dist. LIV, can. 2) : « *Magister tamen G. Coventrensis episcopus dixit* », paraît bien devoir revenir, non pas à Gandulphe, mais à Gérard Pucelle, qui occupa le siège de Coventry depuis le mois de septembre 1183 jusqu'en janvier 1184, c'est-à-dire à l'époque même où était composée cette *Summa* (von Schulte, recueil cité, p. 51). Malheureusement nous ne possédons rien des œuvres de Gérard; l'on voit toutefois qu'il jouissait d'un réel renom (mentions diverses dans le *Chartularium* de

reste toujours un total assez imposant pour justifier la parole élogieuse du manuscrit de Bamberg : *Magister Gandulphus, cuius magna est in ecclesia Dei auctoritas*[1].

L'écrit théologique intitulé *Sententiae*[2], n'a pas eu moins de vogue, semble-t-il, s'il faut en juger par le nombre des manuscrits qui le citent. A ceux qu'avait signalés Denifle, nous pouvons en ajouter deux d'Oxford, trois de Cambridge, un de Salzbourg, un de Paris, deux de Rome, un de Florence et un de Nuremberg. Cette liste est loin d'être épuisée, croyons-nous. Il faut y joindre quelques-unes des premières éditions de Pierre Lombard, et un dépouillement plus étendu des nombreux manuscrits du *Magister Sententiarum* ferait découvrir, assurément, d'autres vestiges des *Sententiae* de Gandulphe.

Mais sans attendre la fin de ces recherches, l'on peut déjà, à l'aide des éléments actuellement acquis, apprécier la diffusion des œuvres de Gandulphe au moyen âge. Nous ne rappelons que pour mémoire les gloses canoniques, qui ont déjà été partiellement publiées ou utilisées par von Schulte[3], Singer[4], Saltet[5], Gillmann[6], Freisen[7], etc. ; beaucoup sont encore inédites, comme celles que nous avons trouvées dans

DENIFLE-CHATELAIN, en 1178, etc.; t. I, n. 10, 11 et 45, p. 9, 10 et 15).

1. Ms. D. II. 20, fol. 43v ; VON SCHULTE, *Zur Geschichte der Literatur über das Dekret Gratians*, dans les *Sitzungsberichte* de Vienne, t. LXIII, 1870, p. 321.

2. Cette œuvre est contenue dans les manuscrits A. 57 et A. 115 de la Bibliothèque Royale de Turin, et dans le manuscrit 242 de l'abbaye cistercienne de Heiligenkreuz, comme on l'a dit plus haut.

3. *Die Glosse zum Dekret Gratians*, etc. dans les *Denkschriften der k. Akademie*, etc., p. 52-55.

4. *Die Summa Decretorum des Magister Rufinus,* Paderborn, 1902, p. LIV, et *Beiträge zur Würdigung der Dekretistenliteratur,* dans l'*Archiv für Katholisches Kirchenrecht*, t. LXIX, 1893, p. 406 et 415.

5. *Les Réordinations*, Paris, 1907, p. 316 et suiv.

6. *Das ehemals zwischen der Soboles ex secundis nuptiis und den Blutsverwandten der verstorbenen Eheteiles bestehende Ehehindernis*, dans l'*Archiv für Katholisches Kirchenrecht*, t. LXXXIX, 1909, p. 455, n. 4 et 463, n. 3 ; *Die Siebenzahl der Sakramenten bei den Glossatoren des Gratianischen Dekrets.* Erweiterter Separat-Abdruck aus *Der Katholik,* 1909, IX, p. 18, n. 2, et 37, n. 2.

7. *Geschichte des canonischen Eherechts,* Tubingue, 1888, p. 36, 89, etc...

le manuscrit C. III, 1 (*Discordantium canonum concordia*) de la cathédrale de Durham. Ce qui en est connu jusqu'ici, notamment par le travail si instructif de M. Saltet, jette un jour tout nouveau sur les controverses sacramentaires et fait apparaître Gandulphe dans l'attitude d'un initiateur dont les idées, nettement tranchées, sur la simonie, le pouvoir de l'ordre, l'usage du mariage, les sacrements, etc., eurent une vaste et bruyante diffusion. Même quand elles appellent des réserves — et Huguccio ne s'est pas fait faute, quoi qu'en ait dit von Schulte[1], de s'écarter fréquemment de son ancien maître, parfois même avec des airs de hauteur, voire de mépris — elles n'ont pas manqué de faire partout sensation. Du reste, la diversité des citations dans les différentes œuvres, anonymes ou autres, qui nous les ont transmises, nous dit assez l'estime où l'on tenait Gandulphe[2] et la connaissance que l'on avait de ses doctrines. Notons toutefois que, dès la fin du XIIIe siècle, l'on voit cette diversité s'atténuer, et si beaucoup de citations survivent, c'est grâce à Jean le Teuton (avant 1215), qui les fait passer dans la *Glossa ordinaria*. Même l'époque antérieure fait surgir une question que nous ne pouvons que formuler ici : jusqu'à quel point ces glossateurs et ces commentateurs parlent-ils de

1. Von Schulte se base entre autres sur l'absence de toute polémique chez Huguccio vis-à-vis des idées de Gandulphe, pour voir dans celui-ci le maître de celui-là (*Geschichte der Quellen, etc.*, p. 156). A part de très rares exceptions, tous les passages où nous avons rencontré le nom de Gandulphe chez Huguccio, montrent le disciple en opposition flagrante avec le maître : parfois les expressions employées sont peu flatteuses : *sed isti* (i. e. Gandulphe et quelques autres) *vendunt vesicam pro lanterna... nemo sanae mentis ambigit*(C. XXXII, Q. 7, c. 2, *Licite dimittitur;* manuscrit de Cambrai, fol. 307 r''); ou ailleurs Dist. XLV, can. 5, *de Judaeis : sed sicut dictum est male dixerunt* (fol. 54r'); et Dist. XXIII, can. 3, *His igitur : sed quidquid G. dicat, non credo...* (fol. 26 v'').

2. L'on rencontre fréquemment des expressions comme celles-ci : *Secundum Gandulphum et quosdam alios*, *Gandulphus et quidam alii*, *Gandulphus et qui eum sequuntur*, qui montrent dans Gandulphe un chef d'école. Voir, outre les passages indiqués plus haut, C. XXXIV, Q. 1, can. 3, et Q. 2 (fol. 316 r'); C. XXVII, Q. 2, can. 9 (fol. 278r' etc.); la *Summa Lipsiensis* (fol. 89v) dit de même : *secundum G. et alios qui eum sequuntur* (VON SCHULTE, *Die summa Decretorum Lipsiensis,* recueil cité, p. 43).

Gandulphe et citent-ils son avis pour l'avoir entendu professer à Bologne, ou pour l'avoir lu personnellement? ou bien encore n'ont-ils puisé la connaissance de ses idées que dans les écrits de leurs devanciers?

Une question du même genre est provoquée par les nombreuses allusions aux *Sententiae*, que l'on rencontre dans les manuscrits de Pierre Lombard. Faut-il les attribuer à une connaissance immédiate de l'écrit théologique de Gandulphe? par suite, faut-il voir dans ces fréquentes citations une preuve de la diffusion des *Sententiae*, comme on serait tenté de le faire à première vue? C'est ce que nous nous proposons d'examiner brièvement.

*
* *

Parmi les manuscrits des *Sentences* du Lombard qui citent fréquemment Gandulphe, un des premiers en date, à notre connaissance, est un ancien codex d'Amplonius von Ratinck [1], le médecin-bibliophile qui fonda en 1412, avec le *Collegium Amplonianum*, la bibliothèque de la *Porta Coeli* — du nom de la maison que donnèrent les magistrats de la ville pour l'établissement du collège — à Erfurt. Jadis la propriété d'un chanoine de Saint-Séverin de Cologne, le manuscrit a été hautement prisé par Amplonius qui lui consacre une notice élogieuse dans le catalogue de sa bibliothèque rédigé vers 1412 : N° 45. *Item alter textus Libri Sententiarum, parum minor, optimus adeo quod in toto libro magister Petrus non allegat auctoritatem alicuius doctoris quin illius quotacio quoad librum et capitulum ibidem eciam signetur in forma* [2]. Cette notice, on le verra ailleurs, est pleinement justifiée. Les notes marginales les plus anciennes — ce sont de beaucoup les plus nombreuses, mais pas les

1. C'est le manuscrit 108 (Amplon.) de la Bibliothèque d'Erfurt. Denifle l'avait signalé dans son étude : *Abaelard's Sentenzen und die Bearbeitungen seiner Theologia,* dans l'*Archiv für Literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. I, 1885, p. 623, n. 4; voir W. Schum, *Beschreibendes Verzeichniss der Amplonianischen Handschriften-Sammlung zu Erfurt*, Berlin, 1887, p. 839.
2. Schum, *op. cit.*, p. 368.

plus longues — remontent à une époque contemporaine au texte, c'est-à-dire au milieu du XIII[e] siècle. L'examen de leur contenu confirme pleinement les résultats de l'étude paléographique; l'on y trouve, entre autres, la mention des Décrétales. C'est le même annotateur aussi qui nous parle continuellement des *Sententiae* de Gandulphe : à partir du II[e] livre, la mention du maître bolonais commence à se produire et, dès lors, elle ne cesse plus de se rencontrer au cours du texte jusque bien loin dans le IV[e] livre.

La première se trouve formulée au fol. 105[v'] (II, Dist. IX, 6)[1], en ces termes : *haec est sententia Gandolphi lib. II, C.* 35. D'autres fois, l'annotateur se contente d'un simple renvoi, par exemple : *Hugo, Sententiae ubi supra et Gandolphus lib. II, Sent. C.* 39 (fol. 106[r']; II, Dist. X, 2); ou bien : *de hoc Gandolphus, Sent. lib. III, C.* 96 (fol. 179[v]; III, Dist. XV). Ailleurs, c'est une mention discrète de la doctrine de Gandulphe, comme celle-ci : *ista videtur fuisse opinio Gandolphi, Sent. lib. IIII, C.* 73 (f. 171[r']; IV, Dist. VI); ou l'indication franche d'un emprunt par Pierre Lombard : *illud sumitur a Gandolpho, lib. II, C.* 2 *et sententia eius est* (fol. 106[r']; II, Dist. X, 2); ou un avis de Gandulphe (fol. 159[r'] et 123[v']).

Les citations du III[e] livre, une douzaine environ, sont moins abondantes que celles du II[e] livre; l'on en trouvera beaucoup en notes, dans les *Opera S. Bonaventurae* déjà cités de l'édition de Quaracchi. Le IV[e] livre présente encore nombre de renvois à Gandulphe; mais à partir du traité de la pénitence, ils se font rares pour disparaître totalement après les premiers chapitres sur le mariage. Les distinctions finales (XLIII — L), sur les fins dernières, ne contiennent plus trace du théologien canoniste (depuis le fol. 285[v]).

L'auteur a-t-il connu personnellement les *Sententiae* de Gandulphe? Nous le croyons, mais avant d'élucider ce point, un second manuscrit doit être interrogé, qui présente avec celui d'Amplonius Ratinck quelques traits de ressemblance.

1. Denifle la place par erreur au fol. 106[r].

*
* *

Il était connu à Quétif et Echard, qui n'en font pas assez ressortir le mérite critique; sans oser le certifier, ils l'attribuent à un certain Rigaud, *Rigaldus*, sur la foi d'un titre écrit d'une autre main que le texte[1].

C'est le codex de Troyes, 1206[2], venu de la bibliothèque de Clairvaux, où il ne figurait cependant pas encore en 1475[3]. L'ouvrage est anonyme et présente une espèce de commentaire perpétuel du *Liber Sententiarum*. L'auteur y suit le texte pas à pas : à côté de chaque alinéa, disons même à côté de chaque membre de phrase qu'il transcrit ou abrège, en le soulignant, se trouve, juxtaposée, une glose plus ou moins longue, une rectification, une remarque de critique textuelle, une indication de la source consultée, etc. Sans entrer dans le détail de l'œuvre, contentons-nous de faire remarquer ici la vaste érudition et les aptitudes critiques de son auteur, étonnantes à cette époque : il a lui-même vérifié les sources et collationné les citations sur les originaux. Les résultats de ses recherches, ou parfois leur insuccès, sont indiqués avec soin. C'est dire toutes les ressources que peut tirer de ces pages l'histoire littéraire de cette période : avec le manuscrit d'Erfurt, elles ouvrent des échappées de vue inattendues sur les usages de l'enseignement scolaire et le contenu des bibliothèques théologiques. Postérieur à la collection des Décrétales, puisqu'il cite plusieurs livres du recueil de Raymond de Pennafort, le commentaire ne dit rien ou presque rien du rejet de certaines propositions lombardiennes : or, c'est vers le milieu du XIIIe siècle que celles-ci ont été généralement délaissées. Il ne s'y rencontre pas de mention non plus des grandes œuvres théologiques de ce siècle. Tout cela assignerait à la

1. *Scriptores ordinis Praedicatorum*, Paris, 1719, t. I, p. 475.
2. *Catalogue général des manuscrits des départements*, t. II, Paris, 1855, p. 498.
3. Au moins, ne se trouve-t-il pas mentionné dans l'inventaire de cette année conservé dans le manuscrit de Troyes, 521.

composition de l'œuvre la date approximative de 1250. Denifle datait l'ouvrage de la première moitié du XIIIe siècle, mais sans donner de motifs à l'appui, et attribuait au milieu du même siècle la copie que nous avons ici et que le catalogue de Troyes place au XIVe siècle[1].

La connaissance que l'auteur du commentaire avait des *Sententiae* de Gandulphe se manifeste déjà au Ier livre; mais c'est dans le IVe livre surtout qu'elle s'accuse fréquemment; le IIIe livre est moins riche. Un premier objet qui sollicite ici notre curiosité est la question des rapports avec le manuscrit de Ratinck. Il n'est pas douteux, croyons-nous, que l'annotateur d'Erfurt ne doit rien au commentaire de Troyes, nous voulons dire à l'œuvre originale, dont le manuscrit de Troyes, postérieur à celui d'Erfurt, n'est qu'une copie, comme nous le verrons ailleurs; d'autre part le commentateur de Troyes est également indépendant de l'annotateur d'Erfurt.

A qui veut s'en convaincre, il suffira de jeter les yeux sur quelques passages qui se rencontrent exclusivement chez l'un des deux écrivains : le manuscrit d'Erfurt n'a aucune citation de Gandulphe dans le Ier livre; celui de Troyes en a une au fol. 58^v' : *hanc auctoritatem sub hoc titulo ponunt Hugo lib. IV, Cap. 46 et Guandolphus, lib. 1 Sententiarum ubi de hac materia agit et inde forte sumpsit eam Magister.*

Le IIIe livre présente, dans le codex de Troyes, diverses citations sur les vertus et les dons du Saint Esprit, que ne connaît pas l'annotateur d'Erfurt, par exemple, au fol. 135^v'' (III, Dist. XXIV) : *et est iterum istud capitulum lib. III Sententiarum Guandolphi, cap. III de donis usque ibi : ille quidem servulis.*

Au début du IVe livre, une note fournie par le commentaire de Troyes (fol. 145^r) manque dans le manuscrit d'Erfurt : *De sacramentis in genere tractant Hugo lib. IV Sent. in principio, lib. I de Sacramentis IX per totum, lib. III Sent.*

1. Ce manuscrit a aussi été indiqué par Denifle dans l'article cité, p. 623, n. 4. Nous comptons en donner ailleurs une description plus développée, ainsi que de celui d'Erfurt et d'un autre de Liége, fort riche aussi en notes marginales.

in principio, Guandolfus lib. IV Sent. in principio, Magister hic in principio huius quarti, qui omnes in sententiis fere per totum omnia concordant et in verbis ut plurimum.

Par contre l'annotateur d'Erfurt présente plusieurs passages, dans le IIe livre, qui manquent chez le commentateur de Troyes; ceux que citent les éditeurs de Quaracchi[1], n'ont pas leur correspondant dans le manuscrit de Troyes. Il en va de même pour plusieurs notes du IVe livre, comme celle sur le *Sacramentum et res* dans la pénitence, qui manque dans le manuscrit de Troyes (fol. 173^r^), mais se trouve dans celui d'Erfurt (fol. 254^r^).

Ces exemples suffisent pour établir l'indépendance des deux écrivains; ils n'ont pu s'aider des travaux l'un de l'autre. Le recours à une source commune doit être également écarté, au moins dans les remarques sur Gandulphe, car d'autres notes, comme sur la division des vertus (Erfurt fol. 204, Troyes fol. 134^r^), les explications étymologiques tirées de Papias, etc., accusent une certaine filiation[2]. Pour ce qui concerne Gandulphe, le fait seul d'une numérotation différente des chapitres cités indique assez que chaque auteur s'appuyait sur un manuscrit différent. La même constatation se dégage des citations tirées de Jean Damascène, sur lesquelles nous revenons plus loin[3].

Au IIIe livre (Dist. xxii, 1), une note du manuscrit de Troyes nous dit : *eiusdem sententiae fuit Guandolphus ut patet in III lib. Sententiarum suarum versus finem tractatus de incarnatione Verbi* (fol. 124^r^); le manuscrit d'Erfurt dit : *Guandolphus Cap. Centum* 8 (fol. 191^v'^).

Même constatation au IVe livre : la première note sur Gandulphe que présente le codex d'Erfurt (Dist. ii, 1), porte : *illud Gandolphi Sent. lib. IV, C.* 17 (fol. 216^v'^). Chez le commentateur de Troyes, l'on trouve : *hoc capitulum est Guandolphi lib. IV Sent. C. XVII et est primum*

1. *Op. cit.*, t. III, p. 209, n. 3; 235, n. 3; 275, n. 6; 291, n. 4; 308, n. 1; 513, n. 9; 514, n. 1, etc.
2. Pour tout ceci, voir notre étude sur les notes marginales de Pierre Lombard, souvent déjà citée, p. 715 et suiv.
3. Voir le chap. iv, 2, p. 259.

capitulum... tractatus de sacramentis novae legis (fol. 147r''); un peu plus loin, se voit une note du même genre : *et est tertium capitulum Guandolphi de sacramentis novae legis;* plus loin encore : *istud capitulum III est Guandolphi ibidem, ubi addit quod lex naturalis...* (fol. 147v).

Dans le traité du baptême, le renvoi au chapitre XIII de Gandulphe se fait dès le début de la distinction III chez le commentateur de Troyes (fol. 147v'') ; chez l'annotateur d'Erfurt, elle ne se produit qu'aux derniers mots du premier paragraphe (fol. 217r'').

Le traité de l'eucharistie (Dist. VIII-XIII) est divisé différemment chez les deux auteurs : tandis que le texte du commentateur de Troyes ouvre une nouvelle série de chapitres, celui de l'annotateur d'Erfurt continue l'ancienne division et cite les chapitres LXXII, LXXXVIII, XCXI : *Gandolphus Sententiarum lib. IV, cap.* 72 (fol. 225v', Dist VIII); *Gandolphus lib. IV, cap.* 88 (fol. 226v, Dist. IX, *initio*); *istud est in glosa* 1. *Cor. XI et in Gandolpho IV, cap.* 91. Le manuscrit de Troyes présente les citations suivantes : *Guandolphus li. IV Sententiarum, tractatus de Eucharistia et est totum continue usque ad...* (fol. 153r''); plus loin viennent les chapitres XIV, XV, XVIII, XXI, XXII, etc., du *De eucharistia* de Gandulphe (fol. 154r', 154r'', 155r'', etc.).

De la teneur de ces notes nous concluons que les Sentences de Gandulphe étaient communiquées aux deux auteurs dans des textes différents, et indépendamment d'une source commune qui leur aurait fourni les citations. Au XIIIe siècle, les Sentences du bolonais jouissaient donc encore d'une certaine diffusion, puisque nous les rencontrons entre les mains de deux auteurs indépendants[1].

1. L'Angleterre est-elle la patrie du commentateur de Troyes, comme de l'annotateur d'Erfurt? Nous ne le pensons pas; mais jusqu'ici nous n'avons pu déterminer ce point avec certitude. La description que donnent de l'ouvrage Quétif et Echard (*op. et loc. citatis*) est, par extraordinaire, peu exacte.

*
* *

La même conclusion ne se dégage pas de l'examen de quelques autres manuscrits, où le texte du *Liber Sententiarum* est accompagné de beaucoup de gloses marginales. Prenons, pour commencer, un des plus récents de ces glossateurs, dont l'œuvre est contenue dans le codex A. VII. 9, de l'abbaye bénédictine de Salzbourg.

Le manuscrit, difficilement antérieur au xive siècle, présente plus d'une particularité intéressante, telle, par exemple, l'annotation interlinéaire qui relève avec soin les variantes de lecture, même les plus insignifiantes. Mais sans nous arrêter pour le moment à ces caractéristiques sur lesquelles nous reviendrons ailleurs, les gloses marginales qui parlent de Gandulphe attireront seules notre attention : elles se rencontrent uniquement au IVe livre (fol. 186^v et suiv.) et sont toutes, à part une seule peut-être[1], de la même main, à l'encontre des autres notes, assez capricieusement réparties, qui proviennent d'écritures différentes. Parmi celles-ci, les unes sont contemporaines du texte, ou peu s'en faut; les autres s'échelonnent à travers les âges suivants jusqu'en plein xve siècle. La main récente qui a écrit les remarques sur Gandulphe se retrouve à beaucoup d'endroits[2]; c'est la même qui a écrit la plupart des gloses du IVe livre, au point d'utiliser parfois presque tout l'espace blanc disponible (par exemple, fol. 98^v, 186^v, 201^r). Beaucoup de ces notes peuvent être personnelles à l'écrivain, simple copiste, professeur ou disciple, dont nous n'avons pas intérêt à nous occuper pour le moment; car il est sûr que celles qui se rapportent à Gandulphe ne sont pas dictées par une connaissance immédiate des *Sententiae* du bolonais. Le commentaire de Troyes a ici servi de modèle à la transcription : pas une note ne se présente dans le manuscrit de Salzbourg qui ne se rencontre déjà dans l'exemplaire de Clairvaux ; par contre, celui-ci en

1. C'est la citation qui vient plus loin sur les *Sacramenta in genere*.
2. A part la première note relative à Gandulphe citée plus loin, elles sont toutes de la même écriture.

contient notablement davantage, ce qui, en dehors de tout examen paléographique, exclut déjà l'hypothèse d'une transcription en sens inverse. D'autres passages, comme ceux qui traitent des opinions de Hugues de Saint-Victor, des interprétations bibliques, etc., se retrouvent non moins textuellement dans les deux manuscrits (fol. 220^{r}, 223$^{r''}$, etc.).

La note du début du IVe livre servira de modèle (fol. 186^{v}) : *Nota quod de Sacramentis in genere tractant Hugo, libro III° Sententiarum suarum in principio, libro primo de Sacramentis parte* [9] *per totum; quidam alius libro 3° suarum Sententiarum, in principio; Gandefilus* (sic) *libro quarto Sententiarum in principio; Magister hic in principio huius quarti. Hi omnes in sententiis fere per omnia concordant et in verbis ut plurimum.* Cette note disposée en tableau schématique nous rappelle textuellement celle du commentateur de Troyes (fol. 145^{r}). Mais le *quidam alius*, l'anonyme si fréquemment cité dans le codex de Troyes, *ignotus ille*, ne se rencontre plus ailleurs dans le manuscrit de Salzbourg; l'annotateur a supprimé la mention de cette œuvre anonyme, même quand il transcrivait une notice de son modèle. De ce point de vue, la comparaison de la note du fol. 187$^{r''}$ avec celle de Troyes (fol. 145$^{v''}$) est suggestive : *Hugo lib. I de Sacramentis, p.* 5, *C.* 3. *Item Guand. lib.* 4 *Sent. C.* 4. *Idem etiam habetur sententiatiter lib.* 4 *Sententiarum Hug. C.* 2. Le commentateur de Troyes avait intercalé, entre la mention de l'œuvre de Gandulphe et celle de Hugues, la phrase suivante : *Item ignotus lib. III Sent. C. II: isti tres et in verbis conveniunt* (fol. 145$^{v''}$).

Les citations de Gandulphe dans le manuscrit de Salzbourg ne dépassent pas la douzaine et se trouvent fort irrégulièrement dispersées; du fol. 191 au fol. 201, il n'y en a pas une seule; même le texte classique de la Dist. XXII du IVe livre : *quidam alii*, ne mentionne pas Gandulphe.

Mais si l'annotateur du codex de Salzbourg a eu sous les yeux le commentaire anonyme, ce n'est pas l'exemplaire de Troyes qu'il a pu utiliser. Nous en avons la preuve dans la note du début citée plus haut : le manuscrit de Troyes a ici une omission; les mots *quidam alius* font défaut. On

peut le constater encore au fol. 201v'' qui porte : *Guand. usque ibi : sic igitur et caetera :* le manuscrit de Troyes a ici un court espace en blanc (fol. 159v''). Quant au codex d'Erfurt, inutile d'y recourir en l'occurrence : il ne mentionne pas Gandulphe en cet endroit.

S'il n'a pas connu directement l'œuvre de Gandulphe, l'annotateur de Salzbourg nous atteste au moins une certaine diffusion du commentaire anonyme de Clairvaux.

*
* *

Quelques manuscrits de Cambridge, d'Oxford, de Rome, de Paris et de Florence, qu'il nous reste à parcourir, ne nous donnent plus rien d'inédit. Car, si les annotations qui courent le long du texte de Pierre Lombard ne sont pas d'une date aussi tardive que celles du codex de Salzbourg, elles accusent une non moins étroite dépendance vis-à-vis du commentaire de Troyes.

A Cambridge[1], le collège de Gonville et Caius possède divers manuscrits annotés des Sentences, dont l'un, le n° 276, du xiiie siècle ou du commencement du xive siècle, contient quelques emprunts au commentaire anonyme :

Quod hic inquirit magister simili ordine Gandolfus inquirit et eamdem auctoritatem Ambrosii inducit, sed aliter determinat quam magister, non enim consentit quod baptismus conferatur unica persona nominata, sed dixit quod sic baptizatus est rebaptizandus. Quamvis enim apostoli, ut dicit, ex certa ratione ad tempus in nomine Christi baptizaverint, tamen declarato nomine Christi forma quam Dominus tradidit ubique servari debet (fol. 216r).

Ce texte qui se rapporte aux mots du Lombard : *hic quaeritur an baptismus esset* (IV, Dist. iii), se retrouve dans le

1. Pour la description de ces manuscrits anglais, nous renvoyons le lecteur aux catalogues de M. Rhodes James et de Coxe. Une étude détaillée de leurs dépendances mutuelles et de leur provenance pourrait présenter quelque intérêt pour l'histoire des échanges scolaires; elle est inutile à l'objet de ce travail, puisque le contenu des notes de ces manuscrits ne témoigne nullement d'une diffusion des écrits de Gandulphe.

manuscrit de Salzbourg (fol. $198^{v''}$), avec les mêmes variantes à peu près ; le commentaire de Troyes (fol. 148^{r}) porte : *sentit* (pour *consentit*), *ratione ex certa ut dicit* (pour *ut dicit ex certa ratione*), *devulgato* (pour *declarato*), *debuit* (pour *debet*).

Une autre mention de Gandulphe, écrite d'une autre main, se rencontre un peu plus loin au haut d'un folio du livre IV, Dist. II (le manuscrit n'est pas paginé) : c'est la même note que celle de Troyes (fol. $147^{v''}$) : *Gand. IV. Sent. C.* 18.

*
* *

Le manuscrit n° 279 du même collège de Gonville et Caius contient, au début du IVe livre (fol. $243^{v''}$), la même indication que le commentaire de Troyes sur les exposés des sacrements *in genere : Nota quod de Sacramentis in genere tractant Hugo*, etc... Mais il ne donne pas, comme le manuscrit de Salzbourg, les mots : *quidam alius* ; il se contente de dire, à l'instar du manuscrit de Troyes : *libro III Sententiarum,* comme si cet ouvrage appartenait également à Hugues de St-Victor, et il orthographie le nom de Gandulphe assez singulièrement : il en fait *Gandophilus.*

La même note se retrouve, avec la même orthographe, dans le ms. 16376 de la Bibliothèque Nationale de Paris (fol. $157^{r''}$), mais elle supprime toute la mention du *quidam alius in III° Sententiarum.* La main qui a écrit cette note a laissé fort peu de traces dans le livre IV et, au début, elle ne s'étend guère au delà du fol. 11 ; c'est une autre écriture qui s'est chargée du reste de l'annotation.

D'autres renvois aux *Sentences* de Gandulphe, dans le ms. 279 de Gonville et Caius College, ne témoignent pas davantage chez leur auteur d'une connaissance personnelle de l'œuvre du bolonais. Une indication interlinéaire (fol. 144^{v}), aux mots *duo sunt in quibus sacramentum consistit* (Dist. I, 7), porte : *Gan. li.* 4 *Sen. Ca.* 5. ; ce que dit aussi le manuscrit de Troyes (fol. $145^{v''}$). Quelques lignes plus haut, la glose : *verba Gandolphi, Sententiae Hugonis, non verba*, qui accompagne les mots du Lombard : *propter eruditionem.*

Homo enim, etc., correspond à la note de Troyes : *deinde sententiae Hugonis et verba aliorum duorum* (à savoir l'*ignotus* et Gandulphe). Enfin les mots : *hucusque Gandofilus*, qui se lisent au fol. 145r, à côté de la question : *Si in nomine Patris tantum possit baptismus* (Dist. III, 5), ne font que répéter ou appliquer la remarque qui se lit au commencement de cette même distinction dans le commentaire de Troyes : *Guand... et est continue in Guand. usque ad V. capitulum*; or, avec la question posée, commence précisément le *capitulum V* de la IIIe distinction. D'autres passages des *Sentences* du Lombard, qui sont accompagnés dans d'autres manuscrits de nombreuses citations de Gandulphe, ne contiennent plus ici aucune allusion au maître bolonais.

*
* *

Un autre manuscrit de Cambridge, le n° 1748 (I i. 2. 15) d'University Library, contient aussi une note sur Gandulphe, que nous retrouvons dans le commentaire de Troyes, mais qui n'est pas dans les deux manuscrits précédents : *Simile est principium huius lib. tam in sententiis quam in verbis principio 4 Sent. Gandolfi et 4 Sentent. Hugonis de S. Victore.* C'est la note qui nous est présentée par le commentaire de Troyes au fol. 145r'; mais l'*ignotus* ou le *quidam alius* n'a pas trouvé place chez l'annotateur de Cambridge; le scribe du manuscrit de Troyes avait écrit : *principio quarti sententiarum Guandolfi et tertii et quarti sententiarum Hugonis.*

Un manuscrit du Vatican, lat. 688, fol. 824r', a le même texte que le ms. de Cambridge, University Library, 1748. Les autres notes qu'il contient ne sont pas originales non plus. Il en va de même avec quelques références du ms. du Vatican, Palat. lat. 333, fol. 104v, 104r, 119v, 120r, etc.

*
* *

Deux manuscrits de New College, à Oxford, mss. 106 et 108, apparentés dans leurs annotations, présentent en

marge de nombreux renvois à Gandulphe. Beaucoup de notes sur les sources du Lombard, sur les avis des docteurs, etc., se rencontrent de part et d'autre; un certain nombre d'entre elles se trouvent aussi dans d'autres manuscrits, comme dans le n° 279 de Gonville et Caius College, de Cambridge; cette constatation peut être intéressante pour l'étude des mœurs scolastiques de ces siècles. L'écriture peu ferme de l'annotateur du manuscrit 106 tranche singulièrement avec celle de son confrère du n° 108; celle-ci, plus ancienne, présente à peu près les mêmes caractéristiques que celle du codex d'Erfurt; elle est bien antérieure aussi à l'annotation du codex de Salzbourg. Les allusions à l'enseignement de Gandulphe, pour être plus abondantes que dans les manuscrits précédents, ne contiennent cependant rien de nouveau. L'examen qu'il nous a été donné d'en faire ne nous y a rien fait découvrir qui ne fût déjà fourni par le commentaire de Troyes, aussi bien les notes sur Gandulphe[1] que les autres remarques critiques. L'indication du début du IVe livre, dans le n° 106, a fait disparaître l'*ignotus* ou le *quidam alius* de Salzbourg; par contre, la mention de cet anonyme se rencontre un peu plus loin aux mots : *tripliciter causa* (Dist. I, 4). Les annotations d'Erfurt ne sont pas la source de celles de New College; car, dès le début, se lisent des remarques inconnues au codex d'Amplonius Ratinck. La même constatation peut se faire ailleurs, comme au chapitre *De sacris ordinibus* (Dist. XXIV). Les glossateurs des deux manuscrits de New College ont-ils eu sous les yeux un exemplaire du commentaire de Clairvaux? ou bien ont-ils copié un autre texte annoté de Pierre Lombard? Les deux hypothèses sont vraisemblables; toujours est-il qu'ils n'ont pas consulté directement les *Sententiae* de Gandulphe, pas plus que celui qui a fait quelques rares fois mention de Gandulphe dans un manuscrit de la Laurentienne à Florence[2].

Un note sur Gandulphe, écrite au plus tôt par une main

1. Il n'est pas inutile de faire remarquer qu'il adopte une orthographe peu italienne : nous lisons chez lui *Gwandolfus*.
2. Plut. XXIV dexter. Cod. I, fol. I, etc.

du xve siècle, dans le ms. II, 5 de la Bibliothèque de la Ville, à Nuremberg, est identique avec les notes d'Oxford, New College, 106 : *Istud est Gandolf. ubi addit quod lex naturalis... est ratio quae... dicit* (fol. 184).

Les textes imprimés au xvie siècle ne nous retiendront pas davantage : les rares notes qu'ils fournissent sur Gandulphe n'apportent aucune contribution indépendante des manuscrits de Troyes ou d'Erfurt. Mais la note, insérée dans le texte par diverses éditions[1], au livre IV, Dist. xxii, 3, à propos du *Sacramentum et res* dans la pénitence, et qui se retrouve dans les manuscrits cités du Vatican[2], est prise non pas à l'annotateur de Troyes qui ne dit rien à ce sujet (fol. 173^r'^), mais à celui d'Erfurt qui écrit ici : *prima opinio et fuit Gandolfi, Sententiarum lib. IV, tractatus de paenitentia cap. ultimo* (fol. 254^r'^). C'est ce qui a occasionné l'interpolation dans le texte d'Aleaume (PL. CXCII, 898) : *Quidam dicunt ut Gandulphus*. Certaines de ces éditions se contentent d'écrire dans la marge : *Gandulphus*; d'autres y ajoutent l'indication du chapitre : « *Gandulphus libro* 4° *Sent. circa finem sui tractatus de paenitentia* ».

*
* *

Notre investigation aboutit donc à réduire considérablement la diffusion de l'œuvre de Gandulphe. Si le maître bolonais est fréquemment cité dans les notes marginales des manuscrits, il ne le doit pas au contact immédiat qu'auraient pris les annotateurs avec ses *Sententiae*. Au moins est-ce là la conclusion qui se dégage des manuscrits annotés, actuellement connus. Ce résultat peut paraître étonnant si l'on songe à la première diffusion des *Sententiae* de Gandulphe, qui, au début du xiiie siècle[3], fournissent déjà ma-

1. Par exemple, les éditions de Bâle 1516 (f. 183^v^), de Lyon 1525 (p. 782), d'Anvers 1757 (J. Aleaume) dans Migne (PL. CXCII, 898), Louvain 1556 (p. 427), Louvain 1552 (p. 427), Louvain 1557 (p. 427), Paris 1557 (p. 343).

2. Vat. Lat. 688, fol. 871^r'^; Palat. lat. 333, fol. 119^v''^, etc.

3. *Flores Gandulfi*. Ms. de la Bibliothèque Royale de Bamberg, B. IV, 29, fol. 126^v^.

tière à un abréviateur et qui comptaient au moins cinq exemplaires dans l'ancien fonds de Turin; le catalogue de Pasini en faisait lui-même la remarque [1]. Des trois manuscrits actuellement connus, pas un ne donne la numérotation des chapitres mentionnée dans le codex d'Amplonius ou dans le commentaire de Clairvaux : ce qui accuse une multiplication de copies déjà abondante dans la première moitié du XIII[e] siècle.

Les manuscrits annotés de Pierre Lombard que nous avons utilisés dans cette étude, se répartissent en deux groupes : le premier est constitué jusqu'ici par le codex d'Erfurt; le second comprend déjà près d'une vingtaine de textes, inédits ou imprimés, qui tous remontent à un même archétype : le commentaire anonyme de Clairvaux (Troyes, 1206), dont il a dû exister plusieurs copies. C'est à lui qu'il faut attribuer tous ces textes annotés qui, à première vue, feraient croire à une large diffusion de l'œuvre de Gandulphe. Mais, à un certain moment, divers de ces textes, comme les deux manuscrits du Vatican qu'on vient de citer, et quelques éditions, ont subi, directement ou indirectement, l'influence du codex d'Erfurt dans la note relative à la pénitence. Un jour peut-être, de nouveaux hasards permettront de lever tout à fait le voile qui a si longtemps recouvert l'énigmatique figure du théologien canoniste de Bologne.

APPENDICES

APPENDICE A

Citations du « De fide orthodoxa » chez Pierre Lombard.

Le *Liber Sententiarum* de Pierre Lombard cite le *De fide orthodoxa,* aux endroits suivants. Nous renvoyons, pour le texte de

1. « Plures enim similes nobis praesto sunt. » Cod. lat. CXXXX, p. 39.

Pierre Lombard, à l'édition de saint Bonaventure (*S. Bonaventurae opera omnia*, Quaracchi, t. I et III, 1882-1887).

1 Lib. I, Dist. XIX, 3, *De fide orth.*, III, 6 (PG. XCIV, 1004 A) : Confitemur... Spiritus Sanctus (t. I, 336*).
2 Lib. I, Dist. XIX, 9, *De fide orth.*, III, 6 (PG. XCIV, 1001 C) : Communia... dicuntur hypostases (t. I, 339*).
3 Lib. I, Dist. XIX, 9, *De fide orth.*, III, 4 (PG. XCIV, 997 A) : Substantia... et huiusmodi (t. I, 339*).
4 Lib. I, Dist. XXV, 3, *De fide orth.*, III, 5 (PG. XCIV, 1000 B) : In deitate... id est personas (t. I, 434*).
5 Lib. I, Dist. XXVII, 3, *De fide orth.*, III, 6 (PG. XCIV, 1001 D) : Non differunt... hypostases determinant (t. I, 465).
6 Lib. I, Dist. XXXII, 3, *De fide orth.*, III, 7 (PG. XCIV, 1008 C) : Esse quidem... hypostasi secedentem (t. I, 465*).
7 Lib. I, Dist. XXVII, 3, *De fide orth.*, III, 5 (PG. XCIV, 1000 B) : Differentiam.. paternali hypostasi (t. I, 465*).
8 Lib. I, Dist. XXXIII, 1, *De fide orth.*, III, 6 (PG. XCIV, 1001 D) : Characteristica... non naturam (t. I, 568*).
9 Lib. III, Dist. II, 1, *De fide orth.*, III, 4 (PG. XCIV, 997 A) : Sciendum... repraesentativum (t. III, 35).
10 Lib. III, Dist. II, 1, *De fide orth.*, III, 3 (PG. XCIV, 992 A-993 A) : Cum unam... homo perfectus (t. III, 35).
11 Lib. III, Dist. II, 1, *De fide orth.*, III, 6 (PG. XCIV, 1005 A) : Omnia quae... horum idiomata (t. III, 35*).
12 Lib. III, Dist. II, 1, *De fide orth.*, III, 6 (PG. XCIV, 1005 B) : Totus enim... incurabile est (t. III, 35*).
13 Lib. III, Dist. II, 2, *De fide orth.*, III, 6 (PG. XCIV, 1005 B) : Unitum est... Verbum Dei (t. III, 35*).
14 Lib. III, Dist. III, 1, *De fide orth.*, III, 2 (PG. XCIV, 985 B) : Post consensum... et intellectiva (t. III, 58*).
15 Lib. III, Dist. III, 4, *De fide orth.*, III, 7 (PG. XCIV, 1012 B) : Incarnatum... divinitate (t. III, 60*).
16 Lib. III, Dist. III, 4, *De fide orth.*, III, 7 (PG. XCIV, 1009 A) : In omnibus... actu incarnationis (t. III, 60*).
17 Lib. III, Dist. V, 1, *De fide orth.*, III, 6 (PG. XCIV, 1005 B) : In humanatione... vel substantiam (t. III, 119*).
18 Lib. III, Dist. V, 1, *De fide orth.*, III, 6 (PG. XCIV, 1008 B) : Eadem est... id est personae (t. III, 119*).
19 Lib. III, Dist. VI, 3, *De fide orth.*, III, 4 (PG. XCIV, 997 B) : In Domino... compositam (t. III, 144*).
20 Lib. III, Dist. VI, 3, *De fide orth.*, III, 7 (PG. XCIV, 1009 A) : Incarnatus... reliquis hominibus (t. III, 144*-145).
21 Lib. III, Dist. VI, 3, *De fide orth.*, III, 3 (PG. XCIV, 993 C) : Unam hypostasim... refulget miraculis (t. III, 145).
22 Lib. III, Dist. VII, 1, *De fide orth.*, III, 3 (PG. XCIV, 992 A) : Non est autem... vel personam (t. III, 166).
23 Lib. III, Dist. VII, 2, *De fide orth.*, III, 3 (PG. XCIV, 988 B, 989 A) : Inconverse... naturis confitemur (t. III, 167).
24 Lib. III, Dist. VII, 2, *De fide orth.*, III, 2 (PG. XCIV, 988 A) : Non hominem... hominem factum (t. III, 168).
25 Lib. III, Dist. VIII, 2, *De fide orth.*, III, 7 (PG. XCIV, 1009 C) : Duas Christi... legem conceptionis (t. III, 184*-185).
26 Lib. III, Dist. IX, 1, *De fide orth.*, III, 8 (PG. XCIV, 1013 BC, 1016 A) : Duae sunt... carnis eius (t. III, 198).
27 Lib. III, Dist. XXII, 3, *De fide orth.*, III, 7 (PG. XCIV, 1012 BC) : Totus Christus... alius autem hypostaseos (t. III, 449).

APPENDICE B

Le début du traité des Sacrements chez Gandulphe et le Commentaire des psaumes de Pierre Lombard.

Les premières lignes du livre IV de Gandulphe, qui traitent des sacrements en général, s'écartent assez notablement du début de Pierre Lombard sur le même sujet. Il ne s'y rencontre que quelques expressions communes aux deux œuvres : le reste, chez Gandulphe, est totalement différent. Ajoutons tout de suite qu'aussitôt après cette entrée en matière, les deux textes recommencent à marcher d'accord.

D'où Gandulphe a-t-il pris son introduction [1] ?

A première vue, on la croirait empruntée pour une bonne partie à saint Augustin, dont l'autorité est par deux fois expressément invoquée; et de fait, le commentaire sur les psaumes de l'évêque d'Hippone fournissait toutes les idées, sinon le texte même [2]. D'autres expressions rappellent le commentaire de Pierre de Poitiers, comme *Samaritanus custos noster* [3], ou *in bonis naturalibus vulnerato, gratuitis exspoliato* [4]. Les *Sententiae divinitatis* parlent aussi, comme Gandulphe, des *sacramenta* qui sont des *bona consolationis*, mais en des termes plus développés et en y ajoutant les *bona transitoria* et les *bona consummatoria*, dont le canoniste de Bologne ne dit mot [5].

Mais ce n'est pas de là, croyons-nous, que Gandulphe a tiré son introduction. L'œuvre exégétique ou théologique de Pierre Lombard lui suffisait pleinement.

Les mots : *in bonis naturalibus vulnerato, gratuitis exspoliato*, se retrouvent à un autre endroit des *Sentences* [6], en connexion avec la même parabole du bon Samaritain ; mais dans sa compilation résumée, au livre II, Gandulphe ne les a pas reproduits [7].

1. Voici le texte de Gandulphe : « Humano generi in bonis naturalibus vulnerato, gratuitis exspoliato, Christus qui fuit Samaritanus id est custos noster, sacramentorum alligamenta in praesenti necessaria adhibuit. In futuro autem, iuxta quod Augustinus ait, perfecta sanitas erit, ubi corruptibile hoc induet incorruptionem. Modo alligat ut medicus fracturas; alligamenta vero Dei, iuxta eumdem, sunt temporalia sacramenta, quibus interim consolationem habemus; que tunc detrahentur cum perfecta caritas erit. Unde quid sit sacramentum, et que... » (Ms. de Heiligenkreuz, 242, fol. 44[r]; Turin, A. 57, fol. 64[v]'' A. 115, fol. 72[r]'').
2. *Enarrationes in psalmos,* Ps. CXLVI, n. 5-8 (PL. XXXVII, 1901-1904).
3. *Sententiarum libri quinque,* lib. IV, prologus (PL. CCXI, 1137 A).
4. ID., *op. et loc. cit.*
5. *Sententiae divinitatis,* édit. citée, dans les *Beiträge,* t. VII, II-III, p. 105*-106*.
6. Lib. II, Dist. XXV, 8 (PL. CXCII, 707).
7. Ms. de Turin A. 57, fol. 28-29.

L'identification entre le *Samaritanus*, *Christus* et *custos* était courante depuis longtemps; depuis saint Ambroise, saint Augustin et Bède le Vénérable, elle était définitivement consacrée. Saint Augustin l'énonce plus de dix fois [1].

Il est toutefois intéressant de noter ici que le même rapprochement entre le *Samaritanus* et l'*homo spoliatus bonis accidentâlibus, vulneratus in naturalibus,* se retrouve aussi dans le commentaire de Gerhoch de Reichersberg sur les psaumes. (Ps. LXXVII, 2; PL. CXCIV, 438 C); mais l'exégète bavarois apporte quelques développements qui ne figurent ni chez le bolonais, ni dans les commentaires de Pierre Lombard (Ps. LXXVII, 2; PL. CXCI, 725). Ce n'est pas la seule fois du reste que nous avons observé des points de contact entre les expressions de Gerhoch et celles de Gandulphe, comme quand ils appliquent l'un et l'autre au Fils de Dieu fait homme, les mots *Gigas geminae substantiae* (Ms. de Heiligenkreuz, 242, fol. 33; GERHOCH, *op. cit.*, XVII, 37 et XVIII, 6; PL. CXCIII, 883 B et 609 B). Nous en reparlerons ailleurs.

Quoi qu'il en soit de ces ressemblances ou de cette dépendance, dans le cas présent, c'est de Pierre Lombard que provient tout le reste du début du livre IV chez Gandulphe. Les mots *sacramentorum alligamenta adhibuit* sont dans le *Liber Sententiarum*, auxquels Gandulphe ajoute : *in praesenti necessaria.* La suite vient du commentaire de Pierre Lombard [2] sur le psaume CXLVI, 3, qui s'inspire beaucoup de saint Augustin. C'est de là que viennent toutes les expressions. L'enchaînement même des phrases qui, dans Augustin, sont séparées par de longs développements, et l'identité des coupures et des abréviations, montrent à l'évidence que les réminiscences d'Augustin, chez Gandulphe, sont dues non pas à la lecture du commentaire original, mais à la compilation exégétique de Pierre Lombard. La *Glossa* de Strabon, plus courte ici [3], ne présente que la moitié des expressions de Gandulphe. La juxtaposition des deux textes permettra au lecteur de juger par lui-même :

PIERRE LOMBARD	GANDULPHE
(PL. CXCI, 1274 CD).	(Heiligenkreuz, 242, fol. 44r).
Sed in futuro, perfecta erit sanitas ubi corruptibile hoc induet	In futuro autem iuxta quod Augustinus ait, perfecta sanitas

1. Citons pour SAINT AMBROISE, le *De paenitentia,* lib. I, 11, n. 51 (PL. XVI, 482 C); pour SAINT AUGUSTIN, les *Enarrationes in psalmos*, ps. LXVIII, sermo II, n. 11; CXXV, 15; XXXVI, n. 7, etc.; *In Iohannem*, tract., XLIII, n. 2, etc. (PL. XXXVI, 862 A; XXXVII, 1667, 1765; XXXV, 1707, etc.); BÈDE, *In Lucam*, X, 30, lib. III (PL. XCII, 469 B).

2. *Commentarius in psalmos*, Ps. CXLVI, 3 (PL. CXCI, 1274 C).

3. Ps. CXLI, 3 (PL. CXIII, 1074 A).

incorruptionem. Modo vero ut medicus fracturas alligat... Alligamenta autem Dei sunt temporalia sacramenta quibus nterim consolationem habemus. Quae tunc detrahentur cum erit perfecta sanitas.

erit ubi corruptibile hoc induet incorruptionem. Modo alligat ut medicus fracturas; alligamenta vero Dei, iuxta eumdem, sunt temporalia sacramenta, quibus interim consolationem habemus; que tunc detrahentur cum perfecta caritas erit.

Gandulphe ne s'est donc pas contenté de résumer les *Sentences* de Pierre Lombard; il a aussi tiré parti des œuvres exégétiques du *Magister*.

CHAPITRE IV

L'ENTRÉE DE JEAN DE DAMAS DANS LE MONDE LITTÉRAIRE OCCIDENTAL

I. — La traduction de Burgundio de Pise et son utilisation par Pierre Lombard.

Les œuvres de Jean Damascène n'ont pas eu, dans le monde littéraire de l'Occident, la fortune immédiate que les traductions de saint Jérôme, les emprunts de saint Ambroise ou les polémiques de saint Augustin assuraient, dès le lendemain de leur éclosion, aux traités de Didyme l'Aveugle, de Basile de Césarée ou de Jean Chrysostome. Postérieures de plusieurs siècles à l'époque des fervents de la version grecque, tels que Rufin, Cassiodore ou Épiphane, elles ne viennent pas assez tôt non plus pour bénéficier de ces échanges littéraires qui font passer de Constantinople à Rome et de Rome dans les bibliothèques franques, celtiques ou anglo-saxonnes, les écrits de Maxime le Confesseur et de Denis l'Aréopagite. La plume d'Anastase le Bibliothécaire s'exerce sur d'autres traductions, et les derniers beaux jours de la renaissance carolingienne achèvent de s'éteindre sans avoir laissé soupçonner à des bibliophiles comme Loup de Ferrières, et plus tard Gerbert d'Aurillac, l'existence du saint Thomas de l'Orient. Il faut attendre le milieu du XII[e] siècle pour que les livres du docteur de Damas puissent franchir la ligne de démarcation qui s'était creusée toujours plus profonde entre l'Orient et l'Occident. A ce moment, des missions impériales ou pontificales prennent à diverses reprises le chemin de Byzance, et la littérature patristique

tire profit de ce renouveau de rapports. Un juriste de Pise, Burgundio[1], diverses fois présent à Constantinople, entre autres en 1136 avec Anselme de Havelberg[2], qui le cite avec éloges, prend intérêt aux écrits des Pères grecs : ses connaissances d'helléniste, vantées par Robert de Torigny[3], lui permettent de transmettre à ses compatriotes divers écrits de Jean Chrysostome, de Némésius (sous le nom de Grégoire de Nysse), de Basile et de Jean Damascène. De hauts patronages, qui auraient arraché un sourire apaisant à la rancunière vieillesse de Roger Bacon[4], ne manquèrent pas, du reste, à ses travaux : Eugène III s'en fait l'inspirateur et demande des manuscrits au patriarche latin d'Antioche[5],

1. Sur Burgundio, voir Mazzuchellius, *Gli scrittori d'Italia*, t. II, Brescia, 1762, p. 3, p. 1768-1770. L'ouvrage d'Aug. Fabroni, *Memorie istoriche di piu uomini illustri Pisani*, Pise, 1790, t. I, p. 71-104, donne sur Burgundio une notice détaillée qui utilise les principaux travaux antérieurs; Savigny, *Geschichte des römischen Rechts im M. A.*, Heidelberg, 1850, t. IV, p. 394 et suiv.; Fitting, *Bernardus Cremonensis*, dans les *Sitzungsberichte* de Berlin, 1894, t. II, p. 815-819; Tiraboschi, *Storia della litteratura italiana*, Florence, 106, t. III, ii, p. 336-340.

2. Burgundio est cité, dans les *Dialogi* d'Anselme de Havelberg, parmi les *tres viri sapientes in utraque lingua periti et litterarum doctissimi*, qui assistent aux conférences avec l'archevêque de Nicomédie (*Dialogi*, II, 1; PL. CLXXXVIII, 1163). En juin 1136, Anselme, revenu de Constantinople, a rejoint l'empereur Lothaire à Gozlar (Annalista Saxo, a. 1136; MGH. SS. t. VI, 770; voir Bernhardi, *Jahrbücher der deutschen Geschichte*, *Lothar von Supplinbourg*, Leipzig, 1879, p. 599). Plus tard encore, il est envoyé à Constantinople (*Breviarium Pisanae historiae*, a. 1172, dans Muratori, *Scriptores Rerum italicarum*, t. VI, p. 186; voir aussi Draeseke, *Bischof Anselm von Havelberg und seine Gesandschaftsreise nach Byzanz*, dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XXI, 1900-1901, p. 160-185.

3. *Cronica*, MGH. SS. t. VI, p. 531.

4. Bacon qui se plaint amèrement du peu d'encouragement donné par les princes ecclésiastiques ou laïques de son temps aux bonnes entreprises de traduction (*Compendium studii philosophiae*, vi et viii, et *Opera inedita*, *Opus tertium*, xxv, dans les *Rer. Brit. Script.*, t. V, p. 434, 474, et 90-91), ne cite jamais le travail de Burgundio en parlant du Damascène; il semble même l'ignorer, à en juger par un passage de son *Opus maius* (pars tertia, édit. Bridges, Londres, 1900, t. I, p. 70). C'est à Robert Grosseteste, le savant archevêque de Lincoln, qu'il attribue la traduction du docteur de Damas.

5. Pierre Lombard, *Liber Sententiarum*, I, dist. xix, 9; voir le texte dans l'édition de Quaracchi : *S. Bonaventurae opera omnia*, 1882, t. I, p. 339; Martène, *Veterum scriptorum et monumentorum amplissima collectio*, Paris, 1724, t. I, p. 817-818.

Frédéric I[er] Barberousse[1], ainsi que le pape[2], en accepte la dédicace, et les bons Pisans, émerveillés de tant de savoir, traduisent par des inscriptions fort pompeuses assurément, leur enthousiaste admiration[3]. Grâce aux loisirs philologiques du juriste octogénaire, le *De fide orthodoxa* du docteur de Damas, prôné depuis quatre siècles comme le code théologique de l'Église grecque, prenait enfin possession de l'Occident[4].

La date de cette traduction du Damascène se fixe, avec une certitude suffisante, vers l'année 1148-1150. L'indication sommaire de Savigny[5] et d'Oudin[6] se trouve confirmée et précisée par les résultats de P. Fournier[7]. La même date se lit dans les additions à la chronique de Robert du Mont[8], plus précieuses en la matière que les données chronologiques fournies par Jean de Brompton[9]. D'autre part, et sans entrer ici dans la discussion de la date des *Sentences*, l'œuvre de Pierre Lombard, qui fait usage de Jean Damascène, nous est conservée dans un manuscrit daté qui remonte à 1158[10]. L'hésitation de J. H. Lupton[11], qui regarde

1. *Gregorii Nysseni (Nemesii Emesiani)* περὶ φύσεως ἀνθρώπου, *Liber a Burgundione in latinum translatus*, édit. Burkhard, Vienne-Unter-Medlingen, 1891, cap. VII, p. 11-12.

2. Voir les lettres dédicatoires placées en tête des traductions de Jean Chrysostome, dans Martène, *op. cit.*, t. I, p. 817 et 828.

3. Savigny a transcrit lui-même ces épitaphes (*op. cit.*, p. 395); on peut les voir aussi dans Fabricius-Mansi, *Bibliotheca latina mediae et infimae aetatis*, Padoue, 1754, t. I, p. 304-305.

4. Sur divers problèmes que soulève l'activité traductrice de Burgundio, nous aurons l'occasion de revenir ailleurs : la présente étude est indépendante de la solution qu'ils recevront.

5. *Op. cit.*, p. 401-402.

6. *Commentarius de scriptoribus ecclesiae antiquis*, Leipzig, 1722, t. I, p. 1738, et t. II, p. 1297.

7. *Deux controverses sur les origines du décret de Gratien*, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. III, 1898, p. 257-258.

8. *Cronica* (MGH. SS. t. VI, p. 501).

9. Voir l'appendice A. La date de 1150, assignée par Cave (*Scriptorum ecclesiasticorum historia litteraria*, p. 583, Genève, 1720) et par Oudin (*Commentarius de scriptoribus ecclesiae antiquis*, t. II, p. 1297, Leipzig, 1722), se réduit, chez ces auteurs, à une simple affirmation.

10. Ms. de Troyes 900, fol. 220.

11. *Saint John of Damascus*, Londres, 1882, p. 70, dans la collection *The Fathers for english readers*, et *Dictionary of christian Biography*, t. III, p. 412.

comme probable seulement l'utilisation de la traduction de Burgundio par Pierre Lombard, n'a pas de fondement.

Quant à la valeur du traducteur, l'on en est revenu du verdict de la Renaissance qui n'avait pour le style du juriste philologue que les épithètes de « barbare », de « sarmate », ou de « gothique ». Les appréciations de l'humaniste Jean Conon[1], sévères et même injustes, ont été redressées par des juges plus équitables[2] : ils se plaisent à reconnaître dans le travail de Burgundio sur Némésius une fidélité soutenue qui donne à son œuvre, comme témoin du texte original, la valeur d'un manuscrit. En attendant la possibilité d'un jugement d'ensemble sur la traduction, encore inédite quoi qu'en ait dit Mansi[3], du *De fide orthodoxa*, l'on peut dire que les extraits publiés jusqu'ici ne donnent pas trop mauvaise idée de l'écrivain pisan; malheureusement sa fidélité à suivre l'original dégénère souvent en une servilité excessive, qui va jusqu'à maintenir les mots grecs au grand préjudice de la phrase latine. Un travail du P. Hocedez[4], déjà paru, et un autre du P. Dausend, de Quaracchi, qui

1. Voir la lettre de J. Conon (ou Kunov) à son ami Beatus Rhenanus, en tête de son édition de 1512 (*Gregorii Nysseni de Philosophia libri VIII*, Bâle, 1512) et la notice de Quétif et Echard (*Scriptores ordinis Praedicatorum*, Paris, 1721, t. II, p. 28). Conon avait pris la traduction de Burgundio comme base de son travail et en avait donné un remaniement dans le style de la Renaissance (Baeumker, dans la *Wochenschrift für klassische Philologie*, 1896, p. 1097).

2. Burkhard, *op. cit.*, p. 3; J. Draeseke, dans la *Wochenschrift für klassische Philologie*, 1903, p. 40, et 1896, p. 1116; Domanski, *Die Psychologie des Nemesius*, p. xii, dans les *Beiträge*, t. III, 1. Nous ne savons pourquoi Domanski donne à Burgundio le prénom de Richard.

3. Mansi, qui s'écarte ici de Fabricius, s'est laissé tromper par l'identité des premières lignes du *De fide orthodoxa* chez Burgundio et chez Lefèvre d'Estaples (*Johannis Damasceni opera*, Bâle, 1539). Ce début est pris à saint Jean, 1, 18, à part les derniers mots, où les adjectifs *ineffabilis* et *incomprehensibilis* pouvaient facilement faire coïncider deux traductions (Fabricius-Mansi, *Bibliotheca latina mediae et infimae aetatis*, Padoue, 1754, t. I, p. 305). La conjecture de Mansi sur la traduction de Burgundio, qui aurait servi de base à la révision de Lefèvre, nous paraît fondée.

4. *Les trois premières traductions du « De orthodoxa fide »*, dans le *Musée belge*, t. XVII, 1913, p. 109 et suiv., et *La diffusion de la « Translatio Lincolniensis »*, dans le *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, t. III, 1913, p. 188-198.

ne tardera pas à paraître, pourront amplement renseigner le lecteur.

Ce qui intéresse davantage l'histoire du mouvement théologique au XIIe siècle, c'est la manière dont le *De fide orthodoxa* a été utilisé dans les *Sentences*, et par suite répandu dans la théologie occidentale.

Pierre Lombard en appelle au témoignage de Jean de Damas dans son premier et dans son troisième livre ; il le fait en tout vingt-sept fois [1]. Ce chiffre de vingt-six citations est élevé, surtout si on le compare à celui qui représente la part des autres Pères grecs dans le dossier patristique des *Sentences* [2]. De ce point de vue, Chrysostome seul peut être rapproché du Damascène ; encore, lui reste-t-il inférieur de huit ou neuf citations. Les autres auteurs grecs, Hermas, Athanase, Didyme, etc., ne sont représentés que par un ou deux textes, excepté Origène, qui en a onze. Jean de Damas est donc le plus favorisé, et ce n'est pas par la glose de Strabon que ces citations sont venues enrichir la documentation des *Sentences;* l'on n'en peut dire autant d'Origène ni de Chrysostome.

Mais pour avantageux que soit ce nombre, il ne laisse pas d'être fort inférieur à celui des écrivains occidentaux. Quelques chiffres ici sont suggestifs : sans parler d'Augustin, qui intervient plus de mille fois, nous rencontrons Hilaire quatre-vingts fois, Ambroise encore davantage, Grégoire et Jérôme une cinquantaine de fois. Fulgence, sous le nom de saint Augustin (*De fide ad Petrum*), Isidore de Séville, même Bède le Vénérable, qui figurent chacun trente fois ou un peu plus, dépassent en nombre les citations tirées de Jean Damascène. La connaissance de la patristique grecque, on le voit, a dû se développer en Occident depuis l'époque de Pierre Lombard.

Une autre constatation porte sur le choix des chapitres

1. Il faut réduire à vingt-six le nombre des citations différentes, car un texte du chapitre V revient deux fois ; voir le chap. III, appendice A, p. 241.

2. Nous suivons ici les indications fournies par Baltzer dans l'ouvrage utilisé plus haut, p. 142, 146, etc.

utilisés par le *Magister*. Le lecteur a pu remarquer déjà que toutes les citations sont empruntées au commencement du traité de l'incarnation, par lequel s'ouvre le troisième livre du *De fide orthodoxa*. Ce choix, restreint à ces sept chapitres (III, 2-8), est assurément étonnant; Baltzer en avait déjà fait la remarque[1], et l'on se demande si le Lombard n'a pas eu connaissance des autres parties de l'ouvrage. Comment expliquer cette particularité? Est-ce l'importance des débats théologiques du XIIe siècle qui aurait exclusivement fixé l'attention du compilateur sur les chapitres de Jean Damascène relatifs à ces problèmes? ou bien, est-ce la différence des points de vue dans l'exposé des théories grecques, qui aurait dépaysé le *Magister*[2], au point de le faire renoncer aux ressources contenues dans ces pages? Nous ne le croyons pas; car, à plusieurs reprises, c'est dans ses chapitres sur la Trinité que le *Magister* invoque des textes empruntés au *De Incarnatione* du Damascène; le premier livre des *Sentences*, que nous appellerions volontiers le traité *De Deo uno et trino*, fait intervenir jusqu'à huit fois le nom du docteur de Damas. Une fois même, le *Magister* l'introduit avec une formule d'éloge qui se réclame du nom d'Eugène III[3] : *Damascenus inter doctores Graecorum magnus in libro quem de Trinitate scripsit, quem et Papa Eugenius transferri fecit.*

C'est donc qu'il trouvait chez l'écrivain grec un secours précieux, qui devait l'engager *à fortiori* à utiliser les pre-

1. *Op. cit.*, p. 4.
2. Voir Bilz, *Die Trinitätslehre des hl. Iohannes von Damaskus*, dans les *Forschungen zur christlichen Literatur- und Dogmengeschichte*, Paderborn, 1909, t. IX, 3, p. 75, 96, etc. C'est par erreur, évidemment, que l'auteur écrit ici Eugène IV au lieu d'Eugène III.
3. Dist. XIX, 9 (p. 339). Les textes anciens ont tous *magnus*; les éditions, faites sans critique suffisante, ont fréquemment *maximus*. Des textes du XIIe siècle que nous avons pu interroger, pas un ne donne *maximus*. La place même de cette notice par le Lombard en tête de sa deuxième citation montre bien qu'il ne s'agit pas pour lui d'introduire son « autorité » auprès des lecteurs occidentaux; sinon il l'aurait placée plus haut (Dist. XIX, 3). Elle n'est pas non plus une glose interpolée, pensons-nous; nulle part que nous sachions, elle ne manque. Les exemplaires de Bruges (ms. 184, antérieur à 1187-1194) et de Troyes (ms. 900, de l'année 1158) les donnent déjà.

miers chapitres du *De fide orthodoxa*. Or, le *De Trinitate* qui y est contenu (I, 5-14) n'a pas fourni une seule citation au Lombard. Il y a plus : la suite du troisième livre de Jean Damascène contient pas mal de chapitres qui devaient solliciter tout au moins la curiosité du *Magister*, au moment où il traitait les difficiles questions des corollaires de l'union hypostatique, des deux volontés, des opérations des deux natures, de l'action théandrique, etc. Pas une ligne encore une fois de cette partie (III, 9 jusqu'à la fin) n'est entrée, comme citation, dans la compilation du Lombard. Que faut-il en conclure?

Que Burgundio a composé sa traduction par fragments? La chose n'est pas impossible; mais si l'on tient compte de sa manière de travailler[1], qui lui fait finir en sept mois tout le commentaire de Chrysostome par saint Matthieu, et entamer déjà celui sur saint Jean, pendant son second voyage de Constantinople, elle semblera fort peu vraisemblable. L'idée d'un recueil d'extraits[2], utilisé par le Lombard, s'accommode mal du peu d'écart chronologique[3] entre le travail de Burgundio et la composition des *Sentences*. Le *Magister* n'aurait-il lu que les sept chapitres dont il tire ses textes, et négligé les autres de propos délibéré? Peut-être. Ou bien faut-il admettre qu'en dehors de ces chapitres, le reste de la traduction de Burgundio ne lui soit pas passé sous les yeux? Cette dernière explication a pour elle, dans l'état

1. Martène, *op. cit.*, p. 818 et 829.
2. Il existe, de fait, des manuscrits qui contiennent des citations de Jean Damascène avec celles d'autres Pères (comme ceux de la bibliothèque Mazarine, 630; de la bibliothèque de l'Arsenal, 937, etc., etc.). Mais à moins d'avoir des pièces parfaitement datées, l'identité des citations laisserait toujours place à l'hypothèse d'une transcription postérieure, faite sur le texte même du Lombard, comme le montre l'exemplaire de la bibliothèque de Bâle, O. II, 24 (derniers folios du manuscrit non paginé, en 1910); le copiste y a donné comme citations du Damascène quelques phrases du *Magister Sententiarum*. De plus, un recueil d'extraits n'eût pas exclu les autres livres du *De fide orthodoxa*.
3. Voir Fournier, *Deux controverses sur les origines du Décret de Gratien*, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. III, 1898, p. 256-259. Il faut placer la date des *Sentences* vers 1150, ce qui laisse peu de jeu pour légitimer l'hypothèse d'un recueil d'extraits intermédiaire; voir plus haut, p. 128-130.

actuel de nos connaissances, quelques points d'appui qui en font plus qu'une simple conjecture.

Le premier nous est fourni par l'affirmation formelle du Lombard que nous venons de reproduire. Il donne comme titre à l'œuvre du Damascène : *Liber quem de Trinitate scripsit*. Ce titre, on le sait, ne convient nullement au *De fide orthodoxa*, qui vise à donner en un corps systématique toute la doctrine chrétienne. Ce n'est pas la lecture des premiers chapitres qui a pu le dicter au *Magister;* car il aurait vraisemblablement fait des emprunts à une mine aussi riche et, à supposer qu'il eût sauté au-dessus de la moitié du volume pour arriver au *De Incarnatione* en passant par la création, les anges, le premier homme, le mal, etc., il ne pouvait maintenir le titre *De Trinitate,* que ne justifie, à notre connaissance, aucun manuscrit du traducteur pisan. Les premiers chapitres sur l'incarnation, utilisés par le Lombard, permettent à la rigueur qu'on leur donne cette inscription, car il y est question des rapports du Fils avec les deux autres personnes divines ; tandis que la suite du troisième livre, non utilisée par le *Magister* (III, 9 et suiv.), devient exclusivement christologique ; l'on peut même dire que la moitié de tout l'ouvrage à peu près regarde la christologie [1]. A première vue, les premiers vestiges manuscrits s'ajoutent à ces considérations pour nous faire admettre que le Lombard n'a eu que ces chapitres sous les yeux. Dans deux manuscrits du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe, nous trouvons quelques pages qui ne contiennent que les huit premiers chapitres du troisième livre du *De fide orthodoxa*. Ce sont les mss. XXXV de la bibliothèque de l'abbaye cistercienne de Reun [2], en Styrie, et 767 de l'abbaye d'Admont. Le titre diffère, il est vrai : c'est le *Tractatus Iohannis Damasceni de Incarnatione Verbi ;* mais le contenu se borne aux huit chapitres, dont sept ont été mis à profit par les *Sentences*. La finale de la transcription porte *Amen,* et le dernier folio du traité se clôt précisément par la

1. Dans l'ancienne division en cent chapitres, les nos 45-81 et 91 sont consacrés à cette matière (PG. XCIV, 785-788).

2. Voir plus loin l'étude de cette traduction, p. 262 et suiv.

dernière citation qu'ait copiée le Lombard. Mais cet indice est sans valeur, car la comparaison qu'il nous a été donné de faire avec des passages d'autres manuscrits, qui contiennent sûrement le travail de Burgundio, montre que les pages de Reun et d'Admont sont l'œuvre d'un autre traducteur. Nous aurons l'occasion d'y revenir tantôt.

Il y a lieu de voir si, en dehors des citations indiquées plus haut, une utilisation de Jean Damascène ne s'accuse pas dans le plan général des *Sentences*. Depuis longtemps déjà, on l'a affirmé et la chose se répète constamment encore dans les ouvrages les plus appréciés[1]; l'on a même voulu faire bénéficier la Somme de saint Thomas de cette influence damascénienne[2]. Une étude comparative détaillée sur l'économie des traités du *Magister* et du docteur de Damas nous mènerait trop loin; nous ne devons l'aborder ici que dans la mesure où la croyance commune infirmerait notre explication précédente. Or, pour peu que l'on compare le plan général des *Sentences* avec l'ordre suivi par les traités d'Abélard, le *De Sacramentis* de Hugues de Saint-Victor et la *Summa sententiarum*, l'on taxera de superflu tout recours au *De fide orthodoxa*. Ajoutons que la suite du *De Incarnatione* (III, 9 et suiv.), qui relie à la personne du Christ les développements sur les vertus, les qualités naturelles, les passions, etc. — c'est peut-être le point de contact le plus frappant à première vue — n'a pas eu besoin de se trouver sous les yeux du Lombard pour lui inspirer la même contexture. Ses modèles y suffisaient pleinement; il n'avait qu'à les combiner entre eux, comme il l'a fait si souvent ailleurs. La *Summa sententiarum* [3] avait déjà amorcé la même série de questions, et le chapitre sur le *timor*, pour n'en citer qu'un dans les *Sentences*[4], n'a rien qui se ressente de Jean Damascène. Un exemple du même genre

1. Bardenhewer, *Patrologie*, Fribourg, 1910, p. 505; Krumbacher-Ehrhard, *Geschichte der Byzantinischen Literatur*, Munich, 1897, p. 70.
2. Voir M. Duffo, *Saint Jean Damascène, source de saint Thomas*, dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 1906, p. 126 et suiv.
3. I, 17 (PL. CLXXVI, 77 B).
4. III, Dist. xxxiv, 4-9 (p. 732 et suiv.).

était fourni au Lombard par les *Sententiae divinitatis*, qu'il doit avoir connues[1]. Ce n'est d'ailleurs pas chez le docteur de Damas qu'il a trouvé l'article sur la foi, l'espérance et la charité dans le Christ. Le *Magister Sententiarum* sent parfaitement qu'il ouvre ici une digression ; il y introduit les données que les traités abélardiens plaçaient ailleurs, et les formules qu'il emploie au début et à la fin résonnent comme une excuse qui n'a pas conscience d'avoir à son appui l'exemple d'illustres devanciers[2]. La répartition des matières en quatre livres, que l'on invoquait au xvie siècle en faveur de la dépendance des deux auteurs[3], est trop récente chez Jean Damascène, nous le verrons dans un instant, pour qu'il faille s'y arrêter davantage.

Un mot échappé à la plume de Pierre de Poitiers[4] dans ses gloses sur les *Sentences*, peut confirmer l'explication que nous défendons ici : d'après lui, ce serait pendant un séjour à Rome que Pierre Lombard aurait eu accès à ces textes du Damascène. Si ce séjour dans la ville des Papes, comme il y a tout lieu de le croire, correspond au voyage de Rome dont nous parle Du Boulay et qui eut lieu pendant la période d'enseignement à Paris, l'on s'explique que la brièveté du séjour, les préoccupations des affaires à régler et la date toute récente de la traduction de Burgundio, peut-être encore incomplètement parvenue à Rome, n'aient pas permis au *Magister* d'étendre sa transcription au delà des chapitres mentionnés[5]. L'inscription : *De Trinitate*, se justifie du reste par l'attention que donnait alors Eugène III aux controverses trinitaires, à un moment où la condamnation de Gilbert de la Porrée venait de se produire à Reims

1. *Tractatus IV, de Sacramento incarnationis*, III, 1, 6, 7, etc. Voir l'édition de Geyer (p. 76 et suiv.) ; il y établit la dépendance de Gilbert de la Porrée (*Die Sententiae divinitatis*, dans les *Beiträge*, t. VIII, II-III, p. 21-23).
2. III, Dist. xviii, 1, et xxvi, 4 (p. 466 et 554).
3. C'était l'avis que Clichtovée énonçait dans la préface de son édition de 1519 (*Eximia P. Joh. Damasceni Opera*, *Liber de orthodoxa fide*, Paris, 1519, p. 2).
4. Ms. de la Bibliothèque Royale de Bamberg, Q. VI, 53, fol. 43r'.
5. Voir plus haut, ch. ii, Appendice D, p. 173-174.

et où Anselme de Havelberg recevait l'ordre du Pape de mettre par écrit les discussions théologiques tenues jadis avec l'évêque Nicétas de Nicomédie [1].

2. — Les autres traductions inédites de Jean Damascène avant 1250 [2].

Le *De fide orthodoxa*, l' « Ἔκδοσις ἀκριβὴς τῆς ὀρθοδόξου πίστεως », du Damascène n'avait fait que tardivement son entrée dans le monde littéraire occidental [3]; en revanche, elle exerça l'activité de plusieurs traducteurs avant la fin du moyen âge, si bien qu'à côté du travail slave dû à l'exarque Jean de Bulgarie [4], dès les débuts du xe siècle, l'Occident peut mettre en ligne jusqu'à quatre traductions différentes, sans compter celle de Lefèvre d'Estaples imprimée en 1539. La popularité qui s'attacha très vite en Europe à l'*Histoire de Barlaam et de Joasaph*, attribuée à Jean de Damas, n'avait pas fait délaisser le *De fide orthodoxa*.

L'on a pu voir dans le chapitre précédent ce qui regarde la traduction du juriste de Pise, Burgundio, faite vers l'année 1150, utilisée par Pierre Lombard, mentionnée par beau-

1. *Dialogi*, Prologue (PL. CLXXXVIII, 1139-1140); DRAESEKE, article cité de la *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XXI, 1900-1901, p. 160-185; FOURNIER, *Deux controverses sur les origines du Décret de Gratien*, article et recueil cités, p. 257-258.

2. Cette étude a paru dans le *Byzantinische Zeitschrift*, Leipzig (Teubner), t. XXV, 1912, fol. 448-457.

3. Avant toute traduction jusqu'ici connue, une des plus anciennes copies du *De institutione clericorum* terminé en 819 (ms. de la Bibliothèque de Vienne, n° 1073, du xe siècle; voir R. KNOEPFLER, *Rabani Mauri de institutione clericorum libri tres*, dans les *Veröffentlichungen aus dem kirchen-historischen Seminar München*, I, 5, 1900, p. XXI et 3), cite le Damascène parmi les autorités patristiques invoquées par Raban Maur. Faut-il voir là une preuve que l'auteur du *De fide orthodoxa* était déjà connu en Occident par l'abbé de Fulda au IXe siècle, ou tout au moins par le scribe du xe? Ou bien, n'est-ce qu'un hasard de transcription, qui aurait substitué *Damascenum* à la leçon *Damasum* fournie par la plupart des manuscrits? Chacune des deux hypothèses est vraisemblable.

4. Il a été publié par A. Popov, à Moscou, en 1878.

coup de chroniqueurs et conservée en un fort grand nombre de manuscrits. Une autre traduction est signalée par Ehrhard[1]; c'est celle du carme Panetius († 1497), contenue dans un manuscrit de Ferrare et faite dans la seconde moitié du xve siècle[2]. Au point de vue de l'humanisme, ce travail pourrait être intéressant, car J. B. Panetius ou Panezio, « *omnium liberalium artium cultor egregius* », philosophe, littérateur, traducteur de quelques œuvres de Chrysostome, de Basile, etc., conseiller du duc de Ferrare et restaurateur de la bibliothèque de son monastère, compte parmi les principaux lettrés de son ordre à cette époque[3].

Outre ces traductions de Burgundio et de Panetius, il existe encore deux autres versions, certes antérieures au milieu du xiiie siècle.

L'une d'elles est due à Robert Grossetête, qui jeta un si vif éclat sur le siège de Lincoln et dont le nom demeura entouré chez ses compatriotes d'une réputation inouïe de savoir et d'activité littéraire[4]; c'est lui qui avait eu dans les mains les lettres authentiques d'Ignace d'Antioche et traduit le *Testament des douze patriarches*[5]. Son travail sur le texte du Damascène est mentionné par les bibliographes anglais, Bale[6], Leland[7], Pits[8] et Tanner[9], mais sous des titres divers et

1. Dans Krumbacher, *Geschichte der Byzantinischen Literatur*, Munich, 1897, p. 70.
2. Actuellement, no 432, fol. 208.
3. Voir la *Bibliotheca carmelitana* de Cosmas de Villiers, Orléans, 1752, t. I, p. 216, et Tiraboschi, *Storia della Litteratura italiana*, Florence, 1807, t. VI, 1, p. 156-157.
4. A l'époque de Wyclif, Jean Tyssyngton, des Frères Mineurs, met Grossetête au-dessus de tous les *doctores modernos*. « Cuius comparatio... est velut comparatio solis ad lunam quando eclipsatur » (*Fasciculi Zizaniorum*, dans les *Rer. Brit. Script.*, t. V, p. 135). Roger Bacon en dit équivalemment autant dans les passages mentionnés plus bas, p. 257, n. 1.
5. Lightfoot, *The Apostolic Fathers*, Londres, 1889, Part II, t. II, p. 76-78.
6. Bale, *Scriptorum illustrium maioris Britanniae catalogus*, Bâle, 1557-1559, p. 306 et 307.
7. Leland, *Commentarii de Scriptoribus Britannicis*, no cclxix, Oxford, 1709, t. II, p. 285.
8. Pits, *De illustribus Angliae Scriptoribus*, Paris, 1619, p. 330.
9. Tanner, *Bibliotheca Britannico-Hibernica*, Londres, 1748, p. 347.

dans des termes qui ne semblent pas s'appuyer sur une connaissance personnelle de l'ouvrage; aucun d'eux ne cite clairement ses garants. Mais des témoins mieux placés permettent d'affirmer une réelle contribution de l'évêque de Lincoln à la traduction du *De fide orthodoxa*. C'est d'abord Roger Bacon[1], qui cite à plusieurs reprises Robert Grossetête comme traducteur de Jean Damascène ; il ignore même le travail antérieur de Burgundio.

Un contemporain de Bacon, qui vivait loin de Lincoln, mais qui avait souvent conversé avec un des meilleurs amis de Robert Grossetête, le parmesan Salimbene, apporte une attestation plus précise et plus complète. Parmi les quatre principaux amis du franciscain Hugues de Bariola, ou de Montpellier, il cite l'évêque de Lincoln : « Frater Hugo solitus erat dicere quod IIII^or^ habebat amicos quos specialiter diligebat. Quorum primus... ; porro tertius patris Hugonis amicus fuit Robertus Grossetesta Lincolniensis, unus de maioribus clericis de mundo. Hic secundo post Burgundionem iudicem Pisanum transtulit Damascenum et Testamenta patriarcharum XII et multos alios libros. Quartus eius amicus fuit Adam de Marisco »[2]. En italien du nord

Malgré les travaux de ces bibliographes et les recherches de Barlow, Wharton et Wood au XVIIIe siècle, de Luard, Stevenson et Little au XIXe, il reste encore bien des points obscurs dans la bibliographie, comme dans la vie de Grossetête. Le travail de L. Baur, de Tubingue, cité plus loin, a résolu la plupart des problèmes que soulèvent les œuvres philosophiques de l'évêque de Lincoln.

1. BACON, *Opus maius*, pars tertia, édit. BRIDGES, Londres, 1900, t. I, p. 70, et mieux t. III, p. 84; *Opus tertium,* chap. XXI, et *Compendium studii philosophiae,* chap. VI et VIII, dans les *Rer. Brit. Script.,* t. XV, p. 90-91, 434 et 474. Voici le texte du *Compendium studii philosophiae*, chap. VII : « Dormit igitur ecclesia quae nihil facit in hac parte, nec aliquid a septuaginta annis fecit, nisi quod Dominus Robertus, episcopus Lincolniensis sanctae memoriae, tradidit Latinis de libris Dionysii et Damasceni et aliquibus aliis doctoribus consecratis » (*op. cit.*, p. 474). Le passage de l'*Opus maius*, pars III, 2 (t. III, p. 84, ou t. I, p. 70 de l'édition Bridges), est moins précis.

2. *Cronica fratris Salimbene*, dans les MGH. SS. t. XXXII, p. 233; voir p. 226 et 338. Le texte du Damascène cité par Salimbene est celui de Burgundio. Sur les sources de Salimbene et sur la manière dont il se renseignait dans les conversations, l'on peut voir E. MICHAEL, *Salimbene und seine Chronik,* Innspruck, 1889, et O. HOLDER-EGGER, *Zur*

qu'il était, Salimbene ne pouvait pas, comme Bacon, ignorer l'œuvre du juriste de Pise. Par suite, son attestation, puisée vraisemblablement dans ses conversations avec Hugues de Montpellier, qui comptait deux anglais parmi ses intimes, est plus complète que celle de son confrère d'Oxford.

Un autre témoin est tout aussi ferme pour affirmer tout au moins une contribution, peut-être même une traduction complète, du célèbre hellénisant de Lincoln, ou de son groupe[1].

Il nous est fourni par un manuscrit d'Erfurt[2], qui faisait partie jadis de la collection d'Amplonius Ratinck et qui contient un bon texte des Sentences de Pierre Lombard, enrichi de nombreuses notes marginales ou interlinéaires. Une bonne partie de celles-ci remontent à la même date que le texte lui-même, c'est-à-dire au milieu du XIII[e] siècle et proviennent, semble-t-il, de la même main[3]. C'est dans ces notes que nous trouvons les brèves indications suivantes :

Aux mots : « *Unde Ioannes Damascenus ait* », une glose interlinéaire : C. 52, « *secundum Lincolniensem* » (fol. 56[r]').

Aux mots : *item esse*, une glose marginale : *translatio lincolniensis et communis habet preesse* (fol. 56[r]').

Aux mots : *etenim*, une glose marginale : *Etenim hypostasim determinant, hoc est, diffiniunt, substantiam cum accidentibus* (fol. 56[r]').

Aux mots : *ut ait I. Damascenus,* une glose interlinéaire : C. 52. *secundum Lincolniensem* (fol. 66[v]').

Aux mots : *quod enim etc.*, une glose marginale : *in originali inassumptum, non curatum* (fol. 164[r]').

Quelques autres notes, dans les marges ou dans les interlignes, font remarquer l'écart, entre les citations et le texte original, ou indiquent les numéros des chapitres uti-

Lebensgeschichte des Bruders Salimbene de Adam, dans le *Neues Archiv*, t. XXXVII, 1911, p. 163-218.

1. Voir LIGHTFOOT, *op. cit.,* p. 77 et n. 3.

2. Ms. Amplon. 108.

3. W. SCHUM, *Beschreibendes Verzeichniss der Amplonianischen Handschriften-Sammlung zu Erfurt,* Berlin, 1887, p. 368; voir plus haut, chapitre III, p. 227.

lisés (fol. 42, 44, 163, 164, 165, 166, 168, 170, 172, 173, 174, 175, 192).

Les rares, mais précieux indices fournis par ces notes, nous font constater que la traduction dont se servait le glossateur n'était pas celle de Burgundio. Outre l'attestation formelle contenue dans les mots : *translatio lincolniensis*, elles nous présentent divers extraits, fort brefs assurément, mais où se rencontre une variante : Burgundio a comme texte : *esse* (et non : *preesse*), *etenim ypostasim determinant substantiam* (et non : *ypostasim determinant hoc est diffiniunt substantiam*), *inassumptum, non curabile* (et non : *inassumptum, non curatum est*)[1]. Il y aurait peut-être moyen de tirer aussi un indice des indications numériques des chapitres qui ne sont pas d'accord avec celles des manuscrits de Burgundio ; mais ceux-ci offrent eux-mêmes tant d'écart que ce terrain est sans solidité.

La diffusion de cette traduction dans les milieux connus du glossateur est attestée par l'épithète de *communis* : *translatio lincolniensis et communis habet*[2] *preesse*, en opposition à la leçon reproduite par Pierre Lombard. Ainsi se trouverait confirmé aussi le témoignage de Roger Bacon qui ne connaît, nous l'avons dit, que la traduction de Grossetête et ignore celle de Burgundio. Malheureusement, si ces témoignages affirment nettement la paternité de Grossetête sur une œuvre de traduction, de correction ou de

1. Ces variantes se trouvent respectivement aux chapitres VII et VI du livre III actuel (PG. XCIV, col. 1008 C, προεῖναι; col. 1001 D, ὁρίζονται; col. 1005 B, ἀπρόσληπτον, ἀθεράπευτον); nous donnons le texte de Burgundio d'après le ms. 12014-41 de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, fol. 131$^{r'}$ (où le mot *esse*, avec lettrine, est accompagné d'une correction : *preesse*, faite après coup, interlinéaire et marginale), le ms. 893-98 du même dépôt, fol. 30^{v} et 29^{r}, et le ms. 711 de la Bibliothèque Mazarine; celui-ci a aussi *preesse* (fol. 30^{v}) et *incurabile*, au lieu de *non curabile* (fol. 30^{r}).

2. Nous ne croyons pas qu'il faille traduire : « la traduction du Lincolniensis — dénomination fréquente dans les manuscrits de l'époque pour désigner Grossetête — et la traduction commune portent *preesse* », comme s'il s'agissait de deux traductions ; en ce cas, le glossateur aurait écrit *habent*. Nous reconnaissons toutefois que la thèse opposée, que soutient le P. Hocedez (article cité du *Bulletin d'ancienne littérature etc.*, p. 190, n. 6, et p. 198), n'est pas sans appui.

paraphrase, le désaccord entre leurs expressions d'une part et les constatations des plus anciens bibliographes laissait place au doute. Était-ce le mot *transtulit* et *translatio* de Salimbene et du manuscrit d'Erfurt qui devait faire foi? ou bien les titres donnés par Bale et Leland : *Annotationes in librum Damasceni de orthodoxa fide male e greco interpretatum*, donnaient-ils l'idée exacte de l'œuvre originale? Robert lui-même avait déjà suivi ce système de correction dans la traduction du *De angelica hierarchia* et du *De ecclesiastica hierarchia* de Denis l'Aréopagite : il y avait utilisé et corrigé d'anciennes versions. Par contre le *De divinis nominibus* et le *De mystica theologia* avaient été traduits à neuf complètement ou peu s'en faut [1]. C'était donc aux bibliothèques anglaises à donner le dernier mot en la matière et à préciser la portée des textes de Bacon.

Mais par malheur, les papiers de Bale, utilisés pour son *Catalogus* et publiés récemment par R. Poole et M. Bateson [2], ne fournissaient aucune indication complémentaire. Wharton qui se pique de ne parler que de ce qu'il a vu de ses yeux, ne citait rien non plus parmi les manuscrits qu'il avait rencontrés à Lambeth Palace, à Westminster Abbey, ou à Cambridge à la fin du XVIIe siècle [3]. Thomas James n'avait pas été plus heureux dans les bibliothèques d'Oxford et de Cambridge, à en croire la liste des œuvres de Grossetête qu'il donne par ordre alphabétique [4]. Leland [5], qui a fouillé au XVIe siècle ce qui restait du vieux fonds des manuscrits légués par Grossetête aux Franciscains d'Oxford, n'a rien

1. L. Baur, *Das philosophische Lebenswerk des Robert Grossetête*, dans la *Dritte Vereinsschrift für 1910* de la *Görresgesellschaft*, Cologne, 1910, p. 64-67.
2. *Index Britanniae Scriptorum... quos collegit Baleus,* dans les *Anecdota Oxoniensia*, Medieval and Modern series, part X, Oxford, 1902, p. 371 et suiv.
3. *Anglia sacra*, Londres, 1691, t. II, p. 347 et 345-346.
4. *Ecloga Oxonio-Cantabrigensis,* Londres, 1600, p. 34-35.
5. *De rebus britannicis collectanea*, édit. Hearne, Oxford, 1715, t. IV, p. 60; voir aussi le récit de la visite de Leland, dans Ant. Wood, *Survey of the Antiquities of the city of Oxford,* édit. Andrew Clark, Oxford, 1890, t. II, p. 381, dans les publications de l'*Oxford historical Society*, t. XVII.

indiqué, pas plus que Thomas Gascoigne au xve siècle[1], qui pût nous mettre sur la piste de cette œuvre. A la bibliothèque de Westminster, Leland avait été plus heureux : il y avait trouvé les *Additiones Roberti Grostest in libros Damasceni de orthodoxa fide quos sciolus quidam male e Graeco transtulerat, id quod Robertus beneficio correcti exemplaris Graeci fecit*[2]. Les historiens plus récents de Grossetête[3] n'ont pas poussé leurs recherches plus loin que leurs prédécesseurs, ou, en tout cas, n'ont pas dépassé leurs résultats. Samuel Pegge, celui d'entre eux qui développe le plus la partie bibliographique, n'avait pas suffisamment accès, du fond de sa prébende de Louth dans le Lincolnshire, aux grands dépôts de manuscrits ou d'imprimés, pour pouvoir faire beaucoup plus que coordonner les renseignements antérieurs. Sa remarque : *the work* (*Annotationes in librum Damasceni*) *seems intended chiefly to correct the old version*[4], n'accuse pas une connaissance personnelle de l'œuvre de Grossetête.

Depuis lors, la confection des catalogues de Cambridge par M. Montague Rhodes James a permis de résoudre la question. Deux manuscrits de Pembroke College, les n°s 20 et 34, ce dernier probablement une copie du précédent,

1. Little, *The Grey Friars in Oxford*, Oxford, 1891, p. 57-59 et 138, dans les publications de l'*Oxford Historical Society*, t. XX. Gascoigne (1403-1458), chancelier de l'université d'Oxford en 1434 et diverses fois encore dans la suite, était plein d'admiration pour l'activité littéraire de Robert Grossetête. Grand amateur de livres et bienfaiteur des bibliothèques de Lincoln College, d'Oriel, de Balliol, etc., il se vante à diverses reprises d'avoir vu de ses yeux les œuvres de l'évêque de Lincoln, mais sans jamais parler de la traduction du Damascène : « Quae opera ego saepe vidi » (*Dictionarium Theologicum sive Veritates collectae*; ms. 117 de Lincoln College, Oxford, fol. 126^r; voir aussi fol. 314^v, et ms. 118, fol. 7^v; voir des extraits de cette œuvre dans J. E. Thorold Rodgers, *Loci e Libro Veritatum, Passages selected from Gascoigne's Theological Dictionary*, Oxford, 1881, p. 12, etc.).

2. *Op. cit.*, t. IV, p. 49.

3. Pegge, *The life of Robert Grosseteste, the celebrated Bishop of Lincoln*, Londres, 1793; voir p. 243-291 : Catalogue of the Bishop's Works; J. Felten, *Robert Grosseteste, Bischof von Lincoln*, Fribourg, 1887, chap. vi, p. 71-89; Stevenson (Francis Seymour), *Robert Grosseteste, Bishop of Lincoln*, Londres, 1899, *passim*.

4. *Op. cit.*, p. 291 ; voir aussi p. 163, 345 et 346.

nous ont conservé le travail de Grossetête. C'est une traduction nouvelle, non pas originale, mais qui remanie celle de Burgundio en tenant compte de manuscrits grecs. Leland et Bale avaient donc raison. L'examen du texte et des notes marginales le fait voir à l'instant. En outre, une note placée en tête du ms. 20 et du ms. 34 (fol. 211[v]) indique clairement le genre du travail auquel s'est livré Grossetête et son groupe d'hellénistes.

Après la liste des chapitres qui prend trois colonnes du folio 1 (ms. 20), se trouve l'indication suivante[1] : *Expl. Capitula libri Iohannis Damasceni numero centum et unum. Correxit autem Dominus R. Lincolniensis ep. veterem translationem et inseruit etiam multa quae transtulit ex Greco exemplari quae in veteri translatione non habentur. Intitulatur autem liber iste S. Iohannis Damasceni vocati Masur editio diligens de orthodoxa fide. Inc. liber Joh. Dam. secundum translationem Domini R. Lincolniensis episcopi.*

La diffusion de cette traduction, surtout dans les milieux anglais, lui donne de l'intérêt; mais ce qui fait avant tout sa valeur, c'est sa fidélité à suivre le grec; l'auteur a eu soin de collationner un certain nombre de manuscrits et les notes marginales indiquent fréquemment le résultat de ses recherches et de ses comparaisons. Il en surgit de réels avantages pour la fixation du texte du Damascène[2].

*
* *

L'autre traduction que nous annoncions tantôt, n'est mentionnée par aucun auteur, semble-t-il; mais nous en possédons au moins deux manuscrits partiels, et dès le

1. Nous devons à l'amabilité du bibliothécaire E. H. Minns, une photographie de cette note. Elle indique clairement qu'il s'agit d'un remaniement de la traduction de Burgundio; elle est reproduite par M. Rhodes James (*A descriptive catalogue of the western manuscripts in the library of Pembroke College*, Cambridge, 1905, p. 17) et par L. Baur (*Die philosophischen Werke des Robert Grosseteste, Bischofs von Lincoln*, Münster, 1912, p. 132, dans le volume IX, récemment paru, des *Beiträge*).

2. Voir les études déjà citées du P. Hocedez, dans le *Musée belge*, t. XVII, 1913, p. 109 et suiv., et dans le *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, t. III, 1913, p. 188-198.

XIIe siècle, nous la rencontrons utilisée par un auteur bavarois.

Malheureusement, le fragment qui nous en a été conservé, assez notable sans doute pour nous donner une idée de sa valeur, est fort restreint en comparaison de l'œuvre totale; il ne représente pas beaucoup plus qu'un dixième de l'ensemble. Ce sont les chapitres I—VIII du livre III, d'après la division actuelle du *De fide orthodoxa*. Ils portent comme titre : *Iohannis Damasceni de Incarnatione Verbi*, ou *Tractatus Iohannis Damasceni de Incarnatione Verbi*. Les deux manuscrits autrichiens qui nous ont transmis ce texte appartiennent, l'un à l'abbaye bénédictine d'Admont (ms. 767), l'autre à l'abbaye cistercienne de Reun (ms. 35), en Styrie[1]. Chez l'un et l'autre, le contenu est varié et de plusieurs écritures. Mais la partie qui nous intéresse remonte, dans les deux manuscrits, au début du XIIIe siècle ou à la fin du XIIe. L'extrait du *De fide orthodoxa* est copié par l'un et l'autre sur un même archétype, dont ils ne s'écartent que fort rarement[2]; les minimes divergences mutuelles, qui se rencontrent soit dans cette œuvre, soit dans celle de saint Maxime qui précède, nous autorisent à dire que ces deux manuscrits n'ont pas été copiés l'un sur l'autre. Celui de Reun a-t-il été revu après coup sur celui d'Admont? c'est possible, mais des lacunes dans la révision, et l'écriture tardive de plusieurs des corrections rendent ce point douteux.

L'exemplaire qui s'est trouvé aux mains d'Arno de Reichersberg présente un passage qui manque dans les deux

1. Admont 767, fol. 54^v — 70^r; Reun 35, fol. 51^v — 63^r. Voir pour le manuscrit de Reun, *Die Handschriften-Verzeichnisse der Cistercienser Stifte*, Vienne, 1891, t. I, p. 26-28 (dans les *Xenia Bernardina*, pars II).

2. Ils ont l'un et l'autre omis un même passage (Reun fol. 53^r, et Admont fol. 56^v); ce sont les mots : *non seminans sed per spiritum sanctum creans*, οὐ σπερματικῶς, ἀλλὰ δημιουργικῶς, διὰ τοῦ ἁγίου πνεύματος (lib. III, chap. II; PG. XCIV, 985 B). Les mots exponctués ou annotés comme fautifs dans le manuscrit de Reun, sont généralement corrigés dans celui d'Admont. Un examen plus étendu de ces manuscrits nous a fait modifier l'appréciation que certains indices nous avaient suggérée à première vue (voir J. Draeseke, *Maximus Confessor und Johannes Scotus Erigena*, Nachtrag, dans les *Theologische Studien und Kritiken*, 1911, p. 228-229).

manuscrits cités[1]; son texte, fort apparenté aux manuscrits de Reun et d'Admont, est plus complet et, autant qu'il est permis d'en juger, plus correct. Aucun de ces trois témoins ne donne l'indication des chapitres. Nous n'avons pas rencontré jusqu'ici d'autres traces d'utilisation. Gerhoch de Reichersberg († 1169), qui ne connaît pas, semble-t-il, les œuvres du Damascène, tandis que son correspondant, Eberhard de Bamberg, les cite d'après le Lombard[2], entend parler cependant d'un livre de *Sententiae* — ce nom a été fréquemment donné au *De fide orthodoxa*, comme on le verra dans un instant — utilisé par Folmar de Triefenstein († 1181), et qui, à en juger par une ou deux citations, a des points de contact avec le Damascène[3]; mais rien ne permet d'identifier la traduction[4].

Cette traduction, jusqu'ici inconnue, croyons-nous, n'est pas celle de Grossetête; l'âge des manuscrits s'y oppose. Car, pour aussi large qu'on veuille faire l'écart des progrès calligraphiques entre l'Occident de l'Europe et les

1. *Apologeticus contra Folmarum*, édit. C. Weichert, Leipzig, 1888, p. 131 ; Arno s'écarte ici de la traduction de Burgundio (ms. de Bruxelles 893-98, fol. 27r : *non seminaliter, sed conditive per spiritum sanctum*). Voir aussi p. 150, 154, 162, etc.; Arno a eu sous les yeux un autre texte que celui de Reun-Admont et que celui de Burgundio, car p. 150 (*op. cit.*) il écrit : *cum acranton* (ἀχράντῳ) *i. e. incontaminata*, tandis que Reun porte *cum immaculata* (fol. 61v), et Burgundio : *cum incontaminata* (fol. 131v).

2. Epistola xvi (PL. CXCIII, 562 AC).

3. *Op. cit.*, III, 16 (PG. XCIV, 1068); Epistola viii de Gerhoch (PL. CXCIII, 501-502).

4. Il faut remarquer toutefois que les *Sententiae divinitatis* (édit. Geyer déjà citée, dans les *Beiträge*, t. VII, ii-iii, p. 65* et 138*), et le *Liber Sententiarum* de Pierre Lombard (Lib. III, Dist. vi, 4; PL. CXCII, 769), parlent des mêmes opinions. Il y a lieu d'ajouter aussi que les diverses traductions ont eu des emprunts mutuels au moins chez les copistes. C'est ainsi qu'un texte utilisé par un commentateur anonyme (ms. de Troyes, 1206) sur lequel nous reviendrons ailleurs, a des variantes de lecture qui rapprochent quelques citations de Pierre Lombard du texte de Reun-Admont; par exemple, au folio 108v', là où Burgundio écrit : *primicias nostre masse*, Reun, Admont, Arno et, avec eux cette fois, Pierre Lombard, ont dans leur texte : *principium nostre conspersionis* (*Liber Sententiarum*, III, Dist. iii). Les « trois substances » dans le Christ interviennent déjà dans le *Liber responsionis* de Julien de Tolède dont il a été question plus haut, p. 4.

parties confinant davantage à l'Orient, il serait difficile de reculer le texte de Reun jusqu'à une époque aussi basse. De plus, les indices que nous a conservés le glossateur d'Erfurt nous empêchent de voir dans ce nouveau texte une copie de celui de Lincoln : les manuscrits de Reun et d'Admont portent *anteesse*, et pas *preesse* (Lincoln), *propria*, et non *ydiomata* (Lincoln), etc. L'étude détaillée, dont nous avons parlé déjà, enlève du reste tout doute à cet égard[1].

La traduction est soignée, ordinairement correcte, au moins dans les passages communs avec Pierre Lombard que nous avons examinés ; elle s'efforce d'être intelligente et n'a rien de barbare à la façon de beaucoup de pièces traduites du grec[2], où l'on se contentait de rendre l'original mot pour mot. Même Burgundio n'échappe pas à tout reproche sous ce rapport, comme le montre un passage inintelligible dans les divers manuscrits que nous avons sous les yeux ; cette comparaison permettra en même temps de juger de la supériorité du texte de Reun en divers endroits :

Burgundio (Lib. III, 5 ; PG. XCIV, 1001 C)[3].	Anonyme (*Reun*, fol. 17v ; *Admont*, fol. 63v).
Differentiam autem hypostaseon et personarum in solis tribus proprietatibus, anetio, i. e. in casuali et paternali et eciaci, i. e. creabili et filiali (*ou* et causali) et causali recognoscimus.	Differentiam autem personarum in solis tribus proprietatibus, in paternali sine causa, et cum causa in filiali, et cum causa in processiva cognoscimus.

Notre texte va même jusqu'à traduire χαρακτηριστικὰ ἰδιώματα, non pas par *characteristica, i. e. designativa idiomata* comme Burgundio, mais par *figurativa propria*[4].

1. Hocedez, articles et recueils cités plus haut, p. 248.
2. Voir, par exemple, J. L. Heiberg, *Eine mittelalterliche Uebersetzung der Syntaxis des Ptolemaios*, dans *Hermès*, t. XLV, 1910, p. 57, 59, etc.
3. La même traduction se rencontre, avec des variantes insignifiantes, dans les manuscrits de Bruxelles, 893-98, fol. 29r, et 12014-41 ; de Munich, lat. 19453, de Troyes, 652, de Rome, Vatic. lat. 310, fol. 11r ; celui-ci a : *causali*. L'on constate, par les ratures et les notes interlinéaires des manuscrits, combien cette phrase a gêné les copistes, outre le traducteur (par ex. ms. d'Admont, 593, fol. 100r).
4. Ms. de Bruxelles, 893-98, fol. 30r ; Reun, fol. 59r.

Cette omission des mots grecs ne s'étend pas toutefois jusqu'à la suppression de tout indice, qui nous empêche de retrouver la langue de l'original; des mots comme *omoysios, athomus, alteroysiam* (ἑτεροούσιον)[1], etc., même en l'absence de *hypostasis*, régulièrement remplacé par *persona*, en disent assez pour exclure tout intermédiaire, comme serait par exemple le texte slave de Jean de Bulgarie.

Il est difficile de préciser la date de cette traduction; l'âge des deux copies d'Admont et de Reun[2] nous donne un *terminus ad quem*, qui descend jusqu'au XIII[e] siècle. Mais avant cette date, le texte avait déjà été utilisé par un écrivain du XII[e] siècle, Arno de Reichersberg († 1175), qui tantôt se contente de copier les extraits du Damascène qu'il trouve chez le Lombard, tantôt puise directement dans notre traduction[3].

La patrie de nos deux manuscrits[4] et l'utilisation de ce texte au sud-est de la Bavière orientent les recherches vers les régions centrales et orientales de l'Europe.

Une conjecture assez vraisemblable — elle peut s'appuyer sur les mêmes caractéristiques de traduction — ferait croire que la traduction du Damascène remonterait à la même époque que celle des *Ekatontades* de saint Maxime le Confesseur, par laquelle débutent les manuscrits de Reun et d'Admont. S'il en est ainsi, la préface du traducteur nous fait placer l'original au monastère de Pastuchum[5], ou

1. Lib. III, 6 (PG. XCIV, 1008 B); dans le ms. de Reun, fol. 60[r]; Burgundio a le même mot (ms. de Bruxelles 12014, fol. 131[r']).

2. Le scribe du manuscrit de Reun copie des pièces de Hugues de Saint-Victor et de saint Bernard.

3. Voir plus haut, p. 264, n. 1 et 4.

4. Il y a lieu toutefois de faire remarquer que, pour l'un d'eux seulement, nous sommes renseignés sur sa présence à Admont en 1370 (voir Wichner, *Zwei Bücherverzeichnisse des XIV. Jahrhunderts in der Admonter Stiftsbibliothek*, p. 19, n. 224, dans les *Beihefte zum Zentralblatt für Bibliothekswesen*, 1889, IV); pour l'autre, rien ne fixe la date de son entrée à Reun, mais les usages cisterciens s'accommodent parfaitement de la qualité du parchemin.

5. Pastuchum à l'ouest des monts Matra, comté de Heves; voir les noms diversement orthographiés, dans Janauschek, *Origines Cistercienses*, Vienne, 1877, t. I, n. CCCCXCV, p. 192, 193, et mieux dans Békefi, *A Zircsi, Pilisi, Pásztói es Szent-Gotthárdi Czisztercz Apátságok Tör-*

Sainte Marie de Pásztó, en Hongrie, où les Cisterciens remplacent les Bénédictins vers la fin du XII[e] siècle. Cerbanus, l'auteur de cette traduction de saint Maxime, dédie son travail à l'archimandrite David, qui dirige le *Collegium Sancti Martini*, S. Martinsberg au centre de la Hongrie, lequel, nous dit-il, possède une bibliothèque fournie[1]. Or, l'archiabbé David commence son gouvernement entre 1124 et 1137, et son nom n'apparaît plus dans les documents à partir de 1146; il a un successeur élu, l'abbé Raphaël, en 1151[2]. La traduction ne serait donc pas postérieure à 1150.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, cette traduction partielle du Damascène méritait, croyons-nous, d'être tirée de l'oubli; souvent, elle soutient victorieusement la comparaison avec celle de Burgundio de Pise, qui a alimenté presque tous les auteurs du moyen âge, et si elle n'était, en fin de compte, qu'une révision intelligente des sept ou huit chapitres utilisés par le *Maître des Sentences*[3], ce travail dénoterait chez son auteur des qualités d'helléniste bien rares en somme au moyen âge.

ténete, t. I, *A Pásztói Apátság Története*, 1190-1702, Buda-Pesth, 1898, p. 156. La mention de Pastuchum, fournie par ce manuscrit, serait peut-être la plus ancienne qu'on rencontre; voir notre note, *Die älteste Erwähnung der Abtei Pásztó*, dans le *Historisches Jahrbuch*, t. XXXIV, 1913 (octobre).

1. Un catalogue de Martinsberg mentionne, en 1093, parmi ses soixante-treize numéros, un ouvrage : *Graecum*; rien ne nous permet une identification (Féjer, *Codex diplomaticus Hungariae*, Buda-Pesth, 1829, t. I, p. 483, reproduit par Becker, *Catalogi bibliothecarum antiqui*, Bonn, 1885, p. 172).

2. Fúxhoffer, *Monasteriologia regni Hungariae*, Buda-Pesth, 1858, t. I, p. 63-65 et 335; le nouvel éditeur, Czinar, y corrige les données fournies par l'édition de Weszprem de 1803 (p. 35).

3. Il faut remarquer en effet que les chapitres du Damascène que traduisent les manuscrits de Reun et d'Admont, sont ceux-là précisément dont Pierre Lombard a tiré ses citations. L'acuité des controverses christologiques à ce moment peut avoir provoqué cette traduction nouvelle, ou cette révision, des pages de Jean de Damas.

3. — Les premières vicissitudes du « De fide orthodoxa » en Occident.

A peine sortie de la plume de Burgundio, et entrée dans l'œuvre du Lombard, la *Traditio certa orthodoxae fidei* provoqua quelque bruit autour du nom de Jean de Damas. Une trentaine de textes à peu près avaient trouvé place dans la documentation de Pierre Lombard et, en raison même de leur admission dans le *Liber Sententiarum*, ne devaient plus sortir du dossier patristique des théologiens médiévaux. L'on peut même dire que, de plus d'un point de vue, les deux cours de dogmatique, le *Liber Sententiarum* et le *De fide orthodoxa*, eurent une destinée commune. Car la réprobation, qui s'attachait en certains milieux à l'entreprise du *Magister*, ne fut pas sans rejaillir momentanément sur l'œuvre du docteur de Damas. De l'inspection des anciens catalogues des bibliothèques, tout comme de l'âge des manuscrits existant encore aujourd'hui, se dégage en effet l'impression que la diffusion des œuvres du Damascène a été plutôt lente au début.

Au lendemain du concile de Latran de 1179, Gautier de Saint-Victor nous a laissé à ce sujet des pages d'une violence extrême ; une partie de son livre, *Contra quatuor labyrinthos Franciae*, dont il a été question plus haut, est dirigée contre les propositions « hérétiques » du Damascène et contiennent des attaques dans le genre de celle-ci [1] :

Augustinus, de Trinitate, contra falsam Trinitatem Iohannis Damasceni (fol. 247^v).

Idem Lombardus de magno doctore graecorum (allusion à I, Dist. XIX, 9) et novorum haereticorum (ibid.).

Errores novorum haereticorum : Petrus Lombardus haec scripsit similia Petro Pictaviensi et Iohanni Damasceno (fol. 239^r).

Caput XIII, de alia haeresi Iohannis Damasceni (fol. 234^r).

1. Ms. de la bibliothèque de l'Arsenal, 379, fol. 37 et suiv. Nous citons d'après la copie qui porte des notes de la main de Martène (Bibl. Nation., lat. 17187). Des extraits ont été publiés par Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, Paris, 1665, t. II, 651 et suiv. : *de Haeresibus Iohannis Damasceni* (lib. IV, 10, 13, etc.).

Plus modérée, mais non moins hostilement chagrine, la longue préface d'une somme théologique, qui porte le nom de Robert de Melun, blâme avec une mauvaise humeur mal contenue l'introduction de la terminologie grecque dans la théologie[1].

Mais cette opposition manquait trop de mesure pour pouvoir se prolonger longtemps. Après le concile de Latran de 1215, qui couronne le succès du *Magister*, en attachant son nom à la formule d'une profession de foi trinitaire opposée à Joachim de Flore[2], les chroniqueurs pourront se contenter d'enregistrer le dernier retour offensif contre les *Sentences*, en même temps que son échec définitif, avec la condamnation du voyant calabrais. C'est ce que font par exemple Matthieu Paris en Angleterre et, en France, l'anonyme de Laon[3]. Le souvenir de la dernière attaque contre les *Sentences* et de son insuccès, encore relaté à l'aurore du xve siècle par Henri de Knighton, appartient désormais à l'histoire[4]. Les jours de gloire recommencent à briller pour le Damascène comme pour le Lombard.

C'est sur le *De fide orthodoxa*, quoi qu'en ait pu dire jadis Gautier de Saint-Victor, qu'on s'appuie pour combattre les excès des dialecticiens[5], ou les erreurs des orientaux[6]. Roger Bacon range son auteur dans la série des Pères grecs les plus utiles à la défense de l'Église[7] et, avant lui, le

1. Ms. de la bibliothèque de Bruges, 191, fol. 2-7, *passim*.

2. *Credimus cum Petro* [Lombardo]... (cap. II; MANSI, t. XXII, p. 983); voir plus haut, p. 163.

3. « Stetit autem haec indeterminata altercatio a diebus Alexandri papae usque ad tempora Innocentii III... » (*Historia Anglorum*, t. I, p. 415-416, dans les *Rer. Brit. Script.*, t. XLIV, 1). L'anonyme de Laon se contente de mentionner la grande vogue des *Sentences* (*Chronicon universale anonymi Laudunensis*, a. 1163, édit. CARTELLIERI, p. 7, Leipzig et Paris, 1909). Le passage ne se trouve pas dans les extraits publiés par BOUQUET (*Recueil des historiens de France*, t. XIII et XVIII, ni dans les MGH. SS. t. XXVI); voir plus haut, p. 160-163.

4. *Op. cit.*, lib. II, cap. 14, dans les *Rer. Brit. Script.*, t. XCII, 1, p. 175.

5. JEAN DE CORNOUAILLES, *Eulogium*, VIII (PL. CXCIX, 1065 et *passim*).

6. HUGUES ETHÉRIEN, *De Haeresibus Graecorum*, II, 7 (PL. CCII, 292 D) et II, 12 (*ibid.*, 364 D).

7. *Opus maius*, pars tertia (édit. citée, t. I, p. 70).

combatif Arno de Reichersberg, si hostile aux dialecticiens, s'appuie sur Jean Damascène pour réduire son adversaire au silence; dans ce but, il fait usage d'une traduction anonyme, contemporaine, ou peu s'en faut, de celle du diplomate juriste de Pise[1]. A l'époque de Wyclif, le Damascène sera même comparé à Augustin, « son contemporain », comme champion de la foi eucharistique[2]. Dès lors, les copies de la traduction de Burgundio se multiplient. Son nom figure avec honneur au haut des exemplaires, à côté de celui d'Eugène III; car le titre habituel des manuscrits porte : *Traditio certa orthodoxae fidei a Burgundione iudice pisano domino tercio Eugenio*... Son œuvre se trouve souvent contenue dans le même *codex* que celles des grands docteurs, comme Anselme, Grégoire, Basile, etc.[3]. Les catalogues des anciennes bibliothèques la citent fréquemment[4]; en France, en Angleterre, en Allemagne, etc., c'est par dizaines que nous comptons les exemplaires de sa traduction[5]. La bibliothè-

1. *Apologeticus contra Folmarum*, édit. C. Weichert, Leipzig, 1888, p. 131, 150, 154, 162, etc.; voir plus haut ce qui concerne cette traduction, p. 262-267.

2. Jean de Tyssington, *Confessio*, dans les *Fasciculi Zizaniorum*, édit. Shirley (*Rer. Brit. Script.*, t. V, p. 138 et 153).

3. Cette constatation est fournie spécialement par les anciens *codices* de la bibliothèque des papes d'Avignon, par ceux de Florence, de Troyes, de Paris, etc., et peut rendre de précieux services dans la reconstitution de la généalogie des manuscrits. Une comparaison entre les n°s 288, 289, 294, 279 de l'inventaire de 1375, et les mss. 652 de Troyes, Plut. XII, Cod. xxxi, Plut. XII, dext. Cod. iii, Plut. XIII, Cod. vi, viii, ix; Plut. XXIII, Cod. iv, de Florence, lat. 2155, 2570, 2375, 2377, etc., de Paris, Bibl. Nation., est suggestive à cet égard.

4. Citons ici les catalogues de l'abbaye cistercienne de Villers-la-Ville (1309), qui en contient deux exemplaires (H. Schuermans, *Bibliothèque de l'abbaye de Villers*, dans les *Annales de la Société archéologique de Nivelles*, t. VI, 1898, p. 193 et suiv.); du chapitre de la cathédrale de Durham (1391), qui acquiert de nouvelles copies pour remplacer celles qu'elle envoie à Oxford (*Catalogi veteres librorum ecclesiae cathedralis Dunelmensis*, dans *The publications of the Surtees Society*, t. VIII, 1837, p. 18, 42, 98, etc.); de la bibliothèque pontificale d'Avignon (Ehrle, *Historia Bibliothecae Romanorum Pontificum*, p. 473-474), etc., etc.

5. Citons, entre autres, les manuscrits de la Bibl. Nation., lat. 2155, 2570, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 7710, 14557, 15695; de la Bibliothèque Mazarine, 711, 729, 755; ceux de Munich, 368, 397, 3718, 18165, 19453, etc.; d'Oxford, Merton College, 45, 67, 140, 145; Exeter

que des papes, à Rome et à Avignon, en possède plusieurs copies dès le milieu du XIVe siècle, et ce nombre ira se multipliant, car aux exemplaires signalés en 1317 et en 1355, viennent s'en ajouter six nouveaux[1] dans l'inventaire de 1375.

Des érudits, comme Robert Grossetête de Lincoln, le même qui a eu sous les yeux un exemplaire grec des lettres authentiques de saint Ignace, s'occupent de remanier l'ancienne version sur de nouveaux témoins du texte grec; la traduction du *De fide orthodoxa*, tout comme celle de Chrysostome, par Burgundio[2], est sous les yeux du Docteur angélique dans la rédaction de ses écrits théologiques. A ce moment, l'utilisation directe du *De fide orthodoxa* est devenue quotidienne. Pendant longtemps en effet, si l'on met à part Arno de Reichersberg, qui a des passages indépendants du Lombard[3], les seuls textes qu'on rencontre sont ceux que Pierre Lombard a versés dans le courant de la circulation. C'est ce que l'on peut affirmer avec certitude de Gandulphe de Bologne, de Gautier de Saint-Victor, de Jean de Cornouailles, de Bandinus[4]; tout nous porte à croire qu'on peut en dire autant de Pierre de Poitiers, de Prévostin, d'un *Magister Martinus*, d'Étienne Langton[5], etc.; mais il

College, 20, 442, etc.; de Troyes, 652; de Vienne, Theolog., lat. 214, 238, etc.; de Florence (voir *supra*); de la Bibliothèque Vaticane, Urbin, lat., 62, 107 et 591; Vat., lat. 310, 311, 312, 313; d'Admont, 593 et 614; de Madrid, Escurial, a. II. 7; etc. D'autres manuscrits sont indiqués par FABRICIUS-MANSI, MAZZUCHELLIUS, etc. (*op. et loc. supra citat.*).

1. EHRLE, *op. cit.*, p. 417, 245, 473-477.

2. Mercati a prouvé que saint Thomas cite le commentaire de Chrysostome sur saint Matthieu, d'après la version de Burgundio (*Note di letteratura biblica e cristiana antica*, XII, p. 141-144, dans les *Studi e testi*, t. V, Roma, 1901).

3. *Op. cit.*, p. 154-155; comparez avec Pierre Lombard, III, dist. VI, 3 et VII, 2 (édit. Quaracchi, t. III, p. 145 et 166).

4. Pour GANDULPHE, voir plus haut; nous avons examiné les textes de GAUTIER dans le ms. lat. 17187, déjà cité; JEAN DE CORNOUAILLES, *Eulogium ad Alexandrum III*, cap. IX, XV et XIX (PL. CXCIX, 1065, 1066, 1074, 1083); BANDINUS, *Sententiarum libri quatuor* (PL. CXCII, 998 et suiv.).

5. PIERRE DE POITIERS, *Sententiarum libri quinque*, I, 8, 23, etc.; IV, 10 (PL. CCXI, 819, 924. 1174, etc.). La citation renseignée par Mathoud (*De orthodoxa fide*, III, 11; *ibid.*, 819), vient en réalité du chap. 4, lib. III, avec une légère modification, et se trouve chez le Lombard, I, dist. XIX, 9; PRÉVOSTIN, ms. de la bibliothèque de Bruges,

faudrait une étude complète de leur œuvre pour être plus affirmatif. En tout cas, les extraits, que l'on rencontre fréquemment dans les manuscrits, ne sont pas indépendants des citations de Pierre Lombard, comme le montre le manuscrit de Bâle O. II. 24, cité plus haut. A l'époque de Bonaventure, il n'en est plus ainsi. L'œuvre du Damascène est connue et utilisée directement. Elle est citée, en guise de gloses explicatives, dans les marges des manuscrits de Pierre Lombard [1]. Elle entre dans la grande *Glossa ordinaria*, toujours enrichie depuis Walafrid Strabon : un texte s'y rencontre, tiré du *De fide orthodoxa*, pour expliquer entre autres un passage de l'épître aux Romains (1, 3), et l'annotateur du manuscrit d'Erfurt a soin de nous avertir que de son temps il en était déjà ainsi [2].

L'on peut dire que le traité de Jean de Damas participe alors à la gloire de ces mêmes livres des *Sententiae* qui avaient failli causer sa perte. Il est transcrit dans les mêmes manuscrits que l'œuvre du Lombard [3] ou avec ceux de grands auteurs, comme on l'a dit plus haut; ce qui empêche la traduction de Burgundio, contrairement à ses versions des homélies de Chrysostome, d'échapper aux érudits de la Renaissance [4]. On le divise en quatre livres, et cette division, inconnue de l'original grec et de son traducteur, atteste, elle aussi, cette communauté de fortune; c'est dès le milieu du XIII[e] siècle [5]

237, *passim*; Magister Martinus, Paris, Bibl. Nation., lat. 14556, fol. 2810, etc., Langton, *Summa*, même fonds, lat. 14556, *passim*.

1. Par exemple, ms. de Paris, Bibl. Nation., lat. 15708, fol. 145, etc.; 16377, fol. 51, 226, etc.; une liste plus complète se trouve dans le travail déjà mentionné sur les *Notes marginales de Pierre Lombard*, dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. XIV, 1913, p. 524.

2. *Biblia Sacra cum glossa ordinaria*, Anvers, 1634, t. VI, 15 (Rom. 1, 3). Le ms. d'Erfurt, Amplon, 108, a en note dans la marge : *hucusque glossa Rom. I* (fol. 173'').

3. Par exemple, celui d'Oxford, Exeter College, 20 (XIII[e] s.), fol. 1 *a P. Lombardi Sententiae*; fol. 141 : *Traditio certa orthodoxae fidei... : Burgundione*, etc.

4. Bandini, *Catalogus codicum latinorum Bibliothecae Laurentianae mediceae*, Florence, 1777, t. IV, p. 450-451.

5. Lequien n'a rencontré cette division en quatre livres dans aucun manuscrit grec (*Sancti Ioannis Damasceni opera*, édit. Lequien, t. I, p. 119, Venise, 1748). L'œuvre de Burgundio était divisée en cent chapitres, comme le porte expressément l'inscription de beaucoup de ma-

qu'elle apparaît, en dépit des manuscrits grecs et du travail de Burgundio ou de Grossetête, qui tous se contentent de la division en chapitres; c'est alors aussi qu'interviennent des changements dans la numérotation des chapitres, qui déconcertent les esprits critiques de l'époque[1]. Il n'est pas jusqu'au titre de *Sententiae* qui ne soit généreusement transmis à l'œuvre de Burgundio par son confrère Summiste[2], comme l'attestent les titres des manuscrits et les catalogues des bibliothèques du moyen âge. Ce titre se rencontre en Italie, en Allemagne, en France, et surtout en Angleterre; Clichtovée, on l'a vu, est encore témoin de cet usage au seuil de l'époque moderne[3].

Désormais, les deux recueils systématiques de la théologie de l'Orient et de l'Occident font route sous le même pavillon : l'identité du but, de la méthode, des principes dans le choix des matériaux, justifiait cette commune dénomination. Au xiii[e] siècle d'ailleurs, le *De fide orthodoxa* devait bénéficier du succès qui s'attachait aux écrits d'Aristote[4]. Le docteur de Damas qui utilise la philosophie du Stagirite, à la suite de Léonce de Byzance, trouvait tout de suite écho chez les scolastiques de cette époque. Ceux-ci se

nuscrits : *Traditio certa... capitulis centum divisa;* parfois cette inscription est maintenue même quand le nombre réel des chapitres s'en écarte. Grossetête a, de même, la division en chapitres : *Centum et unum* (ms. de Cambridge, Pembroke College, 20, fol. 1). La division en quatre livres apparaît chez saint Thomas (Lequien, *loc. cit.*); elle se rencontre aussi dans le manuscrit d'Erfurt (Amplon.), 108, fol. 173, etc.

1. Nous trouvons un indice de cette confusion dans le soin que prend un commentateur anonyme des *Sentences,* de nous indiquer toujours quel exemplaire il a sous les yeux pour identifier les chapitres du Damascène utilisés par le Lombard : *Secundum eos,* dit-il, *qui ponunt ibi tantum centum capitula* (ms. de Troyes, 1206, fol. 27v'', et *passim*). L'auteur de ce commentaire anonyme écrivait après 1234, puisqu'il cite couramment les livres des Décrétales (fol. 200v, etc.). Quelques manuscrits indiquent 98 ou 104 chapitres, par ex. Turin, Pas. 384; celui de Vienne, Theolog. lat. 238, en indique 100, mais en réalité, il en a 106.

2. Voir appendice B, p. 277-276.

3. *Op. cit.*, p. 2.

4. Pour l'influence de Jean Damascène sur la scolastique, voir les excellentes pages de Grabmann, *Geschichte der scholatischen Methode,* Fribourg, 1909, t. I, p. 111 et suiv.

trouvaient là sur leur terrain; Pierre Lombard, au contraire, pouvait s'y sentir un peu dépaysé. Saint Bonaventure et saint Thomas d'Aquin[1], pour citer les représentants de deux écoles différentes, font appel à son autorité avec une estime et une fréquence qui laissent loin désormais les vingt ou trente citations utilisées, un siècle plus tôt, par les timides essais du Maître des Sentences.

APPENDICES

APPENDICE A

La date de la traduction de Burgundio chez quelques chroniqueurs.

Quelques chroniqueurs font coïncider la date de cette traduction avec celle du rigoureux hiver qui permit de traverser la Tamise sur la glace (1150). C'est sur une de ces chroniques, celle de Jean de Brompton, que s'appuie J. H. Lupton (*Saint John of Damascus,* Londres, 1882, p. 70, dans la collection *The Fathers for english readers*). Dans son récent travail, *Die Trinitätslehre des hl. Johannes von Damaskus*, p. 75, n. 1 (dans les *Forschungen zur christlichen-Literatur und Dogmengeschichte*, t. IX, 3, Paderborn, 1909), le docteur J. Bilz se contente de rapporter l'avis de Lupton, sans prendre position. Cette réserve est fort sage : la composition tardive de cette chronique, le caractère compilatoire de sa rédaction — (voir, par exemple, le passage semblable dans le *de Eventibus Angliae*, II, 10, de Henri de Knighton, dans les *Rer. Brit. Script.*, t. XCII, I, p. 135, Londres, 1889; dans le *Polychronicon* de Ranulphe Higden, VII, 19; dans les traductions anglaises de Jean de Trévise et de l'anonyme du XVe siècle, même collection, t. XLI, VII, p. 10-13) — et les multiples incertitudes qui planent sur l'origine de son texte (mss. de Cambridge, Corpus Christi College, n° 96, et Cotton. Tiber. C. XVI) et sur la personne de son auteur ne sont pas faits pour lui assurer grand crédit (Pits,

1. Il faut cependant citer une exception, c'est le passage sur la procession du Saint-Esprit *ab utroque* (*Summa theologica*, I, q. 34, a. 2, ad 2um).

op. cit., p. 870; TH. WRIGHT, *Biographia Britannica litteraria*, Anglo-Normand Period, Londres, 1846, p. 412). D'autre part, quand on voit ces auteurs appliquer la même mesure chronologique aux œuvres de Hugues de Saint-Victor, de Gratien, de Burgundio de Pise et de Pierre Lombard, l'on ne peut attribuer à leurs renseignements qu'une valeur approximative; celle-ci se trahit jusque dans le choix des expressions : *eodem tempore, circa idem tempus*, etc. Aux événements d'histoire littéraire chronologiquement groupés autour de l'hiver de 1150 par le chanoine de Leicester et d'autres, le moine de Jervaux ou l'auteur de la chronique qui porte son nom, a ajouté le travail de traduction de Burgundio; toutes ces notices se placent, sous sa plume, dans le paragraphe consacré à la onzième année du règne d'Étienne de Blois, c'est-à-dire en 1136 (*Chronicon Iohannis Brompton, abbatis Jorvalensis,* dans R. TWYSDEN, *Historiae Anglicanae scriptores X,* t. I, p. 1035-1036).

APPENDICE B

Le titre de « Sententiae » donné au « De fide orthodoxa ».

Le titre de *Sententiae Damasceni*, ou de *Libri Sententiarum Damasceni*, se rencontre, pour plusieurs exemplaires, dans le catalogue de la bibliothèque d'Avignon (EHRLE, *op. cit.*, p. 474, 475; inventaire de 1375) et dans celui de la bibliothèque de Durham (*op. cit.*, p. 18, 24, etc.). Il en va de même avec un manuscrit des Croisiers de Huy, actuellement à la bibliothèque de l'université de Liége, nº 69, et un de Paris, Bibl. Nat., lat. 2155. Le ms. 145 de Merton College, à Oxford, termine le *De fide orthodoxa* par ces mots : *Expliciunt sententiae Damasceni* (fol. 50). Parfois le titre de *Sententiae* a passé de la traduction latine à l'original, comme le montre l'exemplaire grec du XIIIᵉ siècle, ms. 1366 de la Bibliothèque Royale de Bruxelles; en 1422, on lui a donné son nouveau nom. Robert Grossetête de Lincoln parle aussi du *Liber Sententiarum* du Damascène (*De cessatione Legalium*, p. 92 et 167, Londres, 1568, Lyon, 1652; voir FABRICIUS-MANSI, *op. cit.*, p. 697). Une note d'un manuscrit de la Bibliothèque Laurentienne (Plut. XIV, Cod. IV, fol. 325) donne à l'œuvre du Damascène le nom d'*Opus Sententiarum Damasceni*. Une glose du ms. d'Erfurt (Amplon. 108) en dit autant : *Liber... quem dicimus Sententias* (fol. 44), ainsi que le titre d'un chapitre d'extraits : *Excerptiones a libro Sententiarum I. Damasceni,* dans le ms. 73, Δ. 11 (fol. 4ᵛ et 5ᵛ) de Sydney Sussex College, à Cambridge. Duns Scot aussi désigne parfois de ce nom le *De orthodoxa fide* (*Quaestiones in II librum Sententiarum,* Dist. III, quaet. IV ; Lyon, 1639, t. VI, p. 394).

394). Le même titre est donné par Wyclif (*Tractatus de Apostasia*, cap. III et XVI, édit. M. H. DZIEWICKI, Wyclif Society, Londres, 1888, p. 51 et 208; et *Tractatus de civili dominio*, lib. I, 44, édit. REGINALD POOLE, même série, Londres, 1884, p. 397), quand il cite le Damascène, et par ses adversaires dans le même cas, comme dans les *Acta* de J. Kynyngham, *Contra ideas Wyclife*, et la *Confessio* de Jean de Tyssyngton (*Fasciculi Zizaniorum*, édit. SHIRLEY; *Rer. Brit. Script.*, t. V, p. 35 et 138); même nom dans le *Doctrinale antiquitatum fidei* de Thomas Netter ou Waldensis (*De Sacramentis*, cap. XXV, 4; Venise, 1571, t. II, p. 168). Chez Jean Huss se rencontre le même titre : *Damascenus 4° Sententiarum quod intitulatur de sanctis Imaginibus* (*Super IV Sententiarum, Lib. III, Dist.* IX, 3, édit. WENZEL, FLAJSHANS et MARIE KOMINKOVÁ, Prague, s. d. [après 1904], p. 418).

Cette liste pourrait aisément s'allonger encore, nous nous contentons de mentionner, pour finir, deux catalogues anglais du XVIe siècle qui parlent des *Sententiae* de Jean de Damas ; *in suis sentenciis*, ou *in suis quatuor libris sententiarum*. Ce sont ceux du monastère de Sion à Isleworth (Middlesex) et de l'ancien collège de Cantorbéry à Oxford (MARY BATESON, *Catalogue of the Library of Lyon Monastery Isleworth*, Cambridge, 1898, les nos D. 102 et D. 120, p. 39 et 41; M. RHODES JAMES, *The ancient libraries of Canterbury and Dover*, Cambridge, 1903, p. 167). L'on voit, par cette liste d'exemples, combien le titre de *Sententiae* avait été mis en honneur par le recueil de Pierre Lombard.

CHAPITRE V

THÉOLOGIE ET DROIT CANON AU XI[e] ET AU XII[e] SIÈCLE.

Lorsque Roger Bacon, dans une de ces saillies dont il était coutumier, se refusait à voir autre chose à la base du droit canon qu'une série de textes de l'Écriture et des Pères[1], il ne savait pas, sans doute, le point exact où sa boutade rejoignait par hasard la vérité. Sa pensée ne se reportait vraisemblablement plus à la période d'élaboration des compilations canoniques, qui accusent à ce moment des traits de famille si frappants avec les premiers essais de la systématisation théologique. L'oubli où était déjà tombé ce stade de formation, ne permettait même plus à l'illustre franciscain anglais de soupçonner combien les recueils antérieurs, ceux des Iles Britanniques surtout, comme la collection *Hibernensis* ou le *Liber ex lege Moysi*[2], avaient contribué à augmenter, ou même à inaugurer, l'apport des textes bibliques ou patristiques dans les collections canoniques du haut moyen âge.

Nous voudrions décrire ici les liens divers qui, à la fin de la période d'élaboration, unissent ces deux rameaux des sciences sacrées : droit canon et théologie. L'emploi des textes de la Bible et des Pères, qui résumait aux yeux de

1. *Opus maius,* pars secunda. édit. BRIDGES, t. III, Londres, 1900, p. 38. Nous renvoyons le lecteur au volume III de cette édition, qui corrige un certain nombre des fautes des volumes précédents.

2. Voir P. FOURNIER, *De l'influence de la collection canonique irlandaise sur la formation des collections canoniques*, dans la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, t. XIII, 1899, p. 27 et suiv., et *Le Liber ex lege Moysi et les tendances bibliques du droit canonique irlandais*, dans la *Revue Celtique*, t. XXX, 1909, n. 3, 14 pp. (extrait).

Bacon tout le droit canonique, se trouvera ainsi réduit à sa mesure exacte. L'usage des Pères surtout imposa aux deux sciences, principalement au xie et au xiie siècle, beaucoup de traits communs et établit entre elles des rapports durables, dont quelques-uns ont laissé des vestiges jusque dans l'enseignement actuel de la théologie ou du droit canon, et dans la nature de leurs procédés scientifiques. Ce champ d'étude présente, croyons-nous, quelques aperçus intéressants et suggestifs : l'histoire des origines d'une science, ici autant qu'ailleurs, réserve des surprises qui récompensent les recherches. En outre, il s'en dégage, si nous ne nous abusons, quelques conclusions utiles : les unes porteront à ne pas négliger ce vaste domaine d'information dans l'élaboration des chapitres historiques de la théologie ; les autres auront jusque dans l'histoire de nos dogmes un écho souvent insoupçonné.

*
* *

Un premier point de vue duquel on peut envisager les rapports entre la théologie et les recueils canoniques, est celui de la communauté des matières : des chapitres entiers se rencontrent, étudiés sous le même angle, chez les canonistes et chez les théologiens ; d'autres fois, certains traités de notre dogmatique actuelle trouvent place uniquement dans les recueils canoniques, avant d'entrer dans la synthèse théologique.

L'idée de la codification, qui s'affirme d'abord en droit canon, n'est pas sans influence sur les recueils théologiques et bientôt de multiples essais de systématisation suivent une marche parallèle en théologie, surtout au xiie siècle.

Le dossier patristique de ces compilations théologiques est grandement alimenté, dans les matières communes, par les collections canoniques ; il n'est même pas rare que celles-ci constituent la source exclusive de celles-là. Ce n'est pas tout ; l'harmonisation de ces textes patristiques a son histoire : les rapports entre les deux sciences s'y traduisent par des emprunts mutuels et suivent une marche progressive, où

chaque science a sa part de mérites et de faiblesses.

Avec Gratien et Pierre Lombard, cette histoire n'arrive pas encore à son terme : elle atteint son apogée. Dans la génération qui les suit, le droit canon, jusque-là créancier surtout de la théologie, emprunte davantage à son ancienne débitrice. Au rebours, pendant le bas moyen âge, le rapport s'établira fréquemment en sens inverse, du moins sur le terrain de la documentation patristique.

Ce court résumé dit assez que l'on considère avant tout ici les vicissitudes que traversent les deux disciplines dans leur élaboration. S'il fallait exposer toutes les ressources d'information que les sciences théologiques peuvent trouver dans les recueils canoniques, principalement du point de vue historique, ces pages s'allongeraient hors de toute mesure. L'histoire de la théologie positive et l'histoire du dogme feraient assurément dans ces recueils une moisson abondante : l'état des croyances, des institutions disciplinaires, sacramentelles et cultuelles, la situation morale, les coutumes religieuses s'y reflètent avec une richesse de documentation qui sollicite la recherche et provoque la mise en œuvre de si précieux matériaux. Peut-être y reviendra-t-on plus tard. Ce qui fait l'objet de ce chapitre se restreint au point de vue formel. Cela n'empêchera pas de saisir, ici ou là, l'occasion d'ouvrir un coin d'horizon plus étendu.

1. — Communauté des matières.

Quand on parle de l'union des deux sciences, théologie et droit canon, jusqu'au XIIe siècle, il ne faudrait pas se les figurer marchant de front dès la fin de la domination romaine. Une fois l'empire disparu et les derniers représentants de sa civilisation dans le domaine littéraire réduits au silence, les peuples barbares demandent aux évêques et aux pasteurs du haut moyen âge, autre chose que les savants écrits théologiques d'un Athanase ou d'un Augustin. La glorieuse période carolingienne, elle-même, a vite fini de briller, et la théologie, qui recommençait à prendre son essor, des-

cend encore une fois jusqu'à l'enseignement élémentaire des vérités de la foi et des pratiques du culte et de la morale. A part quelques exceptions trop clairsemées pour qu'elles doivent nous arrêter ici, il n'est plus question alors de spéculation ni de haute systématisation théorique. Les pages qui précèdent ont suffisamment exposé cette situation. On lit les écrits du passé, sans toujours les comprendre ; on en transcrit ce qui peut être immédiatement utile ; on vise surtout la pratique.

C'est de pareilles préoccupations que surgissent, en divers endroits, des recueils de droit canon, si on peut leur donner ce nom ; ils précèdent de loin les premiers essais de la systématisation dogmatique, dont ils stimuleront l'éclosion un ou deux siècles plus tard. En attendant, la part qu'ils font à la théologie nous oblige à voir en eux un premier stade dans l'histoire des rapports des deux sciences au moyen âge.

Pour ne pas s'attarder à quelques vieilles collections, antérieures au mouvement dont il est question ici, l'on est en droit de commencer cet exposé par Burchard de Worms, qui constitue, au xi[e] siècle, le principal représentant du groupe rhénan ou germanique des compilations canoniques.

Avec Burchard, il faut rappeler les deux principales sources auxquelles il s'alimente : l'œuvre italienne anonyme, dite l'*Anselmo dedicata*, du nom de l'archevêque de Milan, Anselme II (883-897), à qui elle est dédiée, et la collection de Réginon de Prüm, qui date du début du x[e] siècle [1].

1. Sur les collections de Réginon, de Burchard, l'*Anselmo dedicata* et leurs rapports mutuels, voir Wasserschleben, *Reginonis... Libri duo de synodalibus causis et disciplinis ecclesiasticis* (Leipzig, 1840), qui donne un texte préférable à celui de Baluze, reproduit par Migne (PL. CXXXII, 175) ; *Beiträge zur Kenntnisse der vorgratianischen Kirchenrechtsquellen* (Leipzig, 1839), p. 34 et suiv. ; Königer, *Burchard von Worms und die deutsche Kirche seiner Zeit* (Munich, 1905), dans les *Veröffentlichungen aus dem kirchenhistorischen Seminar München*, II, 6 ; Diederich, *Das Dekret des Bischofs Burchard von Worms* (Jauer, 1908) ; Hauck, *Ueber dem Liber Decretorum Burchard's von Worms*, dans les *Berichte über die Verhandlungen der kön. Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig*, Philologisch-historische Klasse, 1894 (5 mai), t. XLVI, p. 65 et suiv. ; P. Fournier, *Études critiques sur le Décret de Burchard de Worms*, dans la *Nouvelle Revue historique de droit fran-*

A elles seules, elles fournissent à peu près la moitié des 1785 textes contenus chez Burchard. La première, malheureusement encore inédite, a eu une influence visible sur l'économie du *Décret*. Elle est une des premières qui, sur le continent, abandonnent le système de la nomenclature chronologique et adoptent l'ordre logique des matières, comme l'avait déjà fait la collection *Hibernensis* dans les Iles Britanniques [1]. Sa préface se réclame des compilateurs africains qui avaient donné l'exemple [2]. Les matières théologiques, encore que plus abondantes chez Burchard, ne sont pas absentes de ce recueil ; mais la nature même des sources qu'il utilisait et d'après laquelle se subdivisent ses chapitres — série de textes canoniques, série d'extraits du registre de Grégoire le Grand, série de textes de droit romain — limite fatalement leur nombre ; ni le traité de la pénitence, ni celui de l'eucharistie n'y figurent. Introduite en Allemagne au commencement du XIe siècle [3], comme en témoigne le manuscrit de Bamberg, c'est-à-dire après Réginon, elle vient au moment opportun pour entrer dans le travail de compilation auquel se livre Burchard [4].

A Réginon de Prüm, l'évêque de Worms fait des emprunts beaucoup plus abondants encore : au moins 580 textes, c'est-à-dire près du tiers de l'ensemble. C'est ainsi que Réginon et Burchard sont deux noms inséparables dans le groupe des canonistes germaniques. Si le premier a subi

çais et étranger, t. XLIV, 1910, 144 pp. ; *Le Décret de Burchard de Worms, ses caractères, son influence*, dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. XII, 1911, p. 451-473, et 670-701 ; *L'origine de la collection Anselmo dedicata*, dans les *Mélanges P. F. Girard*, Paris, 1912 (Extrait, 24 pp.).

1. *Die Irische Kanonensammlung*, édit. Wasserschleben, Leipzig, 1885 ; P. Fournier, *De l'influence de la collection Irlandaise sur la formation des collections canoniques*, dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, t. XXIII, 1899, p. 27-98.

2. Voir la préface dans Mai, *Patrum Nova Bibliotheca*, VII, pars III, p. v, qui l'attribue à tort à Anselme de Lucques ; l'index des chapitres est fourni par les Ballerini (*op. cit.*, PL. LVI, 315).

3. Vers 1007 ; voir P. Fournier, *L'origine de la collection « Anselmo dedicata »*, p. 9-10.

4. Avant 1023 et très probablement entre 1008 et 1012 (Fournier, article cité de la *Nouvelle Revue de droit*, etc., p. 3, n. 1 (Extrait).

un moment d'éclipse dans l'histoire littéraire du droit canonique, à tel point que Bellarmin croyait son œuvre perdue, le nombre[1] des manuscrits qui nous ont conservé son texte — cinq appartiennent au xe siècle[2] — et l'usage qu'en ont fait les compilateurs suivants, nous disent assez le rôle qu'il a joué. Le travail de Burchard eut encore plus de succès et jouit d'une vogue plus durable, même en dehors des pays rhénans : c'est ce qu'attestent les nombreux manuscrits connus[3] et les emprunts abondants que lui ont faits les collections ultérieures; quelques-unes l'ont littéralement mis au pillage. L'œuvre de ces auteurs a donc tous les titres pour nous arrêter un instant.

Fidèles enfants de leur siècle, tous deux visent à être immédiatement utiles; la préface de Réginon se fait gloire de donner à Hatton de Mayence, un manuel, « *manuelem codicillum, enkyridion*[4] », qui dispense de recourir aux livres, et Burchard, ici modeste en ses vœux, s'estime récompensé de ses efforts, si son travail peut rendre service sans même sortir des limites de son diocèse; ailleurs ses visées sont plus hautes, comme au chapitre de l'eucharistie, où il prétend donner l'exposé complet de tout ce qu'on peut désirer[5]. Mais toujours, c'est un but essentiellement pratique et utilitaire qu'il poursuit, jusque dans les modifications qu'il a fait subir au texte des canons ou de leurs inscriptions. Son désir de rester pratique le fera volontiers

1. « Libros duos quos exsstare non puto » (*De Scriptoribus ecclesiasticis*, Cologne, 1684, p. 159).
2. Wasserschleben, *op. cit.*, p. xx et xxi.
3. Voir une liste de dix manuscrits dans Königer, *Burchard I von Worms und die deutsche Kirche seiner Zeit*, Munich, 1905, p. 6, n. 2, mais cette liste, fort imcomplète encore, tient surtout compte des bibliothèques allemandes, l'on peut y ajouter entre autres les mss. de Paris, Bibl. Nation., lat. 8922, 9630, 11578, 12449; Cologne, chapitre de la Cathédrale, cxix (Darsmstadt, 2121); Bruxelles, 3819-20 (actuellement 2499); Reims, 673 et 674; Chartres, 161 et 534 (incomplet); Orléans, 229; Madrid Escurial, d. i. 1 (extraits) et d. iii. 7 (livres XIX et XX), etc.
4. Wasserschleben, *op. cit.*, Praefatio, p. 1 et 2. Le compilateur de la collection en cinq livres (ms. du Vatican, lat. 1339) en dit autant : « sequens manualis » (Theiner, *op. cit.*, p. 272).
5. *Decretum*, préface et lib. V (PL. CXL, 540 B et 751 A).

recourir à l'apocryphe ; il ne reculera même pas devant l'altération, comme A. Hauck, E. Diederich et P. Fournier l'ont irréfutablement démontré [1].

Ces préoccupations d'ordre pratique commanderont le choix des matières théologiques qui entreront dans les recueils des deux canonistes. Réginon, qui s'occupe dans son premier livre des membres du clergé et dans son second des fidèles en général, n'ouvre la place aux questions théologiques que dans la mesure où elles concernent la conduite C'est donc à cause de leur rapport avec la morale que l'on trouve, dans le *De causis et disciplinis* [2], des chapitres intéressant le dogme, sur les matières sacramentelles et liturgiques. L'on peut citer ici les recommandations relatives à l'eucharistie (liv. I, LXIII et suiv.), à l'extrême-onction (liv. I, CVI et suiv.), au baptême (liv. I, CCLXV et suiv.), à la pénitence (liv. I, CCXCII et suiv.), à l'ordre (liv. I, CCCXCIX et suiv.), au mariage (liv. II, CI et suiv.) ; mais, par suite même du but poursuivi, c'est à la partie morale, beaucoup plus qu'à la dogmatique, que Réginon donne son attention. L'interrogatoire qu'il place en tête de son œuvre et qui doit guider l'évêque dans la visite des paroisses nous avertit, du reste, de ne pas nous attendre à grande spéculation métaphysique. Pour arriver à satisfaire aux exigences des questions LXXXII-XCVI, qui se contentent des notions indispensables, il n'était pas besoin d'être grand clerc.

Burchard [3] vise plus haut et consacre au dogme des chapitres beaucoup plus nombreux. Il le doit, entre autres, à la formation intellectuelle reçue à l'abbaye de Lobbes. La bibliothèque de l'abbaye, fort riche pour l'époque, et ses institutions scolaires rendues illustres par un Rathier de Vérone et un Olbert de Gembloux, avaient fait nommer Lobbes *Vallis scientiae*. Burchard fut aidé également par des collaborateurs intelligents, comme Olbert de Gembloux et Walther de Spire, et sut profiter des perfectionnements que

1. Voir les articles cités plus haut, p. 280, n. 1.
2. PL. CXXXII, 175 et suiv.
3. PL. CXL, 537 et suiv. ; pour l'*Anselmo dedicata*, voir le ms. P. I, 12, de Bamberg, fol. 3 et suiv. ; fol. 221-227, 106, etc.

l'*Anselmo dedicata* avait apportés aux collections canoniques. Remarquons tout de suite les chapitres sur la primauté de l'Église romaine (I, II-III), qui constituent un élément nouveau intéressant, dont l'*Anselmo dedicata* parle dans sa première partie; les longs développements sur le baptême et la confirmation (liv. IV, 101 chapitres; *ibid.*, 726-750), dont plusieurs se retrouvent aussi dans la IXe partie de l'*Anselmo dedicata;* en outre, les nombreux chapitres sur les ordinations et les devoirs des prêtres (liv. II, 239 chapitres; *ibid.*, 617-666). Beaucoup sont évidemment d'ordre moral ou canonique; quelques-uns serrent de plus près le dogme, comme ceux qui s'occupent du sacrement de l'ordre ou de la matière de la catéchèse (liv. II, LVI et suiv.; *ibid.*, 719-762). Le livre V (53 chapitres; *ibid.,* 751-762) s'occupe de l'eucharistie; mais malgré la notice un peu trop flatteuse qui l'introduit, l'on doit reconnaître qu'il lui manque beaucoup, surtout au point de vue dogmatique, pour justifier pareille prétention : *adeo ut nihil quod ad hanc rem attinet requiras*[1]. Le traité du mariage, aux livres VI, VII, IX, etc., est avant tout canonique et disciplinaire. Par contre, le chapitre de pastorale intitulé : *De visitatione... infirmorum* (liv. XVIII, 24 chapitres; *ibid.*, 937-944) contient quelques textes sur la croyance à la rémission des péchés et sur l'extrême-onction (chap. I, II, VII, XIX, etc.).

Les deux derniers livres sont spécialement intéressants dans cette revue des données théologiques fournies par les recueils de droit canon. L'un d'eux est entièrement consacré à la pénitence et porte le titre de *Corrector et Medicus* (159 chapitres; *ibid.*, 943-1014). La paternité en a été diverses fois refusée à Burchard, tantôt pour l'ensemble, tantôt pour une partie; K. Müller était d'avis que le *Corrector,* sans être de la composition de Burchard, aurait été inséré par lui tout d'une pièce dans son *Decretum*[2]; d'autres ont voulu le donner, avec Baeumker, à Alain de Lille, ou

1. *Ibid.*, 751 A.
2. *Der Umschwung in den Lehre von der Busse während des XII Jahrhunderts*, dans les *Theologische Abhandlungen* offerts à K. von Weizsacher, Fribourg-en-Brisgau, 1892, p. 295.

y voir, avec Mgr Schmitz, le développement d'un ancien pénitentiel qui comprenait les chap. I-XXXIII. Les dernières études de Paul Fournier ont établi les droits de Burchard sur tout le traité[1]. Il constitue un des exposés les plus complets sur l'administration de la pénitence que nous ait légués le haut moyen âge, et, à ce titre, il a sa place marquée dans l'histoire du dogme. Mais le point de vue qui le domine est purement pratique ; il apporte les remèdes au pénitent et enseigne à tout prêtre, même peu lettré, la façon de porter secours à toutes les catégories de pécheurs[2].

Ce n'est donc qu'incidemment que nous pourrions y trouver des vestiges d'une doctrine dogmatique. Par contre, la partie que nous appellerions la pastorale y est amplement représentée ; l'examen de conscience, l'interrogatoire par le confesseur, les modes de pénitence, etc., y remplissent des pages qui méritent d'être signalées et qui mettent dans la circulation nombre de textes empruntés à des pénitentiels étrangers (voir les chap. III, V, CXXV, etc.). L'on ne peut oublier non plus que le rôle prépondérant occupé par le *Décret* de Burchard dans la série des collections canoniques, contribue à donner désormais au *De Paenitentia* une place importante, et prépare ainsi, à travers les collections de la réforme grégorienne et celles du groupe français, les longs développements dogmatiques que lui consacrera Gratien. Au XIIIe siècle, voire au XVe, l'on transcrit encore le pénitentiel de Burchard ; les bibliothèques d'Allemagne en contiennent plusieurs exemplaires de cette époque[3].

1. P. Fournier, *Études critiques sur le Décret de Burchard de Worms*, p. 73-82, dans la *Nouvelle revue historique de droit*, etc., déjà citée.

2. « Corrector vocatur et Medicus quia correctiones corporum et animarum medicinas plene continet et docet unumquemque sacerdotem etiam simplicem quemadmodum unicuique succurrere valeat » (*ibid.*, 949 A) ; voir aussi le texte collationné sur divers manuscrits, que donne Mgr Schmitz, sous le titre de *Paenitentiale Ecclesiarum Germaniae* (*Die Bussbücher und das kanonische Bussverfahren*, Dusseldorf, 1898, t. II, p. 407-467). Une analyse de ce pénitentiel et d'autres documents connexes a été donnée par A. Lagarde ; ses conclusions, que nous ne pouvons discuter ici, appellent des réserves (*Le manuel du confesseur au XIe siècle*, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, nouvelle série, t. I, 1910, p. 542-550).

3. Par exemple, les mss. de Bamberg, Q. VI, 42, fol. 65-80 ; Q. II,

Le livre suivant de Burchard a des visées plus hautes que le *Corrector :* il porte comme sous-titre : *De contemplatione*, et veut se faire appeler *Speculator : Speculatur enim de providentia et de praedestinatione divina, et de adventu Antichristi*, etc. (110 chapitres)[1]. Après quelques chapitres sur l'âme humaine (chap. I-VII), il s'occupe de la chute et de la liberté, de la grâce, de la prédestination (chap. VIII-XL) : écho tardif sans doute des controverses de Gottschalck au IX[e] siècle. Nous trouvons ensuite un traité sur l'angélologie et la démonologie (chap. XLI-LV), particularité que présentent aussi d'autres collections canoniques. Notons les deux chapitres sur la corporéité de toutes les substances en dehors de Dieu (chap. XLI-XLII), et ceux sur l'ange gardien (chap. XLVI-XLVII). Le reste du livre (chap. LVI-CX) traite des fins dernières et de l'antechrist; l'on y parle de la prière pour les morts, des récompenses, du feu matériel de l'enfer, etc. La partie relative aux problèmes de la grâce et de la prédestination s'inspire beaucoup de saint Augustin. Le traité des fins dernières doit de nombreux extraits aux *Dialogues* de saint Grégoire le Grand et quelques chapitres au *Prognosticon futuri saeculi* de Julien de Tolède, tandis que les citations des conciles et des capitulaires francs trahissent jusque dans les chapitres relatifs aux sacrements l'origine germanique de cette collection. Il n'est guère besoin d'ajouter que, malgré le titre du dernier livre, la spéculation théologique ne prend pas encore ici son essor.

Les collections qui suivent le *Decretum* ne se font pas faute de piller l'œuvre de l'évêque rhénan et contribuent, par suite, à maintenir le même mélange de théologie et de droit canon. La plupart étant malheureusement inédites, le lecteur ne pourrait que difficilement recourir aux textes originaux. Il faut au moins signaler ici la *Collectio duodecim partium*, divisée en douze livres en l'honneur des douze apôtres, et fréquemment transcrite en Allemagne, probablement sa patrie d'origine. Les matières théologiques

31[a], fol. 52-71, que Schmitz ne cite pas dans sa liste de quinze ou vingt manuscrits (*op. cit.*, p. 393 et suiv.).

1. PL. CXL, 1013-1058.

traitées par Burchard sont reproduites ici ; du reste, sa ressemblance avec le *Décret* de l'évêque de Worms qu'elle copie, l'a d'abord fait considérer comme une des sources de la collection de Burchard[1]. D'autres extraits et collections qui transcrivent Burchard, ou s'inspirent fortement de lui, ont été décrits par Paul Fournier dans une étude parue dans les *Mélanges Paul Fabre*[2] et dans un appendice qui fait suite à l'article déjà cité de la *Revue d'Histoire ecclésiastique*[3] ; la liste, que l'auteur ne reconnaît pas pour complète, comprend déjà près de cinquante numéros. Elle fait défiler toute une série de recueils ou d'extraits qui font des emprunts à la collection rhénane, en Allemagne, en France et en Italie, voire même en Espagne. Trois quarts de siècle plus tard, elle passera tout entière, ou peu s'en faut, dans un recueil français, le *Decretum* attribué à Yves de Chartres, dont nous reparlerons dans un instant. Grâce à elle, la caractéristique théologico-canonique continuera à s'affirmer, entre autres, dans le *Polycarpus* du cardinal Grégoire et dans la collection italienne de la Bibliothèque Vaticane (lat. 1346), par la série des chapitres sur les fins dernières qui constitue le dernier livre de ces recueils[4].

*
* *

Mais dans l'intervalle qui sépare Yves de Burchard, avait

1. Ms. de Bamberg, P. I, 13, et P. I, 10, fol. 1-183 (longs extraits) ; P. I, 9, fol. 1-84 (fragments) ; ms. du Vatican, Palat. lat. 584. Voir surtout les livres, I (Saint Siège), V (sacrements), XI (pénitence), XII (fins dernières) ; consulter Ballerini, *op. cit.*, IV, 18 (PL. *ibid.*, 350) et Wasserschleben, *Beiträge*, etc., p. 35 et suiv., qui donne la préface et la division des livres, et corrige les fausses conclusions de Theiner (*Disquisitiones criticae*, p. 308-333).
2. *De quelques collections canoniques issues du Décret de Burchard,* dans les *Mélanges Paul Fabre*, Paris, 1902, p. 189-214 ; voir aussi l'article cité plus loin de la *Revue des Questions historiques*, t. LXIII, 1898, p. 386, n. 2, et celui de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LVIII, 1897, p. 426 et suiv.
3. T. XII, 1911, p. 695-701.
4. Lib. VII, 78 jusqu'à la fin. Sur cette collection inédite de la Bibliothèque Vaticane, lat. 1346, voir Theiner, *Disquisitiones criticae.*, etc., qui donne le titre des chapitres, p. 345, 355. Plus loin nous parlerons du *Polycarpus*.

surgi, avec de nouvelles situations politico-religieuses, une autre série de recueils canoniques qui, au seul point de vue des matières dogmatiques annexées, doivent nous retenir un instant. C'est un nouvel élément qui pénètre cette fois dans les recueils et dont la théologie ne peut négliger l'apport. L'examen rapide que nous avons pu faire ici du groupe rhénan, nous a fait constater la place réduite faite à la théologie de l'Église et de la primauté romaine. Elle s'y trouve affirmée en quelques canons (liv. I, III); mais l'auteur est loin d'avoir épuisé tout l'arsenal des anciens textes contenus dans les collections du pseudo-Isidore et ses remaniements, ou dans les archives de la ville des papes. L'effet de sa collection, dans les points qui regardent la suprématie de l'Église romaine, est même fort défavorablement jugé par le cardinal Pitra qui l'appelle « désastreux[1] ». L'expression ne pèche assurément pas par excès de bienveillance; plus modérée et plus juste est l'appréciation de P. Fournier, qui, néanmoins, montre parfaitement les côtés faibles de ce recueil et son insuffisance[2].

Au XIe siècle, environ une génération après la mort de Burchard (1025), commence l'œuvre de la réforme à laquelle est attaché le nom de Grégoire VII et qui restera célèbre dans l'histoire par la querelle des Investitures à laquelle elle donna lieu. Pas n'est besoin d'en rappeler ici même les grandes lignes. La lutte du sacerdoce et de l'empire ne se borne pas aux anathèmes réciproques, mais elle s'étend jusqu'aux champs de bataille, comme à l'époque d'Henri IV; la littérature pamphlétaire ne resta pas non plus inactive. C'est ce dont témoignent, outre les chroniques de l'époque, les trois volumes d'écrits polémiques, lettres, traités, satires, etc., publiés dans les *Monumenta Historica Germaniae*, sous le titre de *Libelli de Lite Imperatorum et*

1. *Analecta Novissima*, Paris, 1885, t. I, p. 127.
2. *Yves de Chartres et le droit canonique*, dans la *Revue des Questions historiques*, t. LXIII, 1898, p. 385 et suiv.; *Le Décret de Burchard de Worms, etc.*, dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. XII, 1911, p. 451 et suiv.; voir aussi HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands*, Leipzig, 1896, t. III, p. 437-440 et 953.

RR. Pontificum. L'on combattit par la plume plus encore qu'à coups d'épée. En même temps, se formèrent de nouvelles collections canoniques en vue de promouvoir l'œuvre de la réforme et d'assurer la liberté du Saint Siège; leur influence fut profonde sur les collections ultérieures. Deux points surtout nous intéressent sur le terrain théologique : c'est l'attention donnée à la suprématie pontificale, et les longues discussions sur la valeur des sacrements conférés par les schismatiques, les excommuniés, etc. Mais tandis que la première de ces matières n'entrera guère qu'au xvie siècle dans les recueils systématiques de théologie — qui nous donneront alors *ex professo*, sous la pression des attaques protestantes, un *De Ecclesia et de Romano Pontifice*[1] — la seconde, qui a des aspects canoniques non moins nets que ses côtés théologiques, sera simultanément l'objet des discussions les plus animées chez les canonistes et chez les théologiens. Aucun des essais de codification de l'époque ne pourra s'abstenir de lui ouvrir ses colonnes. Passons rapidement en revue les principales collections de ce groupe grégorien.

La première en date et la plus directement efficace, au xie siècle et au début du xiie, est la fameuse *Collection en soixante-quatorze titres*, malheureusement encore inédite. A peine remarquée par les Ballerini au xviiie siècle, fort mal appréciée par Theiner, qui n'y voit qu'un extrait d'Anselme de Lucques, elle échappe même à Giesebrecht dans son exposé de la législation romaine sous Grégoire VII; Thaner et Maassen lui rendent davantage justice en 1878 et en 1879. Depuis lors, si von Schulte et Scherer ne lui reconnaissent pas d'importance, P. Fournier lui restitue enfin la place qu'elle méritait dans le développement du droit canonique[2]. C'est grâce à elle que le chapitre *De primatu*

1. Cela ne veut nullement dire que les grands théologiens du moyen âge n'eussent pas sur l'église des idées nettement conçues; mais ils ne lui consacrent pas de traité systématique. Le livre de GRABMANN, *Die Lehre des hl. Thomas von Aquin von der Kirche als Gotteswerk*, Ratisbonne, 1903, est fort instructif à ce sujet.

2. Voir surtout P. FOURNIER, *Le premier manuel canonique de la*

Romanae Ecclesiae et des droits du Saint Siège, prendra en théologie et en droit canon le rang qui lui revient. Non qu'elle innove dans le domaine des principes ; il est au contraire à noter qu'elle ne prend ses autorités que dans des recueils antérieurs ; la plus récente ne descend pas au delà de la seconde moitié du IXe siècle, si bien qu'on a pu dire de l'auteur qu'il présente sa réforme non comme une révolution, mais comme une restauration de l'ancien droit. En Lotharingie, il avait même été précédé dans ce mouvement pour l'indépendance du Saint Siège[1]. Mais le plan qui préside aux premiers chapitres de la collection, le choix des matières traitées et la nature des documents invoqués, tout cela est caractéristique du but poursuivi, ou personnel à l'auteur, et constitue un apport nouveau. Les prérogatives du Saint Siège, qui font l'objet des deux premiers titres et reviennent encore ailleurs (par exemple, titres XX, XXIIII et XXV), sont développées ici avec un déploiement de textes, qui se retrouvera sous une forme plus ou moins semblable dans les collections multiples issues de ce premier modèle. C'est le premier noyau d'une codification canonique et théologique d'un *De Ecclesia et de Romano Pontifice* : codification bien imparfaite, fort lacunaire et bien caduque dans ses matériaux, puisqu'elle en prend une bonne partie chez le pseudo-Isidore. Mais le premier pas était fait; d'autres devaient suivre qui allaient avancer plus sûrement et plus loin sur ce terrain. Son influence se fait reconnaître d'abord au grand nombre des manuscrits qui nous en sont conservés — Paul Fournier en énumère une quinzaine, auxquels Thaner, qui s'est proposé de l'éditer, en ajoute deux ou trois[2] — ensuite au nombre des polémistes

réforme du XIe siècle, dans les *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire, publiés par l'École française de Rome*, t. XIV, 1894, p. 147-223.

1. Sur cette initiative de l'évêque de Liége, Wason, voir CAUCHIE, *La querelle des Investitures dans les diocèses de Liége et de Cambrai*, Louvain, 1890, p. LXXXI et suiv.; la source est le récit d'Anselme de Liége : *Gesta Episcoporum Leodiensium*, ch. LVIII et LXV, dans les MGH. SS., t. VII, p. 224, 228, etc.

2. *Anselmi... Lucensis Collectio canonum una cum collectione minore*, Innspruck, 1906, p. III et IV (sans numéro d'ordre); FOURNIER, mémoire cité, p. 150-154.

et des compilateurs qui y puisent, depuis Manegold de Lautenbach, Bernald de Saint-Blaise, Bernold de Constance, Anselme de Lucques, etc., au XI[e] siècle, jusqu'à Gratien de Bologne, qui en est indirectement tributaire vers le milieu du XII[e]. Déjà sous Grégoire VII, elle est répandue des deux côtés des Alpes.

Il est inutile de nous attarder à décrire chacune des collections canoniques, qui surgissent sous la plume des principaux représentants de l'école grégorienne et qui ouvrent largement la place aux droits du Saint Siège. Il nous faudrait énumérer la longue liste des recueils inédits — c'est le plus grand nombre — ou imprimés, qui mettent à profit les matériaux codifiés par la *Collection en soixante-quatorze titres :* ils sont au nombre de vingt à peu près [1] et se rencontrent jusqu'en Angleterre [2]. Désormais, tous les recueils importants s'inspirent de la même idée et quelques-uns grossissent singulièrement le dossier des pièces authentiques qui appuient l'œuvre de la réforme [3]. C'est alors qu'interviennent un bon nombre d'anciennes décrétales, livrées par les archives de Saint-Pierre et celles du Latran,

1. FOURNIER, mémoire cité, p. 205-222.

2. Ms. de la bibliothèque du chapitre de la cathédrale de Cantorbéry, n° B. 7. 2. Le catalogue de SCHENKL (*Bibliotheca Patrum Britannica*, dans les *Sitzungsberichte der K. K. Akademie der Wissenschaften*, t. CXXXI, 1894, VI, p. 47), et celui de WOODRUFT (*Catalogue of the manuscript books in the Library of Christ Church Canterbury*, Cantorbéry, 1911), n'en donnent point une idée exacte.

3. Ce nouvel apport de pièces authentiques ne ferme malheureusement pas l'accès, dans les collections grégoriennes, aux matériaux falsifiés que contenaient depuis longtemps les recueils canoniques, même la *Collection en 74 titres*. Döllinger, auquel renvoie Harnack (*Dogmengeschichte*, 4[e] édit., Leipzig, 1910, t. III, p. 350, n. 1), en tire avantage sous le titre : *Die päpstliche Unfehlbarkheit... Fälschungen* (*Der Papst und das Concil*, von Janus, Leipzig, 1869, p. 107 et suiv.). Il y aurait lieu, croyons-nous, de tenir compte des habitudes littéraires de cette époque ; les sages remarques de P. Fournier s'appliquent parfaitement ici (*Un groupe de recueils canoniques inédits du X[e] siècle*, dans les *Annales de l'Université de Grenoble*, t. XI, 1899, p. 361-362, p. 401 et *passim*). Quant au principe de Deusdedit (p. III, *op. cit.*), sur la *potior auctoritas*, pour la conciliation des antinomies, il se rencontre aussi bien chez Abélard, qui certes ne peut être classé parmi les grégoriens, et longtemps avant lui chez Alcuin (Epistola CXLIX, dans les MGH. *Epistolae Karolini aevi*, t. IV, p. 244) ; voir plus loin, p. 326.

au point que la conservation de ces documents est uniquement due à certaines de ces collections, telles que la *Britannica* et d'autres apparentées[1].

Parmi ces recueils issus du groupe grégorien et dus plus d'une fois à l'instigation même de Grégoire VII, il faut donner une mention spéciale à celui de Deusdedit (1086-1087), qui fait éprouver, au dire de Pitra, « comme une fascination rétrospective des archives du Latran et du Palatin[2] ». Celle d'Anselme de Lucques (mort en 1086) est plus importante encore et incomparablement plus répandue, si bien qu'il est regrettable de ne pas la voir encore complètement éditée[3]. Citons encore celle de Bonizon de Sutri (après 1089)[4], et quelques autres inédites[5]. Sans nous arrêter à la législation proprement dite et aux droits du pape vis-à-vis de l'empereur, ou des évêques, des laïques, etc., nous transcrivons quelques titres de canons qui mettent sous les yeux du lecteur le genre et la portée des affirmations intéressant la théologie du pape ou de l'Église, et dont plusieurs ont passé dans l'œuvre de Gratien ou des théologiens postérieurs[6].

1. P. Ewald, *Die Paptsbriefe der Britischen Sammlung,* dans le *Neues Archiv*, t. V, p. 294.

2. Pitra, *op. cit.*, p. 140. L'édition défectueuse de Martinucci (Venise, 1869) a été avantageusement remplacée par celle de Wolf von Glanvell (*Die Kanonessammlung des Kardinals Deusdedit*, Paderborn, 1905); le texte seul avec l'appareil critique a paru; la mort a empêché l'auteur de livrer au public l'étude complémentaire annoncée.

3. *Anselmi... Lucensis collectio canonum, etc.,* recensuit Fr. Thaner (Innspruck, 1906); le premier fascicule, comprenant quatre livres sur treize, a seul paru.

4. Quelques extraits en sont publiés par Mai (*Patrum Nova Bibliotheca*, t. VII, pars III, p. 1-76); voir aussi Ballerini, *De antiquis collectionibus etc.* IV, 15 (PL. LVI, 338-342).

5. Ballerini, *De antiquis collectionibus etc.* IV, 17 et 18 (Ibid., 346 et suiv.); Theiner, *Disquisitiones criticae, etc.*, p. 338, 341, 345, 356, etc.; Fournier, mémoire cité, p. 209-223; *Une collection canonique italienne du commencement du XII[e] siècle*, dans les *Annales de l'enseignement supérieur de Grenoble,* t. VI, 1894, p. 343-438; *La collection de Tarragone*, dans les *Mélanges Havet,* Paris, 1895, p. 259-281; etc.

6. Voir les textes dans les éditions partielles, ou complètes, citées plus haut. La collection d'Anselme de Lucques revient en divers endroits sur les prérogatives de l'Église romaine, par exemple, lib. XII, 42 : « ... et quotiens de universali synodo dubitatur, ab apostolica sede

Quod Romana ecclesia a Christo primatum obtinuit (DEUSDEDIT, lib. I, 18, 50, 76).
Quod ab eodem omnium ecclesiarum caput sit instituta (ID., lib. I, 50 et 63).
Quod ab eodem summorum negotiorum diffinitio illi tradita sit (ID., lib. I, 53).
Quod eodem iubente idipsum apostoli instituerunt (ID., lib. I, 6, 48, 54, 57, 58, 59, 65, 57, 68).
Quod apostoli constituerunt nullam debere fieri sinodum absque auctoritate (ID., lib. I, 70).

Anselme de Lucques a les mêmes doctrines, parfois dans les mêmes énoncés (voir lib. I, 1, 8, 9, 10, 11, 22, 23, 66, 67, 68, etc.). Il y ajoute des chapitres sur la pureté de la foi de l'Eglise romaine :

Quod a regulis romanae ecclesiae nullatenus convenit deviare (lib. I, 12).
Quod ecclesia romana nunquam a fide erraverit (lib. I, 13; voir aussi lib. I, 65, etc.).
Quod... Petrus a soliditate fidei petra dicitur et in nave eius omnes tuti sunt (lib. I, 69; voir aussi lib. I, 65, 67, 68, etc.).
Quod romana ecclesia semper immaculata permanserit et permanebit (lib. I, 60).
Quod ab apostolica sede fidei veritas est inquirenda, tanquam ab ipso Petro, qui fidei plenitudinem breviter complexus est, dicens : Tu es Christus, etc. (lib. I, 57).

Les chapitres du livre IV de Bonizon de Sutri, intitulé *De excellentia Romanae Ecclesiae*, contiennent les mêmes idées; remarquons que cette collection n'est pas un simple assemblage de textes; l'auteur y ajoute des développements de son cru.

4. Quod romana ecclesia a Domino sit fundata
7. Quod romana ecclesia caput sit omnium ecclesiarum.
9. Quod romana ecclesia a tramite veritatis non erraverit.
16. Quod romana ecclesia semper sine macula fuerit [1].

Des chapitres du même genre, dépendant d'une des col-

veritas requiratur » ; lib. XII, 47 : « non esse veram fidem quae cum romana ecclesia non convenit » (ms. de la Bibl. Nation., lat. 12519, fol. 202v et 204r).

1. MAI, *op. cit.*, p. 29, 47, etc.

lections précédentes, se rencontrent dans le *Polycarpus* (liv. I, 1-6)[1], dans les collections du Vatican[2], lat. 1346 et 1348 (liv. I), dans la collection en trois livres du Vatican, lat. 3831, et de Pistoie, 109 (liv. I, 1-12; liv. II, 1-6), dans la collection en neuf livres (C. 118) de l'*Archivio* de la basilique vaticane, etc.[3].

L'influence immédiate de ces collections sur le terrain concret dit assez la vitalité du parti grégorien dont elles émanent et dont elles répandent les idées réformatrices. Comme nous l'avons constaté déjà pour d'autres recueils, le grand nombre des manuscrits de la collection d'Anselme de Lucques, qui existe peu après son apparition en deux recensions différentes[4], l'usage continuel qui en est fait, ainsi que de celle de Deusdedit, atteste assez la diffusion des idées grégoriennes dont s'inspirera le moyen âge.

Du point de vue théologique, il faut noter ici, comme un signe des temps, la fusion qui s'opère dès le XI[e] siècle entre la collection de Burchard et la *Collection en soixante-quatorze titres*, qui est à la base des recueils grégoriens. Par suite, les chapitres théologiques de Burchard acquièrent une survivance qui les garantit contre toute tentative de suppression; en même temps s'affirme la diffusion des textes dogmatiques du *De Romano Pontifice*. Citons, comme exemple, la collection de Tarragone[5] et la collection de Turin[6], qui a beaucoup de canons de la *Collection en*

1. Ms. de la Bibliothèque Nationale, lat. 3881, fol. 1[r] et 1[v]; THEINER a publié les titres dans ses *Disquisitiones criticae, etc.*, p 342 et suiv., d'après le ms. du Vatican, lat. 1354, qui diffère quelque peu de celui de Paris.

2. Nous renvoyons aux extraits fournis par THEINER, *op. cit.*, p. 342, 347, etc. : « Quod romana ecclesia numquam erraverit, de puritate fidei romanae ecclesiae, etc. », et par WOLF VON GLANVELL, *Die Canonessammheng des Vat. lat.* 1348, dans les *Sitzungsberichte* de Vienne, t. CXXXVI, II, 1897, p. 3, 55, etc.

3. FOURNIER, mémoire cité des *Annales de... Grenoble*,. t VI, 1894, p. 365 et suiv.; p. 414, etc.

4. ID., *Observations sur diverses recensions de la collection canonique d'Anselme de Lucques*, dans les *Annales de l'Université de Grenoble*, XIII, 1901, p. 427-458.

5. ID., étude citée, dans les *Mélanges J. Havet*, Paris, 1895, p. 271-272.

6. Ms. lat. CCXXXIX (d. IV. 33), dans l'ancien catalogue de PASINI; n° 275, dans l'*Inventario dei codici superstiti*, Turin, 1904, p. 471.

soixante-quatorze titres, sous le nom habituel : *Diversorum Patrum sententie de primatu romane Ecclesie;* les chapitres sur les sacrements prennent à Burchard bon nombre de matériaux[1]. Il faut mentionner encore les nombreux extraits, la plupart inédits, décrits par Paul Fournier[2], qui traitent entre autres de la pénitence, de la confession, etc. Les traités grégoriens énumérés plus haut consacrent aussi à la partie sacramentaire des livres entiers, tel le livre IX d'Anselme de Lucques, qui parle de l'eucharistie, du baptême et de la confirmation ; le livre XI traite de la pénitence[3], au moins dans un des deux groupes de ses recensions. Bonizon a aussi un pénitentiel à la fin de sa collection[4]. Deusdedit termine ses *capitula* par la rubrique : *quaedam de paenitentia*[5]. Il en va de même avec la collection de la Bibliothèque Vaticane, dite par Mai, *Canonum prisca collectio*, où le *De Paenitentia* occupe le livre VIII[6].

L'histoire et la théologie des sacrements, même du point de vue dogmatique, peuvent donc puiser beaucoup de renseignements dans tous ces recueils. L'étude du vocabulaire théologique y trouve aussi de bonnes sources d'information: un exemple nous en est fourni dans le mot *sacramentum*, qui désigne souvent ce qui plus tard s'appellera *sacramentale*. La terminologie imprécise, qui embarrasse tant de théologiens du XIIe siècle, remonte donc plus haut et continue du reste de laisser des traces à une période beaucoup

1. PATETTA, *Le Ordalie*, Turin, 1890, p. 395-397 ; FOURNIER, *De quelques collections canoniques issues du Décret de Burchard*, dans les *Mélanges Fabre*, Paris, 1902, p. 208-213.

2. Dans les *Mélanges Fabre* déjà cités, p. 189 et suiv.

3. Les titres des chapitres sont donnés par MAI dans le *Spicilegium romanum*, t. VI, p. 379-388 (PL. CXLIX, 485-535). Voir ce que dit P. Fournier du manuscrit employé par Mai, dans le mémoire cité des *Annales de l'Université de Grenoble*, t. XIII, 1901, p. 427, n. 1 et 439. Le ms. de Paris, Bibl. Nation., lat. 12519, place le traité de la pénitence fol. 181-197 ; il comprend 152 *capitula*, dont quelques-uns sur le purgatoire (fol. 195).

4. Livres IX et X, *Liber iste medicinalis inscribitur*, dans MAI, *Patrum Nova Bibliotheca*, t. VII, pars III, p. 64 et suiv.

5. WOLF VON GLANVELL, *op. cit.*, p. 28.

6. Ms. du Vatican, lat. 1349, dans MAI, *Spicilegium romanum*, t. VI, p. 397-474; voir aussi ms. Vat. lat. 1348 (WOLF VON GLANVELL, recueil cité, p. 48).

plus basse. Les cérémonies de la dédicace et de la consécration des églises, auxquelles Gratien donne toute une distinction de son *De Consecratione*, justifient surtout la remarque que nous venons de faire; une comparaison des recueils canoniques des XIe et XIIe siècles, est fort suggestive en cette matière ; nous consacrerons ailleurs une étude à ce sujet [1].

Mais tandis que ces parties théologiques ajoutent au traité *De Romano Pontifice* de longs chapitres sur la théologie sacramentaire, qui continuent le modèle esquissé par la collection de Burchard, une autre question avait surgi, ou tout au moins était revenue au premier plan, qui agitera profondément le droit canon et la théologie, longtemps encore après l'apaisement de la querelle des Investitures. C'est celle de la valeur des sacrements conférés par les hérétiques, les schismatiques, les excommuniés, etc. Si la *Collection en soixante-quatorze titres* ne lui donne encore que peu d'attention — car elle prend naissance avant les conciles qui décrètent les grandes mesures de déposition — les autres recueils grégoriens, sans parler des écrits polémiques, sont remplis de développements à ce sujet. Pour peu qu'on feuillette quelques documents ecclésiastiques de l'époque : recueils canoniques, décrets conciliaires, correspondance publique ou privée, vers satiriques même, l'on perçoit, pendant près d'un siècle et demi, l'écho de ces bruyantes controverses. Les collections canoniques et les recueils théologiques s'en occupent sans cesse, si bien que les deux séries d'ouvrages se complètent mutuellement sur ces matières.

Le détail de ces controverses nous mènerait trop loin; au reste, le cadre de notre sujet ne comporte ici qu'une indication rapide. Faisons seulement deux remarques : la première, c'est que les fluctuations des idées allèrent dans divers milieux aux extrêmes les plus opposés. Certaines

1. En attendant, contentons-nous de renvoyer le lecteur à la note sur l'emploi du mot *sacramentum* dans les homéliaires carolingiens, et aux extraits des canonistes glossateurs du XIIe siècle relatifs à la *Quadriformis species sacramentorum*; voir plus haut, p. 19, et plus loin, l'appendice E, II, p. 359.

pages de l'ouvrage de M. Saltet[1], si richement documenté sur l'histoire du sacrement de l'ordre à cette période, sont des plus instructives à cet égard; elles corrigent en même temps bien des manières de voir de l'historien allemand Ch. Mirbt[2]. En second lieu, l'on ne peut oublier que, sur le terrain théologique, se pose ici une question intéressante : jusqu'où les opinions de ces divers polémistes accordaient-elles au pouvoir de l'Église, soit par la dispense, soit par la suspension, ou de quelque autre façon, une part efficace dans l'attribution, ou la suppression, de leur valeur aux rites sacramentels? Tous n'y voient pas une question de dogme; plusieurs restreignent la portée du problème au terrain disciplinaire. Qu'il nous suffise encore une fois d'avoir fait remarquer ici l'étroite union de la dogmatique et des collections de droit canon dans les matières communes.

*
* *

Ces rapports des deux disciplines s'affirment autant, ou même plus, si du groupe italien nous passons au groupe français, l'on pourrait dire, chartrain, des collections canoniques. Elles unissent quelques tendances de la réforme grégorienne à quelques-unes des anciennes caractéristiques rhénanes. Le nom d'Yves de Chartres († 1117), autour duquel elles se groupent, ouvre ainsi un des grands chapitres les plus en vue dans l'histoire du droit canonique. Parlons d'abord du *Decretum* attribué à Yves, puis de sa *Panormia*. La première de ces œuvres contient beaucoup de questions théologiques, la seconde est plus exclusivement canonique[3].

1. *Les Réordinations*, Paris, 1907, p. 173-360.
2. *Die Publizistik im Zeitalter Gregors VII*, Leipzig, 1894, p. 372-462; exposé fort instructif de cette littérature polémique.
3. PL. CLXI. La *Tripartita* est encore inédite; nous avons consulté les mss. d'Admont, 162, et de la Bibliothèque Royale de Berlin, 197. Pour les questions d'authenticité, de chronologie, de sources, etc., que soulèvent les collections auxquelles est attaché le nom d'Yves, la *Tripartita*, le *Decretum* et la *Panormia*, nous renvoyons aux articles si remarquables de P. Fournier, *Les Collections canoniques attribuées à Yves de Chartres*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LVII, 1896, p. 645-698, et t. LVIII, 1897, p. 26 et suiv.

Né près de trois quarts de siècle après la collection de Burchard, le *Decretum* atteste une fois de plus l'influence de ce recueil bien en dehors des pays rhénans, et accuse par ce long intervalle même la persistance de la caractéristique canonico-théologique.

Beaucoup plus développé que l'œuvre de Burchard, le *Décret* d'Yves de Chartres, qui fait époque dans l'histoire de la théologie positive[1], emprunte à son prédécesseur de Worms presque tous les canons de son recueil, sans en excepter les questions théologiques[2]. Tout le traité de Burchard sur l'eucharistie, par exemple, ou sur la confirmation[3], entre dans le *Décret* d'Yves, et le dernier livre de Burchard, le *Speculator*, conserve encore chez l'évêque de Chartres un vestige de sa dénomination primitive qui, à défaut d'autre indice, trahirait son origine : *pars decima septima continens speculativas sanctorum Patrum sententias*[4]... Sur les cent trente-sept fragments de cette partie, Yves en doit cent et neuf à Burchard (liv. XX, 12-120)[5].

Mais du point de vue théologique, il y a toutefois à signaler un réel progrès de la collection chartraine sur son modèle rhénan. Les chapitres sur les sacrements ont une portée bien autrement dogmatique qu'ils n'en avaient chez Burchard. Les causes en sont complexes; nous en mentionnons deux qui ont eu certainement leur importance. La nature même des documents qu'il avait sous les yeux donnait au compilateur un dossier plus riche en notions dogmatiques : c'est ainsi, par exemple, que la dix-septième partie est augmentée de beaucoup de citations nouvelles d'Augustin[6], etc. Le premier livre emprunte à des sources dog-

1. L'on peut voir les pages que lui consacrent Grabmann (*Geschichte der Scholastischen Methode*, t. I, Fribourg, 1909, p. 243 et suiv.) et Turmel (*Histoire de la Théologie positive*, Paris, 3e édition, p. xxiv).

2. Fournier, article cité de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LVIII, 1897, p. 29 et suiv.

3. Burchard, lib. IV, 59 et V (PL. CXL, 738 et 751), et Yves, lib. I, 253 et II (PL. CLXI, 120 et 135).

4. PL. CLXI, 967.

5. Fournier, article cité, p. 35.

6. Lib. XVII, 1-11, 121 et suiv. (PL. *ibid.*, 967 et 1015). Augustin apparaît quelquefois dans le XXe livre de Burchard ; voir Fournier, ar-

matiques un grand nombre de textes qui forment toute une théologie de la Trinité, de l'incarnation, du péché originel, du baptême. Outre les textes d'Augustin et les formules prises au concile d'Éphèse, il faut mentionner les emprunts abondants au *De fide ad Petrum* — ils sont pris au résumé que l'auteur fait lui-même de son œuvre — qui est attribué non à Fulgence de Ruspe, mais à saint Augustin, selon l'habitude des écrivains du moyen âge. La fin du symbole de Fulgence, parlant du baptême, forme la transition à une lettre de saint Léon sur le même sujet, prise à la *Tripartita* [1].

L'autre circonstance qui a influé sur le progrès théologique manifesté dans le *Décret* est la controverse bérengarienne. L'on sait combien elle a préoccupé tous les écrivains ecclésiastiques du XIe et du XIIe siècle. Le traité de l'eucharistie s'en ressent dans le *Décret* d'Yves, comme on peut le constater par une longue citation du *De corpore et sanguine Domini* de Lanfranc, et par la profession de foi de Bérenger [2], qui désormais figurera dans toutes les collections jusqu'à Gratien inclusivement. C'est ici, pensons-nous, que se présentent l'une et l'autre pièce pour la première fois dans une œuvre canonique ; l'extrait pris à Lanfranc est même fort long ; des emprunts sont faits à plusieurs chapitres. L'utilisation de pareille œuvre dogmatique trente ans tout au plus après sa composition, dans un recueil de droit canon, est un signe des temps. Elle renforce la caractéristique du *Décret*, en accentuant dans le traité de l'eucharistie la note théologique. L'on se rappelle que Burchard ne donnait pas beaucoup plus que des recommandations d'ordre pratique, et Anselme de Lucques guère davantage [3]. Tout cela nous fait toucher du doigt les vestiges laissés par les luttes béren-

ticle cité de la *Nouvelle Revue de droit français et étranger* (p. 71 de l'extrait).

1. Lib. I, 1-3 (*ibid.*, 59-67) ; 4-44 (*ibid.*, 67-73) et 45 (*ibid.*, 73) ; Fournier, article cité, p. 35.

2. Lib. II, 9 et 10 (*ibid.*, 152-160).

3. *Collectio canonum*, lib. IX, Ms. de la Bibl. Nation., lat. 12519, fol. 168r-173v ; table des chapitres dans Mai, *Spicilegium romanum*, t. VI, p. 372-375.

gariennes; même après la mort de l'hérésiarque, les canonistes ne peuvent s'en désintéresser. Les collections suivantes seront toutes ici tributaires du *Décret :* la *Panormia* d'Yves reproduira l'extrait de Lanfranc par sections[1]; de là, il passera chez Alger de Liége ou dans les *Sententiae* qu'on lui attribue[2], par fragments également; une copie de la collection de Saragosse en prendra un extrait[3], et Gratien formera de ce chapitre d'Yves la matière d'une demi-douzaine de canons[4]. Il en sera de même avec la profession de foi de Bérenger[5]; mais, pas plus que la citation précédente, celle-ci ne se rencontre au lendemain du concile romain où elle se produit, ni chez Anselme de Lucques, ni chez Deusdedit, ni chez Bonizon de Sutri. Parmi les collections autres que celles du groupe chartrain, qui font une place à la controverse de Bérenger, il faut citer la collection de Saragosse[6] et une collection issue de celle-là, actuellement conservée à Naples et que décrit Theiner dans ses *Dissertationes criticae*[7]. Le *Décret*, le premier, lui avait ouvert ses colonnes, ce qu'explique l'intensité du trouble provoqué surtout en France par l'hérésie.

Un coup d'œil sur les *inscriptiones* des canons, pour autant que dans l'état actuel des éditions l'on peut s'y fier, fera reconnaître aussi une nuance beaucoup plus dogma-

1. Lib. I, 125, 132, 138, 139, 143 (PL. CLXI, 1071-1077).
2. Ms. de la Bibl. Nat., lat. 3881, fol. 214 et 216.
3. XIII, 21; voir plus bas la note 6.
4. *De Consecratione*, dist. II, can. 34, 37, 41, 48, 52; dist. IV, can. 150.
5. *De Consecratione*, dist. II, can. 42, *Ego Berengarius*.
6. Livre XI et livre XIII; ms. du Vatican, Barberini XVI, 104, jadis 2864; le ms. de la Bibl. Nat., lat. 3875, fol. 95v-107, ne correspond pas avec le ms. cité du Vatican, de date récente et interpolé, utilisé par Ballerini (*op. cit.*, IV, 18, n. 11; PL. LVI, 352). Sur les rapports entre cette collection et Yves, voir Fournier, article cité, p. 416 et suiv. L'exemplaire de la Bibl. Nation., lat. 3875, pour être moins abondant sur cette matière que la copie des Ballerini (Vatic., Barb. XVI, 104), contient cependant beaucoup plus de chapitres dogmatiques que Burchard de Worms, sur l'eucharistie, la présence réelle, la messe etc. (fol. 96 et suiv.).
7. Ms. 334 (VI, 9, 36) de l'ancienne Bibliothèque de Bourbon, lib. III, causa 3, *de prima haeresi eiusdem (sacrificii)*; Theiner, *op. cit.*, p. 361.

tique, à ce traité, chez Yves que chez Burchard ; la nature de ses emprunts et des œuvres où il puise, fera aboutir à la même constatation pour les chapitres I-X de cette deuxième partie. En résumé donc, le *Décret* d'Yves, qui débute par de longs développements sur les principaux dogmes de la foi, et se ferme par un *De novissimis* plus étendu que celui de Burchard, fait une place fort large aux éléments purement théologiques.

Par contre, la *Panormia* d'Yves de Chartres, qui puise presque tous ses matériaux dans le *Decretum,* élague une bonne partie de ces traités théologiques. Elle constitue avant tout un recueil canonique, dont le succès, attesté par les nombreux manuscrits qui nous conservent son texte et par les emprunts que lui font presque tous les recueils postérieurs, ne s'effacera que devant la supériorité de la *Concordia* de Gratien, un demi-siècle plus tard [1]. Malgré cela, l'œuvre maîtresse d'Yves a eu son retentissement en théologie de diverses manières.

Le début s'ouvre par un exposé de la foi trinitaire [2] qui rappelle celui du *Décret,* ou celui de Burchard, et qui pouvait prendre modèle sur les compilations abrégées du droit romain [3]. Pour nous restreindre à la seule caractéristique des matières qui fait l'objet de ce chapitre, mentionnons seulement les passages qui s'occupent des sacrements [4]; le baptême, la confirmation et l'eucharistie sont surtout développés ; l'extrême-onction disparaît. Il est intéressant de constater dans le chapitre d'Yves la précision théologique qui règne dans les *inscriptiones* des canons. De ce point de vue, il faut signaler le traité *De corpore et sanguine Domini*[5], qui est plus soigné que jamais. Le maintien de ce chapitre théologique dans la *Panormia,* ou mieux, le perfectionnement qu'il

1. Voir les articles cités de FOURNIER, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LVIII, 1897, p. 293, 310, 673-675, etc.
2. *Panormia*, I, 1-7 (PL. CLXI, 1045-1049).
3. Voir le livre XVI, 1, du *Code Théodosien* (édit. MOMMSEN et MEYER, Berlin, 1905, p. 833-834), et le livre I, 1, du *Codex Justinianus* (édit. KRUEGER, Berlin, 1877, p. 7-18).
4. *Panormia,* I, 8-162 (*ibid.*, 1049-1084).
5. *Panormia*, I, 123 et suiv. (*ibid.,* 1071 et suiv.).

y subit, est d'autant plus significatif que, dans le reste du recueil, Yves a supprimé la plupart des matières dogmatiques qui figuraient chez Burchard et dans le *Décret*, et que, sur son modèle, se réglera l'ouvrage classique de Gratien : le *De eucharistia* entre ainsi définitivement dans le *Corpus Iuris*. Si les titres des fragments de droit romain accusent chez l'auteur des aptitudes plus relevées que celles d'un simple compilateur[1], l'on peut en dire autant des résumés qui introduisent les citations dogmatiques. Sans doute, les progrès dans l'expression du dogme, qu'avait provoqués la querelle bérengarienne, ont eu leur part d'influence, et il y aurait une étude intéressante à faire sur les relations qui existent entre cette terminologie des inscriptions et celle des polémistes antibérengariens, comme Lanfranc et Guitmond. Mais il n'en est pas moins intéressant de trouver chez un canoniste l'exposé concis des preuves positives du dogme avec un résumé succinct de leur contenu. Si l'on y ajoute que Gratien s'en est beaucoup inspiré et qu'à la même époque, les théologiens Summistes et d'autres ont eu la *Panormia* d'Yves sous les yeux, l'on peut déjà se faire une idée de l'influence de ce recueil sur la théologie : grâce à ces indications, les Sentenciers trouvaient en quelque sorte leur route balisée, en même temps qu'ils pouvaient puiser à l'aise, dans le dossier patristique qu'elles leur offraient, tous les documents dont ils avaient besoin. L'on verra plus loin l'usage que quelques-uns en ont fait.

La façon dont la *Panormia* traite de la validité des sacrements porte également la marque des temps, surtout dans la question des réordinations[2]. Nous y trouvons tout un chapitre intitulé *De ordinatis non reordinandis;* mais ce titre ne donne pas l'idée exacte du contenu; car le canon 81, extrait d'une lettre d'Urbain II, venue de la collection des anciennes décrétales connue sous le nom de *Britannica*[3],

1. Conrat, *Geschichte der Quellen und der Literatur des römischen Rechts im früheren Mittelalter*, Berlin, 1891, t. I, p. 382.
2. *Panormia*, III, 76 et suiv. (PL. CLXI, 1147 et suiv.).
3. Sur les extraits d'Urbain II et d'autres Papes, arrivés chez Yves par la *Britannica*, voir l'article cité de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LVIII, 1897, p. 305-306, et Saltet, *op. cit.*, p. 219.

prend comme inscription : *redeuntes ab haereticis sunt reordinandi.* Remarquons toutefois l'insistance que met Yves à nous répéter le texte d'Augustin qui place la valeur du sacrement en dehors de la dignité du ministre. Il prélude ainsi à la formule si heureuse, créée par Gandulphe de Bologne : *ordinationem esse ambulatoriam*[1]. En divers endroits, en effet, il nous dit les paroles de saint Augustin : *per quod ostenditur Spiritum sanctum, datorem gratiarum, non personam sequi aut digni vel maligni, sed ordinem traditionis.* Sa correspondance fait usage du même texte[2].

Quant à la théologie du pape et de l'Église, Yves, comme les autres, subit l'influence des collections italiennes ; celle-ci se fait sentir par la *Collection en soixante-quatorze titres* ou l'un de ses remaniements, plutôt que par Anselme de Lucques[3]. Le traité *De primatu romanae ecclesiae* se place au livre IV de la *Panormia* et au titre VIII de la seconde partie de la *Tripartita* (extraite elle-même du *Decretum*)[4] ; donc, non plus en tête, comme le plaçait l'école grégorienne. En ceci, Yves reste fidèle à l'ordre du *Decretum* qui, lui-même, contrairement à son habitude, s'était écarté en ce point de la marche suivie par Burchard. Un peu plus tard, Gratien restera fidèle à Yves plutôt qu'aux collections italiennes, au moins dans l'ordonnance de son plan en cette matière ; car si l'on s'en tient aux doctrines et à l'influence qu'aura son œuvre sur le développement du pouvoir pontifical, l'on ne peut souscrire à l'appréciation du cardinal Pitra qui écrit : « L'Église romaine n'apparaît qu'en passant et comme un accident secondaire de la discipline[5]. »

1. Saltet, *op. cit.*, p. 320.
2. *Panormia*, III, 79 (PL. CLXI, 1148 A) ; *Decretum*, II, 100 (*ibid.*, 187 C) ; Epistola LXIII (PL. CLXII, 80 D).
3. Fournier, article cité, p. 303.
4. PL. CLXI, 1181 ; *Tripartita*, Ms. de la Bibl. Royale de Berlin, 197, fol. 143v, et d'Admont, 162, fol. 113. La première partie de la *Tripartita*, dans les citations des Décrétales, des Pères et des Conciles, contient un certain nombre de titres sur les prérogatives du Saint Siège (ms. de Berlin, 197, fol. 32rv, 35r, 63v, 65v, 82r, 83r, 89rv, etc.).
5. *Analecta Novissima*, t. I, p. 144. L'ouvrage déjà cité de Döllinger (p. 154 et suiv.) et avant lui, les attaques des luthériens et des gallicans avaient fait justice par avance de cette appréciation peu équitable du cardinal Pitra ; voir Sarti-Fattorini, *op. cit.*, t. I, p. 344-345 et 346.

*
* *

Après Yves, et malgré la note quasi exclusivement canonique de sa *Panormia*, la lignée des collections canonico-théologiques n'était pas encore appelée à disparaître. Sans tenir compte de l'exemple de la *Panormia,* plusieurs recueils qui, d'ailleurs, prennent beaucoup de matériaux à Yves, continuent encore à mêler fortement théologie et droit canon. Citons entre autres, le *Liber de misericordia et iustitia* d'Alger de Liége, qui ne s'occupe que de quelques matières spéciales, surtout des sacrements et des réordinations, etc. [1]; la collection de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève qui prend beaucoup à Yves et à Burchard [2], la collection [3] du Vatican, 1348, et la collection nommée *Polycarpus* (vers 1104), qui apporte dans certains livres des pièces jusque-là inédites. Ce recueil présente beaucoup plus d'intérêt que ne le croyait Theiner; son huitième et dernier livre, dont nous donnons ici la suite des chapitres d'après un manuscrit de la Bibliothèque Nationale, contient des matières d'où le droit canon est parfaitement exclu [4]. L'on peut y voir une réduction de quelques parties du vingtième livre de Burchard :

1. De infirmitantibus et ad exitum venientibus.
2. Quod dies hominum nec possunt minui nec augeri.
3. Quod angeli custodes hominibus preponant (ur).
4. De morte et purgatoriis penis.
5. De sepultura.
6. De oblationibus pro defunctis.
7. Quod non est rogandum pro peccato quod est ad mortem.
8. De humanis animabus.
9. De immortalitate anime.
10. De tormentis vel pena malorum.
11. Quod boni bonos in regno, mali malos in supplicio agnoscunt.

1. PL. CLXXX, 857-969.
2. Ms. 166; voir Fournier, article cité, p. 426.
3. Wolf von Glanvell, mémoire cité des *Sitzungsberichte* de Vienne, t. CXXXVI, II, p. 26, 48-50, etc.
4. Lat. 3881, fol. $3^{r'}$ et $3^{r''}$. La série complète des titres a été donnée par Theiner (*op. cit.*, p. 342-345) d'après un autre manuscrit; la préface est dans Ballerini (*op. cit.*, IV, 17; PL. LVI, 346-348), et mieux dans Hüffer, *Beiträge zur Geschichte, etc.*, p. 75-76.

12. Cur sanctorum anime pro inimicis positis in tormentis non orent.
13. De receptione animarum iustorum in cœlum ante restitutionem.

En outre, une question que les dialecticiens de la théologie ont mise à l'ordre du jour, prend droit de cité dans plusieurs collections canoniques : c'est celle des rapports entre la raison et l'autorité et de leur valeur respective dans les sciences sacrées : *De auctoritate et ratione et quae cui praeponenda sit.* Tout un titre, dans le *Polycarpus* [1], lui est consacré et, à son exemple, la collection de Saragosse, au début du XIIe siècle, affecte à ce problème un livre presque entier, celui par lequel débute la collection [2]. L'un et l'autre recueil ont pris en cette matière beaucoup de textes à Yves qui, lui-même, en sage jurisconsulte qu'il était, parle avec beaucoup de pondération et de lucidité de ces deux chefs d'argumentation; on peut le voir, par exemple, dans sa lettre sur l'onction royale de Louis le Gros [3]. Nous avons déjà parlé ailleurs de ces conflits, au XIIe siècle, entre l'*auctoritas* et la *ratio*.

D'autres collections, tout en garantissant la prépondérance à l'élément juridique, ouvrent une place, relativement grande, aux matières théologiques [4], comme la collection du Vatican [5] et celle en dix livres [6] qui puise presque tout chez Yves, etc., l'une et l'autre de la première moitié du XIIe siècle. La dernière partie traite de la pénitence et de la confession, tout comme les deux derniers livres de la collection de Sainte-Geneviève déjà citée [7]. Il en va de même avec les

1. Lib. I, 27; Ms. de la Bibl. Nation., lat. 3881, fol. 23r-24v.
2. Ms. de la Bibl. Nat., lat. 3875, fol. 3 et suiv. Sur les rapports entre ces deux collections, voir Hüffer, *Beiträge zur Geschichte, etc.*, p. 81 ; sur les emprunts au *Decretum* d'Yves par la *Caesaraugustana,* voir Fournier, article cité, p. 416 et suiv.
3. Epistola LXXXIX (PL. CLXII, 193); voir *Studien zur Geschichte der Philosophie*, déjà cités, p. 94.
4. Sur ces collections, voir l'article cité de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LVIII, 1897, p. 430, 433, 624 et 638.
5. Ms. lat. 1361.
6. Ms. de la Bibliothèque Impériale de Vienne, canon 91. Elle se divise en dix livres : « ut... sacrae decalogo legis etiam numero partium conveniret ». Le détail des chapitres et la préface de la collection en dix livres ont été fournis par Theiner (*op. cit.*, p. 166-167).
7. Ms. 166, livres II et III de la quatrième partie (fol. 139-142).

deux collections de la bibliothèque de Châlons-sur-Marne [1]. Vers le début de ces collections, sont ordinairement placés les chapitres, ou les livres, relatifs à la foi et aux trois sacrements de baptême, confirmation et eucharistie. Yves de Chartres ou les collections chartraines sont la principale source de ces recueils; l'auteur de la collection 1361 du Vatican lui a joint Anselme de Lucques.

*
* *

Avec Gratien, s'ouvre une nouvelle période dans l'histoire du droit canonique; la théologie prend définitivement place dans les recueils juridiques. Les allusions précédentes à ce livre, devenu classique dans l'enseignement du droit canon, nous ont déjà fait entrevoir nombre de sujets où le canoniste bolonais se double d'un théologien. S'il donne à l'ensemble une allure plus juridique, s'il copie la division des matières du droit romain en *personae*, *res*, *actiones*, pour se guider dans son plan, il est loin de rejeter tous les éléments théologiques qui constituent l'apport des siècles précédents.

Sans parler des nombreux canons de la partie I (*Distinctiones*) et de la partie II (*Causae*), qui traitent des sacrements (*sacramenta necessitatis*, extrême-onction et sa réitérabilité, réordinations, valeur des sacrements des hérétiques, etc.), sans insister sur les canons de la fin de l'ouvrage qui s'occupent de la procession du Saint Esprit — comme Anselme de Lucques et Yves de Chartres [2] l'avaient fait, à cause de l'attention donnée aux Grecs en ce moment, et comme Huguccio le fera, en cherchant une explication plausible à cette

1. Ms. 45, fol. 1-11, et ms. 75; cette dernière collection commence par le *De primatu romanae ecclesiae* (fol. 115) et place les sacrements dans la cinquième partie. La collection de Sainte-Geneviève consacre les premiers livres de la première partie aux sacrements (fol. 1-33) et à la liturgie; le premier livre manque.

2. Anselme, lib. IX, can. 55, d'après le ms. du Vatican utilisé par Mai (*Spicilegium romanum*, Rome, 1841, t. VI, p. 375); le ms. de la Bibl. Nat., lat. 12519 (fol. 168 et 173), n'a pas ces derniers chapitres du livre IX; Yves, *Collectio trium partium*, II, 9 et II, 14, 31 (Ms. d'Admont, 162); *Decretum*, I, 3 (PL. CLXI, 65).

place peu logique[1] — qu'il nous suffise d'indiquer ici le long traité *De paenitentia*, qu'on a voulu enlever à Gratien, mais dont lui-même a fait mention dans le reste de son œuvre[2], et toute la troisième partie, le *De consecratione*, surtout les distinctions II, III et IV. Le *De paenitentia* était un héritage qui datait de loin ; il remontait à une époque bien antérieure déjà à Réginon et Burchard. Celui-ci avait inséré dans son œuvre des extraits de pénitentiels fort nombreux, malgré son affirmation qui réduisait à trois recueils ses sources en cette matière. Les collections chartraines et même les italiennes, comme nous l'avons vu, entrèrent dans la voie marquée par Burchard[3]. Mais, si toute la tradition canonique donnait une large part à la partie administrative de la pénitence, elle ne s'occupait qu'incidemment des questions de doctrine qui sont à la base de cette institution. Chez Gratien, le côté théologique prend une extension marquée. Il suffit de juxtaposer à son *Décret* les œuvres théologiques contemporaines, pour n'y voir que le reflet des controverses théologiques des écoles ; celles-ci débordent jusque dans l'enseignement canonique. C'est même de cette circonstance qu'il faut tenir compte pour donner leur juste valeur à certaines expressions de Gratien, qui, prises au pied de la lettre, le feraient passer pour hésitant dans les matières dogmatiques. Les problèmes théologiques qu'il aborde dans cette longue dissertation, qui s'intitule dans quelques éditions *Tractatus de Paenitentia*, sont au nombre de sept, à savoir le rôle propre de la confession dans la rémission des péchés (dist. I)[4], la réitérabilité de la pénitence

1. Ms. 612 de la bibliothèque de Cambrai, fol. 385[r].

2. Causa XI, quaestio 3, can. 24 ; voir p. 125 et l'appendice B.

3. Ce ne fut pas sans hésitation, comme on peut le conclure de certains exemplaires de la collection d'Anselme de Lucques, qui suppriment le livre XI ou pénitentiel (FOURNIER, article cité des *Annales de l'Université de Grenoble*, t. XIII, 1901, p. 439-440).

4. Nous croyons devoir formuler ainsi cette question, plutôt que sous cette rubrique : « De la nécessité de la confession ». A ce moment, les écoles discutent non pas la nécessité de cet aveu, mais son rôle spécial pour la rémission, au milieu des autres parties qui constituent l'organisme de la pénitence. Cette solution, que nous croyons la vraie, a déjà été entrevue par dom CHARDON dans son *Histoire des sacrements*

et la rémission des péchés indépendamment des rechutes ultérieures (dist. II et III), la reviviscence des péchés pardonnés (dist. IV), la nature de la satisfaction (dist. V), le ministre de la pénitence (dist. VI), le moment de la pénitence (dist. VII). Tout cela a peu de rapport, il faut l'avouer, avec un traité purement canonique.

Il en va de même avec les parties du *De consecratione* qui nous parlent de trois sacrements : le baptême, la confirmation et l'eucharistie ; ce dernier traité surtout a des chapitres exclusivement dogmatiques. Les inscriptions des canons, dont un certain nombre rappellent celles d'Yves de Chartres (voir plus haut), contiennent à elles seules, si on les met bout à bout, tout un exposé de la présence réelle, de la conversion et de la permanence des accidents eucharistiques[1]. Cet aspect théologique du *De consecratione* éclate encore avec évidence dans les nombreux emprunts que lui ont faits les théologiens contemporains pour leurs traités sur les sacrements ; nous en reparlerons dans un instant. D'autre part, les générations qui suivent Pierre Lombard et Gratien, n'oublièrent pas complètement, malgré le peu d'aptitude de ces époques pour la recherche des sources littéraires, l'origine de beaucoup des idées et des textes du *Maître des Sentences*. Pour peu qu'on ait parcouru une dizaine de manuscrits de l'œuvre de Pierre Lombard, l'on

(Paris, 1745, t. IV, p. 45-46), et par Binterim, *Denkwürdigkeiten der christlichen katholischen Kirche*, Mayence, 1825, V. 3, p. 263. C'est aussi celle de Schmoll dans sa récente étude, *Die Busslehre der Frühscholastik*, dans les *Veröffentlichungen aus dem Kirchen historischen Seminar München*, III, 5, Munich, 1909, p. 39 et suiv. Le sens que supposent à cette question de Gratien la réponse de De San (*Tractatus de Paenitentia*, Bruges, 1900, p. 651) et la note de Turmel (*Histoire de la Théologie positive jusqu'au Concile de Trente*, Paris, 3[e] édition, p. 455, n. 4), ne nous semble pas exact. Voir aussi Sarti-Fattorini, *op. cit.*, t. I, p. 345, et Noel Alexandre, *Dissertatio* XIV, post Historiam saeculi XIII, n. 25. Une étude fouillée sur la question, par le P. Debil, S. J., paraît en ce moment dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. XV, 1914.

1. *De consecratione*, dist. II, can. 32 et suiv. Qu'il nous soit permis de renvoyer le lecteur à l'étude sur ce sujet qui a paru dans le *Dictionnaire de Théologie Catholique* de Vacant-Mangenot, t. V, p. 1256-1257 et 1294-1295.

est frappé par le nombre des notes marginales qui indiquent le *Décret* de Gratien comme la source dont s'inspire fréquemment sa théologie[1].

L'on pourrait clore ici l'examen des rapports qui unissent au douzième siècle, sur le terrain de l'identité des matières, les œuvres théologiques et les recueils de droit canon. Aussi bien, avec Gratien d'une part, et Pierre Lombard de l'autre, cette situation est, si l'on peut dire, désormais clichée, les deux recueils classiques devant dominer, pour des siècles, l'enseignement des deux sciences. Mais c'est précisément ce fait qui est digne de remarque dans l'histoire des rapports des deux disciplines. De part et d'autre, à peu d'exceptions près, les parties communes continueront à être traitées simultanément. Tels, les chapitres dispersés dans les deux premières parties du *Décret*, sur les sacrements et leur valeur chez les hérétiques, les simoniaques, etc., et les traités spéciaux du *De consecratione*. Rares en somme sont les cas où un maître de théologie est assez sage pour laisser à son collègue de droit canon toute une question déjà traitée dans le *Décret;* Pierre de Poitiers donnera cet exemple[2], en abrégeant ou en supprimant expressément une partie de ses chapitres sur les sacrements, « puisque, dit-il, ils sont déjà l'objet de l'enseignement chez les canonistes », chez les *Décrétistes*, selon l'expression officielle du XIII[e] siècle. Par contre, le traité essentiellement canonique des empêchements du mariage continuera pour des siècles à être longuement développé chez les théologiens et chez les canonistes : Pierre Lombard et Gratien servaient ici de modèle ou de thème à développements. Le traité *De paenitentia* au contraire, par une exception louable, disparaît chez plusieurs des glossateurs du *Décret*[3], et Sicard de Crémone,

1. Il faut citer spécialement le ms. 108 d'Erfurt (Amplon.), le ms. 1206 de Troyes et divers manuscrits de Salzbourg, d'Oxford, de Cambridge, de Paris, de Rome, etc., que l'on trouve utilisés dans le chapitre III; voir, pour plus de renseignements, l'article déjà cité, *Les notes marginales du « Liber Sententiarum »*, dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. XIV, 1913, p. 518 et suiv.

2. *Sententiae*, V, 14 (PL. CCXI, 1257).

3. Par exemple, chez Roland Bandinelli, qui renvoie à ses *Senten-*

tout théologien qu'il est, laisse à l'examen théologique tout un groupe de questions relatives à l'eucharistie[1].

Une autre circonstance qui influe à cette époque sur la communauté des matières dans ces deux enseignements, tient à la personne même des maîtres; il n'est pas rare que le théologien se double officiellement d'un canoniste : tel, Roland Bandinelli, le futur Alexandre III; tel, semble-t-il, Omnebene ; tel certainement, Gandulphe de Bologne, qui a des opinions si tranchées en droit canon que la génération qui suit est remplie du bruit de son nom, tandis qu'en théologie il se met à l'école de Pierre Lombard, dont il résume ou remanie les *Sentences*[2]. Tel, ce mystérieux Sicard de Crémone, dédoublement du chroniqueur de la croisade, qui ajoute à son *Mitrale*, classique parmi les productions liturgiques, une *Summa* de droit canon et des dissertations théologiques[3]. Tel enfin, pour clore la liste sur un nom illustre, le pape Innocent III, l'élève d'Huguccio, à Bologne, et de Pierre de Corbeil, à Paris, qui se distingue en théologie comme en droit canon, sur le terrain pratique comme sur celui de la spéculation[4].

tiae (*Die Summa Magistri Rolandi*, édit. F. Thaner, Innspruck, 1874, p. 193); chez Simon de Bisiniano (ms. de Bamberg, D. II, 20; von Schulte, *Zur Geschichte der Literatur über das Dekret Gratians*, dans les *Sitzungsberichte* de Vienne, t. LXIII, 1870, p. 336); chez Sicard de Crémone (ms. de Bamberg, D. II, 20; *ibid.*, p. 352), etc. D'autres traitent cette matière en quelques lignes, tels Paucapalea (édit. von Schulte, Giessen, 1890, p. 132), la *Summa Parisiensis* (ms. de Bamberg, P. II, 26; von Schulte, *op. cit.*, II; *ibid.*, t. LXIV, 1870, p. 119) etc. Par contre, Huguccio lui consacre de longs développements (ms. de Bamberg, P. II, 28, fol. 395-418).

1. Ms. de Bamberg, D. II, 20, *De consecr.*, Dist. II; von Schulte, *op. cit.*, t. II, p. 351.

2. Sur Roland, Omnebene, Gandulphe, voir l'étude révélatrice de Denifle, fréquemment citée, dans l'*Archiv f. Lit. Gesch.*, p. 434, 461, 621, etc., et l'édition de Roland par Gietl (voir plus haut).

3. Voir son propre aveu dans son *Mitrale*, III, 6 (PL. CCX, 117); Holder-Egger, qui nie l'identité du chroniqueur et du liturgiste (MGH. SS. t. XXXI, p. 23-24), est mort sans avoir fourni les preuves promises. La lecture de divers passages du *Mitrale* permet de leur appliquer ce que dit le savant éditeur des *Monumenta* au sujet de la manière dont Sicard, l'historien, agit avec ses sources (*Einiges zur Quellenkritik der Chronik Sicards,* dans le *Neues Archiv*, t. XXVI, 1901, p. 473).

4. Voir, comme source contemporaine, les *Gesta Innocentii III*, n. 1

Rien d'étonnant donc si, dans la seconde moitié du XIIe siècle, la communauté des matières s'affirme plus que jamais entre les deux sciences. Elle se manifeste souvent dans le cours d'une seule et même œuvre, qui juxtapose des matières canoniques et théologiques : une des principales à citer ici est un livre de *Sentences* qui a appartenu à l'église de Sidon[1]. Des dix-huit parties qui le composent, cinq sont consacrées à des sujets juridiques. Sans parler d'autres recueils inédits, citons encore Giraud le Cambrien, dont la carrière aventureuse ne s'oppose pas à la composition de longs ouvrages, comme la *Gemma ecclesiastica* (vers 1197), où la théologie et le droit canon ont une part considérable[2]. Mais pour ne pas trop nous écarter de l'ordre chronologique, nous renvoyons à la fin de ce chapitre l'exposé de cette période, où le grand rôle est joué par les commentateurs de Gratien; revenons un moment sur nos pas et signalons au lecteur un autre genre de rapports entre les deux disciplines.

2. — Le dossier patristique des théologiens et les recueils canoniques.

La communauté des matières qui se fait remarquer dans beaucoup de chapitres des collections canoniques et des recueils de théologie, amenait nécessairement une nouvelle espèce de rapports, où bien souvent le droit canon devenait le créancier de la théologie. Nous voulons parler des textes de l'Écriture et surtout des Pères, que les théologiens puisaient à pleines mains dans les travaux des canonistes. L'on peut dire sans exagération que les collections canoniques

et 2 (édit. BALUZE, revue, dans PL. CCXIV, p. XVII-XVIII; SARTI-FATTORINI, *op. cit.*, p. 387-388 et 370-371 et 374); voir plus loin l'appendice E, I.

1. Ms. du Vatican, lat. 1345. Une analyse en a été donnée par FOURNIER, article cité de la *Bibliothèque de l'École des Chartes,* t. LVIII, 1897, p. 664 et suiv.

2. *Gemma ecclesiastica,* I, I et suiv., dans les *Rer. Brit. Script.*, t. XXI, IV, p. 12 et suiv.; voir par exemple le chap. VIII, p. 32.

ont servi pendant longtemps de dossier patristique aux œuvres de systématisation théologique. Elles ont, par suite, leur place marquée dans toute histoire de la théologie positive. Non que ce rôle des recueils canoniques ait été exclusif : le *Sic et non* d'Abélard, qui, lui-même, n'est pas indépendant, semble-t-il, des canonistes, présentait bon nombre de textes sur beaucoup de sujets dogmatiques, comme on peut le voir par l'usage qu'en font Pierre Lombard et d'autres. La *Glossa* de Walafrid Strabon, complétée plus tard par les *Collectanea* du Lombard sur saint Paul et les Psaumes [1], ne manquait pas non plus de fournir son apport. On le peut constater, entre autres, dans le début de Gandulphe de Bologne sur les sacrements : l'on serait tenté d'y voir le fruit d'une lecture personnelle de saint Augustin, alors que le développement est, en réalité, copié dans la glose du Lombard [2]. D'autre part si les compilations de droit canon ont souvent tenu lieu d'arsenal à matériaux patristiques, il serait injuste d'oublier que, pour quelques points, comme l'eucharistie par exemple, c'est chez les théologiens, polémistes antibérengariens, voire même chez ceux du IXe siècle, comme Paschase Radbert, que se sont alimentés les premiers recueils canoniques dont les colonnes se sont ouvertes à la controverse bérengarienne. Il y aurait ici une étude instructive à faire, aussi bien sur les textes des Pères que sur la terminologie des *inscriptiones* qui les introduisent. L'on y aurait la mesure du rôle de Lanfranc, de Guitmond et d'Alger de Liége, dans l'élaboration de ces principaux chapitres des compilations canoniques.

Ces restrictions faites, il n'en est pas moins vrai que les essais de systématisation théologique que nous présente le XIIe siècle, sont allés prendre les *auctoritates* qu'ils utilisent, dans l'arsenal offert par les collections canoniques. Les ressources de documentation présentées par ces recueils

1. PL. CXCI et CXCII, 9-519; voir ce qui a été dit p. 130, 150, etc.
2. Ms. de Heiligenkreuz, 242, fol. 44, ou de Turin, A. 57, fol. 64v. Le texte glosé du psaume CLVI se trouve dans la compilation de Pierre Lombard sur les psaumes (PL. CXCI, 1274 CD), comme on l'a vu dans le chapitre III, appendice A, p. 242-244.

étaient beaucoup trop abondantes pour ne pas exercer une réelle fascination sur les théologiens[1]. A défaut d'autre preuve, nous aurions l'aveu explicite de quelques-uns de ceux-ci durant la première moitié de ce siècle. Les *Sententiae divinitatis* nous disent franchement, à propos d'un texte de saint Jérôme sur le baptême, que c'est dans une collection de canons qu'elles vont le prendre : *dicitur enim in canonibus*[2]; et Hugues de Saint-Victor dit à peu près la même chose : *sicut sacri canones definiunt*[3]. Une dizaine d'années plus tard, Gilbert de la Porrée, lui-même, un des maîtres pourtant les plus versés en théologie positive — c'est Philippe de Harvengt qui nous le dit à propos d'un intéressant conflit d'exégèse patristique[4] — recourait, lui aussi, à une collection de canons pour la défense de ses idées au concile de Reims, en 1148. Le fait nous est attesté par Geoffroi de Clairvaux, qui le raconte au cardinal d'Albano[5] : l'évêque de Poitiers puisait, dans les écrits de saint Hilaire et dans un recueil de canons où se trouvaient quelques lettres des Grecs, des formules et des expressions qui manquaient de clarté.

L'examen détaillé des textes des théologiens a conduit, du reste, aux mêmes résultats. Qu'il nous suffise de rappeler ici les travaux de Hüffer sur les *Sententiae* attribuées à Alger de Liége[6]. L'œuvre théologique encore inédite est grandement dépendante des textes canoniques d'Yves de Chartres. Les recherches de Paul Fournier ont établi la même chose pour les rapports entre la *Summa sententiarum*, le *Sic et non* d'Abélard, la collection de Sidon d'une part, et les collections chartraines, surtout la *Panormia* et le *Décret*, d'autre part[7]. Geyer est arrivé au même résultat

1. Voir Grabmann, *op. cit.*, t. I, p. 240 et suiv.
2. Geyer, *Die Sententiae divinitatis*, dans les *Beiträge*, t. VII, II-III, p. 119.
3. *De Sacramentis*, lib. II, pars VII, 4 (PL. CLXXVI, 461).
4. Epistola VI (PL. CCIII, 45 CD).
5. Epistola, n. 6 (PL. CLXXXV, 591 A) : « Faciebat episcopus in libris beati Hilarii et in corpore canonum in quorumdam graecorum epistolis verba minus intellegibilia... lectitari ».
6. *Op. cit.*, p. 35, 45 et suiv.
7. Article cité de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LVIII, 1897,

dans son étude sur l'œuvre anonyme intitulée *Sententiae divinitatis*[1].

Un regard rapide sur le traité de la confirmation ajoute un nouvel argument à ces résultats. Le chapitre premier du traité VI de la *Summa sententiarum* a beaucoup de points de contact avec la *Panormia* d'Yves[2] : tantôt le canon est cité avec le nom de son auteur vrai ou supposé, tantôt il est d'abord résumé, puis cité *ex professo*. Une même constatation s'impose pour les *Sententiae divinitatis* dont le chapitre sur la confirmation, tout comme ceux qui suivent ou précèdent, prend beaucoup à la *Panormia*[3]. Quelque vingt ou trente ans plus tard, Gandulphe de Bologne, nous l'avons vu plus haut, reste servilement fidèle dans ce même chapitre à son modèle, Gratien. Il en fait autant dans son paragraphe sur la reviviscence des péchés[4].

Par contre, il n'est pas sans intérêt de noter que des chapitres où les collections canoniques antérieures n'offraient pas ou guère de matériaux classés, les recueils théologiques ne donnent qu'une faible place à la documentation patristique : tel, par exemple, le court traité sur l'extrême-onction de la *Summa sententiarum*[5], qui cite seulement le texte de saint Jacques (chap. v, 15), popularisé par Bède le Vénérable et par la glose ; en dehors d'un mot de saint Augustin sur la non-réitérabilité des sacrements, nous n'y trouvons aucune *auctoritas*. Ce n'est que plus tard que les glossateurs de Gratien développeront davantage ce dossier. Dans son *De Sacramentis*, Hugues de Saint-Victor n'a pas plus[6] ; les *Sententiae divinitatis*[7] et Gandulphe de Bologne[8] ont totale-

p. 651, 656, 661 et suiv. Dans son introduction, Turmel restreint trop l'influence d'Yves sur Abélard (*op. cit.*, p. xxv-xxvi).

1. *Op. cit.*, p. 36.
2. PL. CLXXVI, 137-139 ; *Panormia*, I, 115, 118 et 114 (PL. CLXI, 1069-1070).
3. I, 115, 116, 118, 113, 119, 120 (PL. *ibid.*, 1069, etc.).
4. Voir l'étude : *La Reviviscence des péchés déjà pardonnés à l'époque de Gandulphe et de Pierre Lombard*, dans la *Nouvelle Revue Théologique*, t. XLI, 1909, p. 400.
5. VI, 15 (PL. CLXXVI, 153).
6. Lib. II, pars xv, 1-3 (PL. CLXXVI, 577-580).
7. *Op. cit.*, p. 109* et 142*.
8. Ms. de Heiligenkreuz, 242, fol. 45r.

ment omis le chapitre sur l'extrême-onction, bien qu'ils citent ce sacrement dans leur nomenclature initiale.

L'emploi d'une collection canonique en guise de dossier patristique ne se borne pas, du reste, au cas où l'auteur du recueil théologique donne au long et au large les citations qu'il y puise. L'exemple de Hugues de Saint-Victor, dans le même traité de la confirmation, est typique à cet égard. Les chapitres II et III rappellent les idées et même les expressions des canons 115-118 de la première partie de la *Panormia* d'Yves de Chartres [1]. Le chapitre IV fait des emprunts textuels au canon 114, sans le mentionner, sur la dignité de la confirmation et sa supériorité sur les autres sacrements, en raison de son ministre [2]. Il en va de même avec le chapitre V qui, au début, parle de la non-réitération [3], puis mentionne la nécessité du jeûne chez le confirmé et le confirmant dans des termes qui copient quasi textuellement le canon 120 [4].

Une étude sur le baptême et ses cérémonies chez Hugues aboutirait à des résultats semblables : il suffira de comparer ici le *De Sacramentis* avec les canons 69 et 93 de la première partie de la *Panormia* [5]. Le mot *placuit*, qui est une formule de décision juridique plutôt que l'énoncé d'un avis de théologien, trahit encore la source canonique de ces passages.

Nous ne parlons pas ici des dossiers patristiques où s'alimente la théologie du mariage : la législation des empêchements canoniques passe évidemment tout entière dans les recueils théologiques. Ces exemples peuvent suffire.

Si, des essais de systématisation antérieure à ceux de Pierre Lombard, nous passons aux deux œuvres classiques par excellence que présente la codification canonique ou théologique du XIIe siècle, nous constaterons les mêmes

1. PL. CLXXVI, 459-461.
2. PL. CLXI, 1069 CD.
3. Voir la *Panormia*, I, 121 (PL. CLXI, 1071).
4. PL. CLXXVI, 482, et CLXXI, 1071 B.
5. *De Sacramentis*, lib. II, pars VI, 11 et 13; PL. CLXXVI, 457 D et 459 A; PL. CLXI, 1061 CD et 1065 D.

rapports de parenté entre le *Decretum* de Gratien de Bologne et le *Liber Sententiarum* du *Magister*. L'étude détaillée de diverses parties de ces deux œuvres apporte une consécration nouvelle aux preuves mises jusqu'ici sous les yeux du lecteur. C'est même cette étude qui a servi à établir définitivement le rapport chronologique des deux recueils. Jadis l'on voulait voir dans Gratien, le copiste ou le plagiaire de Pierre Lombard, comme le croyait encore un des principaux historiens des sources du droit canonique, Fr. von Schulte; les travaux de Denifle, et surtout ceux de Paul Fournier, ont irrévocablement fixé la situation réciproque des deux auteurs : le Lombard est postérieur de peu d'années à Gratien et copie chez lui nombre de textes patristiques, avec les mêmes fautes, les mêmes erreurs d'attribution, les mêmes répétitions superflues, etc. Inutile de revenir ici sur ce qui a été dit plus haut; contentons-nous de rappeler au lecteur les études parues[1]. Outre la savante dissertation de Fournier, il trouvera toute la documentation sur la matière dans les notes de l'édition de saint Bonaventure par les PP. Franciscains de Quaracchi. L'on y a indiqué avec soin les endroits du *Décret* qui présentent les mêmes citations. Le travail de Baltzer, cité plus haut, offrira la mise en œuvre de beaucoup de ces matériaux. Pour la partie sacramentaire, un mémoire de M. Annat, dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique* de Toulouse, donnera d'utiles compléments[2]. Le *De paenitentia* de Gratien alimente également de ses textes tout le traité de Pierre Lombard sur cette matière[3].

Il reste donc acquis que les productions théologiques du

1. von Schulte, *Zur Geschichte der Literatur über das Dekret Gratians*, III, dans les *Sitzungsberichte, etc.*, de Vienne déjà cités, t. LXV, 1870, p. 53 54; Denifle, article cité de l'*Archiv für Literatur, etc.*, t. I, 1885, p. 607 et suiv.; Fournier, *Deux controverses sur les origines du Décret de Gratien*, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. III, 1898, p. 97, 253 et suiv. L'on trouvera une bibliographie plus complète plus haut, p. 122-123.

2. Baltzer, *Die Sentenzen des Petrus Lombardus*, Leipzig, 1901, dans le recueil cité plus haut; Annat, *La documentation patristique de Pierre Lombard*, recueil cité, 3e série, t. VIII, 1906, p. 88 et suiv.

3. Voir l'article déjà cité d'A. Debil, S. J.

XIIe siècle, même les plus importantes, puisent dans les recueils canoniques un grand nombre des textes qu'elles utilisent. De ce point de vue, il est légitime de leur appliquer le mot rappelé plus haut, que Sarti disait du *Décret* de Gratien et des *Sentences* : « ce sont deux œufs sortis du même nid[1] ». Les commentateurs critiques déjà mentionnés plus haut, et qui ont laissé la trace de leur œuvre dans les notes marginales des manuscrits de Pierre Lombard, ont eu, du reste, la même idée. S'ils ne se décident pas toujours pour la priorité de l'un des deux auteurs, ils n'ont garde cependant d'omettre dans la marge l'indication des canons du Décret, ceux de la troisième partie surtout, le *De consecratione*, qui ont fourni les textes. Vers la fin du siècle, les rôles seront quelque peu renversés, le droit canon se trouvant davantage tributaire des théologiens. Mais auparavant, un autre chapitre se présente dans l'histoire des rapports entre les deux sciences : celui de l'harmonisation des textes puisés dans ces dossiers patristiques.

3. — L'harmonisation des textes patristiques.

Le compilateur n'était pas en effet arrivé au bout de sa tâche, quand il avait réussi à aligner sur un sujet donné une riche série de textes patristiques. C'était alors que commençait la difficulté ; car la juxtaposition faisait s'accuser davantage les manques de cohésion, voire les contradictions, au moins apparentes, entre ces diverses *auctoritates*. De plus, il y avait moyen de leur trouver des sens fort peu conciliables à première vue ; car, comme le dira plus tard Alain de Lille, la citation dans un argument d'autorité présente une réelle analogie avec un nez de cire ; on peut le faire dévier, d'un coup de pouce, à droite ou à gauche[2]. C'est

1. Sarti-Fattorini, *De claris Archigymnasii Bononiensis Professoribus*, t. I, 1888-96, p. 623.
2. « Sed quia auctoritas cereum nasum habet, id est in diversum potest flecti sensum, rationibus roborandum est » (*De fide catholica contra haereticos,* I, 30 ; PL. CCX, 333 A).

sur ce terrain de la conciliation des autorités patristiques que les théologiens et les canonistes se montreront encore une fois tributaires les uns des autres. Mais ici, les échanges seront réciproques, si bien qu'il serait difficile de déterminer chez lesquels la créance est supérieure à la dette.

Cette question de la conciliation des *auctoritates* n'était pas nouvelle dans les sciences ecclésiastiques ; l'on pourrait même dire qu'elle était fatale. Du jour où l'on se contentait d'aligner les citations relatives à une matière donnée, sans se soucier du contexte qui déterminait leur sens, ni des circonstances historiques qui fixaient leur portée, des oppositions souvent aiguës devaient inévitablement surgir des énoncés, désormais absolus, qu'elles présentaient. Les heurts et les conflits devaient fatalement se produire entre ces représentants d'un autre âge, auxquels un brusque isolement, ou une mutilation maladroite, avait enlevé toute souplesse. Avec ses interminables dossiers patristiques qui documentent les champions de ses nombreuses controverses, l'Orient n'avait pas tardé à sentir la stérilité de ces luttes, qui opposaient, en les puisant aux mêmes sources, textes à textes, autorités à autorités ; c'était l'hiératique attitude des icones byzantines, figées dans l'immobilité, sur un ciel d'azur étoilé d'or ! Les noms fleuris d''Ἐκλογαί ou de « Florilèges », qui souvent servaient de titre à ces recueils, dissimulaient mal les défauts du contenu. D'autres fois, une dénomination plus franche imitée d'Aristote, les présentait au public : c'étaient les 'Απορίαι, dont les anciens manuscrits nous fournissent une liste fort abondante[1].

En Occident, le travail de l'encyclopédie et de la codification qui marque les derniers temps de l'âge patristique, se heurte continuellement à la même constatation : les dissonances, tout au moins apparentes, entre les énoncés. Isidore de Séville le fait remarquer déjà et cherche des solutions[2]. Julien de Tolède écrit tout un ouvrage dans le même

1. Voir par exemple le travail de Heinrici : *Zur patristischen Aporienliteratur*, dans les *Abhandlungen* de Leipzig, 1909, p. 843 ; ou son article *Scholien*, dans la *Realencyklopädie*, t. XVII, 1906, p. 736, 738, etc.
2. Epistola iv, n. 13 (PL. LXXXIII, 901-902).

but ; le titre seul, Ἀντικείμενα, qui utilise le peu de grec qu'il a pu apprendre, dit nettement la nature de ce recueil surtout biblique[1]. A l'époque carolingienne, la même plainte ne manque pas de se faire entendre : constatation personnelle des auteurs, ou héritage des temps précédents qui avaient accumulé les *Quaestiones in vetus et novum Testamentum*. Tel, par exemple, le cas de Gottschalk, dans le renouveau de la controverse sur la grâce, ou les essais d'harmonisation tentés peut-être par Hincmar, une des plus grandes figures ecclésiastiques de son époque ; Bernold de Constance les reprend plus tard[2]. Au XI[e] et au XII[e] siècle, le mouvement littéraire qui triomphe définitivement de la recrudescence de barbarie postcarolingienne, fait entendre les plaintes antérieures. Le grand effort de systématisation canonique et théologique amenait fatalement à cette constatation. C'est par les canonistes qu'elle est formulée en premier lieu ; ce sont eux aussi qui chercheront les premiers remèdes ; d'autres seront apportés par les théologiens. Les deux rameaux des sciences sacrées bénéficieront de ces apports mutuels, encore que, plus d'une fois, l'usage qu'on en fera ne soit pas heureusement inspiré.

Deux causes contribuèrent à ce moment à rendre plus aigu le conflit des *auctoritates :* la première est la situation faite aux auteurs anciens, ecclésiastiques ou autres, dans l'arsenal des preuves dont pouvait disposer l'argumentation. La dialectique médiévale présentait ici des ressources dont nous nous faisons difficilement une idée : dans le canon de ses auteurs, elle plaçait tous ceux que l'usage ou une consécration officielle avait autorisés par une reconnaissance légale. C'était comme une estampille authentique qui donnait à leur avis droit d'entrée dans l'arsenal de l'argumentation ; dès lors, on les appelait *authentici doctores ;* parfois l'adjectif *canonici* avait la même portée ; ils étaient « légalisés, entérinés ».

Un des points de départ de cette tendance se peut

1. PL. XCVI, 587-704.
2. Pour le traité d'Hincmar et de Bernold, voir p. 327-329 ; pour les citations de Gottschalk, voir p. 22 et 73.

trouver dans l'interprétation de divers passages du décret *De libris legendis et reiciendis*, attribué au pape Gélase et si fréquemment transcrit au moyen âge, soit isolément, soit dans les collections canoniques[1]. Le réveil de l'activité intellectuelle, après un sommeil de cent ans et plus, faisait apparaître les grands écrivains des siècles antérieurs comme des autorités irréfragables, dont le verdict en toute matière devait rester sans appel[2]. Une page d'Aimeric d'Angoulême ou de la Charente, grammairien du XIe siècle, est des plus suggestives à cet égard; les idées qu'elle émet traverseront toute la période qui nous occupe, jusqu'à être reproduites par la préface fort développée des *Sentences* de Robert de Melun[3]. Le prologue de la collection canonique d'Atton, pour citer un autre exemple du XIe siècle, nous fait constater aussi l'usage de ces termes, avec une tendance qui n'accorde qu'au Saint Siège le droit de la « frappe légale[4] ».

S'il s'agissait d'auteurs ecclésiastiques et surtout de Pères de l'Église proprement dits[5], la situation devenait plus délicate encore; car la croyance à leur inspiration spéciale par le Saint Esprit se fait fréquemment jour sous la plume des compilateurs des Xe, XIe et XIIe siècles. Qu'il nous suffise de citer ici, dès l'époque carolingienne, Alain de Farfa et Hinc-

1. PL. LIX, 157-180; THIEL, *Epistolae RR. Pontificum genuinae*, Epistola XLII, Braunsberg, 1868, p. 44 et 454; nouvelle édition critique par VON DOBSCHÜTZ, dans les *Texte und Untersuchungen*, t. XXXVIII, IV, p. 29 et suiv.; histoire de son utilisation, p. 184, 194, etc. (*Das Decretum Gelasianum de Libris recipiendis*, Leipzig, 1912); voir l'appréciation de Dufourcq, dans la *Revue critique*, année XLVII, 1913, p. 250-251, et celle de Massigli, dans la *Theologische Literaturzeitung*, t. XXXVIII, 1913, p. 14-16.

2. Voir une remarque de GUIZOT, *Histoire de la civilisation en Europe*, Bruxelles, 1846, t. II, p. 234.

3. *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Nouvelle série, t. VI, 1870, p. 249-250; ROBERT DE MELUN, *De modis colligendi summas et docendi* (Ms. de la Bibliothèque de Bruges, 191, fol. 2).

4. ATTON, *Capitulare seu Breviarium canonum*, préface dans MAI, *Veterum scriptorum collectio nova*, Romae, 1832, t. VI, III pars, p. 60 : « Sicut... est locus ubi conflatur aurum, ita apud nos est locus ad faciendam hanc monetam, ut non sit scriptum authenticum quod a Romano Pontifice non fuerit approbatum. »

5. Voir l'appendice C, qui donne quelques listes des docteurs.

mar de Reims, qui voyaient, l'un dans les homélies des Pères, l'autre dans les décrets et les canons de l'Église, une œuvre inspirée[1]. Aux yeux de Pierre de Nonantole, Amalaire de Metz passe pour éclairé par le Saint Esprit dans ses livres liturgiques[2]. Mentionnons encore le mot de Walafrid Strabon qui, à lire les anciens écrits sur la liturgie, reconnaît que peu de chose restait à démêler qui n'eût pas été éclairé par l'Esprit Saint[3]. Odon de Cluni voit également dans les écrits de Grégoire le Grand une œuvre inspirée[4]. Anastase le Bibliothécaire est bien près d'en dire autant de Jean Scot Erigène, à propos de sa traduction de l'Aréopagite[5]; Anselme de Laon est plus explicite encore : *videamus*, dit-il, *quid dicat S. Spiritus in Moralibus*[6]. Grégoire VII en dit à peu près autant des Pères en général; mais, chez lui, le mot *Patres* désigne surtout les pontifes ses prédécesseurs; la chose est à noter pour l'histoire du droit canon[7]. La collection de Bonizon de Sutri, la lettre de Gebhard de Salzbourg à Herman de Metz, la traduction des *Ekatontades* de saint Maxime, révèlent la même croyance[8]. Citons encore, au début du XII[e] siècle, les noms d'Honoré d'Autun, de Megingotus, de Rupert de Deutz, d'Abélard[9]. Hugues de Saint-Victor va même jusqu'à placer les Pères et les Docteurs dans un des trois « *Or-*

1. *De praedestinatione*, chap. XXXVII (PL. CXXV, 413); préface d'Alain, dans les *Rendiconti del R. Istituto Lombardo*, déjà cités, p. 489).
2. Epistola C (MGH. *Epistolae Karolini aevi*, t. III, p. 245).
3. *De ecclesiasticarum rerum exordiis et incrementis*, édit. Knöpfler, citée plus haut, Munich, 1899, p. 3.
4. *Praefatio in Epitome Moralium* (PL. CXXXIII, 167-108).
5. Epistola II ad Carolum Calvum (PL. CXXIX, 739-74).
6. *Anselmi Laudunensis... Sententias,* excerpsit G. Lefèvre, Evreux, 1895, p. 29.
7. Reg. II, 67, édit. Jaffé, *Monumenta Gregoriana*, dans *la Bibliotheca rerum germanicarum*, Berlin, 1865, t. II, p. 187; Fournier, mémoire cité des *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, XIV, 1894, p. 196, n. 1.
8. PL. CXLVIII, 852 A, et mieux MGH. *Libelli de Lite*, t. I, p. 266; pour la collection de Bonizon, voir p. 322, n. 5; la traduction de saint Maxime est précédée d'une lettre dans les mss. d'Admont 767, fol. 0[v] et 1[r], et de Reun, XXXV, fol. 1[v] et 2[r]; nous la publions en ce moment dans le *Historisches Jahrbuch,* t. XXXIV, 1913 (octobre).
9. *De libero arbitrio*, chap. III; PL. CLXXII, 1224 B; préface de Megingotus à ses *Flores* inédites, dans Pez, *Thesaurus Anecdotorum novissimus*, t. IV, p. III-IV; pour Abélard, etc., voir plus loin, p. 331-335.

dines » du Nouveau Testament; les deux premiers sont constitués par les évangiles et les apôtres[1].

Cette haute situation faite aux *doctores authentici* ou *canonici*, et aux écrivains regardés comme éclairés par l'Esprit Saint, créait, on le conçoit sans peine, des difficultés spéciales à la tâche de l'harmonisation. Les aveux qui les trahissent se produisent parfois, chez les auteurs des codifications, sans aucun déguisement. Du reste, la législation canonique, beaucoup plus encore que les explications doctrinales, devait se ressentir des mauvais effets d'une généralisation malheureuse, qui ne tenait plus aucun compte des conditions de temps, de lieu, de personne. En droit canon, la plainte se fait sentir longtemps avant Burchard de Worms, dans la Collection *Hibernensis*, dont la préface est caractéristique à ce sujet[2]. Les contradictions des pénitentiels, *quorum auctores incerti, errores certi*, avaient depuis longtemps fourni des armes aux adversaires de la multiplicité de ces recueils[3]. Bernold de Constance reprend les mêmes plaintes qu'Hincmar et les autres canonistes[4]; Bonizon de Sutri est plus explicite, car il pose nettement la question sans diminuer l'objection qu'il tire de l'inspiration du Saint Esprit; d'autres collections ont des expressions équivalentes[5].

La préface d'Yves de Chartres, plus claire encore, fait époque par les solutions qu'elle propose. Ses successeurs

1. *Eruditio didascalica*, lib. IV, 2 (PL. CLXXVI, 779 C).

2. « Synodicorum exemplarium... diversitatem inconsonam, destruentem magis quam aedificantem prospiciens », dit le prologue de la *Collectio Hibernensis* d'après quelques manuscrits (édit. Wasserschleben, 1885, p. 1, n. 1); même expression dans une préface de la *Prisca collectio* publiée par Mai, *Spicilegium romanum*, t. VI, p. 397; Burchard, épître dédicatoire (PL. XL, 537 A).

3. Voir les textes dans Vering, *Zur geschichte der Paenitential-Bücher* (*Archiv für katholisches Kirchenrecht*, t. XXX, 1873, p. 217, n. 1, et p. 218).

4. *De excommunicatis vitandis* (MGH. *Libelli de Lite*, t. II, p. 139).

5. *Op. cit.*, dans Mai, *Nova Patrum Bibliotheca*, t. VII, pars III, p. 1, 10. Une collection intitulée *Canonum prisca collectio*, et signalée par Mai qui en publie les titres (*Spicilegium romanum*. t. VI, 397; ms. du Vatican, lat. 1349), a le prologue, cité tantôt, de l'*Hibernensis*. Un remaniement de la *Panormia* d'Yves, conservé dans la collection en dix livres, émet une plainte semblable; voir la préface dans Theiner (*op. cit.*, p. 167, n. 8 de la page 166).

s'inspireront beaucoup de ses idées, et, même après Gratien, Étienne de Tournai transcrira dans son prologue un passage d'Yves[1]. Les pages de cette préface sont fréquemment recopiées sous le titre : *De consonantia canonum*, comme si elles constituaient un traité à part. Alger de Liége, Abélard et d'autres ont sous la plume les mêmes aveux[2]. Il n'est pas jusqu'au titre même de l'œuvre de Gratien qui ne porte la marque de cette situation, dont souffre le droit canon comme la théologie; la juxtaposition des mots qu'il emploie est, par elle-même, assez parlante : *Discordantium canonum concordia*, dit-il; ce n'est qu'après un certain nombre d'années que le nom de *Decretum* a supplanté ce premier titre de cette partie du *Corpus Iuris*[3].

Les commentateurs du *Décret*, comme Roland, Rufin, Étienne de Tournai, la *Summa Lipsiensis*, la *Summa Parisiensis*, Huguccio de Ferrare, etc., ont plus d'une fois insisté sur la portée de cette *Concordia*[4]. En théologie, Pierre Lombard a, lui aussi, de nombreux passages, où il juxtapose les « autorités » et « détermine », c'est-à-dire donne sa solution, dans un sens qui aboutit habituellement à la concordance : c'est un des grands principes qui commandent tout son exposé. Ses commentateurs en font autant. L'auteur des sentences du manuscrit de Sidon ne dissimule pas la fatigue qu'il éprouve à établir le fait de ces conciliations[5].

1. *Die Summa des Stephanus Tornacensis*, édit. von Schulte, Giessen, 1891, p. 4.
2. Voir plus loin les textes ou les références. Sur le prologue d'Yves et ses transcriptions, l'on peut consulter Fournier, article cité de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LVIII, 1897, p. 315 et suiv.
3. Voir von Schulte, *Die Geschichte der Quellen, etc.*, p. 48, n. 8, qui n'admet pas l'avis de Sarti-Fattorini (*op. cit.*, p. 343). Sur le vrai titre, *Concordia*, et non *Concordantia*, voir la note de Heyer, dans la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte*, t. XXXIII, Kanonistische Abteilung, t. II, 1912, p. 336-342, déjà citée plus haut.
4. Voir, parmi les œuvres imprimées, Paucapalea (*Die Summa*, édit. von Schulte, Giessen, 1890, Introductio, p. 3); Roland Bandinelli (*Die Summa*, édit. Thaner, Innspruck, 1874, Praefatio, p. 4); Rufin (*Die Summa Decretorum*, édit. Singer, Paderborn, 1902, Praefatio, p. 5); Étienne de Tournai (*Die Summa*, édit. von Schulte, Giessen, 1891, Praefatio, p. 5); voir d'autres références, plus haut, p. 122, n. 3.
5. Ms. du Vatican, lat. 1345. Voir le texte dans P. Fournier, article cité de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LVIII, 1897, p. 664, n. 3.

Parmi les canonistes postérieurs à Gratien, qui insistent sur l'harmonisation des « autorités », il faut mentionner un certain Pierre de Blois, neveu de l'archidiacre de Bath, qui utilise les travaux des glossateurs pour composer après 1180 son *Opusculum de distinctionibus in canonum interpretatione adhibendis, sive speculum iuris canonici*[1]. La préface, dédiée à l'archevêque de Reims, Henri, semble-t-il, s'exprime sans détour au sujet des conflits des canons ; les métaphores employées dénotent même une certaine emphase ; elles ne manquent pas non plus dans la suite de l'ouvrage. L'auteur a constaté, dit-il, « *varias inter canones rebellionum insidias* », et il a fait tous ses efforts, « *ut inter illam canonum repugnantiam... pacis foedera reformarem* ». Plus loin, son langage n'est pas moins expressif : « *ut igitur graves et fere inexorabiles canonum discordias ad tranquillitatem pacis, mediante distinctionum remedio, redigamus*[2] ». Tout l'ouvrage est consacré à l'harmonisation des textes d'après un certain nombre de principes qu'il expose au début et dont nous parlons plus loin ; l'auteur reste fidèle aux métaphores guerrières du début : « *rebellio conquiescit* » ; entre les canons divergents, ou les *dicta sanctorum patrum,* il met tout son art à faire intervenir des traités de paix : « *Contrarietas... fœderatur* ».

Si des théologiens ou des canonistes, voués au travail de la codification, nous passons aux nombreux écrivains de l'époque qui s'occupent d'une question de théologie, nous constaterons partout l'aveu de la même difficulté. Sans remonter jusqu'à la période carolingienne, nous le trouvons nettement énoncé par Hériger de Lobbes dans son écrit sur l'eucharistie, jusqu'ici habituellement attribué à Gerbert (Silvestre II)[3], puis chez divers polémistes engagés dans la controverse bérengarienne, comme Guitmond d'Aversa, Alger de Liége, Grégoire de Bergame, Guillaume de Saint-

1. Édit. Th. Aug. Reimarus, Berlin, 1837 ; sur la personne de l'auteur, sur la date de la composition du livre, etc., voir la préface de l'éditeur, p. xxxiii-xlviii, l, etc. ; von Schulte, *op. cit.*, p. 208.
2. *Op. cit.*, p. 1, 6, 7 etc.
3. *De corpore et sanguine Domini,* n. 1 (PL. CXXXIX, 180 A).

Thierry[1], etc. D'autres fois, c'est sur un point spécial d'exégèse patristique que ces contradictions apparentes mettent aux prises les écrivains du XIIe siècle. La question christologique, par exemple, surtout après les discussions de 1148, fait diverses fois apparaître le nom de saint Hilaire, dont on oppose la doctrine à celle d'autres docteurs. Un correspondant de Philippe de Harvengt est particulièrement difficile à convaincre en cette matière[2]. Une lettre inédite, citée plus loin, de Gerhoch de Reichersberg, s'occupe d'un conflit semblable; on en trouve du reste la trace dans beaucoup d'autres de ses écrits. Le problème de la communion de Judas à la dernière Cène[3] constitue encore un autre de ces cas, où les contradictions patristiques apparentes mettent en éveil la sagacité des *Magistri* de l'époque. Certains textes de Jean Damascène provoqueront des essais d'exégèse analogues chez Pierre Lombard, chez Arno de Reichersberg, etc.[4]. Il serait oiseux d'allonger la liste de ces exemples. Rappelons plutôt la formule qui commence à s'introduire dans la première moitié du siècle et qui affirme le succès des tentatives de conciliation. C'est comme un mot d'ordre, ou une devise, exprimée dans une phrase antithétique, que l'on rencontre fréquemment en ce moment : « *non sunt adversi, sed diversi* ». Elle fait écho au mot de Pierre Abélard, qui disait au début de son *Sic et non :* « *Cum nonnula sanctorum dicta, non solum ab invicem diversa, verum etiam invicem adversa videantur* ». Le même mot se présente dans sa lettre aux moines de Saint-Denis, qui est datée de 1121[5].

Le verbeux Hugues Métel l'écrit aussi à un de ses corres-

1. Nous nous permettons de renvoyer encore une fois le lecteur à l'étude, *Eucharistie en Occident au XIIe siècle,* dans le *Dictionnaire de Théologie Catholique*, t. V, p. 1269 et *passim.*

2. Epist. V, VI et VII (PL. CCIII, 40 et suiv.).

3. Voir quelques avis des Pères ou des écrivains des XIe-XIIIe siècles, dans l'étude de SIGM. BERNHARD : *War Judas der Verräter bei der Einsetzung der hl. Eucharistie gegenwartig?* dans la *Zeitschrift für Katholische Theologie*, t. XXXV, 1911, p. 39, 41 et *passim.*

4. Sur tout ceci, voir l'appendice D, p. 351-355.

5. PL. CLXXVIII, 1339 A, et Epistola II (*ibid.*, 341 B).

pondants[1]. Dans la lettre citée plus haut, Gerhoch de Reichersberg a la même expression[2]; l'interprétation qu'il en donne, à en juger par les paroles qui précèdent, a même quelque chose d'ouvert et de profond, qui contraste avec son horizon ordinairement plus fermé. Par suite, l'on est en droit de se demander si l'auteur s'est bien rendu compte de l'étendue des idées qu'il ouvrait à son correspondant. Arno, son frère, a plusieurs fois la même formule sous sa plume[3]. Vers la même époque, elle se trouve encore dans la préface de la *Summa* de Robert de Melun ou d'un remaniement amplifié de cette œuvre[4]. Tous affirment le résultat heureux de ces essais de concordance. Il faut voir maintenant comment les canonistes ou les théologiens en étaient arrivés là, et quels échanges mutuels entre les deux sciences ont provoqués ces tentatives exégétiques.

*
* *

Un des premiers noms à citer ici est celui de saint Isidore de Séville, car le procédé qu'il emploie, dans les cas de divergence entre deux canons, sera souvent rappelé par les canonistes qui lui succèdent. Le docteur de Séville restreint sa solution aux décisions des conciles : chaque fois qu'un décret se présente qui ne concorde pas avec ceux d'autres synodes, il faut s'en tenir à celui dont l'autorité est plus ancienne ou plus considérable : *illius teneatur sententia cuius antiquior aut potior exstat auctoritas*[5].

1. Epistola III et XXVIII, dans HUGO, *Sacrae Antiquitatis Monumenta*, Saint-Dié, 1731, t. II, p. 330 et 365.
2. Lettre à Eberhard de Bamberg (ms. de Bruxelles, Bibliothèque Royale, n° 1840-48, fol. 56) : « ecce duo patres orthodoxi quasi duo cherubim vultibus contra se unice versis videntur adversi, cum sint solum divisi, contuendo unum propiciatorium; propter quod eorum diversitas conducitur in unum ».
3. *Apologeticus contra Folmarum* (édit. WEICHERT, Leipzig, 1888, p. 244 et *passim*). Le même auteur parle d'Augustin, d'Hilaire, d'Athanase, de Jérôme, de Jean Damascène, etc., à propos des *dissonantiae* (p. 79, 93, 186, 241, etc.).
4. Ms. de Bruges, 191; prologue : *De modo colligendi summas et docendi*, fol. 6v; voir R. MARTIN, O. P., *Revue Thomiste*, t. XXI, 1913, p. 573).
5. Epistola IV, n. 13 (PL. LXXXIII, 901 D); GRATIEN, Dist. L, can. 28 (à la fin).

Cette solution est reprise par Gratien dans sa *Concordia*[1] et, avant lui, elle se rencontre dans la préface d'un exemplaire de l'*Hibernensis*[2], dans celle de la *Prisca canonum collectio*[3], chez Alcuin[4], chez Burchard de Worms[5], chez Anselme de Lucques[6], chez Yves de Chartres[7], dans le *Polycarpe*[8], sans parler de Raban Maur[9], d'Alger de Liége[10], de Deusdedit[11] et d'Abélard[12].

Faut-il voir dans cette solution un écho de la fameuse *Loi des citations*[13], portée sous Valentinien III, et qui donnait la prépondérance à la majorité des avis ou en cas de parité, au groupe qui pouvait se prévaloir de l'autorité de Papinien? Le fait n'a rien d'invraisemblable : Isidore avait quelque connaissance du droit romain[14].

En tout cas, il ne s'agit pas encore ici d'un essai systématique de concordance. C'est Hincmar de Reims, le grand canoniste de l'époque carolingienne, qui prendra l'initiative sur ce terrain. Sans doute, son traité est perdu dans sa teneur originale, mais il semble que des travaux récents permettent de le reconstituer en grande partie, grâce à un manuscrit aujourd'hui inconnu, utilisé jadis par Torrès

1. Dist. L, can. 28, *Domino sancto;* et Causa XXXIII, quaest. II, can. 11, *Hoc ipsum.*
2. Édition citée, p. 1, n° 6.
3. MAI, *op. cit.*, t. IV, p. 397.
4. Epistola CXLIX (MGH. *Epistolae Karolini aevi*, t. IV, p. 244).
5. Lib. XIX, 43 et 74.
6. Lib. VIII, 37; ms. de la Bibl. Nation., lat. 12519, fol. 167v°.
7. *Decretum*, lib. VI, 397 et 398 ; lib. XV, 57; *Collectio Trium Partium,* liv. III, 10, 33; *Panormia*, liv. III, 109.
8. Liv. IV, 33. 11.
9. *Paenitentium liber*, I (PL. CXII, 1404 C).
10. *De misericordia et iustitia;* épître dédicatoire (PL. LXXX, 860 B).
11. Prologue, édition citée, p. 3.
12. *Sic et non*, dont il sera question dans un instant, p. 331-335.
13. « Ubi diversae sententiae proferuntur, potior numerus vincat auctorum, vel si numerus aequalis sit, eius partis praecedat auctoritas in qua excellentis ingenii vir Papinianus emineat, qui ut singulos vincit, ita cedit duobus » (*Cod. Theodos.*, I, 4, 3 ; nov. 426 ; édit. MOMMSEN et MEYER, I, pars II, p. 34); voir aussi GIRARD, *Manuel élémentaire de droit romain*, Paris, 1911, p. 73.
14. SAVIGNY, *op. cit.*, t. II, p. 68, 242, etc.; CONRAT, *Geschichte der Quellen des römischen Rechts im früheren Mittelalter*, Leipzig, 1891, t. I, p. 13-14, et 32, etc.

dans sa défense des canons apostoliques et des décrétales du faux Isidore contre les centuriateurs de Magdebourg. Le savant canoniste de Gratz en Styrie, Thaner, a pu découvrir des accointances entre le traité de Bernold de Constance qu'il éditait et les fragments conservés par Torrès [1]. Depuis lors, de nouvelles sources manuscrites ont mis plus nettement les chercheurs sur la voie, et M. Saltet [2] a cru retrouver à la fin du traité de Bernold : *De excommunicandis vitandis*, les principales règles promises par Hincmar pour l'harmonisation des canons[3]. Les voici brièvement :

La connaissance du contexte complet et non de l'extrait seul (*non solum autem exceptiones canonicarum institutionum sed et integras earum descriptiones*).

La comparaison avec d'autres décrets (*diversorum statutorum collatio quia unum sepe aliud elucidat*).

Les circonstances de temps, de lieu, de personne (*consideratio quoque locorum, temporum et personarum*).

Les causes originelles de ces canons (*huiusmodi statutorum originales causas*), la différence entre les canons portés d'une manière absolue et ceux qui constituent une dispense, car les pontifes romains ont ce droit de dispenser (*quid sancti patres dispensatorie quasi ad tempus servandum instituerint, quid etiam generaliter omni tempore*)[4].

En esprit judicieux qu'il était, Hincmar de Reims, s'il est vraiment l'auteur de ces remarques, a esquissé ici de fort sages principes. Après lui, les compilations canoniques se contentent plutôt d'affirmer le fait des contradictions apparentes entre les canons, que de s'évertuer à les faire disparaître. L'on connaît, d'ailleurs, la méthode de Burchard de Worms : il prenait de singulières libertés avec ses textes pour les adapter à la situation réelle de l'Église germanique. Parmi les collections grégoriennes, celle de Deusdedit se contente d'une indication générale : un examen judicieux montrera qu'il n'y a pas discordance : *discretione adhibita facile patebit quod neque sibi... adversentur*. S'il y a di-

1. MGH. *Libelli de Lite*, t. II, p. 112.
2. *Les Réordinations*, Paris, 1907, p. 395 et suiv.
3. *De praedestinatione* (PL. CXXV, 413).
4. *Libelli de Lite*, t. II, p. 139 et 140.

vergence indéniable, qu'on prenne l'autorité la plus considérable : *quod si patenter adversari contigerit, inferior auctoritas potiori cedere debebit*[1]. C'est la règle d'Isidore citée plus haut à diverses reprises.

Bonizon n'énonce aucune règle, bien qu'il formule nettement l'objection; une distinction entre le *sacramentum tantum* et l'*effectus* lui permet de mettre d'accord les vues discordantes de saint Augustin et Cyprien[2]. Les autres collections italiennes ne parlent guère de ces problèmes dans leur préface. Cela s'explique en grande partie par le but qui préside à leur confection. Visant à appuyer sur les monuments du droit ancien les prérogatives du Saint Siège, leur attention se porte avant tout sur les pièces des archives qui les affirment. Un travail de codification harmonique n'est pas au premier plan de leurs préoccupations. La préface du *Polycarpe*, par exemple, si répandu comme en témoignent ses nombreux manuscrits, se contente d'énoncer les mêmes idées que l'*Anselmo dedicata :* elle s'excuse de son incapacité à mener à bien si grand travail et indique ses principales divisions et sous-divisions[3].

Il n'en va pas de même avec Bernold de Constance qui reproduit les vues d'Hincmar et y ajoute, en un autre traité, un élément important, celui de l'authenticité des pièces[4], que le *Sic et Non* d'Abélard fera entrer *ex professo* dans la systématisation des procédés de conciliation. Peu après, la fameuse préface d'Yves de Chartres joue dans la matière un rôle immense : elle répondait à un vrai besoin, comme le montrent le grand nombre des manuscrits qui la reproduisent, soit en tête de son *Décret* et de sa *Panormie* ou même d'autres collections canoniques, soit comme traité particulier sous le titre de *De consonantia canonum*[5]. L'in-

1. Édit. Wolf von Glanvell, *op. cit.*, p. 3; voir la p. 326-327.
2. Mai, *op. cit.*, t. VI, pars III, p. 1.
3. Voir la préface de l'*Anselmo dedicata* dans Mai, *op. cit.*, p. IV; celle du *Polycarpus*, dans Hueffer, *op. cit.*, p. 75-76, ou dans Ballerini, *op. cit.* (PL. LVI, 347).
4. *De prudenti dispensatione ecclesiasticarum sanctionum*, chap. XIII (PL. CXLVIII, 1267-1268); voir Grabmann, *op. cit.*, t. I, p. 236-238.
5. Fournier, *art. cité*, de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LVIII,

terprétation des canons, en cas de discordance, doit être commandée par un double principe, qu'Yves, en juriste qu'il était, empruntait sans doute au droit romain, celui de la rigueur et celui de la miséricorde, le droit strict et l'équité :

Hoc attendens, diligens lector intelliget unam faciem esse eloquiorum sacrorum, cum distincte considerabit quid sit admonitio, quid sit praeceptum, quid prohibitio, quid remissio, et haec nec se invicem impugnare, nec a seipsis distare, sed omnibus sanitatis remedium pro sua moderatione dispensare[1].

Puis, il examine, avec preuves ou exemples à l'appui, le rôle de l'*admonitio* (*ibid.*, 49 A), de l'*indulgentia* (49 B), de la *praeceptio* et *prohibitio* (50 A), et enfin de la *dispensatio* (51 A et suiv.), qui n'a sa légitimité que dans les cas des *prohibitiones* et des *praeceptiones* qui ne sont pas *immobiles*. C'est là qu'il développe toute sa théorie de la dispense, qui fait époque dans le droit canon[2]. Il termine par ces mots, où se lit la bonté de ce caractère si élevé, joint à un aussi judicieux esprit :

Quod tamen iam monuimus (voir 49 D : *huius aedificationis magistra est charitas*), *iterum monemus ut si quis quod legerit de sanctionibus sive dispensationibus ecclesiasticis, ad charitatem, quae est plenitudo legis, referat, non errabit, non peccabit; et quando aliqua probabili ratione a summo rigore declinabit, charitas excusabit, si tamen nihil contra Evangelium, nihil contra Apostolos usurpaverit* (58 D).

Une comparaison avec le passage d'Hincmar-Bernold[3], sur la *dispensatio* — il y a quelques textes communs : un d'Innocent, beaucoup plus long dans Yves, et un de Léon — montrera combien Yves avait médité ce principe et accumulé, pour l'appuyer, les exemples de l'Ecriture et des

1897, p. 314. Un examen détaillé de la préface a été donné par le même auteur dans la *Revue des questions historiques,* t. LXIII, 1898, p. 52 et suiv.; les idées du prologue sont mises en parallèle avec les passages similaires de la correspondance d'Yves.

1. PL. CLXI, 47 C, 48 D.

2. Voir Stiegler, *Dispensation, Dispensationswesen und Dispensationsrecht im Kirchenrecht,* Mayence, 1901, t. I, p. 123 et suiv.

3. *Libelli de Lite*, t. II, p. 139-140.

Pères. Des autres modes de concordance préconisés par Bernold-d'Hincmar, il n'est pas question chez Yves.

Par contre, Alger de Liége se contente de recourir à la distinction entre les lois nécessaires et les lois contingentes, comme l'avait fait Yves ; il a même pris, comme titre, l'idée maîtresse du droit strict et de la *dispensatio*, qui fait tout l'objet du prologue de la *Panormia*. La préface d'Alger rappelle de fort près le début de celle d'Yves[1].

Avec Abélard, les modes de conciliation vont être codifiés en une dissertation critique, remarquable pour son époque. L'œuvre à laquelle elle sert de préface a été longtemps fort défavorablement jugée, comme si la juxtaposition de textes *pro et contra*, qui constitue tout le *Sic et Non*, n'avait pour but que de rendre hésitant le lecteur sur les points de la foi les plus importants. Le nom même de *Sic et Non*, « oui et non », recèle une saveur sceptique, qui n'aurait plus rien de catholique, si on prenait les mots *prout sonant*. Nous croyons toutefois que l'analyse des principes contenus dans le prologue et sa place dans l'histoire de la conciliation des autorités doit écarter cette interprétation, comme on l'a vu plus haut[2]. Ici nous n'envisageons que la contribution, apportée par Abélard, aux essais d'harmonisation.

C'est un nouveau chapitre qui s'ouvre dans cette histoire. Jusqu'ici, en effet, les canonistes avaient eu le rôle principal dans la collaboration ; leur apport avait été considérable ; tandis que la théologie figurait surtout à la colonne du passif, tout l'actif était inscrit au bénéfice du droit canon. Avec Abélard, qui enregistrera les résultats acquis, nous tournons une page nouvelle où, à leur tour, les canonistes viendront s'inscrire comme débiteurs.

Abélard signale d'abord[3] les principales causes qui nous rendent difficile l'intelligence des écrits anciens, et qui ont donné naissance à ces contradictions apparentes ; puis, il indique quelques voies de solution qui mènent à une conciliation harmonieuse. Plusieurs de ces idées avaient déjà

1. PL. CLXXX, 857-861.
2. Voir chap. II, 2, p. 102-104.
3. *Sic et Non*, Prologus (PL. CLXXVIII, 1339-1349).

été énoncées, mais quelques-unes sont d'une originalité et d'une justesse qui exige pour ce prologue une place à part dans une histoire de la critique, comme l'a déjà fait remarquer M. Saltet[1].

Après avoir constaté que la lumière du Saint Esprit, qui a guidé ces écrivains, nous fait défaut dans la lecture de leurs œuvres, il en vient à indiquer une première cause de difficulté : l'emploi des mots dans un sens étranger à l'ordinaire (*inusitatus locutionis modus*)[2], ou l'emploi du même mot dans des significations différentes (*ac plerumque earumdem vocum significatio diversa*) : conséquence d'une règle de goût qui veut la variété dans l'expression, selon le précepte de Cicéron, ou exigence de l'auditoire qui demande, surtout s'il s'agit de l'instruire, une adaptation à son propre langage plutôt que le maintien de la propriété des termes ; ce principe est appuyé sur Priscien et sur saint Augustin (1339-1340 C). C'est toujours, du reste, remarque Abélard, une entreprise téméraire que de vouloir juger du fond de la pensée d'autrui, que Dieu seul peut connaître (1340 C).

Un autre motif qui fait croire à l'existence de contradictions chez les Pères est l'inauthenticité des œuvres en question, ou l'état corrompu du texte qui nous les livre (*attendi convenit ne... falsa tituli inscriptione, vel scripturae ipsius corruptione, fallamur*, 1340 D — 1341) ; les apocryphes voyagent sous le pavillon des saints auteurs, qui couvre la marchandise ; les livres sacrés eux-mêmes sont exposés à des erreurs de copistes. Abélard termine en s'inspirant de la réflexion bien connue d'Augustin, qu'Anselme de Laon apportait uniquement comme moyen de conciliation[3].

La remarque suivante porte sur les passages qui ont été

1. *Op. cit.*, p. 290, n. 3.

2. Et non « suranné », comme le montre, à la suite du passage cité ici, le mot *usitatus*.

3. Le grand ouvrage d'Anselme de Laon, *Sententiae*, encore inédit (ms. de la Bibliothèque Nationale, lat. 16528, fol. 1-253), contient un seul chapitre sur l'harmonisation des textes, qui se contente de la citation bien connue d'Augustin. Il ne peut donc prétendre à figurer avec bonneur dans la liste des essais de conciliation. Nous en parlons dans une étude sur ces *Sentences*, parue dans *The Irish Theological Quarterly*, t. VI, 1911, p. 427-441.

revus et modifiés après coup par les Pères dans leurs *retractationes*, ou qui relatent les opinions d'autrui plutôt que les leurs — tels les cas de Jérôme, d'Hilaire, etc., à propos des erreurs d'Origène — ou qui s'accommodent aux idées vulgaires : *ita opinionem et morem vulgi* (1343 B); nous en avons des exemples dans la Bible, dans les ouvrages philosophiques, ou dans notre conversation quotidienne, laquelle forme ses mots d'après le moule des apparences (1344 BC et 1345 C). Rien d'étonnant si pareil usage se rencontre chez les Pères.

Une autre considération, en cas de divergence, exige qu'on examine avec soin ce qui est dit en droit strict, par manière de dispense, ou sous forme de conseil (*quid ad praecepti coarctationem, quid ad indulgentiae remissionem, quid ad perfectionis exhortationem intendatur*); le précepte est-il général ou particulier? quelles sont les occasions et les causes de la dispense (1344 C)? examen qui a son importance spéciale quand il s'agit des canons ecclésiastiques. On sent ici l'influence des idées d'Yves, qui avaient déjà trouvé écho chez Alger de Liége.

La règle qui suit, fort brève, n'est que le corollaire des réflexions précédentes sur les significations diverses du même mot chez les mêmes auteurs ou chez des auteurs différents. C'est ce que la sémantique moderne désigne sous le nom de phénomènes de polysémie. Citons textuellement les trois lignes d'Abélard, dont l'idée sera d'une fécondité inouïe dans l'histoire du droit canon et de la théologie : *facilis autem plerumque controversiarum solutio reperietur, si eadem verba in diversis significationibus a diversis auctoribus posita defendere poterimus* (1344 D).

C'est la première fois, croyons-nous, que le principe, déjà occasionnellement appliqué auparavant, est systématiquement énoncé et clairement défendu par les considérations de grammaire, de rhétorique, de pédagogie et de psychologie, qui remplissent les deux premières colonnes à peu près du *Sic et Non*. L'on peut y voir un premier prélude à la science de la philosophie du langage, qui fait honneur au maître du Pallet.

La règle suivante répète le principe de Deusdedit, d'Alcuin, de la collection *Hibernensis*, etc., qui, en cas de divergence irréductible, s'en tient au canon le plus accrédité, comme Isidore de Séville l'avait dit cinq siècles plus tôt : *quae (auctoritas) potioris est testimonii et maioris confirmationis, potissimum retinenda* (1345 A). C'est sur ce principe, confirmé par la citation d'Isidore, que l'auteur du *Sic et Non* greffe toute une dissertation (1345-1349 A) sur la possibilité de l'erreur, non du mensonge, chez les écrivains ecclésiastiques, et s'autorise des aveux de saint Augustin, de saint Jérôme et d'autres, pour établir une certaine gradation dans la valeur de leurs idées. La Bible seule est exclue de cette règle, qui permet de graduer les appréciations. La fin de la préface (1349 ABC) indique le but pédagogique de la collection de textes qu'elle introduit : amener les élèves, par l'exposé des contradictions apparentes qu'il faut résoudre, à réfléchir, à chercher et à comprendre. Les détails de ce *Prologus*, la place qu'il occupe dans l'histoire de l'harmonisation des textes, et l'application des principes y contenus par Abélard lui-même dans le reste de son œuvre, disent assez, croyons-nous, la vraie pensée de son auteur et font justice de l'accusation de scepticisme ou de rationalisme que le *Sic et Non* lui a attirée jadis. Abélard du reste, comme le dit sagement le P. Portalié, resta toujours, en dépit de ses erreurs, attaché à la vraie foi[1]; l'on a pu voir, plus haut, ce qu'il faut penser de son orthodoxie.

De tous les principes systématiquement exposés par le *Magister Petrus*, comme on l'appela longtemps, il en est un surtout qui doit retenir notre attention. Tous, sans doute, ont été appliqués par les théologiens et les canonistes ; pour peu qu'on feuillette les pages des *Sententiae* et des *Summae*, aux endroits où s'accumulent les textes patristiques et où le compilateur, théologien ou canoniste, doit donner une *determinatio*, la fréquence dans l'emploi de ces règles se manifeste sans tarder. Il serait fastidieux d'en citer ici des exem-

1. *Dictionnaire de Théologie catholique*, article *Abélard*, I, p. 35.

ples : les *Sentences* de Pierre Lombard en fournissent à pleines mains [1]. Mais la règle des *eadem verba in diversis significationibus* eut tout de suite tant de succès et s'appuyait sur une psychologie si juste du langage, que l'on ne peut se dispenser de le faire remarquer ici. Tout sans doute n'était pas neuf dans ce principe qu'on avait déjà partiellement appliqué ; il n'était d'ailleurs que le produit de la réflexion aidée par le bon sens ; mais jusque-là, on ne le trouve pas, à notre connaissance, systématiquement proposé et didactiquement développé. Yves, Bernold et Hincmar ne l'avaient point formulé, encore qu'ils l'eussent peut-être occasionnellement employé [2]. Aussi bien, est-ce l'apport que la théologie fournit, cette fois, au *Corpus* des règles déjà élaborées par le droit canon : Gratien ne tardera pas à utiliser ce nouveau principe de solution, qui donnera à sa *Concordia* une physionomie à part.

*
* *

Cette influence des idées d'Abélard sur le *Decretum* ou la *Concordia* de Gratien avait déjà été constatée par Denifle [3] ; mais ici, comme souvent ailleurs, il a laissé à d'autres le soin de vérifier la justesse de ses intuitions ou d'en tirer parti. C'est le savant canoniste autrichien, Fr. Thaner, qui s'est chargé de montrer dans le détail les points de contact entre la première partie du *Corpus Iuris* et la préface du *Sic et Non* [4]. Non pas, croyons-nous, qu'il ait établi le fait d'un emprunt direct ; c'est là une question qu'il serait trop long d'examiner ici. Ce que Thaner a établi sans conteste, et ce qui nous suffit dans l'exposé présent, c'est l'utilisation du procédé nouveau introduit par Abélard. Gratien, qui vise à concilier les autorités discordantes, recourt fréquem-

1. Denifle-Chatelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis,* Paris, 1889, t. I, p. xvi et xxvii.
2. Voir Thaner, *Abälard und das canonische Recht... Zwei Festreden*, Gratz, 1900, p. 23.
3. Article cité de l'*Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte des Mittelalters,* t. I, 1885, p. 620 ; Denifle-Chatelain, *op. cit.,* p. xxvii.
4. *Op. cit.,* p. 7 et suiv., p. 19, etc.

ment à la différence des significations que peut présenter un même mot, et il le fait plus d'une fois explicitement, en indiquant qu'il y voit le moyen de rétablir la concordance entre les textes. Une longue liste d'exemples peut se lire dans la brochure de Thaner[1], qui les divise en quatre catégories : ceux qui présentent expressément des distinctions comme telles; ceux qui y recourent sans le dire expressément; ceux qui distinguent les sens divers sans viser pour cela à une conciliation; ceux qui exposent des significations multiples. Contentons-nous de mentionner ici un de ces exemples :

Dist. L, 3^a pars : « *Quomodo igitur huiusmodi auctoritatum dissonantia ad concordiam revocari valeat breviter inspiciamus.* » Suivent alors, avec les autorités à l'appui, les divers sens des mots *crimina* (occultes ou publics), *homicida* (avec ou sans nécessité de défense), *paenitentia* (solennelle ou privée), *etc.* ; voir les canons 28, 32, 61, 62, etc., avec les *Dicta Gratiani* correspondants.

Cette méthode nouvelle, systématiquement introduite par Abélard, avait dès lors acquis droit de cité dans l'enseignement canonique. Les glossateurs du décret et tous les canonistes suivants en feront désormais usage. Les règles mises en avant par Pierre de Blois n'apportent rien de bien nouveau, mais elles sont énoncées dans un exposé systématique qui s'appuie sur une large base d'induction; c'est là le côté original de l'œuvre. Les principes sont ceux d'Yves, d'Abélard et de Gratien. Pierre nous dit, du reste, dans sa préface qu'il s'est beaucoup inspiré chez autrui[2]. Après avoir fait remarquer l'origine des diverses législations en général, l'auteur énumère les sept causes de conflits qu'il a relevées, et apporte de nombreux exemples[3]; ce qu'il aurait pu ajouter, c'est que les domaines de plusieurs de ces causes se compénètrent; les voici : « *diligenter enim considerari*

1. *Op. cit.*, p. 26-28; voir aussi l'avis de Fr. Heyer, qui corrobore notre manière de voir (*Zeitschrift der Savigny-Stiftung* déjà citée, p. 390-391).
2. *Op. cit.*, p. 2.
3. *Op. cit.*, chap. I, 1, p. 6-9 : *De septem generalibus causis contrarietatum in canonibus emergentium.*

debet causa canonis promulgandi, casus canonis promulgati finis et forma promulgationis, persona cuius favore vel odio promulgatur, amplius praeter hec, tempus et locus[1] ». Mais l'œuvre de Pierre de Blois fut trop peu répandue et, par suite, eut trop peu d'influence pour qu'il faille s'y arrêter davantage. Elle est toutefois un indice, que l'on ne peut négliger, de l'état des esprits à ce moment.

En théologie, grâce aux *Sentences* de Pierre Lombard, également tributaires d'Abélard en ce point comme en d'autres, la règle si sage du *Sic et Non* fut appliquée dans toutes les écoles. L'usage fréquent de ces distinctions entre les divers sens d'un mot est, chez les canonistes et les théologiens, un fait trop connu pour que nous devions nous y arrêter. Il vaut mieux constater tout de suite que, pour légitime qu'ait été cette méthode — qui n'est en somme qu'un principe de bon sens scientifiquement exprimé — la perspective de ses avantages exerçait une fascination trop forte pour ne pas faire gauchir les jugements les plus solides. Rien de bien surprenant donc si l'abus en a plus d'une fois vicié l'usage, ou si la subtilité s'est donné carrière au préjudice d'une saine exégèse. Il n'est pas rare que des sens divers aient été infusés dans un mot, dont l'écrivain n'avait pas le moindre soupçon. A un moment où l'interprétation historique des textes n'était pas commandée par les principes qui la régissent aujourd'hui, et manquait des instruments de travail dont disposèrent les siècles suivants, pareil écueil était inévitable; l'on se contentait de trouver divers sens possibles, dont un au moins satisfît aux exigences de la conciliation. Le travail ultérieur qui consistait à contrôler l'hypothèse propice par la recherche de la vraie pensée de l'auteur, n'a pas chaque fois fait l'objet d'une tentative sérieuse. N'en tenons pas trop rigueur à nos pères; oserions-nous dire que leurs descendants actuels sont toujours à l'abri de ce reproche?

Un exemple typique des excès auxquels pouvait mener l'abus de ces distinctions dans le sens des mots, vaut la peine

1. *Op. cit.*, p. 8.

qu'on le cite; il nous est fourni par un des canonistes les plus judicieux que présente la série des glossateurs de Gratien. Il s'agit de l'âge des enfants offerts en oblats aux monastères, d'après l'usage antique. Le texte attribué à Isidore, dans le traité de Smaragde sur la règle de saint Benoît[1], invoque l'exemple d'Anne, mère de Samuel, qui offre son fils au temple : *Samuel puerum suum natum et ablactatum Deo pietate obtulit* (Jug., I, 24). Huguccio († 1210), ordinairement si ferme dans son jugement, n'hésite pas à recourir à un triple sens attaché au mot sevré, *ablactatum* : « *Tres enim sunt ablactationes, prima est a lacte matris que fit III° anno. Secunda est a lacte infantie que fit VII°. Tercia est que fit a lacte pueritie, que fit XII° anno... Si ergo intelligatur de secunda vel III[a] ablactatione, probat propositum*[2] ». C'est ne pas se montrer bien exigeant en fait d'exégèse historique!

Il faut reconnaître toutefois que, malgré l'usage maladroit qu'on en fait, au risque de fausser complètement l'instrument, la règle mise en circulation par Abélard, et empruntée par le droit canon à la théologie, partait d'une idée fort juste qui introduisait un véritable progrès dans la manipulation des documents historiques.

4. — Développement des doctrines communes.

Débiteur de la théologie sur le terrain des instruments de travail, le droit canon devait l'être bien davantage encore, à partir de Gratien et de Pierre Lombard, dans le domaine des matières théologiques. Les relations des deux disciplines deviennent si intimes, qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de les séparer désormais dans l'étude historique de certains traités dogmatiques. C'est surtout dans les problèmes relatifs aux sacrements que s'accuse cette

1. *Commentaria in regulam S. Benedicti*, chap. LIX (PL. CII, 905 B); Gratien, Causa XX, Quaest. I, can. 4, *Quicumque*.
2. Ms. de la bibliothèque de Cambrai, 612, fol. 258[v°].

identité des préoccupations ; mais ailleurs aussi elle apparaît. Pour ne pas allonger démesurément ces pages, nous nous bornerons ici à quelques indications générales [1].

Cette attention donnée aux sacrements simultanément par les théologiens et les canonistes, ne se borne pas, comme on serait tenté de le croire, à la question de la validité. La discussion de ces problèmes fortement débattus pendant la lutte des investitures continue à alimenter l'activité des théologiens et des canonistes durant tout le XIIe siècle [2]. Mais le traité des sacrements, aussi bien le *De Sacramentis in genere*, que chaque sacrement *in specie*, se retrouve dans des fragments qui se complètent et s'éclairent les uns les autres, chez les canonistes et chez les théologiens. De là vient que le théologien Pierre de Poitiers laisse des questions entières aux canonistes [3], tandis que certains canonistes, qui se refusent à s'occuper de sujets comme la pénitence, les renvoient aux théologiens, ou les expédient en quelques mots : tels, Roland Bandinelli, Paucapalea, Rufin, Étienne de Tournai, etc. [4]. Néanmoins, même les auteurs qui élaguent certaines questions de leur programme, ne renoncent pas à traiter un bon nombre des matières communes. C'est ainsi qu'un traité complet gardera indéfiniment sa place dans les deux sciences, celui du mariage, où la question des *impedimenta* aurait dû faire l'objet du seul enseignement canonique. Les longues pages que lui consacre Pierre Lombard expliquent le rôle

1. Nous comptons les détailler, chacune selon leur importance, dans un travail plus développé sur la matière et dont les présentes études sont en partie la préparation.

2. Le seul traité de l'ordre a déjà fourni ample matière aux chap. XV-XX de l'ouvrage souvent cité ici de M. Saltet (p. 290-361).

3. *Sententiarum libri quinque*, V, 14 (PL. CCXI, 1257).

4. *Die Summa Magistri Rolandi,* édit. THANER, Innspruck, 1874, p. 193 ; *Die Summa des Paucapalea über das Decretum Gratiani,* édit. VON SCHULTE, Giessen, 1890, p. 132 ; *Die Summa des Stephanus Tornacensis über das Decretum Gratiani*, édit. VON SCHULTE, Giessen, 1891, p. 246; *Die Summa Decretorum des Magister Rufinus,* édit. SINGER, Paderborn, 1905, p. 501. Voir aussi la note précédente, p. 295. Remarquons que les copistes omettent parfois la transcription du *De Paenitentia,* soit dans les exemplaires du *Decretum* de Gratien, soit dans ceux des commentateurs qui le suivent, comme c'est le cas pour divers manuscrits d'Huguccio.

qu'elle garde chez les commentateurs des *Sentences,* jusques et y compris saint Thomas[1].

Si nous passons au détail de quelques traités — bien rapidement, car les sources sont trop abondantes et l'inédit en constitue la grande part — nous constatons d'abord les nombreux emprunts textuels faits par les canonistes aux travaux des théologiens : ils citent leurs avis fréquemment et les discutent, comme on peut le voir chez Étienne de Tournai, ou chez Huguccio de Ferrare[2].

Ils transcrivent leurs définitions ou des développements divers : tel, le même Étienne de Tournai, qui emprunte textuellement la définition du sacrement donnée par Hugues de Saint-Victor[3]. Huguccio[4], tout comme le manuscrit de Sidon[5], copie la *Summa sententiarum,* à propos du motif de l'institution des sacrements. Tout cela est devenu propriété commune des représentants des deux sciences; chacun puise chez son voisin, sans grand souci de la propriété littéraire, un peu à la façon du loquace Hugues Métel[6] qui, vers le milieu du XIIe siècle, se vantait de ses plagiats. Il n'y a pas moyen, dans l'histoire de la théologie et même dans celle du dogme, de laisser de côté les sources canoniques. Celles-ci, en raison de leur abondance, sont peut-être même plus précieuses que les œuvres des Sentenciers sur ces matières et, par leurs attaches avec les textes antiques, elles garantis-

1. *Liber Sententiarum*, IV, dist. XXXVI-XLII (PL. CXCII, 926-945) et la partie correspondante chez les commentateurs des *Sentences;* l'on peut voir une liste de ces commentaires des *Sentences* et de la *Somme* de S. Thomas, dans RIPALDA, *Brevis expositio literae Magistri Sententiarum*, Venise, 1737, p. 598-621.

2. Pour ne pas multiplier les citations, nous nous contentons de renvoyer aux notices de VON SCHULTE : *Die Geschichte der Quellen und Literatur des canonischen Rechts,* Stuttgart, 1875, t. I, p. 133, 156, etc.; Huguccio cite Pierre Lombard, Pierre Cantor, Pierre Comestor, Maurice de Sully, etc., etc.

3. *Die Summa des Stephanus Tornacensis,* édition citée, p. 132 (Causa I, qu. 1, can. 54).

4. Ms. de Cambrai, 612, fol. 351^r' (*De Consecr.*, dist. II, 33).

5. Ms. du Vatican, lat. 1345, fol. 73^v-74^r.

6. Il se comparait à la corneille, comme on l'a vu plus haut : « *accipe quod ex aliorum armariis excrustavi... cum cornicula alienis pennis me ornavi* ». Epistola XXXVI, dans HUGO, *op. cit.,* t. II, p. 380.

sent la survivance à des idées et à des expressions qui risquaient d'être submergées; celles-ci parviennent à affleurer encore de temps à autre. Quand on lit la série des glossateurs connus, Paucapalea, Roland, Étienne de Tournai, Simon de Bisiniano, Rufin, Gandulphe, Tancrède, Laborans, Jean de Faenza, Sicard de Crémone, Huguccio de Ferrare, et celle des œuvres anonymes, comme la *Summa Lipsiensis*, la *Coloniensis*, la *Parisiensis*, etc., l'on est frappé du nombre des renseignements qu'ils fournissent sur cette histoire primitive de la systématisation sacramentaire. Quelques vestiges en ont été conservés dans les gloses marginales des anciennes éditions du *Corpus Iuris*, dont l'étude est des plus suggestives. Les notes marginales des manuscrits de Pierre Lombard trahissent souvent les mêmes préoccupations que celles des anciens glossateurs du *Décret*: sur la définition ou la description du sacrement, par exemple, Huguccio a des notes qui se retrouvent plus ou moins identiques chez les annotateurs anonymes du *Liber Sententiarum* [1]; il en va de même avec les groupements des sacrements selon l'ordre de leur dignité [2]. En attendant que des éditions viennent au jour, comme celles de Thaner pour Anselme de Lucques, ou de Singer pour Rufin, il faut se contenter ici d'indiquer quelques-uns des chapitres les plus féconds.

La définition du sacrement, esquissée par les canonistes [3], avant de passer chez Abélard, achève de se compléter et de se répandre par les travaux de Hugues de Saint-Victor, de

1. Voir l'article cité sur *Les notes marginales du « Liber Sententiarum »*, dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. XIV, 1913, p. 717; ajouter aux auteurs qu'on y mentionne Huguccio, ms. cité, fol. 350v.

2. Voir, par exemple, le ms. de Bruxelles, Bibl. Royale, 427, fol. 188r, et la *Summa Monacensis*, Dist. XCV, can. 6 (ms. de Munich, Hof- und Staat Bibl., lat. 16084, fol. 13v/r); voir Gillmann, *op. cit.*, p. 12.

3. Elle est déjà chez Bérenger (*De Sacra Cœna*, édit. Vischer, Berlin, 1834, p. 192 et 193); M. Pourrat, dans son excellent travail sur la *Théologie sacramentaire*, Paris, 1910, p. 31 et suiv., n'a pas tenu assez compte, croyons-nous, de ces sources canoniques. Nous reviendrons sur cette définition et son origine dans notre étude sur les sacrements; l'on trouvera quelques indications dans notre article sur l'*Eucharistie au XIIe siècle en Occident*, dans le *Dictionnaire de Théologie Catholique*, t. V, p. 1267 et suiv.

la *Summa sententiarum*, de Pierre Lombard et des glossateurs canonistes ou théologiens, qui la reproduisent ou la discutent, à propos surtout de certains sacrements, comme l'eucharistie, le mariage, la pénitence. Une particularité intéressante réside dans le fait que beaucoup de canonistes voient le *sacramentum* dans l'objet matériel sanctifié par le rite; Hugues de Saint-Victor partage cette opinion; Huguccio ne constate même pas d'inconvénients à nommer l'évêque un *sacramentum*[1].

L'histoire des doctrines sur le caractère sacramentel, si nettement exprimé par Innocent III, peut puiser à pleines mains des renseignements chez les premiers canonistes successeurs de Gratien : ce qui montre à l'évidence combien était téméraire l'affirmation ancienne qui ne voulait dater la naissance de cette doctrine que des décrets du grand Pape[2].

La différence entre les sacrements et les sacramentaux se précise aussi à la lecture des glossateurs canonistes. Le mot, employé pour la première fois par Pierre Lombard — mais non par son abréviateur Gandulphe — se retrouve sans cesse, chez Huguccio par exemple, bien avant le temps d'Alexandre de Halès. Un intérêt spécial s'attache ici aux développements sur la liturgie et la consécration des églises[3].

L'affirmation nette et claire de la causalité des sacrements ne se développe pas encore au point d'aborder l'exa-

1. Ms. de Munich, lat. 10247, fol. 29[r']; voir Gillmann, article cité, p. 31, n. 3.

2. L'on peut lire à ce sujet un article richement documenté, selon son habitude, de Fr. Gillmann, professeur de droit canon à Wurzbourg, *Der Sakramentale Charakter bei den Glossatoren, Rufinus*, etc., dans la revue *Der Katholik*, XC[e] année, 1910, t. I, p. 300-314 et t. II, p. 215. L'ouvrage de Brommer (*Die Lehre vom Sakramentalen Charakter in der Scholastik bis Thomas von Aquin inclusive*, dans les *Forschungen zur christlichen Literatur-und Dogmengeschichte*, t. VIII, II, Paderborn, 1908) s'en tient surtout aux sources imprimées ; il rend néanmoins excellent service.

3. Nous ne pouvons mieux faire, pour ne pas multiplier les citations, que de renvoyer le lecteur à une étude très documentée du professeur Gillmann, déjà citée : *Die Siebenzahl der Sakramente bei den Glossatoren des Gratianischen Dekrets* (extrait de la même revue, *Der Katholik*, 1909, septembre, Mayence, 41 pp.).

men du mode d'efficacité. Par contre, les classifications des sacrements et des sacramentaux et l'affirmation du nombre septénaire fournissent à l'historien du dogme et de la théologie des matériaux de plus en plus amples ; un extrait de Sicard de Crémone, qui attire encore au xve siècle les éloges d'un copiste, dira par lui-même tout l'intérêt qui s'attache à cette étude ; on peut le trouver dans un manuscrit du Vatican[1]. Sicard, qui écrit entre 1180 et 1190, énumère ici des groupements dont quelques-uns mêlent ensemble les sacrements et les sacramentaux. Ces classifications des sacrements et des sacramentaux en quatre catégories manifestent une fois de plus les rapports des deux sciences. S'il y a lieu de croire qu'à la base de ces groupements, qui rappellent jusqu'à la terminologie du Victorin, se trouvent les principes exposés par Hugues de Saint-Victor, c'est chez les canonistes qu'on en constate les premières formules complètes et les premiers développements ; puis un théologien fait siennes les unes et les autres, Simon de Tournai, dans le dernier quart du xiie siècle[2], et plus d'un siècle plus tard, on les rencontre encore dans les notes marginales qui servent de commentaire au texte de Pierre Lombard[3]. Quant au nombre septénaire, l'affirmation nette et claire s'en rencontre chez un certain nombre des premiers glossateurs du

1. Ms. de la Bibliothèque du Vatican, Palat. lat. 362 : « Incipit tractatus brevis et utilis de quatuor speciebus sacramentorum que sunt praeparatoria, salutaria, veneratoria et ministratoria, que pulchre declarat Sycardus Cremone (fol. 164v″). In nomine Domini, amen : Ad instar quatuor in tabernaculo columnarum, quidam aiunt quatuor esse species sacramentorum. Sunt enim sacramenta praeparatoria... salutaria... veneratoria, ministratoria... Alii ad instar septem donorum, septem ponunt maneries sacramentorum. Sunt enim principalia sacramenta baptismus,... confirmatio,... eucharistia,... paenitentia,... extrema unctio,... ordo,... coniugium » (fol. 165r′). Le même texte est donné par Gillmann, d'après deux manuscrits de Bamberg et de Munich (*op. cit.*, p. 20-21).

2. Les textes des canonistes et de Simon, ainsi que les emprunts à Hugues sont indiqués dans notre étude : *La « species quadriformis sacramentorum » des canonistes du XIIe siècle et Hugues de Saint-Victor*, dans la *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, t. VI, 1912, p. 527-537, que nous reproduisons dans l'appendice E, II, p. 359.

3. Article cité, *Les Notes marginales du Liber Sententiarum*, dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. XIV, 1913, p. 530-531.

Decretum; citons parmi les premiers en date, Étienne de Tournai[1] et la *Summa Coloniensis*[2]; les divisions en *sacramenta necessitatis* et *voluntatis* sont communes aux canonistes (*Summa super Decretum*[3], Jean de Faenza, *Summa Coloniensis*[4]), Sicard de Crémone, et aux théologiens (*Sententiae divinitatis,* le *Tractatus de Sacramentis* du *Magister* Simon[5], Robert Paululus, etc.).

Tout cela regarde les doctrines du *De Sacramentis in genere.* Les parties relatives à chaque sacrement présentent un champ non moins étendu. Citons les questions qui concernent la confirmation, la notion de sacrement dans le mariage, son essence, ses fruits, la réitération de l'extrême-onction, qui est fréquemment débattue, son institution, etc. L'eucharistie, la présence réelle, la transsubstantiation fournit matière à de longs et instructifs développements dogmatiques, dont quelques vestiges subsistent encore dans les gloses marginales du *Corpus Iuris;* par exemple, celles sur l'interprétation de la profession de foi de Bérenger, sur la permanence des espèces[6], etc.

La pénitence fait encore, de temps à autre, même chez Huguccio, l'objet d'un traité spécial. Les développements que prend le *De Paenitentia* chez Gratien, et l'importance des problèmes qu'il y examine, donnent à ses commentateurs une haute valeur dans l'histoire des doctrines[7]. Un des résultats qui s'en dégagent est la solution de la difficulté déjà ancienne au sujet de la soi-disant hésitation de Gratien sur la nécessité de la confession. Si l'on éclaire le traité par

1. Voir l'article déjà cité de GILLMANN, *passim,* et la note de HEYER, *Ein frühkanonistisches Zeugniss für die Ziebenzahl der Sakramente*, dans *la Theologische Revue*, t. XI, 1912, p. 189-191.
2. Ms. de Bamberg, D. II, 17, fol. 52.
3. Ms. de la Bibliothèque de l'Université de Leipzig, 986, fol. 90^r; c'est l'œuvre que l'on appelle communément *Summa Lipsiensis.*
4. Ms. cité de Bamberg, fol. 52.
5. Ms. de la Hof- und Staat Bibliothek de Munich, lat. 19134, fol. 100 et 101, et de la Bibl. Royale de Madrid, B. 166, fol. 3^v; ce manuscrit diffère fréquemment de celui de Munich; nous en reparlerons ailleurs.
6. *De Consecratione*, Dist. II, can. 42, *Ego Berengarius*, etc.
7. Quelques-uns ont été utilisés par le P. Schmoll dans l'ouvrage cité plus haut (p. 39-47).

les discussions scolaires et les notes, parfois très brèves, parfois fort étendues, que leur consacrent les glossateurs de l'époque, l'on verra qu'il y est question non pas de la nécessité de chaque partie du sacrement — l'accord existait sur ce point — mais de la nature de l'efficacité que chacune de ces parties pouvait revendiquer dans le fruit du sacrement; d'où la question, peu nette dans sa formule trop générale : la confession est-elle nécessaire pour la rémission des péchés? Il en a déjà été fait mention ailleurs [1].

Des questions comme celle de la tradition des instruments dans le sacrement de l'ordre [2], ou de la nature sacramentelle des degrés inférieurs au diaconat, s'enrichiront chez les canonistes de non moins précieux documents. C'est un des points à propos desquels la théologie, trop attentive aux paroles de Pierre Lombard, a négligé de jeter les regards chez son voisin le droit canon : dans son enseignement théorique, elle pouvait s'inspirer du canon 8, dist. XXII : *Presbiter cum ordinatur*, qui commandait la pratique et alimentait les leçons des juristes. L'examen dogmatique actuel du problème ne peut qu'en tirer avantage.

*
* *

Cette liste pourrait aisément s'allonger encore et se préciser. D'autres matières que les sacrements pourraient y entrer aussi, comme la procession du Saint Esprit *ab utroque*. L'histoire du canon des Écritures, les règles de l'interprétation de la tradition patristique, etc., constituent autant de chapitres qui trouveraient des renseignements nombreux chez ces mêmes canonistes. Le court aperçu qui précède permettra, sans doute, de se faire une idée de ces richesses.

Ces deux siècles d'élaboration théologique et canonique nous montrent les deux rameaux des sciences sacrées dans des rapports quotidiens d'emprunts ou d'échanges mutuels : parallélisme dans l'idée de codification, simultanéité, ou

1. Voir, plus haut, p. 307, n. 3.
2. L'on trouvera quelques indications dans notre article déjà cité de la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. X, 1909. et t. XI, 1910.

peu s'en faut, dans les essais de systématisation, dossier patristique commun, identité des procédés dans la conciliation des textes, développement des mêmes matières, compléments réciproques dans les mêmes problèmes, c'est plus qu'il n'en faut, pensons-nous, pour montrer l'utilité des documents canoniques dans l'histoire des doctrines et de l'enseignement de la théologie.

APPENDICES

APPENDICE A

I. La « Glose » de Walafrid Strabon et l' « Auctoritas » chez Pierre Lombard.

La « Glose » de Walafrid Strabon († 849) a été très souvent réimprimée, depuis l'édition de Rome de 1472 en grands in-folios, jusqu'à celle de Plantin (Anvers 1634). Sur la question d'authenticité et d'intégrité, qui demanderait une vaste étude, fort complexe, voir, outre les encyclopédies citées, Hauck, *op. cit.*, p. 676-677; S. Berger, *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du moyen âge,* Paris, 1893, p. 132-136. Manitius, vu le but et l'objet de son ouvrage, se contente ici d'une mention (*op. cit.*, p. 305, n. 1); Trithème (*De Scriptoribus ecclesiasticis,* n. 269; édit. Fabricius, *op. cit.*, p. 73), parle aussi des additions qui urent faites à l'œuvre primitive; ce que prouvent du reste des extraits pris à Remi d'Auxerre ou à saint Bernard. Nous avons signalé plus haut l'introduction d'un texte de Jean de Damas, que fait déjà remarquer une note marginale du ms. d'Erfurt vers le milieu du xiiie siècle (PL. CXCI, 1307 D — 1308 A; voir plus haut, chap. iv, 3). Sur les interpolations qui viennent grossir la « *Glossa ordinaria* », l'on trouvera quelques renseignements dans Denifle, *Ergänzungsband I zu Denifle's Luther und Luthertum Quellenbelege, Die abendländischen Schriftausleger bis Luther,* Mayence, 1905, p. 16-17 et 357-358; Berger, *op. cit.*, p. 132-136; et les *Prolegomena* de l'édition de Douai de 1617 (PL. CXIII, 17 D). Ces additions sont prises souvent à Pierre Lombard, quand il s'agit des épîtres pauliniennes (Denifle, *op. cit et loc. cit.*). Il faut remarquer du reste que le commentaire du *Magister* sur saint Paul

est beaucoup plus que celui de Walafrid, la *Glossa* par excellence, pour cette partie de la Bible ; nous en avons comme garants, entre autres, Pierre de Corbeil et diverses gloses sur le commentaire de Pierre Lombard (Denifle, *op. cit.*, p. 57, 90 et 94-95). La chronique anonyme de Laon, citée plus haut, affirme aussi le succès de l'œuvre exégétique du Lombard et, au siècle suivant, Albéric des Trois-Fontaines († 1252) atteste que dans les écoles cette glose porte le nom de « maior glossatura » ; voici ce qu'il dit : « tria fecit opuscula egregia, videlicet librum Sententiarum, quod est opus excellentissimum, glossaturam continuam super beati Pauli epistolas et opus satis grande super psalterium. Et hec est in scolis illa que dicitur maior glossatura » (*Cronica Albrici monachi Trium Fontium*, a. 1201; MGH. SS. t. XXIII, p. 879). Ce succès de l'œuvre lombardienne n'est pas du reste nuisible à celui de Walafrid; l'on peut voir par l'exemple de saint Bonaventure au xiiie siècle (*S. Bonaventurae opera omnia*, Quaracchi, 1902, Index locorum SS. Patrum, p. 272 et 273, trois colonnes et demie de citations), ou de Gratien au xiie (édit. Friedberg, Leipzig, 1879, t. I, p. xxxix, n. 65), quel succès s'attachait à l'œuvre compilatrice du moine de Reichenau.

Fidèle à l'usage courant, Pierre Lombard recourt fréquemment lui aussi à la *Glossa ordinaria*. C'est de là qu'il tire beaucoup de ses *auctoritates*.

Chez beaucoup d'auteurs du moyen âge, nous l'avons vu, le mot *auctoritas* en arrive à signifier, par une synecdoque d'un usage fréquent, non pas tant l'autorité qui s'attache à un texte, que le texte lui-même appelé à faire autorité. Mais l'on a dit souvent que Pierre Lombard cite la *Glossa ordinaria* de Walafrid Strabon (PL. CXIII, 67 et suiv. ; CXIV, 9-752), sous le titre d'*auctoritas* tout court, comme l'autorité par excellence. Le fait est-il bien exact? Nous n'oserions l'affirmer. Nous n'avons pu rencontrer d'exemples de l'emploi de ce sens, préconisé par Ed. Reuss (*Realencyklopädie*, t. XX, p. 791), par Klostermann, qui cite par erreur VI, 4 au lieu de Lib. IV. Dist. iv (*ibid.*, t. VI, p. 713), et par Vigouroux (*Dictionnaire de la Bible*, t. III, p. 257). Aucun d'eux ne cite de cas à l'appui de leur interprétation, pas plus que Baltzer dans la monographie fouillée qu'il a consacrée aux sources de Pierre Lombard (*Die Sentenzen des Petrus Lombardus*, dans les *Studien z. Gesch.* t. VIII, iii, p. 5, Leipzig, 1902). Des textes, sans indication de leur source, sont introduits fréquemment par « *auctoritas quae dicit* », c'est-à-dire *une* autorité, *un* texte, et non l'autorité par excellence. L'exemple (Lib. IV, Dist. iv, 4), apporté par les éditeurs de Douai de 1617 (PL. CXIII, 17), n'a rien qui doive nous faire changer cette appréciation.

APPENDICE B

Le « De Paenitentia » de Gratien et l'attribution de ce traité à saint Ernest de Zwiefalten.

Gratien renvoie lui-même à ce traité *De Paenitentia* (Causa XI, Can. 24, qu. III) ; il l'a donc connu. Une note de Bochenthaler, que me communique obligeamment le P. Hocedez, S. J., attribue la paternité de ce traité à saint Ernest de Zwiefalten ; nous n'avons pu vérifier l'exactitude de cette affirmation, sur laquelle nous nous proposons de revenir ailleurs ; mais nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt de mettre sous les yeux du lecteur le texte de Bochenthaler, qui écrivait en 1660 et avait beaucoup étudié les antiquités de Zwiefalten (voir MGH. SS. t. X, p. 94). Avant lui, Georges Eiselin, qu'il cite, avait songé à éditer cette œuvre de saint Ernest ; mais il y avait renoncé pour ne pas trop allonger son volume (*Wunderschöne Histori vom Leben, Lehre und Leiden S. Ernesten*, Ingolstadt, 1594, p. 369) : « Sed et alium fœtum S. Martyri Ferreolus (Eiselin) adscribit, nimirum tractatum de paenitentia incipientem : « Sunt qui dicunt quemlibet... », ex utroque testamento et SS. ecclesiae Patribus concinnatum, quem postea Gratianus, SS. Felicis et Naboris Bononiae monachus, contemporaneus eius, auctum decreto suo censuerit inserendum. Legitur ille XXXIII Causa, Qu. III : « An sola confessione cordis crimen deleri possit », continuata orationis serie praeter morem Gratiani... veluti ex antiquioribus exemplaribus constare commentatores observarunt » (*S. Ernestus elucidatus, sive vita S. Ernesti, auctore anonymo eius synchrono*, quam nunc primum... illustravit Stephanus Bochenthaler, 1660 ; ms. de la Bibliothèque Royale de Stuttgart, 471, n. 182). Sur saint Ernest, abbé de Zwiefalten en 1141-1146, voir les *Annales Zwifaltenses*, composées en 1162 ; *Annales maiores*, a. 1141, 1146 (MGH. SS. t. X, p. 55 et 56), et les *Acta Sanctorum* (t. III de novembre, p. 608-617).

APPENDICE C

Les premières listes des Docteurs de l'Église en Occident.

Dans son ouvrage sur l'ancienne littérature chrétienne[1], Bardenhewer mentionne, à la suite de C. Weymann[2], les premiers exemples d'un groupement des anciens écrivains ecclésiastiques

1. *Geschichte der altchristlichen Literatur*, Fribourg, 1913, t. I, p. 47-48.
2. *Historisches Jahrbuch*, t. XV, 1895, p. 96 et suiv., et *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*, t. III, 1898, p. 562 et 563.

sous la rubrique de *Docteurs de l'Église*. Cette liste peut s'allonger de quelques nouveaux noms :

C'est, d'abord, le concile de Valence de 855, provoqué par la controverse sur la prédestination, qui affirme la soumission à l'autorité de Cyprien, Hilaire, Ambroise et Augustin :

« Indubitanter autem doctoribus pie et recte tractantibus verbum veritatis ipsisque sacrae scripturae lucidissimis expositoribus, id est Cypriano, Hilario, Ambrosio, Hieronymo, Augustino, ceterisque in catholica pietate quiescentibus, reverenter auditum et obtemperanter intellectum submittimus, et pro viribus, quae ad nostram salutem conscripserunt, amplectimur[1]. »

Comme chacun peut le voir, la liste n'est pas encore celle des quatre grands docteurs de l'Occident ; Grégoire y fait défaut ; par contre, l'on y trouve, en plus, Cyprien et le grand évêque des Gaules, Hilaire de Poitiers[2].

Le même texte se retrouve dans les actes du concile de Savonnières, près de Toul, en 859, qui répète les six canons de Valence et en ajoute d'autres d'ordre disciplinaire[3].

Au début du XIIe siècle, une lettre de la reine d'Angleterre, Mathilde († 1118), femme d'Henri I Beauclerc, compare les écrits du grand archevêque Anselme de Cantorbéry, à ceux de Jérôme, d'Ambroise et d'Augustin :

« In his sane (scriptis), doctrina quidem redundat Pauli, diligentia Hieronymi, elucubratio Gregorii, explanatio Augustini, et quod his maius est, hinc dulcor evangelii stillat eloquii[4]. » Plus haut, elle les avait comparés à ceux de Cicéron et de Quintilien.

Quelque temps auparavant, peu après 1074 ou 1075, comme le montre Sackur[5], les quatre docteurs de l'Église latine se rencontrent groupés dans la célèbre lettre de Sigebert de Gembloux : *Epistola cuiusdam adversus laicorum in presbyteros coniugatos contumeliam*. Voici ce qu'il dit :

« Huic autem evangelicae atque apostolicae sententiae patres omnes consonant, quos in arce auctoritatis positos, vitae et doctrinae merito ecclesia reverenter suscipit. Primum quidem illi reverendi nominis, Gregorius, Ambrosius, Ieronimus et dominus Augustinus. Horum primus[6]... »

1. Nous renvoyons le lecteur au recueil bien connu de DENZINGER-BANNWART, *Enchiridion Symbolorum*, n. 320 (11e éd., Fribourg, 1911), p. 146, ou à MANSI, t. XV, p. 3.

2. Les noms de Cyprien et d'Hilaire se rencontrent aussi dans quelques-unes des listes citées par Weymann (*Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*, t. III, 1898, p. 563).

3. MANSI, t. XV, p. 537 et suiv. ; voir HÉFELÉ-LECLERCQ, *Histoire des Conciles*, Paris, 1911, t. IV, p. 217.

4. Voir dans la correspondance de saint Anselme, Epistola III, 119 (PL. CLIX, 156).

5. Dans les MGH. *Libelli de lite imperatorum et pontificum*, t. II, p. 437.

6. *Op. cit.*, n. 6, p. 441 ; c'est par erreur, sans doute, que von Dobschütz

Si le moine de Gembloux place les quatre docteurs de l'Église latine tout de suite après la Bible, au sommet de l'échelle des autorités, il en va de même avec un de ses contemporains, Aimeric d'Angoulême ou de la Charente, qui écrit en 1086 son *De Arte lectoria*[1]. Ce traité, encore inédit, contient diverses digressions, dont l'une donne le canon des livres sacrés, des auteurs ecclésiastiques et des écrivains classiques de l'antiquité. Nous transcrivons ici un court extrait du passage sur lequel nous revenons ailleurs et qui appelle plusieurs remarques :

« Et super omnia hoc notandum est, quoniam sicut genera metallorum quatuor illa, aurum, argentum, stagnum, plumbum, sic et genera quatuor ista, autentica, agiographa, communia, apocrifa. Libri autentici, quos canonicos... vocamus... (à savoir tous les livres de la Bible, excepté les suivants). Hi libri XXX sunt in aureo genere primo. Et isti sunt in argenteo : liber Danielis prophete, liber sapientie... libri Machabeorum duo, epistola ad Hebreos[2]. Liber epistolarum Cipriani Martyris, libri Ambrosii, Ieronimi, Hilarii, Augustini, Gregorii, canones quatuor conciliorum principalium[3]... »

Ici, encore une fois, Cyprien et le docteur de Poitiers sont joints à la liste des quatre noms ordinaires; tous sont placés sur le même pied que les premiers conciles.

La plus ancienne énumération de nos quatre grands docteurs est due, pensons-nous, à Bède le Vénérable († 735). L'évêque d'Hexham, Acca, monté sur ce siège en 709, et à qui Bède dédie la plupart de ses travaux théologiques, avait demandé à son ami de composer un commentaire sur saint Luc, en complétant, par celles d'autres Pères, les explications d'Ambroise. A cette « Epi-

indique la page 437 (*Das Decretum Gelasianum*, dans les *Texte und Untersuchungen*, t. XXXVIII, III-IV, Leipzig, 1912, p. 263, n. 3).

1. Manuscrit de la bibliothèque de Tours, 416, fol. 20 et suiv. Le passage cité ici se trouve au fol. 58 et a été publié par CH. THUROT, en 1870 (*Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, nouvelle série, t. VI, 1870, p. 249-250), dont nous reproduisons le texte.

2. Un peu plus haut, l'auteur dit qu'il s'étonne de voir ces livres placés dans la seconde catégorie : *longum esset disserere et mirabile*.

3. Ch. Thurot adopte une ponctuation qu'il ne nous a pas été donné de contrôler sur le manuscrit. A en juger par la haute estime dont jouissent les docteurs et les grands conciles, chez tous les écrivains du moyen âge, et par la règle énoncée un peu plus bas par Aimeric : *Scripturas stagneas et plumbeas, hoc est communes et apocrifas in testimonium ne adduces nec adductas recipies* (*ibid.*, p. 250), nous croyons qu'il faut finir la phrase après les mots : *conciliorum principalium*, et regarder l'énumération qui se termine ici comme constituant la catégorie des *libri in argenteo genere*. Les ouvrages suivants, que Thurot ne sépare des précédents que par une virgule : *Ceteri canones ceterorum conciliorum et omnes ceteri qui stant in stagneo genere, sunt communes*, appartiennent à la troisième classe dont l'autorité n'est pas recevable.

stola adhortatoria[1] », Bède répond en citant, parmi les écrivains qu'il utilise, principalement les noms des quatre docteurs, et en recommandant aux copistes de maintenir soigneusement les initiales de chaque nom en tête de chaque emprunt au cours de son texte[2] :

« Agregatisque... opusculis patrum, quid beatus Ambrosius, quid Augustinus, quid denique Gregorius vigilantissimus (iuxta suum nomen) nostrae gentis apostolus, quid Hieronymus sacrae interpres historiae, quid caeteri patres in beati Lucae verbis senserint, quid dixerint, diligentius inspicere sategi[3]. »

Le moine de Jarrow-Wearmouth méritait d'autant plus d'être cité ici que la grande autorité de son exemple ne fut sans doute pas étrangère au succès de cette liste au moyen âge.

APPENDICE D

Un épisode dans l'histoire de l'argument patristique au moyen âge.

Au début du XIIe siècle, le problème de la conciliation des textes patristiques n'est pas nouveau. Depuis longtemps, le droit canon comme la théologie se l'était posé, et l'une et l'autre science avaient apporté à le résoudre une part égale d'efforts, sinon de succès. Au début du XIIe siècle, au moment où le conflit des antinomies se présente à l'état aigu et où la théologie commence à s'orienter dans une voie plus créatrice, les tentatives de conciliation deviennent plus nombreuses que jamais; c'est alors qu'elles aboutissent à une formule qui méritait de survivre et, mieux que d'autres, peut-être, de passer à la postérité; car elle représente, en bien des cas, la vraie situation des Pères vis-à-vis d'une doctrine ou d'une idée : *Non sunt adversi,* commence-t-on à dire, *sed diversi;* il n'y a pas entre eux une *adversitas*, mais seulement une *diversitas.*

Sans doute, plus d'un auteur l'a employée mal à propos et, en la faisant retentir comme un cri de victoire, affirmait gratuitement le succès de ses tentatives d'harmonisation ; un peu moins de vanité dans l'appréciation des résultats ou un peu plus de clairvoyance dans le regard, leur aurait évité ce trop facile optimisme. Mais néanmoins la tentative vaut la peine qu'on la rappelle. Elle fait momentanément triompher une formule exacte et judicieuse,

1. PL. t. XCII, 304 A.
2. Epistola dedicatoria ad Accam (PL. XCII, 304 D); voir aussi son *Expositio in Marci Evangelium,* Epistola ad Accam (PL. XCII, 134 A).
3. PL. XCII, 304 D.

de préférence à d'autres qui forcent la note ou se contentent d'énoncer le fait sans l'expliquer [1].

Le premier écrivain chez qui nous la lisons est, à notre connaissance, Anselme de Laon [2], dans sa lettre à Héribrand de Liége. Il devance donc en ce point Abélard; mais celui-ci contribue surtout, croyons-nous, à la vulgariser. Il l'emploie dès 1121, dans la fameuse lettre aux moines de Saint-Denis [3]. L'avait-il déjà rencontrée chez son ancien maître? Nous le croirions volontiers; car, s'il la cite ici, c'est pour rejeter aussitôt l'application qu'on en pourrait faire au cas présent. Quoi qu'il en soit, c'est surtout dans le prologue du *Sic et Non* qu'il convient de la lire; car ici Abélard la fait manifestement sienne et tous les principes exégétiques qu'il y émet, les clefs de solution qu'il fournit, comme nous dirions de nos jours, donnent à la formule l'appui critique le plus solide que nous présente le moyen âge; plusieurs des remarques qu'il y énonce sont fort judicieusement conçues; elles préludent de loin à la science de la sémantique et font à cette préface une place à part dans l'histoire de l'exégèse historique. Si plus d'une fois l'application en fut faite trop hâtivement pour ne pas demeurer superficielle, les principes émis avaient réellement de quoi faire disparaître l'*adversitas* des opinions, pour ne plus laisser constater que leur *diversitas :* ce qui n'est plus une oppo-

1. Dans sa fameuse préface qui fait époque en droit canon, Yves de Chartres a souvent les mots : *non adversari, non se impugnare, non a se distare, non dissentire;* mais si les principes qu'il émet contiennent une explication fort judicieuse des antinomies, il n'a, croyons-nous, créé aucune formule qui les exprime (*Prologus,* en tête du *Decretum;* PL. CLXI, 17 C, 48 D, etc.). Dans la préface de son *Liber de misericordia et iustitia,* Alger de Liége présente, comme expression, un progrès sur Yves et prépare peut-être la formule qui fait l'objet de cette note : *ut nullam contrarietatis discordiam pararet aliqua eorum diversitas* (PL. CLXXX, 858 A); *varie loquuntur, sed non contrarie.* (*De Sacramentis Corporis et Sanguinis dominici,* lib. I, 17 ; PL. *ibid.,* 790). Quant à Pierre Lombard, il se défend de voir des contradictions entre les expressions des Pères, mais ne crée aucune formule spéciale, pas plus qu'il n'est l'auteur d'aucune méthode ferme dans sa *determinatio auctoritatum : sed ne tanti auctores* (Origène et Grégoire le Grand) *sibi contradicere in re tanta videantur, illa verba Gregorii benigne interpretemur* (*Sententiae,* I, Dist. IX, 12). Gautier de Mortagne ne fait pas plus que le Lombard : il constate les divergences verbales, mais se refuse à voir des oppositions dans l'idée : *dissentire in verbis, non in sensu repugnare videntur* (Epistola IV, *ad Albericum magistrum,* dans D'ACHERY, *Spicilegium,* Paris, 1723, t. III, p. 523). Une sage remarque de Durand de Troarn au XIe siècle, qui veut le souci du contexte dans l'interprétation de la Bible, mérite aussi d'être rappelée ici (*De corpore et sanguine Christi,* pars V, p. 11 et 13; PL. CXLIX, 1392 A et 1394 BC; voir aussi HEURTEVENT, *Durand de Troarn,* Paris, 1912, p. 237-238).

2. PL. CLXII, 1587 A.

3. *Ponamus, itaque singulorum* (Bède d'une part, Jérôme, etc., d'autre part) *verba ac deinde consideremus si non solum diversa, verum etiam invicem adversa sibi sint ac sibi penitus repugnantia* (Epistola XI ; PL. CLXXVIII, 341 B).

sition, mais une simple divergence, dont la véritable explication gît dans la différence des points de vue, l'histoire de la langue, les particularités du vocabulaire, ou la complexité variable des circonstances ambiantes [1].

Plus rapide et moins étudié est l'emploi de la formule, à peu près vers la même époque, par le loquace chanoine de Toul, Hugues Métel. Mais la verbosité vaniteuse de l'épistolier nous garantit, par deux fois [2], la diffusion de la formule dans les milieux scolaires, où elle semble avoir eu vite droit de cité. Le prolixe écrivain qui s'assimilait facilement le bien d'autrui, à la façon de la corneille, comme il le dit lui-même, devait se sentir heureux de transmettre à ses correspondants cette espèce de mot d'ordre à tournure antithétique et d'une sonorité en harmonie avec ses goûts littéraires.

Dans la même tradition des écoles, se rencontre Robert de Melun, ou tout au moins l'auteur de la longue introduction qui précède une copie de sa somme théologique; mais ici, il s'agit non plus des Pères, mais de deux théologiens des débuts du XIIe siècle [3]; ce qui suffit du reste pour nous attester une fois de plus le succès de l'expression.

Par contre, deux écrivains bavarois, polémistes violents et censeurs farouches, aussi résolument adversaires des écoles françaises que soigneusement instruits de ce qui s'y passe, Gerhoch et Arno de Reichersberg, emploient diverses fois la formule-devise. Les livres des centres français leur arrivaient rapidement, comme le montrent divers passages de la correspondance de Gerhoch, utilisés plus haut; le séjour d'un de leurs frères dans les écoles de France, jusque vers l'année 1130, augmente leurs moyens d'information [4]. Ils avaient donc toute facilité pour prendre connaissance de l'expression alors régnante. Arno l'utilise dans son *Apologeticus contra Folmarum*, où il explique les dissonances rencontrées chez saint Hilaire, Augustin, Athanase, Jérôme, Jean Damascène, etc. L'expression revient diverses fois sous sa plume, sans grand commentaire, ni développement original [5].

Gerhoch, son frère, avait eu une idée plus heureuse et qui

1. *Sic et non*, Prologus (PL. CLXXVIII, 1339-1345). Guillaume de Saint-Thierry a un fort court essai dans le même sens (*Liber de corpore et sanguine Domini*, cap. XI; PL. CLXXX, 360 C).

2. Epistola III et XVIII, dans HUGO, *Sacrae Antiquitatis monumenta*, Saint-Dié, 1731, t. II, p. 330 et 365.

3. Ms. 191 de la bibliothèque de Bruges, prologue : *De modo colligendi summas et docendi*, fol. 6v.

4. Ce frère, que Gerhoch ne nomme pas, entre avec lui en religion à Raitenbuch (*Commentarium in psalmos;* PL. CXCIV, 891 B, et MGH. *Libelli de Lite*, t. III, p. 499; voir *Chronicon Magni presbyteri*, a. 1169; MGH. SS. t. XVIII, p. 491).

5. *Apologeticus contra Folmarum*, édit. WEICHERT, Leipzig, 1888, p. 244 et *passim*.

contraste avec le cercle étroit de ses conceptions. Encore est-il bon d'ajouter que la phrase suggestive qu'il emploie, trahit peut-être sa pensée, plutôt qu'elle ne la traduit. Il recourt à la formule pour expliquer les divergences christologiques de saint Hilaire et de saint Augustin, par l'exemple des deux anges du tabernacle de l'Ancien Testament : placés à distance l'un de l'autre, face contre face, ils ont entre eux le *propitiatorium* qu'ils contemplent. Tels Hilaire et Augustin, vis-à-vis de la divinité du Christ. La convergence de leurs regards sur un même objet fait s'unifier dans une même contemplation la diversité de leur position [1]. Il y avait là une idée féconde et qui ne manquait pas de profondeur; la seule différence des points de vue pouvait déjà suggérer d'heureuses applications, aucun esprit humain n'étant capable d'épuiser la somme des grandeurs contenues dans l'objet contemplé. Mais Gerhoch ne s'est clairement prononcé, ni ici, ni ailleurs, sur la portée plus ou moins profonde qu'il attribuait à cette image. Il avait encore employé la formule, sans commentaire, dans un autre endroit de sa correspondance, dont Arno tira parti au début de son *Apologeticus* déjà cité [2].

Ce sont là, croyons-nous, les principaux auteurs chez qui se rencontre la formule : *non sunt adversi, sed diversi*. Est-ce le patronage d'Abélard qui porta préjudice à une diffusion et à une survivance plus étendue? Il ne semble pas, puisque l'empressement de ses principaux adversaires à la recueillir voilait le côté suspect de son origine et pouvait lui garantir une postérité littéraire jusque sur les bords de l'Isar. Nous savons aussi que d'autres formules-devises, comme celles de *rationem reddere de fide quae est in nobis* [3], ont continué heureusement leur cours, malgré le pavillon qui les avait couvertes un moment. Pierre Lombard n'a pas ici recueilli l'héritage d'un de ses maîtres; au moins, n'avons-nous pas rencontré l'expression dans les passages où l'on devait s'y attendre, comme là où il donne sa *determinatio* entre les autorités divergentes. Saint Thomas, à notre connaissance, ne l'a pas non plus. Les études entreprises sur les auteurs de la fin du XIIe siècle permettront de constater un jour si c'est réellement chez les plus véhéments adversaires du *Magister Pe-*

1. Lettre à Eberhard de Bamberg, encore inédite (manuscrit 1840-1848 de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, fol. 56) : *Ecce duo patres orthodoxi quasi duo cherubim vultibus contra se unice versis videntur adversi, cum solum diversi sint, contuendo unum propitiatorium, propter quod eorum diversitas conducitur in unum.*

2. C'est la lettre XVII, au pape Alexandre III (PL. CXCIII, 566 C); Arno transcrit une bonne partie de cette lettre (*op. cit.*, p. 12-14); l'éditeur, Weichert, ne l'a pas noté; il a omis également d'identifier les citations patristiques dans tout le cours du traité.

3. Leçon fautive de I PETR. III, 15; voir plus haut, chap. II, appendice B, p. 170-172.

trus, au fond de la Bavière, qu'est allé mourir le dernier écho de la formule d'Anselme recueillie par Abélard.

APPENDICE E

Hugues de Saint-Victor et les théologiens-canonistes.

I. — L' « Expositio Canonis Missae » attribuée à Pierre Damien

Parmi les premiers témoins du mot *transsubstantiatio*, l'on a diverses fois cité l'*Expositio Canonis Missae* (PL. CXLV, 879-892) attribuée à Pierre Damien. C'est ce que font, entre autres, l'évêque anglican de Birmingham, Ch. Gore (*The Body of Christ,* Londres, 1901, p. 116, n. 2), Darwell Stone (*A History of the Doctrine of the Holy Eucharist,* Londres, 1909, t. I, p. 259-260, n. 3) et, avant eux, Gieseler (*Lehrbuch der Kirchengeschichte,* Bonn, 1848, t. II, 2e partie, p. 434, n. 57); Werner (*Gerbert von Aurillac,* Vienne, 1878, p. 187) et Neukirck (*Das Leben des Petrus Damiani,* Göttingen, 1875, p. 58) admettent sans hésiter l'authenticité. Par contre, Kattenbusch, dans l'article *Transsubstantiation* de la *Realencyklopädie für prot. Theologie* (t. XX, 1908, p. 57), est plus réservé; il élève des doutes sur l'authenticité de la pièce, ainsi que Schnitzer l'avait fait, avant lui, dans son étude sur Bérenger (*Berengar von Tours, sein Leben und seine Lehre,* Munich, 1890, p. 396).

Examinons brièvement, dans cette note, les titres de Pierre Damien. Quelques passages pris à Hugues de Saint-Victor montrent sur quelle base fragile ils reposent.

Inconnue au premier éditeur des œuvres du pieux cardinal, dom Constantin Cajetan, l'*Expositio Canonis Missae* fut retrouvée par le cardinal Mai, qui la publia d'après un manuscrit du Vatican (Fonds de la reine de Suède, ms. lat. 524, ancien manuscrit d'A. Petau; voir Montfaucon, *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum,* Paris, 1739, t. I, p. 16 et 18), dans sa *Scriptorum veterum collectio nova*, Rome, 1832 (t. VI, 2, p. 211-225), et Migne la reproduit dans sa patrologie (PL. CXLV, 879-892). Malheureusement, en raison de son âge récent, le manuscrit ne nous est que d'un faible secours ; la copie date du quinzième siècle, comme me le communique aimablement M. l'abbé Pelzer ; après les folios 1-148, en parchemin, viennent les folios 149-197, en papier. L'*Expositio Canonis Missae* commence au fol. 192v, avec la mention ajoutée au titre par le rubricateur : *Secundum Petrum Damiani.* L'*explicit*, au folio 197v, de la même main que celle qui a transcrit le traité, porte : *Explicit expositio canonis missae secundum Petrum Damiani.* En l'absence de tout

autre témoignage extrinsèque et du silence des anciens bibliographes, cette affirmation isolée, tardive et conçue en des termes plutôt imprécis, n'inspire qu'une confiance médiocre.

Passons au contenu du traité.

Un court examen de la pièce permettra de la dater immédiatement, au moins d'une manière approximative : elle n'est pas antérieure à Innocent III († 1217). Ce *terminus a quo* est facilement établi par une simple comparaison avec le célèbre traité de ce pape, *De sacro altaris mysterio libri sex* (PL. CCXVII, 773-914); les emprunts faits par Innocent III à Hugues de Saint-Victor dans les passages communs à l'*Expositio* établissent nettement ce résultat.

Nous n'avons rien pu trouver jusqu'ici qui fixât un *terminus ad quem;* cette détermination ne présente du reste qu'un intérêt restreint; car la paternité de Pierre Damien écartée, le traité n'a plus qu'un rôle fort secondaire dans l'histoire de la théologie ou du dogme de l'eucharistie au moyen âge.

Dès le début, l'auteur de l'*Expositio Canonis Missae* transcrit textuellement le chap. I du livre IV d'Innocent et la moitié du chap. II (PL. *ibid.*, 851-852). Le n° 2 de l'*Expositio* prend quelques phrases au chap. III (*ibid.*, 854), au chap. IV (début seulement, *ibid.*, 854 D et 855 A), et au chap. V (*ibid.*, 858-859 A), mais en supprimant tous les passages intercalaires. Il en va de même dans la suite et l'on pourrait continuer sans peine cette nomenclature des sources, ou plutôt ce parallélisme, jusqu'à la fin de l'*Expositio.* Celle-ci s'arrête brusquement à l'explication du *Pax Domini sit semper vobiscum;* elle recourt pour le dernier paragraphe, le n° 18 (PL. CXLV, 891-892), aux chapitres I, II, III, IV et V du livre VI d'Innocent (PL. CCXVII, 905 D — 909 C), dont elle supprime la grande partie, ne gardant que quelques phrases choisies. Ici, comme au début, la transcription des passages communs est littérale.

Cette caractéristique est déjà suffisante par elle-même pour conclure que le copiste n'est pas Innocent III : il est de toute invraisemblance que le traité, *De sacro altaris mysterio*, ne soit qu'une amplification très développée de l'*Expositio,* que l'auteur aurait prolongée jusqu'à la fin de la messe.

Il y a du reste un autre critère qui enlève tout doute à ce sujet. La transcription n'est pas toujours exacte ; par exemple au n° 18 de l'*Expositio* (PL. CXLV, 891), les mots *os calicis in hoc loco,* etc., ont été omis, ce qui ne favorise pas la suite logique de la pensée.

Expositio, n. 18 (PL. CXLV, 891 A B).	*De sacro altaris mysterio*, VI, 2 (PL. CCXVII, 907 B).
Ideo etiam fiunt tres cruces	Ideo tres cruces fiunt cum

super os calicis quia tres mulieres quaerebant crucifixum ad ostium monumenti; de quo diaconus removet corporale, designans quod angelus...

hostia super os calicis, quia tres mulieres quaerebant crucifixum ad ostium monumenti... Os ergo calicis in hoc loco significat ostium monumenti; de quo diaconus removet corporale, designans quod angelus...

Ailleurs, les emprunts à une source commune établissent d'une autre façon la priorité d'Innocent III; nous donnons comme exemple le chapitre XIII (livre II, pars VIII) du *De Sacramentis* de Hugues de Saint-Victor[1]. Innocent III lui emprunte tout le chapitre XV de son livre IV (PL. CCXVII, 867), en faisant quelques coupures ou quelques additions au texte du Victorin (PL. CLXXVI, 470-471); l'*Expositio* du pseudo-Damien, au contraire, se contente de quelques lignes du Victorin. Il faudrait donc admettre qu'après avoir tiré parti de l'*Expositio,* Innocent III eût complété son développement en recourant à la source partiellement utilisée par son soi-disant modèle. Indépendamment de ces emprunts au *De Sacramentis*, beaucoup plus amples chez Innocent[2] que chez le pseudo-Damien, les variantes, au début surtout, sont assez parlantes pour que nous ne devions pas y insister : l'*Expositio* est régulièrement d'accord avec le texte d'Innocent, contre celui du Victorin; la seule fois qu'elle s'en écarte sensiblement (*postquam fuit comestum*), elle a contre elle les textes d'Innocent et de Hugues qui ont une même leçon (*postquam sumptum fuerit et comestum*).

Nous transcrivons ici les trois textes :

Hugues de Saint-Victor (PL. CLXXVI, 470-471).

Sed fortassis iterum dicit tibi cogitatio tua, quid fiat de corpore Christi postquam sumptum fuerit et comestum? Tales sunt cogitationes hominum, ut vix

Innocent III (PL. CCXVII, 867).

Fortassis cogitatio adhuc pulsat animum, quaerens quid fiat de corpore Christi, postquam sumptum fuerit et comestum? Tales sunt cogitationes morta-

1. Innocent III fait aussi beaucoup d'emprunts à Pierre Lombard; il le transcrit fréquemment. Nous montrerons ailleurs cette dépendance continuelle du *De sacro altaris mysterio* vis-à-vis de Hugues de Saint-Victor et du *Magister Sententiarum.*

2. Indiquons encore, comme emprunts à Hugues, les passages suivants d'Innocent III : *De sacro altaris mysterio,* lib. I, 3, 4, 5, 9 (PL. CCXVII, 776, 777, 779) et *De Sacramentis,* lib. II, pars III, cap. 9 et suiv. (PL. CLXXVI, 425, 426, 428, 429); *De sacro altaris mysterio,* lib. I, 12, 15, 35 (PL. CCXVII, 863, 864, 867, 878, 879) et *De Sacramentis*, lib. II, pars VIII, cap. 3, 6, 13 (PL. CLXXVI, 462, 463, 470, 471, 465 et 466); voir encore un passage de la correspondance d'Innocent (Reg. V, 121; PL. CCXIV, 1121) et *De Sacramentis*, lib. II, pars VIII, cap. 6, 7, etc. (PL. CLXXVI, 465 etc.).

quiescere velint in his maxime quae quaerenda non sunt... Corporalem praesentiam Christi quaeris? In coelo quaere. Ibi Christus est ad dexteram Dei Patris sedens. Tecum ad tempus esse voluit, quando et quamdiu necesse fuit. Exhibuit tibi ad tempus corporalem praesentiam suam, ut te ad spiritualem excitaret... Quando in manibus sacramentum ejus tenes, corporaliter tecum est. Quando ore suscipis, corporaliter tecum est. Quando manducas, et quando gustas, corporaliter tecum est. Denique in visu, in tactu, in sapore, corporaliter tecum est. Quamdiu sensus corporaliter afficitur, praesentia ejus corporalis non aufertur. Postquam autem sensus corporalis in percipiendo deficit, deinceps corporalis praesentia quaerenda non est, sed spiritualis retinenda, dispensatio completa est perfectum sacramentum, virtus manet; Christus de ore ad cor transit. Melius est tibi ut eat in mentem tuam, quam in ventrem tuum. Cibus iste animae, non corporis est. Noli in ipso quaerere consuetudinem cibi corporalis. Venit ut gustetur, non ut incorporetur...

lium ut vix quiescere velint in his maxime quae quaerenda non sunt. Audi consilium sapientis : altiora te ne quaesieris, et fortiora te ne scruteris, sed quae precipit tibi Deus, illa tu semper cogita, et in pluribus operibus eius ne fueris curiosus (Eccl., iii). Si vero praesentia quaeritur corporalis, in caelo quaeratur, ubi Christus est in dextra Dei sedens. Ad tempus tamen praesentiam exhibuit corporalem, ut ad spiritualem praesentiam invitaret. Cum sacramentum tenetur, comeditur et gustatur, Christus corporaliter adest, in visu, in tactu et in sapore; quandiu corporalis sensus afficitur, corporalis praesentia non aufertur; postquam in percipiendo sensus deficit corporalis. Deinceps non est quaerenda corporalis praesentia, sed spiritualis est retinenda. Dispensatione completa, Christus de ore transit ad cor. Melius est enim ut procedat in mentem, quam ut descendat in ventrem. Cibus est non carnis, sed animae. Venit ut comedatur, non ut consumatur : ut gustetur, non ut incorporetur. Ore comeditur ; sed stomacho non digeritur. Reficit animum, sed non effluit in secessum...

Expositio, n. 6 (PL. CXLV, 883).

Fortassis adhuc cogitatio pulsat animum, quaerens quid fiat de corpore Christi postquam fuit sumptum et comestum? Christus de ore transit ad cor; melius est ut procedat in mentem quam descendat in ventrem. Cibus hic, non carnis, sed animae; venit ut comedatur, non ut consumatur; ut gustetur, non ut incorporetur; ore comeditur, sed non stomacho digeritur; reficit animum, non effluit in secessum.

Ces emprunts continus et la manière dont ils sont effectués ne laissent plus de doute, pensons-nous, sur l'inauthenticité de l'*Expositio Canonis Missae*.

Cette œuvre n'est pas de Pierre Damien; elle se place, au plus tôt, vers l'année 1200, puisque le traité d'Innocent est écrit vers 1198. Les emprunts à Hugues de Saint-Victor montrent clairement que ce n'est pas Innocent III qui a copié l'*Expositio Canonis Missae*. L'on peut donc écarter définitivement cette pièce de la liste des premiers témoins du mot *Transsubstantiatio*.

II. — Hugues de Saint-Victor et la « Species quadriformis sacramentorum » des canonistes et des théologiens.

Parmi les chapitres intéressants que fournissent les canonistes à l'histoire des sacrements, figure, nous l'avons vu plus haut, la « *Quadriformis species sacramentorum* », ou la quadruple division des sacrements, qui se rencontre chez un groupe de glossateurs du *Décret*. Les problèmes qu'elle soulève sont multiples. Ici nous nous contentons d'exposer brièvement cette nomenclature et d'indiquer une des sources principales dont elle dérive; nous réservons pour une autre étude quelques questions connexes, telles que les rapports de cette « *quadriformis species* » avec notre formule septénaire, les buts assignés à l'institution des sacrements[1], leurs éléments constitutifs, etc.

Cette division en quatre catégories embrasse dans un même ensemble les sacrements proprement dits et les rites moins importants que nous appelons aujourd'hui *sacramentaux;* elle distingue parmi eux, avec de légères divergences dans la répartition de quelques rites, que nous indiquerons ailleurs, les *Sacramenta salutaria,* les *ministratoria,* les *veneratoria* et les *praeparatoria*. Les principaux auteurs qui l'emploient sont Rufin, Étienne de Tournai, Jean de Faenza, Sicard de Crémone, la *Summa Lipsiensis* et Huguccio, tous canonistes, auxquels il faut joindre un théologien, Simon de Tournai, et un annotateur anonyme de Pierre Lombard. D'autres noms pourraient encore s'ajouter à cette liste, comme divers plagiaires anonymes de Rufin[2]; pour le moment, nous nous contenterons des premiers.

La plupart de ces textes étant inédits, ou difficilement accessi-

1. L'on peut voir sans peine comment dans sa transcription, Pierre Lombard a légèrement modifié la portée de son modèle, tout en restant fidèle à ses expressions.

2. Voir sur ces plagiaires, dont s'est trop inspirée l'édition de von SCHULTE (*Die Summa Magistri Rufini zum Decretum Gratiani*, Giessen, 1892, p. 468), les études de SINGER : *Beiträge zur Würdigung der Dekretistenliteratur*, dans l'*Archiv für Kath. Kirchenrecht*, t. LXXIII, p. 3 et 369, et l'introduction à son édition de Rufin (*Die Summa Decretorum des Magister Rufini*, Paderborn, 1902, p. CXXVI et suiv.).

bles au lecteur[1], nous donnons d'abord les citations complètes, en suivant l'ordre chronologique. C'est au début de la *Pars tertia, de Consecratione,* que nous la rencontrons chez les canonistes.

Rufin (entre 1157 et 1159) : Columpnarum pluralitas — il s'agit des quatre colonnes du tabernacle : quattuor columpne de lignis Cethim erant evectae ante velum... ; voir Exod. xxxvi, 36 — quaternario clauditur numero, qui sacramentorum species quadriformiter propagatur. Alia enim sunt salutaria, alia ministratoria, alia veneratoria, alia preparatoria. Salutaria sunt quibus salus acquiritur, ut baptismus, eucharistia et confirmatio. Ministratoria : que in officiorum ministeriis exercentur, ut missarum laudes et cetera diurna vel nocturna officia clericorum, vigiliis sedulo deputata. Veneratoria : que per certa anni tempora in alicuius rei sacrae memoriam exercentur, ut sunt dominice festivitates, scil. conceptio salvatoris, nativitas, theophania, ypapanti, passio, resurrectio, ascensio, pentecoste et sanctorum anniversarie celebrationes. Preparatoria : que omnibus prefatis sacramentis celebrandis preparantur, ut clericorum, ecclesiarum, ecclesiasticorum vasorum et omnium ecclesie ustensilium libaminumque consecratio... huius voluminis auctor misteriorum profundam soliditatem evolvit et dividit, quinque distinctionibus universam tractatus seriem comprehendens. In quarum prima agit de sacramentis preparatoriis; in secunda et quarta de salutaribus dicit,... in tertia de veneratoriis; in quinta, de ministratoriis tangit, subiungens de ieiuniis (*Die Summa Decretorum,* édit. Singer, Paderborn, 1902, p. 537 et 538).

Étienne de Tournai (commence son ouvrage avant 1159, l'achève après 1161) : Inter quae — c'est-à-dire entre le *sanctuarium* et le *sancta sanctorum* du tabernacle dont il vient de parler, comme Rufin — quatuor columnae eriguntur, quia sacramentorum varietas, per quae de tabernaculi sanctuario i. e. sancta sanctorum, transitur quasi bifariam (quadrifariam?) distinguitur. Eorum enim si vocabulorum novitatem non abhorres, alia sunt salutaria, alia ministratoria, alia veneratoria, alia praeparatoria... Salutaria ergo dicimus quibus salus acquiritur ut baptismus, eucharistia, unctio; ministratoria quae in ministeriorum officiis exercentur, ut missarum laudes et cetera nocturna vel diurna officia clericorum vigiliis sedulo deputata; veneratoria quae per certa anni tempora in alicuius rei sacrae memoriam venerabiliter exhibentur, ut sunt dominicae festivitates, scil. conceptio salvatoris,

1. L'on trouvera d'utiles renseignements dans l'article si richement documenté du Dr Gillmann, de Wurzbourg (*Die Siebenzahl der Sakramente bei den Glossatoren des Gratianischen Dekrets,* dans la revue *Der Katholik,* année LXXXIX, 1909, ii, p. 182-214, 1909).

nativitas, theophania, hypapanti, pascha resurrectionis, ascensio, pentecoste, sanctorum anniversariae celebrationes; praeparatoria quae omnibus praefatis sacramentis celebrandis praeparantur, ut clericorum, ecclesiarum, ecclesiasticorum vasorum et omnium ecclesiae ustensilium libaminumque consecratio (*Die Summa des Stephanus Tornacensis über das Decretum Gratiani,* édit. von Schulte, Giessen, 1891, p. 260 et 261).

Jean de Faenza (sa *Summa Decreti* est achevée après 1171). Selon son habitude, ce canoniste suit ici quasi textuellement ses prédécesseurs Rufin et Étienne de Tournai. Cela nous dispense de reproduire son texte. (Ms. de la Bibliothèque de Munich, lat. 3873, fol. 131v-132r).

Sicard de Crémone (vers 1183) : Ad instar quatuor in tabernaculo columpnarum, quidam quatuor aiunt esse species sacramentorum. Sunt enim sacramenta preparatoria, que celebrationi sacramentorum omnium preparantur, ut clericorum, ecclesiarum, altarium, ustensilium consecratio. De his agitur in I distinctione. Salutaria, quasi saluti necessaria, ut baptismus, confirmatio, eucharistia. De his agitur in II et IV distinctione. Veneratoria, quasi in venerabilem memoriam alicuius rei instituta, ut solempnitates. De his agitur in III distinctione. Ministratoria, quasi ministrorum officiis sedulo deputata, ut diurna et nocturna officia. De his agitur in V distinctione. Alii ad instar septem donorum... (*Summa;* Ms. du Vatican, Palat. lat. 362, fol. 165r et ms. de la Bibliothèque de Munich, lat. 4555, fol. 72v)[1].

La « Summa Lipsiensis » (vers 1185-86)[2] : Quorum (sacramentorum) species quadriformiter propagatur. Alia enim est salvatoria, alia mi[ni]stratoria, alia veneratoria, alia preparatoria. Salutatoria (sic) sunt quibus salus ut baptismus, eucaristia, confirmatio; ministratoria, que in officiorum ministeriis exercentur,

1. Le manuscrit du Vatican a comme titre : *Incipit tractatus brevis et utilis de 4or speciebus sacramentorum que sunt preparatoria... que pulchre declarat Sycciardus Cremone* (*ibid.*, fol. 165r); c'est une copie tardive (xve siècle) de la troisième partie de la *Summa*.

2. Cette *Summa*, composée vers 1185-86 (von Schulte, *Die Summa Decreti Lipsiensis,* dans les *Sitzungsberichte der k. Akademie der Wissenschaften,* Wien, Philos.-histor. Classe, t. LXVIII, 1871, p. 37-54), reproduit en substance la *Quadriformis species*, telle qu'on la retrouve chez ses modèles Rufin, Étienne de Tournai, etc. L'extrait que nous donnons ici est pris à une photographie, dont le mauvais état ne nous permet malheureusement pas de garantir toutes les leçons; le manuscrit présente, du reste, bon nombre de fautes, dont plusieurs coïncident avec les leçons fautives du manuscrit de Jean de Faenza, cité plus haut. Le vrai titre de cette œuvre est *Summa super Decretum;* voir la communication de Heyer, dans la *Theologische Revue,* t. XI, 1912, p. 190.

ut missarum laudes et cetera divina vel nocturna officia, clericorum vigiliis sedula (sic) deputata; veneratoria, que per cuncta anni tempora in alicuius sacre rei memoria venerabiliter exhibentur, ut sunt dominice festivitates, conceptio salvatoris, nativitas, epiphania (sic), (ypa)panty, passio, resurrectio, ascensio, pentecosten et sanctorum anniversarie celebrationes; preparatoria, que in omnibus prefatis sacramentis celebrandis preparantur, ut clericorum, ecclesiarum, ecclesiasticorum vasorum et omnium ecclesiae utensilium libaminumque consecratio. (Ms. de la bibliothèque de l'Université de Leipzig, 986, fol. 270r').

Huguccio de Ferrare (œuvre achevée après 1187) : Et notandum, quod sacramentorum quedam sunt salutaria, quedam veneratoria, quedam ministratoria, quedam preparatoria. Salutaria sunt illa, que ad salutem sunt necessaria, ut baptismus, eucharistia, confirmatio, penitentia et extrema unctio. Sed de hiis duobus extremis in hac parte non agitur, quia specialis tractatus est de his premissus, de penitentia, causa XXVI, q. VII, et causa XXXIII, q. III, de extrema unctione, di. XCV. *Illud.* Veneratoria sunt festivitates, que per certa anni tempora in alicuius sacre rei memoriam venerabiliter celebrantur, ut nativitas domini, circumcisio, epiphania, ypapanti, passio, resurrectio, ascensio, pentecosten vel cetere domini vel sanctorum festivitates. Ministratoria sunt officia omnia ecclesiastica nocturna vel diurna. Et dicuntur ministratoria, quia per ea ministratur et exibetur latria deo et quia per ea reliqua sacramenta ecclesiastica conficiuntur, ministrantur et celebrantur. Preparatoria sunt, que omnibus prefatis sacramentis celebrandis preponuntur, preparantur et fiunt, ut ecclesie, altaria, ecclesiastica vasa varia et ornamenta et generaliter omnia ecclesiastica utensilia et eorum consecratio. Tractaturus ergo Gratianus de sacramentis ecclesiasticis, totius eorum tractatus seriem V distinctionibus dividit et consummat, in quarum prima agit de sacramentis preparatoriis..., in secunda de sacramento eucharistiae, in tertia de sacramentis veneratoriis..., in quarta de sacramento baptismatis, in quinta de sacramento confirmationis, subiungens breviter de ministratoriis, i. e. officiis ecclesiasticis et de ieiunio. (*Summa;* Ms. de la Bibliothèque de Cambrai, 612, fol. 333r).

Simon de Tournai (vers la fin du xiie siècle; il est cité comme professeur à Paris en 1186) : Sacramentorum quatuor sunt genera : Salutaria, ministratoria, veneratoria, (pre)paratoria. De salutaribus tanquam ceteris dignioribus eo quod per ea salus adquiritur prosequatur (fol. 141)... Hactenus de salutaribus; superest nobis prosequendum de ministratoriis sacramentis; sunt autem ministratoria sacramenta que in officiorum ministeriis exercentur, ut

missarum laudes et cetera diurna vel nocturna officia ministrorum vigiliis deputata (fol. 153v″) ...Expedito proposito primo de salutaribus, secundo de ministratoriis sacramentis, superest addendum de veneratoriis sacramentis; sunt autem veneratoria que per distincta anni tempora alicuius sacrate rei memoria venerabiliter exhibe(n)tur. Septuagesima... resurrectio... ascencio... etc. (fol. 155v)... Superest nobis post salutaria et ministratoria et veneratoria, de preparatoriis sacramentis agendum. Sunt autem preparatoria sacramenta consecratio basilice et ministrorum et ecclesiasticorum vasorum et omnium ecclesie utensilium et libaminum. Prius ergo prosequendum de consecratione ecclesie (*Institutiones theologiae;* Ms. de la bibliothèque de Merton College, Oxford, 132, fol. 156r″).

Notes marginales d'un manuscrit des *Sententiae* de Pierre Lombard (xiii-xive siècle), disposées en tableau schématique :

Sacramentorum quaedam (sunt) :

Salutatoria, ut quibus salus acquiritur, scilicet baptismus, eucharistia et confirmatio.

Ministratoria (per) que ministrorum officiis exercentur, ut diurna et nocturna officia.

Veneratoria, que per anni certa tempora alicuius rei sacre memoria exhibent(ur).

Preparatoria quorum alia sunt :

Que omnibus sacramentis preparantur in quibus sunt ecclesiarum consecrationes et cimiteriorum.

Eorum a quibus debent celebrari sacramenta ut benedictiones ordinandorum.

Eorum quibus vel in quibus sacramenta debent celebrari, ut benedictiones vestium et utensilium (Ms. des *Sententiae* de Pierre Lombard[1]; Bibliothèque Royale de Bruxelles, 427, fol. 181v).

*
* *

A la simple lecture, l'on constate sans peine la dépendance souvent étroite qui unit ces divers textes. Étienne et Rufin sont textuellement d'accord dans un long passage commun. Seule, la description symbolique du tabernacle de l'ancienne loi s'écarte, chez Étienne, du texte de Rufin, et la nomenclature des quatre catégories n'est pas suivie chez lui, comme chez son modèle, de la répartition détaillée des matières entre les cinq parties du *De Consecratione*. A part cela, il y a identité de texte

1. L'annotateur, ou le copiste, a malheureusement laissé beaucoup de fautes dans son texte; voir l'étude, citée déjà, sur les notes marginales du Lombard, dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. XIV, 1914, p. 531-533.

entre les deux auteurs. Aussi bien, le reste de l'œuvre d'Étienne de Tournai accuse des points de contact nombreux avec celle de son ancien maître, tout comme avec les écrits des théologiens de Paris[1]; en ceci d'ailleurs, il est fidèle à la tradition de Rufin qui, lui aussi, les utilise fréquemment[2]. Cette constatation n'est pas sans importance dans l'histoire des sacrements.

Sicard et Huguccio ont un ordre un peu différent : le premier met en tête les *praeparatoria* et place les *veneratoria* avant les *ministratoria*, tout comme Huguccio; mais celui-ci reste fidèle à Rufin et à Étienne, en citant les *salutaria* en premier lieu et en laissant les *praeparatoria* en queue. Par contre, le choix des exemples et un certain nombre d'expressions accusent encore une fois, chez l'un et l'autre, une dépendance indéniable de leurs prédécesseurs, surtout de Rufin. Sicard fond ensemble la nomenclature *quadriformis* et la répartition de ces catégories à travers les cinq distinctions du *De Consecratione :* c'est un résumé des idées de Rufin. Tout cela était devenu propriété commune et domaine public, où chacun se taillait son bien sans le souci de la propriété littéraire qui préoccupe nos contemporains.

Chez Simon de Tournai, il est aisé de retrouver le même bien commun; car, s'il s'y accuse quelques différences pour l'énumération des exemples choisis, ce que nous examinerons ailleurs, l'identité des expressions, pour les *ministratoria* entre autres, manifeste indubitablement une même provenance. L'on peut en dire équivalemment autant de l'annotateur anonyme des *Sententiae* du Lombard.

A qui faut-il faire remonter la paternité de cette classification quadriforme?

Si nous nous en tenons aux auteurs cités, c'est Rufin qui nous la présente le premier; les courtes gloses ou commentaires de Paucapalea et de Roland Bandinelli n'en parlent pas; les autres canonistes ont puisé chez Rufin, soit indirectement, comme c'est peut-être le cas pour Huguccio, soit directement, comme c'est sûrement le cas pour Étienne de Tournai et, probablement, pour Sicard. Celui-ci en effet résume les avis précédents dans un exposé dont certaines particularités se rencontrent chez Rufin, mais non pas chez Étienne.

Nous sommes donc autorisé à voir dans Rufin, l'*aurei voluminis decretorum elegans apparator sive expositor primus*[3],

1. von Schulte, *Die Geschichte der Quellen und Literatur des Canonischen Rechts,* Stuttgart, 1875, t. I, p. 133 et suiv. L'édition de von Schulte imprime en italique les passages qu'Etienne a transcrits littéralement de Rufin.

2. Singer, *op. cit.*, p. cxx.

3. C'est ainsi que le désigne une ancienne copie de la bibliothèque de Moulins, ms. 22, fol. 166[r].

l'initiateur de cette classification usuelle chez les canonistes. L'expression dont se sert Étienne de Tournai : *si vocabulorum novitatem non abhorres*, comme pour donner un passeport à sa terminologie, dit également que cette classification était à ce moment de date fort récente. Mais lui-même, où l'a-t-il trouvée? L'a-t-il systématisée de toute pièce? L'a-t-il seulement énoncée dans une formule plus précise et plus complète ? L'aurait-il rencontrée toute faite chez un de ses modèles?

Il serait sans doute téméraire de rejeter d'une manière absolue la troisième de ces hypothèses. Dans l'état actuel de nos connaissances, l'on peut dire d'une façon générale que ce que nous savons des habitudes du XIIe siècle laisse toujours ouverte la possibilité d'une transcription littérale, et le terrain de l'inédit n'a pas encore été assez déblayé pour qu'on puisse dès maintenant refuser toute vraisemblance à une trouvaille éventuelle de ce genre. Mais, que Rufin se soit trouvé devant un texte qu'il n'ait eu qu'à s'approprier, ou qu'il ait forgé tout seul l'énoncé de sa classification, ce que nous croyons pouvoir établir, c'est que Hugues de Saint-Victor est entré pour une large part dans l'élaboration de cette formule : singulière destinée de ce mystique qui, en théologie, en histoire, en droit canon, en pédagogie, en ascétisme, etc., se place parmi les esprits les plus ouverts et les plus féconds de son siècle, au point d'alimenter pendant plusieurs générations, à Paris et à Bologne, les écrits des dialecticiens, des canonistes et des théologiens.

Les nombreux objets groupés par Hugues sous le nom de *Sacramenta* se rangent à ses yeux en trois grandes catégories[1] : il y a les sacrements dans lesquels consiste principalement le salut, et qui le confèrent, par exemple le baptême et l'eucharistie; puis, viennent des *sacramenta* qui ne sont pas nécessaires au salut, mais sont utiles à la sanctification, parce qu'ils permettent d'exercer la vertu et d'acquérir la grâce, par exemple l'eau bénite, la cendre, etc.; il y a enfin les *sacramenta* qui n'ont pour but que de préparer les éléments nécessaires, soit dans les personnes, soit dans les choses, pour la collation des autres sacrements; en résumé ceux de la première catégorie sont institués pour le salut, ceux de la seconde comme exercice, ceux de la troisième comme préparation. Voici le texte complet :

Tria genera sacramentorum in prima consideratione discernenda occurrunt : sunt enim quaedam sacramenta, in quibus principaliter salus constat et percipitur; sicut aqua baptismatis et perceptio corporis et sanguinis Christi. Alia sunt, quae etsi necessaria non sunt ad salutem... proficiunt tamen ad sanctificationem; quia his virtus exer-

1. Ce n'est pas le moment d'examiner ici si la définition des sacrements ne convient que dans un sens analogique à ces diverses classes; cette question sera traitée ailleurs.

ceri et gratia amplior acquiri potest, ut aqua aspersionis et susceptio cineris et similia. Sunt rursum alia sacramenta quae ad hoc solum instituta esse videntur, ut per ipsa ea quae caeteris sacramentis sanctificandis et instituendis necessaria sunt, quodammodo praeparentur et sanctificentur, vel circa personas in sacris ordinibus perficiendis, vel in iis quae ad habitum sacrorum ordinum pertinent initiandis, et caetera huiusmodi. Prima ergo ad salutem, secunda ad exercitationem, tertia ad praeparationem constituta esse videntur[1].

Plus loin, au moment de commencer en détail l'exposé des sacrements de la nouvelle loi, il reprend sa classification et ajoute aux anciennes désignations, des termes nouveaux :

Distinximus sacramenta alia esse salutis, alia administrationis, alia exercitationis. Prima ad remedium, secunda ad officium, tertia ad exercitium[2].

Il commence son exposé, conformément au principe historique qui le guide habituellement, par les *praeparationis sacramenta*, qu'il appelle indistinctement *sacramenta administrationis sive praeparationis*. C'est la classe des *praeparatoria* des canonistes : il y fait entrer, outre la consécration des églises, les ordres sacrés, *ordines sacri,* et ce qui les concerne : *et quae circa ordines considerantur, qualia sunt indumenta sacra et vasa et caetera huiusmodi*[3]; tout cela a été traité, dans un même ensemble, avec les ordres sacrés[4]. Ce sont les *sacramenta administrationis, sive praeparationis*, qu'il dit établis *ad officium*[5].

Une seconde catégorie, celle qui venait en premier lieu dans son énumération principale : *Sacramenta salutis, in quibus salus principaliter constat et percipitur, in quibus salus constare probatur, sacramenta ad remedium, ad salutem constituta*[6], est détaillée avec le baptême, la confirmation, etc., dans les parties VI, VII, etc., du livre II[7].

Enfin le groupe des *sacramenta exercitationis*, *sacramenta ad exercitium,* qui figure tantôt en seconde ligne dans son énumération[8], tantôt en troisième[9], est décrit plus loin[10]; il les appelle : *sacramenta in quibus etsi principaliter salus non constet, tamen*

1. *De Sacramentis,* I, pars IX, cap. 7 (PL. CLXXVI, 327 A B).
2. *Ibid.*, pars V, cap. 1 (PL. *ibid.*, 439 A).
3. *Ibid.*, *loc. cit.*
4. *Ibid.* II, pars III, IV et V (PL. 421-442).
5. *Ibid.* II, pars V, cap. 1 (PL. *ibid.*, 439 A).
6. *Ibid.* I, pars IX, cap. 7 (PL. *ibid.*, 327 A B), et II, pars V, cap. 1 (*ibid.*, 439 A), et II, pars VI, cap. 1 (*ibid.*, 441 D).
7. PL. *ibid.*, 441 et suiv. Nous réservons pour une autre étude le contenu exact de ce groupe. Remarquons seulement en passant le mot : *ad remedium,* employé par Hugues.
8. *Ibid.* I, pars IX, cap. 7 (PL. *ibid.*, 327 A).
9. *Ibid.* II, pars V, cap. 1 (PL. *ibid.*, 439 A).
10. *Ibid.* II, pars IX, cap. 1-9 (PL. *ibid.*, 471-476).

salus ex eis augetur in quantum devotio exercetur, et il en donne une liste fournie, encore qu'incomplète à ses yeux, en les divisant en trois classes : objets, actes, paroles, selon qu'ils consistent *in rebus, in factis, in dictis*[1]. L'énumération qu'il en donne en cet endroit (eau bénite, etc., signe de la croix, etc., psaumes, chants sacrés, etc.), correspond parfaitement à ce qu'il dit du troisième but qui a présidé à leur institution : *propter exercitationem*[2].

Il est aisé de retrouver une partie de ces groupements dans la « *quadriformis series* » du canoniste Rufin. La première catégorie est la même chez l'un et l'autre : ce sont les *sacramenta salutaria, quibus salus acquiritur* (Rufin), *sacramenta ad salutem, in quibus salus principaliter constat et percipitur* (Hugues).

La troisième catégorie de Hugues correspond non moins parfaitement à la quatrième de Rufin : ce sont les *sacramenta ad praeparationem* (Hugues), *praeparatoria* (Rufin). De part et d'autre aussi, nous avons les mêmes exemples : ordination des clercs à ses divers degrés, dédicace des églises, consécration des objets liturgiques, etc.

La seconde catégorie de Hugues, celle des *sacramenta ad exercitationem*, sans constituer une place aussi nette chez Rufin, n'est pas étrangère pourtant aux *sacramenta ministratoria* du canoniste; ce que dit Hugues des offices sacrés, des psaumes, etc., à propos du but de l'institution des sacrements, *ad exercitationem*[3], et des sacrements qui consistent dans des paroles[4], est en connexion avec les *missae, laudes et cetera diurna vel nocturna officia clericorum* de Rufin. Remarquons aussi que quelques-uns des termes qui introduisent cette série chez les canonistes : *ministratoria*, *officia*, *exercitationis*, *exercentur*, ont leur correspondant chez Hugues; mais tandis que celui-ci emploie ce mot : *administrationis sacramenta*[5], comme synonyme des *sacramenta praeparationis*, l'expression a pris, chez Rufin et ses copistes, un tout autre sens (*ministratoria sacramenta*). Il en va à peu près de même avec le mot *officium : secunda ad officium* (Hugues) qui désigne les *praeparatoria; officia diurna vel nocturna* (Rufin).

A ces sources, s'ajoutent les quelques lignes consacrées par Hugues à la division des sacrements de l'ancienne loi[6]. L'on y

1. *Ibid.* II, pars IX, cap. I (PL. *ibid.*, 471); voir le chap. 8 et 9 (PL. *ibid.*, 475 A C).
2. *Ibid.* I, pars IX, cap. 3 (PL. *ibid.*, 320-322). Nous verrons ailleurs comment ce triple but d'exercice, d'enseignement, d'humilité, a été maintenu chez Pierre Lombard et ses successeurs, sans qu'ils aient conservé les listes de Hugues.
3. *Ibid.* I, pars IX, cap. 3 (PL. *ibid.*, 321).
4. *Ibid.* II, pars IX, cap. 9 (PL. *ibid.*, 475-476).
5. *Ibid.* II, pars V, cap. I (PL. *ibid.*, 439).
6. *Ibid.* I, pars XII, cap. 10 (PL. *ibid.*, 362 C).

retrouve certains termes employés par les canonistes, comme les *omnia ustensilia*, et qui ne figurent pas parmi les objets que cite Hugues en parlant de la loi nouvelle. Remarquons aussi les mots : *in ministeriis divinis*, et : *quae exercebantur ad venerationem* (*sacramenta*)[1], qui évoquent tout de suite dans l'esprit ceux de *ministratoria* et de *veneratoria* introduits par les canonistes. La comparaison empruntée par Rufin au temple et au tabernacle de l'ancienne loi donne une vraisemblance de plus à l'origine victorine de ces termes.

Ces ressemblances ne permettent pas, pensons-nous, de refuser à Hugues une part dans l'élaboration de la formule quadriforme. Cette influence est-elle directe?

A voir le prestige immédiat dont a joui le *De Sacramentis* de Hugues, nous le croirions volontiers. Les canonistes, du reste, ne sont pas restés étrangers à la fascination exercée par les ouvrages du grand Victorin. Ils les ont utilisés en divers endroits aussi bien pour la définition des sacrements que pour le but de leur institution[2], et Huguccio, l'un des plus en vue parmi les glossateurs, est un de ceux qui en bénéficient le plus. La manière même dont ils le combattent par endroits, montre l'ascendant exercé par ses idées; il y aurait même une étude rémunératrice à faire sur la part prise par Hugues de Saint-Victor à l'élaboration des idées des canonistes, sur le mariage, par exemple, ou sur les fiançailles.

Rufin, lui aussi, a connu personnellement les œuvres du Victorin, comme le montre l'étude si fouillée de Singer en tête de son édition[3]. Nous ne voulons en donner comme preuve, pour le moment, que l'emploi fait par Rufin du *De Sacramentis*, à partir de la *Causa XXVII*[4], et la transcription littérale au début du *De Consecratione*[5].

Mais l'adjonction d'un quatrième groupe, presque entièrement nouveau, celui des *veneratoria*, aux trois catégories du Victorin et les divergences d'expression et de contenu constatées dans le second groupe, celui des *ministratoria*, obligent à chercher encore ailleurs les idées inspiratrices de Rufin. Si, même en ce domaine, les œuvres de Hugues ont pu leur fournir quelque aliment, il y a lieu cependant, croyons-nous, d'orienter les recherches vers une autre classe d'écrits, celle des œuvres liturgiques et des recueils d'homéliaires, dont il a été parlé à propos de l'époque carolin-

1. *Ibid.* Hugues a soin d'ailleurs d'insinuer les différences qu'il met entre ces diverses classes de « *sacramenta* » (*De Sacramentis*, I, pars XII, cap. 10; PL. CLXXVI, 363-364).
2. Voir p. 340 et suiv.
3. *Die Summa Decretorum des Magister Rufinus*, Paderborn, 1902, p. CXX.
4. *Ibid.*, p. 419.
5. *Ibid.*, p. 537, 538 et suiv.

gienne[1]; nous espérons pouvoir le faire quelque jour, et l'on pourra constater une fois de plus comment les premiers glossateurs, tout comme Hugues, ont glané dans tous les vestiges alors accessibles de la vieille patristique occidentale, ou dans les restes encore existants des anciennes institutions, un certain nombre d'idées et de termes dont, sans eux, les nouvelles générations n'auraient guère eu connaissance.

1. Grâce à eux, la survivance de beaucoup d'expressions, où entre le mot *sacramentum*, a été longtemps maintenue. Si les *salutaria sacramenta* sont déjà dans S. Cyprien, les multiples objets groupés parmi les *veneratoria* remontent, comme terminologie, à saint Ambroise, à saint Augustin, à saint Maxime de Turin et à saint Léon surtout, dont les homélies revenaient chaque année dans le cycle liturgique ; l'on en a indiqué plus haut quelques exemples (voir p. 60, n. 7). Si saint Isidore est cause, par sa définition du *sacramentum* en fonction de l'idée de secret, de l'extension du mot à la plupart de nos mystères, comme le dit M. Pourrat dans son beau livre sur la *Théologie sacramentaire* (Paris, 1910, p. 33), il doit, croyons-nous, partager cette responsabilité avec plusieurs écrivains qui l'ont précédé.

APERÇU BIBLIOGRAPHIQUE

Le lecteur, désireux de se renseigner davantage, pourra trouver une première orientation dans les ouvrages suivants. Cette liste est évidemment loin de fournir une bibliographie suffisante; mais, complétée par les ouvrages spéciaux cités au cours des chapitres, elle peut donner un commencement d'initiation à celui qui désirerait pousser plus loin ses recherches sur les auteurs ou les doctrines théologiques de cette période.

Un ouvrage des plus précieux, malgré quelques lacunes, et sans cesse amélioré dans ses éditions successives, est le *Nomenclator litterarius theologiæ catholicæ* (Innspruck, 1903 et suiv., 3e édit.) de H. Hurter, S. J.; par endroits malheureusement, il se ressent trop du caractère disparate des sources utilisées pour mériter une réputation uniformément égale de rigueur, de méthode et de plénitude.

Outre ce répertoire, on trouvera une excellente orientation, pour beaucoup de questions, dans les ouvrages sur la bibliographie des sources de Wattenbach, *Deutschlands Geschichtesquellen* (vol. I, 7e édit., par Dümmler, 1904; vol. II, 6e édit., 1894), et de Molinier, *Les Sources de l'histoire de France* (1re partie, Paris, 1901 et suiv.). Des indications sommaires, mais fort sûres, se trouvent dispersées dans tout le cours de l'exposé; elles sont principalement abondantes en tête des périodes ou des divers groupements historiques ou géographiques. Le *Répertoire des Sources historiques du Moyen Age* d'U. Chevalier (2 vol., Paris,

1905-1907) est trop connu et trop utilisé par tous les érudits pour que nous nous attardions à relever ses mérites.

Les *Synchronismes de la théologie catholique* de R. Aigrain (Paris, 1913, t. I, *Des origines à la controverse Bérengarienne*) et les *Tabulae fontium traditionis christianæ ad annum* 1563 (Fribourg-en-Brisgau, 1911) de J. Creusen, S. J., peuvent rendre bon service comme aide-mémoire ; chacun de ces recueils présente des avantages spéciaux.

Nous ne rappelons ici que pour mémoire les nombreuses encyclopédies et répertoires, *Dictionnaire de théologie catholique, Dictionnaire de la Bible, Dictionnaire d'archéologie et de liturgie, Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, Dictionnaire apologétique de la foi catholique, Kirchenlexikon, Kirchliches Handlexicon, Realencyklopädie für protest. Theologie und Kirche, A Dictionary of Religion and Ethics, Religion in Geschichte und Gegenwart, The Catholic Encyclopaedia*, et les nombreuses biographies et bibliographies nationales des divers pays ; ces recueils contiennent souvent des articles précieux, mais leur valeur varie beaucoup selon la signature de leur auteur. Habituellement nous avons omis de les citer au cours de l'ouvrage.

*
* *

Au point de vue de l'histoire littéraire, l'ouvrage d'Ebert, *Allgemeine Geschichte der Literatur im Abendlande* (3 vol., Leipzig, 1874-1887 ; 2e édit. du premier volume en 1889 ; trad. franç. par J. Aymeric et J. Condamin, Paris, 3 vol., 1883-89), a rendu de bons services à son époque ; mais il s'arrête au milieu du xie siècle et, malgré ses réels mérites, il contient beaucoup de pages d'une critique insuffisante.

L'aperçu sur la littérature latine depuis le milieu du xie siècle jusqu'en 1350, dans Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie*, t. II (Strassbourg, 1893-1902, p. 97-432), est précieux, mais pas toujours complet ; il présente aussi quelques inexactitudes.

L'histoire littéraire de la France, par les Bénédictins (t. IV

et suiv., Paris, 1738, etc.) est un instrument toujours indispensable dont Ebert a tiré souvent parti, comme le fait remarquer Traube; mais elle ne peut évidemment suffire, bien que, pour un certain nombre d'auteurs, elle représente la principale source d'information.

Récemment, ont commencé à paraître deux ouvrages dont les volumes publiés font vivement désirer la continuation. C'est l'*Einleitung in die lateinische Philologie des Mittelalters*, dans les *Vorlesungen und Abhandlungen* du regretté L. Traube, publiés par R. Boll (t. II, Munich, 1911; aperçu de la littérature latine médiévale depuis Cassiodore jusqu'à la période Carolingienne, p. 145-176), et la *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters* de M. Manitius (Munich, 1911, dans le *Handbuch der Klassischen Altertumswissenschaft* d'Ivan von Müller, t. IX). L'exposé se recommande par les mêmes qualités que les autres volumes de la collection sur la littérature grecque ou latine; il fournit, avec critique et précision, une grande abondance de renseignements biographiques et bibliographiques sur chaque auteur et y joint quelques vues d'ensemble pour chaque grande division. En dépit de quelques *desiderata* et malgré la place secondaire faite aux écrits purement théologiques, c'est un instrument de travail des plus précieux.

D'excellentes notes d'histoire littéraire se trouvent en tête des diverses œuvres éditées dans les *Monumenta Germanica historica*, dont il a été fait mention souvent plus haut; elles sont dues, en général, aux meilleurs historiens et philologues d'outre-Rhin.

Du point de vue de la forme littéraire, l'on trouvera des pages suggestives dans Norden, *Die Lateinische Literatur im Uebergang vom Altertum zum Mittelalter* (dans H. Hinneberg, *Die Kultur der Gegenwart*, Teil I, Abt. viii, p. 374-410, surtout p. 402-410; Berlin et Leipzig, 1905), et *Antike Kunstproza* (Leipzig, 1898, t. II, p. 661 et suiv.), ainsi que dans A. Baumgartner, *Geschichte der Weltliteratur*, t. IV, *Die Lateinische Literatur der Christlichen Völker* (Fribourg-en-Brisgau, 1905, p. 229-504). L'histoire de la littérature clas-

sique de Sandys rendra également bon service, *A history of classical scholarship* (2[e] édit., Cambridge, 1906, t. I, p. 441-698).

*
* *

Le développement de la littérature théologique est fourni par Grabmann, *Geschichte der Scholastischen Methode* (Fribourg-en-Brisgau, 1909-1911), dont le second volume surtout apporte une foule de renseignements nouveaux.

Bonnes analyses des œuvres dans Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques* (t. XVIII-XXIV, Paris, 1752 et suiv.); l'ouvrage est surtout utile quand il s'agit d'auteurs qui ne figurent pas dans l'*Histoire littéraire*.

Le livre de R. L. Poole, bien connu par ses études sur le moyen âge, *Illustrations of the history of mediæval thought, in theology and ecclesiastical politics* (Londres, 1884), mérite d'être lu : monographies instructives.

H. Osborn Taylor (*The mediæval Mind*, 2 vol., Londres, 1911) donne, à certains égards, moins que le promet le titre; c'est, en une suite de tableaux toujours intéressants et dont quelques traits sont fort suggestifs, l'exposé des principaux facteurs de la civilisation médiévale et des diverses manifestations de son génie propre; ce n'est point encore une œuvre de synthèse.

Parmi les histoires ecclésiastiques, il faut citer, du côté protestant, le manuel de Krüger, *Handbuch der Kirchengeschichte*, t. II, *Das Mittelalter* (par G. Ficker et H. Hermelinck, Tubingue, 1912), où les meilleurs renseignements abondent dans un ordre fort méthodique, et la *Kirchengeschichte Deutschlands*, bien connue, d'A. Hauck (t. II[3], Leipzig, 1912, t. III, 1906, et t. IV, 1903), qui donne une large place à la littérature théologique.

Du côté catholique, citons les nouvelles éditions, fortement augmentées, des ouvrages traduits en français et avantageusement appréciés, de J. Hergenröther (*Kirchengeschichte,* 4[e] édit., par J. P. Kirsch, Fribourg-en-Brisgau, 1903-1909) et de Funk (*Lehrbuch der Kirchengeschichte,*

6e édit., par K. Bihlmeyer, Paderborn, 1911). L'ouvrage d'A. Dufourcq, *Le passé chrétien, Histoire de l'Église,* t. V et VI (Paris, 1911), donne dans un double exposé, toujours instructif et intéressant, l'un dans le texte, l'autre dans les notes, quelques bonnes vues d'ensemble et une infinité de renseignements précieux ; toutefois, l'abondance et l'étendue de l'information n'a pas toujours porté bonheur à l'acribie.

Un court résumé de l'histoire littéraire de la théologie est donné par O. Zöckler, *Geschichte der theologischen Literatur* (*Handbuch der theologischen Wissenschaften*, Supplementband, 1869, p. 62-143), et par Scheeben, *Handbuch der Katholischen Dogmatik* (t. I, Fribourg-en-Brisgau, 1873, p. 419-462 ; trad. Bélet, Paris, 1877, t. I, p. 648 et suiv.).

Les histoires des dogmes bien connues de Schwane, *Dogmengeschichte der mittleren Zeit* (787-1517 ; Fribourg, 1882), de Tixeront, *Histoire des dogmes dans l'antiquité chrétienne* (t. III, Paris, 1912, période carolingienne); de G. Fisher, *History of christian doctrine* (Edimbourg, 1908, p. 199-229) ; de Harnack, *Lehrbuch der Dogmengeschichte* (4e édit., Tübingen, 1910); de Loofs, *Leitfaden zum Studium der Dogmengeschichte* (4e édit., Halle, 1906, p. 452-532); de Seeberg, *Lehrbuch der Dogmengeschichte* (t. III, Leipzig, 1913), pour citer les plus importantes, se placent au point de vue spécial commandé par leur but ; par suite, elles laissent de côté beaucoup d'écrivains ou d'ouvrages, qui jouent un rôle dans la théologie plutôt que dans l'histoire du dogme.

La *Dogmengeschichte des Mittelalters* de J. Bach (2 vol., 1875, Vienne), au contraire, fait une place très large aux systèmes théologiques et s'appuie sur une vaste documentation en partie inédite ; les questions christologiques y sont surtout étudiées. Citons encore l'ouvrage d'O. Baltzer, *Beiträge zur Geschichte des christologischen Dogmas im 11 und 12 Jahrhundert* (dans les *Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche*, t. III, 1, Leipzig, 1899), où tout n'est pas à approuver, mais qui apporte quelques bonnes contributions ; celui de Köhler, *Realismus und Nominalis-*

mus in ihrem Einfluss auf die dogmatische Systeme des Mittelalters (Gotha, 1858), dépend fréquemment de Ritter (*Geschichte der Philosophie*, t. VII, Hambourg, 1844).

Chez plusieurs auteurs d'outre-Rhin, la partie du moyen âge prend trop souvent encore pour guides les idées qui dominent dans la *Geschichte der religiösen Aufklärung im Mittelalter* de Reuter (2 vol., Berlin, 1875-1877).

Parmi les histoires de la philosophie médiévale, il faut citer la *Geschichte der Logik in Abendlande* de Prantl (t. II, 2e édit., Leipzig, 1885), la *Grundriss der Geschichte der Philosophie* d'Ueberweg-Heinze (9e édit., t. I et II, Berlin, 1905; une nouvelle édition de la partie du moyen âge, confiée à M. Baumgartner, est impatiemment attendue); et la nouvelle édition de l'*Histoire de la philosophie médiévale* de M. de Wulf (Louvain et Paris, 1912), fort avantageusement connue.

*
* *

Sur les écoles carolingiennes, l'on consultera avec profit, Roger, *L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin* (Paris, 1905) : préparation des écoles carolingiennes, surtout les chapitres relatifs à Bède et Alcuin (p. 274 et suiv.); Mullinger, *The Schools of Charles the Great* (Londres, 1877) : œuvre excellente pour son époque, mais devenue fort rare. Un bon article, succinct, par le même, a paru dans le *Dictionary of Christian Antiquities* de Smith and Cheetham (t. II, p. 1855-1858); Hauck, *op. cit.* (t. II, 1912, p. 125-205) est toujours précieux. Le *Dictionnaire d'archéologie*, de dom Cabrol, donne quelques renseignements qui seront repris et développés au mot « Écoles » (voir au mot « Charlemagne », t. III, p. 170-172).

Sur les sept arts, outre Roger (*op.* et *loc. cit.*), voir E. Norden, *Die Antike Kunstproza* (Leipzig, 1898, p. 670-687), et G. Meyer, O. S. B., *Die sieben freien Künste im Mittelalter* (dans le *Jahresbericht der Lehr- und Erziehungs-anstalt des Benedikt. Stiftes, Maria-Einsiedeln,* 1885 et 1886), un des meilleurs exposés pour le moyen âge, fort ri-

chement étoffé; bonnes pages d'ensemble, du point de vue de la culture classique surtout, dans MANITIUS, *op. cit.* (p. 243-256).

Sur les écoles au x[e] siècle, outre les travaux généraux cités plus haut, notamment MEYER, NORDEN et MANITIUS, et ceux de L. MAÎTRE (*Des écoles épiscopales et monastiques de l'Occident depuis Charlemagne jusqu'à Philippe-Auguste*, Paris, 1865), de DANIEL (*Des études classiques dans la société chrétienne*, Paris, 1853), de WILLMANN (*Didaktik als Bildungslehre*, Brunswick, 1903), de F. A. SPECHT (*Geschichte des Unterrichtswesens in Deutschland*, Stuttgart, 1885), de M. KAPPES (*Lehrbuch der Geschichte der Pädagogik*, Münster, 1898), l'on peut recourir à quelques études spéciales comme celles de PFISTER (*Études sur le règne de Robert le Pieux*, Paris, 1885; écoles de Reims, p. 35), de CLERVAL (*Les écoles de Chartres au moyen âge*, Paris, 1895, p. 108-144); de PICAVET (*Gerbert, un pape philosophe*, Paris, 1897, p. 16, 44, 69, etc.); de SACKUR, *Die Cluniacenser* (Halle, 1894, t. II, p. 327-368, etc.); de HÉFELÉ (*Wissenschaftlicher Zustand im Südwestlichen Deutschland und in der nordlichen Schweiz wahrend des neunten, zehnten und elften Jahrhunderts*, dans la *Theologische Quartalschrift* de Tübingue, t. XX, 1838, p. 251-255); de G. MEYER, O. B. S., *Geschichte der Schule von St. Gallen in Mittelalter* (dans le *Jahrbuch für Schweizerische Geschichte*, t. X, 1885, p. 35-127); de KURTH, *Notger de Liége* (Paris, 1905, p. 251-300); de GIESEBRECHT (*De Litterarum studiis apud Italos primis medii aevi sæculis*, Berlin, 1845). La thèse que soutient ce dernier est en contradiction avec l'ancienne opinion prépondérante de Baronius et de TIRABOSCHI (*Storia della litteratura italiana*, Florence, 1806, t. III, Partie I, p. 285). Les conclusions auxquelles est arrivé FR. NOVATI (*Storia litteraria d'Italia, Le Origini*, lib. I, cap. V et VI, p. 166 et suiv.), mettent en question sur des points de détail plusieurs des idées reçues depuis Tiraboschi; voir sa communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (*Rapports littéraires de l'Italie et de la France au XI[e] siècle*, dans les *Comptes rendus des Séances*, 1910, p. 169-184).

*
* *

Pour se renseigner rapidement sur la série chronologique des anciennes collections canoniques, l'on pourra recourir aux articles suivants : *Canonensammlungen* dans le *Kirchenlexicon*, t. II, 1845-68, par Pohle ; *Kanonensammlungen*, dans la *Realencyklopädie*, t. X, p. 2-12, par von Schulte ; *Canons (Collections of ancient)*, dans la *Catholic Encyclopaedia*, t. III, p. 281-287, par J. Besson.

L'on ne peut omettre non plus de consulter la dissertation toujours précieuse des Ballerini (*De antiquis collectionibus et collectoribus canonum*, IV, 10 et suiv., *Ad opera S. Leonis Magni appendix ;* PL. LVI, 315 et suiv.), A. Theiner (*Disquisitiones criticae in praecipuas canonum et decretalium collectiones,* Rome, 1836) donne beaucoup d'extraits utiles, mais ses jugements et ses affirmations ont été plus d'une fois corrigés par ceux qui ont repris les mêmes sujets. Les études de P. Fournier qui prépare un travail d'ensemble sur les collections canoniques, depuis les Fausses Décrétales jusqu'à Gratien, ont été citées au cours des chapitres, ainsi que celles de Gillmann qui s'occupe des glossateurs de Gratien.

L'ouvrage bien connu de von Schulte (*Geschichte der Quellen des canonischen Rechts,* Stuttgart, 1875, 4 vol.) est précieux, mais demande souvent contrôle. A consulter aussi ses *Beiträge zur Geschichte der Literatur über das Dekret Gratians*, dans les *Sitzungsberichte der histor. classe der K. Akademie der Wissenschaften* (Vienne, t. LXIII, LXIV et LXV, 1870). Court, mais substantiel résumé, dans Tardif (*Histoire des Sources du droit canonique,* Paris, 1887).

Les bonnes études de J. Endres sur le XI[e] siècle et ses écoles, parues dans diverses revues, ont été mentionnées dans le cours de l'ouvrage ; le travail de Dresdner (*Kultur- und Sittengeschichte des italienischen Geistlichkeit im* 10 *und* 11 *Jahrhundert*, Breslau, 1890) contient des tableaux souvent poussés au noir à l'excès.

Sur la littérature théologique durant la querelle des Investitures, l'ouvrage de MIRBT (*Die Publizistik im Zeitalter Gregorius VII,* Leipzig, 1894) et celui de SALTET (*Les Réordinations,* Paris, 1907), offriront d'utiles ressources; ce dernier corrige plusieurs appréciations théologiques du premier.

*
* *

Sur les écoles du XIIe siècle, les principaux maîtres de cette époque et les débuts de l'Université de Paris, il faut signaler l'ouvrage de G. ROBERT (*Les écoles et l'enseignement de la théologie pendant la première moitié du XIIe siècle,* Paris, 1909), fort précieux.

FÉRET (*La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres*, Moyen âge, 4 vol., Paris, 1894-97), fournit beaucoup de renseignements; mais, trop souvent, n'a pas tenu suffisamment compte des derniers résultats de la critique.

Par contre, le travail de DENIFLE (*Die Sentenzen Abälards und die Bearbeitungen seiner Theologia vor Mitte des XII Jahrhundert,* dans *l'Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte des Mittelalters,* t. I, 1885, p. 402-469 et 584-624), a été une véritable révélation. Son ouvrage, *Die Universitäten des Mittelalters bis 1400*, t. I (le seul paru), *Entstehung der Universitäten des Mittelalters* (Berlin, 1885), contient beaucoup de pages utiles pour la période qui nous occupe, ainsi que celui de RASHDALL, *A History of the Universities in the middle Ages* (Oxford, 3 vol., 1892-97), devenu malheureusement fort rare.

Le *Chartularium Universitatis Parisiensis,* édité par DENIFLE et CHATELAIN (Paris, tome I, 1889), fournit un certain nombre de pièces pour le XIIe siècle. Les ouvrages de LUCHAIRE et de CARTELLIERI (*Philippe II August, König von Frankreich,* 3 vol., Leipzig et Paris, 1900-1910), indispensables pour la connaissance du XIIe siècle, n'ont pas pour but de donner l'histoire des écoles ou des doctrines : hormis le livre de LUCHAIRE, *La Société française au temps de*

Philippe-Auguste (Paris, 1909), ils ne consacrent que de rares pages à cette matière.

De nombreuses collections d'études et de recherches, comme les *Veröffentlichungen* (Munich, 1899) du Séminaire d'histoire ecclésiastique de Knöpfler, les *Forschungen* de Kirsch et Ehrhard (Mayence, 1900, puis Paderborn), les *Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche* de Seeberg et Bonwetsch (Leipzig, 1898), les *Quellen und Untersuchungen für die lateinische Philologie des Mittelalters* de Traube (Munich, 1906), etc., etc., contiennent des travaux spéciaux, souvent fort utiles, qu'on a pu trouver plus haut.

Malheureusement, il n'en va pas de même avec les textes. En dehors des *Monumenta Germaniae Historica*, qui ont édité des textes abondants pour la période carolingienne et la lutte des Investitures (*Poetae Karolini aevi, Epistolae Karolini aevi, Libelli de Lite Imperatorum et Pontificum*, etc.), l'on ne peut citer que les *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters* de Baeumker, von Hertling et Baumgartner, qui contiennent un certain nombre de textes théologiques (Munster, 1891 ; onze volumes déjà parus) : collection excellente, dont l'éloge n'est plus à faire.

Les cinquante ou soixante derniers volumes de la Patrologie latine de Migne ont un certain nombre de textes du xii[e] siècle. Les *Quellen und Untersuchungen* de Traube, déjà cités, et la *Sammlung mittellateinischer Texte*, d'A. Hilka (Heidelberg, 1909 et suiv.), fournissent quelques pièces où le théologien peut trouver avantage, comme la *Disciplina clericalis* de Pierre Alphonse. Quelques œuvres des canonistes sont publiées, grâce aux travaux de Thaner, von Glanvell, Singer, etc., qui ont été cités au cours des chapitres ; des éditions d'autres canonistes et de théologiens, comme Prévostin, Robert de Melun, Simon de Tournai, Gautier de Saint-Victor, Gandulphe, Huguccio, etc., sont en préparation.

Mais jusqu'à présent personne n'a pris l'initiative d'une collection d'ensemble, bien que plus d'une fois le vœu en ait été exprimé. L'on en est réduit à recourir aux éditions

spéciales, comme à celle d'Alexandre III par Gietl, vrai chef-d'œuvre du genre, ou aux pièces parues dans des revues et des collections fort diverses. Beaucoup des anciens auteurs déjà publiés par Migne demanderaient une édition critique et complète. Les pièces inédites sont des plus abondantes et souvent fort intéressantes. Mais auparavant, des recherches poussées méthodiquement dans les dépôts de manuscrits seraient indispensables; les bibliothèques dont les catalogues n'existent pas ou ne sont que difficilement accessibles, devraient être avant tout explorées. L'ouvrage cité de Grabmann a fait connaître beaucoup d'inédit; et avant lui, les articles du P. Ehrle, surtout pour la période de l'apogée de la scolastique et du XIVe siècle, et du P. Denifle ont révélé nombre de sources inconnues jusque-là; les six volumes d'Hauréau (*Notices et Extraits de quelques manuscrits*, Paris, 1890-1893), vraies *deflorationes* bien superficielles, sont utiles malgré leurs lacunes. Les bibliographies des divers ordres religieux peuvent rendre ici d'utiles services. Un premier essai d'exploration méthodique a été entrepris par M. A. Noyon qui a catalogué en détail le vieux fonds théologique de la Sorbonne à la Bibliothèque Nationale (*Notes pour servir au Catalogue du fonds latin de la Bibliothèque Nationale,* dans la *Revue des Bibliothèques*, t. XXII, 1912, p. 227 et suiv.).

L'on peut dire que, malgré tous ces travaux, presque tout encore est à faire en ce domaine, tant est immense le champ à défricher. Des travaux en collaboration, méthodiquement conduits et poursuivis avec persévérance, peuvent seuls suffire à la tâche. Ils rendraient d'inestimables services aux historiens du dogme et à tous ceux qui s'intéressent aux doctrines théologiques, canoniques et morales du moyen âge.

LISTE DES MANUSCRITS

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

ET DES ŒUVRES ANONYMES [1]

1. Les auteurs antérieurs à 1500 sont rangés d'après l'ordre alphabétique des prénoms ; s'ils sont connus davantage sous leur nom de famille, comme c'est le cas pour Abélard, Occam, etc., une place est néanmoins faite à leur prénom, avec renvoi au nom de famille.

Les auteurs modernes ne sont cités, dans cette liste, que dans la mesure où un intérêt spécial s'attache à leur avis ; une nomenclature complète eût allongé ces pages sans grand profit. Ils sont régulièrement mentionnés chaque fois que leur avis est apprécié ou discuté.

L'on a cru utile de joindre à cette liste les principales œuvres anonymes mentionnées dans l'ouvrage ; bien que le débat sur l'authenticité de la *Summa Sententiarum* ne soit pas terminé, l'on a jugé préférable, pour faciliter les recherches, de ranger ce traité parmi les anonymes, plutôt qu'à côté du nom de Hugues de Saint-Victor.

TABLE DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

Abhandlungen, de Leipzig.	*Abhandlungen der philolog. historischen Klasse der kön. Sächsischen Akademie der Wissenschaften* (Leipzig).
Abhandlungen, de Munich.	*Abhandlungen der kön. bayrischen Akademie der Wissenschaften*, *München*, *philos. philolog. historische Klasse*, ou, d'après l'année, *Abhandlungen der historischen Classe der kön. Bayrischen Akademie der Wissenschaften* (Munich).
Abhandlungen, de Prague.	*Abhandlungen der kön. böhmischen Gesellschaft der Wissenschaften* (Prague).
Archiv f. Lit. Gesch.	*Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte des Mittelalters* (Berlin et Fribourg-en-Br.).
Beitrage.	*Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, de von Hertling, Baeumker et Baumgartner (Munster).
Biblioth. des Chartes.	*Bibliothèque de l'École des Chartes* (Paris).
BOUQUET.	*Recueil des Historiens des Gaules et de la France* (Paris, 1738 et suiv.).
Dict. Archéol.	*Dictionnaire d'Archéologie et des Liturgie chrétiennes*, de dom Cabrol (Paris).
Dict. Théol. cathol.	*Dictionnaire de Théologie catholique*, de Vacant-Mangenot (Paris).
Dict. Hist. et géogr.	*Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques*, de Baudrillart, Vogt et Rouziès (Paris).
Histoire littéraire.	*Histoire littéraire de la France*, par des religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur (Paris, 1733 et suiv.).
MGH.	*Monumenta Germaniae historica.*

MGH. SS.	*Idem. Scriptores.*
PG.	Migne, *Patrologiae cursus completus*, Pères grecs.
PL.	Migne, *Patrologiae cursus completus*, Pères latins.
Realencyklopädie.	*Realencyklopädie für protestantische Theologie*, de Herzog-Hauck, 3e édit. (Leipzig).
Rer. Brit. Script.	*Rerum britannicarum medii aevi Scriptores*, ou *Chronicles and Memorials of Great Britain and Ireland* (Londres).
Sitzungsberichte, de Berlin.	*Sitzungsberichte der kön. preussischen Akademie der Wissenschaften* (Berlin).
Sitzungsberichte, de Munich.	*Sitzungsberichte der philos.-philolog. und historischen Classe der k. b. Akademie der Wissenschaften zu München.*
Sitzungsberichte, de Vienne.	*Sitzungsberichte der k. k. Akademie der Wissenschaften*, Wien, philos.-historische Klasse.
Studien z. Gesch.	*Studien zur Geschichte der theologie und der Kirche*, de Bonwetsch et Seeberg (Leipzig).
Veröffentlichungen.	*Veröffentlichungen aus dem kirchenhistorischen Seminar, München*, de Knöpfler (Munich).
Zeitschrift Savigny.	*Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte*, Kanonische, ou Romanische Abteilung (Gotha).

TABLE DES MATIÈRES

APPENDICES

CHAPITRE III

LES « SENTENTIAE » DE GANDULPHE DE BOLOGNE ET LES « LIBRI SENTENTIARUM » DE PIERRE LOMBARD.

APPENDICES

CHAPITRE IV

L'ENTRÉE DE JEAN DE DAMAS DANS LE MONDE LITTÉRAIRE OCCIDENTAL.

APPENDICES

CHAPITRE V

THÉOLOGIE ET DROIT CANON AU XI[e] ET AU XII[e] SIÈCLE.

APPENDICES